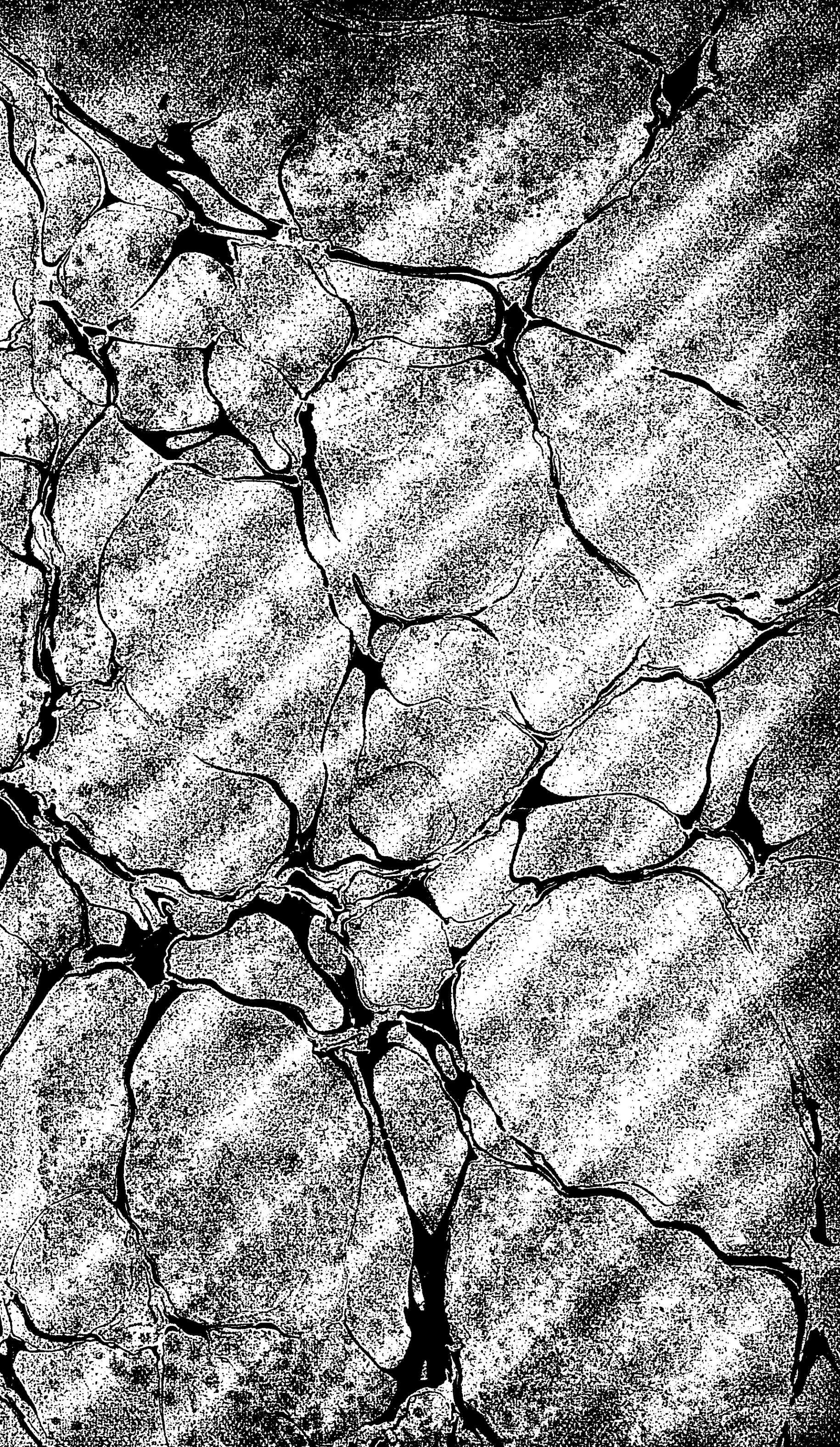


LA SCIENCE DE LA FOI

La Science de la Foi

PAR

CYRILLE LABEYRIE

II

OUVRAGE COURONNÉ

à l'Université de Fribourg (Suisse) par l'Institut apologétique
de la Faculté de Théologie

(Prix ALBERT LE GRAND 1903)

Fundamentum posui : alius autem superædificat.
(I *Corinth.*, c. III, v. 10.)



LA CHAPELLE-MONTLIGEON (ORNE)

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE N.-D. DE MONTLIGEON

1903

NIHIL OBSTAT

Friburgi Helvetiorum, 21ª Julii 1903.

Fr. Albertus Mª Weiss O. P.
Facultatis Theologiæ Decanus.

IMPRIMATUR

Aturi, die 30ª Augusti 1903.

† Victor, *Ep. Atur. et Aquensis.*

INTRODUCTION

Sommaire : 1. Définition de la théologie. — 2. La Révélation et le fait de la Révélation. — 3. La théologie. — 4. Moyens dont Dieu se sert pour transmettre sa vérité aux hommes. — 5. Le magistère de l'Église. — 6. Plan et division de l'ouvrage en cinq parties.

1. — La Théologie, c'est la connaissance raisonnée et approfondie de Dieu et du divin. Elle est une véritable science, ayant son objet et ses principes propres. Elle se distingue de la Théodicée, partie de la Métaphysique qui traite aussi de Dieu, mais à un autre point de vue et en s'aidant seulement des forces naturelles de l'humaine raison. Pour elle, au contraire, c'est à la lumière de la Révélation qu'elle le considère et qu'elle l'étudie comme principe et comme fin de l'ordre surnaturel.

2. — Dieu, en effet, ne nous a pas abandonnés à nos énergies ou plutôt à nos impuissances natives. Il a daigné nous élever jusqu'à la participation de sa propre science, et, se présentant à nous tel qu'il est, dans sa mystérieuse réalité, il nous a donné de plonger un regard dans les profondeurs abyssales de son être infini. Non pas toutefois qu'il ait dissipé toutes les ombres qui l'enveloppent, ni déchiré tous les voiles qui le dérobent à notre vue. Il se livre à travers un nuage. Il se montre à notre esprit, sans se

découvrir, sans nous ouvrir son obscure intimité. Nous entendons sa voix, sans contempler son visage, et par la foi (*fides ex auditu*) nous faisons nôtres ses divines affirmations, sans démêler le lien des termes dans les jugements suggérés.

Néanmoins, c'est à bon escient que nous croyons, nous abandonnant à la souveraine autorité du Seigneur, et nous confiant à sa science infaillible et à sa parfaite véracité.

3. — Certaine du fait de la Révélation et entrée en possession de la vérité surnaturelle, notre raison exploite le champ dont elle vient de s'emparer, et constitue ainsi la science théologique, science tour à tour analytique et synthétique : analytique ou inductive, quand elle démontre que telle vérité est du domaine de la Révélation et s'impose à notre croyance ; synthétique ou déductive, quand elle systématise les vérités révélées, mettant en relief leurs attaches et leurs harmonies.

4. — La Révélation, descendue du ciel comme un rayon d'éblouissante lumière, atteint d'abord quelques individus, chargés de la transmettre à l'universalité du genre humain. Sous l'Ancien Testament, c'est de la bouche et aussi de la plume de Moïse et des autres prophètes qu'elle se répand sur le peuple choisi, et par son intermédiaire quelques reflets vont même frapper les païens. Sous le Testament nouveau, c'est le Verbe éternel lui-même, le Fils de Dieu incarné, Notre-Seigneur Jésus-Christ, Médiateur entre le ciel et la terre, et se proclamant lui-même la voie, la vérité et la vie, qui annonce la bonne nouvelle aux hommes ses frères, et qui dissémine autour de lui la parole entendue de toute éternité dans le sein de son Père.

5. — A ses Apôtres il confie le mandat de porter à tous

les peuples, jusqu'à la fin des temps, les enseignements qu'il leur a appris et qu'ils ont cueillis sur ses lèvres, instituant ainsi dans son Église un magistère vivant et perpétuel pour la garde, l'interprétation et le développement de sa doctrine.

C'est donc au magistère de l'Église qu'il appartient de régler notre foi et de diriger notre théologie.

Ce magistère vivant, nous percevrons sa voix dans les définitions et les décisions pontificales, dans les canons des conciles, dans l'enseignement ordinaire des papes et des évêques, dans les écrits des Pères, des docteurs et des théologiens, dans les monuments, les institutions et les liturgies, et même dans la conscience des fidèles.

Cette doctrine du magistère de l'Église, à la fois immuable et évolutive, vit perpétuellement à travers les siècles, et le travail des théologiens l'organise en un système cohérent, pour constituer la science de la foi, la Théologie catholique.

6. — Voilà donc dessiné le plan à suivre pour traiter des questions fondamentales de la Théologie : 1° La Révélation fournit à la science théologique son objet et ses principes. 2° Les preuves du fait de la Révélation ou les motifs de crédibilité nous permettent d'adhérer en connaissance de cause aux vérités révélées et rendent notre assentiment raisonnable. 3° La foi nous livre le champ à cultiver et nous établit dans notre domaine. 4° Le magistère de l'Église règle notre croyance et dirige nos travaux scientifiques. 5° Il s'agit enfin de considérer la théologie elle-même dans sa nature, dans son procédé, dans sa prééminence sur toutes les autres sciences et dans son incessante évolution.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

LE FAIT DE LA RÉVÉLATION OU LES MOTIFS DE CRÉDIBILITÉ

TROISIÈME PARTIE

LA FOI SURNATURELLE

QUATRIÈME PARTIE

LE MAGISTÈRE VIVANT DE L'ÉGLISE

Pages.

CINQUIÈME PARTIE

LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉVÉLATION

CHAPITRE PREMIER

La Raison.

Sommaire : 1. Coup d'œil sur notre connaissance. — 2. Le scepticisme moderne. Kant. — 3. Le subjectivisme. — 4. Le phénoménisme aboutit au monisme. — 5. L'idéalisme et ses étapes. — 6. La critique de la raison pratique. — 7. Le primat de la volonté. — 8 Le déterminisme. — 9. Que devient la morale? — Résumé du criticisme. — 10. La croyance. — 11. Réfutation. — 12. Le protestantisme a découronné la raison. — 13. Deux maladies contraires de la raison. Le traditionalisme. — 14. L'ontologisme. — 15. État de la raison. — 16. Sa fermeté et son objectivité. — 17. Réfutation du traditionalisme et de l'ontologisme. — 18. Nos connaissances : le moi, le monde, Dieu. — 19. Le bien et le devoir. Harmonie de nos facultés.

1. — C'est par la raison que l'homme atteint le vrai. Il n'est pas lui-même sa propre vérité, comme Dieu. Comme l'ange, il ne la reçoit pas directement du Créateur dans son intelligence avec des idées infuses, représentatives des divers êtres de la création. Il doit, non pas la faire de toutes pièces, ni la tirer de son fonds, mais la saisir au dehors, dans l'acte de ses facultés connaissantes, par une assimilation vitale, en se conformant aux réalités objectives. Les sens nous renseignent d'abord sur le monde extérieur. Par eux nous percevons les phénomènes mobiles. A travers les faits changeants et fugitifs, l'esprit pénètre jusqu'aux substances et jusqu'aux causes permanentes. Des images, échos des sensations, l'intellect actif ou agent dégage le pur intelligible, et, l'abstrait ainsi immatérialisé, il l'imprime sur l'intellect passif. Celui-ci,

entrant alors dans sa phase active, s'exprime à lui-même les choses dans ses concepts. Par ses actes il étreint les objets réels. En considérant l'abstrait comme applicable à une série indéfinie d'individus, il l'universalise et il forme l'universel, ontologique dans les êtres, logique dans l'esprit. En ajoutant ainsi aux concepts cet apport mental, il les rend maniables aux jugements et aux raisonnements. En combinant ensemble les plus simples d'entre eux, nous obtenons les jugements premiers et nécessaires, les principes fondamentaux d'identité, de contradiction, de raison suffisante, de causalité, etc... Puis, à l'aide du raisonnement, nous marchons à la conquête des divers jugements scientifiques. De la sorte nous étudions l'univers, nous approfondissons notre âme et nous nous élevons jusqu'à Dieu. Partie du réel avec la sensation, notre connaissance roule toujours sur le réel.

2. — Il est de mode aujourd'hui de rabaisser la raison humaine et de se défier outre mesure de sa puissance. A entendre nos modernes philosophes, elle ne serait qu'une source d'erreurs, ne parviendrait au vrai que par hasard, comme par accident, et serait condamnée à se débattre sempiternellement dans le vide et la contradiction. Au nom du criticisme, Kant l'a enfermée dans un subjectivisme infranchissable, où elle se heurte de toutes parts à d'insolubles antinomies. A la poussière toujours mouvante des phénomènes extérieurs, la sensibilité impose, pour les unifier, ses formes subjectives de l'espace et du temps. Pour constituer les divers jugements, aux schèmes de l'imagination s'appliquent les douze catégories de l'entendement. Aux sommets de notre activité mentale, les idées transcendantales du moi, du monde et de Dieu achèvent de déchirer notre raison pure et de la tenir à jamais éloignée des noumènes. Ces trois objets sont entièrement inaccessibles à ses prises. En cosmologie elle établit successivement et d'une manière également triomphante le pour et le contre.

3. — Se retirer d'abord dans son moi, comme Descartes, les portes et les fenêtres closes, sans communication avec le monde extérieur, et creuser un abîme entre les facultés connaissantes et les réalités objectives, c'est se condamner nécessairement à l'introspection, au scepticisme, au solepsisme et au nihilisme.

Si l'on commence par douter de l'objectivité de la raison, comment éprouver sa valeur ? Impossible de le tenter sans pétition de principe et sans tourner dans un cercle vicieux.

Si la raison est impuissante à saisir les noumènes, c'en est fait de la métaphysique réaliste et objectiviste, et toute la philosophie se réduit à la psychologie, à l'étude des actes immanents, des phénomènes internes, des faits de conscience.

4. — Les phénomènes ! Les faits de conscience ! Ces mots concentrent en eux-mêmes toute la pensée moderne. Les phénomènes : voilà toute la science du jour. Les faits de conscience : voilà toute la philosophie et même toute la religion.

Les différentes sciences se consacrent uniquement à la constatation des phénomènes, à la découverte et à la détermination des lois de leur coexistence et de leur succession. Quant aux causes et aux substances, elles ont été exorcisées du champ de la connaissance ; elles se sont évanouies avec les rêves du moyen âge, les fantômes d'antan et les vieilles entités scolastiques. Sous le flot mobile des faits de conscience, l'âme spirituelle, libre et immortelle, se dérobe toujours aux regards des plus opiniâtres et des plus perspicaces observateurs. Elle n'est plus qu'un « bon vieux mot, un peu bien lourd », nos modernes psychologues en rougissent, de ce vocable, et on ne le trouve plus guère ni sur leurs lèvres, ni sous leur plume. Des phénomènes qui se succèdent incessamment à la surface de notre conscience et qui incessamment transforment la trame délicate de notre moi,

aux mille nuances chatoyantes, des lueurs qui s'élèvent tout à coup du sein de la nuit pour disparaître dans les ténèbres, des étincelles qui soudain jaillissent du néant pour s'y replonger aussitôt, voilà toute notre vie mentale. Et c'est sur le modèle de la vie humaine que l'on conçoit l'existence de toutes les réalités. En dépit de tous les dires, de toutes les tentatives et de tous les systèmes, la raison naturellement réaliste et avide d'unité, cherche la dernière explication des choses. On lui refuse le pouvoir d'embrasser les êtres dans une unité idéale. Par réaction, elle va jusqu'à affirmer leur identité foncière. Leibnitz dotait chaque monade de vie et d'intelligence ; Fichte, Schelling et Hegel faisaient tout dériver du moi, de l'absolu et de l'idée, et ils expliquaient toutes choses par une évolution panthéistique. Schopenhauer et de Hartmann ne trouvent partout que le vouloir-vivre et l'inconscient. Fouillée, en France, voit de toutes parts un clément infinitésimal de conscience avec sensation, vouloir et perception ; Wundt, en Allemagne, appuie aussi toutes les réalités sur une volition mystérieuse, Spencer, en Angleterre, se prosterne devant la Force, déité à la fois immanente et transcendante, ressort intime et universel mouvant tous les êtres et en même temps abstraction qui les domine et qui suffit à fixer les rêves du sentiment religieux.

C'est le règne du monisme, ici psychique et idéaliste, c'est-à-dire réduisant tout aux actes internes, ailleurs mécanique et matérialiste, c'est-à-dire absorbant tout dans le mouvement, dans l'espace, dans la matière étendue et palpable. Les savants seraient surtout matérialistes, les philosophes plutôt idéalistes.

5. — L'idéalisme, déjà en germe dans la psychologie de Descartes, se développe avec Berkeley et ne tarde pas à engendrer le scepticisme de Hume. Si Descartes se fie à ses sens, c'est uniquement à cause de la perfection de Dieu. Berkeley n'admet que la réalité de l'esprit. Dieu lui-même produit directement les sensations en nous sans organes

comme sans objets matériels. Hume rejette aussi Dieu et l'âme spirituelle pour s'ensevelir dans les impressions sensitives, dans les faits de conscience, dans le doute universel et absolu. Kant travaille à corriger son scepticisme, il ne réussit qu'à l'aggraver.

6. — Mais l'édifice de la métaphysique réaliste renversé par la raison pure, il en confie la réédification à la raison pratique et il le fonde sur la loi du devoir, sur l'impératif catégorique. Le devoir s'impose obligatoire, quoique sans contrainte.

Il est donc chose sainte et éminemment sacrée. Ce qu'il y a de meilleur moralement et même d'uniquement louable, c'est la bonne volonté, une volonté entièrement autonome, et sa propre législatrice, indépendamment de l'intelligence et du Créateur. D'après Kant, une telle obéissance à ses propres ordonnances implique la liberté. Je dois, donc je peux. Elle postule aussi l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu. Nos instincts de justice appellent le couronnement de la vertu par le bonheur. Ils ne sont nullement satisfaits ici-bas. Donc nécessité d'une autre vie dans un autre monde et, par conséquent, pérennité du moi. Mais, d'après le philosophe de Kœnisberg, la félicité et le devoir sont entièrement hétérogènes. L'une tient au plaisir et l'autre en est l'opposé. Seul le Tout-Puissant est capable d'assurer leur rencontre et leur liaison indissoluble. Celui-là c'est Dieu.

7. — Ainsi la prééminence appartiendrait à la volonté. Et l'on reprendrait la thèse de Duns Scot contre les thomistes, partisans de la supériorité de l'intelligence. De toutes parts, l'on rabaisse la raison pour exalter le vouloir. La raison nous dupe, nous égare, nous leurre de vaines promesses et nous transporte dans les nuages pour nous précipiter bientôt dans l'abîme du doute et de la désolation. A la volonté de nous ressaisir, de nous diriger et de nous conduire au but.

L'esprit n'aboutit à aucune conclusion satisfaisante, il

laisse irrésolus et, semble-t-il, à jamais insolubles les problèmes les plus pressants et les plus inéluctables. Aussi fonde-t-on la science elle-même sur un libre décret. La vérité doit reconnaître la suprématie du vouloir. La liberté ne se démontre aucunement : elle n'est pas objet d'expérience interne ; elle n'est pas prouvée rationnellement ; elle ne s'appuie ni sur la conscience, ni sur la métaphysique. Elle est affirmée pour elle-même, sans être évidente. Elle est choisie librement. *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas !* Elle est en l'air. Pourtant elle soutient le savoir et l'éthique.

Ainsi, de par les exigences de l'action, la morale s'élève comme par enchantement, et repose sur le vide, d'autant plus solide, plus sainte et plus inviolable qu'elle est absolument indépendante.

8. — Mais combien peu nombreux ceux qui croient encore à la liberté ! A entendre nos penseurs, le déterminisme le plus rigide et le plus inexorable commande le jeu des diverses causes. En vain pour l'adapter à la loi morale, cherche-t-on à l'assouplir par l'idée-force de la liberté. C'est vouloir guérir la maladie par elle-même. L'homéopathie n'est pas ici de mise. Elle est certainement inefficace.

9. — Que devient alors le devoir, l'obligation, la responsabilité ? Y a-t-il encore une différence entre le bien et le mal ? Le bien ne se réduit-il pas au bonheur, au succès, à la victoire ? Et le mal à la défaite, à l'insuccès, au malheur ? Bénis les forts qui triomphent dans la lutte ! Maudits les faibles qui sont brisés, foulés aux pieds et anéantis ! Nietzsche n'estime que la puissance. L'admiration allait à la bonté compatissante, miséricordieuse et bienfaisante ; il la réserve tout entière à la brutalité du surhomme qui s'épanouit indomptable et irrésistible, renverse tous les obstacles et se dresse glorieuse sur des ruines fumantes. Il a prétendu opérer la transmutation des valeurs morales.

Beaucoup n'ont pas le courage de pousser la logique jusqu'à des conclusions si féroces. Ils s'arrêtent à l'utilité, à l'intérêt, à la culture paisible et tranquille du moi, ils se concentrent dans un égoïsme moins barbare et moins destructeur.

Au nom de la solidarité universelle, quelques-uns travaillent à s'affranchir de l'amour exclusif du moi. Rien, disent-ils, n'est si beau, si enviable et si saint que de se dévouer à l'humanité, au monde, au grand tout. Et ils tâchent de se convaincre de ces principes austères. On se berce même du vain espoir que, dans un prochain avenir, l'évolution fatale des idées et des caractères conduira le genre humain à un altruisme parfait, où le sacrifice et la générosité ne demanderont plus d'efforts et où chacun naîtra essentiellement vertueux.

10. — En attendant, nous assistons au règne incontesté des faits et dans la spéculation et dans la pratique. Des faits, et uniquement des faits de conscience qu'il est impossible de saisir sans les sentir se fondre, se dissoudre et se volatiliser, des faits que l'on ne tente pas de pénétrer sans les détruire et qui, par conséquent, restent à jamais inconnaissables, voilà toute la philosophie.

Des faits encore, des faits nécessaires et dont chacun résulte de la collaboration de tous les mondes, et partant des faits qui ne sauraient être que parfaits, puisqu'ils ajoutent à l'univers un surcroît et comme un rayonnement et qui procèdent des activités latentes et des énergies cosmiques, comme leur épanouissement, leur fleur et leur gloire, des faits dont nous ne pourrions rougir sans lâcheté et que nous ne désavouerions pas sans condamner l'univers et son Auteur, s'il existe, voilà toute la morale. Des faits incognoscibles et inévitables, des faits et leurs rapports, mais sans support substantiel et sans lien intime de causalité réelle, tel est le dernier mot de l'impitoyable criticisme.

Des faits aussi et des faits en l'air, le sentiment religieux et Dieu lui-même. Le cœur a des exigences impérieuses que n'étoufferont jamais les négations des criticistes. Si la raison refuse de le diriger vers son terme, il prendra son essor sur les ailes de l'imagination, et, s'il ne parvient qu'à une religiosité vague, à un mysticisme vaporeux et sans consistance, il réussira du moins à s'arracher au banal terre-à-terre, au morne et froid matérialisme. La croyance l'enchantera de rêves poétiques. Elle lui sera ainsi plus fortifiante et plus consolatrice que le néant du doute.

Dieu ne sera qu'une idée, la plus radieuse, la plus splendide et la plus ravissante des idées, un idéal attirant, excitateur d'énergies, conseiller de vertu et d'amour. S'il n'est pas encore une réalité existante, par nos élans incessants vers la lumière et la sainteté, nous finirons par l'amener à l'existence. Voulons que Dieu soit et Dieu sera. Le *fiat* vraiment efficace et créateur n'est pas au commencement de l'évolution, mais au terme.

11. — Tout concentrer dans les faits, c'est diviniser non pas à proprement parler le monde ni l'homme, mais seulement les actes.

En effet, suivant la brève et pleine définition d'Aristote, Dieu est un Acte pur, ou plutôt Il est l'Acte par excellence, l'Acte subsistant et infini.

Les êtres créés agissent aussi et réagissent les uns sur les autres, mais ils sont autre chose que des actes. Sous les phénomènes changeants et fugitifs, il y a du permanent et du stable, des substances douées de causalité. C'est le bon sens lui-même qui réintroduit dans la métaphysique les causes et les substances. La raison passait pour avoir été ruinée à jamais; elle se restaurera sur ses bases inébranlables.

12. — Ce qui l'a fait chanceler quelque temps, c'est son orgueil démesuré, et il faut répéter avec l'Évangile la parole

de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Celui qui s'élève sera humilié. » Luther et le protestantisme ont prétendu l'affranchir du magistère infaillible de l'Église et l'émanciper de toute tutelle protectrice. Abandonnée à elle-même, elle s'est dévorée et détruite, comme le proclament bien haut les systèmes philosophiques. Elle n'a pas cependant renoncé à sa superbe. Si l'expérience lui a appris à se défier d'elle-même, ce n'est point pour la courber sous le joug de l'Église, autrefois rejeté, mais pour la livrer sans résistance à tous les courants de l'atmosphère ambiante. Elle ne cesse pas d'affirmer son autonomie et son indépendance. Douteuse en face du vrai, elle ne consent pas à plier devant l'infaillible Magistère établi par le Christ.

13. — Elle porte dans ses flancs deux maladies profondes et, à première vue, contradictoires, un excès d'orgueil et un excès de timidité.

Les Traditionalistes ne voient de danger que dans son orgueil et, pour y remédier, ils favorisent ses hésitations.

Ils la déclarent impuissante à atteindre le vrai par elle-même et capable seulement de le recevoir d'un enseignement extérieur venant de Dieu d'abord, ensuite de la famille et de la société. L'homme devrait parler sa pensée avant de penser sa parole. Seul, le langage éveillerait l'idée et nous n'aurions jamais pu inventer le langage; car il est évidemment nécessaire de penser pour parler, et nous n'aurions point pensé, si nous n'avions entendu une parole enseignante. Tel est le traditionalisme de Bonald et de Lamennais. Moins absolu et plus modéré, celui de Ventura et de Bonnety reconnaît à notre intelligence le pouvoir d'arriver à un grand nombre de vérités et n'attribue à l'influence de la tradition que les idées supérieures de la métaphysique, de la morale et de la religion.

Pour le fidéisme de Bautain, une tradition naturelle ne suffirait pas à la fécondation de notre esprit, au moins dans

l'ordre actuel. Il y faudrait une Révélation surnaturelle, et au lieu de reposer sur la raison, la foi aveugle serait elle-même le fondement de toute certitude.

Un pareil dénigrement de la raison est conforme aux principes du protestantisme et du jansénisme et à leurs exagérations des ravages du péché originel. Par la faute d'Adam nous avons perdu les précieuses immunités de l'erreur et de l'ignorance. Mais elles étaient elles-mêmes préternaturelles. La pure libéralité de Dieu les avait ajoutées à la nature, comme un surcroît qui ne lui était dû en aucune façon. En disparaissant, elles ont laissé la raison intacte, et, partant, toujours à même d'atteindre sa fin, d'appréhender le vrai et le réel objectifs.

14. — Pour guérir la raison travaillée de deux maux contraires, d'autres thérapeutes ne songent qu'à fermer ses yeux sur sa faiblesse, pour lui montrer sa grandeur et bien diriger son ambition. Non contents d'orienter ses regards vers le vrai dispersé dans les divers êtres matériels, ils les ouvrent d'abord sur Dieu et l'invitent à y lire directement les éternels archétypes des choses. Ce sont les ontologistes. Spinoza, panthéiste, déclare l'idée de Dieu innée dans notre intelligence, où elle serait un mode même de l'Infini. Malebranche attribue sans doute à l'esprit humain une existence distincte de celle de Dieu et une connaissance moins parfaite que celle dont Il se contemple au sein de son éternité. Il voit cependant toutes choses dans le Verbe Increé, en tant qu'elles sont en rapport avec Lui et qu'elles participent en quelque manière à son être. Ubaghs attribue aux sens la perception du singulier et réserve l'idée de l'universel à l'intuition des exemplaires divins. Enfin Rosmini confond le concept d'être général, confus et indéterminé avec la vision immédiate de Dieu, rayonnant directement à nos regards.

15. — Ballottée entre deux excès opposés et flottant entre les extrêmes pusillanimités du traditionalisme et les ambi-

tions démesurées de l'ontologisme, la raison humaine est tour à tour le jouet du scepticisme criticiste et du monisme panthéistique. Tantôt elle se débat dans le vide. Tantôt elle monte dans l'apothéose, pour se dissoudre dans le grand tout. Des deux côtés elle s'évanouit, et les deux systèmes la nient comme puissance distincte et efficace.

16. — Recourir à la foi pour l'affermir et la consolider, c'est mal comprendre son mal, puisque la foi ne saurait s'édifier si elle ne lui offrait elle-même une base inébranlable.

Il faut donc que les assises de la raison soient par elles-mêmes indestructibles. Il faut qu'elles résistent à tous les assauts du scepticisme et du criticisme. Aussi pouvons-nous, sans nulle crainte, mettre notre confiance en elles.

Quoi qu'en disent Kant et tous nos modernes philosophes plus ou moins imbus de kantisme, elle saisit autre chose que des phénomènes ; elle pénètre jusqu'aux noumènes, elle les ouvre et les scrute en tous sens. Mais elle occupe le sommet du moi. Nos facultés cognoscitives forment comme deux étages superposés. En haut, l'intelligence spirituelle, composée de l'intellect actif et de l'intellect passif très probablement distincts l'un de l'autre. En bas, les puissances organiques, les cinq sens externes et les quatre sens internes, la conscience, l'imagination, la mémoire et l'estimative. Notre savoir s'ébauche dans les sens pour se parfaire dans la raison. Les objets s'élèvent de degré en degré pour atteindre les cimes de l'esprit. Nos sens externes sont orientés vers le dehors. Pour entrer en exercice ils ont besoin d'être actualisés par les réalités ambiantes. Ils ne se perçoivent pas eux-mêmes, mais les êtres qui les frappent et les impressionnent. Ni l'œil ne se voit, ni l'oreille ne s'entend. Les sensations diverses sont centralisées par la conscience sensible. L'imagination en conserve les traces et les fait revivre. La mémoire en restaure le souvenir.

L'estimative, par une sorte de jugement concret, apprécie l'utile et le nuisible. L'intelligence travaille ensuite ces matériaux pour élaborer la pensée pure. Elle abstrait les essences de leurs caractères particuliers et individuels et elle les conçoit au moyen d'idées générales, universelles, nécessaires et même éternelles. Nous ne saisissons pas d'abord le moi, mais les réalités extérieures. Le monde nous envahit par son action ; il s'insinue en nous, il s'imprime dans nos puissances ; nous le prenons sur le fait. Nous l'atteignons par nos actes. A travers nos actes nous embrassons nos facultés et la substance elle-même où elles ont leurs racines. Nous sommes donc naturellement objectivistes.

Nous appréhendons véritablement l'être en nous et autour de nous, l'être causal et substantiel. Sous les phénomènes fugitifs, il y a évidemment quelque chose de durable. Les faits exigent nécessairement des causes efficaces. L'être est, et il est actif ; c'est son action qui le manifeste, et nous le connaissons tel qu'il est, sans prétendre néanmoins à une science exhaustive, sans égaler entièrement nos concepts et nos jugements à la réalité, comme Dieu lui-même ou comme un esprit angélique.

17. — Nous avons conscience de notre activité connaissante ; notre savoir est le fruit de notre labeur ; nous devons peiner pour l'acquérir ; nous faisons effort vers la vérité. Nos idées premières et nos premiers principes sont le résultat de la collaboration des objets et de nos facultés. Nous nous sentons déployer de l'énergie pour penser ; nous sommes les causes de nos jugements et de nos raisonnements. Le traditionalisme est donc condamné sans appel.

Ni la vision en Dieu, ni les concepts innés ne sont non plus nos modes de connaissance. L'expérience ne les constate aucunement en nous. C'est le propre d'une philosophie paresseuse que de se retrancher dans l'Infini ou dans

l'innéisme au lieu de tenter une explication rationnelle. D'ailleurs si ces théories étaient vraies, nos sens seraient entièrement inutiles, ils seraient des anomalies et des superfétations. Pourquoi en serions-nous dotés ?

Reste donc l'antique et toujours jeune péripatétisme, pleinement adopté par la Scolastique et plus que jamais de saison dans ces temps de science positive.

18. — Aux degrés inférieurs de la création il y a le minéral, la plante et l'animal. Pour nous, nous nous apparaissons comme une personne véritablement une, sous une réelle multiplicité, identique à elle-même à travers les changements. Au-dessus de notre vie végétative et de notre vie animale, nous trouvons en nous l'intelligence et la volonté libre capables du vrai et du bien absolus. Facultés non seulement simples, comme les formes substantielles et les principes des vies organiques, mais encore spirituelles, c'est-à-dire indépendantes du corps. Leurs actes de pensée et d'amour, portant sur l'universel, le nécessaire et l'éternel, prouvent leur immatérialité. Elles sont donc indestructibles. Elles émergent de la substance de notre âme ; elles constituent ses puissances opératives. Elle est donc elle-même un esprit immortel. Elle ne pourrait périr que par l'anéantissement. Mais quelle raison aurait Dieu de l'annihiler ? Ne doit-il pas à tous ses attributs de lui conserver l'existence ?

Du spectacle du monde et de la personne humaine, nous nous élevons jusqu'à Dieu, l'Être premier et, par excellence, l'Acte pur et infini, le premier Moteur et la Cause des causes. « Anathème, dit le Concile du Vatican (1), à qui nierait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, puisse être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des êtres créés. »

Ce Dieu vivant et créateur de toutes choses, de la matière

(1) Conc. Vatic. Const. *Dei Filius,* c. II.

et de l'esprit, nous nous démontrons évidemment sa toute-puissance, son éternité, son immensité, son incompréhensibilité, son infinité en intelligence, en volonté et en toute perfection, sa substantialité spirituelle, son unité de nature, sa simplicité, son immutabilité, sa distinction de l'univers réelle et essentielle, sa félicité propre et indépendante, son indicible et infinie supériorité au-dessus de tout ce qui peut se concevoir en dehors de lui (1).

Il se suffit pleinement à lui-même et à son bonheur, et, s'il a daigné créer l'univers, les Anges et les hommes, c'est avec une pleine liberté, et uniquement pour épancher les flots de sa bonté (2).

L'univers, après l'avoir tiré du néant, il continue incessamment de le conserver, de concourir à toutes les opérations de chacune de ses créatures et de gouverner toutes choses par sa Providence. Les libres déterminations de l'homme lui-même, il les dirige sans les violenter. Rien, ni dans l'ensemble des mondes, ni dans leurs plus minimes détails, n'échappe à ses regards pénétrants. Il manie avec tant de délicatesse le ressort fragile de notre liberté qu'il le mène à ses fins, sans jamais le fausser, ni le contraindre (3).

19. — L'intelligence nous renseigne sur le monde, sur le moi et sur Dieu. Mais elle ne saisit pas seulement le vrai, son objet propre. Elle connaît aussi le bien, terme de la volonté, le bien universel et absolu, le bien, c'est-à-dire le bonheur et la perfection, et elle le propose au vouloir, elle le lui impose même, et ainsi elle le domine. Car nous poursuivons toujours le bien ; quand nous faisons le mal, nous n'agissons qu'attirés par une apparence de bien ; c'est toujours quelque bien que nous cherchons. C'est donc le bien

(1) Conc. Vatic. Const. *Dei Filius*, c. I, p. 1.
(2) *Ibid.*, c. I, p. 2.
(3) *Ibid.*, c. I, p. 3.

qui fonde le devoir et non point le devoir le bien, comme le prétendait Kant. Il y a du bien obligatoire ; nous ne saurions le rejeter sans nous rendre coupables. Mais, au-dessus des préceptes, il y a aussi une vaste région de sainteté supérieure, où n'entrent que la générosité et l'héroïsme.

Il est sans doute impossible de croire à un progrès indéfini, fatal et nécessaire. Mais au-dessus de nous plane un idéal sublime qui toujours nous attire, nous élève et nous invite à nous exhausser au meilleur. A chaque nouvel effort déployé nous acquérons des forces nouvelles pour nous perfectionner encore et gagner de nouvelles cimes. Faits à l'image de Dieu, c'est Dieu lui-même qu'il nous faut imiter. Il nous faut travailler à nous transfigurer à l'image de notre Créateur.

En nous accroissant ainsi, en grandissant incessamment, nous ne prétendons pas à la force brutale du surhomme de Nietzsche dédaigneuse de toutes les faiblesses, foulant aux pieds toutes les larmes et écrasant toutes les douleurs, mais à la puissance invincible d'un caractère indomptable, réprimant courageusement les passions déréglées pour obéir au seul devoir. Loin d'être orgueilleux, injuste et sanguinaire, le bien est toujours bon et bienfaisant.

L'amour de Dieu par-dessus toutes choses, et l'amour du prochain comme nous-mêmes, voilà toute la morale et voilà l'heureuse union d'un sage désintéressement et d'un amour de soi sagement compris. Morale éminemment lumineuse et raisonnable. La volonté reste soumise à l'intelligence qui lui intime le commandement du souverain Législateur. Loin d'être en guerre, nos facultés sont étroitement unies et concertées. Leurs actes combinés entraînent toute notre âme, ou plutôt nous portent tout entiers à la fin désirée, au vrai, au beau et au bien.

CHAPITRE II

Nature, possibilité et convenance de la Révélation.

SOMMAIRE : 1. Nos ignorances. — 2. Région mystérieuse. — 3. Possibilité de la Révélation. — 4. De la Révélation préternaturelle, et divers moyens dont Dieu se sert pour nous communiquer sa vérité. — 5. Mode ordinaire. — 6. Révélation surnaturelle. — 7. La vision intuitive. Sa surnaturalité. — 8. Sa possibilité. — 9. La révélation convient à Dieu. — 10. Elle convient à l'homme. — 11. Sage conduite de Dieu dans la Révélation. — 12. Avantages de la Révélation et coup d'œil sur son objet. — 13. Cet objet est naturellement inaccessible à notre raison. — 14. Le concile du Vatican.

1. — Par les forces naturelles de notre raison nous arrivons à connaître Dieu, notre principe et notre fin, son souverain domaine sur toutes ses créatures et notre étroite obligation de le servir.

Nous sommes loin cependant de comprendre son infinité et d'épuiser l'abîme insondable de son être. Seul il peut lui-même s'embrasser et s'étreindre. Pour nous, nous le voyons de loin, à travers les créatures et par analogie. Les cieux racontent sa gloire en balbutiant, et combien pâle le reflet de sa beauté sur les mondes sortis de ses mains ! D'ailleurs le dernier fond des réalités cosmiques échappe en partie à notre esprit et nous sommes incapables de scruter tous leurs secrets. Combien plus dépasse-t-il Lui-même la portée de notre intelligence ! Les attributs, que nous démontrons lui appartenir nécessairement, nous paraissent parfois inconciliables. Ainsi son immutabilité et sa liberté, le respect de notre libre arbitre et le concours prêté à tous nos actes.

2. — Mais au-delà de cette région où il nous est donné d'entrer, bien que nous n'y marchions pas en pleine lumière, n'y en a-t-il pas une autre entièrement inaccessible, si Dieu lui-même ne daigne pas nous saisir pour nous y transporter? Notre raison est naturellement inclinée à répondre par l'affirmative. Dieu est infini. Il est lui-même son intelligence et sa pensée. Il se comprend adéquatement. Il voit en lui des secrets impénétrables à tout autre regard. L'objet immédiat de notre esprit, c'est l'essence des corps. Aussi les mathématiques, et en particulier la géométrie, roulant tout entières sur la quantité, sont-elles les sciences les plus claires, les plus exactes et les plus achevées. Les êtres spirituels sont en eux-mêmes plus intelligibles. Mais ils tombent moins directement sous les prises de nos facultés, et ainsi nous les saisissons moins parfaitement. En Dieu, le Suprême immatériel, il doit y avoir une immense région inexplorée (1).

3. — Évidemment Dieu a les moyens de dissiper nos ignorances, d'enrichir notre esprit d'un nouveau savoir, de se dévoiler lui-même à nous, de se découvrir, en un mot de se révéler. Le rôle des maîtres envers leurs élèves, des parents envers leurs enfants, pourquoi ne pourrait-il pas le jouer à notre égard? Qu'est-ce qui l'empêcherait de nous communiquer ses propres pensées, de nous faire participer à sa science ?

Notre intelligence restera toujours infiniment inférieure à la sienne. C'est pourtant le vrai universel et absolu, l'être dans toute son extension, qu'elle a pour terme et pour objet adéquat.

4. — La vérité, elle doit la chercher dans les êtres matériels. Quant aux réalités purement spirituelles, elle ne les atteint que par analogie. La Divinité, l'Être nécessaire et la Cause des causes, est même la seule dont elle prouve l'existence. Des anges elle ne verrait naturellement que la possi-

(1) G. Wilmers : *De Religione revelata,* l. I, c. II, art. 5, p. 71-73.

bilité. Mais Dieu peut bien les lui présenter, comme il peut se manifester lui-même, et lui faire partager leur mode de connaissance par des idées infuses, représentatives des diverses créatures et directement versées dans leur intellect.

Il élèverait ainsi notre raison au-dessus de notre propre essence, mais non pas encore à l'ordre surnaturel et divin, inaccessible à toutes les créatures existantes et possibles, absolument supérieur à tous leurs droits et à toutes leurs exigences.

Créateur et maître de notre esprit, il lui est loisible d'en accroître l'énergie et d'en étendre la sphère d'action, il lui est facile de nous transmettre des connaissances que nous aurions pu acquérir naturellement, mais d'une manière moins sûre, moins certaine et moins infaillible.

Il lui est aisé de recourir à la parole proprement dite et d'articuler à nos oreilles des sons distincts et clairement significatifs de ses concepts. Sans l'intermédiaire de la sensation, il suscitera en nous des images et il aidera notre intelligence à en abstraire des idées. Enfin il s'insinuera dans notre esprit, sans traverser notre imagination, et il y répandra des pensées, pures de toute image, nous assimilant ainsi aux anges.

De la sorte il nous place dans un état préternaturel, intermédiaire entre la pure nature et le surnaturel absolu. Il se fait notre docteur et il nous transmet un enseignement. Il ne veut pas seulement que nous le croyions sur parole, sans pénétrer le sens de ses affirmations. Il ouvre largement la vérité devant nos yeux, il l'étale tout entière, il nous inonde de ses clartés, et il fortifie notre regard pour nous permettre de la considérer attentivement et de la connaître dans toute sa profondeur.

Il nous manifeste en même temps sa présence et nous assure de l'action exercée par lui sur nos facultés. Ainsi, le vrai nous attire non seulement par son éclat et son évidence,

mais encore par l'autorité du précepteur. Et nous sommes doublement à l'abri de l'illusion. Comment dénier à Dieu le pouvoir de nous certifier de sa propre influence sur notre esprit, puisque tout l'homme le possède vis-à-vis de son semblable ?

5. — Mais d'ordinaire ce n'est pas en instituteur que Dieu nous parle. Serviteurs de la vérité, pour l'imposer à leurs élèves, les professeurs humains s'efforcent de la prouver logiquement, de la démontrer, d'en expliquer les titres. Pour lui, il doit à sa dignité transcendante de poser seulement des affirmations, même quand il nous révèle des vérités de l'ordre naturel. En lui, en effet, il n'y a ni raisonnements, ni discours, ni jugement par composition et division, mais une seule et unique idée, éternellement subsistante. Ce concept pur et substantiel, c'est son être, son acte, sa vie, sa félicité, sa perfection. Par lui il se voit et se comprend, par lui il jouit de lui-même.

6. — A plus forte raison se contente-t-il d'affirmations catégoriques, quand il nous dévoile les obscurités de son essence et les profondeurs de sa volonté.

Il nous livre des propositions. Leurs termes pris séparément nous offrent un sens connu. Mais leur lien intime nous échappe. Et voilà les mystères. Ils sont incompréhensibles à notre esprit, ils dépassent incommensurablement la portée de notre raison, ils se dérobent à l'étreinte de nos puissances natives. Dieu nous les déclare, nous les atteste et s'établit garant de leur vérité. Sur sa parole, nous les admettons, sans exiger d'être conduits jusque dans leur fond intime. Ils reposent sur son inébranlable autorité, nous le savons indubitablement, sinon avec l'évidence d'une intuition immédiate, du moins avec une entière certitude. C'est Dieu lui-même qui s'adresse à nous, nous en sommes assurés, nous ne sommes pas les jouets d'une vaine fantasmagorie. Il ne resplendit pas encore à nos regards de façon à ravir notre assentiment et à s'imposer irrésistible à l'adhé-

sion de notre intelligence. Il s'enveloppe de quelques ombres. Mais il nous certifie de sa présence. Ainsi il rend notre foi possible et même obligatoire.

7. — Donc, au-dessus de la science naturelle de notre raison, s'élèvent la connaissance de la foi et la vision intuitive de Dieu. La première éclaire la voie, c'est-à-dire la vie présente, voyage vers le terme final, et la seconde est réservée au repos de la patrie.

L'intuition de Dieu, sa vision face à face, sans intermédiaire, sans image, sans verbe mental, voilà en effet notre destinée. L'ineffable bonté de notre Père céleste nous appelle à le connaître dans sa transcendante réalité, tel qu'il est, tel qu'il se contemple lui-même, à participer à son savoir, à communier à sa propre vie.

Ce regard immédiat est éminemment surnaturel, infiniment au-dessus de toutes les créatures actuelles et possibles. Les créatures ne voient qu'à travers leurs idées ou leurs images mentales. Or, évidemment, il n'y a pas d'idée, il n'y a pas d'image capable de représenter l'Infini, l'Être par excellence, sans restriction ni limite, l'Existence essentielle, l'Actualité parfaite, sans mélange de potentialité.

8. — Toutefois notre raison prouve la possibilité de la vision intuitive. Peut-être même l'eût-elle aperçue en dehors de toute révélation, sans néanmoins en désirer efficacement la réalisation, sans l'exiger de Dieu comme un surcroît dû à sa nature.

Dieu, à la fois simple et immense, remplit toutes choses de son être. Il nous est plus intime que notre propre substance. Il est le vrai subsistant et le suprême Intelligible. Pourquoi ne pourrait-il pas, je ne dis point s'insinuer dans notre âme et s'unir à notre esprit, puisqu'il est déjà en nous, mais exciter directement notre intelligence, qui a besoin d'une motion extérieure pour passer à l'acte, se dévoiler à elle immédiatement et fortifier son regard pour

la mettre à même de l'envisager sans éblouissement (1)?

9. — La Révélation est possible à tous les degrés. Elle est aussi convenable et à Dieu révélateur, et à l'homme élevé à un nouveau mode de connaissance.

Dieu est la bonté même, et la bonté aime à se donner libéralement, à se prodiguer. Mais, se manifester plus clairement, épandre de toutes parts des rayons plus abondants et plus lumineux, n'est-ce pas se livrer, et par conséquent pour le Seigneur continuer de s'abandonner à son mouvement d'effusion créatrice?

L'univers raconte sa gloire et sa magnificence, et c'est pour faire éclater ses attributs qu'il l'a appelé à l'existence. Mais ses créatures ne le célébreront jamais comme il se chantera lui-même. A l'aide des réalités du monde, nous ne le saisissons que par le dehors. Il n'a gravé dans ses œuvres qu'une légère empreinte de sa beauté. Par la révélation, au contraire, il nous transporte dans son intimité, il nous initie à ses secrets, et il étale à nos regards ses ravissantes amabilités.

En se montrant ainsi sous un nouveau jour, il provoque de nouvelles louanges, une admiration plus enthousiaste, des bénédictions plus émues, une religion plus profonde et une affection plus ardente. En nous découvrant des attraits nouveaux, il allume dans nos cœurs des désirs plus vifs, et il nous entraîne vers lui d'un élan plus irrésistible.

10. — De la sorte, il moissonne un service plus parfait, et il nous grandit divinement nous-mêmes.

Pour développer notre intelligence et acquérir une vaste érudition, nous avons besoin d'un enseignement extérieur.

(1) Cf. G. Wilmers : *De Religione revelata,* l. I, c. II, art. 3 et 4, p. 56-69. — J. Ottiger : *Theologia fundamentalis,* l. I, Iª pars, c. I, p. 37-85. — Scheeben : *La Dogmatique* (trad. Belet), Ire part., c. I, p. 12-26. — Didiot : *Logique surnaturelle objective,* p. 28-30. — Mazella : *De Religione et Ecclesia,* disput. Iª, art. 5, p. 55-70.

Et Dieu, notre Souverain absolu, l'éternelle et subsistante vérité, daigne s'abaisser jusqu'à nous instruire et nous permettre d'appuyer notre certitude sur son inébranlable autorité.

Il nous communique ses propres pensées et il nous donne de communier à sa propre science. Comme Lui, d'un seul acte, qui ira se répétant éternellement, toujours identique, nous verrons sa propre essence, et dans son essence toutes les autres réalités. Nous ne serons pas nous-mêmes cet acte, comme il est lui-même son intellection ; notre pensée sera toujours distincte de notre intelligence, et notre intelligence de la substance de notre âme. Combien semblables à Dieu ne serons-nous pas cependant et à son immuable éternité !

Sans nous élever encore à ces hauteurs, la foi nous introduit déjà dans le cœur de Dieu. Nous ne sommes que trop portés à diminuer le Seigneur, à l'humaniser, à le concevoir à l'image des créatures. En proclamant sa sublime transcendance, la Révélation nous procure de Lui une idée plus vraie et plus juste, et elle nous préserve de toute erreur anthropomorphique.

Le plus grand éloge à lui décerner, c'est de le déclarer ineffable et incompréhensible. En constatant notre impuissance native à le saisir dans sa profondeur et dans son intimité, nous nous humilions devant sa Majesté incomparable et nous nous affranchissons de toute présomption. Ainsi nous évitons un bon nombre d'errements, où nous aurait jetés la folle prétention à un savoir universel et total.

11. — Ici-bas, l'aube blanchissante et le matin encore obscur, au ciel le plein jour et le midi éblouissant. Ainsi l'ordre le plus sage se trouve observé ! L'homme est essentiellement progressif et perfectible. Il se développe peu à peu ; il a besoin d'une longue évolution avant d'avoir déployé toutes ses énergies et d'avoir atteint son entier épanouisse-

ment. Il s'avance pas à pas vers les radieuses clartés de la Patrie.

D'ailleurs, sa liberté de prévariquer est incompatible avec la vision du souverain Bien. Or, il ne convient pas que tous les hommes soient confirmés dans le devoir dès qu'ils entrent dans le chemin du salut, mais plutôt qu'ils restent dotés du pouvoir de désobéir comme de demeurer fidèles. Ainsi le bonheur éternel sera davantage la récompense de leurs efforts laborieux, de leurs luttes et de leurs victoires.

12. — En assimilant notre connaissance à celle même de Dieu, la Révélation nous élève déjà à l'ordre surnaturel et par conséquent nous enrichit, nous ennoblit et commence de nous déifier. Loin d'affaiblir notre raison, de la déprimer et de l'envelopper de ténèbres, elle lui ajoute des énergies nouvelles, l'agrandit considérablement et la pénètre de splendides clartés (1). La vie intime de Dieu dans la Trinité des personnes et l'unité d'essence, notre propre participation à cette vie par la vision intuitive, la grâce nous préparant dès ici-bas à cette sublime destinée, le Verbe éternel se faisant homme et se condamnant à la souffrance, à l'humiliation et à la mort pour nous l'assurer et nous introduire, à titre de fils adoptif, dans la Famille divine, voilà les transcendantes réalités montrées par la Révélation. Sans elle nous les aurions à jamais ignorées.

13. — D'après Günther et Froschammer, elles ne dépassent pas la portée de notre raison, capable du vrai universel et absolu, du vrai dans toute son extension. Les unes relèvent de la libre volonté de Dieu. Telles sont la vision intuitive de la divine essence, la grâce et l'Incarnation. Elles sont infiniment au-dessus des exigences de toute créature. Comment tomberaient-elles naturellement sous le

(1) G. Wilmers : *Op. cit.*, l. I, c. II, art. 6, p. 75-78.

regard de notre esprit? La Trinité est nécessaire en elle-même et inséparable de l'être de Dieu. Mais elle n'a pas gravé dans l'univers sa ressemblance manifeste. Or, nous ne connaissons le Créateur qu'autant qu'il s'est empreint Lui-même dans son œuvre.

Inutile enfin de compter sur le progrès indéfini de notre science. Quelque développement qu'elle atteigne, jamais elle n'embrassera l'Infini ; nulle évolution naturelle ne l'élèvera jusqu'à la compréhension totale et exhaustive de l'Être essentiellement subsistant.

14. — C'est à la divine bonté que nous devons ce surcroît d'intelligence, comme le déclare le concile du Vatican (1). Anathème, dit-il, à celui qui nierait la possibilité et la convenance de la révélation (2). Anathème à qui prétendrait que l'homme ne peut être élevé divinement au-dessus de sa connaissance et de sa perfection naturelle, mais que de lui-même il peut et doit parvenir par un progrès perpétuel à la possession de tout vrai et de tout bien (3).

Anathème à qui nierait l'existence de véritables mystères et soutiendrait qu'une raison convenablement cultivée est capable de comprendre et de démontrer, par ses principes propres, tous les dogmes de la foi (4).

A Dieu donc nos adorations et notre vive gratitude pour la lumière de la Révélation.

(1) H. Denzinger : *Enchiridion Symb. et definit.*, 1634.
(2) *Ibid.*, 1654, Sess. III, ch. 2.
(3) *Ibid.*, 1655.
(4) *Ibid.*, 1663.

CHAPITRE III

Nécessité de la Révélation.

SOMMAIRE : 1. Sa nécessité hypothétique. — 2. Sa nécessité morale. — 3. Il nous faut connaître Dieu, le devoir, notre âme. — 4. Sans la révélation cette connaissance sera impossible au grand nombre. — 5. Témoignage historique. — 6. Donc nécessité morale de la Révélation surnaturelle. — 7. Explication de sa nécessité hypothétique. — 8. Nécessité de la révélation pour nous montrer Dieu et notre fin dernière. — 9. Résumé.

1. — Étant posé que Dieu veut élever le genre humain à l'ordre surnaturel et qu'il le destine à la participation de sa propre vie, la Révélation est hypothétiquement indispensable.

2. — Mais tant de difficultés nous éloignent d'une suffisante et convenable connaissance de la religion naturelle qu'elle nous est encore moralement nécessaire, si Dieu ne nous amène point par quelque autre secours extraordinaire à la science requise pour l'accomplissement de notre devoir d'homme.

3. — Pour être à même d'obéir à notre loi, d'éviter le péché, de pratiquer la vertu et d'atteindre notre fin, nous avons besoin de posséder, non seulement les premiers principes, mais encore les conclusions assez lointaines de la morale, de les étreindre avec une ferme certitude, et de les dégager des erreurs les plus grossières.

Si nous ignorons Dieu et si nous nous faisons de lui une idée fausse, comment lui rendrons-nous les honneurs dus à

sa majesté et qu'il exige de notre dépendance, à titre de souverain Législateur, de premier principe et de fin dernière ? C'est notre conscience qui nous intime le commandement divin. Il faut donc qu'elle soit éclairée. L'ignorance invincible de quelques préceptes n'est pas incompatible avec l'obtention du terme assigné à nos efforts. Mais elle est évidemment inconvenante et pour notre raison et pour la sagesse de notre Législateur.

Pour régler nos pensées, nos désirs et nos actions, notre conscience doit s'appuyer sur la certitude. Non pas que nous ne puissions jamais et que nous ne devions même parfois nous déterminer sur une sérieuse probabilité. Mais il est des cas où il nous faut être certains, sinon pour nous mettre à agir, du moins pour nous soutenir dans l'action. Si Dieu pâlit dans notre esprit, s'il ne nous apparaît plus clairement, dans sa réalité, de façon à forcer notre assentiment, nous cesserons de l'entourer des adorations, du respect et de la soumission qu'il mérite. De quel cœur et avec quel enthousiasme nous élancerions-nous vers notre terme, et avec quelle perfection accomplirions-nous le devoir pour l'atteindre, si nous doutions de l'immortalité de l'âme, de la vie future et de l'éternelle sanction de la loi morale ?

Enfin l'erreur engendrera la corruption, car la volonté ne se détermine que sur l'injonction de l'intelligence. La vertu est fille de la lumière et de la vérité.

4. — Or, sans la révélation, le genre humain est moralement incapable de cette connaissance étendue, certaine et pure d'erreurs.

Je dis : le genre humain et non pas chaque individu en particulier. Quelques-uns sans doute triompheraient de tous les obstacles et arriveraient à la science requise pour la convenable observation du devoir.

Il ne s'agit pas d'une impossibilité physique, mais seulement d'une impossibilité morale, c'est-à-dire de difficultés

extrêmes se dressant sur le chemin et détournant de la poursuite de la vérité.

Il est question du genre humain, tel qu'il existe sous nos regards, avec les suites fâcheuses du péché originel et le legs malheureux hérité d'Adam, et tel aussi qu'il aurait pu être créé par le Seigneur, c'est-à-dire, avec sa nature, laissée à ses énergies natives, et non point détériorée en elle-même, mais seulement dépouillée des dons surnaturels et préternaturels, la grâce, la science infuse, l'exemption de la concupiscence et l'immortalité.

Beaucoup d'hommes sont inaptes à l'étude approfondie et n'ont pas assez de pénétration intellectuelle pour creuser les difficiles problèmes de Dieu, de la création et de la destinée.

Seraient-ils doués des dispositions suffisantes, la plupart n'auraient pas le courage de se mettre à l'œuvre, et la paresse les rendrait incapables de recherches opiniâtres, d'une attention longuement soutenue, de réflexions laborieuses et d'efforts sans cesse renouvelés.

Malgré toute leur bonne volonté, un grand nombre seraient trop absorbés par leurs occupations matérielles, comme l'économie domestique, la culture des champs, le commerce ou l'industrie, pour avoir le loisir de se livrer à l'étude assidue des plus hautes questions.

Ceux même qui s'adonneraient aux travaux intellectuels n'arriveraient que fort tard aux solutions poursuivies. A chaque pas ils se heurteraient à des résistances invincibles. Ils auraient besoin d'être déjà en possession d'un riche savoir. Et d'ordinaire ils n'aborderaient ces labeurs austères qu'après avoir traversé les orages de la jeunesse.

De semblables contemplations exigent un calme, une paix et une sérénité incompatibles avec la frivolité et la fougue des premières années. Il y faut le sérieux de l'âge mûr.

La science de Dieu et du devoir serait donc réservée à la vieillesse de quelques rares privilégiés (1).

Et encore ces derniers ne réussiraient point à asseoir leur esprit dans une inébranlable certitude, ni à s'affranchir de toute grave erreur. L'intelligence humaine est trop faible, trop impuissante, trop esclave de l'imagination et trop coutumière d'égarements pour briser toutes les oppositions et se frayer sûrement une voie droite vers la vérité.

5. — Si nous consultons l'ethnographie et l'histoire, que voyons-nous dans les nations encore privées de la lumière de la Révélation? Comment les païens connaissent-ils le Seigneur et la loi morale? Quelles sont leurs idées au sujet de leur origine, de leur nature, de leurs obligations et de leur destinée? Qu'est Dieu dans les anciennes philosophies? Qui ose affirmer catégoriquement la spiritualité et l'immortalité de l'âme humaine, qui proclame la réalité d'une vie future où règne incontestablement la parfaite justice, où les bons et les méchants sont punis ou récompensés suivant leurs mérites?

De nos jours même, sous le soleil de la Révélation, les philosophes séparés n'ont-ils pas amoncelé les nuages et les ténèbres autour de Dieu et de notre moi? Dieu n'est-il pas la matière, ou l'ensemble des énergies cosmiques, ou la force agitant les mondes, ou la loi universelle, ou l'idéal transcendant et irréel qui sourit à l'imagination et ravit le cœur? L'âme, raisonnable et libre, ne s'est-elle pas évanouie comme un vain fantôme, avec les vieilles entités scolastiques, avec les substances proprement dites? Le monisme contemporain constitue-t-il un progrès sur les fables de l'antiquité, sur ces élucubrations métaphysiques et religieuses? Offre-t-il une base solide au devoir et à la vertu?

(1) Cf. S. Thomas : *Contra Gentiles*, c. IV, l. I.

Si les sages se perdent dans de telles aberrations, dans quels abîmes ne se précipitera point le troupeau du vulgaire? Et de quel secours seraient aux petits et aux ignorants les leçons de l'élite des penseurs, leçons tout imprégnées de scepticisme et tout entachées d'erreurs?

Au reste, le défaut d'intelligence, de loisirs et d'amour des recherches, qui les éloigne de l'étude personnelle et directe, les détournerait aussi de l'école des maîtres.

L'humanité serait-elle donc irrévocablement condamnée à l'ignorance des vérités les plus importantes (1)?

6. — Il est entendu que notre raison est naturellement capable de parvenir à leur connaissance. Nos forces natives doivent nous suffire à réaliser notre destinée. Nous pouvons donc connaître Dieu, notre âme et la loi morale. Mais de fait, néanmoins, combien rares ceux qui acquerraient de ces réalités une science convenable, certaine et sans mélange d'erreurs? Donc puissance physique et impossibilité morale. Pour triompher des obstacles qui se dressent sur notre route, nous avons besoin d'un secours spécial de Dieu, il nous faut une révélation. A rigoureusement parler, notre Créateur n'est tenu à rien envers nous, puisqu'il nous a départi le pouvoir de saisir le vrai et le bien et ainsi d'atteindre notre fin.

Il est à croire cependant que, dans sa bonté et dans sa providence, il ne nous aurait pas abandonnés dans cette extrême détresse. Sans nous élever à l'ordre surnaturel, il nous aurait prêté une assistance particulière, pour nous faciliter la connaissance de la religion naturelle et nous assurer la réalisation de notre destinée (2).

Mais, de fait, c'est notre introduction dans l'ordre surna-

(1) Cf. G. Vilmers : *op. cit.*, l. I, c. ii, art. 7, p. 82-89. — J. Ottiger : *Theologia fundamentalis*, Ire part., c. ii, p. 85-148.

(2) *De divina Traditione et Scriptura*, Appendix, c. iii, art. 4, p. 635-643 (editio 3).

turel qu'il a décrétée, et c'est par la Révélation surnaturelle qu'il vient au-devant de notre impuissance morale, qu'il illumine nos esprits et qu'il éclaire notre voie.

La Révélation surnaturelle n'est donc qu'hypothétiquement nécessaire et non absolument. Le Seigneur avait d'autres moyens de subvenir à nos besoins.

7. — Posé le décret de Dieu nous appelant à la participation de sa vie propre par la vision intuitive et l'amour béatifique de son essence, elle devient indispensable.

La fin commande les moyens. C'est par l'action combinée de son intelligence et de sa volonté que l'homme raisonnable et libre entrera en possession et jouira de sa fin dernière. C'est donc aussi le vouloir et la connaissance qui l'achemineront vers son terme. Pour qu'il tende, d'une manière conforme à sa nature, au bonheur éternel de la Patrie, il faut que ses désirs s'éveillent, l'excitent, le poussent en avant et l'entraînent à la conquête de sa destinée. Mais le désir suppose le savoir. Et l'inamissible félicité surnaturelle, la communion à la béatitude de Dieu, au sein de l'auguste et Très Sainte Trinité, dépasse infiniment la portée de notre esprit. L'ineffable bonté du Père céleste réserve à ses enfants des joies inénarrables. Ni l'œil ne saurait les voir, ni l'oreille les entendre, ni l'imagination les rêver, ni le cœur les pressentir. A Lui seul de soulever le voile et de nous découvrir notre incomparable héritage.

L'enfant sans usage de la raison est porté vers sa fin, sans prêter lui-même son concours à la main du Tout-Puissant et sans mêler ses efforts au mouvement de la grâce. Mais les adultes ont à collaborer à leur régénération. Leurs facultés développées ont à coopérer à l'action de Dieu.

8. — Nécessaire pour nous renseigner sur le bonheur transcendant réservé à nos mérites, la Révélation l'est aussi pour nous montrer Dieu, l'Auteur de l'ordre surnaturel. Les réalités du monde nous le manifestent en tant qu'il est leur

première cause, sans nous introduire dans son fond intime. Et pourtant la grâce nous met en rapport avec ce qu'il y a en lui de plus intérieur, et c'est dans ses profondeurs les plus mystérieuses que la gloire nous établira. Il nous importe donc que son sein soit ouvert à nos regards et étalé devant nous. La piété filiale réclamée de ses enfants et les nouveaux honneurs exigés par lui à titre de Père adoptif l'obligent à se dévoiler à nos yeux.

Mais la révélation n'est-elle pas inutile pour nous orienter vers la fin dernière ? N'y tendons-nous pas de nous-mêmes ? Ne sommes-nous pas naturellement avides de bonheur? L'intuition et la jouissance du souverain Bien ne sont-elles pas seules capables de combler nos besoins? De nous-mêmes nous poursuivons la meilleure béatitude, c'est-à-dire l'acte le plus parfait de nos facultés supérieures, la connaissance et l'amour de Dieu, mais une connaissance proportionnée à nos énergies natives, en tout semblable à notre connaissance d'ici-bas, et donc une connaissance purement abstraite. Quant à la contemplation immédiate de la Très Sainte Trinité, elle est infiniment au-dessus de nos exigences. Ce n'est qu'à la lumière de la Révélation qu'elle provoque nos élans et attire nos cœurs. Laissés à nous-mêmes, du fond de notre infinie petitesse, nous en aurions à peine soupçonné la possibilité. Jamais nous ne l'aurions appelée comme un droit, comme un élément indispensable de notre félicité. Il nous faut aussi être instruits des moyens librement choisis par Dieu pour nous porter à notre terme, l'Incarnation du Verbe, sa mort sur la croix, les Sacrements, l'Église, et enfin des éternels supplices, châtiments des pécheurs impénitents. Nous serons ainsi en possession de l'ensemble de la doctrine révélée (1).

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, l. I, c. i, p. 12-51. — Mazella : *De Religione et Ecclesia*, disp. I, art. 6, p. 71-77.

9. — Moralement nécessaire pour nous assurer une connaissance de la religion naturelle facile, certaine et pure d'erreurs, absolument indispensable pour nous orienter vers la fin surnaturelle, assignée à nos efforts, la Révélation est aussi entièrement gratuite, comme la gloire, la grâce, l'Incarnation du Verbe, la passion et la mort de l'Homme-Dieu, comme notre divine adoption par l'adorable et tout aimante Trinité.

CHAPITRE IV

Mode de la Révélation.

SOMMAIRE : 1. Le mode social est requis. — 2. Il est requis par notre nature. — 3. Par notre éducation. — 4. Par les attributs de Dieu. — 5. Action directe de Dieu sur nos facultés. — 6. Ses délégués sont et se savent divinement autorisés.

1. — C'est le genre humain tout entier qui a besoin de la Révélation. C'est donc au genre humain tout entier que Dieu l'adressera. Mais la communiquera-t-il lui-même directement à chaque individu, ou bien choisira-t-il quelques particuliers pour la transmettre à leurs frères ? Si les deux modes sont évidemment possibles, le dernier est certainement plus conforme à la sociabilité de l'homme, plus utile à son éducation et plus glorieux au Seigneur (1).

2. — Nous sommes organisés pour vivre en société. Seules les influences sociales développent toutes nos puissances et assurent l'épanouissement de toutes nos énergies. La grâce vient, non pas détruire, mais agrandir et élever la nature. C'est surtout par l'enseignement reçu que nous nous instruisons et que nous arrivons à nous assimiler la vérité. Il convient qu'il en aille de même dans l'ordre surnaturel et que la Révélation descende jusqu'à nous par l'intermédiaire de maîtres envoyés par Dieu et par lui autorisés.

Ainsi se forme entre nous un lien intime et sacré qui nous

(1) G. WILMERS : *Op. cit.*, l. I, c. II, art. 2 et 4, p. 52-54, 60-68.

enchaîne étroitement les uns aux autres, dans une unité heureusement mêlée de diversité et resplendissante de la beauté de l'ordre. Si Dieu parlait immédiatement à chacun de nous, nous resterions séparés, et l'humanité religieuse se dissoudrait en une poussière confuse d'atomes indépendants. Au contraire, groupée autour de la chaire de quelques maîtres animés du même esprit, elle constituera une véritable famille, une société de frères rattachés les uns aux autres par la plus grande, la plus sainte et la plus douce charité (1).

3. — De ce commerce spirituel chacun retirera les plus précieux avantages.

D'abord l'unité de croyance sera partout maintenue. Sans un tel moyen, les passions, la liberté, la différence et l'opposition des caractères n'auraient pas manqué d'engendrer des divisions et des déchirements. La vérité fixée empêche l'essor de mille illusions, elle défend les âmes d'un subjectivisme arbitraire et de séductions dangereuses. Enfin l'obéissance, trouvant à s'exercer, assouplit les volontés et les soumet au Tout-Puissant.

4. — Dieu déploie aussi plus glorieusement ses infinies perfections, sa puissance, sa bonté et sa sagesse : sa puissance, en confiant à des hommes une parcelle de son autorité surnaturelle ; sa bonté, en leur communiquant la vérité, bien éminemment précieux, pour les charger de la répandre de toutes parts ; sa sagesse, en employant à ses fins supérieures le concours de ses créatures.

5. — Le Seigneur toutefois ne nous livre pas uniquement à l'action des créatures. Il ne cesse pas un seul instant d'influencer directement lui-même notre intelligence et notre cœur. Tandis que les paroles de ses ambassadeurs retentissent à nos oreilles, il illumine lui-même notre esprit, il touche et émeut notre volonté pour nous montrer la vérité

(1) J. OTTIGER : *Op. cit.*, I[re] part., c. I, p. 80-85.

dans tout son jour, pour nous gagner à son rayonnement céleste. Mais cette aide intérieure prêtée à nos facultés suppose l'enseignement social, loin de le condamner et de le rendre inutile.

6. — L'intermédiaire choisi par Dieu est véritablement autorisé à transmettre à ses semblables le dépôt reçu ; en le déléguant, le Seigneur l'a clairement chargé d'être son porte-voix auprès des autres hommes.

S'il ne pouvait pas parler au nom de Dieu, il n'aurait pas le droit d'exiger une foi indubitable.

Évidemment le Seigneur a mille moyens de manifester lumineusement son dessein à son élu, de façon à vaincre toutes ses hésitations.

Souverain maître de ses créatures, il leur imposera les services demandés par les princes humains à quelques-uns de leurs sujets. Il se constituera des représentants, des ambassadeurs, des plénipotentiaires investis de sa haute autorité. Les vérités proportionnées à leur intelligence, il lui est aisé de les leur découvrir entièrement en les leur présentant dans des images plus claires et dans des idées plus lucides, et en fortifiant leur esprit. En leur dévoilant les mystères inaccessibles, il se déclare lui-même l'auteur de cet enseignement. Dans les effets surnaturels pourquoi ne pourrait-il pas leur montrer la cause transcendante ? Pourquoi ne lui serait-il pas loisible de se proclamer lui-même leur docteur, ou avec une évidence éblouissante, ou du moins avec une certitude, mêlée encore de quelque obscurité, mais suffisante à triompher de tous leurs doutes, et ainsi plus en harmonie avec notre état actuel, avec notre condition de croyants ? En même temps il les charge de la mission d'instruire leurs frères. Dans la création, ses œuvres nous disent sa volonté ; écho de sa loi éternelle, notre conscience nous intime le commandement du devoir. Dans le domaine surnaturel il aura aussi évidemment le moyen d'afficher des désirs et d'enjoindre des ordres.

CHAPITRE V

Obligations qu'impose la Révélation.

SOMMAIRE : 1. Erreurs à réfuter : rationalisme, libre examen, tolérance extrême. — 2. La révélation est une loi positive et rigoureuse. — 3. Obligation de la chercher. — 4. Obligations des infidèles, des schismatiques et des hérétiques.

1. — Quand elle est connue, la Révélation surnaturelle et publique, c'est-à-dire destinée à tout le genre humain, s'impose obligatoirement.

En vain les Rationalistes se prétendent-ils en droit de la repousser. La raison leur suffit, disent-ils, pour réaliser leur destinée et accomplir tout leur devoir d'homme. Un privilège, si avantageux soit-il, peut se refuser sans la moindre culpabilité. En voulant s'élever trop haut, au delà de la sphère de ses forces natives, on risque de se perdre dans les nuages, pour tomber ensuite dans les abîmes. En cherchant à faire l'ange, on réussit à faire la bête.

D'autres s'arrogent la liberté de choisir entre les diverses formes de la Révélation, suivant le temps et les lieux. Tout en demeurant chrétiens, ils veulent se cantonner à leur gré dans le schisme ou dans l'hérésie.

Il y a enfin une tolérance extrême qui reconnaît la même valeur à toutes les opinions religieuses.

2. — La raison (1) nous prescrit envers Dieu, notre Créa-

(1) Cf. G. WILMERS : *op. cit.*, l. I, c. III, art. 1, p. 93-98. — J. OTTIGER : *op. cit.*, Ire part., c. IV, p. 273-301.

teur, notre souverain Maître, et notre fin dernière, des devoirs d'adoration, de respect, de louange et d'actions de grâces. L'obligation qui nous enchaîne à son culte et à son service se fonde sur son infinie majesté et sur son excellence transcendante. Mais cette majesté et cette excellence, la Révélation nous les montre sous un jour plus splendide. Leurs mystérieuses profondeurs s'ouvrent davantage à nos regards. C'est donc à un nouveau titre qu'elles exigent notre admiration, notre obéissance, et surtout notre amour. Ce n'est plus seulement un roi qui se dresse devant nous dans l'appareil de sa redoutable grandeur, mais plutôt un Père, un Ami, un Frère, un Époux.

Dieu, le Bien absolu, nous appelle à la vision intuitive de son essence et de ses ravissantes perfections, et par conséquent à une béatitude infiniment supérieure aux exigences de notre nature. Nos moyens pour conquérir cette fin transcendante doivent être proportionnés au but poursuivi. La Révélation surnaturelle vient à notre rencontre pour nous emporter vers les hauteurs. Elle s'impose donc à notre acceptation.

La vérité révélée ne constitue pas un enseignement surérogatoire, mais une loi positive étroitement rigoureuse. Il ne nous est permis ni de nous y soustraire ni de la négliger, nous ne pouvons l'enfreindre sans prévarication. Le Seigneur commande pour être obéi. Respectueux de notre libre arbitre, il propose sans contraindre. Mais notre soumission, s'il ne l'arrache pas de vive force, il la réclame souverainement de notre bon vouloir. Rejeter le surcroît d'être et de perfection qui nous est offert, pour nous dérober à toute nouvelle obligation, ce serait outrager la magnificence et la sagesse de notre suprême Bienfaiteur. Si l'anoblissement conféré par Dieu est pour nous la source de devoirs plus délicats, il nous apporte des énergies plus puissantes. Aussi l'accomplissement nous en est-il facile et

même agréable. Le Créateur est notre Maître absolu. Quand il nous intime des commandements, il ne nous appartient pas de les repousser. Il y aurait crime de notre part à attenter à la vie de notre corps. Car Dieu, son Auteur, ne nous en a confié que l'usufruit, et il prétend en disposer lui-même en propriétaire. Comment ne serions-nous pas coupables en nous fermant obstinément aux flots de la vie surnaturelle, qui cherchent à nous envahir et qui nous arrivent par le lit de la révélation?

Dénier son assentiment à sa parole, n'est-ce pas encore accuser injurieusement le Seigneur de mensonge ou d'erreur et mépriser son témoignage? N'est-ce pas lui déclarer, à la face du ciel et de la terre, qu'il se trompe ou qu'il nous dupe?

3. — La Révélation ne s'impose pas seulement aux esprits éblouis de son éclat et de sa splendeur. Elle commande encore les recherches des ignorants vivant loin de son foyer, mais en partie éclairés de sa lumière. Frappe-t-elle les yeux d'une apparence de clarté, elle mérite de provoquer des inquisitions sérieuses et approfondies. A-t-on des raisons de douter de la vérité intégrale de sa religion, il faut aller à la découverte d'une meilleure. L'on est tenu de sortir des ténèbres et de se diriger vers le jour. Il y va des intérêts les plus importants. Toute grave négligence serait grandement répréhensible. Une loi civile lie les consciences des membres d'une Société, quand leur attention a été appelée sur elle sans que les juristes aient été obligés de l'expliquer à chacun d'eux. Ainsi la loi révélée n'a pas besoin de s'offrir d'elle-même à tous les hommes pour leur épargner tout labeur d'étude et d'investigation. Plus haute est la majesté qui nous régit, et plus vif sera notre empressement à nous informer de sa volonté.

4. — Les infidèles ont des motifs tout spéciaux pour se livrer à cette enquête. De par la loi naturelle, ils doivent

amener leur connaissance de Dieu à un certain degré de perfection pour rendre au Seigneur un culte convenable et des hommages dignes de sa grandeur. Leur raison se heurtera à des obstacles nombreux et trébuchera à des doutes inextricables. C'est à la Révélation, dont elle ressent déjà l'influence et dont elle aperçoit de loin l'apaisante beauté, qu'elle demandera la solution de ses difficultés et la dissipation de ses inquiétudes.

Les schismatiques et les hérétiques, les Juifs et les Mahométans jouissent eux-mêmes de quelques-uns de ses reflets. Quand ils interrogent leur religion, se demandant si elle est divine, si elle leur permettra de sauver leur âme et d'atteindre leur fin, des doutes surgissent dans leur esprit. A eux de travailler à s'en affranchir. Il y va en effet de la gloire de Dieu et de leur éternité. Leur culte leur paraîtrait-il probablement valable, ils ne se refuseraient pas sans faute à de continuelles recherches. La religion révélée se montre édifiée sur des fondements plus solides, sur une base inébranlable. Et ils ont à prendre les moyens les plus sûrs pour réaliser leur destinée. La Révélation éclate d'une telle splendeur que leurs investigations persévérantes les conduiront au plein jour de la certitude.

DEUXIÈME PARTIE

LE FAIT DE LA RÉVÉLATION

OU

LES MOTIFS DE CRÉDIBILITÉ

CHAPITRE PREMIER

Réalité certaine de la Révélation.

SOMMAIRE : 1. Infaillibilité de Dieu. — 2. Il se met en rapport direct avec ses délégués, et il les accrédite par des signes surnaturels. — 3. Les miracles et les prophéties ne sont nécessaires qu'au moment de la première prédication. — 4. La certitude morale du fait de la Révélation est nécessaire et suffisante. — 5. Les meilleurs critères sont les critères externes. — Valeur des critères internes.

1. — Dieu est évidemment infaillible. Vérité subsistante, il se contemple lui-même, et en lui il voit la vérité tout entière. Tout est à découvert sous ses yeux, et rien n'échappe à ses regards. Infiniment parfait, il ne saurait nous duper. Sa véracité est au-dessus de tout soupçon. Son langage ne sera donc jamais entaché ni d'erreur, ni de mensonge. Nous devrons nous incliner respectueusement devant son affirmation, et adhérer fermement à sa parole.

Quand on allègue des témoignages humains, il n'est pas seulement nécessaire d'établir leur réalité, il faut encore prouver que les témoins n'ont été ni trompés ni trompeurs. Lorsqu'il s'agit de Dieu, il suffit de démontrer le fait même de la Révélation.

2. — Dieu s'est mis en communication directe et en contact immédiat avec les premiers récepteurs de sa Révélation. Ceux-là, il les a certifiés de sa présence et de son action sur leurs facultés, de façon à lever tous leurs doutes, à pleinement les convaincre et à obtenir une ferme adhésion de leur esprit.

Mais ces rapporteurs, comment prouveront-ils la provenance divine de leurs enseignements? Comment les imposeront-ils à la croyance de leurs frères? On ne se contentera pas de leurs dires. Leurs assertions sont purement humaines. Et pourtant, ils prétendent appuyer les vérités annoncées sur l'autorité même du Seigneur. A celui-ci de confirmer leur langage, d'attester et de garantir leur prédication. A lui de les entourer de l'éclat de signes surnaturels, de miracles et de prophéties, marques de son intervention, d'accréditer ainsi ses délégués auprès du peuple, et d'apposer sa signature sur leur doctrine. A lui de les proclamer tout haut ses envoyés et ses porte-voix. Il n'a pas besoin de se manifester lui-même personnellement à l'intuition des foules. Il lui suffit de les établir dans la solide certitude morale du fait de la Révélation.

3. — Les miracles et les prophéties doivent seulement accompagner les discours des premiers députés. Dans la suite, le témoignage historique simplement humain transmettra suffisamment leurs instructions et les imposera à la croyance universelle. Il n'y aura aucunement disproportion entre cette présentation de la vérité et son acceptation par les esprits. Car il sera toujours possible de remonter le cours des événements jusqu'à la première effusion de cette lumière, accompagnée de prodiges transcendants.

4. — La certitude morale du fait de la Révélation est nécessaire pour adhérer sagement à une proposition donnée comme parole de Dieu. Un devoir sacré nous incombe envers le vrai et envers nous-mêmes; c'est de fuir tout danger d'erreur, et de mesurer notre assentiment à la valeur des motifs, évitant de l'attacher à des faussetés (1).

Mais nous serions mal venus à ne pas nous contenter de

(1) Cf. G. Wilmers : *Op. cit.*, l. I, c. iii, art. 2 et 3, p. 101-108. — J. Ottiger : *Op. cit.*, Ire part., s. I, c. iv, ch. 16-18, p. 310-338.

la certitude morale. Elle fixe notre intelligence dans la vérité, elle ne la laisse en butte qu'aux doutes légers et imprudents, incapables de l'ébranler. Elle nous préserve suffisamment du danger de nous égarer. D'ailleurs, la Révélation est une véritable loi, et les lois, pour obliger les consciences, n'ont pas besoin d'être connues avec une certitude métaphysique.

5. — L'essentiel pour imposer aux esprits les doctrines révélées, c'est d'établir la réalité de leur divine révélation. Si cette démonstration n'est pas faite, elles auront beau se manifester incomparablement supérieures, transcendantes, sublimes; elles ne commanderont pas impérieusement notre adhésion.

Ainsi les meilleurs critères de la Révélation sont les critères externes, comme le miracle et la prophétie. Ils prouvent directement le fait de la parole divine. Mais les critères internes ne sont pas non plus à mépriser. Ils nous donnent d'admirer la convenance des dogmes révélés, leur harmonie, leur accord parfait avec nos besoins et nos tendances. De nos jours, ils veulent être examinés avec plus de soin. Ils répondent, en effet, plus spécialement à nos préoccupations morales et psychologiques.

Les arguments probables ont eux-mêmes leur valeur. Quand ils s'ajoutent à des preuves rigoureuses et certaines, ils contribuent à rendre plus énergique l'assentiment de l'intelligence.

S'ils ne réussissent pas à convaincre, ils persuadent. S'ils ne déterminent pas victorieusement la raison, ils travaillent la volonté et l'inclinent à donner son consentement. Or le rôle du vouloir est considérable dans la connaissance des choses métaphysiques et religieuses. Il est surtout essentiel à l'acte de foi surnaturelle.

Aussi les critères internes ont-ils leur importance quand on sait les employer à propos et les disposer avec art. Ils

servent à ruiner les objections les plus ordinaires des incrédules comme l'opposition de la raison et de la foi, de la théologie et des sciences. Ils amorcent les esprits, et ils les préparent à la réception de la vérité intégrale. Ils les acheminent pas à pas vers la pleine certitude, et ils achèvent de triompher des hésitations de la volonté. Ils lèvent ainsi le dernier obstacle à l'entière soumission de l'intelligence. Jamais ni théologiens, ni apologistes, ni orateurs, ne les ont négligés. Seulement, ils se sont toujours gardés de leur donner trop de prépondérance et de les placer au fondement de leurs œuvres, comme pour asseoir sur eux la charpente de leurs discours et les murs de leur édifice scientifique. Les bases doivent être inébranlables. Elles reposeront sur des pierres du meilleur aloi, sur des rocs de granit.

CHAPITRE II

Le Miracle.

Sommaire : 1. Définition du miracle. — 2. La nature, les lois et le cours de la nature. — 3. Nécessité et contingence des lois. — 4. Leur nécessité relative et la liberté de Dieu. — 5. Fausses notions du miracle. — 6. Notion catholique du miracle. Comment il est extraordinaire et rare. — 7. Comment il dépasse les énergies de la nature. — 8. *Supra, contra, præter naturam.* — 9. Dieu seul est la cause efficiente principale du miracle. — 10. Les Anges et les hommes en sont parfois les causes instrumentales. — 11. Puissance des Anges. — 12. Font-ils des miracles? — 13. Fin du miracle. — 14. Réfutation de Clarke et de Houteville. — 15. Miracles moraux. — 16. Résumé. — 17. Possibilité du miracle : Le miracle et les lois de la nature. — 18. Le miracle et les attributs divins. — 19. Cognoscibilité du miracle. — 20. Certitude physique et certitude morale. — 21. Un jury d'académiciens n'est pas nécessaire pour constater le miracle. — 22. Le miracle se distingue de ses contrefaçons : le miracle et les forces cosmiques. — 23. L'art et la fraude. — 24. L'imagination. — 25. Le démon. — 26. Moyens de distinguer le miracle de ses contrefaçons. — 27. Valeur probante du miracle. — 28. Le miracle accrédite le délégué de Dieu. — 29. Dieu ne saurait opérer de miracle en faveur de l'imposture. — 30. Le miracle démontre le fait de la révélation divine. — 31. La profanation des Sacrements n'est pas assimilable à l'abus des miracles. — 32. Le miracle dans le paganisme et dans l'hérésie. — 33. Citations du Concile du Vatican.

1. — Le miracle, c'est un fait sensible et extraordinaire effectué par Dieu en dehors des lois de la nature, *quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ,* dit saint Thomas (1).

(1) *Summa Theol.*, I, q. cx, art. 4.

2. — La nature d'un être, c'est son essence ou sa substance considérée comme source d'activité. L'ensemble de toutes les substances créées avec leurs accidents, leurs qualités, leurs énergies, leurs propriétés et leurs opérations, c'est encore la nature. A tout être Dieu a assigné une fin et imposé des lois. Les êtres intelligents connaissent ces commandements et leur obéissent librement. Pour les animaux, les plantes et les minéraux, la loi se confond avec leur propre nature. Elle est leur inclination à leurs actes et leur tendance vers leur terme. On la définit aussi : le mode constant et uniforme de leurs opérations. Elle ne s'identifie pas cependant avec cette constance et cette uniformité extérieures, mais plutôt avec leur cause intime. L'invariable succession des phénomènes régis par ces lois constitue l'ordre de la nature.

3. — Elle est soumise à quelque nécessité ; dans la nature la plupart des événements sont rigoureusement déterminés ; les causes déroulent nécessairement leurs effets. Fondées sur l'intelligence de Dieu et sur son essence infinie, les essences métaphysiques sont immuables. Sa volonté a librement décrété leur existence. Mais le décret une fois porté, il ne le change plus. C'est là une nécessité téléologique ou *a posteriori,* non une nécessité logique ou *a priori.* Elle est mêlée de quelque contingence ; son contraire ne répugne aucunement. Elle est cependant une nécessité découlant des principes essentiels des choses et de la causalité des agents naturels. Est nécessaire tout ce qui procède nécessairement de l'essence des choses. Dans les vivants l'action immanente suit nécessairement l'actuation de leurs facultés. L'effet des actions transitives peut être empêché. Cependant la puissance active demeure incoercible. L'effet ne dépend pas seulement de l'agent, mais aussi de la disposition du patient. Enfin, par leur forme, les êtres créés poursuivent nécessairement leur terme ; pourtant ce n'est point

là une nécessité absolue. Dieu a librement tiré les êtres du néant. C'est librement qu'il les veut de telle manière. Cause première et indépendante, il peut produire tel effet sans le secours de l'agent inférieur. Il a choisi le monde actuel au milieu d'une multitude indéfinie de possibles. Pour déployer leurs énergies, les causes ont besoin de conditions extérieures. Il arrive souvent que celles-ci font défaut. Les effets ne sont donc pas absolument nécessaires.

La causalité des créatures est parfois modifiée sans que l'ordre de l'univers soit nullement troublé. *Multæ enim naturalium causarum effectus suos producunt eodem modo ut frequenter, non autem ut semper, nam quandoque, licet ut in paucioribus, aliter accidit vel propter defectum virtutis agentis, vel propter materiæ indispositionem, vel propter aliquod fortius agens... Non autem propter hoc deficit aut mutatur providentiæ ordo* (1).

Les essences physiques sont donc nécessaires en tant qu'elles participent aux essences métaphysiques, en tant que, laissées à elles-mêmes, elles produisent leurs effets naturels et en tant que, pour l'ordre de l'univers, elles sont le plus souvent abandonnées à leurs énergies. Elles sont contingentes en tant que leur anéantissement n'est pas absolument impossible, en tant qu'elles peuvent être profondément transmutées par un changement de forme substantielle et en tant que leur activité peut être exceptionnellement modifiée du dehors ou même empêchée.

4. — Les lois physiques ne sont qu'hypothétiquement nécessaires, c'est-à-dire qu'autant que les conditions contingentes sont posées. Il faut que les causes soient appliquées à l'acte, que Dieu les conserve et leur prête son concours, et qu'aucune cause supérieure n'oppose d'obstacle. Évidemment il est loisible à Dieu d'enchaîner leur activité et de

(1) *Summa cont. Gent.*, l. III, ch. IC, p. 397. Édit. Bloud.

produire leurs effets sans leur coopération. Pour exister et pour agir elles ont besoin du soutien et de l'aide du Créateur. Et Dieu, libre dans la création, n'a pas, en créant, aliéné sa liberté (1).

Il s'est réservé d'intervenir manifestement dans le monde par une action propre, qui dépasse toutes les énergies de ses créatures. Il réalise ainsi le miracle, œuvre sensible et palpable, dont le caractère insolite se détache de l'enchaînement des phénomènes ordinaires et nous frappe d'admiration, et dont la cause mystérieuse pique vivement notre curiosité parce qu'elle se dérobe à nos regards plus que toutes celles qui se jouent autour de nous.

5. — Le miracle a été faussement défini : un événement naturel, extraordinaire, mais mal compris; un produit singulier de l'intelligence ou de l'art, surtout de la médecine, du magnétisme, de l'hypnotisme, des sciences occultes, même des sciences physiques, ou encore de la fraude et du charlatanisme.

Pour d'autres, il est un effet purement naturel que l'ignorance seule trouve merveilleux et attribue immédiatement au Seigneur.

Certains voient le miracle dans l'action des créatures sur notre esprit : est miraculeux ce qui nous inspire des sentiments religieux, ce qui nous porte à ajouter foi aux paroles d'un fondateur de religion. D'après les Gnostiques et les anciens Théosophes, l'homme, par suite de son origine divine et de sa nature spirituelle, peut acquérir par sa foi, sa volonté, son imagination et par l'art magique, la puissance d'accomplir toute sorte de prodiges. D'après les Protestants modernes, le miracle c'est toute action de Dieu dans le monde ; et il n'est jamais qu'une application des lois de la nature.

(1) Cf. *Instit. philosoph. nat. T. Pesch.*, vol. II. Édit. alt., l. V, p. 317-372. — Mgr Mercier : *Ontologie*, IV° part., c. II, art. 3, p. 234-261, et c. IV, p. 325-328.

Plus célèbres sont les définitions du miracle données par Clarke, Houteville et Bonnet. D'après Clarke la matière n'est nullement active ; Dieu est cause de toutes les opérations par lui-même ou par les créatures intelligentes ; le miracle, c'est un effet contraire à l'ordre ordinaire de la nature produit par un esprit intervenant d'une manière insolite. Suivant Houteville, les miracles, comme les autres phénomènes, procèdent des lois de la nature, mais de lois cachées et n'agissant qu'exceptionnellement. Pour Bonnet, comme pour Leibnitz, il y aurait deux systèmes de causes, l'un préposé aux effets ordinaires, l'autre aux phénomènes miraculeux.

6. — Tout autre est la conception catholique. Dans le miracle il y a à considérer l'œuvre elle-même, sa cause et sa fin.

Le miracle est en lui-même un événement extraordinaire ; il ne fait pas partie de la série continue des phénomènes naturels. Il n'est pas non plus toute intervention de Dieu dans l'univers, mais son intervention insolite, c'est-à-dire son action produisant dans les choses des effets contraires à ceux qu'elles réaliseraient naturellement. La création du monde au commencement des temps, la création incessante des âmes, notre déification par la grâce, l'Incarnation du Verbe, la transsubstantiation eucharistique, sont des œuvres éminemment divines ; seul le Tout-Puissant est capable de les accomplir. Et pourtant, à proprement parler, elles ne sont pas miraculeuses ; car elles appartiennent à la constitution du monde tel que l'a ordonné l'éternelle Sagesse. Il n'y a pas miracle chaque fois qu'à une substance est imprimé un mouvement contraire à son inclination, mais quand il lui est imprimé par une cause supérieure à l'ordre naturel, *quando hoc fit præter ordinem propriæ causæ, quæ nata est facere hoc* (1). Ainsi les plantes transforment les miné-

(1) S. Thomas : *Summa Theol.*, Iª IIæ, q. CXIII, art. 10, ad. 2.

raux dont elles se nourrissent. Les animaux s'assimilent les plantes. L'homme change en sa propre substance les éléments inférieurs des divers règnes. De la main il lance une pierre dans les airs ; et cependant par eux-mêmes les graves tendent vers le centre de la terre.

Insolite, c'est-à-dire en dehors du cours ordinaire de la nature, le miracle n'est pas nécessairement rare. Il se produirait tous les jours sans cesser d'être lui-même. Aussi Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a-t-il multiplié durant sa vie terrestre. Mais il ne doit pas s'effectuer suivant une loi occulte définitivement établie.

7. — Il dépasse les énergies de toutes les créatures. Les faits miraculeux sont de deux sortes : les uns sont miraculeux par eux-mêmes, et les autres par la manière dont ils se produisent. Les premiers sont irréalisables aux forces de la nature à cause de leur substance elle-même ou à cause de leur sujet, les autres seulement à cause de leur mode de production. D'où trois classes de miracles. Exemple de la première classe : la compénétration de deux corps et leur coexistence dans le même lieu. Celui-là est le plus élevé au-dessus de la portée des êtres créés. Exemples de la deuxième classe : la résurrection d'un mort, la restitution de la vue à un aveugle de naissance. C'est seulement par leur sujet que les miracles de cette catégorie échappent à toute causalité créée. Les êtres vivants répandent la vie autour d'eux par la génération. Mais ils sont impuissants à la ramener dans des cadavres. Souvent même ils doivent déclarer incurables à toute leur thérapeutique certaines maladies, sûres avant-courrières d'une mort prochaine, ou certaines infirmités qui, sans compromettre essentiellement la vie, l'amoindrissent et jettent sur elle un voile de tristesse, comme l'extinction des sens, l'ouïe, la vue, la parole. Seule l'intervention de Dieu rend leur fonction aux organes restaurés et restitue les santés délabrées par la reconstitution instantanée de tissus

décomposés et par la cicatrisation soudaine de plaies béantes. Les miracles de la troisième classe ne sont pas absolument irréalisables aux forces créées. Mais la nature a besoin d'un certain temps, elle recourt à des moyens appropriés, et elle procède par une méthode déterminée. Dieu, au contraire, les effectue instantanément, sans la coopération des causes inférieures ou avec des moyens disproportionnés. Telles sont un grand nombre de guérisons.

8. — Les miracles sont encore dits par Saint Thomas supérieurs, ou contraires à la nature, ou en dehors de ses lois. *Circa ea quæ Deus miraculose facit, talis solet adhiberi distinctio, quod quædam dicantur fieri supra naturam, quædam contra naturam, quædam præter naturam* (1). Les miracles sont supérieurs à la nature ou surnaturels, lorsque la nature n'est nullement capable de les réaliser : telles sont la glorification du corps des élus dans le ciel et la résurrection des morts ; telle encore sans doute la coexistence de deux corps dans le même lieu. Sont contraires à la nature les miracles qui trouvent dans les créatures des résistances qu'aucune force naturelle ne saurait vaincre : ainsi les enfants hébreux jetés dans la fournaise ne sont pas dévorés par les flammes ; les eaux de la mer rouge s'écartent et se dressent comme deux murs ; la virginité enfante, tout en demeurant intacte et inviolable. Enfin, sont en dehors des lois de la nature, les effets que la nature pourrait elle-même produire, mais d'une autre manière. Ainsi, les cures soudaines, le changement de l'eau en vin, la production d'innombrables grenouilles avant la sortie des Hébreux de l'Égypte.

En un sens, tous les miracles sont contraires à la nature. Les êtres créés leur opposent une résistance par eux-mêmes, par leur substance ou par leurs propriétés essentielles et par

(1) Saint Thomas : *Quest. disput. De Pot., de Miraculis*, art. 2, ad. 3m.

leurs lois physiques. Ainsi en est-il dans les miracles de la première et de la deuxième classe. Dans ceux de la troisième, la résistance ne vient que du mode ou de la circonstance.

Il n'y a pas une contrariété absolue entre le miracle et la nature. Ils remontent l'un et l'autre jusqu'à Dieu, et en lui ils doivent se concilier. Ils relèvent de son intelligence et de sa volonté. *Omnia... portenta contra naturam dicimus esse : sed non sunt. Quomodo est enim contra naturam quod Dei fit voluntate, cum voluntas tanti utique conditoris conditæ rei cujusque natura sit* (1)? Les miracles procèdent d'ailleurs de la puissance obédientielle des créatures. Dans les êtres créés, il y a à considérer les énergies latentes qui se déploient sous l'action des causes secondes : elles constituent les puissances passives actualisées par les puissances actives. Mais au Créateur, à la cause première et suprême, il est réservé de leur imposer d'autres commandements souverains et d'en extraire par sa toute-puissance d'autres effets supérieurs.

9. — C'est donc Dieu seul qui est la cause efficiente des miracles proprement dits. Seul incréé, il est seul capable de dépasser l'ordre de toutes les créatures : *Deus igitur, cum solus sit increatus, solus etiam, virtute propria, miracula facere potest* (2). Évidemment, aucun être créé ne le pourrait. Comment s'élèverait-il au-dessus de lui-même? *Quod enim est sub ordine totaliter constitutum non potest prœter ordinem illum operari* (3). Il n'agit que sur une matière préexistante, et il ne lui est pas donné d'actualiser des puissances purement obédientielles.

10. — Il est loisible à Dieu de l'employer comme instrument. Un mode de coopération commun aux Anges et

(1) Saint Augustin : *Contra Faustum*, l. xxvi, c. iii.
(2) Saint Thomas : *Somma Théolog.*, I p. qu. cx, art. 4, c.
(3) Idem, *Contra gent.* l. III, c. cii.

aux hommes, c'est la prière. En outre, les Anges préparent le miracle en disposant la matière. A la fin du monde, avant la résurrection générale, ils recueilleront les cendres des morts. Dieu seul accomplit les miracles par son seul commandement. Mais aux Anges et même aux hommes il permet de concourir en quelque manière à l'œuvre miraculeuse. C'est par l'intermédiaire des Anges qu'il communique ses ordres au genre humain ; il en fut ainsi dans la promulgation de l'ancienne Loi sur le mont Sinaï. Il se sert aussi des hommes pour porter son *fiat* aux créatures inférieures. C'est donc autrement que par la prière que les hommes collaborent avec lui à la réalisation du miracle ; ils agissent parfois avec autorité : saint Pierre, d'un mot de reproche, livre à la mort Ananie et Saphire ; un regard de saint Benoît suffit à briser les liens qui étreignent les bras d'un paysan. Non pas cependant que le pouvoir miraculeux réside en eux d'une manière permanente, à l'état d'habitude ; ils n'en usent pas toujours à leur gré. Il est une grâce gratuitement donnée, assimilable aux puissances instrumentales ; il est par conséquent sous la dépendance de la cause principale : ainsi saint Paul n'obtient pas d'être délivré de ses tourments ; et malgré lui, saint Benoît est retenu par la pluie tombée à la demande de sa sœur (1).

11. — Les purs esprits, anges et démons, ne peuvent pas opérer des prodiges par leur seul vouloir, sans le concours des forces de la nature. Toutefois, leur puissance est bien supérieure à celle de l'homme. Ils sont capables de tous les effets réductibles au mouvement local. Ils ne transportent pas seulement les corps avec une rapidité incomparable. Ils produisent tous les phénomènes cinétiques, lumineux, caloriques, électriques, magnétiques, etc... Ils connaissent toutes les énergies des créatures, et ils savent parfaitement en tirer

(1) Cf. Saint Thomas : *Quest. disp. De Pot. De Miracul.* art. 4. c.

parti par l'application des puissances actives aux puissances passives. Ils ébranlent les organes de nos sens externes et internes. Ils jouent surtout de notre imagination. Ils effectuent ainsi le merveilleux irréalisable à tout homme.

12. — Font-ils de vrais miracles? Ils sont soumis à Dieu, et ils ont toujours besoin de sa permission. Les démons eux-mêmes sont tenus en laisse, et ils sont loin d'accomplir tous leurs desseins. Bon nombre de faits qui ne dépassent pas le pouvoir naturel des Anges sont regardés par Benoît XIV et par les Congrégations Romaines comme des miracles proprement dits, comme des miracles relatifs, par opposition aux miracles absolus réservés à Dieu seul. Ils sont des signes véritables de la divine volonté ; en les réalisant, les Anges sont les ministres de Dieu. Mais encore nous faut-il l'évidence de la non-intervention des esprits mauvais. Ceux-ci ont un pouvoir naturel aussi étendu que celui des bons Anges. Mais un fait n'est miraculeux qu'autant qu'il est accompli dans un but louable, pour glorifier Dieu, pour éclairer les hommes, pour les sanctifier ou pour les secourir. Et les démons se proposent de tout autres fins.

13. — Comme toutes choses, le miracle a une fin, et une fin supérieure à la nature, puisqu'il est lui-même en dehors de ses lois. La cause finale doit répondre à la cause efficiente. Elle n'est pas autre chose que la gloire même de Dieu. Par le miracle, le Seigneur se manifeste lui-même, il proclame ses attributs, sa sagesse, sa bonté et sa justice. Il garantit aussi l'innocence et la sainteté de ses serviteurs, ou encore la vérité de la doctrine enseignée en son nom.

14. — Tout miracle est au-dessus des forces matérielles et des énergies purement humaines. C'est tout à fait à tort cependant que Clarke déclare les corps inertes et inactifs. Houteville et Bonnet n'ont pas non plus le droit d'en appeler à une loi occulte, sous prétexte que Dieu n'emploie pas deux causes, lorsqu'une seule lui suffit. Le témoignage le plus

spécial et le plus propre du Seigneur ne saurait tenir dans le cycle des opérations naturelles. D'ailleurs, un grand nombre de miracles sont évidemment inexplicables par les forces cosmiques. Ainsi en est-il de la résurrection des morts, de la guérison instantanée, et sur une simple parole, des maladies les plus graves, de la multiplication soudaine d'une très petite quantité de nourriture pour une innombrable multitude. Puis, la théorie de Houteville est en opposition avec la constance et l'uniformité des lois. Si elle était vraie, il n'y aurait plus de certitude scientifique.

15. — Il y a des miracles moraux dans l'intime de l'âme : telle est l'illumination soudaine de l'intelligence par l'infusion d'une science nouvelle ou par l'irradiation d'une clarté prophétique ; telle encore une motion irrésistible, mais non contraignante, imprimée subitement à une volonté pour l'élever tout d'un coup de l'abîme de la perdition au sommet de la plus haute sainteté : ainsi en est-il de la conversion de saint Paul sur le chemin de Damas. Mais ces phénomènes tout intérieurs attirent moins les regards et forcent moins l'admiration du vulgaire. Aussi est-ce surtout le miracle sensible que l'on allègue pour démontrer la divinité de la Révélation.

16. — En résumé, le miracle est « une intervention supranaturelle de la motion divine au milieu des faits et mouvements naturels (1) ». Il est un fait accidentel produit directement ou indirectement par Dieu. Il est un fait sensible et étonnant, moins par sa rareté que par son indépendance des moteurs naturels immédiats. Enfin, il est toujours divin, au moins médiatement.

17. — Si tel est le miracle, il est certainement possible. Il ne répugne ni à la nature ni à Dieu.

(1) Ch. Didiot : *Logique surnat. objective,* Théor., 26. énoncé du th., p. 124.

Les lois physiques ne sont pas absolument nécessaires ; elles ne se confondent pas avec les immuables décrets de Dieu ; elles sont les effets de sa liberté créatrice ; elles sont contingentes comme le monde lui-même.

Une fois posé l'acte créateur, leur nécessité est encore conditionnelle : elles ne sont invariables qu'autant qu'aucune énergie supérieure ne suspend ni n'augmente la puissance des causes. Les essences métaphysiques ne sauraient sans doute être changées. Mais la plupart des lois, sinon toutes, dépendent de conditions non essentielles. Ainsi les diverses combinaisons des substances, la dispositions des éléments atomiques, les mouvements locaux ou moléculaires dans telle ou telle direction, avec telle ou telle vitesse, ne découlent pas de la nature des choses.

D'ailleurs, proviendraient-elles des propriétés essentielles, ces variations ne rendraient pas les miracles impossibles. Les êtres du monde, en agissant et en réagissant les uns sur les autres, vont jusqu'à se transformer substantiellement : les plantes imprègnent de vie les minéraux assimilés ; les animaux élèvent jusqu'à la sensibilité les éléments inorganiques, les végétaux et les cadavres de leurs semblables ; les agents créés actualisent les puissances qui sommeillent dans les choses et développent leurs énergies latentes. Pourquoi le Tout-Puissant serait-il arrêté par les limites étroites de leur activité ? Après les avoir tirées du néant et appelées à l'existence, pourquoi lui serait-il interdit de leur imposer d'autres contraintes et d'enjoindre d'autres commandements à leur obéissance forcée ? Il ne bouleverse ni leur essence ni leurs propriétés essentielles. Il ne suspend même pas leurs lois. Suprême législateur, il ne saurait aucunement les violer, parce qu'il est infiniment au-dessus d'elles et qu'il ne leur est point soumis. Mais outre le concours général qu'il ne cesse de leur prêter, il ajoute aux mouvements des créatures son action supranaturelle, et il produit ainsi des effets

supérieurs à leurs puissances. Elles gardent cependant leurs natures et leurs énergies. Si elles aboutissent à de nouveaux résultats, c'est qu'il est intervenu une activité nouvelle. Si les effets ne sont pas les mêmes, c'est que la cause est autre. La grande loi de la causalité est donc toujours observée. Même lorsque Dieu empêche les êtres créés de produire leur effet, il ne déroge pas proprement à la loi physique. Bien qu'il ne dévore pas les trois enfants Hébreux, le feu de la fournaise conserve la puissance de brûler. *Licet Deus faciat aliquem effectum præter actionem causæ naturalis, non tamen tollit ordinem causæ ad suum effectum* (1).

Loin de répugner à la nature, les miracles lui conviennent merveilleusement. Ils nous la montrent davantage sous l'absolue domination du Créateur. Ils font éclater plus splendidement la souveraineté du Seigneur sur toutes choses, son indépendance et sa liberté. Ils proclament hautement que Dieu ne s'est pas enchaîné dans son œuvre et qu'il la déborde de toutes parts par son être immense et par sa puissance infinie. Ils permettent ainsi à la création de mieux atteindre sa fin en nous racontant la gloire du Créateur et en nous inspirant de l'amour pour sa bonté.

18. — Aucun des attributs divins ne s'oppose au miracle. Tous, au contraire, trouvent en lui une manifestation plus rayonnante.

Et d'abord la Toute-Puissance. Elle dépasse infiniment toutes les énergies créées ; elle s'étend à tous les possibles et ne s'arrête qu'au contradictoire. Pourquoi ne lui serait-il pas permis de refuser parfois son concours aux créatures et de les empêcher ainsi de déployer toute leur activité, ou encore de produire en elles des effets supérieurs ? Pour-

(1) Saint Thomas : *De Pot. De Miraculis*, art. 1, ad 20.

quoi ne lui serait-il pas loisible d'intervenir dans l'univers par des actes équivalents à la création elle-même? Pour nous, nous disposons de notre corps ; il nous est donné d'en suspendre ou d'en précipiter plusieurs mouvements. Le Seigneur serait-il l'absolu et l'indépendant s'il était enchaîné par rapport au monde par les lois physiques qu'il a librement posées?

En parcourant les divers genres de miracles, il est facile de se convaincre qu'aucun d'eux n'est irréalisable à la divine Toute-Puissance. Les plus surnaturels, les plus élevés au-dessus de toutes les forces créées, ne lui opposent eux-mêmes aucune résistance. Puisqu'elle a tiré les êtres du néant, il ne doit pas lui être malaisé de produire toutes sortes d'effets sans instruments, sans matière préexistante et sans mouvement.

Pour accomplir les miracles contraires à la nature, le Seigneur n'a qu'à soustraire son concours aux activités créées, ou bien annuler les causalités secondaires par l'opposition d'énergies supérieures. Sans la divine coopération, le feu est incapable de consommer les objets. Pour les préserver, il suffit aussi d'une enveloppe réfractaire à la flamme. Mais pourquoi Dieu aurait-il besoin d'un intermédiaire?

Enfin, les miracles préternaturels ne sont pour lui d'aucune difficulté. Tous les effets des causes secondes, il peut évidemment les produire par son seul vouloir, comme il lui est aisé d'accroître les énergies des êtres créés. Comment serait-il esclave des lois librement établies? Leur immutabilité est d'ailleurs toute relative. Elles se prêtent « à la conception d'une liberté qui descendrait des régions suprasensibles pour venir se mêler aux phénomènes et les diriger dans des sens imprévus (1) ». Elles sont des « rapports

(1) Boutroux : *De la Contingence des lois de la nature*, p. 149.

constants entre des quantités variables... En physique mécanique, c'est un rapport entre la vitesse d'un projectile et la chaleur que développe sa percussion sur la cible. En optique, c'est un rapport entre l'angle d'incidence et l'angle de réfraction du rayon lumineux. En chimie, c'est un rapport entre les poids de charbon et d'oxygène, d'où résulte l'acide carbonique. Dans ces divers exemples, le rapport constant doit être considéré comme une loi, parce que sa constance persiste sous la variation des phénomènes : c'est-à-dire lorsque varient la vitesse du projectile, l'angle d'incidence, ou le poids de la substance chimique. » — Donc, « entre le phénomène et la loi, nous trouvons cette opposition essentielle : le phénomène est variable et la loi est constante (1) ». Aussi le miracle n'est-il pas véritablement une dérogation aux lois de la nature. « Étant donné un groupement de deux, trois activités, ou plus ; à ce groupement, qui était soumis à une loi, nous superposons un nouvel élément : le phénomène résultant sera modifié. Est-ce à dire qu'il y ait dérogation à la loi ? Oui, si l'on veut, il y a dérogation matérielle, en ce sens que le groupement, matière de la loi précédente, n'est plus le même. Mais en un sens également très vrai, le groupement s'étant compliqué, la même loi subsiste, n'est point annulée dans ses tendances, bien qu'elle comporte l'apparition d'un phénomène nouveau (2)... » Il sera toujours vrai de dire que dans le nouveau groupement plus complexe, dans la production d'un phénomène plus spécial, les lois du groupement inférieur conserveront une puissance virtuelle (3). Le préternaturel sensible en s'accomplissant dans la nature y marque son passage et « s'y enregistre selon les lois naturelles (4) ».

(1) De la Barre : *Faits surnat. et forces nat.*, 3e édit., p. 51-52.
(2) Idem, *Ibid.*, p. 53.
(3) Idem, *Ibid.*, p. 53.
(4) Ch. Didiot : *Log. surn. obj. th.*, 26, p. 135.

Le miracle n'est en opposition avec aucun attribut divin. Omnisciente, l'intelligence de Dieu le connaît de toute éternité, et de toute éternité sa volonté le décrète. Il ne met donc aucunement ses desseins en déroute. Il n'introduit en lui aucune variation. Il ne ride pas même légèrement la surface paisible de son acte pur. Tous les changements sont en dehors de lui, dans les créatures. Pour lui, sans rien perdre ni rien acquérir, il domine toutes les vicissitudes du haut de son être transcendant et absolu.

Mais en retouchant son œuvre, ne va-t-il pas fâcheusement ressembler aux artistes humains, obligés de tâtonner longtemps avant de fixer l'idéal rêvé? Et sa sagesse ne va-t-elle pas se trouver en défaut? Nullement. Sans être le plus parfait des mondes possibles, l'univers constitue un admirable concert et chante magnifiquement les louanges de son Auteur. Avec ses êtres, ses énergies et ses lois, et avec l'aide naturelle de Dieu, il se suffit à lui-même pour atteindre sa fin. Le Créateur n'a pas besoin d'intervenir de temps en temps pour le rétablir en état, comme un ouvrier répare une machine détraquée. Et, cependant, le miracle n'est pas inutile. Le Seigneur a de bonnes raisons pour l'effectuer. Il a en vue des buts supérieurs nécessitant d'autres moyens. Ce sont surtout sa bonté, sa miséricorde et sa providence surnaturelle, qui président à l'accomplissement des phénomènes miraculeux. En toutes choses, il recherche sa gloire. Ici, il se montre sous un nouveau jour, et ses perfections brillent avec plus d'éclat. En même temps, il vient au secours de notre détresse, soulageant nos douleurs, guérissant nos maladies, restaurant nos forces, et apaisant en notre faveur les éléments déchaînés. Mais son objectif principal, c'est la garantie de la Révélation. Pour imposer à l'homme, à la fois matière et esprit, un dogme surnaturel, inscrutable à ses regards, rien n'est meilleur qu'un fait sensible, et cependant irréalisable aux seules énergies créées. Signature

de Dieu apposée sur la vérité révélée, le miracle est évidemment saint et sacré. Il l'est encore en tant qu'en obtenant notre adhésion à la parole divine, il nous introduit dans l'ordre surnaturel. Il ne saurait donc être en contradiction avec la sainteté du Seigneur. Il n'est même pas une violation des lois physiques. *A fortiori,* ne lèse-t-il pas la loi morale. Il respecte les rapports de l'univers avec Dieu : *Deus potest facere contra ordinem qui est unius creaturæ ad aliam..., non tamen potest facere contra ordinem creaturæ ad seipsum* (1). L'ordre général n'est nullement troublé. La sagesse et la sainteté du Seigneur continuent à se refléter dans la création.

19. — Pour que le miracle soit une véritable attestation de Dieu en faveur de la Révélation, il nous faut pouvoir le constater au milieu des autres phénomènes cosmiques, le discerner de ses contrefaçons diaboliques ou savantes, et le rattacher à son Auteur. Il n'est pas une réalité occulte et dérobée à tous les regards, mais un fait sensible ; il force et retient notre attention. Pour le saisir, pas n'est besoin d'investigations profondes. Il s'offre lui-même à notre admiration et il nous frappe d'étonnement ; car il se détache en relief et en vive lumière de la trame des événements ordinaires. Il n'est jamais inaccessible à notre connaissance. Les hommes de tous les temps et de tous les milieux ont été capables de le distinguer ; l'histoire a pu nous transmettre fidèlement les récits des anciens prodiges. La critique a le droit et le devoir de vérifier la valeur de ces relations et les titres de tels témoins à notre confiance. Mais rejeter *a priori* toutes ces narrations, c'est faire preuve de parti pris antiscientifique, et c'est condamner toute l'histoire. Quand elles se présentent avec les meilleures garanties, pourquoi ne pas les accepter?

(1) SAINT THOMAS : *Quest. Disp. De Pot. De Miraculis,* art. 1, ad. 3.

20. — Opposera-t-on, avec Hume, à la certitude physico-morale du miracle, la certitude physique de la constance des lois de la nature? Cette opposition n'existe pas. Les cadavres ne reprennent pas naturellement la vie. Cette vérité n'est nullement contredite par l'intervention supranaturelle de Dieu ressuscitant un mort. D'après le principe de Hume, un grand nombre de phénomènes naturels, mais extraordinaires, comme les tremblements de terre, les aurores boréales, etc., devraient être rejetés au nom du bon sens. Les Indous trouveraient incroyables la gelée et la glace, car ils ne les ont jamais expérimentées. Il est faux d'ailleurs que toutes nos connaissances soient entièrement expérimentales. La foi au témoignage d'autrui tient une grande place dans notre éducation et dans toute notre vie. Le miracle, étant un fait extraordinaire, requiert des recherches attentives et minutieuses. Mais il serait injuste de lui opposer une fin de non-recevoir, et un scepticisme irréductible.

21. — Il serait aussi exagéré d'exiger pour le constater avec compétence un jury de savants académiciens. Quand il s'agit d'événements de notoriété publique, qu'est-il besoin de formes juridiques? Les victoires d'Alexandre, de Charlemagne et de Napoléon, nous sont-elles parvenues par des relations officielles? Ainsi en est-il du miracle sensible, visible à tous les regards. Des témoins en possession de toutes leurs facultés cognoscitives sont parfaitement à même d'observer le fait lui-même, de se rendre compte de sa transcendance au-dessus des forces de la nature, des circonstances morales, de sa connexion avec la doctrine religieuse, et de sa dépendance de la volonté du thaumaturge. S'agit-il d'événements passés rapportés par l'histoire, il suffit d'examiner si les récits et les narrateurs satisfont à toutes les conditions requises. L'enquête scientifique sert sans doute très heureusement à reconnaître les miracles plus obscurs et moins manifestement supérieurs aux énergies cosmiques. Mais elle

n'a pas sa raison d'être au sujet de la résurrection d'un mort, de la guérison d'un aveugle-né ou d'autres cas analogues. La cessation de la vie se fait jour d'une manière indubitable. Il est aisé ensuite de s'apercevoir de sa reprise.

22. — Quand il opère des miracles pour l'attestation de la doctrine révélée, le Seigneur, dans sa toute-puissance et dans sa sagesse infinie, doit les marquer de caractères suffisamment significatifs et facilement connaissables, afin de les distinguer de toutes sortes de contrefaçons.

Évidemment, ils ne sont pas des effets naturels, si le thaumaturge n'a usé d'aucun moyen physique ou en a employé d'impropres : telle la boue appliquée sur des yeux aveugles. Une si haute domination sur les créatures ne saurait appartenir aux agents finis. Allèguera-t-on une loi occulte, connue seulement du thaumaturge? La divine Providence n'a pas établi dans l'univers des lois contraires à d'autres lois. D'où viendrait d'ailleurs à des hommes souvent ignorants ce savoir extraordinaire et unique? Au lieu de réaliser eux-mêmes des prodiges suivant leur bon plaisir, ils seraient obligés d'attendre la détermination de cette cause cachée.

Pour se convaincre qu'un phénomène est miraculeux, il suffit de connaître négativement les forces naturelles qu'il dépasse, et d'être certain qu'il n'a pas été produit par d'autres énergies. Il est souvent très facile de mesurer la portée de la nature dans telle ou telle circonstance. Les cadavres humains ou animaux ne recouvrent jamais spontanément la vie. Le feu dévore le combustible. L'homme ne marche pas sur les eaux d'un lac ou de la mer comme sur la terre ferme. D'ordinaire il est aisé d'établir que les faits miraculeux ne procèdent pas de forces matérielles. Il n'est pas nécessaire de pouvoir préciser exactement les limites de la nature et du surnaturel. Il suffit de connaître leurs caractéristiques essentielles. Impossible sans doute de définir parfaitement

la portée de la médecine. Mais évidemment, aucun médecin n'est capable de ressusciter un mort, ni même de guérir par son seul vouloir un malade désespéré. L'imagination exerce un grand empire sur notre organisme ; elle ébranle le système nerveux, et, par son intermédiaire, elle opère parfois des cures soudaines. Elle ne saurait cependant rendre la vue à un aveugle de naissance, ni l'ouïe à un sourd, ni ses membres à un mutilé. Elle ne saurait ni fermer des plaies béantes, ni détruire des cancers invétérés. Nous ignorons quels moyens de locomotion seront encore inventés pour traverser la terre, l'océan et même les airs. Mais l'homme ne volera jamais sans instruments, jamais il ne marchera sur les eaux, jamais d'un mot il n'apaisera les tempêtes, jamais il ne pénétrera dans les maisons les portes closes.

Pas n'est besoin d'avoir mesuré toute l'étendue des forces naturelles. Celles qui ont été employées étaient-elles manifestement incapables de l'effet produit, il y a miracle. Il n'est pas permis de recourir à des énergies cachées, à des lois occultes ; celles-ci seraient fatales ; or le miracle est libre. Elles seraient en contradiction avec la constance de la nature et avec l'uniformité de son cours. L'on aurait toujours lieu de craindre des cataclysmes, et l'on n'oserait plus s'abandonner à la confiante sécurité. Se contenter de telles explications, c'est se payer de mots. Une expérience plusieurs fois séculaire certifie l'invariabilité relative des lois cosmiques. Les causes matérielles sont soumises à un rigide déterminisme ; dans les mêmes circonstances et sous les mêmes conditions, elles produisent nécessairement leurs effets. Ces lois exceptionnelles seraient donc des éléments perturbateurs, elles violeraient l'ordre général du monde. La sagesse et la sainteté de Dieu seraient ainsi mises en échec. Pendant longtemps, les peuples ont regardé les miracles comme des interventions supranaturelles du Tout-Puissant, et comme des témoignages irrécusables de l'infaillible vérité en

faveur de la Révélation : ils se sont grossièrement trompés. Et de cette erreur, la Providence divine est elle-même responsable.

D'ailleurs, quelles forces naturelles seraient capables de produire des effets absolument supérieurs à toutes les énergies créées? Les miracles contre la nature sont aussi naturellement inexplicables : les lois physiques ne sont pas en lutte les unes contre les autres; elles ne combattent pas surtout contre elles-mêmes. Les miracles des deux premières classes sont donc évidemment des phénomènes divins. Le préternaturel lui-même n'est souvent attribuable à aucune cause créée. L'on a pu regarder parfois comme prodigieux des faits purement scientifiques. Il faut réprimer tout excès de crédulité. Mais à côté du faux merveilleux, fruit de l'ignorance populaire, il y a les miracles véritables. Un grand nombre de phénomènes indubitables dépassent certainement la portée de l'hypnotisme, de la suggestion et du magnétisme. L'imagination joue un rôle important dans notre vie mentale. Elle exerce sur notre organisme une influence profonde et étendue, mais non illimitée. Elle ne saurait nullement reconstituer des tissus décomposés, cicatriser soudain des plaies béantes, rendre des membres perdus. Elle n'atteint pas surtout les corps étrangers ; sa sphère ne déborde pas le sujet. Elle ne change pas l'eau en vin, elle ne multiplie pas la nourriture, elle ne calme pas les flots agités.

23. — Les miracles ne sont pas des effets des forces naturelles. Ils ne sont pas non plus des produits de l'art ni de la fraude. Les merveilles dues à l'habileté humaine ne sont opérées que par une prestigieuse dextérité de mouvement pour cacher les objets et les soustraire aux regards, ou bien par l'application des agents aux puissances passives. Quand tous ces moyens sont inutiles, les faits sont supranaturels. C'est ce qui a lieu dans les miracles de la première

et de la deuxième classe, et dans la plupart de ceux de la troisième.

On peut certainement simuler des miracles en feignant des maladies et en criant ensuite à la guérison. A la critique de nous éclairer. Il y a surtout à considérer les fins poursuivies. A-t-on obéi à la passion du lucre, à la vaine curiosité, au désir de s'instruire? Les thaumaturges ont en vue d'autres buts.

24. — Le naturalisme moderne ramène tous les miracles à des suggestions d'images, ébranlant les passions et secouant les nerfs. Sans l'avoir fouillé aussi profondément que les modernes, les théologiens ont toujours connu le domaine de l'imagination. Et ils n'ont jamais admis comme miraculeuses les guérisons de l'hystérie et des autres névroses. Il en est à peu près de même des paralysies hystériques, à moins qu'elles ne soient anciennes, invétérées et accompagnées de l'atrophie des membres. D'ailleurs placé en face de troubles profonds, l'hypnotisme ne produit guère de cures complètes, et il est loin d'opérer instantanément.

Pour admettre des faits comme miraculeux, la Curie romaine exige des conditions minutieuses. La maladie doit être grave et très difficile à guérir, sinon incurable ; aux médecins d'en juger et de se prononcer surtout sur le début de l'accès pour savoir s'il y a ou s'il n'y a pas lésion. Il est requis qu'elle n'ait pas atteint le point culminant pour entrer dans la phase de décroissance. Aucun remède naturellement efficace n'aura été employé, ou du moins l'on aura constaté l'inutilité des médicaments antérieurs. La guérison sera subite. Cependant quand il est question de maux universellement tenus pour incurables, on peut se contenter de l'instantanéité relative. Ainsi en est-il des miracles de la première et de la deuxième classe. Pour ceux de la troisième, l'instantanéité absolue est nécessaire. Mais il faut toujours que la marche ordinaire d'une cure naturelle n'ait

pas été observée du commencement à la fin. Si le mieux progressif coïncide avec les applications successives du remède surnaturel, il y aura peut-être faveur signalée du ciel, même miracle aux yeux du Seigneur, mais l'Église restera dans le doute. Cependant il n'est pas exigé que le mal disparaisse dès le premier recours au surnaturel. Il n'est parfois anéanti qu'après de nombreuses tentatives et de longues prières. Dieu veut éprouver la foi des siens. La guérison sera complète. Les plaies desséchées se cicatriseront, sans que s'efface tout stigmate épidermique. Dans d'autres maladies, certaines conséquences morbides pourront coexister avec le miracle. La nature reprendra ses droits, et des remèdes pharmaceutiques seront utilement employés. La guérison sera attribuée en tout ou en partie à l'action de la nature, si elle a été précédée d'une crise ou d'une évacuation notable. Enfin la santé se maintiendra, et il n'y aura pas récidive. Si l'on retombait, l'on aurait tout lieu de croire que, sans avoir été détruit, le mal s'était retiré dans quelque coin obscur de l'organisme. Mais peut-être y a-t-il des rechutes surnaturelles, celles-là ne nuisent aucunement au miracle.

Un prodige sorti victorieusement d'un pareil examen sera certainement miraculeux. Ni l'art, ni la supercherie, ni l'imagination, ne seront capables de l'expliquer. Toutefois ne pourra-t-il pas être mis au compte du démon ?

25. — Le démon est un esprit dépouillé de la grâce et de tous les dons surnaturels. Mais il conserve son intelligence pénétrante et sa puissance redoutable. Laissé à lui-même, il est encore capable de bouleverser le monde ; Dieu ne lui permet pas d'opérer à son gré. Il lui est aisé de produire des merveilles irréalisables à tout l'art humain. Il connaît en effet toutes les forces de la nature, et il sait en tirer le meilleur parti. Il arrive à simuler même les miracles des deux premières classes. Il peut feindre la mort d'une personne

et puis sa résurrection. Il ne saurait pas cependant l'enfermer dans un tombeau durant trois ou quatre jours pour l'en retirer ensuite et la montrer à la multitude. Le fait ne lui serait-il pas physiquement impossible, le Seigneur ne lui accorderait pas de l'accomplir. Il ne soustrait pas non plus un combustible à l'action du feu en augmentant sa force de résistance ou en empêchant l'effet de la flamme. Il interpose un obstacle, un écran invisible. Ce sont surtout certains miracles de la troisième classe qu'il imite de près. Néanmoins il ne réussit qu'à les contrefaire ; l'instantanéité est au-dessus de ses énergies. Il la singe parfois habilement. Mais un examen attentif découvre sa fraude. Il commence par amoindrir considérablement la cause du mal tout en exagérant les douleurs. Il les enlève ensuite pour faire croire à une guérison soudaine et complète. Pourtant les racines n'ont pas été extirpées. Puis il met à contribution les forces naturelles pour achever la cure. Celle-ci sera parfois véritable, mais nullement miraculeuse.

26. — Pour distinguer les miracles authentiques de leurs contrefaçons, il faut d'abord considérer l'énergie active elle-même, et surtout la personne du thaumaturge, sa manière d'opérer, ses fins et les diverses circonstances de son action. La force en question est parfois cachée, et l'on ne sait si elle est ou si elle n'est pas surnaturelle. Le thaumaturge est-il pieux, honnête, droit, sincère, dédaigneux de la vaine gloire, humble, modeste ? Il n'est pas le suppôt d'un esprit mauvais. Il est suspect au contraire, s'il est chargé de vices opposés à ces qualités.

Comment procède-t-il ? Les instruments divins emploient des moyens dignes de la Majesté de leur Maître. Les esclaves de Satan sont d'ordinaire ridicules et grotesques. Dans les premiers tout respire la gravité, la sagesse, la douceur et la religion. Les seconds, au contraire, sont obscènes, cruels, superstitieux. Souvent néanmoins le démon cache sa malice

sous des formules dévotes et sous des dehors de bienfaisance. Mais aux yeux d'un observateur attentif, il se trahit toujours par quelque indice. S'il ne se manifeste pas à la première sommation, il ne clôt jamais une série de phénomènes sans fournir sa signature.

Les hommes de Dieu recherchent la gloire du Seigneur. Ceux du diable poursuivent des fins indignes et même coupables, le rassasiement de la vanité, l'argent, la satisfaction d'une curiosité frivole sinon malsaine, la corruption des mœurs et la ruine de la foi.

Évidemment ils ne sont pas miraculeux les faits contredits par des miracles véritables et dont Dieu a eu soin de détourner notre crédulité. Ils le sont au contraire indubitablement, quand ils ont été prédits par le Seigneur.

Un thaumaturge de conduite dépravée se présente-t-il comme le délégué de Dieu pour la fondation d'une nouvelle religion, les prodiges allégués par lui pour garantir sa parole sont des œuvres diaboliques. Ils le sont aussi s'ils servent à couvrir des doctrines évidemment fausses, absurdes, immorales, impies, en contradiction avec la révélation confirmée par des miracles certainement divins. Dieu n'est pas divisé contre lui-même. Il ne saurait approuver ni l'erreur ni le crime (1).

27. — Il est donc possible de discerner les vrais miracles de leurs contrefaçons. Mais quelle est leur valeur probante?

Dieu peut les opérer pour d'autres fins que la confirmation de la vérité révélée. Pourquoi ne les emploierait-il pas uniquement à la manifestation de ses attributs? Une telle conduite serait-elle indigne de sa Majesté? N'aurait-il pas là une raison suffisante d'intervenir supranaturellement dans le monde? Se serait-il interdit d'agir de la sorte? Il suffit

(1) Cf. P. Gombault : *L'Imagination et les États préternaturels,* IVe partie, ch. Ier, p. 411-479. Cf. J. Ottiger : *Theologia fundamentalis,* p. I, sect. I, cap. III, n° 19, p. 170-229.

certainement que sa gloire éclate radieuse et que l'homme soit porté à le mieux connaître et à l'aimer davantage.

28. — Lorsque Dieu fait des miracles en communiquant une doctrine, il appose lui-même sa signature sur son enseignement, et il se proclame hautement l'auteur de la révélation. Ainsi en était-il dans ses apparitions à Abraham et à Moïse. Il a d'autres moyens de certifier la provenance d'une telle vérité : il lui est aisé d'illuminer directement les esprits et de les convaincre de sa présence ; mais un semblable procédé est moins en harmonie avec la nature humaine. Il s'adresse ainsi parfois à ses délégués. Aux autres, c'est par le miracle qu'il atteste la divinité des instructions transmises. Par le miracle, symbole de sa sagesse et de sa toute-puissance, il empreint de son sceau les déclarations de ses envoyés. Par le miracle il accrédite ses docteurs aux yeux des foules, et il les montre revêtus de son autorité. Celui qui fait des miracles pour prouver la divinité de sa mission mérite d'être cru sur parole ; il est le porte-voix du Seigneur. Dieu ne saurait permettre aux faux docteurs d'agir de la sorte et de tromper les multitudes. Ses infinies perfections lui défendent d'approuver l'erreur. Comment le Vrai souverain et infaillible se ferait-il le fauteur du mensonge ? En étayant de miracles les dires d'un fourbe, il serait complice de l'imposture, sans pouvoir alléguer l'ignorance pour excuse comme les simples mortels, car rien n'échappe à ses regards.

29. — Sa sainteté lui permet de tolérer le mal, mais non pas de nous induire lui-même positivement dans le désordre. Or, pendant de longs siècles, il aurait entraîné des peuples entiers dans des abîmes de ténèbres en les poussant à embrasser, comme divinement révélées, des imaginations vaines et superstitieuses. Un prince n'est pas responsable des faux commis à l'aide de son cachet par l'un de ses représentants officiels ; il ne contribue nullement lui-même à duper ses sujets ; il ne lui était pas donné de prévoir la conduite de

son officier. Mais de toute éternité Dieu est témoin de la prostitution de sa signature. Il serait donc coupable de la prévarication du thaumaturge. Ainsi il discréditerait le miracle, et il se priverait d'un moyen excellemment propre à nous amener à admettre la Révélation, du moyen le meilleur même ; car par lui surtout il établit directement le fait de sa parole. Sa Sagesse se retournerait donc contre elle-même et dégénérerait en imprudence.

Enfin n'appartient-il pas à la divine Providence de diriger les créatures vers leur fin et de leur assurer la jouissance du repos en les fixant dans leur terme? Or l'homme a surtout faim et soif de la vérité : il la recherche avant toutes choses, il la poursuit de toutes ses énergies. En illustrant de miracles une fausse doctrine, Dieu le jetterait en proie à l'illusion et le précipiterait dans la nuit : au lieu de le porter à son but, il l'en éloignerait ; au lieu de l'élever vers le jour, il l'abandonnerait dans les ténèbres ; au lieu de l'accroître et de le parfaire, il l'amoindrirait et le laisserait se dissoudre dans les vaines pensées.

Quand le promulgateur d'une religion nouvelle opère des miracles utiles aux hommes, il est moralement certain qu'il a reçu une mission divine. En répandant de tels bienfaits autour de lui, il est l'instrument de Dieu. S'il n'était pas en même temps son délégué chargé de transmettre sa doctrine, les hommes seraient naturellement entraînés dans l'erreur, car ils seraient portés à le considérer comme l'écho du Seigneur.

C'est Dieu lui-même évidemment qui est l'auteur immédiat ou médiat des miracles allégués par les thaumaturges comme garantie de leurs affirmations. Et il les opère en vue de confirmer leurs dires. S'il poursuivait uniquement d'autres fins non exprimées par ses représentants, on ne pourrait jamais ajouter foi aux enseignements de ces derniers.

30. — Fait sensible, le miracle est-il de nature à démontrer la divinité de la Révélation? Très certainement. Toutes

nos connaissances partent des sens. L'objet de notre intelligence c'est l'essence des réalités matérielles. Le passage du monde extérieur à sa cause transcendante et spirituelle, le discours procédant des phénomènes cosmiques pour atteindre le noumène premier, c'est le travail ordinaire de notre raison.

D'ailleurs par les miracles nous ne cherchons pas à prouver la vérité de la doctrine proposée, mais seulement sa provenance divine. Ainsi les arguments historiques ne servent pas à établir des conclusions rationnelles, mais un fait, le fait de la parole de Dieu. Que ce langage soit absolument pur de toute erreur et s'impose rigoureusement à notre croyance, nous le déduisons de l'infinie perfection et de l'infaillible véracité du Révélateur.

Criera-t-on au cercle vicieux parce que nous attendons la manifestation du surnaturel d'un autre surnaturel? Pourquoi tout surnaturel serait-il nécessairement inaccessible à notre connaissance? Et pourquoi le visible s'offrant à nos regards ne serait-il pas le signe de l'invisible qui se dérobe?

La révélation est déjà surnaturelle, miraculeuse, divine, mais elle n'apparaît telle qu'au délégué de Dieu. Aux yeux des autres, c'est au miracle sensible qu'il appartient de témoigner en sa faveur. Mais ne roulons-nous pas toujours dans un cercle vicieux? Ne prouvons-nous pas la divinité de la révélation par le miracle et la vérité du miracle par la révélation? La révélation est envisagée successivement sous deux aspects divers. De l'évidente fausseté d'une doctrine il est permis de conclure à la fausseté des prodiges servant à la confirmer. Pour avoir le droit d'affirmer la réalité du miracle, il n'est pas nécessaire de procéder à l'examen approfondi de la vérité proposée. Si celle-ci ne contient aucune erreur manifeste et si elle possède une suffisante vraisemblance, elle peut avoir été enseignée par le Seigneur. Au miracle de nous certifier qu'elle l'a été réellement.

31. — Ils sont certainement diaboliques les prodiges

opérés en faveur d'une doctrine réellement fausse, quoiqu'elle ne le soit pas d'une manière évidente, ou d'une doctrine vraie, mais faussement présentée comme révélée. Le Seigneur doit à sa véracité, à sa sagesse, à sa sainteté, à sa Providence, à sa bonté et à toutes ses perfections, de ne pas permettre un tel abus de sa signature. Il tolère sans doute la profanation des sacrements et des pouvoirs sacerdotaux. Mais il ne résulte pas de ces sacrilèges des inconvénients aussi graves. Il ne se déclare nullement solidaire ni des chrétiens coupables, ni de ses ministres indignes. En instituant ces merveilleux instruments de la grâce, il a eu en vue des fins supérieures, et ces fins il les poursuit toujours. Par le miracle au contraire il s'affirmerait lui-même complice de l'imposteur.

32. — En vain opposerait-on aux miracles du christianisme les prestiges du paganisme et de l'hérésie. La plupart des merveilles rapportées par les auteurs de l'antiquité manquent de certitude historique. Les autres doivent être attribuées au démon. Peut-être Dieu a-t-il daigné opérer chez les païens quelques miracles véritables pour récompenser leurs vertus naturelles et pour prendre sous sa protection l'innocence injustement accusée : ainsi la vestale aurait puisé de l'eau avec un crible. Évidemment il ne voulait pas les encourager dans leurs superstitions et son action ne tendait pas à les retenir dans l'erreur. Il en est de même des prétendus miracles de l'hérésie.

Nous avons donc le droit et le devoir de nous confier à l'infaillible véracité du Seigneur et de croire inébranlablement à sa parole, quand nous la voyons apparaître dans le rayonnement de miracles authentiques (1).

(1) Cf. Ottiger : *op. cit.*, p. I, sect. I, n° 25, p. 252-269 ; — G. Wilmers : *De Religione revelata :* lib. I, c. iii, art. 5, p. 123-160. Cf. P. Monsabré : *Introduction au dogme catholique.* — E. Coste : *Qu'est-ce que le miracle ?* — Gondal : *Le Miracle.* — Mazella : *De Relig. et Eccl.*, disput. I, art. 9 et 10, p. 109-146.

33. — Voici d'ailleurs la doctrine du Concile du Vatican : *Ut... fidei nostræ obsequium rationi consentaneum esset, voluit Deus cum internis Spiritus Sancti auxiliis externa jungi revelationis suæ argumenta, facta scilicet divina, atque imprimis miracula et prophetias, quæ cum Dei omnipotentiam et infinitam scientiam luculenter commonstrent, divinæ revelationis signa sunt certissima et omnium intelligentiæ accommodata. Quare tum Moyses et Prophetæ, tum ipse maxime Christus Dominus multa et manifestissima miracula et prophetias ediderunt; et de Apostolis legimus : Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, et sermonem confirmante sequentibus signis. Et rursum scriptum est : Habemus firmiorem propheticum sermonem, cui bene facitis attendentes quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco...*

Si quis dixerit, revelationem divinam externis signis credibilem fieri non posse, ideoque sola interna cujusque experientia aut inspiratione privata homines ad fidem moveri debere, anathema sit.

Si quis dixerit, miracula nulla fieri posse, proindeque omnes de eis narrationes, etiam in sacra Scriptura contentas, inter fabulas vel mythos ablegandas esse ; aut miracula certo cognosci nunquam posse, nec iis divinam religionis christianæ originem rite probari ; anathema sit (1).

(1) Denzinger : *Enchyridion* : n° 1639. (const. c. Vat. c. III et IV de fide).

CHAPITRE III

La Prophétie.

SOMMAIRE : 1. Définition de la prophétie. — 2. Ses éléments. Le fait prédit. — 3. La cause de la prophétie. — 4. Sa fin. — 5. Ses modes. — 6. La prophétie et ses contrefaçons. — 7. La prophétie et le miracle. Définition et division de la prophétie. — 8. Possibilité de la prophétie. — 9. Sa cognoscibilité. — 10. Cognoscibilité de la prophétie absolue. — 11. Cognoscibilité de la prophétie relative. — 12. Le hasard. — 13. Le prophète. — 14. Valeur probante de la prophétie. — 15. Miracle et prophétie critères externes de la révélation.

1. — Prophétiser, προφάναι, c'est parler au nom d'un autre, au nom de Dieu. C'est la définition de saint Augustin : *Nihil est propheta Dei, nisi enuntiator verborum Dei hominibus* (1). La prophétie, c'est la connaissance surnaturelle et certaine, et l'affirmation expresse de vérités supérieures à l'intelligence des créatures. Elle est principalement la prédiction de l'avenir et surtout des futurs contingents.

Dans l'Écriture Sainte, c'est parfois toute exhortation morale, toute parole sacrée, tout chant religieux de louange ou de bénédiction. Plus strictement, c'est la découverte et la manifestation des secrets des cœurs, ou bien des réalités cachées aux regards humains, soit dans le présent, par leur distance, soit dans le passé, faute de souvenirs. Dans le

(1) Saint AUGUSTIN, *Quest.* XVII, *in Exod.*, 7, 1.

sens le plus précis, c'est la pénétration et l'annonce d'événements futurs naturellement imprévisibles.

2. — En elle il y a à considérer le fait prédit, la cause efficiente, la fin et le mode.

Le fait doit être inaccessible à tout esprit créé, à celui du prophète comme à celui de l'auditeur. Un ange ne prophétiserait point en nous communiquant son savoir naturel, supérieur pourtant à notre science.

Ce qui échappe surtout à l'intelligence humaine, ce sont les actes libres de l'avenir, les actes de Dieu et les actes de l'homme. Les œuvres du Seigneur en dehors du cours ordinaire de sa Providence, comme ses miracles, le déploiement de ses desseins, ou diverses manifestations de sa sagesse, de sa bonté et de sa justice, comment saurions-nous les prévoir? Il est seul témoin de ses secrets. S'il ne nous les découvre pas lui-même, nous sommes condamnés à ignorer ses conseils. Les libres déterminations des créatures, surtout quand elles sont nombreuses et lointaines, se dérobent aussi à nos prises. Elles n'existent encore aucunement pour nous, ni dans leurs causes, ni en elles-mêmes. Comment détailler à l'avance toute une vie non commencée? Quand nous connaissons le caractère, l'éducation, le milieu, le passé et les inclinations d'un individu, il nous est possible de conjecturer plus ou moins probablement son avenir, jamais cependant de l'annoncer sans hésitation, ni même de prédire avec certitude un seul de ses actes. Les purs esprits, malgré leur perspicacité supérieure, en sont eux-mêmes incapables. Ils ne sont pas les maîtres de notre libre arbitre pour nous porter irrésistiblement à la réalisation de leurs desseins et de leurs dires.

Ces événements futurs, sans connexion nécessaire avec les êtres existants, sont l'objet propre de la prophétie. Il y a aussi des prédictions relatives. Elles portent sur des faits nécessaires, mais procédant de causes entièrement incon-

nues. Si, avant la découverte des lois astronomiques régissant les comètes, l'on avait annoncé l'apparition de l'une d'elles à tel jour, telle heure et tel moment, il y aurait eu là du préternaturel. Et par rapport à nous il y aurait eu prophétie.

Aux prophéties absolues l'événement doit répondre exactement, dans toutes ses parties.

3. — La cause de la prophétie, c'est Dieu. Seul il connaît les futurs libres. Son intelligence infinie s'étend à tout l'intelligible. Au contraire, pour les percevoir, les facultés des créatures ont besoin de s'unir en quelque manière à leurs objets et d'être informées par eux. Comment le seraient-elles par des faits qui n'existent pas encore et qu'aucun lien nécessaire ne rattache au présent? Les purs esprits n'ignorent aucune des forces créées, ni aucun de leurs mouvements. Il leur est facile de nous faire part de leur savoir, de nous indiquer les meilleurs remèdes pour telle maladie, de nous découvrir les trésors cachés, de nous annoncer les événements lointains. Ils connaissent en outre, et le plus souvent avec certitude, les futurs non libres, qu'ils soient ou ne soient pas nécessaires, qu'ils dépendent de causes déterminées et précises, ou de causes nombreuses et variées. De cette deuxième classe sont les tremblements de terre, les tempêtes, les éruptions de volcans... D'ordinaire ils les prévoient indubitablement ; car ils démêlent tous leurs agents complexes. Cependant, pour des raisons de justice ou de bonté, Dieu se réserve de les modifier. Aussi arrive-t-il aux démons de se tromper à leur sujet.

Il y a des faits immédiatement décrétés par la volonté et qui cependant ont en partie des causes libres et en partie des causes nécessaires : telles, les guerres, les révoltes, les mœurs ; elles relèvent de la liberté, mais aussi des tempéraments, de l'état des affaires publiques, du milieu et même du climat. Les démons ne sauraient les annoncer avec une

entière certitude. Ils n'ignorent pas sans doute le fond de la nature humaine. Leur pénétration et leur longue expérience leur permettent de conjecturer assez probablement nos pensées et nos affections intimes, de nos images et des mouvements de notre organisme. Jamais cependant ils ne savent indubitablement quel concept intellectuel répond à telle modification du corps, ni surtout si notre volonté a consenti à tel assentiment de l'esprit. Néanmoins ils affirment catégoriquement et induisent ainsi leurs consultants dans l'erreur. Les bons Anges au contraire ne cherchent pas à s'en faire accroire. Quand ils prédisent un événement, ils sont sûrs de sa réalisation. Et de fait leurs prévisions s'accomplissent. Ce sont là des prophéties relatives.

4. — La prophétie doit tendre à une fin honnête, au bien de l'homme ou à la gloire de Dieu. Parfois elle a simplement pour but notre utilité, comme notre correction morale ou notre soulagement. Le plus souvent elle se propose de garantir une doctrine apparemment vraie et de proclamer envoyé de Dieu tel héraut d'une religion nouvelle. Si l'événement la vérifie, l'enseignement confirmé n'est pas faux, et la mission du prédicateur en question est divine.

5. — La prophétie sera claire, certaine et déterminée : le fait annoncé se distinguera facilement des autres ; elle sera formulée sans amphibologie ; elle ne sera ni vague ni générale, mais détaillée et précise.

La clarté varie avec plusieurs circonstances. Il ne faut pas exiger de la prophétie la limpidité de l'histoire. Les métaphores, les paraboles, les allégories et d'autres figures l'entourent souvent de quelque obscurité. Mais son objet ne contiendra ni absurdité ni contradiction. Et d'abord le prophète a lui-même besoin de le connaître. Il est entre les mains de Dieu un instrument doué d'intelligence et de volonté. Il agira donc en homme raisonnable et non en dément ou en rêveur endormi. En l'employant à son service, le Seigneur

ne l'amoindrit pas, mais le perfectionne. Il comprendra le sens de ses paroles, sans toujours l'épuiser néanmoins. Son savoir n'égale pas la science divine. *Et ego audivi et non intellexi* (1), dit Daniel. Il ne saisit pas exactement toutes les dates.

Ses auditeurs seront loin de déchiffrer tous ses dires. D'ailleurs la prophétie ne les vise pas eux-mêmes, mais plutôt les contemporains de sa réalisation. Et ceux-ci ne soulèveront pas non plus tous les voiles.

Le prophète connaît avec certitude et les faits prédits et l'influence de Dieu sur ses facultés. S'il ne se savait pas sûrement le porte-voix du Seigneur, comment oserait-il se prononcer sur les choses naturellement inaccessibles à son esprit ? Ignore-t-il la provenance de ses lumières, il n'a pas en lui toutes les clartés de la prophétie, il obéit seulement à un instinct prophétique. Et alors il n'est pas à l'abri de toute erreur.

6. — La prophétie se distingue des divinations démoniaques et des présages humains ; elle dépasse la sphère des effets naturels et nécessaires ; les autres y sont enfermées. Elle est infaillible ; les autres nous trompent souvent. Elle ne se confond pas non plus avec la vivacité d'imagination de certains sujets nerveux, travaillés par l'hypnotisme. Les intuitions de ces derniers ne sont pas supérieures à la nature créée. Sont-elles inexplicables humainement, il faut les mettre au compte des démons.

7. — La prophétie est un miracle. Elle proclame l'infinité du savoir divin. Elle est en même temps révélation. Rayonnement d'une science surnaturelle, elle se démontre elle-même. Mais d'ordinaire, pour la reconnaître comme véritable, il faut attendre sa réalisation. Sinon, elle a besoin d'être confirmée par un miracle physique évident ou par

(1) Daniel, xii, 8.

l'autorité d'un délégué certainement divin. Le miracle physique au contraire éclate comme tel, au moment où il se produit, et il nous permet de lire en lui l'empreinte du doigt de Dieu.

Quelques prophéties restent toujours enveloppées de certaines ombres. Celles-là ne fournissent pas au commun des esprits, en faveur de la divinité de la Révélation, des preuves aussi frappantes que les miracles physiques.

La prophétie doit donc se définir : dans l'ordre ontologique, s'il s'agit de la prophétie absolue, la prédiction certaine et infaillible d'un futur libre ; et s'il s'agit de la prophétie relative : la prédiction certaine et précise, attribuable à Dieu ou à ses anges, d'un événement futur naturellement inconnaissable à l'intelligence humaine ; dans l'ordre logique : la prédiction certaine, précise et vérifiée par l'événement, d'un fait futur naturellement impossible à connaître par ses causes, prédiction marquée de caractères qui la réservent à Dieu seul ou à ses anges.

La prophétie se divise d'abord en absolue et relative, en prophétie proprement dite et en instinct prophétique. Sous le rapport de l'objet, elle est prophétie de menace, de prescience ou de prédestination. La première est conditionnelle ; par elle Dieu nous révèle des événements contenus dans leurs causes ; mais celles-ci sont susceptibles d'être modifiées ; ainsi en était-il de la prédiction de la ruine de Ninive. Les prophètes n'expriment pas toujours cette condition et paraissent souvent parler d'une manière absolue. Par la deuxième, le Seigneur nous manifeste des faits futurs dépendants de la liberté créée et éternellement présents sous ses regards. Par la troisième, il nous découvre ses propres décrets éternels.

Sous le rapport du milieu de la connaissance, la prophétie est sensitive, imaginaire ou intellectuelle. Dieu en effet peut agir de trois manières sur les facultés du prophète. Parfois

il impressionne d'abord ses sens, ses yeux, ses oreilles, et par eux il atteint son imagination et son esprit : ainsi Daniel voit trois mots écrits sur la muraille. D'autres fois il influence directement l'imagination, soit en lui infusant des images nouvelles, nullement puisées dans les sensations antérieures, soit en modifiant les anciennes : ainsi Jérémie aperçoit une chaudière entourée de flammes. Enfin Dieu s'adresse immédiatement à l'intelligence sans passer par les sens externes ni par l'imagination. Il lui verse de nouvelles idées, ou bien il dispose différemment les concepts habituels de façon à leur faire représenter la vérité sans le secours des images. Le degré le plus élevé, c'est le plus immatériel et partant le dernier. Dans toute prophétie, la connaissance aboutit à l'esprit et au jugement. Mais dans la plus haute, elle ne monte ni ne relève des sens. Au contraire, elle descend vers eux. Dans la prophétie imaginaire et sensitive, elle a son origine dans les sensations. La prophétie pure et simple est compatible avec l'usage de tous les sens, externes et internes. Quand elle s'accompagne de l'aliénation des sens, elle prend le nom d'extase ou de ravissement (1). Donc dans la prophétie parfaite, le prophète reçoit de Dieu dans des concepts intellectuels la double connaissance de la vérité à enseigner et de l'influence divine sur ses facultés.

8. — La prophétie est possible. Par sa science infinie Dieu embrasse et épuise toutes choses, et rien ne l'empêche de communiquer à l'homme ses propres connaissances. S'agit-il de ses œuvres libres, elles sont éternellement arrêtées dans sa pensée et dans son vouloir ; il ne les ignore donc aucunement. Les effets nécessaires des forces finies, comment échapperaient-ils aux regards du suprême et universel Législateur, de la Providence attentive aux

(1) Cf. Saint Thomas : *Summ. Theolog.* IIae, II. Quæst. CLXXI-CLXXV. Quæst. disput. *De veritate ;* quæst. XII et XIII.

moindres mouvements de ses plus infimes créatures? Les futurs libres eux-mêmes sont éternellement présents à sa pensée; il les voit en lui-même; son absolue perfection et son immutabilité ne sauraient avoir besoin, pour les saisir, d'attendre les opérations de leurs causes. Son savoir, il a évidemment tous les moyens de nous le transmettre, en illuminant directement notre esprit, en frappant nos sens de paroles articulées ou d'autres signes expressifs.

La prophétie n'est nullement opposée à notre libre arbitre. Parfois elle a pour objet des événements indépendants de notre volonté. Même quand elle porte sur des actions libres, elle ne tend pas à les rendre absolument nécessaires. Celles-ci n'arriveront pas parce qu'elles ont été prédites, mais elles ont été prédites parce qu'elles arriveront. La science ne les détermine pas; donc elles n'en seront pas moins libres. Si elles sont nécessaires, c'est seulement d'une nécessité conséquente et hypothétique; annoncées comme devant se produire, elles se réaliseront certainement. Mais ce n'est pas la prophétie qui entraîne leur apparition; car elle ne pèse pas sur le vouloir. Au reste, d'ordinaire leur auteur n'est pas désigné. S'il l'est, il l'ignorera lui-même, ou bien il ne s'en souviendra pas au moment d'agir, ou au moins il obéira à d'autres considérations. En accomplissant les prédictions des prophètes d'Israël, continuellement présentes à son intelligence, le Christ était parfaitement libre, jusque sur la Croix. La prophétie n'est donc pas en contradiction avec l'infinie Sainteté divine. Dieu respecte notre liberté. D'ailleurs, notre Maître souverain, il aurait pleinement le droit de la suspendre dans telle ou telle circonstance.

Comme le miracle, la prophétie glorifie le Seigneur. Elle proclame son omniscience et la transcendance de son intelligence au-dessus de tous les esprits créés. Elle satisfait la curiosité si naturelle de l'homme, avide de sonder l'avenir. Elle sert à promouvoir la religion, portant les âmes au culte,

à la croyance des mystères, à la crainte des châtiments et à l'espérance des récompenses. Enfin elle démontre la divinité de la Révélation. Elle est l'un des sceaux de Dieu apposés sur la doctrine catholique. Elle répond si bien à notre intelligence que tous les peuples ont eu leurs devins, leurs oracles, leurs sybilles, leurs augures. Barbares et civilisés, ils ont tous éprouvé le besoin de consulter leurs dieux pour leur arracher le secret de l'avenir.

Puisque les prédictions absolues n'offrent aucune répugnance, il ne faut pas chercher l'explication des prophéties dûment constatées dans l'intuition naturelle de sujets plus perspicaces, dans l'acuité du génie, dans l'habileté réalisant ses dires antérieurement lancés dans le public. Elles ne se produisent pas après l'événement, ni au moment même. Elles ne sont pas des menaces vagues, des promesses générales. Elles sont précises et détaillées.

9. — Sont-elles connaissables? Sommes-nous à même de les distinguer des prévisions humaines et des conjectures diaboliques? Leur caractère divin éclate-t-il aux yeux de l'observateur? — Oui, et de manière à forcer son admiration.

D'abord le fait de la prédiction est aisément constatable. Ses contemporains et ses compatriotes voient le prophète. Ils n'ignorent pas ses mœurs, sa conduite. Ils entendent ses affirmations certaines et catégoriques. Plus tard ils sont témoins de leur réalisation ; car l'événement et la prophétie ne sont pas toujours séparés par de grandes distances. D'ailleurs l'histoire suffit à apprendre l'un et l'autre à tout le monde.

Les prophéties apparaissent-elles sous leur vrai jour, en pleine lumière, comme surnaturelles et divines? Non pas sans doute encore au moment où elles sont formulées. D'ordinaire pourtant leur nature brille déjà d'indices éclatants et significatifs : elles sont énoncées en termes clairs et précis ;

les voyants parlent avec la plus ferme assurance. Les oracles de l'antiquité étaient obscurs et équivoques ; ils ne nous avaient pas habitués à tant de netteté. Enfin elles favorisent l'honnêteté, la religion et toutes les vertus. Et la personne du prophète rayonne elle-même de sainteté. Parfois aussi Dieu les garantit par des miracles certains, ou il les illustre des déclarations de ses délégués authentiques. Dès lors le doute n'a plus sa raison d'être : nous sommes en présence de sa propre parole.

10. — Ce qui les justifie, c'est surtout leur réalisation. Une prophétie non réalisée, à moins qu'elle ne fût conditionnelle, est une prophétie fausse. Au contraire, une prophétie vérifiée par l'événement est une prophétie véritable, si elle ne peut être attribuée ni à la pénétration humaine, ni à l'intuition diabolique, ni au hasard. Or il en est souvent ainsi. Il y a des événements naturellement inaccessibles à toute intelligence créée ; tels sont les futurs libres ; Dieu seul les lit avec sûreté dans l'avenir ; seul il les saisit jusque dans leurs moindres détails. Seul il les décrit à l'avance avec une précision photographique, déterminant leurs dates, les noms de leurs acteurs et le lieu de leur théâtre. Il en va de même des effets de causes complexes en partie libres et en partie nécessitées, comme les traités, les guerres, la ruine des cités et des peuples. Les purs esprits et même quelques penseurs humains les conjecturent avec quelque probabilité. Mais les affirmer avec certitude, les peindre minutieusement à plusieurs siècles de distance, quand rien encore ne les prépare, et voir ensuite ses prédictions pleinement réalisées, en un mot écrire l'histoire avant qu'elle ne soit faite, Dieu seul en est capable. Une ville célèbre et puissante est à l'apogée de sa gloire. Dieu seul l'aperçoit, à telle époque, déchue de sa grandeur, abîmée dans la misère et l'ignominie. Plus les faits annoncés sont lointains, plus leurs circonstances sont singulières, étonnantes et impro-

bables, plus ils relèvent de la liberté humaine, et plus vivement éclate la divinité de la prophétie.

11. — Les prophéties relatives ne dépassent point par elles-mêmes la perspicacité naturelle des démons. Il ne suffit donc pas d'examiner la nature de leur objet pour savoir si elles sont attribuables à Dieu ou à ses bons anges.

L'étude des circonstances nous permettra d'ordinaire de nous prononcer avec certitude : elles sont évidemment fausses, si elles sont en opposition avec des miracles véritables ou avec la doctrine catholique, si elles sont immorales, si elles tendent à une fin vaine ou mauvaise, si elles sont énoncées en termes scandaleux, si elles procèdent d'un homme vicieux, d'un imposteur se prétendant l'envoyé du ciel. Dieu doit à sa sagesse, à sa bonté, à sa providence et à sa sainteté, de ne pas gratifier du don de prophétie de tels artisans de mensonges. Car il serait lui-même complice de leur crime, et il contribuerait à jeter les foules dans l'erreur. Cependant il lui est loisible d'employer les méchants à ses fins et de placer la prophétie dans la bouche de ses ennemis : il les contraint malgré eux à célébrer son nom ; ainsi se sert-il de Balaam et de Caïphe. Mais ce sont là des exceptions. Sa sainteté et sa sagesse ne sauraient permettre qu'elles devinssent la loi commune. Et surtout il ne peut jamais souffrir que des fourbes cherchent à couvrir de son autorité leur inconduite et leur prétendue mission.

Une prédiction ambiguë, équivoque et très obscure, sans être ouvertement fausse, est au moins douteuse. Une prophétie glorificatrice des attributs divins sera tenue pour véritable au moment de sa réalisation, surtout si, portant sur des objets nombreux et lointains, elle s'accomplit exactement dans toutes ses parties. Ne serait-elle que relative, elle ne serait pas mise au compte du démon. Car Dieu infiniment bon, saint et véridique, ne nous laisserait pas tromper par les ruses sataniques. Or l'homme est invinciblement porté à

l'attribuer à Dieu et à regarder comme divin l'enseignement marqué de cette empreinte.

12. — Ne serait-elle pas explicable par le hasard ? Une prédiction à première vue invraisemblable soit en elle-même, soit à raison de ses circonstances, n'est pas l'œuvre du hasard, surtout quand elle est irréalisable aux forces créées. Telle est la prophétie de l'établissement du christianisme par les Apôtres et de leur triomphe sur l'idolâtrie. Quelques hommes obscurs, sans lettres, sans les secours de la force, de la richesse, du prestige oratoire, doivent propager, avec une rapidité incroyable et en dépit des plus violentes persécutions, la religion austère du Crucifié.

L'objet de la prédiction n'est parfois aucunement extraordinaire en lui-même ; mais son incertitude suffit à écarter l'hypothèse du hasard. Ainsi Cyrus délivrera les juifs prisonniers à Babylone : voilà un fait semblable à beaucoup d'autres. Mais les juifs sont maintenant dans une prospérité très florissante ; il leur est permis d'envisager l'avenir sans crainte ; ils n'ont personne à redouter. Babylone ne prime les autres cités ni par sa fortune ni par sa puissance. Les Perses n'ont pas encore pris leur essor. Et quoi de plus arbitraire que le nom donné à un individu ? C'est donc Dieu seul qui a dévoilé ces détails à Isaïe. Mille circonstances de temps, de lieu, de personnes, rendent infiniment improbable l'intervention du hasard (1).

13. — La prophétie implique à la fois la révélation des vérités cachées et l'inspiration proprement dite, c'est-à-dire l'action de Dieu sur les facultés du voyant, sur son intelligence, pour la fortifier et l'éclairer, sur sa volonté pour le porter à annoncer aux autres ses nouvelles connaissances.

Le prophète instruit par le Seigneur a conscience et de l'objet montré à ses regards et de l'influence divine sur ses

(1) Cf. J. Ottiger : *op. cit.*, Ire part., sect. I, c. III, n° 22-25, p. 233-252.

puissances. Les communications reçues d'En-haut, il les transmet à ses semblables avec une ferme assurance et avec une certitude infaillible. Parfois il ignore la provenance du savoir étranger qu'il découvre en lui; il est alors sous le coup d'un instinct prophétique. Ou bien, tout en percevant le langage de Dieu, il ne le comprend pas entièrement. Jamais toutefois il n'est tout hors de lui, absent, aliéné. Il ne parle pas seulement par sa bouche, mais par son intelligence, par son imagination et par son cœur. Il est entre les mains de Dieu un instrument raisonnable et libre.

14. — Dieu peut prédire l'avenir dans le seul but de manifester ses attributs et de faire éclater sa gloire. Quand il entoure de prophéties sa propre révélation, il se proclame lui-même révélateur.

La réalisation des prophéties, alléguées par le promulgateur d'une nouvelle doctrine pour garantir la divinité de son enseignement, authentique de fait sa mission et montre en lui l'envoyé du Seigneur. Un imposteur, cherchant à tromper les esprits, ne saurait trouver un pareil appui dans le Ciel, surtout en matière de religion. Dieu se doit à lui-même de ne pas confirmer ses mensonges d'une manière positive et surnaturelle, au point de consacrer ses prétentions sacrilèges et d'attacher à ses affirmations la foi des multitudes. En lui octroyant le don de prophétie, il l'accréditerait auprès du peuple et il imposerait lui-même ses paroles à la croyance générale. Puisqu'il annonce véritablement l'avenir, il a été initié aux secrets de Dieu; il est donc investi de sa haute autorité. Quelle raison aurions-nous de douter de sa sincérité, quand il se déclare son délégué? Des connaissances transcendantes lui ont certainement été communiquées, et il les a parfaitement exprimées; il est en possession de la science nécessaire au héraut du Seigneur. Pourquoi n'aurait-il pas aussi les qualités morales requises pour une telle situation? De quel droit les lui refuserions-nous? Parfois,

quand elles ont pour objet l'envoyé lui-même, les prophéties démontrent péremptoirement la vérité de sa députation. Nous n'aurions aucun motif de rejeter les assertions d'un tel personnage ; nous n'oserions le taxer ni d'imposture ni d'ignorance. L'exact accomplissement de ses prédictions est la preuve irréfragable de son savoir supérieur. N'en eût-il pas appelé à ses prophéties, quand il promulguait la révélation divine, elles établiraient cependant la vérité de sa mission, si du moins elles étaient utiles aux hommes et à la religion.

15. — Comme le miracle physique, la prophétie est la signature de Dieu et son cachet inimitable. Elle est l'expression de son intelligence infinie, coextensive à l'être. Le miracle et la prophétie se corroborent l'un l'autre pour rendre plus solide et plus inébranlable le fondement rationnel de notre foi. Au moment où il s'effectue, le miracle signifie la présence et l'action de Dieu, et partant la réalité de sa révélation. La prophétie au contraire se vérifie surtout par son accomplissement. Alors le miracle déjà lointain pourrait exercer sur notre esprit une influence moins décisive. Couronnée par l'événement d'un éclat tout nouveau, la prophétie entraîne notre adhésion à la parole divine.

Le miracle et la prophétie sont les marques de l'intervention de Dieu dans les affaires de ce monde et les symboles de sa paternelle bonté descendant jusqu'à nous pour nous élever jusqu'à lui.

Un délégué chargé par le Seigneur de l'établissement d'une religion nouvelle doit être à la fois thaumaturge et prophète. Il doit aussi savoir, semble-t-il, si sa fondation sera éphémère ou durable, si elle traversera tous les temps, si elle triomphera de tous les obstacles, et comment il a lui-même à travailler à l'affermir. Cette prescience lui est nécessaire pour lui-même ; elle l'aidera à s'acquitter de son rôle avec plus de soin et plus de zèle. Elle lui est néces-

saire pour les autres ; elle lui conciliera leur confiance et contribuera à gagner leur foi.

Si Dieu nous dévoile peu à peu ses secrets, s'il développe ses enseignements à travers les siècles, il est de toute convenance que ses premières révélations soient l'ébauche, le germe et la prophétie des suivantes et que sa vérité évolue ainsi comme un être vivant.

Une doctrine appuyée sur de vrais miracles et sur de vraies prophéties est certainement divine, et elle mérite notre assentiment. Au contraire un enseignement privé de ces étais surnaturels ne saurait s'imposer à notre foi. L'absence de ces garanties constitue contre lui un préjugé définitif (1).

(1) Cf. J. OTTIGER : *op. cit.*, Sect. I, c. III, n° 25, p. 267-272. — G. WILMERS : *op. cit.*, Lib. I, c. III, art. 5, p. 130-160. — MAZELLA : *op. cit.*, Disput. I, art. 11, p. 146-164. — MONSABRÉ : *Introduction au dogme catholique.*

CHAPITRE IV

L'Ancien Testament, préparation du Nouveau.

SOMMAIRE : 1. Le *Pentateuque*. Son historicité. — 2. La révélation primitive est entourée de signes surnaturels, de miracles et de prophéties. — 3. La révélation mosaïque. Moïse est thaumaturge et prophète. — 4. Ses paroles et ses écrits. — 5. La loi du Sinaï est morale, cérémonielle et civile. — 6. Ses titres à notre respect : son législateur humain, sa promulgation, la Providence enveloppant ses observateurs. — 7. Sa nature et sa sanction. — 8. Divers miracles et diverses prophéties à travers les siècles. — 9. L'Ancien Testament préface du Nouveau. — 10. Jésus-Christ prédit et figuré.

1. — Ce sont surtout les miracles et les prophéties qui démontrent l'existence de la Révélation divine. Aussi le concile du Vatican déclare-t-il expressément que Moïse, les prophètes et le Christ Notre-Seigneur ont fait un grand nombre de prophéties et de miracles éclatants.

Dieu ne s'est pas contenté de douer l'homme d'une raison curieuse, investigatrice et avide de vérité, et de livrer le monde à son étude. Dès le commencement il a daigné lui parler pour lui découvrir ses mystères et l'initier à ses secrets. C'est dans la Bible que nous trouvons l'écho de ses paroles, et d'abord dans les premiers livres, au nombre de cinq, connus sous le nom de *Pentateuque*. Moïse en est regardé comme l'auteur, et à bon droit certainement. Une telle attribution se fonde sur la constante tradition des Juifs, sur la déclaration d'autres parties de l'Écriture, sur l'affirmation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Moïse était vérita-

blement inspiré de Dieu, et son ouvrage est divin. Mais il doit être considéré ici comme un historien ordinaire, dont le témoignage ne mérite créance qu'autant qu'il satisfait aux conditions requises de science et de véracité. Il connaissait les événements qu'il rapporte : il a été témoin lui-même de beaucoup d'entre eux ; les autres, il les tenait de la tradition orale, possible par la longévité des patriarches, ou encore de documents antérieurs. L'intégrité de ses écrits nous est parfaitement garantie par le culte des Juifs à leur égard et par leur soin à les garder, à les copier et à les étudier. Les interpolations et les retranchements des divers scribes se réduisent à des détails de minime importance.

Pendant le dernier siècle des assauts passionnés ont fortement secoué l'autorité de Moïse ; ils ne semblent pas l'avoir ébranlée. Les concessions de quelques catholiques à la critique rationaliste et protestante sont sans doute excessives. A-t-on prouvé que le *Pentateuque* est une œuvre collective, fruit des travaux de plusieurs auteurs et de l'élaboration de plusieurs siècles ?

Quoi qu'il en soit, c'est une histoire proprement dite et il a des titres valables à notre créance. Il est donc permis de fonder sur lui une démonstration sérieuse.

2. — Et d'abord la Révélation faite par Dieu à Adam, à Abraham, à Isaac, à Jacob et aux autres patriarches, se présente entourée de vrais miracles et de vraies prophéties (1).

Le Seigneur leur apparaît souvent d'une manière sensible et surnaturelle, ou directement lui-même, ou par le ministère des Anges, toujours de façon à leur donner la pleine certitude de sa présence et de son action, à lever tous leurs doutes et à les préserver de toute illusion. Ces théophanies

(1) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, lib. II, c. I et II, p. 169-245. — J. Ottiger : *op. cit.*, p. I, sect. II, c. I, II, III, p. 339-604.

sont des miracles témoignant en faveur de la divinité de la Révélation.

Deux autres événements miraculeux de la plus haute importance : c'est d'abord l'embrasement de Sodome et de Gomorrhe, deux villes coupables et voluptueuses ; le feu du ciel les dévore pour châtier leurs désordres sans nom. Plus tard, c'est le déluge, vengeur de la sainteté de Dieu et des lois morales universellement violées ; les eaux inondent toute la terre habitée, afin de la purifier des corruptions charnelles ; le genre humain tout entier périt sous les flots, excepté Noé et sa famille.

Une autre intervention supranaturelle du Seigneur, c'est la subite confusion des langues aux pieds de l'orgueilleuse tour de Babel.

En même temps des prophéties ne cessent de retentir aux oreilles des premiers hommes. Outre la promesse faite à Adam et Ève, dès leur sortie du paradis terrestre, c'est la prédiction de l'incendie qui doit consumer Sodome et Gomorrhe, puis l'annonce du déluge. Ensuite Abraham reçoit l'assurance d'une innombrable postérité. Celle-ci, après quelque temps d'exil en Égypte, s'établira dans la Palestine.

Elle est donc vraiment céleste et surnaturelle la Révélation primitive.

3. — Elle l'est aussi celle qu'est chargé de transmettre à ses frères Moïse, le libérateur de son peuple. Elle est d'ailleurs le développement de la première.

Moïse se présente avec une brillante auréole de miracles et de prophéties, qui l'accréditent aux yeux de ses compatriotes et montrent en lui le délégué de Dieu dûment autorisé.

Le buisson brûlant sans se consumer, les plaies d'Égypte suscitées à sa prière et cessant aussi tout à coup à sa supplication, au jour indiqué à Pharaon, le passage de la mer Rouge, à pied sec, sous une muraille d'eau dressée à tra-

vers le fleuve, voilà des faits manifestement supérieurs aux énergies de la nature. Au reste, les témoins ne s'y trompèrent pas et les mages d'Égypte, essayant en vain d'imiter le thaumaturge, sont obligés de reconnaître le doigt de Dieu.

Par ces prodiges le Seigneur proclame Moïse son propre élu, et il impose ses paroles à l'acceptation religieuse de ses auditeurs. Il lui enjoint de briser la dure servitude des Hébreux, et pour triompher de ses dernières hésitations, quand il l'envoie à la cour de Pharaon, il lui ordonne d'établir par des miracles la divinité de sa mission : *Cum* (1) *dixerit vobis Pharao : Ostendite signa, dices ad Aaron : Tolle virgam tuam et projice eam coram Pharaone, ac vertetur in colubrum.*

Ces faits irréalisables aux forces créées ne sont pas l'œuvre des démons ; car ils tendent à affranchir les Juifs d'une odieuse captivité, à glorifier le Seigneur et à promouvoir le bien des âmes. Satan poursuit de tout autres fins.

Moïse est aussi prophète : il prédit les plaies d'Égypte et leur cessation à heure fixe ; il annonce la manne ; de tous les Hébreux de plus de vingt ans, aucun ne pénétrera dans la terre promise excepté Caleb et Josué ; Dathan et Abiron seront frappés de mort. Or ces événements ne dépendent que de la souveraine volonté de Dieu. Il n'appartient donc qu'à Dieu de les lui découvrir.

Ces prophéties, il ne les jette pas autour de lui comme des conjectures plus ou moins probables, mais comme des certitudes.

D'ailleurs, si le hasard réalise parfois une prédiction lancée témérairement, au petit bonheur, il ne saurait vérifier exactement des prophéties aussi nombreuses que celles de Moïse.

4. — Choisi de Dieu, Moïse transmet la Révélation par

(1) *Exod.*, c. VII, v. 9.

ses paroles et par ses écrits, et ce sont ses écrits comme ses paroles que confirment ses prophéties et ses miracles. En effet, il allègue ces deux sortes de signes pour garantir les uns et les autres. Les deux modes d'enseignement sont très naturels et indifféremment usités dans la société. Les Juifs attachent autant d'importance à l'un qu'à l'autre, et s'ils recueillent avidement les leçons orales de leurs maîtres, les livres de l'Écriture leur sont sacrés.

Aussi à son autorité humaine incontestable, le *Pentateuque,* œuvre de Moïse, joint-il une réelle autorité divine, au moins dans les questions religieuses. Une révélation communiquée par Moïse doit donc être reçue comme l'expression de la volonté et de l'intelligence de Dieu.

5. — La principale fonction de Moïse à l'égard des Juifs, c'est la promulgation de la loi divine, de la loi morale, résumée dans le Décalogue et gravée sur deux tables de pierre, de la loi cérémonielle réglant le culte, de la loi civile déterminant les rapports des individus les uns envers les autres et les relations sociales au sein de la Théocratie.

Le Décalogue est la réduction en formules des obligations universelles intimées à chacun de nous par la voix de la conscience. Aussi tous les hommes sont-ils tenus de l'observer tout entier, excepté le troisième commandement, détermination du devoir général d'honorer Dieu.

Mais les préceptes cérémoniels et civils ne pèsent que sur Israël. Ils n'étaient pas portés à la connaissance des autres peuples. Les Hébreux les gardent dans leurs traditions de famille. Ils y trouvent d'ailleurs des promesses spéciales et des prescriptions d'une nature toute particulière, tendant à les éloigner des autres nations et à les détourner de communications intimes avec elles. Dieu cependant n'est pas avare de ses dons, et sa bonté libérale n'exclut pas les étrangers du bienfait de la loi écrite, lorsque par la circoncision ils s'engagent à l'observer fidèlement.

6. — Cette loi s'impose d'abord à notre respect par la personne même du promulgateur humain, parlant au nom du Législateur suprême. Moïse n'a été certainement ni trompé ni trompeur. Un homme de sa gravité n'a pas été, pendant si longtemps, le jouet d'illusions morbides ou sataniques. Le caractère même de la loi et ses effets sur les Israélites disent tout haut sa provenance divine.

Moïse n'a rien de l'imposteur. Son zèle pour la gloire de Dieu et pour le bien de son peuple, son amour de la vertu, sa patience, sa douceur, sa fermeté, sa simplicité franche et loyale, sa fidélité scrupuleuse, sa candeur dans le récit de ses fautes, tout en lui décèle une sainteté supérieure, tout l'élève au-dessus de son entourage. Il est véritablement l'homme de Dieu.

La loi brille encore d'une splendeur divine, par la manière dont elle est promulguée sur le mont Sinaï, dans la gloire des éclairs et du tonnerre. Moïse passe quarante jours sur la hauteur à s'entretenir avec Dieu, et il en revient le front rayonnant d'une lumière éblouissante.

Enfin, Dieu achève de consacrer la loi mosaïque et de la marquer de son empreinte en enveloppant ses observateurs d'une Providence particulière. Il exige que trois fois par an, aux trois grandes fêtes religieuses, la Pâque, la Pentecôte et les Tabernacles, les hommes adultes se rendent auprès de l'Arche. Il leur assure qu'ils peuvent abandonner leurs terres pendant quelques jours, sans craindre d'incursions dévastatrices. Et, en effet, jamais leurs ennemis ne profitent de leur absence pour envahir leurs propriétés. Le ciel veille visiblement sur eux.

A l'obéissance le Seigneur promet toutes sortes de prospérités, mais il menace la désobéissance des maux les plus redoutables, de la défaite, de l'exil et de la captivité. En effet, les Juifs sont-ils fidèles, ils vivent dans la paix et la sécurité, ils nagent dans l'abondance. Au contraire, se

détournent-ils des ordonnances de leur Maître, le châtiment fond sur eux, prompt exécuteur de la sentence divine.

7. — Considérée en elle-même, la loi n'a dans sa teneur ni dans sa sanction rien d'indigne de la Majesté de Dieu. Elle est au contraire merveilleusement appropriée à sa transcendance et au tempérament des Juifs.

Elle nous montre en Dieu, non pas un Jupiter quelconque, une divinité nationale confondant ses intérêts avec ceux d'un peuple particulier et renfermant sa sollicitude dans les limites étroites d'un royaume ou d'une cité, mais l'Être absolu, Créateur tout-puissant de toutes choses, le Dieu unique et infiniment parfait, étendant sa Providence sur l'ensemble de tout l'univers et sur chacune de ses parties.

Elle nous enseigne la spiritualité et l'immortalité de notre âme, et elle nous réserve, dans une autre vie, des récompenses ou des châtiments proportionnés à nos mérites ou à nos fautes.

Dieu demande des sacrifices et même des sacrifices sanglants en hommage à son absolue souveraineté. Mais à la différence des déités païennes, souvent barbares, il se contente du sang des animaux. Il a néanmoins un droit strict sur toutes les vies humaines, et, quand, pour éprouver sa fidélité, il condamne Abraham à lui immoler son fils Isaac, il ne viole aucune justice.

Le Sabbat rappelle son action créatrice et son haut domaine sur toutes choses. Les diverses fêtes de l'année, la Pâque, la Pentecôte, les Tabernacles, remémorent ses principaux bienfaits en faveur de son peuple, la sortie d'Égypte et le passage de la mer Rouge, la communication de la loi et la vie sous les tentes dans le désert. Tous ces souvenirs sont excellemment propres à exciter dans les âmes de vifs sentiments de piété et à entretenir dans les cœurs la plus profonde reconnaissance.

Le vice impur est partout sévèrement puni. Si la polygamie est tolérée, elle est loin d'être prônée comme un idéal.

Quant au divorce, il est assujetti à des formalités qui le rendent plus difficile et plus rare.

La propriété est défendue par une loi très sage empêchant les familles de l'aliéner pour toujours.

La servitude est plus douce que partout ailleurs ; l'esclave est considéré, non comme une chose ou comme une bête de somme, mais comme une personne respectable ; à la différence des païens, les maîtres se croient tenus envers lui à des devoirs rigoureux.

Israël l'emporte incomparablement sur le paganisme par sa morale et par sa religion.

Si la sanction de sa loi est surtout temporelle, elle est éternelle aussi.

Les Juifs sont constitués en Théocratie. C'est Dieu lui-même qui les régit et les gouverne ; ils sont proprement son peuple ; la loi qu'il leur a donnée par l'intermédiaire de Moïse n'est pas seulement morale et cérémonielle, elle est encore civile. Il lui faut donc une sanction temporelle.

D'ailleurs, pour retenir dans le devoir l'homme grossier et charnel, les châtiments ont besoin de ne pas gronder dans un lointain trop éloigné, et les promesses de ne pas ajourner trop longtemps leur réalisation.

8. — A travers les siècles, les miracles et les prophéties ne cessent pas d'éclater au milieu d'Israël, attestant la divinité de sa religion. Le passage du Jourdain dont les eaux se retirent au contact de l'Arche, la ruine de Jéricho renversée au son des trompettes, le feu descendant du ciel, à la prière d'Éli, pour dévorer les victimes du sacrifice, et d'autres prodiges innombrables, continuent de manifester l'action et la providence du Très-Haut. De leur côté, les prophètes ne se taisent plus : David, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Daniel et les autres, prodiguent de toutes parts des prédictions ou à brève ou à longue échéance, et les événements ne manquent jamais de les vérifier.

9. — Tout l'Ancien Testament n'est que la préface du

Nouveau. La première alliance de Dieu avec son peuple, plusieurs fois renouvelée, est le prélude de l'union intime contractée plus tard avec l'humanité, par l'Incarnation du Verbe d'abord, et ensuite par l'incorporation à Jésus-Christ du genre humain tout entier. La religion d'Israël est la préparation du christianisme. A la loi du Sinaï, connue sous le nom de loi de crainte, va succéder la loi de l'Évangile, loi de grâce et d'amour. A Adam, tête de l'humanité, et à Moïse, prophète et législateur, doit se substituer le Fils de Dieu fait homme, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

10. — Jésus-Christ! Son idéale figure, Adam et Ève, dès leur sortie de l'Éden, la voient vaguement s'estomper à l'horizon, et, à travers les âges, les prophètes s'appliquent à en mettre plus en relief les divins linéaments.

En maudissant le serpent séducteur, dont les insidieuses paroles ont entraîné nos premiers parents dans le péché, Dieu promet un Réparateur qui replacera leur postérité régénérée sur les hauteurs d'où ils l'ont précipitée. *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius, ipsa (ipse) conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus* (1).

En Notre-Seigneur Jésus-Christ Sem trouvera la précieuse bénédiction annoncée par son père, Noé, et que Japhet, son frère, viendra partager avec lui. *Benedictus Dominus, Deus Sem; dilatet Deus Japhet, et habitet in tabernaculis Sem* (2).

Malgré les ordres exprès et plusieurs fois réitérés de Balac, roi des Moabites, Balaam est forcé de bénir le peuple d'Israël, et il prédit la venue du Messie sous le double symbole d'une étoile lumineuse et d'un sceptre dominateur. *Orietur stella ex Jacob et consurget Virga de Israël* (3).

(1) *Gen.*, III, 14, 15.
(2) *Ibid.*, IX, 25, 27.
(3) *Num.*, XXIV, 17.

Le Sauveur était déjà figuré par les principaux personnages de l'histoire d'Israël, Adam, Abel, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph. Il doit prendre lui-même la place du vieil Adam à la tête de l'humanité, afin d'infuser de nouveau à son corps mystique, avec son propre sang, la vie tarie par le péché. Comme Abel, il sera mis à mort, et c'est son sacrifice qui expiera nos iniquités et nous méritera la grâce. Noé a sauvé dans son arche et arraché au déluge les germes d'un autre genre humain ; Notre-Seigneur Jésus-Christ nous ouvrira son cœur aimant, ses plaies béantes et le sein maternel de son Église pour nous abriter du monde et de l'enfer.

Lorsqu'après le déluge les hommes retournent au paganisme et à l'oubli de leur Maître, Dieu, pour conserver intacte la foi au Messie promis, se choisit une famille destinée à devenir son peuple : Abraham est invité à abandonner la Chaldée, sa patrie, et à s'établir dans la Palestine réservée à sa postérité. Le Sauveur s'appellera lui-même le fils d'Abraham ; et en effet, comme Isaac, il gravira la montagne en portant sur ses épaules le bois de son sacrifice pour être immolé sur le Calvaire. Jacob a douze enfants ; Jésus-Christ groupera autour de lui douze Apôtres, et il les chargera de continuer son œuvre, de propager sa doctrine, de répandre sa grâce. Joseph, vendu par ses frères et emmené en Égypte, entre à la cour de Pharaon et s'élève au faîte des honneurs ; Jésus, trahi par Judas, livré à ses ennemis, condamné par Pilate et crucifié par des païens, va à la gloire par l'humiliation, la douleur et la mort.

Le Sauveur vit encore dans Moïse, David, Salomon : Moïse représente surtout le docteur, le prophète, le thaumaturge, le législateur, celui qui doit nous apporter la véritable charte d'affranchissement et de liberté ; David, le roi tout-puissant, qui triomphe du péché, du monde et de l'enfer et assure à ses sujets une paix durable ; Salomon, le prince pacifique,

ménageant à son peuple la prospérité, les richesses et l'opulence.

La fin principale de la loi donnée aux Hébreux sur le mont Sinaï, c'est de les préparer à la réception du Rédempteur. En la leur communiquant, Dieu commence à accomplir les promesses faites jadis aux patriarches.

Elle est une lumière pour les consciences, et elle prélude au jour glorieux de l'Incarnation, aux splendeurs éblouissantes du Verbe éternel rayonnant sur la terre.

Mais, si elle montre le bien, elle ne donne pas la force de le pratiquer. Aussi, inondé de ses clartés, l'homme voit mieux son impuissance native, sa corruption profonde, son penchant pour le mal, sa faiblesse et sa lâcheté pour la vertu, son besoin indispensable d'un secours supérieur. Il doit donc soupirer plus ardemment après le Sauveur attendu et désiré.

Par la loi, les étrangers en relations avec les Juifs apprennent à connaître le Messie, Rédempteur non seulement d'Israël, mais du genre humain tout entier.

Les cérémonies du culte judaïque sont un acheminement vers notre propre liturgie. L'immolation sanglante de Jésus sur le Calvaire, continuée et mystiquement renouvelée sur nos autels, remplace les sacrifices des animaux.

Chaque jour, aux yeux des Israélites, les traits du divin Sauveur se détachent plus saillants et plus lumineux. Chaque prophète ajoute quelques coups de pinceau, peu à peu l'image s'achève et se perfectionne, à tel point que l'un d'eux, Isaïe, méritera d'être appelé le cinquième Évangéliste. Le lieu et la date de sa naissance, sa famille, ses ancêtres, sa patrie ; la virginité de sa mère ; son caractère doux, égal et pacifique ; ses miracles, ses enseignements, sa passion cruelle et ignominieuse, sa mort triomphante, son tombeau glorieux, sa résurrection splendide ; la solidité inaltérable de son Église, défiant tous les assauts des peuples, des rois et de l'enfer,

s'ouvrant toute grande et maternellement protectrice aux princes et aux sujets, aux grands et aux petits, et attirant dans son sein des multitudes sans nombre, voilà les diverses prédictions, s'ajoutant les unes aux autres pour présenter sous leur vrai jour le Christ et son œuvre.

Le Christ et son Église! telle est l'idée centrale de la Bible, et voilà le cœur de la Religion révélée.

La loi du Sinaï ne sera pas perpétuelle ; elle sera bientôt abrogée. La séparation qu'elle creuse entre les Juifs et les autres peuples ne doit pas exister à jamais ; toutes les nations sont appelées à s'embrasser dans l'Église de Jésus ; car c'est sur tous les hommes, sans distinction de race, que s'épancheront les flots de son sang.

Et c'est lui, le Christ, l'Homme-Dieu, qui sera le Législateur de la Loi nouvelle, aussi durable que le temps, le Législateur annoncé par Isaïe (1) : *Ecce servus meus... dedi spiritum meum super eum, judicium gentibus proferet... Hæc dicit Dominus... Dedi te in fœdus populi, in lucem gentium.* C'est lui le prophète par excellence, prédit par Moïse (2) : *Prophetam de gente tua et de fratribus tuis, sicut me, suscitabit tibi Dominus Deus tuus; ipsum audies... Et ait Dominus mihi : Bene omnia sunt locuti. Prophetam suscitabo eis de medio fratrum suorum, similem tui; et ponam verba in ore ejus, loqueturque ad eos omnia quæ præcepero illi.*

Jésus, supérieur à Moïse et à tous les Prophètes, répandra autour de lui les miracles les plus éclatants ; Jésus prêchera d'autorité la doctrine la plus sublime, qu'il saura abaisser, sans l'amoindrir, au niveau des plus petites intelligences ; Jésus promulguera la loi de la perfection et versera en même temps dans les âmes les énergies nécessaires

(1) ISAÏE, XLII, 1-6.
(2) *Deut.*, XVIII, 15-18.

à son accomplissement ; Jésus brisera nos fers, nous arrachera à notre exil et nous rendra la liberté des enfants de Dieu (1).

(1) Cf. Wilmers : *op. cit.* lib. II, p. 169-304. — Otticer : *op. cit.* Sect. II, c. I et II, p. 339-604. Les diverses introductions à l'étude de l'Écriture Sainte, et les commentaires de la Bible, les commentaires de *Fillion* et son *Idée centrale de la Bible.* — *Les saintes Écritures et Jésus-Christ,* Méditations, par un anonyme, lib. Don Bosco, Marseille.

CHAPITRE V

Le Nouveau Testament : Divinité de Jésus-Christ.

SOMMAIRE : 1. Divinité de Jésus-Christ. Ses preuves. — 2. Elles sont rapportées par les Évangélistes. Authenticité et intégrité des Évangiles. — 3. Jésus-Christ s'affirme le Fils de Dieu. — 4. Il s'attribue ce qui n'appartient qu'à Dieu. — 5. Ses affirmations sont comprises de ses auditeurs qui lui font écho. — 6. Ses ennemis ne s'y trompent pas. — 7. Il encourage lui-même ceux qui le déclarent Fils de Dieu. — 8. Donc il est Dieu. — 9. Ses miracles. Leurs caractères. — 10. Leurs témoins bons juges. — 11. Impossible de les attribuer aux démons. Leur fin. — 12. Les prophéties et Jésus-Christ. Il réalise les prédictions des prophètes d'Israël. — 13. Ses propres prophéties. — 14. Transcendance de son esprit. — 15. De son cœur. — 16. Sa sainteté éminente. — 17. Il est l'homme idéal. — 18. Son influence universelle et durable. — 19. Il exige l'amour et il l'obtient. — 20. Sa mort et sa résurrection. Il a lui-même annoncé sa résurrection à ses amis. — 21. Et à ses ennemis. — 22. Il est vraiment mort. — 23. Il s'est ressuscité. Témoin-ses Apôtres et ses ennemis eux-mêmes. — 24. Donc il est Dieu et sa doctrine s'impose à notre foi.

1. — Le Révélateur par excellence, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme. Celui-ci est plus qu'un délégué de Dieu, plus qu'un prophète, plus qu'un législateur chargé de transmettre à l'humanité la volonté du ciel. Il est le Fils même de Dieu, le Fils propre et véritable, et, par conséquent, il est Dieu essentiellement et absolument. Il affirme lui-même sa filiation divine et son absolue divinité, et son affirmation, il la prouve par ses miracles, par ses prophéties et par la transcendance incomparable de sa vie.

Ses contemporains et ses compatriotes devaient s'incliner devant un pareil témoignage, l'adorer lui-même et donner à sa doctrine leur plein assentiment.

2. — Ce témoignage arrive aussi jusqu'à nous par le moyen des Évangiles, considérés non pas comme des écrits inspirés, mais comme des livres historiques, revêtus de toutes les garanties d'authenticité.

Les Évangiles ont été vraiment composés par ceux dont ils portent les noms, saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, comme l'établit l'universelle tradition de tous les temps.

Saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean connaissaient les événements racontés. Deux d'entre eux, saint Matthieu et saint Jean, ont vécu dans l'intimité de Jésus, leur Héros, et ils ont assisté à ses principales actions. Les deux autres, saint Marc et saint Luc, disciples de saint Pierre et de saint Paul, ont été instruits par les familiers du Maître, et ils ont ainsi puisé leurs renseignements aux meilleures sources.

Ils possèdent la vérité et ils la communiquent aux autres avec une sincérité et une candeur admirables. Ils ne cherchent jamais à nous tromper. Ils s'oublient eux-mêmes pour ne peindre que leur Héros; ou, s'ils rappellent leur personnalité, c'est pour relater tout ce qui est de nature à les amoindrir dans l'esprit du lecteur, n'essayant nullement de pallier ni d'excuser leurs fautes.

Fidèles et véridiques, leurs récits sont parvenus jusqu'à nous sans changements substantiels (1). Ils n'ont pu être falsifiés du vivant de leurs auteurs. Dans les temps immédiatement postérieurs, ils étaient encore présents à toutes les mémoires. Plus tard, ils étaient déjà répandus dans tout

(1) Cf. MAZELLA : *De Religione et Ecclesia,* disp. II, art. 1er, p. 165-190, cinquième édition.

l'univers. Qui d'ailleurs les aurait altérés? Non pas les chrétiens, évidemment. Les hérétiques y auraient glissé leurs hérésies et auraient retranché la condamnation de leurs erreurs. Les païens auraient supprimé tout ce qui a trait à la réalité des miracles de Jésus, à la nécessité de la foi surnaturelle et à la vanité des idoles. Au reste l'Église est là, gardienne vigilante de l'intégrité des livres saints, et elle la défend inviolable contre toutes les tentatives des ennemis. Puis, personne n'aurait réussi à s'emparer de tous les exemplaires pour ne les rendre aux chrétiens qu'après les avoir dénaturés.

C'est dans les Évangiles que nous trouvons les preuves irréfragables de la divinité de Jésus-Christ.

3. — A plusieurs reprises, il se déclare lui-même Fils de Dieu, et non pas Fils adoptif, Fils par participation accidentelle de la nature divine, comme le sont les régénérés vivant en état de grâce, et les rois, les prêtres, les juges investis d'une autorité sociale, mais Fils propre, par filiation naturelle, et par conséquent Dieu véritable et absolu.

La veille de sa mort, en présence du Sanhédrin, lorsque le Prince des prêtres le somme, au nom du Dieu vivant, de dire s'il est le Christ, Fils de Dieu, il répond par une affirmation catégorique et solennelle.

Ce n'était pas la première fois qu'il se proclamait ainsi le Fils de Dieu. « Dieu (1) a tant aimé le monde, dit-il un jour aux Juifs en parlant de lui-même, qu'il a livré son Fils unique. » Et ailleurs : « Le Père (2) a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même... L'heure vient où ceux qui sont dans le tombeau entendront la voix du Fils de Dieu. » A l'aveugle de naissance qu'il vient de guérir et que les prêtres ont chassé du temple (3) : « Tu crois au Fils de Dieu, demande-

(1) Saint Jean, iii, 16.
(2) Idem, v, 26-28.
(3) Idem, ix, 35-37.

t-il ? — Et qui est-il, Seigneur, pour que je croie en Lui ? — Tu l'as vu, Celui qui te parle, c'est lui-même. »

4. — En plusieurs circonstances, il s'attribue ce qui n'appartient qu'à Dieu, comme l'existence éternelle, avant tous les temps, dans un présent continuel : *Amen* (1), *amen, dico vobis, antequam Abraham fieret, ego sum.* Une science identique à celle de Dieu son Père et le même pouvoir de la communiquer aux autres (2) : *Omnia mihi tradita sunt a Patre meo. Et nemo scit quis sit Filius, nisi Pater et cui voluerit Filius revelare.* Or, une connaissance identique suppose une identique nature.

Il prétend (3) posséder autant de puissance que son Père, comme lui travailler toujours, opérer les mêmes œuvres qu'il opère lui-même, et, partant, partager avec lui la même et identique essence.

Comme son Père, il ressuscite les morts et les vivifie (4).

Comme lui il remet les péchés.

Il se proclame la voie, la vérité et la vie (5). S'il est la voie, en tant qu'homme condescendant à notre petitesse, il n'est la vérité absolue et la vie essentielle que parce qu'il est l'être infini et nécessaire, l'être parfait et sans limite, Dieu en un mot.

La vie éternelle, c'est l'intuition non seulement du Père, mais aussi de celui qu'il a envoyé, de son Fils, Dieu comme lui.

Aussi exige-t-il qu'on croie en lui, qu'en lui on espère et qu'on l'aime souverainement. Celui qui s'attache à sa famille plus qu'à lui-même n'est pas digne de lui.

Son Père et lui ne sont qu'un même Dieu, une même divinité : *Ego* (6) *et Pater unum sumus.*

(1) Saint Jean, viii, 58.
(2) Matth., xi, 27.
(3) Saint Jean, v, 17-19.
(4) Idem, v, 21.
(5) Idem, c. xiv, 6.
(6) Idem, x, 31.

5. — Ces affirmations réitérées étaient comprises autour de Jésus dans le sens de son absolue divinité.

On ne le regardait pas seulement comme un simple envoyé du ciel, comme un prophète, comme un législateur, mais comme le Fils propre de Dieu, véritablement Dieu lui-même, ayant droit aux adorations des créatures.

Saint Jean-Baptiste affirme implicitement sa divinité en le déclarant juge suprême de tous les hommes, rémunérateur de la vertu et vengeur du péché. Il la proclame directement aussi de la manière la plus catégorique : *Et ego vidi, et testimonium perhibui, quia hic est Filius Dei* (1).

Quand, à Césarée (2), Jésus demande aux siens ce qu'ils pensent du Fils de l'homme, saint Pierre, prenant la parole : « Vous êtes le Christ, répond-il, le Fils du Dieu vivant. »

6. — Ses ennemis eux-mêmes ne s'y trompent pas, et c'est bien dans le sens de sa divinité absolue qu'ils entendent ces diverses déclarations. Lorsqu'après une guérison éclatante, opérée un jour de Sabbat, ils veulent le mettre à mort, c'est surtout parce qu'il se dit le Fils et l'égal de Dieu (3). Au lieu de les désabuser, ce qu'il aurait dû faire, s'ils s'étaient réellement égarés, il insiste avec plus de force sur sa divine filiation.

Les princes des prêtres comprennent si bien la portée de ses affirmations, que c'est surtout parce qu'il se prétend Fils de Dieu qu'ils le condamnent à mort. « Tu l'as dit, je suis le Fils de Dieu (4). » Lorsque le grand-prêtre a entendu cette réponse catégorique, c'en est assez. « Qu'avons-nous besoin de témoins, s'écrie-t-il, il a blasphémé, il est digne de mort (5). » S'ils le traînent au tribunal de Ponce-Pilate, c'est qu'ils ne se contentent pas du supplice de la

(1) Saint Jean, i, 34.
(2) Saint Matth., xvi, 16-17.
(3) Saint Jean, v, 18.
(4) Saint Matth., xvi, 64.
(5) Idem, xvi, 65-66.

lapidation, infligé par leur loi, et qu'ils désirent pour lui le supplice de la croix, essentiellement romain. Devant le gouverneur, ils articulent encore le même chef d'accusation (1) : « Nous avons une loi, et d'après cette loi, il doit mourir, parce qu'il s'est dit le Fils de Dieu. » Et ils réclament le genre de mort qui doit le mieux assouvir leur haine : « Crucifiez-le, crucifiez-le ! »

Ainsi Jésus-Christ meurt victime de son affirmation capitale, qui forme comme le faîte lumineux de sa Révélation.

7. — D'ailleurs, loin de démentir ceux qui proclamaient sa divinité, il ne les a jamais qu'encouragés et confirmés dans leurs dires. A Césarée il s'empresse de féliciter saint Pierre de la précieuse connaissance qu'il vient de manifester et qu'il ne doit qu'à l'inspiration de son Père éternel.

Au grand-prêtre, qu'il sait acharné à sa perte et qui ne provoque, de sa part, une affirmation de sa divinité que pour avoir une raison de le condamner, il ne lui suffit pas de donner la réponse demandée : « Oui, tu le dis, dit-il... Et ce Fils de l'homme, vous le verrez bientôt assis à la droite de son Père. » Vous serez témoins vous-mêmes de sa gloire triomphante dans le sein de son Père (2).

8. — Puisque Jésus-Christ s'est déclaré Fils propre de Dieu, et Dieu véritable, il l'est réellement ; car l'histoire de sa vie proclame bien haut qu'il n'est ni un naïf, ni un imposteur. Il n'a pas dû se faire illusion, et il n'a pas voulu nous tromper.

9. — D'ailleurs, l'affirmation de sa divinité, il l'a prouvée péremptoirement par ses miracles et par ses prophéties.

Les Évangélistes racontent un grand nombre de ses prodiges, et ils ajoutent qu'ils sont loin de les avoir tous rap-

(1) Saint JEAN, XIX.

(2) P. BILLOT : *De Verbo Incarnato*, Pars III, th. 55, deuxième édition, p. 480-507. — G. WILMERS : *op. cit.*, l. III, art. 3, p. 408-425. — J. OTTIGER : *op. cit.*, Sect. II. c. III, art. 2, th. 31, p. 628-640.

portés. Leur multiplicité est un premier signe de leur vérité. En les prodiguant sur ses pas, le Christ fournit largement à ses ennemis l'occasion de les examiner et leur ôte tout moyen de les attribuer aux forces naturelles encore inconnues.

Ce qui les distingue encore, c'est leur variété : Jésus-Christ n'est pas un thaumaturge spécialiste, mais universel. Les guérisseurs plus ou moins merveilleux ne traitent que telle ou telle classe de maladies.

Il a agi sur la nature inanimée, changeant l'eau en vin, apaisant les tempêtes, multipliant les pains. Impossible ici de recourir à la suggestion.

Il a agi sur les êtres organisés et raisonnables, rendant la santé à toutes sortes de malades, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, le mouvement aux paralytiques, délivrant les démoniaques de leurs hôtes importuns et tourmentants.

Il a opéré des miracles particulièrement ardus, et dépassant plus manifestement les énergies créées en ressuscitant des morts : la fille de Jaïre, encore couchée dans son lit, le fils de la veuve de Naïm porté au tombeau, et Lazare, déjà enseveli depuis quatre jours.

C'est aussi sa manière de procéder qui prouve leur surnaturalité.

Il les fait en public, provoquant ainsi des discussions qui établiraient plus solidement leur valeur ; et de fait ses adversaires se livrèrent parfois à leur sujet à de minutieuses enquêtes : par exemple, à propos de la guérison de l'aveugle de naissance. S'il impose le silence à quelques-uns de ses miraculés, le plus souvent il ne leur commande nullement de se taire. Puis, s'il cherche à dérober des prodiges à une notoriété trop éclatante, c'est qu'il veut éviter de trop exciter la haine de ses adversaires, et de précipiter ainsi le moment de son arrestation. Il veut avoir le temps de fournir toute sa carrière.

Il suffit à l'hémorroïsse de toucher la frange de son vêtement pour être délivrée de son infirmité.

D'autres fois il se contente d'un simple commandement, et la maladie s'empresse de lui obéir.

Les ordres de sa volonté se transmettent même à distance et produisent infailliblement leur effet.

A sa voix, les débiles reprennent leurs forces et les morts reviennent à la vie.

10. — Ses miracles ont eu des témoins parfaitement capables de les apprécier. La plupart d'entre eux sont si manifestement au-dessus de toutes les énergies créées que leur éclat force l'admiration de tout homme de bon sens. Évidemment les quatre ou cinq mille hommes nourris par Notre-Seigneur peuvent juger de l'insuffisance de cinq ou sept pains pour les rassasier. Les spectateurs de l'apaisement des flots connaissaient assez le lac de Tibériade pour s'apercevoir du caractère insolite de cette cessation de tempête. Les invités de la noce de Cana sont d'excellents dégustateurs du vin de Notre-Seigneur. Les bénéficiaires de la pêche miraculeuse, pêcheurs de leur état, savent bien que l'abondance de leurs prises n'est pas naturelle.

11. — Impossible d'attribuer les prodiges de Jésus-Christ à l'action diabolique. Une telle explication est incompatible avec les qualités morales du Thaumaturge, avec la pureté de sa vie, avec sa sainteté éminente, avec son but manifestement poursuivi d'imposer sa doctrine aux esprits, de subjuguer les volontés et de pousser les âmes à la pratique de la vertu.

C'est à cette fin que tendent tous ses efforts, il le déclare lui-même à plusieurs reprises.

Les disciples de Jean-Baptiste viennent l'interroger, de la part de leur maître, pour savoir s'il est le Messie ou s'ils doivent en attendre un autre. Il se contente de répondre par l'énumération de ses miracles. « Jusques à quand nous

tiens-tu en suspens ? lui demandent un jour les Juifs. Si tu es le Christ, dis-le nous clairement. — Je vous parle, et vous ne me croyez pas, répond Jésus. Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage pour moi. Si vous ne me croyez pas, moi, croyez mes œuvres et sachez, admettez avec foi que mon Père est en moi et que je suis dans mon Père (1). »

Quand ses ennemis lui reprochent la violation du Sabbat, il affirme la continuité de son travail assimilable à l'incessant labeur de son Père : « Ce sont les œuvres mêmes que je fais qui rendent témoignage pour moi (2). »

Il réitère la même affirmation devant ses disciples, après la dernière Cène : « Mon Père, qui est en moi, fait lui-même (mes) œuvres. Vous ne croyez pas que je suis dans mon Père et que mon Père est en moi ? Croyez (le) à cause de mes œuvres (3). »

Avant de ressusciter Lazare, levant les yeux au ciel, il s'écrie : « Père, je vous remercie de m'avoir exaucé. Pour moi je savais que vous m'exaucez toujours. C'est à cause du peuple qui m'entoure que je parle ainsi, afin qu'il croie que c'est vous qui m'avez envoyé (4). »

Les miracles de Jésus sont si splendides qu'ils imposent la foi à un grand nombre de ses contemporains.

Ses ennemis eux-mêmes sont obligés de le reconnaître, et s'ils cherchent à se défaire de lui, c'est pour éteindre leur rayonnement importun. Il contraint les démons eux-mêmes à confesser sa divinité (5).

Sa filiation éternelle, son Père la proclame aussi formel-

(1) Saint JEAN, XV.
(2) IDEM, V, 36.
(3) IDEM, XIV, 10.
(4) IDEM, XI.
(5) Cf. P. BILLOT : *De Verbo Inc.*, III Pars, th. 57, p. 537-542. — G. WILMERS : *op. cit.*, lib. III, c. II, art. 1, p. 334-347. — J. OTTIGER : *op. cit.*, Sect. II, c. III, th. 34, p. 758-786.

lement après son Baptême et lors de sa transfiguration.

12. — Pour en mieux établir la réalité, à la preuve des miracles il ajoute celle des prophéties.

Il est à remarquer d'abord que toutes les prédictions des anciens prophètes sur son propre compte, il les a pleinement réalisées.

C'est lui qui est le Fils de l'homme brisant la tête du serpent infernal.

C'est lui qui est l'heureuse bénédiction annoncée à Sem, à Abraham, à Jacob, et répandue sur le genre humain tout entier.

C'est lui qui est le Roi chanté par David, le supplicié aux mains et aux pieds percés, l'Homme de douleurs.

C'est lui qu'Isaïe montrait élevé au comble de la gloire et précipité dans le plus profond abîme de l'ignominie.

C'est lui le Législateur nouveau qui grave sa loi, non plus, comme Moïse, sur des tables de pierre, mais dans l'intime des cœurs.

C'est lui qui épanche, sur ses frères, non plus la manne tombée autrefois dans le désert, mais l'onction incomparablement fécondante de son Esprit-Saint.

13. — Mais, tout en accomplissant les prophéties de ses prédécesseurs, Jésus-Christ a souvent prophétisé lui-même durant sa vie mortelle.

Il fait preuve de connaissances supérieures aux forces de l'esprit humain, lorsqu'il dit à Nathanaël : « Avant (1) que Philippe ne t'appelât, je t'ai vu sous le figuier » ; quand, devant entrer à Jérusalem, il envoie deux de ses disciples : « Allez (2)... vous trouverez une ânesse attachée et son ânon avec elle » ; lorsqu'à l'approche de la fête des Azymes il dépêche Pierre et Jean pour lui préparer la Pâque :

(1) Saint Jean, i, 48-49.
(2) Saint Matth., xxi, 1-3.

« Quand vous entrerez dans la ville, voici qu'il viendra au-devant de vous un homme portant une amphore d'eau, suivez-le dans sa maison » ; et lorsqu'à la Samaritaine lui déclarant n'avoir pas de mari, il réplique : « Tu as bien dit que tu n'as pas de mari ; car tu en as eu cinq, et celui que tu as maintenant, il n'est pas ton mari. »

Jésus lit jusqu'au fond des âmes les pensées les plus cachées : c'est ce regard aigu, cette pénétration des secrets psychologiques et moraux qui déjouent les pièges de ses ennemis.

Il sait de science certaine les événements qui dépendent de la libre volonté de l'homme. Il prédit plusieurs fois sa mort et toutes les circonstances qui l'accompagneront. « Voici (1) que nous montons à Jérusalem, dit-il à ses douze, et le Fils de l'homme sera livré aux princes des prêtres et aux scribes, qui le condamneront à mort et l'abandonneront aux Gentils pour qu'il soit moqué, flagellé et crucifié. »

Les anciennes prophéties, en décrivant son supplice, ne sont pas entrées dans ces détails minutieux.

Avant sa Passion, il annonce aux douze l'abandon où le laissera leur fuite, à Pierre son triple reniement, à Judas sa noire et lâche trahison.

Il annonce la ruine de la ville de Jérusalem et du temple, la manière dont les ennemis s'en empareront et les signes avant-coureurs de cette catastrophe.

Il annonce à ses Apôtres la descente de l'Esprit de vérité qui leur enseignera toutes choses, de l'Esprit de force qui leur infusera des énergies nouvelles et les transformera foncièrement.

Il annonce que ses Apôtres répandront son Évangile dans tout l'univers et qu'après leur mort ils auront toujours des

(1) Saint MATTH., XX, 17-19.

successeurs pour continuer leur œuvre jusqu'à la fin des temps. Son secours, il le promet expressément, ne leur fera jamais défaut.

Il annonce enfin que son Église résistera inébranlable à tous les assauts et que jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle.

Ces prophéties diverses, les événements les ont toutes accomplies. Il était donc doté d'une science surhumaine, Celui qui les a proférées. Il est Dieu même, Dieu véritable et absolu, comme il l'a prétendu plusieurs fois ; car il n'est pas admissible que le Seigneur communique à l'imposture un savoir aussi profond, ni une puissance aussi merveilleuse (1).

14. — Une autre preuve frappante de la divinité de Jésus, c'est l'incomparable transcendance de sa vie et de son caractère.

Que nous considérions son esprit, son cœur ou sa volonté, nous le voyons toujours planer à des hauteurs inaccessibles à la créature.

A la perspicacité la plus profonde s'insinuant dans les replis les plus cachés des consciences, son intelligence joint une constante sublimité. Elle se maintient sans cesse, et avec aisance, sur les cimes les plus élevées.

L'homme n'est sublime que par instants, par échappées et comme par éclairs. Jésus l'est toujours ; le sublime forme comme son élément et son atmosphère ; les vérités les plus mystérieuses, il en parle comme de choses familières et vécues. Il a soin de les incruster dans les formules les plus simples, de les encadrer dans les paraboles les plus humbles et les plus gracieuses.

Ses enseignements sont d'une telle richesse et d'une

(1) P. Billot : *De Verbo Inc.*, part. III, th. 56, p. 507-537 ; — J. Ottiger : *op. cit.*, sect. II, c. iii, art. 2, th. 32 et 33, p. 640-757 ; — G. Wilmers : *op. cit.*, lib. III, c. ii, art. 2, p. 347-457.

telle plénitude qu'ils suffisent à nourrir toutes les générations et que les réflexions des plus vastes génies ne réussissent pas à les épuiser. Il ne parle pas seulement avec l'autorité du maître, en parfaite possession de la science, mais plutôt comme la vérité elle-même, comme la vérité essentielle et subsistante, s'affirmant avec souveraineté et ne relevant que d'elle-même. Non, ses discours ne ressemblent pas à ceux des autres hommes ; il se détache incomparable de la foule de tous les orateurs ; son éloquence est transcendante.

15. — Et son cœur, large comme le monde, débordant de tendresse, pur comme le cristal, pétri de bonté et de force ! Il aime avec le total oubli de soi-même, avec une entière abnégation, avec une royale générosité, jusqu'à verser tout son sang et sacrifier sa vie. Il aime, non seulement sa famille et quelques rares privilégiés, choisis entre mille, mais tous les hommes sans exception, et il enveloppe chacun d'eux de l'amour le plus ardent et le plus intense. Il aime avec une telle élévation, un tel désintéressement et une telle délicatesse que le moindre soupçon n'a jamais effleuré ses affections. A la différence des amis humains, il n'est jamais réduit à l'impuissance, et sa bienveillance est toujours efficace : ceux qu'il chérit, il les arrache triomphalement à la douleur, à l'angoisse et à la tristesse, pour leur assurer la consolation, la joie, la paix et la félicité (1).

Son amour est à la fois doux et fort, suave et énergique. C'est son amour brûlant qui fait la force indomptable de son caractère. C'est son amour de Dieu et des hommes qui le pousse aux entreprises les plus gigantesques, qui le maintient toujours à égale distance de l'audace téméraire et de la crainte pusillanime, qui le soutient invincible au milieu de la haine de ses ennemis, de la bassesse des foules, de la

(1) Cf. Bougaud : *Le Christianisme et les temps présents*, t. II, *Jésus-Christ ;* — P. Monsabré : *Perfection de Jésus-Christ*, carême de 1879 ; — P. Billot : *De Verbo Inc.*, III pars, th. 57, p. 542-548.

grossièreté et de l'inintelligence de ses disciples, et qui l'aide à subir avec la plus tranquille sérénité les calomnies, les outrages, les moqueries, les supplices les plus cruels et les plus ignominieux. Sur la croix sanglante, abandonné des siens, abreuvé de fiel et de vinaigre, insulté et tourné en dérision par ses adversaires, qui ricanent, après l'avoir cloué à son gibet, et qui le défient de descendre ; délaissé même de son Père et ayant sous les yeux sa mère en proie, à cause de lui, aux tortures les plus poignantes, il se domine encore assez, dans son inaltérable patience, pour redire à Dieu la prière du jardin de Gethsémani : « Père, que votre volonté soit faite, et non pas la mienne ! Maintenant que tout est consommé, que la rage des bourreaux et des démons est assouvie, et que votre justice est satisfaite, je remets mon âme entre vos mains. » Oui, Rousseau l'a bien dit, la mort de Jésus est la mort d'un Dieu (1).

16. — D'ailleurs, sa vie tout entière est surhumaine, du commencement à la fin elle éclate d'une sainteté supérieure. « Qui de vous me convaincra de péché ? » dit-il à ses ennemis. Et ses ennemis, qui le poursuivent partout, épient toutes ses démarches, scrutent tous ses actes et sont toujours prêts à relever ses moindres écarts, ne trouvent rien à reprendre à sa conduite. Une telle perfection les exaspère tout en forçant leur admiration. Tout homme est sujet à mille défaillances, et pour peu qu'il soit attentif à s'examiner, il découvre en lui-même des taches attristantes : la componction et la pénitence lui sont toujours de mise. La conscience de Jésus, au contraire, n'est jamais effleurée du plus léger repentir. Sous le coup des accusations les plus noires, au milieu des supplices les plus barbares et les plus dégradants, rien ne trouble sa sérénité, et elle n'articule aucun reproche contre lui. Quand tous le délaissent ou l'injurient, il lui reste

(1) Cf. J. Tesnière : *Le Cœur de Jésus-Christ*, t. II, 2e et 3e conf.

sa parfaite innocence, elle suffit à l'entretenir dans la paix et dans la joie.

Mais il n'est pas seulement exempt de fautes ; il possède toutes les vertus à un degré supérieur ; il vit avec son Père dans un commerce ininterrompu et dans une union intime ; sa religion prosternée, son humilité anéantie, son désintéressement sans réserve, son zèle pour la gloire du Seigneur et pour le salut de ses frères, son dévouement total, sa pratique de la pauvreté et de la mortification, son exquise pureté jointe à son austérité sévère, resplendissent à chaque page de l'Évangile et l'élèvent bien haut au-dessus de tous les saints. Ceux-ci ont eu leur caractéristique spéciale et comme leur vertu de prédilection. Jésus est vraiment le Saint universel, la Sainteté même.

17. — Ce n'est pas seulement sa perfection morale qui le place en dehors de toutes les catégories. Même vue du dehors, sa personnalité plane au-dessus de tous les temps et de tous les pays. Il est moins l'homme d'un siècle et d'une contrée que l'homme de toutes les contrées et de tous les siècles, l'homme par excellence, le Fils de l'homme, comme il s'appelle lui-même. Il est l'homme idéal : ses facultés harmonieuses atteignent dès le premier instant l'apogée de leur développement.

18. — Son influence se répand de toutes parts, puisamment bienfaisante.

Sa doctrine n'a pas vieilli, comme celle des fondateurs d'école ; elle ne cesse pas d'illuminer le monde, d'éclairer les voies des nations et des individus. Ses paroles fécondes, en tombant de ses lèvres dans les âmes avides de vérité, ont transformé les sociétés, les familles et les particuliers. Elles vivent encore dans les esprits ; on les étudie partout, on les médite, on s'en nourrit, et leur action se poursuit à travers les âges.

Il a paru sur la terre comme le modèle achevé de toutes

les vertus, chacun travaille à l'imiter : c'est un exemplaire incomparable, une fois réalisé, toujours irrésistiblement attirant, et à jamais irréalisable à notre faiblesse.

De son souffle il a ranimé le feu de la charité depuis longtemps éteint, et, arrachant l'humanité aux ténèbres de l'erreur et de la superstition, il l'a replacée sur les sommets radieux du bien.

Il n'a réclamé de ses frères qu'une seule chose, mais une chose que personne n'avait jamais osé exiger comme lui, une chose d'ailleurs qui ne se commande pas d'ordinaire, mais qui est essentiellement spontanée, l'amour, et un amour sans partage et sans restriction, un amour supérieur à toutes les autres affections, un amour allant jusqu'à l'immolation des tendresses les plus légitimes, jusqu'au détachement de la famille et jusqu'à l'effusion de son sang. Cet amour, il le demande à tous les hommes de tous les temps. L'a-t-il recueilli durant sa vie mortelle ? Ses compatriotes se sont-ils groupés autour de lui comme des disciples autour de leur Maître, des soldats autour de leur général, des sujets autour de leur roi ? Il a suscité le plus vif enthousiasme, il a exercé sur les foules une fascination irrésistible, les entraînant sur ses pas jusqu'au plus profond des déserts, au point qu'elles en oubliaient le boire et le manger. Ses Apôtres semblent lui être étroitement unis, et Pierre proteste de sa fidélité inviolable, s'engageant à résister à tous les assauts et à toutes les menaces.

Mais, trahi par Judas et livré aux princes des prêtres, à peine a-t-il comparu devant les tribunaux de Jérusalem, que ses amis se séparent de lui, prennent la fuite et l'abandonnent. Le peuple lui-même, qui naguère l'acclamait avec tant d'allégresse, hurle avec les pharisiens, les scribes et les prêtres, ou bien se cache lâchement, n'ayant pas le courage de manifester sa sympathie. Quand Jésus meurt sur le Calvaire bafoué, insulté et maudit, il n'a pour compatir à ses douleurs que sa Mère, saint Jean et quelques femmes.

Il a dit cependant que du haut de sa croix il ravirait tous les cœurs. Où est l'accomplissement de cette prophétie? Cette prophétie se réalisera comme toutes les autres, il n'en doute nullement, il en a la pleine certitude. La haine dont les flots l'accablent maintenant ne le surprend point; il s'attendait à ce déchaînement de rage. Il sait qu'elle le poursuivra encore au-delà du tombeau, que son nom sera toujours un signe de contradiction, que l'apaisement ne se fera jamais complet sur sa mémoire, et, qu'au lieu de rencontrer l'indifférence, il partagera tous les siècles entre la haine et l'amour.

La haine et l'amour ! C'est encore ce qu'il moissonne de toutes parts. La haine sauvage, brutale et vraiment satanique, ne veut pas désarmer, elle cherche à s'assouvir par de nouveaux raffinements de cruauté et de barbarie. Mais l'amour persiste aussi, l'amour jusqu'à l'adoration, jusqu'aux renoncements les plus héroïques, l'amour jusqu'au martyre, l'amour des enfants, des vierges, des adolescents, des hommes mûrs et des vieillards glacés, l'amour des prêtres et des religieux. « Jésus-Christ a voulu être aimé, s'écrie Pascal, il l'a été, donc il est Dieu. » Quel est l'homme, quelque grand et quelque glorieux qu'il ait été, qui, disparu depuis deux mille ans, vit encore dans les âmes, dans les pensées et dans les cœurs de tous les âges et de toutes les conditions?

20. — Ce sont surtout sa passion et sa mort qui ont attiré à Jésus cet amour, sa mort suivie de sa résurrection. Il a souffert comme nous, plus qu'aucun de nous. Et ses douleurs le rendent sympathique. Par ses douleurs il est descendu dans l'abîme de nos misères et de nos infirmités. Mais (1) à peine couché dans la tombe, il s'est relevé triomphant, et c'est bien à un vivant que vont nos affections,

(1) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. III, c. ii, art. 3, p. 357-371. — J. Ottiger : *op. cit.*, sect. II, c. iii, art. 2, th. 35, p. 786-846. — Mazella : *De Religione et Ecclesia*, disp. II, art. 3, prop. 13, p. 206-222.

au vivant par excellence, à celui qui est la vie essentielle et subsistante.

Plusieurs fois Jésus-Christ avait prédit sa résurrection à ses disciples, dans les termes les plus clairs, pour le troisième jour après son trépas. « Il me faut être mis à mort (1), disait-il, et le troisième jour ressusciter. — Le Fils de l'homme doit être livré à ses ennemis qui le feront mourir et le troisième jour il ressuscitera. — On le livrera aux Gentils, et il ressuscitera le troisième jour. » Et parlant de sa transfiguration (2) : « Cette vision, disait-il, ne la racontez qu'après la résurrection du Fils de l'homme. » Son langage était parfaitement intelligible, et si les Apôtres ne le comprirent pas entièrement, c'est que leurs dispositions morales jetaient comme un voile sur leur esprit. Mais il est tout à fait impossible de l'interpréter autrement que par la résurrection du corps, séparé de son âme et s'unissant de nouveau à elle.

Il parle de sa résurrection en même temps que de sa flagellation et de sa mort ; il doit également l'entendre dans un sens physique. « Quand je serai ressuscité, déclare-t-il à ses Apôtres (3), je vous précéderai en Galilée. » Il s'agit ici d'une présence corporelle, et non pas seulement d'un secours spirituel, comme celui qu'il a promis de prêter à ses continuateurs jusqu'à la consommation des siècles ; car cette dernière assistance, au lieu de la restreindre à la Galilée, il l'étendra à tous les pays du monde. C'est bien d'une résurrection prochaine qu'il est question, et non de celle qui aura lieu pour tous les morts à la fin des temps. Elle doit se produire du vivant même des Apôtres, qui ont à l'attendre avant de révéler sa transfiguration.

21. — Sa résurrection, Jésus l'annonce à ses ennemis. Après qu'il a chassé les vendeurs du temple, on lui demande

(1) Matth. : 16-21 ; 17-20 ; 20-19. — Marc : 8-31 ; 9-30. — Luc : 9-22.
(2) Idem. : 17-9.
(3) Marc : 14-28.

le signe de cette autorité qu'il vient de s'arroger. Il répond en faisant allusion à son corps : « Détruisez ce temple, et dans trois jours je le rebâtirai (1). » Dans une autre circonstance il s'exprime plus clairement. On lui réclame un miracle, il promet la répétition de celui de Jonas. « De même que Jonas resta trois jours et trois nuits dans les entrailles du poisson, ainsi le Fils de l'homme demeurera trois jours en terre (2). »

Si les Juifs ne le comprirent pas sur-le-champ, ils ne tardèrent pas à pénétrer ses paroles, puisqu'après sa mort ils demandèrent à Pilate des gardes pour son sépulcre, de peur que ses disciples ne vinssent enlever son corps et ne fissent croire à sa résurrection.

Il parle encore en termes plus formels quand, s'adressant aux pharisiens avides de voir un prodige, il s'écrie : « C'est moi qui dépose mon âme pour la reprendre. Personne ne me l'arrache. C'est moi qui la dépose de moi-même. J'ai le pouvoir de la déposer et de la reprendre. »

22. — Pour ressusciter, Jésus devait d'abord mourir réellement. Impossible de douter de sa mort, racontée par les quatre Évangélistes et attestée par ses ennemis eux-mêmes.

Comment eût-il résisté à tous les supplices qu'il eut à subir, sueur de sang, flagellation, couronnement d'épines, crucifiement? Si le soldat ne lui brisa pas les jambes, comme à ses deux compagnons, c'est qu'il était déjà mort. Et s'il ne l'eût pas été, le percement de son côté par la lance du centurion l'eût évidemment achevé. Enfin eût-il été enseveli vivant, comment aurait-il réussi à se dégager du tombeau ?

23. — Jésus était vraiment mort, et le troisième jour il reprit sa vie.

(1) JOAN. : 2-19.
(2) MATTH. : 12, 39-40.

Témoin les Apôtres. Ils n'auraient pas songé à répandre le bruit de sa résurrection, si elle n'avait pas réellement eu lieu. Ils n'en avaient pas saisi la prédiction. L'eussent-ils comprise, pourquoi auraient-ils pris parti pour l'imposteur qu'aurait été Jésus-Christ ? Comment, dans leur extrême lâcheté, auraient-ils eu le courage de braver ainsi l'opinion et surtout de sceller de leur sang une affirmation mensongère ?

Ils n'ont pas non plus été trompés eux-mêmes. Jésus ressuscité s'est montré à tout le collège, et plusieurs fois. Il leur a parlé, il s'est livré à leurs attouchements, il leur a donné de plonger leurs mains dans ses plaies, encore béantes, il a pris part à leur repas. Évidemment, ils n'ont été les jouets ni d'illusions, ni d'hallucinations. Leur tempérament d'ailleurs ne les prédisposait nullement à ces infirmités. Loin d'être inclinés à la crédulité, ils étaient assaillis de doutes qu'ils ne pouvaient surmonter. Ils se demandaient si le Sauveur, apparaissant sous leurs yeux, n'était pas un fantôme. Et il dut lui-même les désabuser : « Touchez et voyez, leur dit-il, un esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'en ai (1). »

Au témoignage des Apôtres se joint celui des ennemis eux-mêmes. Ceux-ci n'ont pas été gratifiés d'une apparition du Christ, mais le tremblement de terre, le soulèvement du sépulcre et la vue de l'Ange suffisent à les convaincre de sa résurrection. A cette nouvelle, les princes des prêtres sont aussi obligés de se rendre à l'impitoyable vérité, et cherchant un moyen de pallier leur confusion, ils ne trouvent rien de mieux que d'acheter le mensonge des gardes : pendant le sommeil de ces derniers, les disciples auraient enlevé le corps de leur Maître. Une telle conduite est une preuve nouvelle de la réalité de la résurrection.

(1) Luc : 24-39.

Ce corps, enfermé dans un tombeau la veille du grand Sabbat, les disciples n'ont pas pu s'en emparer : il était trop bien gardé ; les soldats préposés au sépulcre ont dû s'acquitter de leur fonction consciencieusement, et ne pas dormir tous à la fois. D'ailleurs auraient-ils eu le temps de mettre les linges de côté et de replier le suaire ? Et quel motif les aurait poussés à ce larcin ? S'ils ignoraient que le Seigneur eût prédit sa résurrection, pourquoi auraient-ils voulu en répandre le bruit ? S'ils le savaient, ils devaient avoir confiance dans la parole du Maître et en attendre tranquillement la réalisation. S'ils nourrissaient pour lui une secrète défiance, et s'ils le croyaient un imposteur, leur excessive timidité n'eût point cherché à se susciter ainsi toutes sortes de difficultés.

Il va sans dire que le corps de Jésus ne fut pas englouti par un tremblement de terre ; car le suaire et les linges auraient également disparu.

Il reste donc que le Sauveur était vraiment ressuscité et qu'il avait de nouveau réuni son âme à son corps.

Comment expliquer autrement ses fréquentes visites à ses apôtres et à ses disciples ? Évidemment, vu la manière dont elles se sont produites et le caractère rassis des hôtes, il faut écarter toute illusion et toute hallucination. Ce n'est pas Dieu non plus qui a agi directement, ou par l'intermédiaire de l'âme, sur les organes des Apôtres. Dans quel but l'aurait-il fait ? Pour manifester la gloire et la félicité purement spirituelle de son Fils ? Cette fin, il ne l'aurait pas atteinte ; car ce que l'on a cru à travers tous les siècles et dans tout l'univers, c'est que l'âme de son Fils s'était de nouveau réunie à son corps.

24. — Jésus étant mort librement, victime de son amour pour nous et de son zèle pour la gloire de son Père, il s'est aussi librement ressuscité, et il a ainsi prouvé d'une manière irréfragable sa divine filiation et sa divinité.

Témoin les Apôtres. Ils n'auraient pas songé à répandre le bruit de sa résurrection, si elle n'avait pas réellement eu lieu. Ils n'en avaient pas saisi la prédiction. L'eussent-ils comprise, pourquoi auraient-ils pris parti pour l'imposteur qu'aurait été Jésus-Christ ? Comment, dans leur extrême lâcheté, auraient-ils eu le courage de braver ainsi l'opinion et surtout de sceller de leur sang une affirmation mensongère ?

Ils n'ont pas non plus été trompés eux-mêmes. Jésus ressuscité s'est montré à tout le collège, et plusieurs fois. Il leur a parlé, il s'est livré à leurs attouchements, il leur a donné de plonger leurs mains dans ses plaies, encore béantes, il a pris part à leur repas. Évidemment, ils n'ont été les jouets ni d'illusions, ni d'hallucinations. Leur tempérament d'ailleurs ne les prédisposait nullement à ces infirmités. Loin d'être inclinés à la crédulité, ils étaient assaillis de doutes qu'ils ne pouvaient surmonter. Ils se demandaient si le Sauveur, apparaissant sous leurs yeux, n'était pas un fantôme. Et il dut lui-même les désabuser : « Touchez et voyez, leur dit-il, un esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'en ai (1). »

Au témoignage des Apôtres se joint celui des ennemis eux-mêmes. Ceux-ci n'ont pas été gratifiés d'une apparition du Christ, mais le tremblement de terre, le soulèvement du sépulcre et la vue de l'Ange suffisent à les convaincre de sa résurrection. A cette nouvelle, les princes des prêtres sont aussi obligés de se rendre à l'impitoyable vérité, et cherchant un moyen de pallier leur confusion, ils ne trouvent rien de mieux que d'acheter le mensonge des gardes : pendant le sommeil de ces derniers, les disciples auraient enlevé le corps de leur Maître. Une telle conduite est une preuve nouvelle de la réalité de la résurrection.

(1) Luc : 24-39.

Ce corps, enfermé dans un tombeau la veille du grand Sabbat, les disciples n'ont pas pu s'en emparer : il était trop bien gardé ; les soldats préposés au sépulcre ont dû s'acquitter de leur fonction consciencieusement, et ne pas dormir tous à la fois. D'ailleurs auraient-ils eu le temps de mettre les linges de côté et de replier le suaire? Et quel motif les aurait poussés à ce larcin? S'ils ignoraient que le Seigneur eût prédit sa résurrection, pourquoi auraient-ils voulu en répandre le bruit? S'ils le savaient, ils devaient avoir confiance dans la parole du Maître et en attendre tranquillement la réalisation. S'ils nourrissaient pour lui une secrète défiance, et s'ils le croyaient un imposteur, leur excessive timidité n'eût point cherché à se susciter ainsi toutes sortes de difficultés.

Il va sans dire que le corps de Jésus ne fut pas englouti par un tremblement de terre; car le suaire et les linges auraient également disparu.

Il reste donc que le Sauveur était vraiment ressuscité et qu'il avait de nouveau réuni son âme à son corps.

Comment expliquer autrement ses fréquentes visites à ses apôtres et à ses disciples? Évidemment, vu la manière dont elles se sont produites et le caractère rassis des hôtes, il faut écarter toute illusion et toute hallucination. Ce n'est pas Dieu non plus qui a agi directement, ou par l'intermédiaire de l'âme, sur les organes des Apôtres. Dans quel but l'aurait-il fait? Pour manifester la gloire et la félicité purement spirituelle de son Fils? Cette fin, il ne l'aurait pas atteinte ; car ce que l'on a cru à travers tous les siècles et dans tout l'univers, c'est que l'âme de son Fils s'était de nouveau réunie à son corps.

24. — Jésus étant mort librement, victime de son amour pour nous et de son zèle pour la gloire de son Père, il s'est aussi librement ressuscité, et il a ainsi prouvé d'une manière irréfragable sa divine filiation et sa divinité.

Puisqu'il est Dieu, Jésus-Christ nous garantit les enseignements de l'Ancien Testament. Il n'est pas venu les détruire, mais seulement les perfectionner.

Puisqu'il est Dieu, la Révélation qu'il nous communique lui-même, ou qu'il nous transmet par ses Apôtres, s'impose obligatoirement à notre croyance.

CHAPITRE VI

Le Nouveau Testament *(suite)* : les Apôtres, leurs Disciples et les Martyrs.

Sommaire : 1. Les Apôtres durant la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à sa résurrection. — 2. L'Esprit-Saint descend sur eux. Fait surnaturel. Ils sont dûment autorisés. Leurs miracles. — 3. Conversion miraculeuse de saint Paul. — 4. Dons surnaturels des premiers fidèles. — 5. Les Apôtres ont deux moyens de communiquer la vérité révélée : la parole et l'écriture. — 6. Leurs disciples. — 7. Leurs affirmations au sujet de Jésus-Christ. — 8. L'Église. Les miracles continuent. — 9. Vaste et rapide extension du Christianisme en dépit des difficultés. Le premier obstacle, c'est son origine judaïque. — 10. Autres obstacles : Le Crucifié pour fondateur, des dogmes mystérieux, une morale austère, son unité et son universalité, son intransigeance. — 11. Pas d'explication naturelle. Les Apôtres. — 12. Les dispositions des esprits. — 13. Les fondements rationnels du christianisme : l'immortalité de l'âme, Dieu, la morale. — 14. Les avantages de la société chrétienne. L'Épiscopat. — 15. Les intérêts temporels. — 16. Un secours surnaturel a été nécessaire aux intelligences et aux volontés pour voir le vrai et pour observer les préceptes. L'expansion des autres religions. — 17. Le martyre. Nombre considérable des martyrs. Haine des païens pour les chrétiens. — 18. Les martyrs sont d'excellents témoins des miracles opérés autour d'eux : leur véracité, leur amour de la vérité. Ils ne sont pas des fanatiques. Les tombés. — 19. Il leur a fallu une assistance surnaturelle. L'héroïsme des païens est rare. Accusés égyptiens, femmes thraces et indoues. — 20. Donc le christianisme est divin.

1. — Jésus-Christ s'était choisi douze disciples, qu'il avait formés de ses leçons et de ses exemples. L'un d'eux, Judas, l'avait trahi et vendu à ses ennemis. Les autres, en le voyant saisi, au jardin de Gethsémani, par une solda-

tesque brutale, prirent la fuite et l'abandonnèrent. Si Pierre l'accompagna avec Jean jusqu'à la demeure du grand prêtre, où on le traînait pour le juger, ce fut pour le renier trois fois. Mais il ne tarda pas à se repentir, un regard de son doux Maître suffit pour le pénétrer de la douleur la plus poignante, et ses larmes lui attirèrent le pardon le plus généreux. Le soir du jour de la Résurrection, dix d'entre eux étaient réunis au cénacle, où Jésus avait célébré avec eux la dernière Pâque et institué l'Eucharistie, lorsque tout à coup le Sauveur parut au milieu d'eux, leur apportant la paix.

Il se montra encore à eux à plusieurs reprises pour leur faire ses dernières recommandations, et avant de remonter au ciel, il les chargea de prêcher la doctrine à toutes les nations, promettant de les assister partout lui-même, à travers tous les siècles. Mais avant de se mettre à l'œuvre, ils devaient attendre la venue de l'Esprit-Saint, Esprit de force qui les transformerait et les remplirait d'énergies nouvelles, Esprit de vérité qui leur rappellerait tous ses propres enseignements.

2. — En effet, dix jours après l'Ascension du Sauveur, ils étaient rassemblés dans le Cénacle. Ils s'étaient préparés à l'avènement du Saint-Esprit par le silence, le recueillement et la prière. Tout à coup un vent violent envahit la maison. Des langues de feu étincellent et se répandent sur la tête de chacun d'eux. Sous l'action du Paraclet, les Apôtres parlent plusieurs langues.

Elle est vraiment surnaturelle cette tempête ne soufflant que sur le Cénacle. Surnaturelles aussi, ces flammes qui touchent les Apôtres sans les brûler : il est impossible de les assimiler à des éclairs : il n'est pas question d'orage avec des éclats de foudre ; elles ne sont pas non plus des étincelles électriques : celles-ci ne se dégagent que des pointes et des sommets élevés.

Surnaturelle encore la faculté éclose soudain chez les Apôtres de s'exprimer en plusieurs idiomes.

Ils étaient d'ailleurs entièrement transformés. Leur excessive timidité avait fait place à un courage indomptable. La première fois qu'il prend la parole en public, Pierre ne craint pas d'accuser les Juifs de déicide. C'est en vain que l'on cherchera à leur imposer silence et à bâillonner leur bouche. « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Ils sont prêts à affronter tous les supplices plutôt que de renoncer à prêcher et à exalter de toutes parts le nom sacré de leur divin Maître. Une force du ciel est descendue en eux. Un changement si profond et si soudain dépasse les énergies de la nature.

Jésus-Christ a pleinement réalisé sa promesse de leur infuser une vertu d'en haut, pour les préparer à devenir ses témoins à Jérusalem, en Judée, en Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. Il leur est donc permis de se présenter au peuple comme les délégués dûment autorisés de l'Homme-Dieu. D'ailleurs le miracle spirituel dont ils ont été l'objet suffit à les accréditer.

Mais pour mieux conquérir la croyance des foules, ils sèmeront eux-mêmes les prodiges de toutes parts, avec encore plus de profusion que Jésus-Christ, quand il vivait au milieu des hommes. D'un mot, au nom béni de Jésus, Pierre guérit le paralytique de la porte du Temple. Son ombre même rend la santé à toutes sortes de malades.

Les disciples qu'ils envoient prêcher l'Évangile, comme Étienne et Philippe, sont aussi des thaumaturges (1).

3. — Un autre prodige de la plus haute importance, c'est la merveilleuse conversion de Paul. Jésus ressuscité lui apparaît, l'appelle à l'apostolat, le choisit pour son délégué et l'enrichit du don des miracles. Persécuteur de la religion

(1) Cf. Wilmers : *op. cit.*, l. IV, c. I, art. 1, p. 434-442.

du Christ, il ne respirait que haine et violence, il ne rêvait que captures et meurtres de chrétiens. Il est arrêté soudain sur le chemin de Damas par une lueur éblouissante, et tombant à terre, il aperçoit un Inconnu qui lui demande d'une voix vibrante : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? — Qui êtes-vous, Seigneur, pour que je vous persécute ? — — Je suis Jésus ! » C'en est assez. Le voilà renouvelé. « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Il se consacre au service de Celui qu'il a trop longtemps méconnu. Il est envoyé à Damas vers celui qui doit l'instruire. Ananie, averti lui-même par une vision céleste, vient le trouver, lui rendre la vue et lui administrer le baptême. Désormais il s'appellera Paul et il ne cessera pas de prêcher le nom de Jésus.

Certainement nous sommes ici en présence d'un événement surnaturel. Et d'abord impossible de douter de sa réalité historique. Le livre des *Actes,* œuvre de saint Luc, est d'une authenticité incontestable. Il n'y a pas eu seulement vision imaginaire. C'est de ses yeux que Paul a aperçu le Seigneur, et c'est de ses oreilles qu'il l'a entendu. Ses compagnons eux-mêmes ont été éblouis d'une lumière soudaine, et s'ils n'ont pas vu l'interlocuteur, ils ont été frappés de sa voix.

La grâce envahit Paul et le transforme tout d'un coup de persécuteur en apôtre.

Elle ne procède pas d'ordinaire avec cette instantanéité. Pour arracher une âme à l'abîme du péché et l'élever au sommet de la perfection, il y a un programme à observer et un long chemin à parcourir. Il y faut du temps, des jours, des mois et même des années. Aussi la conversion de Paul est-elle plus merveilleuse que le changement opéré par l'Esprit-Saint dans les douze. C'est Jésus-Christ lui-même qui l'appelle à l'apostolat ; il s'offre à ses regards pour qu'il puisse témoigner de sa Résurrection (1).

(1) Cf. G. Wilmers : *op. cit.,* l. IV, c. i, art. 1, p. 442-449.

4. — D'autres preuves de la divinité de la révélation apostolique, ce sont les dons surnaturels accordés aux fidèles eux-mêmes. Ce sont surtout les Corinthiens qui sont favorisés d'une riche variété de ces grâces. Aux uns le pouvoir des miracles, aux autres la prophétie, à ceux-ci le discernement des esprits, à ceux-là l'interprétation des discours ou encore la faculté de parler plusieurs idiomes (1).

Les Apôtres allèguent ces nombreuses et merveilleuses faveurs comme des garanties de la Révélation.

5. — Chargés par Jésus-Christ de transmettre sa doctrine à tous les peuples de la terre, ils ont deux moyens de s'acquitter de leur mandat, la parole et l'écriture. Ils usent de l'un et de l'autre. De la parole d'abord. Le langage, en effet, est le premier mode de communication entre les hommes. Notre-Seigneur s'en est lui-même contenté. Son exemple est certes bon à imiter. Il n'a d'ailleurs formé ses disciples qu'à la prédication orale. Celle-ci, accompagnée de miracles, est propre à imposer à la croyance des auditeurs les vérités enseignées.

Mais il n'a pas prétendu les astreindre exclusivement au discours vocal. Il ne leur a pas défendu de recourir à la plume. Aussi imposent-ils à l'adhésion des esprits leurs écrits comme leurs paroles. Et leurs exigences ils les accentuent de vrais miracles. Les Évangiles de saint Mathieu et de saint Jean sont revêtus d'une autorité divine au moins dans les passages relatifs à la religion révélée.

6. — Les disciples des Apôtres doivent aussi être regardés comme des délégués de Dieu, et divines sont leurs doctrines, soit orales, soit écrites, illustrées de signes surnaturels ou approuvées par les Apôtres. Dans le mandat confié à ceux-ci était inclus le pouvoir d'authentiquer par leur visa les enseignements d'autrui. Elles méritent donc toute notre créance les parties religieuses des Évangiles de saint Marc et de saint

(1) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. IV, c. i, art. 1, p. 449-453.

Luc et du livre des *Actes*. La conformité à la prédication apostolique suffirait encore, à elle seule, à rendre admissibles les assertions des disciples (1).

7. — Les envoyés de Notre-Seigneur Jésus-Christ insistent sur la céleste mission de leur Maître, sur sa filiation éternelle et sur son absolue divinité (2).

Ils nous le montrent réalisant toutes les anciennes prophéties d'Israël. Ils lui attribuent la nature divine, ils le proclament l'égal de son Père et Dieu comme lui. Ils parlent de son existence antérieure à toutes les créatures, de sa vie sans commencement. Il a tiré toutes choses du néant, et c'est son action continuelle qui les maintient dans l'être. Aussi est-il digne de toutes nos adorations. Pierre lui répète souvent sa confession d'autrefois : « Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant ! » Et Thomas ne cesse de reprendre son exclamation du Cénacle, quand il fut convaincu de sa résurrection glorieuse : « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu ! »

Ces affirmations réitérées, accompagnées de miracles éclatants et sortant de bouches manifestement autorisées, sont de nouvelles démonstrations de la divine filiation de Jésus et, partant, de la divinité de sa Révélation.

8. — Aux Apôtres succèdent les Évêques. Leur chef, saint Pierre, laisse son siège de Rome et tous les pouvoirs reçus de Jésus-Christ à un autre Pape, comme lui l'Évêque des évêques et comme lui vicaire du Sauveur. Aux fidèles, soumis aux Apôtres, succèdent d'autres croyants groupés autour des évêques et du pape et formant, avec les membres de la hiérarchie, une société indépendante, appelée l'Église.

C'est la même doctrine révélée par Dieu qui se conserve

(1) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. IV, c. i, art. 11, p. 453-460.
(2) Idem, *Ibid.*, l. IV, c. i, art. 3, p. 460-467.

intacte à travers les siècles et qui se transmet de génération en génération. Le ciel veille sur son intégrité. Elle continue de resplendir de la gloire des miracles.

Pendant les premiers temps surtout, les prodiges éclatent en grand nombre. Témoin au IIe siècle, vers le milieu, saint Justin, vers la fin, saint Irénée et Tertullien ; au IIIe, Origène, saint Cyprien et Arnobe.

Ces miracles ne sont pas nécessaires comme la signature apposée par Dieu sur la vérité révélée, au moment de la première prédication. Ils ont cependant leur raison d'être. La Loi nouvelle ne doit pas être inférieure à l'ancienne.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a lui-même prédit que ces prodiges l'emporteraient sur les siens (1).

La réalisation de sa prophétie est une nouvelle preuve de la divinité de sa Révélation. Elle manifeste en même temps sa Toute-Puissance ; car c'est en son nom qu'opèrent les nouveaux thaumaturges.

La société chrétienne allègue ces miracles pour certifier la divine provenance de sa doctrine.

Ils aident à l'extension plus rapide de la foi. Ils fournissent des armes victorieuses contre les hérésies naissantes.

Ils affermissent les convictions religieuses déjà assises, ils encouragent les croyants, ils humilient l'esprit des ténèbres, et ils glorifient Notre-Seigneur Jésus-Christ (2).

9. — Une autre preuve de la divinité de la Révélation chrétienne, c'est sa vaste et rapide extension, en dépit d'obstacles nombreux et naturellement insurmontables.

Il y a de toutes parts des religions locales. Le christianisme, prétendant s'établir partout, doit d'abord les arracher pour s'implanter à leur place. Son origine judaïque lui aliène les esprits des païens. Les Juifs se sont fait une idée

(1) JEAN : XIV, 12.
(2) Cf. G. WILMERS : *op. cit.*, l. IV, c. II, art. 1, p. 496-508.

fausse du Messie et de son royaume : l'indigence, l'humilité, les douleurs et la mort de Jésus-Christ les révoltent et les scandalisent.

Un fils d'Abraham, membre de la nation élue de Jéhovah, ne peut, sans déchoir, embrasser la religion d'un crucifié; ils qualifient de déserteur et de transfuge celui qui abandonne le culte de ses pères. De fait, la religion chrétienne n'est que le plein développement de la religion d'Israël; la loi nouvelle n'est pas la suppression, mais le couronnement de l'ancienne. Cependant, il y a dans la loi ancienne des parties caduques destinées à disparaître. Les prescriptions civiles ont dû cesser avec la théocratie, lorsque les Juifs n'ont plus été le peuple choisi de Dieu, ni même un peuple, mais des épaves dispersées dans le monde. Les cérémonies sacrées avaient pour but de figurer Jésus-Christ et son sacrifice ; elles n'ont plus leur raison d'être après l'immolation sanglante du Calvaire et la résurrection du Seigneur. Après la Pentecôte, c'est la loi nouvelle, désormais solennellement promulguée, qui devient obligatoire. Mais la partie morale de l'ancienne ne cesse pas de lier les consciences; le Décalogue ne passe, ni ne vieillit. Le Sauveur s'est contenté de rappeler certains préceptes oubliés, de lever quelques dispenses, accordées autrefois à la dureté des cœurs, et d'ajouter aux commandements quelques conseils proposés au libre choix de la générosité chrétienne. Le meilleur moyen de rester fidèles à la tradition des patriarches et des prophètes, c'est donc d'embrasser le christianisme. Mais les Juifs, privilégiés jusqu'ici, ne savent pas renoncer à leur orgueil, et ils ne peuvent consentir à partager avec tous les hommes la Révélation, dont ils ont été seuls à jouir, pendant de longs siècles.

De leur côté, les autres peuples ne veulent avoir rien de commun avec Israël, partout odieux et honni.

Son refus d'adhérer à la religion nouvelle n'est pas pour

elle une recommandation, et les gens réfléchis sentent le besoin de l'imiter.

10. — Puis, comment s'imposer à l'admiration respectueuse et à l'acceptation enthousiaste, quand on n'a pour fondateur qu'un condamné à mort et qu'un pâle crucifié ?

En outre, le christianisme impose à notre croyance des mystères sublimes, dépassant les plus hautes élévations de notre intelligence. Ses préceptes austères rebutent les sens et les passions.

Une autre cause d'opposition, c'est son unité jointe à son universalité. Il prétend se propager dans l'univers tout entier et partout rester identique à lui-même. De tous côtés, les peuplades ont leurs rites propres et leurs dieux particuliers ; loin d'être exclusives, elles ouvrent facilement leurs temples aux dieux étrangers. Le christianisme, au contraire, c'est l'intolérance même ; au nom de l'absolu, il condamne toutes les autres religions. Une telle intransigeance de principes heurte violemment les païens.

Le spectacle des hérésies, qui de bonne heure déchirent son sein, contribue à éloigner un grand nombre d'âmes.

11. — Ces divers obstacles, est-ce par des forces purement matérielles que le christianisme les a renversés ? Sa victoire, est-il permis de l'attribuer à la science, à l'autorité, à l'éloquence des premiers propagateurs? Les Apôtres sont de pauvres gens sans lettres, des pêcheurs de Galilée ; ils n'ont pas fréquenté les écoles, ils n'ont pas feuilleté les livres. Saint Paul est instruit, il a suivi les cours des grands docteurs d'Israël. Il se vante cependant de ne savoir que Jésus crucifié et de ne recourir, dans la prédication de l'Évangile, ni aux habiles délicatesses, ni aux prestiges oratoires.

12. — Réussira-t-on à expliquer l'admirable diffusion du christianisme par la disposition des esprits au Ier et au IIe siècles, caractérisée par un goût prononcé pour le merveilleux

et par un impérieux besoin de croire? Ces temps-là n'étaient pas plus superstitieux que d'autres, ni plus tournés vers le surnaturel. D'après leurs auteurs tant païens que chrétiens, ils n'étaient pas rares alors les contempteurs de toute religion, vivant en athées ou au moins en sceptiques.

Les avides du merveilleux trouvaient à se satisfaire en Égypte, en Syrie, en Perse et ailleurs, dans les mystères d'Éleusis, d'Isis et de Mithra.

D'ailleurs, la superstition et la magie sont en elles-mêmes plutôt opposées que favorables au christianisme. Elles attiraient beaucoup d'adeptes par l'appât des biens temporels. Elles alléchaient la curiosité des foules par la promesse de lui dévoiler l'avenir et de l'initier à toutes sortes de sciences occultes. Elles ont ainsi détourné plusieurs esprits de la vérité, en les convaincant de l'égale valeur de tous les cultes. Trop souvent même, elles insufflent dans les cœurs la haine du christianisme.

13. — La raison de l'attrait exercé par celui-ci sur les volontés réside-t-elle dans ses fondements naturels, l'immortalité de l'âme spirituelle, l'existence et les droits imprescriptibles d'un seul Dieu, la pureté exquise de sa morale?

L'immortalité de l'âme et la félicité éternelle n'ont pas alors excité des désirs assez vifs pour entraîner les cœurs vers Jésus-Christ. D'ailleurs ces vérités étaient admises par d'autres religions. Telles qu'on les croyait dans l'Église, avec les flammes inextinguibles de l'enfer et la résurrection des corps, beaucoup les trouvaient odieuses et ridicules.

Il est faux qu'à cette époque le polythéisme ait été universellement abandonné; il tient encore aux entrailles du peuple. Et ceux qui l'ont délaissé sont loin d'accepter le Dieu des chrétiens. Les uns sont panthéistes, et pour eux la divinité se confond avec le monde. Pour les autres, elle est un être transcendant, insoucieux de l'univers. Pour les néo-platoniciens, au-dessous de Dieu, ou même à côté de lui, il y

a d'autres puissances supérieures également vénérables, les démons. D'autres n'ont cure de la divinité et s'enferment dans le matérialisme. D'ailleurs il ne suffit pas d'admettre un monothéisme quelconque, le monothéisme de la raison naturelle, pour entrer dans le christianisme ; il faut atteindre Dieu, auteur de l'ordre surnaturel, Dieu un dans son essence et trine dans ses personnes.

La pureté de la morale chrétienne n'est pas non plus capable de courber les peuples sous le joug du Christ. De quel droit affirmer l'existence dans les âmes d'un dégoût profond pour le vice et d'une soif ardente de la vertu? Toutes les classes de la société sont foncièrement dépravées. Témoin Suétone, l'historien de sa corruption et le peintre de ses hontes. Au reste, pour devenir chrétien et s'imprégner de la grâce, il faut plus qu'un désir naturel de perfectionnement intérieur.

14. — Sont-ce les avantages de la société chrétienne qui entraînent dans l'Église? Ce n'est pas certainement l'ambition ; car les chefs y sont très peu nombreux relativement à la multitude des sujets. Les religions sont socialement organisées, et dans le judaïsme il y a entre les membres de la synagogue des liens particulièrement étroits. Aux chrétiens il n'est nullement loisible de modifier à leur gré la forme de leur société. Instituée par Dieu, elle est immuable, elle s'impose à leur volonté.

Cherchera-t-on à mettre la propagation rapide du christianisme sur le compte de l'épiscopat, d'institution purement humaine? — L'épiscopat est lui-même surnaturel. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui l'a établi. Comment une autorité naturelle placerait-elle le christianisme au-dessus de toutes les autres religions?

15. — Pour avoir le dernier mot du triomphe du christianisme, inutile enfin de recourir aux intérêts temporels, au soulagement des pauvres et des malades.

La communauté des biens égalisant les fortunes ne régna jamais qu'à Jérusalem.

Le judaïsme assure plus de profits terrestres que le christianisme.

D'ailleurs, à l'époque des persécutions, qu'y avait-il à espérer (1)?

16. — Si le christianisme a vaincu toutes ces résistances, c'est grâce à un secours surnaturel, à une influence de Dieu sur les intelligences et sur les volontés.

C'est d'ailleurs l'avis des témoins de son expansion.

Sa divinité se démontre sans doute apodictiquement par des arguments objectifs. Mais, par suite de leur radication dans la même substance, nos facultés se compénètrent mutuellement et agissent toujours de concert. La volonté exerce sur l'intelligence une influence prépondérante. Elle ne fait ni ne défait la vérité. Elle aide cependant à la saisir si elle ne détourne pas de sa contemplation.

Maîtresse de notre attention, elle ferme nos yeux à la clarté des preuves les plus convaincantes. Elle réussit à suspendre notre assentiment chaque fois que nous ne sommes pas en face d'une évidence irrésistible. Or, le christianisme impose les obligations les plus rigoureuses, il refrène les passions, mortifie la sensibilité, condamne à toutes sortes de renoncements et ne promet le bonheur que pour un avenir lointain.

Il sera donc aisé au vouloir d'accumuler les ombres sur les raisonnements les plus lumineux. Pour dissiper toutes ces ténèbres, se frayer une voie sûre vers la vérité et considérer à loisir les divers motifs de crédibilité, les âmes ont certainement besoin d'un secours supérieur.

Auraient-elles été capables d'ajouter foi à la révélation,

(1) Cf. Wilmers : *op. cit.*, l. IV, c. II, art. 2, p. 506-536. — J. Ottiger : *op. cit.*, sect. II, c. III, art. 2, th. 36, p. 850-869. — Mazella : *De Religione et Ecclesia,* disp. II, art. 4, p. 223-246.

il leur eût été impossible d'en observer constamment les préceptes. Ovide a constaté depuis longtemps que nous voyons le bien et que nous l'approuvons sans arriver à l'accomplir :

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Il nous est d'autant plus irréalisable qu'il est plus austère, plus éloigné des sens, et qu'il réprouve plus sévèrement les voluptés charnelles. Or le christianisme nous détache de tous les vices, et, nous élevant au-dessus des plaisirs grossiers, il nous propose surtout des joies spirituelles.

A toutes ces difficultés vaincues ajoutez ces conversions subites, arrachant tout d'un coup des païens à leur religion facile, pour les engager sous le joug de Jésus-Christ, et les conduire presque sûrement à une mort violente.

Dieu doit verser dans les âmes des énergies surnaturelles. Évidemment, il ne les pousse de la sorte qu'à embrasser la vérité.

Impossible d'opposer à la diffusion miraculeuse du christianisme l'expansion du bouddhisme, du mahométisme et des diverses hérésies. Ces religions, au lieu d'offrir à l'imitation des hommes un idéal transcendant et d'exiger des immolations cruelles, favorisent les basses passions, flattent l'orgueil des grands et le goût de la foule pour l'égalité, et ne craignent pas de s'armer de la force matérielle.

17. — Un autre témoignage de haute valeur en faveur du christianisme, c'est le martyre (1). Le martyr, en effet, c'est un témoin, et un témoin héroïque, qui scelle son affirmation de son propre sang. Il subit, sinon avec joie, du moins avec une patience inaltérable, la mort qui lui est infligée en haine

(1) G. Wilmers : *op. cit.*, l. IV, c. ii, art. 3, p. 536-5?9. — J. Ottiger : *op. cit.*, sect. II, c. iii, art. 2, th. 38, p. 877-902.

de la vérité révélée. Les martyrs ont été très nombreux dans les premiers siècles de l'Église. C'est en vain qu'on a cherché à en diminuer le nombre, sous prétexte que les Romains ouvraient leur Panthéon à toutes les divinités, que les empereurs étaient d'un esprit large et tolérant, et que les persécutions se sont restreintes à des limites étroites.

Ouvert à tous les autres dieux, le Panthéon de Rome est fermé au Dieu des chrétiens. On reproche au christianisme son intransigeance, ses aspirations à l'universalité.

Il est en même temps la condamnation vivante des turpitudes païennes; aussi ni le peuple, ni les grands ne lui ménagent leur haine : les chrétiens sont partout odieux, et leur religion est exécrable, on les accuse de tous les crimes et même de l'incendie de Rome; leur impiété attire la colère des dieux, et elle est la cause de toutes les calamités publiques ; en refusant aux empereurs un culte divin et en s'abstenant des prières sociales, ils se déclarent ennemis de l'empire. Ce sont surtout les prêtres des idoles, les devins et les magiciens qui suscitent contre eux des persécutions incessantes. Seuls, leurs rites sont prohibés dans le monde soumis aux lois romaines. Il leur est surtout interdit de se livrer à toute espèce de prosélytisme : il faut conserver à tout prix l'antique superstition des ancêtres.

C'est à tort qu'on leur fait un crime de s'organiser en société : ils imitent ainsi tous les autres cultes ; dans leurs réunions ils ne violent aucune ordonnance de l'empire.

18. — Le martyre est une démonstration de la divinité du christianisme. Les martyrs témoignent excellemment de la réalité des événements miraculeux qui en accompagnent la prédication : ils sont en effet éclairés et véridiques ; ils n'ont pas pu ignorer les miracles opérés autour d'eux ; ils ont dû au contraire s'en rendre compte très exactement : avant de se laisser tuer pour la vérité, ils devaient s'enquérir avec soin de ses preuves.

Leur véracité est incontestable : leur honnêteté est au-dessus de tout soupçon ; les païens eux-mêmes n'ont qu'une voix pour l'exalter. Ils n'ont donc pas cherché à nous tromper.

Leur courage à subir des supplices atroces pour ne pas se démentir est un signe manifeste de leur amour de la vérité. Imposteurs, à quel mobile obéiraient-ils? A la soif de la gloire? Il y a une illustration à conquérir dans les tortures endurées pour la défense d'un système spéculatif que l'on a enfanté par la force de son esprit, que l'on a comme tiré du fond de ses entrailles et que l'on ne saurait se résoudre à abandonner. Mais il s'agit ici de l'affirmation de faits, et non pas d'idées.

D'ailleurs les martyrs appartiennent souvent à la classe populaire ; et celle-ci est-elle bien accessible à ces nobles ambitions?

Au reste, quelle gloire leur est-il permis de se promettre? Pour la multitude des païens ils sont certains d'être un objet d'horreur et d'abomination. Les louanges de leurs frères, il est de leur devoir de ne pas les rechercher.

Les martyrs ne sont pas des fanatiques égarés : ce n'est pas à affronter courageusement les douleurs et la mort que pousse le fanatisme, mais plutôt à les infliger aux autres, ou même à attenter lâchement à sa propre vie. Les martyrs attendent d'être saisis par les bourreaux ; et s'il y a eu quelques vierges qui, pour échapper au déshonneur, se sont jetées au-devant de la mort, elles ont obéi à une inspiration soudaine de l'Esprit-Saint, à la voix toujours sage du suprême Conseiller.

Le fanatisme est toujours endémique, il ne sévit pas à la fois dans tous les peuples ; il s'éteint bientôt. Or, c'est pendant de longs siècles et dans tous les pays que le martyre répand le sang des chrétiens.

Impossible d'opposer aux affirmations des martyrs les

démentis arrachés par les tortures à quelques tombés : comment établir la sincérité de leur dernier langage?

19. — La constance admirable des martyrs au milieu de leurs tourments est un effet d'une assistance spéciale de Dieu : l'homme est naturellement très faible ; les biens matériels le saisissent tout entier et l'attirent plus vivement que les invisibles réalités spirituelles. Or, c'est pour des motifs de cette deuxième classe que des chrétiens innombrables ont supporté avec une patience sereine et une joie toute céleste les supplices les plus barbares et les plus cruellement raffinés.

Il y a eu, chez les païens, quelques traits d'un courage supérieur, comme ceux de Régulus et de Mucius Scévola ; mais ils ont été rares et nécessairement réservés à une élite. Le martyre, au contraire, a été subi par tous les âges et dans toutes les conditions, par les vierges frêles et timides, comme par les guerriers.

Aussi, les martyrs se sentaient-ils eux-mêmes sous le coup d'une force surnaturelle. « Aujourd'hui, c'est moi qui souffre, s'écriait dans sa prison Félicité en proie aux douleurs de l'enfantement. Demain, il y en aura un en moi qui souffrira à ma place. »

Il n'y avait pas jusqu'aux païens qui ne fussent obligés d'attribuer à la grâce la merveilleuse intrépidité de leurs victimes.

C'est souvent par des miracles que Dieu se déclare leur protecteur : des bêtes sauvages renoncent soudain à leur férocité et refusent de les dévorer, elles les caressent respectueusement.

En vain essaiera-t-on d'assimiler les martyrs aux accusés d'Égypte préférant la mort à l'aveu de leurs crimes, ou aux femmes de la Thrace et de l'Inde, montant sur le bûcher de leur mari. On périt ici pour des avantages temporels : les uns continuent de passer pour innocents ; en se déclarant

coupables ils auraient perdu leur réputation et leur vie ; les veuves thraces et indoues n'ont en perspective qu'une existence méprisée et ignominieuse ; leur conduite n'est pas héroïque, elle est aussi explicable que tant de suicides inspirés par le désir d'échapper à l'adversité ou à l'infamie. Au contraire, en renonçant à leur religion pour embrasser le culte des idoles, les chrétiens se seraient épargné les supplices les plus cruels, et au lieu de se couvrir de honte, ils auraient été accablés par les païens de richesses, d'honneurs et de gloire.

Aussi ont-ils eu besoin d'une aide surnaturelle pour triompher de tous les tourments et pour rester fidèles à leur foi. Mais évidemment le Seigneur ne travaille pas à maintenir l'erreur. Le christianisme est donc divin.

En soi, ontologiquement, le martyre est postérieur à la foi, il en est une éclatante profession. Mais, psychologiquement et dans notre connaissance, il est antérieur. C'est ainsi qu'il sert à prouver la divinité de la Révélation et qu'il constitue un motif de crédibilité.

Les supplices endurés par les hérétiques n'étaient pas de vrais martyres. D'ailleurs, l'examen attentif de la vie des patients et des circonstances de leur mort les montre privés de toute assistance surnaturelle.

Il est donc impossible d'infirmer le témoignage des martyrs authentiques par l'opposition de l'héroïsme suscité par l'hérésie. Dieu n'est pas divisé contre lui-même.

CHAPITRE VII

Les Critères internes de la Révélation.

SOMMAIRE : 1. Divers critères de la Révélation. Supériorité des critères externes. — 2. Critères mixtes : Motions surnaturelles. — 3. Critères internes. Critère négatif : absence d'erreur et d'immoralité. — 4. Critères positifs : Ennoblissement de la nature. L'incarnation, l'esprit, la volonté, le corps. — 5. Transcendance du christianisme sur les autres religions : Polythéisme païen, Bouddhisme, Islamisme. — 6. Valeur de ce critère. — 7. Fruits de civilisation et de sainteté. — 8. Résumé.

1. — Les prophéties et les miracles de l'ordre physique sont des critères externes, c'est-à-dire des marques extérieures, des signes sensibles qui manifestent la divinité de la Révélation.

Les miracles spirituels, c'est-à-dire les énergies surnaturelles accordées aux martyrs et travaillant à l'expansion rapide du christianisme, sont des critères extérieurs à l'objet de la Révélation, mais intérieurs au sujet qui la reçoit.

Ceux-ci sont inférieurs à ceux-là. A proprement parler, ils ne viennent que s'ajouter à eux à titre subsidiaire et confirmatif.

En effet, un critérium est plus parfait s'il atteint mieux sa fin. Or, ici, le but poursuivi, c'est la démonstration du fait de la Révélation. Les miracles et les prophéties le touchent directement. Les autres critères ne concluent d'abord qu'à

(1) Cf. G. WILMERS : *op. cit.*, l. I, c. III, art. 3, p. 106-109. — J. OTTIGER : *op. cit.*, sect. I, c. IV, th. 16, p. 310-311.

la vérité et à la sainteté de la doctrine. Nous avons besoin d'un raisonnement ultérieur pour aboutir à la parole de Dieu.

Les preuves par les miracles et les prophéties sont universelles, et elles sont davantage à la portée de toutes les intelligences.

Elles s'étendent à tous les dogmes sans exception.

Elles conviennent à tous les temps. Elles ont toujours efficacement servi à la défense du christianisme. Les critères internes ne garantissent pas tout le credo et ils supposent la foi déjà établie, plutôt qu'ils ne la préparent et ne l'engendrent. Cependant, les miracles spirituels démontrent réellement la divinité de la Révélation.

2. — Il y a d'autres critères extérieurs à l'objet de la Révélation et intérieurs au sujet, qui n'ont pas la même efficacité (1). Ce sont les motions surnaturelles poussant certaines âmes à embrasser le christianisme. Ce sont là des effets de la grâce actuelle. Celle-ci souffle d'ordinaire comme une brise légère et à peine perceptible. Quand elle est plus intense, quand elle nous envahit avec plus d'impétuosité, elle tombe sous les prises de la conscience, et elle nous décèle assez probablement son origine.

Dès lors, de l'impulsion reçue nous pouvons arguer la divinité de la Révélation vers laquelle nous sommes entraînés.

Mais il est souvent bien difficile de distinguer l'exacte provenance de ces mouvements. Il n'y a pas que Dieu qui soit capable de nous ébranler ; nous sommes ouverts, du moins par nos facultés inférieures, aux incursions d'autres esprits supérieurs. Il n'est pas toujours aisé d'échapper à l'illusion. Un fidèle se rendra compte de la fausseté d'un enseignement en le comparant aux dogmes révélés, objet de sa croyance, et les attraits qui l'emportent vers lui, il les attribuera au démon. Mais l'incroyant, comment y réussi-

(1) Cf. G. Wilmers : *Op. cit.*, l. I, c. III, art. 5, prop. 46, p. 166-169.

rait-il? Seul un chrétien instruit de sa religion, rompu à l'examen de conscience et habitué à surveiller les moindres agitations de son âme, arrivera à voir clair dans son intérieur.

Ce critérium est réservé aux privilégiés de la grâce.

Et il n'est d'aucun secours pour la réfutation de l'erreur : comment triompher d'un adversaire en lui opposant son propre sentiment ?

Les protestants n'admettent que ces influences secrètes comme garanties de la Révélation. Le Concile du Vatican (1) a condamné ces prétentions. L'expérience personnelle et l'inspiration privée ne suffisent pas à nous amener à la foi.

3. — Outre ces critères mixtes, le christianisme en a d'autres purement internes, comme l'entière vérité et l'absolue sainteté de ses doctrines, leur concert admirablement harmonieux, leur parfaite convenance avec les besoins et les exigences de notre nature, leurs fruits de civilisation et de haute moralité.

Il n'y a en elles aucune parcelle d'erreur, ni aucune excitation au péché. C'est là un critérium tout négatif : son absence suffit à discréditer un système ; mais sa présence seule ne saurait nous le faire accepter comme divin.

Pour donner à bon escient son adhésion à une doctrine, il n'est pas nécessaire d'examiner à fond si elle ne contient aucune fausseté.

Combien peu d'hommes en effet sont capables de cette enquête ? Serait-on de force à la mener à bonne fin, on ne pourrait guère l'entreprendre qu'après avoir posé l'acte de foi, et s'être ainsi mis en possession de l'objet de son étude.

D'ailleurs le christianisme renferme des mystères inaccessibles à notre raison ; en vain chercherions-nous à les pénétrer ; nous les montrons tout au plus non contradictoires.

La Révélation est un fait historique : il faut seulement

(1) Conc. Vat. Const. *D. F.*, c. III, *De fide*, c. III.

en établir la réalité ; si Dieu a parlé, son infaillibilité absolue et sa parfaite véracité nous sont un sûr garant de sa parole.

La doctrine chrétienne est pure de toute erreur. Or, l'esprit humain est impuissant, comme le prouvent les divagations des philosophes, à tirer de lui-même un corps de doctrines de tous points véritable.

Absolument vrai dans ses côtés accessibles à la puissance physique de notre intelligence, comment le christianisme ne le serait-il pas aussi dans ses mystères ? Au reste, il n'y a pas que les ténèbres pour nos regards dans ces abîmes insondables : s'il ne nous est pas donné de voir le comment en Dieu de la Trinité des Personnes dans l'unité de la nature, de frappantes analogies nous en montrent probablement le pourquoi.

La doctrine chrétienne est toute sainte, elle tranche sur les philosophies souvent en contradiction avec la conscience. Elle l'emporte sur la loi mosaïque et ses condescendances à l'infirmité de notre nature.

Elle est donc divine ; car l'homme est incapable de ces vastes synthèses où ne se glisse aucune ombre de mal.

Malgré toute sa valeur, le critère en question est loin d'être le premier et le plus clair. Cette analyse intime du contenu de la Révélation n'est pas à la portée de tout le monde. Pour avoir le droit d'affirmer sa surnaturalité, il faut connaître très exactement les limites de notre raison ; la foule les ignore. D'ailleurs, des systèmes irréalisables à des penseurs ordinaires, pourquoi n'auraient-ils pas été construits par des philosophes éminents ou par des théologiens de génie ? Si Dieu a dû coopérer à cette œuvre d'une manière spéciale, ne s'est-il pas contenté d'un secours de l'ordre naturel (1) ?

4. — Le christianisme satisfait pleinement tous les

(1) Cf G. Wilmers : *Op. cit.*, l. I, c. III, art. 4, prop. 31, p. 109-113. — J. Ottiger : *Op. cit.*, sect. I, c. IV, th. 15, p. 309-311.

besoins de la nature humaine. Il l'élève même à des hauteurs sublimes et il la couronne d'une incomparable grandeur. Il assure à ses facultés la meilleure ordonnance et le plus complet développement. Dieu l'introduit dans le sein de son auguste Trinité. Tous ses attributs éclatent splendides : sa bonté, non contente de nous avoir créés à son image, nous donne, par la grâce, de participer à sa vie, et elle nous destine à partager un jour son bonheur dans l'intuition de son essence; après avoir d'abord organisé la création, sa sagesse la restaure plus admirablement encore, quand elle a été déréglée par le péché; sa justice outragée par nos fautes se satisfait dans son Fils unique, fait homme pour nous, son Verbe incarné, devenu notre caution; sa miséricorde pardonne et répand à flots ses bénédictions; dans le cœur de Jésus, elle compatit à nos misères.

Dieu nous ouvre sa famille et son intimité. Nous sommes avides de lumière et de vérité : il fournit les solutions les plus précises pour nos problèmes les plus troublants, et il nous dévoile ses propres secrets.

Le genre humain désire le voir de ses yeux, s'entretenir avec lui et le toucher de ses mains : d'où l'idolâtrie; les Juifs y sont eux-mêmes violemment portés. Par l'Incarnation il se révèle aux sens comme à l'esprit, et ainsi il nous saisit tout entiers. Il vit sur la terre comme l'un de nous, il souffre et il meurt. Ressuscité et remonté à la droite de son Père, il se survit dans son Église, dans le sacrifice eucharistique, dans les Sacrements. Il est notre semblable, notre frère, notre ami, l'époux de nos âmes. Nous n'avons plus à trembler d'épouvante devant lui : il se présente à nous sous les traits d'un roi débonnaire, du Bon Pasteur, du Sauveur miséricordieux. Notre cœur était dévoré de remords; accablés sous le poids de nos iniquités, nous n'osions pas lever les yeux au ciel. « Courage ! Tes péchés te sont remis ! » murmure Jésus à notre oreille; et dissi-

pant nos craintes, il nous certifie de notre foncière régénération.

Il ne lui suffit pas de nous livrer le code intégral de nos devoirs : il nous donne lui-même l'exemple de toutes les vertus ; la loi qu'il nous impose, il l'a d'abord vécue ; il est notre idéal réalisé.

Il épure nos mœurs et il redresse notre volonté. Envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes, il nous anime des meilleures dispositions. L'humilité jusqu'à l'oubli de soi, l'adoration profonde de Dieu, sa louange incessante, sa glorification continuelle par les pensées, les sentiments et les œuvres, l'attachement au prochain comme à soi-même et le dévouement à ses intérêts spirituels, la modération et l'austérité dans l'usage des créatures, voilà des vertus chrétiennes. On a eu le droit de les dire réservées aux disciples du Christ.

L'imagination n'est elle-même nullement sacrifiée, comme dans le protestantisme : la liturgie parle à toutes nos puissances ; dans les temples, tous les arts harmonisent leurs efforts pour mieux chanter la gloire du Très-Haut, et porter plus efficacement les fidèles au bien et à la piété.

Le corps a été lui aussi sanctifié, divinisé même par l'Homme-Dieu, par le Verbe incarné : il joue un rôle dans l'administration et dans la réception de chaque sacrement ; son plus beau titre de noblesse, c'est la communion eucharistique ; s'il a sa large part dans les actions méritoires de la terre, il aura sa récompense dans la Patrie.

C'est sa propre vie avec la vie de son Père et de son Esprit-Saint que Notre-Seigneur propose à notre imitation. Au-delà des préceptes, ses conseils ouvrent à notre libre générosité une carrière immense. « Soyez parfaits, dit-il, comme mon Père céleste est parfait. » Et ailleurs : « Soyez unis comme nous sommes un ! »

5. — La supériorité transcendante du christianisme res-

sortira davantage, si nous la rapprochons des autres religions, aujourd'hui l'objet de longues recherches et d'études minutieuses (1). Le polythéisme, le bouddhisme, l'islamisme, ne possèdent que des parcelles de vérités, disséminées et noyées dans l'erreur. Seul le christianisme les unifie et les organise. Tout n'est pas faux dans les cultes païens : l'erreur a besoin de s'appuyer sur la vérité ; d'elle-même elle ne tient pas debout.

Entre eux et le christianisme il y a de nombreuses ressemblances. La nature humaine est partout foncièrement la même, et partout ses relations avec la Divinité doivent être empreintes de traits communs. Est-ce à dire que le christianisme soit purement naturel et dérive tout entier des énergies créées ? La raison est-elle sortie peu à peu des langes de l'instinct et de l'animalité, pour traverser successivement le polythéisme, le bouddhisme et l'islamisme avant d'aboutir au christianisme ? Le polythéisme païen est anthropomorphique et tout abandonné aux voluptés charnelles. Mystique et austère, le bouddhisme sacrifie au besoin de repos le désir du bonheur positif, jusqu'à dissoudre les personnalités distinctes dans le *nirvana* et l'anéantissement. Dans l'islamisme, l'idée de Dieu s'est conservée plus pure, et l'on y aspire à une béatitude éternelle ; mais que l'on y est encore loin du christianisme ! La raison, qui a tant divagué en philosophie et qui, entassant systèmes sur systèmes, n'a construit qu'une colossale tour de Babel, comment, avec des matériaux ramassés de ci de là, à travers les siècles, aurait-elle réussi à édifier ce grandiose et superbe monument, l'admiration de tout observateur attentif, assez solide pour résister inébranlable aux plus violents assauts, assez vaste pour abriter le genre humain tout entier ? Oui, de fait,

(1) Abbé de Broglie : *Problèmes et conclusions de l'histoire des Religions*, troisième édition.

il y a eu, dans l'histoire de l'humanité religieuse, une évolution progressive. Mais elle ne part pas de la création. Dès le commencement, l'homme est surnaturalisé par la grâce et enrichi des dons préternaturels de la science infuse, de l'exemption de l'erreur et de la concupiscence, de l'affranchissement de la douleur et de la mort. Il ne sait pas se maintenir sur ces hauteurs ; il tombe dans le péché, et, par sa révolte contre son Maître, il accumule les ombres dans son esprit, il soulève ses passions contre sa volonté ; il perd tous ses privilèges ; pourtant sa nature n'est pas entamée : il reste en possession de ses énergies, raisonnable et libre, capable du vrai et du bien ; déchu de son état primitif, il est incomparablement supérieur à l'animal. Mais, laissé à lui-même, il ne se serait jamais élevé au christianisme intégral.

D'ailleurs, le mouvement religieux n'a pas suivi la voie indiquée. Il n'est pas allé du polythéisme au bouddhisme, pour passer ensuite à l'islamisme, et s'arrêter au christianisme. Le polythéisme et le bouddhisme ont longtemps coexisté, et ni l'un ni l'autre n'ont donné naissance au christianisme ; celui-ci est sorti du judaïsme, lui-même révélé de Dieu. Le noyau de la révélation primitive, c'est comme un germe qui s'accroît et fructifie : il évolue toujours, déroulant ses virtualités latentes, sans cesser d'être identique à lui-même.

C'est surtout cette vie mystérieuse, cet incomparable mélange d'immortalité et de changement qui caractérisent le christianisme et établissent sa transcendance au-dessus des autres religions (1).

Au reste, comment le polythéisme, avec ses dieux impurs, sa morale relâchée, son culte souvent ignoble, serait-il arrivé au Créateur du ciel et de la terre, principe et fin de toutes

(1) Cf. Abbé de Broglie : *op. cit.*, c. x : « Les caractères spéciaux de la transcendance du christianisme », p. 321-368.

choses, à la Très Sainte Trinité, à notre adoption par le Père éternel, à l'Homme-Dieu, chargé de nos iniquités et mourant à notre place, à l'Église, aux Sacrements, au sacrifice eucharistique, à la prière en esprit et en vérité? — Le bouddhisme est supérieur au simple polythéisme. Il ne réussit pas cependant à se dégager de la multiplicité de ses dieux. Et même ne verse-t-il pas dans le panthéisme? A sa morale sévère, le *nirvana* final offre-t-il une sanction suffisante? Quel encouragement au bien dans l'unique perspective de la destruction de l'individu? Et qu'il y a loin de son ascèse aux *Exercices* de saint Ignace de Loyola, de sa mystique à la contemplation de sainte Thérèse (1)!

L'islamisme est l'œuvre de Mahomet. Celui-ci s'est inspiré de la loi de Moïse et de l'Évangile, mais pour les travestir et les abaisser. S'il admet l'unité de Dieu, il repousse comme contradictoire le mystère de la Très Sainte Trinité. Jésus-Christ ne serait pas Dieu, mais seulement un homme supérieur. Il ne serait pas même le premier des prophètes : car si Allah est Dieu, son prophète par excellence, c'est Mahomet. Pour croire les quelques vérités révélées, enseignées par leur religion, les musulmans ne s'appuient pas tant sur l'autorité divine que sur l'affirmation de Mahomet. Leur foi est donc entièrement faussée. Leur morale est encore pire que leurs dogmes : elle permet la polygamie et le divorce, elle réduit à peu près tous les devoirs à l'aumône et à la prière. Leur ciel lui-même n'est qu'un lieu de débauche.

Comment l'islamisme aurait-il été une étape nécessaire entre le paganisme et la religion du Christ? Comment aurait-il puissamment contribué à préparer les cœurs à l'acceptation de la vérité totale? Il éloigne de l'Évangile. Il inspire une haine farouche pour tout ce qui est chrétien. Le paga-

(1) Cf. Abbé de Broglie : *op. cit.*, c. vi : « Le Bouddhisme. » — Abbé Thomas : *Le Bouddhisme dans ses rapports avec le christianisme.*

nisme est moins réfractaire à la doctrine catholique. Le musulman est muré et enchaîné dans le Coran. La nature humaine est par elle-même susceptible d'un développement progressif. Mahomet a figé et à jamais immobilisé ses adeptes, désormais incapables de transformation. Comme Confucius, Zoroastre et Bouddha, il les a condamnés à l'inertie de la tombe. Seul le christianisme est toujours vivant, seul il s'adapte aux besoins de toutes les générations (1).

6. — Il répond à nos plus pressants instincts, à nos exigences les plus impérieuses, à nos aspirations les plus nobles. Il nous agrandit jusqu'à nous déifier. Il est à la fois transcendant et en parfait accord avec les lois de la vie.

Il est mystérieux et en harmonie avec nos tendances ; il est donc divin : car notre raison ne saurait mêler ainsi dans un système cohérent le naturel et l'incompréhensible. Mais l'usage de ce critérium est postérieur à l'acte de foi. Pour apprécier le catholicisme à sa valeur, pour jouir de sa beauté, n'est-il pas nécessaire de le connaître entièrement, de le croire et même de l'expérimenter?

Contemplé du dehors, il ravira notre admiration et il nous convaincra de sa supériorité. Mais seuls les esprits délicats et cultivés sont ouverts à son rayonnement.

Pour juger de sa provenance divine par les satisfactions et les surcroîts qu'il apporte à notre être, il nous faut une autre marque distinctive de la nature saine (2).

7. — Sa transcendance éclate encore dans ses fruits de civilisation et de sainteté.

Ses influences agissent heureusement sur les intelligences

(1) Cf. Abbé de Broglie : *Op. cit.*, c. vii : « Le judaïsme et l'islamisme », p. 101-141. — Gondal : *Mahomet et son œuvre*. — G. Wilmers : *Op. cit.*, lib. IV, c. ii, art. 5, prop. 111-118, p. 571-580.

(2) Cf. Wilmers : *Op. cit.*, l. I, c. iii, art. 4, prop. 32-33. — J. Ottiger : *Op. cit.*, sect. I, c. iv, th. 15, p. 306-310.

et sur les volontés. A tous, aux ignorants comme aux savants, il procure de bonne heure la vérité certaine sur Dieu, sur ses droits imprescriptibles, sur leurs devoirs envers lui, sur leurs obligations envers le prochain et envers eux-mêmes.

Les hérétiques tiennent de lui le meilleur de leurs doctrines.

Les incrédules, réfractaires à toute foi, ne se dérobent pas eux-mêmes à ses clartés.

A sa chaude lumière, la sainteté s'épanouit dans le monde. De toutes parts éclosent les plus belles vertus ignorées du paganisme.

Religion, famille et société, tout se transfigure comme par enchantement. Dieu prend les traits d'un Père. Le culte s'empreint de confiance et de tendresse. La femme est réhabilitée, et l'on apprend à mieux respecter l'enfance. Les princes cessent de tyranniser leurs sujets, du moins ils entendent l'Église leur rappeler l'inviolable dignité des pauvres. Peu à peu l'esclavage est aboli, et l'obéissance des citoyens se tempère de liberté.

Des effets si manifestement supérieurs aux forces de la nature décèlent le doigt de Dieu. De tels exemples suscitent des imitations parmi les païens. Ainsi certaines modifications s'introduisent dans le code. Les esclaves sont traités avec plus de douceur, surtout lorsque les matrones romaines, récemment converties, renoncent à d'illustres mariages pour choisir leurs époux dans cette classe jusqu'alors si méprisée. Bientôt, à l'époque de Constantin, le meurtre de l'un d'eux est frappé de la même peine que l'homicide. Ils ne sont plus considérés comme des choses de vil prix, mais comme des personnes.

La rénovation des mœurs, opérée par le christianisme, est d'abord si éclatante qu'elle suffit à attirer dans l'Église un grand nombre d'infidèles.

Le critérium en question a donc fait ses preuves ; il est d'une haute valeur.

Il n'est pas cependant le premier. Pour produire des fruits remarquables, le christianisme doit être reconnu et accepté.

D'ailleurs, la moralité d'un peuple ne démontre pas la vérité intégrale de sa religion, mais seulement de quelques-uns de ses dogmes.

Comment étudier la conduite des hommes pour démêler l'élément religieux dans chacun de leurs actes? Comment surtout saisir la pureté et la droiture de l'intention ? Un tel critérium est donc parfois d'un emploi difficile et ne conduit pas toujours à une conclusion certaine.

Toutefois, dans les premiers temps du christianisme, au spectacle admirable d'une sainteté parfaite tranchant de toutes parts sur les hontes du paganisme, il est impossible de ne pas proclamer la divinité de la religion nouvelle (1).

8. — Voilà donc les divers motifs de crédibilité, externes, mixtes et internes. Ils se font valoir les uns les autres, et, réunis en faisceau, ils nous forcent à admettre le fait de la parole de Dieu. Seuls les critères externes, les miracles et les prophéties, prouvent directement l'existence de la révélation. Aussi sont-ils les meilleurs et priment-ils tous les autres. Il n'est donc jamais permis de les négliger, avec les Protestants.

Plus psychologiques, les critères internes conviennent mieux à certains esprits. Peut-être même s'harmonisent-ils davantage avec le ton général de l'âme contemporaine. C'est là une raison pour leur prêter une attention spéciale et pour les examiner avec un soin particulier, mais non pas pour les substituer aux signes sensibles.

(1) Cf. Wilmers : *Op. cit.*, l. I, c. iii, art. 4, prop. 34, p. 120-123. — R. P. A.-M. Weiss : *Apologie du Christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation*, trad. L. Collin.

CHAPITRE VIII

L'Apologétique moderne.

SOMMAIRE : 1. Intellectualisme de l'apologétique traditionnelle. — 2. L'âme moderne. Subjectivisme de l'intelligence et objectivisme de la volonté. — 3. La raison explicitement sceptique et subjectiviste est implicitement objectiviste et réaliste. — 4. Pour guérir l'intelligence il faut agir sur la volonté. — 5. Il faut lui présenter le bien, son objet propre, et le beau, objet de l'intelligence et de la volonté. — 6. Explication de l'acte de foi ainsi produit. Raisonnements implicites. Logique naturelle. — 7. Cet argument est indirect. Pourquoi il est aujourd'hui préféré. La volonté et la philosophie contemporaine. — 8. L'apologétique moderne est surtout psychologique. Place de la psychologie dans la philosophie. — 9. L'histoire et la métaphysique. Préparation de la volonté à l'acte de foi. — 10. Faut-il commencer par elle ? — 11. L'apologétique de l'immanence. Nécessité absolue et nécessité relative du surnaturel. Le surnaturel et la conscience. — 12. L'apologétique intégrale, c'est l'apologétique traditionnelle rajeunie.

1. — De nos jours, bon nombre d'esprits se sont soulevés contre l'apologétique traditionnelle. Ils la disent trop intellectualiste, elle néglige la préparation morale du sujet à l'acte de foi.

Intellectualiste, elle l'est certainement, et elle a le droit de s'en faire gloire. Étant une science véritable, la science des fondements de la foi ou des motifs de crédibilité, il faut qu'elle s'adresse à l'intelligence et qu'elle convainque la raison ; sinon elle n'atteindra pas sa fin.

Quant à la volonté, elle ne la vise pas directement. A une âme saine et harmonieusement réglée, il suffit, lui semble-

t-il, de présenter le vrai, pour qu'elle s'élance vers lui de toutes ses énergies.

2. — Mais l'âme de beaucoup de penseurs contemporains et de modernes philosophes n'est-elle pas gravement malade? N'a-t-elle pas été déformée par les systèmes? Elle est imprégnée de scepticisme, et elle prend plaisir à s'enfermer dans un subjectivisme infranchissable. La raison emploie toutes ses forces à se déchirer, à se combattre, à se nier, à se refuser toute portée objective. Fixée dans l'idéalisme, elle déclare le réel inaccessible. La science n'étudie que des rapports. La vérité n'est plus l'équation de l'être et de l'intelligence, mais l'accord des pensées. La certitude n'est plus le fait de l'intelligence s'attachant au vrai, mais plutôt de la volonté ; au lieu de reposer sur la vérité, c'est elle-même qui la fonde : une chose est vraie parce que nous en sommes certains, et nous en sommes certains parce que nous le voulons. C'est le monde renversé. On rabaisse la raison pour exalter la volonté ! La vie et l'action ne s'accommodent pas du subjectivisme : il leur faut le réel, c'est au réel qu'elles vont et c'est le réel qu'elles embrassent. L'amour est objectiviste : il ne se contient pas, il tend au dehors, et, comme le disait déjà saint Denis, il est extatique. Il ne se suffit pas à lui-même : il a besoin d'étreindre un objet extérieur, à moins qu'il ne s'agisse de l'absolu, de Dieu lui-même, qui est à la fois sa nature, son être et son action, et qui, dans son infinie simplicité, et dans son incomparable perfection, vit de se contempler et de s'aimer lui-même, dans un ineffable bonheur.

L'intelligence peut se permettre le subjectivisme : c'est en elle-même qu'elle perçoit les réalités du monde, dans leurs substituts représentatifs. La volonté, au contraire, est tout orientée vers le dehors : ce n'est pas l'image de l'être qu'elle poursuit, mais l'être lui-même. Le subjectivisme lui est impossible ; elle est essentiellement réaliste.

CHAPITRE VIII

L'Apologétique moderne.

SOMMAIRE : 1. Intellectualisme de l'apologétique traditionnelle. — 2. L'âme moderne. Subjectivisme de l'intelligence et objectivisme de la volonté. — 3. La raison explicitement sceptique et subjectiviste est implicitement objectiviste et réaliste. — 4. Pour guérir l'intelligence il faut agir sur la volonté. — 5. Il faut lui présenter le bien, son objet propre, et le beau, objet de l'intelligence et de la volonté. — 6. Explication de l'acte de foi ainsi produit. Raisonnements implicites. Logique naturelle. — 7. Cet argument est indirect. Pourquoi il est aujourd'hui préféré. La volonté et la philosophie contemporaine. — 8. L'apologétique moderne est surtout psychologique. Place de la psychologie dans la philosophie. — 9. L'histoire et la métaphysique. Préparation de la volonté à l'acte de foi. — 10. Faut-il commencer par elle ? — 11. L'apologétique de l'immanence. Nécessité absolue et nécessité relative du surnaturel. Le surnaturel et la conscience. — 12. L'apologétique intégrale, c'est l'apologétique traditionnelle rajeunie.

1. — De nos jours, bon nombre d'esprits se sont soulevés contre l'apologétique traditionnelle. Ils la disent trop intellectualiste, elle néglige la préparation morale du sujet à l'acte de foi.

Intellectualiste, elle l'est certainement, et elle a le droit de s'en faire gloire. Étant une science véritable, la science des fondements de la foi ou des motifs de crédibilité, il faut qu'elle s'adresse à l'intelligence et qu'elle convainque la raison ; sinon elle n'atteindra pas sa fin.

Quant à la volonté, elle ne la vise pas directement. A une âme saine et harmonieusement réglée, il suffit, lui semble-

t-il, de présenter le vrai, pour qu'elle s'élance vers lui de toutes ses énergies.

2. — Mais l'âme de beaucoup de penseurs contemporains et de modernes philosophes n'est-elle pas gravement malade? N'a-t-elle pas été déformée par les systèmes? Elle est imprégnée de scepticisme, et elle prend plaisir à s'enfermer dans un subjectivisme infranchissable. La raison emploie toutes ses forces à se déchirer, à se combattre, à se nier, à se refuser toute portée objective. Fixée dans l'idéalisme, elle déclare le réel inaccessible. La science n'étudie que des rapports. La vérité n'est plus l'équation de l'être et de l'intelligence, mais l'accord des pensées. La certitude n'est plus le fait de l'intelligence s'attachant au vrai, mais plutôt de la volonté ; au lieu de reposer sur la vérité, c'est elle-même qui la fonde : une chose est vraie parce que nous en sommes certains, et nous en sommes certains parce que nous le voulons. C'est le monde renversé. On rabaisse la raison pour exalter la volonté ! La vie et l'action ne s'accommodent pas du subjectivisme : il leur faut le réel, c'est au réel qu'elles vont et c'est le réel qu'elles embrassent. L'amour est objectiviste : il ne se contient pas, il tend au dehors, et, comme le disait déjà saint Denis, il est extatique. Il ne se suffit pas à lui-même : il a besoin d'étreindre un objet extérieur, à moins qu'il ne s'agisse de l'absolu, de Dieu lui-même, qui est à la fois sa nature, son être et son action, et qui, dans son infinie simplicité, et dans son incomparable perfection, vit de se contempler et de s'aimer lui-même, dans un ineffable bonheur.

L'intelligence peut se permettre le subjectivisme : c'est en elle-même qu'elle perçoit les réalités du monde, dans leurs substituts représentatifs. La volonté, au contraire, est tout orientée vers le dehors : ce n'est pas l'image de l'être qu'elle poursuit, mais l'être lui-même. Le subjectivisme lui est impossible ; elle est essentiellement réaliste.

3. — Au fond, la raison l'est aussi, au moins implicitement, quoi qu'elle dise tout haut. Faculté du vrai et de l'être objectifs, c'est à l'être et au vrai objectifs qu'elle court sans cesse. Elle reste elle-même, et il lui est antinaturel de se contenter d'ombres vaines, de fragiles illusions et de rêves impalpables. Elle va toujours son train de concepts, de jugements et de raisonnements, et c'est sur la terre ferme de la réalité qu'elle s'appuie et qu'elle marche le plus souvent. Comment donc arrive-t-elle à se dire réduite à tourner dans le vide ! Est-elle réaliste sans le savoir ? Faut-il recourir à l'inconscient pour expliquer cette contradiction ?

Conscient et inconscient, conscience directe et conscience réflexe, implicite et explicite, voilà des termes à contours vagues, des vocables obscurs et imprécis. Il y a beaucoup d'inconscient en nous, dans notre organisme et dans notre âme, dans notre substance, dans nos facultés, dans nos habitudes, dans nos qualités ; y en a-t-il aussi dans nos actes ? Ce que l'on serait tenté d'appeler inconscient dans nos phénomènes psychologiques, ne faut-il pas l'expliquer par une sub-conscience, par une conscience sourde et confuse, par des dégradations indéfinies de la conscience ? Ne faut-il pas encore opposer la conscience directe à la conscience réfléchie, la conscience directe entièrement tournée vers l'objet sans prendre garde à elle-même, à la conscience réfléchie repliée sur elle-même et concentrant toute son attention sur son acte ? Mais alors la négation par la raison de sa propre objectivité n'est-elle pas incompatible avec cette conscience directe ? Nullement. L'intelligence saisit le vrai objectif sans faire le départ entre le sujet et l'objet, sans démêler explicitement dans son concept le produit du dehors de l'élément intérieur. Puis, quand elle veut décomposer cette idée à deux faces, elle voit surgir des difficultés innombrables, et elle se prend à douter de sa propre puis-

sance. Le réel lui est-il ouvert et pénétrable ? Peut-elle aller à sa rencontre ? Peut-il venir lui-même s'imprimer en elle ? Problèmes insolubles. Elle ne connaît que ses propres modifications, et elle est emprisonnée dans le subjectivisme. Voilà ce qu'elle proclame tout haut. En dépit de ses négations, elle continue à être objectiviste et réaliste, à vivre du réel, à travailler sur la réalité, tout comme les négateurs des principes premiers ne cessent pas d'en faire usage. L'évidence de l'objectivité de ses propres opérations l'inonde de ses clartés ; mais elle se fait gloire du privilège d'assembler des nuages, comme le Jupiter d'Homère, et d'assombrir le midi splendide. Implicitement objectiviste et réaliste, elle est explicitement sceptique et subjectiviste.

Avant de se livrer à l'apologie du christianisme, il est donc nécessaire, comme le remarquait le R. P. Schwalm (1), de procéder à la défense de la raison. Il faut d'abord la restaurer sur ses bases, afin de lui rendre confiance en elle-même.

4. — Mais réussira-t-on à la corriger, en essayant de découvrir le fond de sa nature, l'intime de son essence, et de la porter à ajuster sa théorie à sa pratique, son système à sa vie ? Non. Elle aime trop son mal, elle le caresse et l'entretient avec de tels raffinements de dilettantisme qu'il n'est pas probable qu'elle consente à s'en défaire, ni même à l'appeler de son nom. Car c'est surtout, grâce à lui, pense-t-elle, que la volonté peut se mouvoir librement vers le bien.

Elle doute donc pour la volonté. N'est-ce pas aussi sous l'influence de la volonté qu'elle doute ? L'être est à la fois vrai et bien. Pour le bien voir, il faut l'aimer. A la racine de l'erreur, avec la fougue de l'imagination, l'impétuosité des passions, la précipitation du jugement et l'orgueil de l'esprit, n'y a-t-il pas la faiblesse et la malice de la volonté ?

(1) *Revue thomiste.*

C'est la volonté qui est coupable, et c'est d'elle que procède le mal de l'intelligence. Aussi est-il difficile de le guérir directement : essayer sur lui d'un attouchement immédiat, c'est l'exaspérer davantage. Il faut purifier la source empoisonnée du virus corrupteur ; il faut d'abord atteindre la volonté.

Celle-ci donne prise à la main de la thérapeuthique : elle est franchement objectiviste. Le réel nié, par l'intelligence, elle l'affirme avec énergie, aux dépens d'être taxée d'irrationnelle. Elle est ainsi d'accord avec la raison implicite, avec la nature et avec la vérité.

C'est donc en attachant de plus en plus la volonté au bien, à l'être et à la réalité, que l'on retirera la raison de l'abîme du subjectivisme, et qu'on la ramènera à la lumière de la claire perception de son objet.

En prenant son essor vers les hauteurs, la volonté entraînera l'esprit et l'homme tout entier.

5. — Elle reste orientée vers le bien, son terme incessamment poursuivi. Le bien, c'est sa propre perfection, l'embrassement de sa fin, la jouissance de sa béatitude, la satisfaction de ses désirs, le contentement de ses aspirations, le développement de toutes les virtualités de la personne humaine, l'agrandissement et l'amélioration de la vie intégrale. Pour l'entraîner et ravir avec elle toutes les puissances, il faut lui présenter l'attrait du bien.

Le bien, c'est ce qui convient à un être, ce qui répond à son appétit, à son inclination, à sa tendance, ce qui, dès son apparition, cause la joie et la délectation ; le bien, c'est l'être, l'être agissant, l'acte et le complément de l'être ; le bien, c'est Dieu lui-même, l'Être premier et parfait, l'Être essentiellement et éternellement actif, l'Acte pur, sans le moindre mélange de potentialité.

Il importe souverainement d'exposer aux âmes modernes la convenance suprême de la doctrine révélée. Elle comble

tous leurs vides, elle les élève, elle les perfectionne, elle les développe en tout sens, elle les transforme jusqu'à les déifier, elle ouvre un champ immense à leur évolution sans cesse progressive, jusqu'au jour de leur définitive transfiguration, au sein de la gloire, par la vision intuitive de l'essence de Dieu et par la pleine jouissance de son inamissible félicité.

Sans doute convenance n'est pas nécessité. Elles ne savent pas encore s'il y a eu vraiment révélation. Mais elles sont amorcées, éprises, intéressées ; leur curiosité s'éveille, mille sentiments s'agitent en elles et les poussent à scruter attentivement ce système grandiose de philosophie transcendante.

Ces arguments les ont plus impressionnées que les raisonnements les plus concluants. Ce qu'il y a en nous de plus profond, de plus intime et à la fois de plus mobile, ce sont les affections et les vouloirs. Le vouloir est en même temps appétit, inclination, tendance et source d'activité. Par lui nous sommes analogues à tous les êtres de la création essentiellement actifs, sans cesse en action et en réaction les uns sur les autres. L'idée, notre caractéristique, notre marque spécifique et distinctive, est plus calme, plus sereine et plus immuable. Elle nous détache des phénomènes fugitifs, elle nous transporte au-dessus de ce monde troublé et changeant.

Aussi, en s'adressant au sentiment et au vouloir, l'on est sûr de mettre en branle l'homme tout entier. L'intelligence entre en exercice pour contempler et admirer les objets représentés à ses yeux. La beauté la ravit et arrête longuement ses regards. Le beau, c'est ce dont la connaissance plaît. Il atteint ainsi l'esprit et le cœur, l'esprit comme objet de connaissance, le cœur comme source de joie. Il participe de la vérité et du bien. Aussi a-t-il été défini tour à tour la splendeur du bien et l'éclat du vrai. C'est en lui

surtout que s'unissent toutes nos puissances, c'est par lui que la volonté mène l'intelligence à la vérité.

Dieu vivant éternellement dans son unité de nature et dans la Trinité de ses personnes, les saints anges, purs esprits, tout ardents de pensée et d'amour, Jésus-Christ, Dieu et Homme, sa vie, ses œuvres, sa passion et sa mort, sa résurrection et sa gloire, sa grâce coulant à travers le monde pour ennoblir les âmes et les pénétrer d'énergies divines, son Église avec son enseignement, sa législation et ses sacrements, l'homme, déchu de l'ordre surnaturel, miséricordieusement réhabilité et magnifiquement réintégré dans ses droits d'enfant de Dieu et de citoyen du ciel, quelles radieuses merveilles pour le sens esthétique (1) !

6. — Irrésistiblement attiré par tant de charmes, l'incroyant se soulève de terre et s'élance vers ces sommets éblouissants, sans se rassasier de cette splendeur et de cette harmonie. S'il ne croit pas encore, il s'arrache du moins un moment aux banalités quotidiennes pour se hausser jusqu'à cet idéal qui l'exalte et le transfigure à son image.

Transfiguration purement idéale ! Quand il retombe sur lui-même, c'est pour prendre une conscience plus intense de ses besoins impérieux et de son vide incommensurable. Si cet idéal était une réalité ! S'il pouvait le fixer en lui, le vivre et le faire sien ! Ses instincts les plus profonds s'agitent, ses désirs s'enflamment, tandis que ses regards vont sans cesse de son propre néant à cette grandeur provocante, à cette sublimité fascinatrice.

Soudain il croit de toute son âme, non pas seulement pour des raisons du cœur, que la raison ne connaît point, non pas irrationnellement, mais sans raisonnements explicites. Que se passe-t-il en lui ? Son assentiment rapide et énergique enveloppe des raisonnements véritables, mais

(1) P. Souben : *L'Esthétique du dogme chrétien.*

implicites et non formulés en syllogismes. D'un bond la logique naturelle franchit des abîmes, sans laisser apercevoir son mouvement. Elle n'en a pas moins accompli son œuvre. Agile, souple et féconde comme la vie, comment la saisir et l'immobiliser?

Pour codifier les lois de la pensée, Aristote les a observées dans les faits. Nos raisons d'agir, nous ne les voyons souvent qu'après coup, lorsque nous revenons sur nos actes pour les tirer au clair, les examiner et peser leur valeur. Elles n'en sont pas moins réelles, nous ne les inventons pas de toutes pièces.

Quand nous considérons l'acte de foi en question, il nous est possible de développer les raisonnements qu'il suppose et qui le font raisonnable, sans l'assimiler à une conclusion scientifique : ce vaste système de vérités si bien liées et si harmonieuses dépasse manifestement, par sa transcendance, la portée de l'esprit humain ; il vient donc du ciel et témoigne d'une révélation divine ; donc obligation de croire.

7. — En soi cet argument est moins simple que la preuve du fait de la révélation par les miracles et par les prophéties. Mais l'essentiel c'est qu'il soit approprié aux exigences de l'âme moderne et qu'il produise son effet en la conduisant à l'acte de foi. De nos jours les yeux malades de la raison ne peuvent supporter, sans éblouissement, la lumière crue du plein midi. Elle préfère les lueurs mystérieuses et mêlées d'ombre, parce qu'elles se prêtent davantage à la poésie, à la méditation, à la rêverie, et qu'elles ont plus d'analogies avec le fond mi-obscur de la conscience. Elle recherche avant tout l'hétérogène et le complexe. Elle répugne à ces divisions tranchées d'intelligence et de volonté, de connaissance et d'amour ; scinder ainsi la réalité, c'est, lui semble-t-il, la détruire ; elle trouve ces séparations exagérées.

Après avoir successivement partagé la raison en raison

pure et en raison pratique, après avoir détaché la volonté de l'intelligence, pour la soustraire au déterminisme, elle se ravise et réunit à nouveau, dans une synthèse vitale, les ressorts disjoints de son être, afin d'aller à son terme avec toutes ses énergies.

Comme la volonté enveloppe l'intelligence plus que l'intelligence la volonté, comme le vouloir contient la pensée plus que la pensée le vouloir, c'est sur la volonté qu'elle fixe le meilleur de son attention. Jusqu'à ces derniers temps, la philosophie considérait surtout l'intelligence. Maintenant ses préférences et ses études vont à la volonté. C'est surtout dans la volonté qu'elle voit le centre de notre nature. De là les systèmes de Schopenhauer, de Wundt et de Fouillée, qui ont bien, comme toutes les erreurs, leur âme de vérité.

C'est en influençant directement la volonté que l'on atteint le plus sûrement l'homme tout entier. Entraînée par le vouloir, l'intelligence sceptique, au contact immédiat de l'être, reprend conscience de son objectivité et de sa puissance. Elle se guérit en agissant. D'implicite, son affirmation de la réalité extérieure devient explicite et formelle. Le vrai en descendant en elle la raffermit sur ses bases. La foi restaure la raison. Pascal l'a remarqué : « Grandeur de l'âme humaine ! Ce n'est plus une chimère. Dieu, en y entrant, y restaure l'harmonie. »

8. — Telle est, en apologétique, la méthode psychologique et morale. On ne l'a jamais entièrement négligée ; mais, plus accommodée aux exigences des esprits modernes, de nos jours il faut y insister davantage.

Partout la métaphysique est en discrédit, du moins la vieille métaphysique réaliste. La psychologie accapare toute l'attention : elle ouvre les Manuels et les cours, elle envahit la philosophie tout entière, prétendant l'éclairer et la soutenir. Avant d'étudier la logique directrice de la pensée, ne faut-il pas connaître l'intelligence? Et ne faut-il pas procéder

à l'analyse de la volonté, avant d'approfondir la science de la morale? La racine de la métaphysique est elle-même dans la psychologie : l'être, la substance, la cause, l'action sont conçus par analogie avec la conscience du moi, perçus dans son existence, dans son acte et dans sa causalité.

On peut répondre aux philosophes modernes que l'ordre traditionnellement observé dans l'étude de la philosophie avait sa raison d'être et que la logique mérite toujours le premier rang. Les connaissances psychologiques requises pour s'y livrer, tout homme les porte dans son esprit. Elles ne relèvent que du bon sens. Quant à la métaphysique, est-elle aussi dépendante qu'on le dit de la psychologie? Nos facultés sont ouvertes sur le dehors : nous saisissons d'abord l'objet, puis notre acte, et dans notre acte le moi agissant. Ni Descartes ni Kant ne sont à imiter. Il ne faut pas commencer la philosophie par l'analyse du moi.

Mais de fait, l'on commence par elle, et c'est à peu près en elle que l'on s'enferme. On la mutile elle-même : on nie le pouvoir de la raison, sans respecter les droits de la vérité. Il ne reste plus qu'une prise, c'est l'action, l'amour, la volonté.

D'où la nécessité d'insister aujourd'hui sur les critères internes de la révélation. Beaucoup d'esprits ne sont accessibles qu'aux considérations morales et psychologiques. La démonstration de l'existence de la révélation par les miracles et les prophéties glisse sur eux sans les entamer.

9. — De nos jours, pourtant, l'on a renouvelé l'histoire par la recherche de l'exactitude et du document précis.

Dès lors ne devrait-on pas surtout se rendre à la preuve du miracle et de la prophétie transportée jusqu'à nous par des récits véridiques de témoins irrécusables? Mais comme tous les faits, ces événements passés, transmis de siècle en siècle, impliquent une métaphysique importune et odieuse, la métaphysique du bon sens, qui professe l'objectivité de

toutes nos connaissances soit sensibles, soit rationnelles. Elle serait trop simple et trop homogène pour embrasser l'être et la vie dans toute leur riche complexité. Pour s'insinuer dans les choses il faut user de détours, de subtilités et de raffinements. — Le criticisme kantien a révolutionné la pensée, en lui imposant la thèse du relativisme universel : la vérité et la certitude dépendent de notre esprit. En un sens une telle affirmation est très juste ; elle l'est même jusqu'à la banalité ; elle est identique à l'axiome célèbre des scolastiques : *Quiquid recipitur ad modum recipientis recipitur.* Nos facultés ne créent pas cependant leur objet : elles sont d'abord passives sous l'information de la réalité extérieure, puis elles la perçoivent par une assimilation vitale. Nous la saisissons telle qu'elle est en elle-même, sans pourtant l'épuiser ; nous ne la connaissons qu'à travers notre mentalité. Pour faire accepter à notre esprit la révélation divine, il faut donc le travailler avec soin, l'ouvrir aux rayons d'En-haut, l'affranchir de ses préjugés et le disposer favorablement. Il est à la fois intelligence et volonté. Dans la science de la religion le vouloir exerce sur la pensée une influence prépondérante. La préparation morale à l'acte de foi est donc aussi nécessaire que l'intellectuelle.

Mais n'est-elle pas aussi diverse que les caractères, les tempéraments et les individus, et partant incompatible avec l'apologétique générale ? Chateaubriand, au commencement du siècle dernier, et de nos jours Huysmans, sont attirés vers le catholicisme par sa beauté grandiose, par ses proportions harmonieuses et par sa transcendante sublimité. Paul Bourget est ravi de la perfection de sa morale : il a constaté que le désordre et le malheur sont toujours le résultat de la violation de ses lois. F. Brunetière obéit surtout à des raisons sociales : seul le christianisme est capable de maintenir l'existence et la sécurité de la société ; seul il en résout les problèmes vitaux.

Ces différents esprits sont principalement entraînés par des motifs psychologiques, c'est-à-dire par les critères internes.

A proprement parler, cette apologie n'est pas nouvelle, elle a toujours été employée. Mais aujourd'hui elle a acquis plus d'importance, et il est indispensable de lui consacrer plus de temps.

10. — C'est même par elle qu'il faudrait commencer pour se mieux plier aux exigences morbides de l'âme contemporaine, pour étreindre plus fortement l'homme tout entier, pour émouvoir plus vivement son cœur et pour ébranler plus énergiquement sa volonté, sans laisser de convaincre sa raison d'une manière victorieuse.

En soi, l'ordre traditionnel est plus logique. Il dispose en première ligne les arguments les plus solides, les plus directs et les plus probants. Aux autres, elle ne fait appel qu'à titre subsidiaire et confirmatif; sans être aussi concluants, groupés en faisceau, ils sont de nature à impressionner davantage et même à subjuguer de nombreux philosophes.

La méthode moderne, mettant au premier rang les considérations psychologiques, ne serait qu'une concession temporelle, arrachée aux apologistes par les besoins de l'heure présente. Sous le fait nouveau, le droit demeurerait intact et imprescriptible. Il n'y aurait là qu'un prodrome destiné à introduire dans le monde surnaturel des âmes particulières, déformées par de faux systèmes de philosophie.

L'apologie psychologique ne saurait se suffire à elle-même. Elle n'a toute sa valeur et toute sa force que lorsqu'elle s'appuie sur l'apologie des signes, sur la démonstration du fait de la révélation par les miracles et les prophéties.

11. — Qu'y a-t-il donc de nouveau dans l'apologétique moderne de M. Blondel (1), du P. Laberthonnière (2),

(1) Cf. *L'Action ; Lettre sur l'Apologétique chrétienne* dans les *Annales de Philosophie chrétienne* (1896).

(2) *Annales de Philosophie chrétienne* (1897).

de l'abbé Denis (1) et de l'abbé Mano (2) ? Que veut-on dire, quand on affirme que le surnaturel nous est à la fois indispensable et inaccessible?

En restant sur le terrain de l'autonomie et de l'immanence, ne prétend-on pas que l'étude profonde du moi, l'analyse de nos actes d'intelligence et de volonté nous amène à conclure au besoin impérieux d'un surcroît et établit, non seulement la possibilité et la convenance du surnaturel, mais aussi sa nécessité?

S'agirait-il d'une nécessité absolue? Il faudrait s'inscrire en faux contre une telle assertion. Le surnaturel n'entre pas dans la nature comme une de ses parties constitutives. Il n'en découle non plus ni comme une exigence ni comme une conséquence. Dieu n'était pas tenu de le lui accorder, et d'elle-même elle ne se serait jamais haussée jusqu'à lui : il dépasse infiniment toutes ses énergies, comme celles de tout être créable ; il ne répond qu'à sa puissance obédientielle. Elle ne lui est pas antipathique, elle s'accorde avec lui. Mais s'il ne s'était pas révélé lui-même, en aurait-elle seulement l'idée ou le soupçon? Si elle parvenait à rêver de lui, tout au plus produirait-elle à son endroit quelque imparfaite et inefficace velléité, sans oser la pousser jusqu'au désir véritable, encore moins jusqu'à l'espérance.

S'il n'est question que d'une simple nécessité morale, l'apologétique l'a toujours proclamée.

Étant posé que Dieu nous assigne une fin surnaturelle, le surnaturel nous est absolument nécessaire pour réaliser notre destinée. Le Seigneur aurait pu nous laisser dans l'état de nature ; mais il lui a plu de nous appeler à partager sa propre vie. Cette vocation sublime a-t-elle en nous un écho que nous puissions entendre distinctement?

(1) *Esquisse d'une Apologie philosophique du christianisme.*
(2) *Le Problème apologétique.*

Il y a certainement en nous une aptitude à recevoir cette céleste communication. Il y a en nous mille aspirations qui ne sauraient être mieux satisfaites que par cette magnifique libéralité du Seigneur devenu notre Père. La grâce semble venir au-devant de nos instincts et de nos tendances, et elle perfectionne divinement toutes nos facultés. Nous sommes ainsi prêts à la reconnaître.

Nous nous constatons encore incapables de nous suffire à nous-mêmes.

Mais, s'il l'avait voulu, Dieu aurait pu nous venir en aide par un secours naturel. S'il a porté un autre décret, nous ne le savons que par sa propre révélation? S'il s'était tu, nous aurions beau nous interroger, nous ne saisirions pas le surnaturel en nous. La grâce sanctifiante transforme la substance de notre âme jusqu'à la déifier et la faire participer à la vie de Dieu, les vertus infuses rendent nos facultés capables d'actes divins. Mais elles se dérobent aux prises de notre connaissance ; ici-bas, à moins d'une lumière spéciale, nous ne savons jamais, que par conjecture, si nous sommes dignes d'amour ou de haine.

Cependant, puisque Dieu a parlé à l'humanité par ses prophètes et par son Fils, puisqu'il nous parle sans cesse pour nous inviter à poursuivre notre terme transcendant, puisqu'il se tient toujours à la porte de notre cœur, frappant et nous appelant, sa voix n'aura-t-elle pas en nous des résonnances perceptibles à notre conscience? L'*Imitation de Notre-Seigneur* nous recommande souvent de nous recueillir, de nous arracher au bruit et au tumulte, pour écouter ce langage mystérieux, cette brise discrète, ce doux murmure, ce souffle léger. Oui, par la grâce actuelle, Dieu nous prête continuellement son concours et mêle son action à la nôtre, éclairant notre intelligence, touchant notre cœur, ébranlant notre volonté! Mais ces influences sont trop subtiles et trop délicates pour être ordinairement saisissables. Quand elles

avertissent de leur présence, elles ne manifestent pas toujours clairement leur provenance.

Impossible donc à la psychologie de nous introduire dans le surnaturel. Son rôle se borne à nous découvrir notre vide profond et immense que l'infini seul semble pouvoir combler.

Quand on nous montre ensuite, dans tout leur éclat, les beautés et les harmonies de ce monde supérieur, on nous conquiert par l'admiration et par l'amour. Ces splendeurs ne brillent encore que dans le lointain. Dieu se réserve de nous les faire expérimenter, en nous donnant dès ici-bas l'avant-goût des délices de la Patrie. Mais elles rayonnent par elles-mêmes tant de clartés et tant de flammes que malgré leur mystère elles embrasent notre cœur, illuminent notre esprit et nous gagnent tout entiers.

12. — L'apologétique intégrale est à la fois psychologique et historique. Elle ne néglige ni les signes externes, miracles et prophéties, ni les critères internes de la révélation.

Il n'y a pas d'apologétique vraiment nouvelle. L'ancienne est complète et suffit aux besoins de tous les temps. Elle est toujours de mise, et toujours inébranlable, elle brave l'assaut de tous les siècles. Ses fondements reposent sur le granit et sont construits avec des matériaux de choix et de première qualité. Ils ne se déplacent, ni ne cèdent aux efforts des ennemis.

Tout au plus est-il nécessaire de la rajeunir, de l'adapter aux exigences de l'heure actuelle, non pas en inventant des arguments, mais en mettant plus en relief quelques-uns des anciens, jusqu'ici trop rejetés dans l'ombre.

L'apologétique moderne n'est qu'une partie de l'apologétique traditionnelle. Celle-ci est pleine et harmonieuse. Ses preuves s'enchaînent dans un ordre logique. Elle respecte la hiérarchie de nos diverses facultés.

Elle atteint l'intelligence, le cœur et la volonté, et elle pousse le penseur, sincèrement épris de la vérité, à croire de toute son âme (1).

(1) Cf. R. P. A.-M. WEISS : *op. cit.* — OLLÉ-LAPRUNE : *Le prix de la vie.* — Chan. GOMBAULT : *Le Problème apologétique*, dans la *Science catholique* (1902-1903). — P. LE BACHELET : *L'Apolog. trad. et l'Apolog. moderne.* — L'abbé GAYRAUD dans le *Clergé français.* — FONSEGRIVE : *Le Catholicisme et la vie de l'Esprit.*

TROISIÈME PARTIE

LA FOI SURNATURELLE

CHAPITRE PREMIER

Qu'est-ce que croire ?

SOMMAIRE : 1. Révélation et crédibilité. — 2. La science. L'évidence parfaite et l'évidence imparfaite. L'opinion. — 3. Définition de l'acte de foi : Adhésion inébranlable de l'esprit commandée par la volonté. Elle est une connaissance sans être une science. — 4. Dieu nous communique ses secrets sans nous les expliquer. — 5. La foi de science. — 6. La foi de simple autorité. Sa différence d'avec la première. Elle existe dans l'enfant et dans l'adulte. — 7. Elle est la foi proprement dite. Nous la devons à Dieu. Elle suppose des raisonnements scientifiques sans reposer sur eux. — 8. Deux théories théologiques : Lugo et Suarez. — 9. Réfutation de Lugo. L'intuition de l'autorité révélatrice et du fait de la révélation. La certitude et l'évidence. — 10. La foi n'est pas incompatible avec l'évidence de l'autorité et du fait de la révélation. — 11. Concession de Hurtado. Il faut être logique jusqu'au bout. — 12. La foi de simple autorité est la foi par excellence. Elle glorifie Dieu et elle nous élève nous-mêmes.

1. — Dieu a parlé au genre humain, pour lui découvrir ou lui révéler des secrets inaccessibles à ses facultés, ou pour lui affirmer plus énergiquement les plus importantes des vérités naturelles. Nous nous sommes démontré la réalité de sa parole. Nous sommes certains, d'une évidente certitude morale, du fait de sa révélation, et, sous la pression des motifs de crédibilité, notre raison conclut à l'obligation pour nous d'adhérer fermement par la foi à ses dires divins.

Dieu est omniscient. De toute éternité, il se connaît lui-même, et en lui-même il voit toutes choses. Son intelligence

égale et comprend l'être tout entier, dans toute son étendue et dans toute sa profondeur. Dans sa condescendante bonté il daigne se pencher vers nous pour nous initier à son savoir.

2. — Il y a deux modes de connaissance, la science et la foi (1). La science déductive ou expérimentale ouvre et étale la réalité sous nos regards, elle nous en explique l'essence et les propriétés, elle la rattache à ses causes et à ses principes. Elle la possède en maîtresse, elle l'étreint avec certitude. Le doute ne saurait l'en détacher. Dans quelques-unes de ses positions, il ne viendra même pas l'assaillir. Les principes premiers et les conclusions mathématiques sont à l'abri de toutes ses incursions : ici l'objet brille d'une évidence absolument irrésistible, et il ravit nécessairement l'adhésion de l'esprit : la quantité étudiée par les mathématiques est une, homogène, incomplexe ; elle n'est en opposition ni avec les faits, ni avec de trop chers préjugés ; elle n'est pas de nature à froisser les passions ; elle s'adresse à la fois à l'imagination et à l'intelligence. Aussi s'imprime-t-elle très sûrement dans notre pensée. Dans tous les autres domaines, le doute trouve facilement à s'insinuer. Il ne réussit pas cependant à ébranler la raison. Il est à mépriser, à fouler aux pieds. Sans être éblouissante, la vérité est suffisamment lumineuse pour dissiper ces ombres importunes. A la volonté de réprimer ces attaques ténébreuses ; il est de son devoir d'intervenir ; son obligation est si claire et si manifeste qu'il y aurait folie à s'y dérober. Elle ne commande pas l'assentiment ; sans être parfaite, l'évidence l'appelle elle-même et le détermine. L'opinion, au contraire, nous met en présence de deux alternatives, l'une et l'autre sérieusement probables ; si nous choisissons

(1) P. Billot : *De virtutibus infusis, De fide : Prolegomenon*, p. 194-199, 201-203. — P. Bainvel : *La Foi et l'acte de foi*, 1re part., c. ii, p. 9-20.

l'une d'elles, ce n'est pas sans une crainte raisonnable de nous tromper. Ici le vouloir n'a pas seulement à écarter des obstacles extérieurs, à triompher de doutes imprudents ; il lui appartient de pousser l'esprit insuffisamment entraîné par l'intelligible ; il joue un rôle essentiel et intrinsèque.

3. — Des deux côtés, il y a foi, c'est-à-dire adhésion mêlée d'inquiétude ; ce n'est pas le repos complet sur le sein ouvert de la vérité. La foi proprement dite est cependant un intermédiaire entre ces deux extrêmes ; elle tient de l'un et de l'autre sans se confondre avec aucun d'eux : comme la science, elle est un assentiment ferme, et c'est ce qui la différencie de l'opinion ; comme l'opinion, elle implique essentiellement le vouloir, et en cela elle se distingue de la science. Elle est donc une adhésion inébranlable de l'esprit commandée par la volonté. Elle se fie à la parole d'un autre : elle nous approprie les assertions d'un maître ou d'un témoin sans nous communiquer la science. La science, elle la suppose en eux, et elle la supplée en nous, tout en nous préparant à l'acquérir dans un avenir plus ou moins lointain. Dans son ignorance, l'enfant doit d'abord s'en rapporter en aveugle à son instituteur. Plus tard, seulement, il se rendra raison de ce qu'il a commencé par croire sans discuter et même sans comprendre.

Même ce que l'on sait de science propre et véritable, il est bon de l'entendre confirmer par un esprit supérieur. On le possède mieux ensuite, on le tient avec plus de fermeté, et on l'affirme avec plus d'assurance.

4. — Quand on nous livre un enseignement sans nous en développer le contenu, quand nous l'acceptons sans l'approfondir, sans pénétrer jusqu'à ses entrailles, nous n'enrichissons pas notre esprit d'une science proprement dite, mais nous entrons en possession d'une connaissance réelle. Il en va surtout ainsi quand Dieu se fait lui-même notre Maître et nous donne de communier en quelque sorte

à sa pensée. Acte pur, il est éternellement son intellection infinie et immuable. Par elle, il se contemple lui-même et en lui, il saisit toutes les imitations possibles de son être. Au ciel, il se dévoile tout entier à ses élus, anges et saints ; Il actualise lui-même directement leur intellect fortifié de la lumière de gloire ; Il imprime en eux son essence et sa vie ; il se fait connaître comme il se connaît ; Il se présente à l'intuition immédiate des bienheureux.

Les créatures gardent leur personnalité distincte. Elles ne sont ni Dieu, objet de leur vision, ni leur regard dirigé vers lui. Elles ne sont pas la simplicité absolue : elles demeurent composées de puissance et d'acte, d'essence et d'existence, de substance et d'accidents ; leurs facultés ne sont pas leur nature ; leur opération leur est accidentelle. En Dieu, cependant, leur pensée et leur amour béatifiques se répètent sans cesse, toujours identiques, sans accroissement ni diminution ; ils durent sans succession aucune. Fixées dans la Trinité sainte, elles participent à son éternité.

Ici-bas, Dieu ne se montre pas encore à nos yeux. Il se donne à travers un nuage. Il nous communique des propositions closes sans démêler le lien qui en attache les termes les uns aux autres. « *Ego et Pater unum sumus* », dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, mon Père et Moi, nous sommes un. Nous ne voyons pas comment deux personnes sont une même nature. Nous faisons nôtres les affirmations mystérieuses du Révélateur ; nous nous les approprions par des jugements de notre esprit, sans être capables de les expliquer ; nous nous en emparons à travers les ombres de la nuit. De telles croyances ne sont ni de vaines chimères ni des rêves spontanés de l'imagination. Le cœur ne les crée pas en dépit de la froide et rigide raison pour satisfaire des besoins impérieux, une vague sentimentalité, des instincts irrésistibles. Dans leur obscurité, elles portent sur des réali-

tés positives. Dieu nous parle. Ayons confiance en lui, nous ne serons pas confondus.

5. — Mais il y a deux sortes de fois, la foi scientifique et la foi de simple autorité (1). La première se fonde sur l'évidence du témoignage. Elle est la conclusion d'un syllogisme : elle croit telle vérité parce qu'elle sait qu'elle a été révélée par l'Infaillible ; elle admet tel fait parce qu'une critique minutieuse en a trouvé le récit exempt d'erreur et de mensonge ; elle s'appuie sur ces raisonnements, elle ne les requiert pas seulement comme préliminaires, elle se base sur eux. Aussi n'est-elle pas un hommage rendu au témoin ou au Révélateur. Elle ne s'incline pas seulement devant la suprême Majesté du Seigneur. Elle est prête à accepter tout autre enseignement et tout autre témoignage : elle ne leur demande que de produire les preuves de leur valeur. Néanmoins l'objet demeure obscur en lui-même ; les affirmations n'en éclairent pas l'intérieur. Pour s'attacher l'intelligence, il a besoin du secours de la volonté ; mais il le lui arrache nécessairement ; car le refus n'a aucune raison d'être. C'est ainsi que croient les démons d'une adhésion forcée par l'évidence des motifs de crédibilité.

6. — Tout autre est la foi de simple autorité. Elle repose sur le témoignage comme tel, et non comme signe de vérité. Elle s'abandonne en toute confiance au témoin ou au docteur ; elle le croit sur parole : il a dit, elle adopte ses affirmations sans exiger qu'il les justifie. Ici comme ailleurs il peut y avoir parfaite évidence du témoignage ; mais elle est purement concomitante et extrinsèque ; elle n'est pas la raison de l'assentiment. La cause de celui-ci, c'est la dignité du témoin, son droit à subjuguer l'intelligence et à la soumettre à ses dires. Aussi a-t-il besoin, non seulement de

(1) P. Billot : *op. cit.*, *Proleg.*, p. 199-201, 203-215. — P. Bainvel : *op. cit.*, 1re part., c. III, p. 21-40.

n'avoir été de fait ni trompé, ni trompeur, mais de posséder, au moins dans un certain ordre de connaissance, la science et la véracité habituelles. L'intervention de la volonté est ici pleinement libre. Notre adhésion se proportionne à l'autorité reconnue au témoin, non à notre connaissance de cette autorité. L'infaillible véracité de Dieu n'est pas pour nous suprêmement évidente. Nous la savons cependant incomparable. Aussi notre assentiment de foi divine doit-il être supérieur à tous les autres. La foi de science n'a jamais qu'un motif créé, la démonstration humaine. Au contraire, la foi de simple autorité, quand elle croit l'Infini sur parole, s'appuie sur un fondement incréé, sur Dieu lui-même. Elle est un acte proprement théologique.

Elle n'est pas discoureuse comme l'autre. Elle est plus simple et plus droite. Par elle nous n'admettons les enseignements du Seigneur, ni parce que nous avons établi le fait de sa révélation, ni parce que nous nous sommes convaincus de son absolue vérité, mais uniquement parce qu'il nous les a affirmés.

Elle existe même dans l'ordre naturel et purement humain. L'enfant surtout s'en rapporte à son père et à sa mère. « Papa ou maman l'a dit », c'est la seule raison qu'il sache alléguer, et elle lui suffit. Les adultes eux-mêmes sont loin de contrôler toutes les assertions. Ils croient les voyageurs, les savants, les narrateurs de toute espèce, sans soupçonner ni leur sincérité, ni leur compétence.

7. — La foi de science et la foi d'autorité sont analogues de l'analogie de proportionnalité. La foi principale et proprement dite, c'est la foi d'autorité. Celle-là surtout se fie à autrui ; elle est une pleine confiance, un entier abandon entre ses mains. C'est elle que nous devons à Dieu. Pour qu'elle soit raisonnable, nous avons besoin de connaître avec une évidence, sinon parfaite et éblouissante, du moins suffisante à lever tous les doutes imprudents, et l'autorité

de Dieu, c'est-à-dire son infaillible véracité, et la réalité de sa révélation. La première, personne ne l'ignore. Impossible d'avoir l'idée de l'infinie Perfection et de ne pas la juger digne d'être crue sur parole. La seconde, nous la constatons surtout par l'étude des miracles et des prophéties. Cependant l'adhésion elle-même ne se fonde nullement sur ce savoir préalablement requis.

8. — Deux théories partagent pourtant les théologiens. Les uns, avec Lugo, tiennent pour la foi scientifique ; les autres, avec Suarez, pour la foi de simple autorité (1). Ni les uns ni les autres ne veulent sacrifier aucune donnée dogmatique. Seuls, diffèrent leurs systèmes psychologiques. L'acte de foi, disent les premiers, est un assentiment intellectuel, raisonnable et certain. Donc il repose sur l'évidence du témoignage et sur la vue au moins indirecte de la vérité. Ils croient parce qu'ils voient que Dieu a parlé et que Dieu ne peut que dire vrai. Mais ils doivent aussi sauvegarder les autres caractères de l'acte de foi, l'obscurité et la liberté, et pour cela ils sont obligés de recourir à des expédients qui mettent à nu le faible de leur théorie.

9. — Pour éviter de confondre l'acte de foi avec la conclusion logique d'un syllogisme dont la majeure serait l'infaillible véracité de Dieu et la mineure le fait de la révélation (ce que Dieu dit est vrai ; or Dieu dit ceci ; donc ceci est vrai), Lugo nous gratifie de la connaissance immédiate des deux prémisses. Il y aurait évidence sans raisonnement, évidence directe, et comme intuition de l'autorité de Dieu et de la réalité de la Révélation. Théorie spécieuse assurément, mais aujourd'hui généralement abandonnée. La foi divine est assimilée dans tout son procédé à la foi scientifique et discoureuse. Comment donc reste-t-elle obscure et libre ?

(1) P. Bainvel : *op. cit.*, part. I, c. iv, v, p. 41-70. — P. Billot : *op. cit. De fide, proleg.*, p. 211-213.

C'est que le fait de la révélation ne s'impose pas avec une certitude évidente et que l'esprit, pouvant s'abandonner au doute, a besoin d'être fixé par la volonté. Quelle que soit la vérité de cette distinction entre la certitude et l'évidence, toujours est-il qu'il y a évidence et évidence, évidence parfaite et évidence imparfaite, et qu'en effet les démonstrations de l'apologétique ne projettent pas sur la réalité de la révélation une lumière assez éclatante pour qu'elle force nécessairement l'adhésion de toute intelligence. Des doutes peuvent surgir nombreux ; pour les réprimer il faut que la volonté soit énergique et bien disposée à l'égard de la vérité.

10. — Est-il donc admissible que la foi soit incompatible avec l'éclat de l'autorité divine? Nous croyons telle vérité parce que Dieu, le Révélateur, ne peut ni se tromper, ni nous tromper. Et nous ne pourrions pas croire, si nous n'avions lieu de douter ni de l'infaillible véracité révélatrice, ni du fait de la révélation? Un tel langage n'implique-t-il pas quelque contradiction, surtout dans l'opinion des Lugoniens, qui fondent la foi, non seulement sur l'autorité divine, mais sur l'évidence de cette autorité? Adam, dans le paradis terrestre, ne voyait-il pas évidemment que Dieu lui révélait certaines vérités ? La Très Sainte Vierge n'avait-elle pas l'évidence que l'ange Gabriel lui parlait au nom de Dieu? Les Apôtres ne savaient-ils pas avec évidence que Jésus disait vrai? Adam, la Très Sainte Vierge et les Apôtres n'ont-ils pas fait de vrais actes de foi?

Répondra-t-on que les lumières éblouissantes blessent et aveuglent nos faibles yeux? — Oui, il faut en convenir, nous ne sommes pas capables de fixer le soleil. La foi s'évanouit dans la vision intuitive de l'essence de Dieu. Il est impossible de voir et de croire la même vérité, sous les rayons de la même lumière. Il n'y a pas à en conclure l'impossibilité de la foi aux conclusions scientifiques, révélées par le Seigneur. L'évidence du fait de la révélation ne tombe pas,

à proprement parler, sur la vérité proposée à notre croyance, elle la laisse donc dans quelque obscurité. Tout ce que Dieu dit est vrai ; or il a affirmé la divinité de Jésus-Christ ; donc il est vrai que Jésus-Christ est Dieu. Ce qui se déduit des deux prémisses, l'une et l'autre évidentes, c'est l'évidence du dire de Dieu, mais non pas l'évidence de la divinité de Jésus-Christ. Le jugement de crédibilité (telle vérité est croyable, doit être crue, s'impose à la croyance) est l'affirmation du fait des paroles révélatrices, et par conséquent il est évident. La foi est l'affirmation de la réalité même énoncée par le Révélateur, par exemple de la divinité de Jésus-Christ, et elle demeure obscure. Inutile donc, pour expliquer cette obscurité, de recourir à l'inévidence du fait de la révélation.

11. — Bon nombre de Lugoniens l'ont eux-mêmes reconnu, et avec Hurtado, pour rendre raison de l'obscurité de la foi, ils ont allégué qu'elle ne se mesure pas sur les motifs de crédibilité, mais sur l'autorité même du Révélateur, telle qu'elle est en elle-même, infiniment digne d'être crue, et non pas telle qu'elle nous apparaît. C'est l'intervention de la grâce et de la volonté qui livre notre esprit à l'attraction de l'Infini et qui confère à notre assentiment une fermeté divine. Mais, si l'on refuse de renoncer à la foi scientifique et discoureuse, cet excès de l'adhésion sur les motifs ne sera qu'accidentel. Dès lors, expliquera-t-il suffisamment des propriétés essentielles à l'acte de foi, comme l'obscurité et la liberté? Pourquoi donc n'être pas logique jusqu'au bout et ne pas accorder que le vouloir peut commander à l'intelligence une adhésion indépendante « de toute influence logique des motifs et de toute vue de la vérité (1) »?

12. — Cette foi de simple autorité n'est-elle pas la seule

(1) P. Bainvel : *La Foi et l'acte de foi,* Ire part., c. III, p. 68.

foi véritable et proprement dite, la foi dans sa pureté et dans sa plénitude? Raisonnable et même raisonnée, elle n'est, dans son acte, ni raisonneuse, ni critique. Le raisonnement est présupposé par elle, il ne la constitue pas. Il lui est afférent, mais non pas intérieur. S'il a sa part dans les préliminaires, il s'arrête sur le seuil (1) « pour laisser la place à la volonté, à la grâce, à la lumière surnaturelle de la foi ». Il faut nécessairement raisonner, au moins implicitement, avant de poser un véritable acte de foi surnaturelle, mais non pas en croyant. « La foi (2) qui raisonne et qui critique, c'est la foi historique, c'est une foi scientifique, c'est une foi improprement dite, une foi diminuée qui n'a plus tous les caractères de la foi. Science et foi s'opposent dans l'usage courant, et faire entrer la science dans la foi, c'est enlever d'autant à la perfection et à la plénitude de celle-ci : l'histoire ne devient une science qu'en perdant la foi simple, qui s'en rapporte bonnement au témoignage d'autrui. Croire sur parole, c'est le propre de la foi. » Pour donner à la vérité révélée un assentiment éclairé, comme doit l'être tout acte de foi raisonnable, il faut nécessairement que nous connaissions et par conséquent que nous nous soyons démontré, de quelque manière avec évidence, et l'infaillible véracité de Dieu et le fait de sa révélation.

Cette argumentation sera parfois tout implicite et tout enveloppée. Elle est toujours indispensable. Mais elle reste extérieure à l'adhésion elle-même, elle ne la pénètre aucunement. Notre croyance s'appuie sur la parole de Dieu, et non sur notre connaissance de cette parole. Elle est ainsi un attachement à la vérité première : *Simpliciter inhærendo primæ veritati*. Nous nous fions entièrement à son affirmation, nous nous abandonnons à son autorité, et par un

(1) P. Bainvel : *La Foi et l'acte de foi*, Ire part., c. v, p. 54.
(2) Idem, *Ibid.*

effort de la volonté, nous captivons notre intelligence et nous l'assujettissons à des lois étrangères. D'elle-même elle n'obéit qu'au vrai évident, nous la soumettons au vrai révélé et croyable, mais non éclatant. Ainsi la foi est un renoncement à ce qu'il y a en nous de plus intime, un sacrifice de ce qui nous tient le plus au cœur, une immolation de notre indépendance intellectuelle. Voilà pourquoi elle est si agréable à Dieu, si recherchée, si exaltée et si béatifiée par Jésus-Christ. Elle n'est pas néanmoins une abdication totale. Si elle est une louange pour le Seigneur, si elle proclame hautement sa supériorité et si elle nous livre à lui en toute confiance, elle n'est pas moins glorieuse pour nous, elle nous élève et elle nous grandit. Notre raison elle-même y trouve son compte, son développement, sa déification et toutes sortes de précieux avantages (1).

(1) Cf. Saint Thomas : *Summa Theolog.*, IIª IIªᵉ, q. I-XVI ; *Quæst. disput. De Veritate*, q. XIV ; *Summa contra Gent.*, l. I, c. III-VIII, l. III, c. CLII. — Mazella : *De Virtutibus infusis : De fide.* — Scheeben : *La dogmatique* : t. I : *La foi.* — Didiot : *Les Vertus théologales : La foi.* — Vacant : *Études sur les constitutions du concile du Vatican.*

CHAPITRE II

Objet matériel de la foi.

SOMMAIRE : 1. L'objet de la foi, c'est le révélé de l'Écriture et de la Tradition. — 2. Les vérités scientifiques peuvent être objet de foi. — 3. Les mystères surnaturels. — 4. Les deux vérités fondamentales : L'existence de Dieu et sa Providence surnaturelle. Les autres sont leur développement. — 5. L'Incarnation et la Rédemption. Comment elles étaient crues des Juifs. — 6. Les vérités révélées constituent un tout harmonieux. — 7. Jésus-Christ et les Apôtres : leurs connaissances. — 8. Le révélé explicite et le révélé implicite. L'implicite formel. — 9. L'implicite virtuel. — 10. Les vérités implicites rationnellement déduites des propositions révélées ne sont pas des objets de la foi divine. Elles peuvent être objet de la foi ecclésiastique. — 11. L'objet principal et les objets secondaires de la foi. Le corps ou la substance de la révélation. Les vérités accessoires et les assertions accidentelles. — 12. Les symboles de la foi : Le symbole des Apôtres. — 13. Le symbole de Nicée et de Constantinople. — 14. Le symbole de saint Athanase. — 15. Ce qui est essentiellement requis pour faire un acte de foi. La foi et l'amour.

1. — Notre acte de foi surnaturelle doit porter sur toutes les vérités révélées par Dieu.

Dieu a parlé à Adam, aux patriarches, à Moïse, aux autres prophètes, et, par leur intermédiaire, d'abord à tous les hommes, puis aux Juifs, peuple spécialement choisi pour maintenir dans le monde l'enseignement céleste. Il a surtout parlé par son Fils, par son Verbe incarné, par les Apôtres et par leurs successeurs, envoyés par le Christ dans tout l'univers continuer son œuvre avec l'assistance de l'Esprit-

Saint. Pour transmettre à leurs frères les révélations reçues, les délégués du Seigneur ont employé le langage et l'écriture. Nous trouvons donc l'objet de notre foi dans leurs paroles et dans leurs ouvrages. Ceux-ci constituent l'Écriture par excellence, inspirée de Dieu, son Auteur principal. Les rédacteurs humains ne sont que des instruments. Le Seigneur les emploie à son service : Il agit sur leurs facultés, il illumine leur intelligence et toutes leurs puissances cognoscitives, et il imprime une impulsion à leur volonté pour leur faire consigner sans erreur ce qu'il veut lui-même, tout ce qu'il veut et rien que ce qu'il veut. Les enseignements oraux des organes divins ont été eux-mêmes en grande partie fixés par l'Écriture, mais d'une manière purement humaine.

2. — L'Écriture et la Tradition contiennent des vérités de l'ordre naturel et des mystères. Par la foi nous adhérons aux unes et aux autres.

Suivant le commun des théologiens, la même vérité peut être objet de science et de foi. Pourquoi certaines conclusions rationnelles ne seraient-elles pas crues sur la parole de Dieu révélateur ? Il y a incompatibilité entre la foi et la vision intuitive des élus : tout entière dévoilée à ses regards, l'essence incréée entraîne irrésistiblement l'adhésion de l'esprit. Il paraît également difficile de faire un acte de foi sur un principe immédiatement évident : ici encore l'éclat force l'assentiment de l'intelligence. Difficile enfin de croire l'existence d'une réalité ou d'un fait saisis par nos sens : pénétrés de ses rayons, comment réussirons-nous à faire abstraction de sa lumière? Mais les assertions scientifiquement démontrées ne sont que d'une évidence médiate. Sans ignorer leurs preuves, sans nullement les oublier, sans même cesser de penser à elles, il nous est loisible de les embrasser uniquement parce qu'elles ont été affirmées. Le même et identique assentiment ne saurait sans doute appartenir à la science et à la foi. Mais pourquoi le même esprit,

par deux actes successifs, ne pourrait-il pas croire une vérité et l'établir scientifiquement? L'adhésion de science repose sur la vue du vrai évident, l'adhésion de foi au contraire sur l'autorité du Révélateur. Il y a là deux objets formels. Pourquoi ne termineraient-ils pas deux actes distincts (1)?

3. — Les Mystères constituent le meilleur du contenu de la révélation. Ils sont des vérités supérieures, qui dépassent infiniment la portée de notre raison. Si Dieu n'avait daigné nous les dévoiler, nous ne les aurions jamais découverts. Livrés à notre contemplation, nous n'arrivons ni à pénétrer dans leur sein, ni à nous les expliquer. Ils sont surnaturels subjectivement et par rapport à nous. Ils le sont aussi objectivement et en eux-mêmes. Ils sont inaccessibles à notre intelligence et en dehors des prises de toute créature (2).

Nous ne les saisissons pas directement, par des concepts propres, nous ne nous en formons que des idées analogiques. La Trinité, l'Incarnation, la transsubstantiation eucharistique, voilà des mystères. Les trois Personnes divines, distinctes les unes des autres dans une même et identique nature, ne ressemblent que de très loin aux personnes créées. L'union hypostatique du Verbe incréé avec son humanité élevée jusqu'à la participation de sa divine personnalité et de son éternelle existence, diffère considérablement de toutes les autres combinaisons. La conversion de la substance du pain et du vin à la substance du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ est tout autre que les changements produits dans le monde. L'intérieur de ces sublimes réalités nous est fermé, il ne nous est pas donné de déchirer leurs voiles ; pour en acquérir quelque connaissance, nous avons besoin de nous aider de comparaisons empruntées aux créa-

(1) Mazella : *De Virtutibus infusis*, disp. II, art. 6, p. 198-209. — Vacant : *Études sur les Const. C. Vat.*, l. II, p. 197-202.

(2) Scheeben : *La Dogmatique : De la Révélation*, n° 28, pp. 34, 35.

tures. Dieu nous suggère lui-même ces symboles dans la révélation.

Pour traduire ses idées il a dû se servir des termes de notre langage. Il a coulé ses pensées dans le moule fragile de nos paroles. Il n'y a pas sans doute enfermé toute leur riche simplicité. Il les a exprimées d'une manière approximative, mais vraie. En épurant la signification des mots employés parmi nous et en l'étendant le plus possible, sans la fausser, nous comprendrons de mieux en mieux ses dires, et nous nous introduirons plus avant dans ses secrets.

4. — Il y a des vérités révélées, fondamentales, qui sont comme la racine et le germe de toutes les autres. Elles sont relatives à l'existence de Dieu et à sa providence surnaturelle, c'est-à-dire à ce que Dieu est en lui-même, et à ce qu'il est par rapport à nous, à ce qu'il fait pour nous conduire à notre fin, au partage de sa propre béatitude pendant toute l'éternité (1).

L'existence de Dieu et sa providence surnaturelle se sont toujours imposées, sous peine de damnation, à la foi de tous les adultes. Impossible de nous sauver et d'atteindre le terme transcendant assigné à nos efforts sans le connaître dans sa sublime réalité, sans percevoir son appel, son invitation et ses attraits.

Les autres vérités révélées sont le développement de ces deux principes. La Trinité des Personnes divines dans l'unité d'essence, c'est encore l'existence et la vie de Dieu. L'Incarnation du Verbe, notre Rédemption par la mort de l'Homme-Dieu sur la croix, les sacrements et l'Église, voilà les divers moyens inventés par la Providence pour assurer notre salut, nous réhabiliter après notre déchéance originelle et nous réintégrer dans nos droits de fils adoptifs. En réalité, la vie de Dieu est inséparable de ses divines Per-

(1) *Heb.*, c. XI, 6.

sonnes, et on ne la connaît pas, si l'on ignore la Trinité.

5. — Depuis la désobéissance d'Adam et d'Ève au paradis terrestre, l'Incarnation et la Rédemption ont été ordonnées à la réparation du désordre introduit dans le monde par le péché originel, à l'expiation de toutes les iniquités, au gain et à la distribution de toutes les grâces accordées à l'humanité, sans en excepter l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge. Aussi quelques théologiens imposent-ils la Trinité et l'Incarnation à la foi explicite de tous les adultes, au moins depuis la venue de Jésus-Christ. Adam et Ève les connaissaient sans doute dès leur élévation à l'état surnaturel. Ils durent les emporter dans leur esprit, quand ils furent chassés de l'Éden, et les enseigner à leurs enfants. Mais, lorsque Dieu se fut choisi un peuple, la notion de ces deux mystères s'oblitéra dans la mémoire des païens. Ceux-ci n'étaient pas tenus de les croire explicitement pour leur salut. Dans la nation élue au contraire, les principaux ne les ignorèrent jamais d'une manière complète. Le vulgaire lui-même les croyait implicitement, en tant qu'ils étaient impliqués et contenus à l'état latent dans les deux vérités fondamentales.

Le dépôt de la Révélation s'est enrichi d'âge en âge. Ce n'est que peu à peu que les traits du Rédempteur se sont précisés et que sa physionomie s'est dessinée dans ses moindres linéaments.

6. — Les divers objets de la foi surnaturelle se réduisent à trois, Dieu, le Christ médiateur et notre salut. Ces vérités s'enchaînent étroitement les unes aux autres et s'organisent entre elles, de manière à constituer un système harmonieux (1). Dieu est notre principe et notre fin surnaturelle. Le Verbe incréé descend jusqu'à nous par l'Incarnation pour

(1) Vacant : *op. cit.*, t. II, p. 217-222. — Scheeben : *op. cit.*, p. 33. — Mazella : *op. cit.*, disp. II, art. 2, p. 149-159.

nous entraîner avec lui jusque dans le sein de son Père et de son éternelle béatitude. Et notre salut, c'est notre fixation dans cette ineffable félicité. Le point principal, le point dominateur et vraiment central de notre foi, c'est donc Dieu lui-même dans sa vie intime et mystérieuse, et aussi dans sa vie libéralement communiquée à ses créatures.

Nous croyons sur la parole de Dieu, et c'est aussi Dieu que nous croyons, Dieu en lui-même, en Jésus-Christ et en nous. La foi porte sur le révélé, et le révélé c'est le divin, le divin en Dieu, dans le Christ, dans les hommes, et, pour nous déifier nous-mêmes, dans l'Église et dans les Sacrements.

7. — La Révélation a crû en extension jusqu'à Jésus-Christ et jusqu'aux Apôtres. Désormais elle est définitivement fixée. Dieu a cessé de parler au genre humain dans son universalité, il se contente de s'adresser à des particuliers pour leur utilité personnelle. Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'intuition béatifique et par les concepts versés directement d'en haut dans son intelligence humaine, connaît toutes les vérités qui sont pour Dieu l'objet de la science de vision. Quand leur Maître remonte au ciel, les Apôtres, témoins de la vie de Jésus et chargés par lui de prêcher sa doctrine, sont encore bien ignorants pour entreprendre d'enseigner toutes les nations. Mais le Seigneur leur a promis son Saint-Esprit; celui-ci leur apprendra toute vérité, il rappellera à leur mémoire et il éclairera d'une plus vive lumière les instructions déjà reçues et insuffisamment comprises, en un mot il achèvera leur éducation apostolique. Son œuvre ne s'est peut-être pas terminée le jour même de la Pentecôte, elle a pu être graduelle. Mais au moment où elle prit fin, la science infuse des douze était certainement éminente, et il y aurait témérité, pour un théo-

logien, à prétendre à une intelligence des dogmes supérieure à leur connaissance parvenue à son apogée.

8. — Tout en restant désormais foncièrement immuable, la vérité révélée est évolutive. Notre acte de foi porte sur le même objet que celui des Apôtres et de leurs contemporains. Mais plusieurs dogmes étaient d'abord crus implicitement, comme renfermés dans les dogmes expliqués aux fidèles. Plus tard on les a crus d'une manière explicite. Le révélé seul est objet de foi. Mais il y a le révélé explicite, ou énoncé en termes propres et exprès dans la révélation, et le révélé implicite enveloppé dans le premier.

Une vérité peut être implicitement contenue dans une autre de deux manières : formellement ou virtuellement.

Une vérité est formellement implicite, quand elle est toute formée dans une proposition révélée, « comme la partie dans le tout, comme le noyau dans le fruit (1) », comme un trésor dans un champ, un coquillage dans la mer, une pierre précieuse au cœur de la montagne. Le contenant et le contenu ne sont pas seulement identiques dans la réalité, mais aussi dans leurs concepts. Il n'y a entre eux qu'une pure distinction logique, établie par la raison raisonnante. Ils sont aussi révélés l'un que l'autre, et ils sont également objet de foi.

La révélation du défini entraîne la révélation de la définition. Le Christ est homme : il est un animal raisonnable. La révélation d'un tout emporte la révélation de ses parties essentielles, physiques et métaphysiques. Le Christ est homme : il a un corps et une âme. La révélation d'une proposition universelle inclut la révélation de la proposition particulière subalterne. Tous les descendants d'Adam sont infectés du péché originel : à moins d'un privilège spécial,

(1) De Bellevue : *L'Œuvre du Saint-Esprit*, part. II, p. 368. — Cf. Mazella : *De Virtutibus infusis*, disp. II, art. 12, p 210-228. — Billot : *De Ecclesia*, t. II, th. 17, p. 72-101.

un tel et un tel ont été conçus dans l'iniquité. Quand les deux prémisses d'un syllogisme sont révélées, la conclusion l'est aussi. Les sacrements confèrent la grâce à tous ceux qui les reçoivent avec de bonnes dispositions ; l'Eucharistie est un sacrement : l'Eucharistie confère la grâce à tous ceux qui la reçoivent avec les dispositions requises. Est enfin révélée la fausseté de la proposition dont la contradictoire ou la contraire est véritablement révélée.

9. — Une vérité est virtuellement implicite, quand elle ne se trouve qu'en puissance ou en germe dans une proposition révélée, comme la conséquence dans le principe ou l'effet dans la cause. Il ne suffit pas d'ouvrir et de regarder le contenant pour l'y voir et l'y saisir (1) ; il faut l'en déduire à l'aide du raisonnement. Elle lui est réellement identique, mais elle s'en distingue par son concept. Aussi nécessite-t-elle une révélation distincte. En Dieu il y a identité absolue entre les trois Personnes et la nature. Cependant cette dernière a pu être révélée sans entraîner la révélation de la Trinité. Car la Trinité y est objectivement enfermée, mais non pas logiquement. Pour l'y découvrir, nous avions besoin d'une nouvelle intervention du Seigneur.

10. — Mais les vérités implicites, déduites par nous des propositions révélées, sont-elles des objets de foi ?

De l'avis unanime des théologiens, il n'y a obligation de les croire que lorsqu'elles nous sont enseignées par l'Église. Parfois l'Église les déclare révélées. C'est qu'interprète infaillible du Verbe divin, après avoir considéré, sous l'assistance du Saint-Esprit, les paroles de Dieu et les circonstances qui les environnent, elle a reconnu que l'intention du Révélateur s'était réellement portée sur elles.

Quand elle se contente de les imposer à notre croyance, sans parler de leur révélation, elles ne sont pas de foi

(1) De Bellevue : *L'Œuvre du Saint-Esprit*, p. 368.

divine, mais seulement de foi ecclésiastique. Par elles-mêmes, elles ne nous obligent pas sous peine d'hérésie. Et si, en les niant, on devient hérétique, c'est parce qu'on rejette une autre vérité explicitement révélée, l'infaillibilité de l'Église. Nous ne devons croire de foi divine que les dogmes révélés. Comment la définition de l'Église suffirait-elle à introduire de nouveaux trésors dans le dépôt de la révélation ?

Elle proclame la vérité de telle proposition, et, sur sa parole, nous sommes tenus de la croire de foi ecclésiastique. Après la démonstration inéluctable de l'inclusion de telle conséquence dans une proposition révélée et de l'impossibilité où je suis d'admettre le principe sans la conclusion, il reste vrai que Dieu a simplement affirmé le principe. Les conséquences, il ne les a pas tirées lui-même, elles ne s'imposent pas à la foi. Il s'est tu à leur égard, elles ne sont pas ses paroles (1). Mais l'infaillibilité de l'Église s'étend au-delà de ce qui est formellement contenu dans l'Écriture et la Tradition. Elle a droit d'exiger des fidèles la croyance à tout ce qui est requis pour la conservation intégrale du dépôt confié à ses soins.

11. — L'objet premier de la foi, c'est Dieu Principe et Fin de l'ordre surnaturel. Tout le reste est objet secondaire. *Veritas divinæ cognitionis hoc modo se habet, quod primo et principaliter est ipsius rei increatæ, creaturarum vero quodam modo consequenter, in quantum quidem (Deus) cognoscendo seipsum omnia alia cognoscit. Et ita fides quæ hominem divinæ cognitioni conjungit per assensum, ipsum Deum habet sicut principale objectum, alia vero quæcumque sicut consequenter adjuncta* (2). Dieu est en lui-même la simplicité absolue. Les

(1) Cf. Mazella : *De Ecclesia,* disp. II, art. 7, p. 210-228. — P. Billot : *De Virtutibus infusis,* t. II, th. 17, p. 72-181.

(2) Saint Thomas : *Quæst. disp.; De Veritate,* q. xiv, art. 8.

élus le saisissent par un acte très simple, par un regard de leur esprit, par une intuition immédiate. Pour nous, nous le percevons à la manière humaine, par le jugement. Et un seul ne nous suffit pas ; nous sommes obligés de recourir à plusieurs. C'est d'ailleurs sous cette forme qu'il s'adresse lui-même à nous.

Les propositions relatives à Dieu et aux moyens surnaturels mis à notre disposition pour tendre vers lui constituent le corps et la substance de la foi. Elles ont été révélées pour elles-mêmes. L'intention du Seigneur s'est portée sur elles directement. A cet organisme principal appartiennent les vérités spéculatives et les vérités pratiques, les unes plus spécialement objet de croyance, et les autres tendant plutôt à la direction de la volonté. Il contient encore certains faits historiques dont la réalité concrète importe essentiellement à l'ordre du salut et à nos rapports avec Dieu : telles sont la naissance, la mort et la résurrection du Christ.

A ces événements et à ces dogmes centraux, le Seigneur, pour notre plus grande utilité, a joint des enseignements accessoires. Pour perfectionner et confirmer notre instruction, pour la rendre plus sensible, pour nous mieux saisir tout entiers, il nous a communiqué sa révélation sous les dehors de l'histoire et de la poésie. Il a consigné dans ses livres saints les généalogies des premières familles, les pérégrinations, les victoires et les défaites de son peuple, les épreuves envoyées par sa Providence, des miracles, des prophéties, des prodiges et des institutions symboliques, des exemples de vertu.

Quand l'auteur inspiré entre dans des détails plus minutieux, c'est pour donner à ses descriptions plus de couleur et de vie (exemple : le chien de Tobie), ou pour se conformer aux lois du genre littéraire adopté (exemple : les salutations dans les *Épîtres* de saint Paul). Ces compléments sont tout accidentels. Par eux-mêmes ils n'intéressent ni

divine, mais seulement de foi ecclésiastique. Par elles-mêmes, elles ne nous obligent pas sous peine d'hérésie. Et si, en les niant, on devient hérétique, c'est parce qu'on rejette une autre vérité explicitement révélée, l'infaillibilité de l'Église. Nous ne devons croire de foi divine que les dogmes révélés. Comment la définition de l'Église suffirait-elle à introduire de nouveaux trésors dans le dépôt de la révélation?

Elle proclame la vérité de telle proposition, et, sur sa parole, nous sommes tenus de la croire de foi ecclésiastique. Après la démonstration inéluctable de l'inclusion de telle conséquence dans une proposition révélée et de l'impossibilité où je suis d'admettre le principe sans la conclusion, il reste vrai que Dieu a simplement affirmé le principe. Les conséquences, il ne les a pas tirées lui-même, elles ne s'imposent pas à la foi. Il s'est tu à leur égard, elles ne sont pas ses paroles (1). Mais l'infaillibilité de l'Église s'étend au-delà de ce qui est formellement contenu dans l'Écriture et la Tradition. Elle a droit d'exiger des fidèles la croyance à tout ce qui est requis pour la conservation intégrale du dépôt confié à ses soins.

11. — L'objet premier de la foi, c'est Dieu Principe et Fin de l'ordre surnaturel. Tout le reste est objet secondaire. *Veritas divinæ cognitionis hoc modo se habet, quod primo et principaliter est ipsius rei increatæ, creaturarum vero quodam modo consequenter, in quantum quidem (Deus) cognoscendo seipsum omnia alia cognoscit. Et ita fides quæ hominem divinæ cognitioni conjungit per assensum, ipsum Deum habet sicut principale objectum, alia vero quæcumque sicut consequenter adjuncta* (2). Dieu est en lui-même la simplicité absolue. Les

(1) Cf. MAZELLA : *De Ecclesia*, disp. II, art. 7, p. 210-228. — P. BILLOT : *De Virtutibus infusis*, t. II, th. 17, p. 72-181.

(2) Saint THOMAS : *Quæst. disp.; De Veritate*, q. XIV, art. 8.

élus le saisissent par un acte très simple, par un regard de leur esprit, par une intuition immédiate. Pour nous, nous le percevons à la manière humaine, par le jugement. Et un seul ne nous suffit pas ; nous sommes obligés de recourir à plusieurs. C'est d'ailleurs sous cette forme qu'il s'adresse lui-même à nous.

Les propositions relatives à Dieu et aux moyens surnaturels mis à notre disposition pour tendre vers lui constituent le corps et la substance de la foi. Elles ont été révélées pour elles-mêmes. L'intention du Seigneur s'est portée sur elles directement. A cet organisme principal appartiennent les vérités spéculatives et les vérités pratiques, les unes plus spécialement objet de croyance, et les autres tendant plutôt à la direction de la volonté. Il contient encore certains faits historiques dont la réalité concrète importe essentiellement à l'ordre du salut et à nos rapports avec Dieu : telles sont la naissance, la mort et la résurrection du Christ.

A ces événements et à ces dogmes centraux, le Seigneur, pour notre plus grande utilité, a joint des enseignements accessoires. Pour perfectionner et confirmer notre instruction, pour la rendre plus sensible, pour nous mieux saisir tout entiers, il nous a communiqué sa révélation sous les dehors de l'histoire et de la poésie. Il a consigné dans ses livres saints les généalogies des premières familles, les pérégrinations, les victoires et les défaites de son peuple, les épreuves envoyées par sa Providence, des miracles, des prophéties, des prodiges et des institutions symboliques, des exemples de vertu.

Quand l'auteur inspiré entre dans des détails plus minutieux, c'est pour donner à ses descriptions plus de couleur et de vie (exemple : le chien de Tobie), ou pour se conformer aux lois du genre littéraire adopté (exemple : les salutations dans les *Épîtres* de saint Paul). Ces compléments sont tout accidentels. Par eux-mêmes ils n'intéressent ni

la foi, ni la morale. Personne n'est tenu de les apprendre, ni par conséquent de les croire d'une manière explicite. Dieu n'a pas dû empêcher par une assistance particulière leur altération dans les copies et les versions diverses. Leur conservation intégrale n'est d'aucune importance pour nous. Enfin l'Église n'a pas à nous en fournir une explication authentique.

D'autres assertions purement physiques, mentionnées dans la Bible, n'appartiennent à la révélation qu'en apparence. Ce sont des vues de la nature, comme le mouvement du soleil, le lever des astres, l'immobilité de la terre. Il n'y faut pas chercher la science, mais seulement la peinture des phénomènes cosmiques perçus par les sens. En elles-mêmes elles ne sont ni un objet ni un moyen d'enseignement.

Parfois, en dehors de la tradition et du magistère de l'Église, il sera difficile de déterminer si un fait est de la substance ou de l'accident de la révélation. La différence n'en est pas moins réelle (1).

Tout le révélé, substantiel et accidentel, est objet de la foi surnaturelle. Les conséquences déduites par nos raisonnements ne sont que des conclusions théologiques. On les rejetterait sans hérésie formelle, mais non pas sans erreur.

12. — Les principales vérités à croire ont été réunies dans des symboles, ou collections des articles les plus importants de notre foi.

Les symboles les plus connus sont celui des Apôtres, celui de Nicée et de Constantinople, et celui de saint Athanase (2). Leur multiplication s'explique par les hérésies successives. L'Église devait particulièrement insister sur les dogmes niés,

(1) Cf. P. Billot : *De Virtutibus infusis, De fide*, th. 10, p. 226-236. — Scheeben : *La Dogmatique; De la Révélation*, n° 35-40, p. 40-47.

(2) Cf. De Bellevue : *op. cit.*, p. 377-379. — Vacant-Mangenot : *Dictionnaire de Théologie catholique*, fasc. 6, col. 1660-1680.

et elle en prescrivait aux fidèles la récitation publique dans les circonstances solennelles.

Le premier symbole vient des Apôtres, comme son nom l'indique. Non pas cependant que chacun des articles soit attribuable à chacun des douze. La formule actuelle contient quelques additions au texte primitif, additions purement verbales pour la plupart.

Incontestablement ce symbole était employé en Occident, à Rome surtout, vers l'an 500. Du ve siècle il est aisé de remonter au IIIe et même au IIe. Car, dès cette époque, il y avait à Rome un symbole officiel.

D'après Tertullien, Marcion le présenta pour se justifier devant l'Église romaine en l'an 145. Le *Pasteur* d'Hermas semble y faire allusion. Au témoignage de saint Justin, les catéchumènes devaient partout le réciter avant la réception du Baptême. D'après quelques fragments de la « doctrine des douze Apôtres » et de l'*Épître* de saint Clément, parfaitement d'accord eux-mêmes avec la *Première Épître* de saint Pierre et avec les discours des *Actes,* il est permis de voir dans ce *credo* le symbole en question.

Si ce résumé doctrinal n'a pas été apporté à Rome par saint Pierre, c'est saint Pierre ou l'un de sés successeurs immédiats qui en a été l'auteur, au déclin du Ier siècle, c'est-à-dire avant la fin de l'époque apostolique (1).

Dans l'élaboration de ce premier symbole, l'Église avait pour but l'instruction des fidèles, et elle se proposait de leur enseigner les vérités nécessaires au salut.

13. — Dans le symbole de Nicée, les Pères du Concile visent surtout la condamnation de l'hérésie d'Arius, le négateur de la divinité du Verbe. Afin de prémunir la foi des âmes confiées à leurs soins, ils insistent particulière-

(1) De Bellevue : *L'Œuvre du Saint-Esprit.* — Vacant-Mangenot : *Dictionnaire de Théologie catholique.*

ment sur l'éternelle naissance du Fils, consubstantiel au Père.

Plus tard, les Eunoméens et les Macédoniens prétendent que le Saint-Esprit ne procède pas immédiatement du Père, mais seulement du Père par le Fils. C'est pourquoi le concile de Constantinople ajoute à la formule de Nicée l'affirmation de la divinité du Saint-Esprit et de son immédiate procession du Père. Enfin, quand on vient à nier que l'Esprit-Saint procède du Fils, on insère le *Filioque* dans le symbole de Nicée et de Constantinople pour expliquer l'identique relation de l'Esprit-Saint avec le Père et avec le Fils.

14. — Le troisième symbole contient le développement plus étendu des principaux mystères du christianisme. Son origine est beaucoup plus controversée. On regarde aujourd'hui comme certain qu'il n'est pas l'œuvre du grand saint Athanase d'Alexandrie. Quel en est l'auteur véritable? Il semble d'abord que ce soit un pape. Le début solennel : *Hæc est fides catholica, quam nisi quisque*... a tout l'air d'une définition *ex cathedra*.

C'est un pape du ve siècle. Les plus anciennes allusions remontent à cette époque.

C'est le pape Anastase II. Anastase au lieu d'Athanase. Le bénédictin Dom Morim a découvert des manuscrits qui intitulent ce symbole : *Fides Anastasii catholica, symbolum Anastasii*. D'après un autre manuscrit de cette époque, où se trouve l'historique du symbole, le pape Anastase rédigea lui-même ce bref exposé des vérités chrétiennes pour l'opposer aux nombreuses hérésies qui pullulaient alors de toutes parts. L'oubli où est tombé le nom de l'auteur s'explique par l'histoire troublée de ces temps malheureux.

15. — Pour faire un acte de foi, il n'est pas nécessaire de connaître en détail tous les articles du symbole.

Ce qui est absolument requis, c'est la connaissance explicite d'un Dieu rémunérateur. Quant aux mystères de la Sainte

Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, ils ne sont que de nécessité de précepte, et il n'y a obligation de les croire que pour ceux qui sont dans la possibilité de s'en instruire.

L'objet de la foi, c'est le révélé, c'est-à-dire ce que Dieu a daigné nous découvrir de lui-même et de ses œuvres, de sa vie intime et de sa libérale bonté à notre égard. Il nous faut croire surtout à sa charité, à sa dilection. En lui-même il est Amour, et c'est l'amour qui explique toute sa conduite envers nous. En nous plaçant au point de vue de l'amour, nous verrons toutes choses comme il les voit lui-même, et nous participerons à son intelligence.

L'amour est le premier et le dernier mot de la révélation.

Croyant à l'amour, c'est aussi par amour que nous croyons; car il appartient à la volonté de commander l'assentiment de la foi, et l'acte fondamental de la volonté, c'est l'amour.

CHAPITRE III

Le Motif de la Foi.

SOMMAIRE : 1. L'autorité de Dieu révélateur. Ce que n'est pas le motif objectif. — 2. L'autorité révélatrice de Dieu, voilà le motif ou l'objet formel de la foi surnaturelle. — 3. Elle n'est pas saisie comme objet distinct. — 4. Raisonnements préalables ou motifs de crédibilité. — 5. Rôle de la volonté dans l'acte de foi. — 6. L'intelligence et la volonté. — 7. Action du vouloir sur l'intelligence. — 8. Le vouloir dans l'acte de foi. — 9. Divers motifs qui entraînent la volonté. — 10. Comment croyons-nous. Difficultés psychologiques et explication. — 11. Dans l'acte de foi le motif intellectuel, c'est le vrai croyable. — 12. L'intelligence est appliquée au vrai révélé par la volonté. Ce n'est pas encore le plein repos. — 13. Comment saisissons-nous l'autorité de Dieu. Elle n'est pas atteinte comme un objet distinct. — 14. Elle n'est pas objet de foi. Elle peut être crue elle-même, mais sous un autre rapport. — 15. La surnaturalité de l'acte de foi n'exige pas qu'elle soit crue dans tout acte de foi. — 16. Réfutation de Suarez. — 17. Réfutation de Lugo.

1. — L'acte de foi surnaturelle porte sur le révélé, son objet matériel. Mais ce révélé, comment l'atteint-il? Comment se présente-t-il à nous, sous quel jour, sous quel aspect, dans quelle lumière? Quelle influence exerce-t-il sur nos facultés?

Le motif de nos actes joue un double rôle à l'égard de nos puissances, un rôle objectif, et un rôle causal ou moteur.

Le motif de notre adhésion à la vérité révélée, c'est l'autorité de Dieu révélateur. Nous lui donnons notre assentiment comme à l'infaillible et véridique affirmation du

Seigneur, nous obéissons ainsi à l'influence de la souveraine Majesté.

Ce motif ne doit pas être confondu avec les motifs de crédibilité. Si nous croyons, ce n'est pas parce que nous nous sommes démontré le fait de la révélation. L'acte de foi surnaturelle, foi de simple autorité, ne se fonde pas sur ces raisonnements préalables.

Ce n'est pas non plus parce que l'Église impose certains dogmes à notre croyance. Notre foi divine se règle, sans doute, sur la direction du magistère établi par le Christ, mais elle ne repose pas sur son autorité (1).

Ce n'est pas enfin parce que nous avons dans notre âme l'habitude de la foi, vertu infuse et surnaturelle, épanouissement au sommet de nos facultés spirituelles de la grâce sanctifiante, avec laquelle elle nous a été communiquée au baptême. Il faut que le motif soit objectif. Or, la foi se tient du côté du sujet. D'ailleurs les habitudes, comme les facultés et les actes, supposent leur objet, au lieu de le remplacer (2).

En vain recourra-t-on à la grâce de Dieu. Celle-ci fait partie des forces internes qui collaborent à l'acte de foi, mais le motif est extérieur.

2. — Une fois établie la réalité de la révélation, guidés par l'Église, nous croyons par l'habitude de la foi et avec l'aide de la grâce actuelle, et notre adhésion s'appuie sur la parole même de Dieu et sur son autorité infinie.

Considérée dans l'intention de Dieu de nous initier à ses secrets et dans le fait même de nous communiquer ses connaissances, la révélation est plus qu'une condition préalablement requise pour l'acte de foi. Elle fait partie du motif (3). Si nous admettons tel mystère, par exemple la

(1) Cf. Didiot : *op. cit.*, th. xxvi, p. 115-126.
(2) Mazella : *op. cit.*, disp. II, art. 4, p. 172-185.
(3) Cf. Billot : *op. cit.*, *De fide*, th. v, p. 216-126.

Trinité des Personnes divines dans l'unité de nature, ce n'est pas seulement parce que Dieu est infaillible et véridique, mais encore parce qu'il nous a parlé. Notre assentiment ne repose pas néanmoins sur les preuves de ce fait, mais uniquement sur l'autorité révélatrice.

3. — L'autorité de Dieu révélateur, voilà donc le motif de la foi surnaturelle. Pour bien se rendre compte de son rôle objectif, il faut éviter de réaliser des abstractions en plaçant d'une part la vérité révélée et de l'autre l'autorité de Dieu, comme si notre esprit, dans l'acte de foi, se portait sur elles par deux opérations séparées (1). Nous adhérons au vrai comme révélé, comme revêtu et informé de l'autorité divine. L'autorité et le vrai ne constituent qu'un seul tout atteint par le même acte. Il n'y a point là deux choses, il n'y en a qu'une. Ainsi dans la perception d'une rose, au lieu de saisir séparément la rose et sa couleur, nous voyons simplement la rose colorée. Dans la connaissance intellectuelle évidente, je n'affirme pas d'abord l'évidence abstraite, puis telle vérité, par exemple : le tout est plus grand que sa partie. Mais, à la lumière de l'évidence, j'affirme la convenance des deux idées qui constituent ce jugement. Dans l'acte de foi, je ne pose pas d'abord l'abstrait de l'autorité divine, pour poser ensuite telle vérité révélée, par exemple : Dieu s'est fait homme. Sous l'influence de l'autorité de Dieu, j'affirme, sans le voir, l'accord des termes : Dieu s'est fait homme.

4. — L'autorité divine, nous la saisissons aussi avant l'acte de foi, et comme objet distinct ; nous nous convainquons indubitablement de l'infaillibilité absolue et de la parfaite véracité de Dieu, et nous prouvons le fait de sa parole adressée au genre humain (2). Mais elle est atteinte tout autre-

(1) Cf. Billot : *op. cit.*, *De fide.*, th. xv, p. 273-281. — Bainvel : *op. cit.*, Ire part., c. vi, p. 71-95.

(2) Cf. Bainvel : *op. cit.*, IIe part., c. vi, p. 123-134.

ment dans l'acte de foi. Ici elle n'est plus terme propre d'adhésion, elle n'est que motif. La lumière de l'évidence, qui éclaire la démonstration de la crédibilité de la révélation, continue de briller dans notre esprit quand nous croyons, mais elle ne contribue nullement à la position de l'acte de foi lui-même. Elle l'a seulement préparé. Si nous donnons notre assentiment à telle vérité, c'est uniquement parce que Dieu l'a affirmée et qu'elle se présente à nous sous l'information de l'autorité divine. Ainsi les prémisses n'entrent pas dans la conclusion d'un syllogisme. Elles en sont pourtant les causes. Elles ont été posées auparavant. Leur influence ne cesse pas de s'exercer sur l'esprit du raisonneur. Elles ne sont plus des objets distincts, mais elles enveloppent de leur clarté les termes de la conséquence.

Dans la foi, notre intelligence a pour objet matériel la vérité révélée, et pour objet formel ou raison d'affirmer cette vérité la divine autorité qui l'informe et la garantit. C'est donc au vrai que nous adhérons, non pas au vrai évident, mais au vrai croyable.

Nous savons que l'Infaillible a parlé, et l'assentiment à sa révélation s'impose à nous comme raisonnable et comme obligatoire. Nos raisonnements préliminaires nous amènent à conclure : Je puis croire tel dogme ; ou bien, je dois croire tel dogme ; ou encore, tel dogme est vrai. Mais nous ne sommes pas encore arrivés à l'acte de foi proprement dit : je crois tel dogme. Notre esprit n'est pas déterminé à cette adhésion. Il n'est en effet nécessairement entraîné que par l'évidence. Or, la vérité en question ne resplendit point de cet éclat à ses regards. Elle ne s'impose pas immédiatement à lui, comme les premiers principes de la métaphysique. La révélation ne l'éclaire qu'au dehors, sans nous montrer son intérieur, son fond, sans l'ouvrir devant nous, pour nous permettre de la pénétrer. Puisque Dieu l'a affirmée, elle est vraie, mais nous ne la voyons pas émettre elle-

même des rayons directs. Or, notre intelligence ne va d'elle-même qu'au vrai éclatant.

5. — La vérité proposée dans la révélation, Dieu la laisse enveloppée d'ombres épaisses. Comment nous y attachons-nous d'une adhésion inébranlable? Grâce à l'intervention de la volonté.

L'acte de foi est une opération intellectuelle, effectuée sous l'empire et sous le commandement de la volonté. « On peut (1), dit saint Augustin, entrer à l'église contre son gré, s'approcher de l'autel contre son gré, recevoir le sacrement contre son gré ; croire, on ne le peut que de bon gré. » Comme le fait aussi remarquer saint Thomas, le vouloir est essentiel à l'acte de foi (2).

Les psychologues crient à la contradiction. « Si nos raisons de croire nous semblent suffisantes, disent-ils (3), il n'est que faire de la volonté pour produire la croyance. Si elles nous semblent insuffisantes, qu'on explique comment la volonté pourrait dissimuler ce manque de raison, ou se prendre elle-même pour une raison. » Nos raisons de croire ne suffisent pas à la production de l'assentiment scientifique ; mais elles suffisent à la production de l'assentiment de la foi. L'acte de foi, en effet, n'est pas un acte de science ; car la science implique la vue intellectuelle de son objet. Les meilleures raisons le précèdent sans le porter, au moins logiquement. Elles lui demeurent intrinsèques. Ce sont là de simples préliminaires. Et ce sont des motifs d'un autre ordre qui le pénètrent et le déterminent, des motifs qui influent à la fois sur l'intelligence et la volonté. Car c'est le vouloir qui donne le branle à l'esprit.

6. — L'intelligence et la volonté, nos deux facultés supérieures, purement spirituelles et en elles-mêmes indépen-

(1) *In Joan.*, tr. 26, n° 2 ; Migne, t. 35, p. 1607.
(2) *De veritate,* q. xiv, art. 3, ad 10.
(3) E. Rabier : *Psych.*, cinquième édition, p. 271.

dantes de l'organisme, agissent ordinairement de concert. Leurs mouvements se mêlent et s'enchevêtrent. Toutefois elles sont réellement distinctes, et distinctes sont leurs opérations. A laquelle des deux appartient la prééminence? Grand problème qui divisait autrefois Scot et saint Thomas et qui n'est pas près de recevoir une solution définitive. Saint Thomas tenait pour la supériorité de l'intelligence, Scot pour celle de la volonté. De nos jours de nombreux imitateurs de Scot soutiennent, après Kant, le primat de la volonté.

L'intelligence a pour objet le vrai, et la volonté le bien. Dans l'être l'intelligence ne saisit pas seulement le vrai, mais aussi le bien universel et absolu. En le présentant à la volonté, elle l'impose à sa poursuite, et elle oriente ainsi la volition vers son terme nécessaire. La pensée est donc antérieure au vouloir. A l'esprit d'éclairer et de diriger la volonté. A son tour la volonté ne veut pas seulement son bien à elle, mais aussi le bien de l'intelligence, c'est-à-dire le vrai. Elle le poursuit en tant qu'il est l'objet de l'esprit. Elle ne recherche pourtant en lui que la raison de bien. C'est donc à l'intelligence qu'il appartient de régler la volonté. A elle la prééminence. Impossible de vouloir ce que l'on ne connaît point. *Ignoti nulla cupido.* La volonté n'est qu'un appétit intellectuel ou rationnel. Elle n'agit jamais sans le concours de l'intelligence. Celle-ci, au contraire, opère parfois sans la collaboration de la volonté. Dans la formation des premiers concepts généraux et des principes premiers, elle se suffit à elle-même : ici l'évidence l'envahit tout entière; elle ne saurait se dérober à son éclat; la volonté elle-même est incapable de la fermer à ses irradiations.

7. — Cependant elle intervient bien vite dans les actes intellectuels, et elle exerce sur la pensée une action prépondérante. A elle de pousser l'intelligence dans telle ou telle direction, de piquer sa curiosité, d'éveiller son attention, de

la soutenir dans ses démarches, dans ses efforts laborieux, dans ses investigations profondes; à elle de la maintenir pure de tout parti pris et de tout préjugé, de l'arracher aux illusions et aux chimères, de la préserver de toute précipitation, de réprimer les assauts des doutes imprudents. A elle d'établir entre l'esprit et le vrai une sympathie entraînante, comme une aspiration à la rencontre et à l'embrassement. Les vérités métaphysiques, morales et religieuses ne se dévoilent qu'aux âmes de bonne volonté : pour les contempler et les saisir dans toute leur beauté, il faut être bien disposé à leur égard; pour qu'elles se livrent et s'étalent aux regards, il faut se donner à elles en toute confiance, il faut s'abandonner pleinement et sans réserve. Il faut être bon pour bien voir le bien, pour l'admirer dans sa splendeur et dans ses attraits.

La volonté influe sur le travail de l'esprit. Ce n'est pas d'elle néanmoins que relève le jugement; c'est l'intelligence qui le prononce elle-même, vaincue par l'évidence, emportée par le poids de raisons irrésistibles. La volonté peut entasser des ombres autour du vrai et l'empêcher de rayonner aux yeux de l'intelligence, de façon à ravir son assentiment; mais elle ne pourrait pas commander une adhésion aveugle. L'esprit n'obéit qu'à sa loi, c'est-à-dire à la vérité, et la vérité est indépendante du vouloir.

8. — C'est cependant sous l'empire de la volonté que se produit l'acte de foi. L'intelligence ne saurait par elle-même se déterminer au « je crois », à l'assentiment inébranlable. Elle a besoin d'être soulevée et appliquée à la vérité révélée.

Son adhésion n'est pourtant pas aveugle. Revêtu de l'autorité de Dieu révélateur, le dogme brille d'une lumière indirecte et extrinsèque; s'il n'éclate pas d'une évidence éblouissante, il se montre croyable. Dieu est l'infaillibilité absolue et la véracité parfaite; et il a réellement parlé à l'humanité; la foi s'impose donc rigoureuse. Nous nous

sommes démontré notre obligation. Ne pouvant se passer de la volonté pour croire, l'esprit lui prouve le devoir qui lui incombe d'intervenir. Il lui appartient à lui-même d'adhérer formellement au vrai révélé. *Mais il ordonne à la volonté de lui commander l'adhésion.*

9. — Si nous croyons, ce n'est donc pas sans motifs. Nous avons et des motifs d'ordre moral pour la volonté, et des motifs d'ordre intellectuel pour l'esprit (1).

La volonté se meut vers le bien présenté par l'intelligence, sous forme d'obligation, d'attrait affectueux et de besoin du cœur. Dieu, notre Maître et le Vrai Souverain, a le droit de nous imposer la foi à sa parole, d'exiger l'humble et respectueux hommage de notre raison. « L'homme étant tout entier dépendant de Dieu, comme de son Créateur et Seigneur, dit le Concile du Vatican au début de la constitution *Dei Filius,* et la raison créée étant sous le domaine absolu de la Vérité incréée, nous devons, par la foi, rendre à Dieu qui révèle plein hommage et soumission de l'intelligence et de la volonté. »

Il n'y a pas que le devoir, dans son austérité, qui nous porte à la foi ; nous y sommes entraînés par d'autres forces plus douces, et parfois aussi plus énergiques : c'est la communion à l'intelligence de Dieu, la participation à ses connaissances, le commencement de notre déification, la première éclosion de la vie divine en nous, l'alliance familière et l'amitié intime avec le Seigneur devenu notre Père et l'Époux de nos âmes, l'initiation aux secrets les plus cachés de la Très Sainte Trinité, la possession des vérités les plus sublimes et les plus nécessaires, la réponse aux questions les plus troublantes, la solution des problèmes les plus angoissants, le refuge assuré contre l'erreur dans le sein même de Dieu. Ils sont des plus variés les motifs qui nous manifestent dans

(1) Cf. Bainvel : *op. cit.*, IIe part., c. v, p. 135-143.

la foi un bienfait précieux, et qui nous poussent à croire. Dans les justes ils se réduisent facilement à la charité. Dans les pécheurs ils se ramènent d'ordinaire à la justice, à l'espérance, et à cet amour initial dont parle le Concile de Trente et qui n'inclut pas la grâce sanctifiante. Le pécheur qui fait un acte de foi surnaturelle commence certainement d'aimer Dieu : il lui sacrifie sa raison, il lui abandonne la première de ses facultés ; il l'aime comme le vrai essentiel, et, partant, comme le bien de son intelligence, sans s'attacher encore à lui comme au bien absolu. La volonté dominatrice prosterne l'esprit devant sa Majesté, sans se livrer encore elle-même tout entière. Inséparable de l'intelligence, elle se donne déjà en partie, sans s'abandonner totalement, sans immoler son indépendance.

C'est surtout ce vouloir, intimant à l'intelligence le commandement d'adhérer à la vérité révélée, que travaille à préparer l'apologétique moderne par des considérations psychologiques et morales, en montrant l'admirable beauté de la doctrine chrétienne, sa merveilleuse harmonie avec nos besoins les plus profonds, et les sublimes grandeurs par lesquelles elle couronne nos plus ambitieuses aspirations.

10. — La volonté, vaincue par ces motifs et cédant aux sollicitations de la grâce, prononce le oui décisif, le *fiat,* le « je veux croire » attendu par l'intelligence. Comment alors s'effectue l'acte de foi, comment, sous l'impulsion de la volonté, s'exécute cette opération intellectuelle, cet assentiment au vrai révélé ?

La difficulté n'est pas dans le simple ébranlement de l'intelligence par le vouloir. Il est avéré que la volonté exerce un pouvoir sur toutes nos facultés, un pouvoir despotique et absolu sur le corps dépourvu de mouvement propre, et un pouvoir politique ou directeur sur les autres facultés, entraînées souvent pas leurs objets et échappant ainsi à son empire. Elle ne saurait agir sur l'esprit qu'en respectant sa

nature ; elle est incapable de le faire voir, quand il n'y a rien de visible.

Or, il réclame le vrai, comme l'œil la couleur, l'oreille le son, et la volonté le bien. Le vrai évident le ravit, et il s'attache à lui inébranlablement. Le probable l'attire plus faiblement, il n'adhère à lui qu'à moitié, d'une adhésion inquiète et mobile. Quand un objet n'émet aucun rayon lumineux, il reste en suspens, il doute sans réussir à se fixer.

Mais dans la foi, la vérité révélée n'éclate pas à ses regards dans le plein jour de l'évidence. Comment donc la volonté va-t-elle l'incliner à l'assentiment ?

L'expérience ne nous apprend-elle pas que si, laissé à lui-même, il ne se donne qu'au vrai évident, sous l'empire de la volonté, il embrasse souvent le probable et même l'erroné ?

« La volonté, répliquent des psychologues autorisés (1), n'obtient l'adhésion d'opinion que selon la vue des motifs : si je penche plutôt de ce côté que de l'autre, ce n'est pas proprement et immédiatement sous l'influence de la volonté : celle-ci n'a eu d'autre rôle que de me pousser à regarder tels motifs plutôt que tels autres ; d'elle a dépendu le choix du point de vue et la direction du regard ; mais elle ne saurait me faire affirmer avec certitude là où les raisons ne me sont que probables, et si parfois mon affirmation dépasse ou paraît dépasser mes raisons, c'est ou bien que la volonté m'a empêché de considérer les raisons contre, ou que je prête à mon esprit plus qu'il n'a dit en réalité. Même chose à peu près dans le jugement erroné ; ou mon esprit pressé et circonvenu par la volonté prononce trop vite sur les pièces qu'on lui présente, sans étudier tout le dossier, ou la volonté interprète dans le sens de ses préférences les hésitations,

(1) Rabier : *Psych.*, cinquième édition, p. 270.

les demi-oui, le silence même de l'esprit. Partout nous voyons l'esprit « dupe du cœur », mais nulle part dupe de lui-même, et, qui plus est, nulle part prononçant que sous l'empire immédiat des motifs intellectuels. »

Que répondre à ces objections pressantes? Tout ce qu'elles contiennent est très juste pour l'assentiment de raison, de science et de foi scientifique. Mais il est ici question de la foi de simple autorité. Celle-ci est d'un tout autre ordre, et elles ne l'atteignent point.

11. — Reste cependant une difficulté. Le motif intellectuel est-il seulement spécifique de l'assentiment de science? N'est-il pas un élément essentiel de toute connaissance et partant de la foi surnaturelle? Oter à l'esprit son objet formel, n'est-ce pas le condamner à l'inaction? Sans motif intellectuel, l'acte de foi ne sera plus qu'un mouvement aveugle. Comment restera-t-il une opération de l'intelligence, ce qu'il doit toujours être?

Dans la foi surnaturelle, il y a réellement un motif intellectuel qui agit sur l'esprit, et c'est, non pas le vrai évident, mais le vrai croyable.

Sans doute l'acte de foi n'est pas la conclusion logique des prémisses données par les motifs de crédibilité. La volonté y joue un rôle essentiel. Cependant, après nous avoir convaincus de l'obligation où nous sommes de croire, les jugements préalables continuent d'exercer leur influence sur l'esprit, non pas pour déterminer son assentiment, mais pour lui présenter son objet matériel investi de l'autorité divine ou de son motif objectif. Les mystères de la foi ne nous apparaissent pas comme évidemment vrais, mais ils se montrent évidemment dignes d'être crus. S'ils ne brillent pas d'une évidence intrinsèque, comme la vérité scientifique, ils éclatent d'une évidence extrinsèque, de l'évidence de crédibilité. La vérité à croire est présente à notre esprit, comme l'ont offerte les motifs de crédibilité, c'est-à-dire revêtue de l'infaillible véracité de Dieu révélateur. Dans la science le

motif éclaire l'objet, et c'est sur l'objet que tombe l'évidence. Dans la foi le motif présente l'objet, sans le montrer lui-même, sans dissiper la nuit qui l'enveloppe ; l'évidence frappe la crédibilité de la chose, sans pénétrer la chose elle-même ; celle-ci reste voilée, et nous ne la saisissons que dans l'obscurité. Aussi le vouloir, qui n'entre pas dans l'assentiment scientifique, doit-il nécessairement intervenir pour l'adhésion de la foi. L'intelligence est irrésistiblement entraînée par le vrai évident. Au vrai croyable elle ne s'attache que sous l'impulsion de la volonté. « Cela est digne d'être cru », voilà l'aveu que lui arrache l'évidence de crédibilité. Les démonstrations de l'autorité de Dieu et du fait de sa parole ont placé sous ses regards le vrai révélé et croyable. Pour dire le « cela est » de la foi, le « je crois » décisif et entrer ainsi en possession du trésor de la révélation, elle a besoin de l'impulsion du vouloir.

Nous devons croire avec toute notre âme, avec tout notre être même, avec tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes. L'acte de foi exige la coopération de l'intelligence et de la volonté, nos deux facultés supérieures. Celles-ci n'opèrent pas elles-mêmes sans le concours de l'imagination et du sentiment. Elles ne vibrent pas sans être accompagnées des harmoniques des autres puissances. L'acte de foi met en branle toutes nos énergies.

12. — Notre esprit, en prononçant un jugement, dont il comprend les termes, sans en voir la vérité intrinsèque, proportionne son assentiment à la dignité du motif : le vrai révélé a réellement été dit par Dieu ; il est donc souverainement croyable. De lui-même cependant il ne lui donnerait pas son adhésion, c'est la volonté qui la lui commande. Sous la motion du vouloir, il s'abandonne à l'infaillible autorité de Dieu révélateur. Elle ne l'attire pas elle-même directement, car, dans l'acte de foi, il fait abstraction de son évidence.

C'est donc à la fois sous l'impulsion de la volonté et sous

la foi un bienfait précieux, et qui nous poussent à croire. Dans les justes ils se réduisent facilement à la charité. Dans les pécheurs ils se ramènent d'ordinaire à la justice, à l'espérance, et à cet amour initial dont parle le Concile de Trente et qui n'inclut pas la grâce sanctifiante. Le pécheur qui fait un acte de foi surnaturelle commence certainement d'aimer Dieu : il lui sacrifie sa raison, il lui abandonne la première de ses facultés ; il l'aime comme le vrai essentiel, et, partant, comme le bien de son intelligence, sans s'attacher encore à lui comme au bien absolu. La volonté dominatrice prosterne l'esprit devant sa Majesté, sans se livrer encore elle-même tout entière. Inséparable de l'intelligence, elle se donne déjà en partie, sans s'abandonner totalement, sans immoler son indépendance.

C'est surtout ce vouloir, intimant à l'intelligence le commandement d'adhérer à la vérité révélée, que travaille à préparer l'apologétique moderne par des considérations psychologiques et morales, en montrant l'admirable beauté de la doctrine chrétienne, sa merveilleuse harmonie avec nos besoins les plus profonds, et les sublimes grandeurs par lesquelles elle couronne nos plus ambitieuses aspirations.

10. — La volonté, vaincue par ces motifs et cédant aux sollicitations de la grâce, prononce le oui décisif, le *fiat*, le « je veux croire » attendu par l'intelligence. Comment alors s'effectue l'acte de foi, comment, sous l'impulsion de la volonté, s'exécute cette opération intellectuelle, cet assentiment au vrai révélé?

La difficulté n'est pas dans le simple ébranlement de l'intelligence par le vouloir. Il est avéré que la volonté exerce un pouvoir sur toutes nos facultés, un pouvoir despotique et absolu sur le corps dépourvu de mouvement propre, et un pouvoir politique ou directeur sur les autres facultés, entraînées souvent pas leurs objets et échappant ainsi à son empire. Elle ne saurait agir sur l'esprit qu'en respectant sa

nature ; elle est incapable de le faire voir, quand il n'y a rien de visible.

Or, il réclame le vrai, comme l'œil la couleur, l'oreille le son, et la volonté le bien. Le vrai évident le ravit, et il s'attache à lui inébranlablement. Le probable l'attire plus faiblement, il n'adhère à lui qu'à moitié, d'une adhésion inquiète et mobile. Quand un objet n'émet aucun rayon lumineux, il reste en suspens, il doute sans réussir à se fixer.

Mais dans la foi, la vérité révélée n'éclate pas à ses regards dans le plein jour de l'évidence. Comment donc la volonté va-t-elle l'incliner à l'assentiment ?

L'expérience ne nous apprend-elle pas que si, laissé à lui-même, il ne se donne qu'au vrai évident, sous l'empire de la volonté, il embrasse souvent le probable et même l'erroné ?

« La volonté, répliquent des psychologues autorisés (1), n'obtient l'adhésion d'opinion que selon la vue des motifs : si je penche plutôt de ce côté que de l'autre, ce n'est pas proprement et immédiatement sous l'influence de la volonté : celle-ci n'a eu d'autre rôle que de me pousser à regarder tels motifs plutôt que tels autres ; d'elle a dépendu le choix du point de vue et la direction du regard ; mais elle ne saurait me faire affirmer avec certitude là où les raisons ne me sont que probables, et si parfois mon affirmation dépasse ou paraît dépasser mes raisons, c'est ou bien que la volonté m'a empêché de considérer les raisons contre, ou que je prête à mon esprit plus qu'il n'a dit en réalité. Même chose à peu près dans le jugement erroné ; ou mon esprit pressé et circonvenu par la volonté prononce trop vite sur les pièces qu'on lui présente, sans étudier tout le dossier, ou la volonté interprète dans le sens de ses préférences les hésitations,

(1) Rabier : *Psych.*, cinquième édition, p. 270.

les demi-oui, le silence même de l'esprit. Partout nous voyons l'esprit « dupe du cœur », mais nulle part dupe de lui-même, et, qui plus est, nulle part prononçant que sous l'empire immédiat des motifs intellectuels. »

Que répondre à ces objections pressantes? Tout ce qu'elles contiennent est très juste pour l'assentiment de raison, de science et de foi scientifique. Mais il est ici question de la foi de simple autorité. Celle-ci est d'un tout autre ordre, et elles ne l'atteignent point.

11. — Reste cependant une difficulté. Le motif intellectuel est-il seulement spécifique de l'assentiment de science? N'est-il pas un élément essentiel de toute connaissance et partant de la foi surnaturelle? Oter à l'esprit son objet formel, n'est-ce pas le condamner à l'inaction? Sans motif intellectuel, l'acte de foi ne sera plus qu'un mouvement aveugle. Comment restera-t-il une opération de l'intelligence, ce qu'il doit toujours être?

Dans la foi surnaturelle, il y a réellement un motif intellectuel qui agit sur l'esprit, et c'est, non pas le vrai évident, mais le vrai croyable.

Sans doute l'acte de foi n'est pas la conclusion logique des prémisses données par les motifs de crédibilité. La volonté y joue un rôle essentiel. Cependant, après nous avoir convaincus de l'obligation où nous sommes de croire, les jugements préalables continuent d'exercer leur influence sur l'esprit, non pas pour déterminer son assentiment, mais pour lui présenter son objet matériel investi de l'autorité divine ou de son motif objectif. Les mystères de la foi ne nous apparaissent pas comme évidemment vrais, mais ils se montrent évidemment dignes d'être crus. S'ils ne brillent pas d'une évidence intrinsèque, comme la vérité scientifique, ils éclatent d'une évidence extrinsèque, de l'évidence de crédibilité. La vérité à croire est présente à notre esprit, comme l'ont offerte les motifs de crédibilité, c'est-à-dire revêtue de l'infaillible véracité de Dieu révélateur. Dans la science le

motif éclaire l'objet, et c'est sur l'objet que tombe l'évidence. Dans la foi le motif présente l'objet, sans le montrer lui-même, sans dissiper la nuit qui l'enveloppe ; l'évidence frappe la crédibilité de la chose, sans pénétrer la chose elle-même ; celle-ci reste voilée, et nous ne la saisissons que dans l'obscurité. Aussi le vouloir, qui n'entre pas dans l'assentiment scientifique, doit-il nécessairement intervenir pour l'adhésion de la foi. L'intelligence est irrésistiblement entraînée par le vrai évident. Au vrai croyable elle ne s'attache que sous l'impulsion de la volonté. « Cela est digne d'être cru », voilà l'aveu que lui arrache l'évidence de crédibilité. Les démonstrations de l'autorité de Dieu et du fait de sa parole ont placé sous ses regards le vrai révélé et croyable. Pour dire le « cela est » de la foi, le « je crois » décisif et entrer ainsi en possession du trésor de la révélation, elle a besoin de l'impulsion du vouloir.

Nous devons croire avec toute notre âme, avec tout notre être même, avec tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes. L'acte de foi exige la coopération de l'intelligence et de la volonté, nos deux facultés supérieures. Celles-ci n'opèrent pas elles-mêmes sans le concours de l'imagination et du sentiment. Elles ne vibrent pas sans être accompagnées des harmoniques des autres puissances. L'acte de foi met en branle toutes nos énergies.

12. — Notre esprit, en prononçant un jugement, dont il comprend les termes, sans en voir la vérité intrinsèque, proportionne son assentiment à la dignité du motif : le vrai révélé a réellement été dit par Dieu ; il est donc souverainement croyable. De lui-même cependant il ne lui donnerait pas son adhésion, c'est la volonté qui la lui commande. Sous la motion du vouloir, il s'abandonne à l'infaillible autorité de Dieu révélateur. Elle ne l'attire pas elle-même directement, car, dans l'acte de foi, il fait abstraction de son évidence.

C'est donc à la fois sous l'impulsion de la volonté et sous

l'attraction de l'autorité divine qu'il va au vrai révélé. Cessant de battre des ailes, l'aigle se laisse porter par les vents, et il plane sans effort dans les hauteurs ; ainsi l'intelligence renonce à ses raisonnements et à son travail dialectique pour se livrer à l'infinie Vérité.

Cependant, comme elle est plutôt poussée par la volonté qu'attirée par l'objet, elle s'applique au vrai sans l'étreindre, et la foi ne lui donne jamais une pleine satisfaction ; elle ne trouve pas le repos désiré, elle ne s'établit pas dans la paix et la sécurité ; toujours inquiète, toujours exposée à mille doutes, elle se sent enchaînée par une force étrangère. Captive et assujettie, son joug pèse parfois lourdement à son amour de l'indépendance.

Mais la foi n'est qu'un commencement, une première et obscure initiation ; les secrets entrevus nous découvriront bientôt toutes leurs profondeurs. Elle n'est qu'une pâle aurore ; le jour va se lever lumineux et éclatant ; sous peu les ombres se dissiperont, et il nous sera permis de contempler face à face en Dieu les splendeurs à peine aperçues ici-bas à travers la nuit. La foi s'évanouira dans la gloire de la vision intuitive (1).

13. — Par l'acte de foi nous adhérons à la vérité révélée à cause de l'autorité de Dieu révélateur. La vérité que nous croyons ne se montre à nous que dans la lumière de la foi, et non point dans la clarté de l'évidence. Mais l'autorité de Dieu, comment la voyons-nous? Est-elle objet de science, objet d'intuition intellectuelle? Problème subtil qui a longtemps divisé les théologiens et qui n'a pas encore reçu une solution définitive.

Avant l'acte de foi, dans les jugements préliminaires, l'autorité divine brille à nos regards de l'éclat de l'évidence, comme aussi le fait de la révélation. Nous la saisissons alors

(1) Cf. Bainvel : *op. cit.*, IIe part., c. vi, viii, p. 143-165.

comme un objet distinct. Mais dans l'acte même de croire, elle est seulement perçue comme informant la vérité révélée ; elle n'est pas saisie séparément et abstraite de l'objet matériel. Toutefois elle est réellement atteinte ; elle ne reste pas dans l'ombre, dans l'obscurité, dans les ténèbres ; c'est elle qui éclaire par le dehors le vrai révélé, proposé à notre croyance. Il est certainement exagéré de dire que sa vue est incompatible avec l'acte de foi, puisque celui-ci repose uniquement sur elle. Les motifs de crédibilité continuent de la présenter à notre esprit avec le dogme à croire.

Nous ne posons pas l'acte de foi en vertu de l'évidence dont ils la montrent rayonnante. Nous croyons sur l'autorité de Dieu, et non pas sur la connaissance que nous en avons, connaissance préalablement requise, mais toute préliminaire. Les motifs de crédibilité ne font point partie, comme le soutient Lugo, de l'objet formel de la foi ; ils se tiennent tout en dehors et ne pénètrent point l'acte lui-même. En croyant nous ne cessons pas de voir l'autorité de Dieu, cause de notre assentiment ; mais ce n'est pas sur cette vue que s'appuie notre adhésion. Gardons-nous d'ailleurs de la placer à côté de la vérité, terme de notre foi, comme un autre objet matériel ; elle ne constitue avec elle qu'un même objet total.

14. — Faut-il donc avec Suarez la déclarer réellement crue elle-même (1)? Comme motif objectif, elle n'est, à proprement parler, ni crue, ni vue. Le terme de l'acte de foi, c'est la vérité révélée, l'objet matériel, investi de l'autorité divine. L'objet formel est saisi seulement comme enveloppant le vrai révélé, mais non pas comme terme distinct. L'autorité divine n'est atteinte séparément que dans les jugements préliminaires. Cette vue continue d'exercer son influence sur notre esprit, sans déterminer la position de l'acte de foi.

(1) Cf. Billot : *De Virtutibus infusis. De fide,* th. 16, p. 281-293.

Lorsque nous croyons, la divine autorité est présente à notre intelligence avec et dans la vérité révélée. Attacher également l'adhésion à la vérité révélée et à l'autorité de Dieu, c'est nécessairement s'enfermer dans un cercle vicieux.

L'autorité divine peut être aussi l'objet matériel d'un acte de foi ; car elle se trouve énoncée dans la Révélation. Mais, dans ce cas, ce n'est point sous le même rapport qu'elle est objet formel et objet matériel : elle est objet matériel en tant que révélée et en tant que saisie immédiatement par l'adhésion de l'intelligence commandée par la volonté ; elle est objet formel en tant que vue préalablement par notre raison et en tant que, sous l'influence de cette vision, elle est encore présente à notre esprit pour informer l'objet matériel.

15. — Mais la surnaturalité de l'acte de foi n'exige-t-elle pas qu'elle soit réellement crue elle-même ? — Pourquoi nul acte ne peut-il être surnaturel, sans que son objet le soit lui-même entièrement? Ne suffit-il pas qu'il soit posé sous l'impulsion de la grâce et qu'il tende à une fin surnaturelle ? Ainsi la nature est mieux conservée dans toute son intégrité sous le don de Dieu, l'homme sous le chrétien, la raison sous la foi.

D'ailleurs l'autorité divine sera atteinte surnaturellement et vue dans un jour surnaturel, sans être crue par une adhésion proprement dite. D'après l'enseignement des théologiens de Salamanque, nous n'avons qu'à considérer le Seigneur comme l'auteur de l'ordre surnaturel, comme notre Père adoptif, livrant son fils incarné à la mort et au supplice de la croix pour nous arracher à l'abîme de la perdition et à la tyrannie de Satan, et pour nous réintégrer dans nos droits au céleste héritage ; comme notre Ami partageant ses biens avec nous, et, pour nous faire ses égaux, nous donnant de communier à sa nature, à sa vie et à sa félicité ; comme l'Époux de nos âmes s'attachant à nous intimement

dès ici-bas, habitant dans le sanctuaire de nos cœurs, nous pénétrant tout entiers de ses délices, nous imprégnant de ses pensées, de ses vouloirs, de son amour et de sa sainteté.

D'après Suarez, en nous révélant telle vérité, Dieu se déclarerait lui-même révélateur ; et en la croyant nous-mêmes, nous croirions aussi à son infaillible et véridique autorité. Nous admettons tel dogme parce qu'il l'a affirmé, et nous admettons qu'il l'a affirmé parce qu'en l'attestant, il a témoigné lui-même en sa faveur, il s'est proclamé témoin digne de foi. Mais le théologien n'a pas le droit d'arrêter ici ses démarches ; il doit aller plus loin, toujours plus loin ; il s'est engagé dans une voie sans issue ; de nouveaux pourquoi se dresseront toujours devant lui ; car pourquoi croit-il le Seigneur se révélant lui-même Révélateur dans le fait de la révélation de telle autre vérité ? S'il n'accorde pas que dans l'acte de foi l'autorité révélatrice est seulement saisie comme objet formel, dans le sens déjà expliqué, il se condamne à poursuivre indéfiniment ses interrogations ; et il roule ainsi dans un cercle vicieux : c'est par la foi qu'il rend raison de son acte de croire ; il croit à l'autorité révélatrice en vertu de sa foi à cette même autorité s'affirmant elle-même. La surnaturalité de l'acte de foi ne saurait impliquer de telles contradictions. Il ne doit pas être opposé à la nature de notre intelligence.

Il faut donc souscrire à la condamnation portée par Lugo contre le système de Suarez. La théorie de Lugo n'est pas d'ailleurs plus acceptable.

16. — D'après lui, dans l'acte de foi, l'autorité de Dieu et sa révélation seraient atteintes comme par une intuition immédiate. L'infaillible véracité du Seigneur éclate avec évidence à nos regards. Le fait de sa parole est lui-même perçu dans les divers motifs de crédibilité. Tout acte de foi envelopperait ainsi un raisonnement au moins virtuel ; il serait la conclusion d'un syllogisme ; il serait donc scientifique. La consé-

quence est de même nature que les prémisses ; or, dans l'hypothèse de Lugo, la majeure et la mineure, saisies directement, ne sont pas appréhendées comme des objets de foi. Au reste, une conclusion, comme telle, ne peut jamais être saisie par la foi. Par la foi de science elle-même on l'admet comme attestée par autrui, tout en y adhérant en vertu de la connaissance que l'on a de cette autorité. La théorie de Lugo est donc doublement fausse. D'après lui enfin, la certitude de l'acte de foi ne saurait être supérieure à toutes les autres ; elle ne l'emporterait pas sur celle des prémisses ; or celles-ci ne brilleraient jamais d'une évidence parfaite.

Il faut donc s'en tenir à la foi de simple autorité et à la vue de l'autorité divine concrétisée dans l'objet matériel. Nous évitons ainsi les inconvénients des deux systèmes antagonistes, nous sauvegardons les droits de la raison, et, avec la grâce, nous surnaturalisons suffisamment notre adhésion à la vérité révélée.

Après la psychologie de l'acte de foi, il reste à étudier ses caractères.

CHAPITRE IV

Caractères de l'acte de foi : Il est raisonnable, vrai et certain.

SOMMAIRE : 1. L'acte de foi est précédé de raisonnements au moins implicites. La foi du charbonnier. Il est toujours raisonnable. — 2. Notre foi n'est pas la croyance des philosophes modernes. — 3. Elle n'est jamais contradictoire. Vérités absolument nécessaires et jugements synthétiques. — 4. Il est rationnel de croire les vérités scientifiques révélées par Dieu. — 5. L'acte de foi est vrai. Dieu est la vérité et il nous fait participer à sa connaissance. — 6. Nos mots expriment ses idées sans les fausser. — 7. Si des prédicateurs enseignent comme révélé ce qui ne l'est pas, leurs auditeurs ne font que des actes de foi naturelle. — 8. Notre foi, c'est l'aurore de l'intuition béatifique. — 9. L'acte de foi est certain. Certitude des motifs de crédibilité, de l'autorité divine et de la foi elle-même. — 10. La certitude est essentiellement affaire d'intelligence. Influence de la volonté sur l'esprit. — 11. La certitude de l'acte de foi est supérieure à toutes les autres certitudes humaines. Ses causes. Moyens de l'augmenter subjectivement. Vie de foi.

I

1. — Notre acte de foi n'est ni aveugle, ni irrationnel ; nous avons, pour le poser, d'excellentes raisons. Dieu omniscient, infaillible et parfaitement véridique, a daigné nous révéler des secrets transcendants et aussi des vérités de l'ordre naturel. Il nous a ainsi élevés jusqu'à la participation de son propre savoir, et il nous a épargné de longues recherches, mille tâtonnements et les plus graves

erreurs. Nous voyons donc notre obligation rigoureuse de le croire sur parole.

Les raisonnements, par lesquels nous nous démontrons ce devoir, ne pénètrent pas l'acte de foi lui-même ; ils s'arrêtent sur le seuil. Car notre foi n'est pas scientifique, elle ne s'appuie que sur l'autorité de Dieu. Le rôle des motifs de crédibilité est tout préliminaire. Il n'en est pas moins nécessaire et indispensable. Nous ne croyons jamais inconsidérément et à l'étourdie, mais toujours à bon escient et en connaissance de cause. Il est vrai que pour les enfants, pour les simples, les ignorants, les gens du peuple, la préparation rationnelle à l'acte de foi se réduit à très peu de chose. Elle est toujours réelle néanmoins. La foi divine et surnaturelle vient se greffer sur la foi humaine et naturelle ; l'enfant croit aux dires de sa mère et de son père, à l'enseignement de ses maîtres ; les petits et les humbles croient aux affirmations de leur curé. C'est la foi naïve et candide, la foi du charbonnier, aussi peu raisonnée que possible. Elle l'est pourtant toujours un peu ; elle est toujours précédée de quelque raisonnement au moins implicite. Pourquoi violeraient-ils la raison, l'enfant et le peuple, en s'en rapportant à ceux qui sont chargés de les éclairer, de les instruire et de les diriger ? Leur conduite n'est-elle pas marquée au coin de la meilleure sagesse (1) ?

2. — C'est donc à tort que l'on accuse notre foi d'être purement instinctive et sentimentale. Elle n'est pas l'analogue de la croyance des philosophes modernes toute faite de mysticisme nuageux et de vague religiosité. Ce ne sont pas seulement les rêves de l'imagination et les besoins incoercibles du cœur qui nous poussent à croire, mais encore la froide et impassible raison. La volonté, personne ne l'ignore, a sa part dans toutes nos connaissances. Dans l'acte de foi,

(1) Didiot : *Les Vertus théologales. La foi*, th. 11, p. 57-63.

elle joue un rôle important et essentiel. A l'esprit pourtant d'adhérer à la vérité révélée ; il n'obéit à la volonté qu'après lui avoir prouvé l'obligation où elle est de lui intimer le commandement de croire.

Pour poser l'acte de foi, il n'a nullement à se faire violence, comme l'ont soutenu en Angleterre Hamilton et Mansel (1). Il suit au contraire sa pente, inviolablement fidèle aux principes d'identité et de raison suffisante. Comment enfreindrait-il sa loi, en se soumettant à Dieu, l'Absolue Vérité, le Suprême Intelligible et l'Intelligence infinie dont il est un reflet, une image, un écho? Fait pour juger, comment ne lui serait-il pas permis d'adopter et de faire siennes les affirmations de Dieu lui-même ? Il ne les comprend pas sans doute, mais elles ne lui sont pas non plus entièrement fermées, et il les sait d'une parfaite exactitude.

Il ne croit pas seulement pour satisfaire aux exigences de l'action et de la vie, comme les kantistes. La raison n'est pas divisée contre elle-même, comme l'a soutenu le philosophe de Kœnigsberg, elle n'est pas déchirée d'antinomies insolubles ; elle est capable de nous porter au vrai, et nous n'avons pas à nous abandonner aveuglément aux nécessités du vouloir. En croyant nous n'usons pas seulement d'un droit, comme le prétend Fichte, du droit de nous enthousiasmer pour la vertu et la sainteté ; nous accomplissons un devoir rigoureux, que nous ne sacrifierions pas sans défaillance.

Le sentiment et le vouloir ne sont pas étrangers à l'acte de foi, mais ils ne le fondent point. Il y a à sa base des raisons objectives. Seulement elles demeurent extérieures à son objet, elles n'attachent pas nécessairement l'esprit aux vérités révélées. D'où la nécessité de l'intervention de la volonté, et d'où l'importance du sentiment pour préparer le sujet à

(1) Cf. Ollé-Laprune : *La Certitude morale*, c. iv-vii, p. 126-340.

la vue nette des motifs de crédibilité et pour éveiller ses sympathies à l'égard des dogmes proposés à son adhésion. Toutefois son émotion ne fortifiera ni n'affaiblira les preuves préalables.

3. — Les dogmes que nous croyons restent cachés à nos regards, inaccessibles aux prises de la science. Il ne nous est pas donné de les rattacher, par des liens logiques, à d'autres vérités naturellement connues, ni de les enchâsser dans nos systèmes humains. Ils sont si élevés au-dessus de nos têtes que nous ne montons pas jusqu'à eux.

Mais de ces hauteurs inabordables, ils ne s'opposent pas à notre raison.

Comment sommes-nous tenus de nous dépasser ainsi nous-mêmes et d'affirmer l'inconnaissable? — L'inconnaissable, nous sommes bien forcés de l'admettre. Il y aurait folie de notre part à nous prétendre la mesure des choses. Nos connaissances n'épuisent pas la réalité. Nous ne sommes pas capables de sonder tous les abîmes. Nous ne savons même le tout de rien.

Mais ce que nous ignorons, Dieu le voit; de toute éternité il le contemple en lui-même. Quand il daigne nous parler et nous initier à ses secrets, nous ne croyons pas ses dires les yeux fermés. Les jugements dans lesquels il nous découvre ses mystères surnaturels, nous les acceptons sans démêler leur lien intrinsèque, mais nous en pénétrons le sens.

Les uns sont absolument nécessaires; tel est le suivant, relatif à la Très Sainte Trinité : « Il y a en Dieu une seule nature et trois Personnes. » Nous ne saisissons ni pourquoi, ni comment il doit y avoir en Dieu trois personnes et une seule nature. Mais ni la raison la plus exigeante, ni la métaphysique la plus subtile ne découvrent dans cette proposition rien de contradictoire.

D'autres vérités révélées sont des jugements synthétiques; elles énoncent des rapports qui n'étaient pas absolument

nécessaires et qui relèvent de la libre volonté du Seigneur. Tel est le mystère de l'Incarnation du Verbe, Dieu et homme, existant à la fois dans la nature divine et dans une nature humaine. La subsistance dans le Verbe d'une nature humaine privée de sa propre personnalité dépasse notre intelligence ; le comment d'une telle vie nous échappe. Mais le rôle que ne saurait jouer une existence créée, participée et finie, nécessairement circonscrite dans une essence limitée, pourquoi ne serait-il pas tenu par l'Existence incréée, par l'Existence pure et sans restriction, par l'Existence absolue et infinie ?

Sans chercher à scruter les mystères, notre raison prouve qu'ils ne renferment aucune absurdité, et elle trouve à se satisfaire dans la contemplation de leurs convenances, de leurs beautés et de leurs harmonies avec nos aspirations.

4. — Les vérités de l'ordre naturel, déjà scientifiquement connues, il est rationnel de les croire elles-mêmes sur la parole de Dieu. L'autorité révélatrice achève de les raffermir dans notre esprit. D'ailleurs ces doctrines capitales, souverainement importantes pour la bonne direction de la vie, la plupart des hommes les apprennent de la Révélation. De la sorte ils les reçoivent de bonne heure et sans mélange d'erreurs. Abandonnés à eux-mêmes ou livrés aux philosophes, ils les auraient longtemps ignorées, ils les auraient toujours imparfaitement connues, et ils ne les auraient jamais affirmées qu'avec mille hésitations.

Ainsi la raison est redevable à la foi des services les plus avantageux. En jetant les yeux sur ce phare céleste, elle évite les écueils et les naufrages, et elle aborde heureusement au rivage. En se laissant guider, loin de déchoir et d'abdiquer sa liberté, elle échappe aux abîmes, et elle assure le succès de sa navigation à la conquête de la vérité.

La raison et la foi sont l'une et l'autre descendues du ciel pour nous éclairer et nous conduire. Loin de se contredire,

elles s'entr'aident mutuellement comme deux sœurs. Elles vivent intimement unies, et elles ne peuvent se passer de leurs services réciproques.

II

5. — Adhésion de notre esprit à la parole de Dieu, l'acte de foi est nécessairement vrai. Dieu ne ment pas ; il y a une absolue incompatibilité entre le mensonge et sa parfaite sainteté ; quand il nous parle ce n'est ni pour nous tromper ni pour nous induire en erreur (1).

Il est la Vérité subsistante. Suprême Intelligible et Intelligence infinie, il se comprend lui-même, et en lui il voit toutes choses. C'est lui surtout qui réalise toute la définition scolastique de la vérité, l'équation de la connaissance et de l'être. Il est à la fois son objet, son intellect et son intellection.

Cette vérité qu'il est lui-même de toute éternité, il nous la communique en partie dans la révélation surnaturelle. Dans la gloire, il nous la dévoilera tout entière.

6. — Pour s'adresser à notre petitesse, il a dû traduire ses pensées en paroles humaines. Mais ne débordent-elles pas de toutes parts nos étroites formules? Nos mots infirmes ne trahissent-ils pas ses idées et ne nous les livrent-ils pas déformées et méconnaissables? Les termes de notre langage, correspondant à nos concepts, sont vrais comme eux et comme eux sont des échos fidèles de la Parole incréée, du Verbe éternel. Sans doute ils ne renferment pas Dieu tout entier. S'ils l'exprimaient adéquatement, il n'y aurait plus de mystères pour notre intelligence. Toutefois ils le rendent

(1) Mazella : *De Virtutibus infusis. De fide*, disp. III, art. 3, p. 316-339, troisième édition. — Billot : *De Virtutibus infusis*, th. 18, p. 310-322. — Didiot : *Les Vertus théologales : la Foi*, th. 28, p. 178-195.

suffisamment pour que nous sachions ce que nous croyons, pour que nous en ayons quelque notion juste et que notre foi ne soit point aveugle.

Ils ont un sens propre et objectif entendu de tout le monde. Et c'est celui-là que Dieu leur donne, quand il les emploie.

Les uns les comprennent mieux que les autres. Aux savants et aux ignorants, ils disent pourtant la même réalité. Ainsi les théologiens et les philosophes ont des mystères révélés une connaissance plus profonde que les esprits incultes. C'est cependant le même dogme qu'ils croient, et l'acte de foi des humbles n'est pas moins vrai que celui des savants. Il peut même l'être davantage : les petits sont moins exposés au danger de mêler à la révélation des idées prétendues scientifiques, qui, sans fausser leur acte, le couvrent d'une végétation parasite et parfois le défigurent étrangement.

7. — Pour croire toujours véritablement, il faut croire purement et simplement ce qui a été révélé par le Seigneur et ce qu'enseigne l'Église infaillible, chargée du dépôt de la révélation.

De l'Église nous n'avons pas à craindre de recevoir l'erreur; mais ses représentants auprès du peuple ne participent pas à son infaillibilité, et ils prêcheront peut-être comme révélé ce qui ne l'est point. En adhérant à leurs paroles, leurs auditeurs ne font alors qu'un acte de foi naturelle ; car la foi n'est surnaturelle qu'autant qu'elle porte sur un objet réellement révélé. Point d'acte sans objet formel ; et ici l'objet formel de la foi, la révélation divine, fait défaut. Dieu, d'ailleurs, ne peut pas collaborer par sa grâce à un jugement faux ; or, sans la grâce, l'opération sera purement naturelle (1).

(1) Mazella : *De Virtutibus infusis*, disp. III, art. 3, p. 334-337.

Se rejettera-t-on sur la vertu de foi qui réside d'une manière permanente dans l'intelligence et qui entrerait en exercice, chaque fois qu'une doctrine lui est présentée comme révélée? Ainsi la religion produit son acte propre même devant une hostie tenue à tort pour consacrée. Mais la vertu est une habitude dont nous ne pouvons pas mésuser. Et l'erreur c'est le mal de l'esprit. La foi perfectionnant l'intelligence, faculté perceptive du vrai, ne saurait donc servir à un jugement faux, à une opération mauvaise. Au contraire, les vertus morales, habitudes de la volonté, ne demandent pour agir que la présentation du bien par l'intelligence. Leur objet peut n'être pas réel. La perfection de l'acte dépend de sa conformité à sa norme; or, la norme du vouloir, c'est la raison; par conséquent la volonté restera droite dans l'égarement intellectuel, si elle n'en est pas elle-même coupable. L'intelligence, elle, doit se régler sur le vrai, et elle n'embrasse pas l'erreur sans défaillance.

8. — La foi des protestants se confond avec la confiance et relève de la volonté plutôt que de l'intelligence. De plus, elle porte sur le non-révélé. La certitude de la justification et de la persévérance finale, l'assurance du salut, le sentiment de la filiation adoptive, voilà ses divers objets.

Au contraire, la foi des catholiques est toujours vraie. Nous donnons notre assentiment aux dogmes enseignés sans pénétrer leur vérité intrinsèque. Nous avons néanmoins le droit de l'affirmer. Sur la parole de l'infinie Vérité divine, c'est la divine vérité que nous croyons. Déjà nous commençons d'entrer en possession de l'héritage promis. *Est enim fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium* (1). Il y a encore des ombres autour de lui; un voile le dérobe en grande partie à nos regards; nous l'entrevoyons cependant; nous le touchons même, nous le palpons avec délices.

(1) *Heb.*, c. XI, v. 1.

Enfants de lumière, frères du Verbe incarné, la Vérité est notre vie, notre nourriture, notre richesse, notre joie, notre gloire. Malgré ses obscurités, nous nous attachons à elle de toutes nos énergies, nous l'étreignons avec la certitude la plus inébranlable.

III

9. — La certitude, c'est le repos de l'esprit dans la possession de la vérité. Par l'acte de foi, c'est le vrai que nous saisissons, non le vrai évident, mais le vrai croyable, réellement et divinement vrai. Dans l'acte de foi, il y a à distinguer les motifs de crédibilité ou les jugements préliminaires, l'autorité divine, motif objectif ou objet formel, et le dogme lui-même, terme de l'adhésion. Les motifs de crédibilité établissent le fait de la révélation avec une certitude morale. C'est avec une certitude métaphysique que l'autorité de Dieu s'impose à notre raison. A la vérité révélée, notre esprit s'applique avec une certitude supérieure à toutes les certitudes humaines (1).

10. — C'est en effet notre esprit qui est certain, comme c'est lui qui croit formellement, qui voit l'autorité divine et le fait de la révélation. De nos jours, il est de mode d'opposer la volonté à l'intelligence. Les rapports nombreux, incessants et délicats de nos deux facultés supérieures, l'intime mélange de leurs actes, leur enchevêtrement et leur compénétration soulèvent des problèmes obscurs. Les excès des modernes antagonistes du vieil intellectualisme sont loin de les avoir éclaircis. Ce qui tend à prolonger indéfiniment le débat en le faussant, c'est l'oubli d'une donnée essentielle : l'on a l'air de regarder l'intelligence comme purement passive et

(1) BILLOT : *De Virtutibus infusis. De fide*, th. 18, p. 310-322. — MAZELLA : *De Virtutibus infusis. De fide*, disp. III, art. 2, p. 315-325. — DIDIOT : *Les Vertus théologales : la Foi*, th. 28, p. 178-195.

inerte ; elle ne serait qu'un miroir plus ou moins fidèle, aussi mort que le cristal ; elle verrait le vrai sans l'embrasser, sans l'étreindre et sans s'y attacher. C'est uniquement à la volonté qu'il appartiendrait de le saisir et de s'en emparer. Chose étrange ! L'esprit, destiné au vrai, ne pourrait jamais atteindre son terme, et, nouveau Tantale, l'impatience de ses désirs, l'ardeur de ses poursuites, ne réussiraient point à l'unir à son objet ; il devrait se contenter de l'apercevoir de loin. Ainsi Moïse, du sommet du Nébo, jeta un coup d'œil, avant de mourir, sur la Terre promise.

L'intelligence est active et vivante. L'on a osé dire que toute adhésion et toute certitude relevait de la volonté et « qu'une (1) intelligence pure, si elle était possible, ne croirait à rien ». C'est tout le contraire qu'il faut affirmer : une intelligence pure, placée en face du vrai, n'hésiterait jamais à se rendre à son appel éclatant.

L'on a pu parfois négliger un peu trop le rôle du vouloir dans la connaissance, on ne l'a jamais nié, ni entièrement méconnu. Aujourd'hui l'on est généralement porté à l'exagérer. En présence d'une vérité immédiatement évidente, notre intelligence se sent irrésistiblement attirée ; la splendeur éblouissante force son assentiment. Les jugements médiats, qu'il nous faut déduire de principes plus ou moins lointains, la volonté nous aide à les conquérir ; elle commande à l'intelligence : maîtresse des actes intellectuels, elle les provoque ou elle les réprime, elle les pousse vers un objet ou elle les en détourne, elle les entraîne dans le sens du vrai ou elle les dévoie et les infléchit. C'est pourtant l'esprit qui voit la vérité, qui la saisit et qui la possède. C'est l'esprit qui s'attache à elle et qui est certain. La volonté, par son concours, augmente l'intensité de l'opération intel-

(1) Brochard : *L'Erreur*, IIe partie, c. vi, p. 145, deuxième édition. — Payot : *De la Croyance*, l. II, p. 136-168.

lectuelle, elle lui communique plus de vigueur et plus d'énergie. Le consentement fortifie l'assentiment. Ce surcroît de vie, apporté par le vouloir, a fait penser que toute l'adhésion était de lui. Il lui appartient seulement de la modifier. La certitude est essentiellement affaire d'intelligence.

11. — Dans la foi, l'objet matériel ne brille pas à nos regards de l'éclat de l'évidence.

Il ne nous entraîne pas irrésistiblement ; il ne sollicite pas nécessairement notre adhésion. Il est vrai néanmoins, et indirectement, par les jugements préalables, nous le connaissons comme tel. L'esprit ne lui donne son assentiment que sur le commandement de la volonté ; mais c'est l'esprit qui le saisit à travers le nuage, c'est l'esprit qui est certain. Sous l'impulsion du vouloir il se livre à l'infaillible autorité de Dieu révélateur, et il proportionne son adhésion à l'infinie dignité du motif objectif. Il participe à la certitude des élus qui contemplent à découvert et intuitivement la radieuse et béatifiante essence divine, à la certitude de Dieu lui-même qui vit éternellement de se regarder dans l'unité de sa nature et la Trinité de ses personnes.

La certitude de son adhésion à la vérité révélée dépasse toutes les certitudes humaines d'ici-bas. Non pas qu'il soit entièrement à l'abri des doutes ; il en sera parfois assailli de toutes parts. Il les lui faut mépriser et fouler aux pieds. Il n'y succomberait pas sans se rendre coupable. Jamais le fidèle n'aura de raisons valables pour renoncer à sa foi. Il ne la renierait point sans crime.

La supériorité de sa certitude tient à l'énergie de son adhésion, fruit de la collaboration avec l'intelligence de la grâce toute-puissante, de l'impulsion de la libre volonté et de la motion de la souveraine autorité de Dieu. Elle devrait subjectivement l'emporter sur toutes nos autres certitudes. Il dépend de nous de croire avec plus ou moins d'intensité. Par la prière et par nos efforts personnels, nous contribuons

à augmenter notre foi, à rendre notre assentiment plus ferme et plus tenace.

Pour en accroître encore la vigueur, il nous est permis de nous aider de l'imagination et du cœur, et d'aller au vrai avec toute notre âme, avec toutes nos forces.

C'est en vivant d'elles surtout que l'on s'empare des vérités révélées et qu'on se les approprie. Si nous nous contentons de les croire sans les aimer, si notre volonté ne leur soumet que l'intelligence, sans se livrer elle-même tout entière, elles nous restent extérieures et comme étrangères. Lorsque par l'ascétisme nous nous sommes pénétrés de leurs rayons, teints de leurs couleurs et imprégnés de leur sève, elles sont nôtres, nous en sommes les maîtres, et nous en savourons toutes les délices.

Dieu se donne à nous à travers le nuage. S'il ne nous assure pas encore cette paix incomparable réservée à ses élus dans la gloire, en descendant vers nous, il nous communique déjà une quiétude inconnue des philosophes et des savants.

CHAPITRE V

Caractères de l'acte de foi *(suite)* : il est obscur, libre et surnaturel.

Sommaire : 1. L'acte de foi est obscur. Mystères. Vérités naturelles. Comment nous atteignons l'objet matériel. — 2. L'acte de foi est libre. Il est un bien précieux, mais non un bien nécessitant. — 3. Il est obligatoire pour les adultes. — 4. Il est mêlé de quelque amour. — 5. Il est surnaturel. Il doit l'être pour s'harmoniser avec la vision intuitive. — 6. La grâce actuelle n'est peut-être pas nécessaire pour tout acte surnaturel dans les justes, mais elle est nécessaire pour tout acte de foi salutaire dans les pécheurs. — 7. La foi naturelle et la foi surnaturelle. — 8. Comment l'acte de foi est surnaturel. Action de Dieu sur nos diverses facultés. — 9. Dieu distribue sa grâce avec abondance à tout le monde, sans l'accorder nécessairement pour toute action bonne, ni pour toute étude de la religion. — 10. La foi dans les chrétiens, dans les enfants. Fécondité de l'acte de foi.

I

1. — Notre foi n'est pas une foi scientifique, mais une foi de simple autorité. Elle est donc obscure. Elle n'est pas ténébreuse comme l'erreur égarée dans la nuit, ni comme le doute, flottant dans l'ombre et manquant de lumière pour se diriger vers le but, ni comme l'opinion, à peine éclairée par un vague crépuscule et s'attachant au probable avec timidité. Mais elle ne se déploie pas non plus dans le jour éclatant de l'évidence.

Le plus souvent elle a pour objet des mystères surnaturels, insondables à notre intelligence. Dieu nous les livre,

sans nous introduire dans leurs profondeurs, et sans les ouvrir sous nos regards.

Les vérités de l'ordre naturel elles-mêmes, il se contente de nous les affirmer, sans nullement nous les démontrer, sans projeter sur elles aucune évidence médiate, sans réfléchir sur leur contenu les rayons d'aucun principe. Nous admettons les dires de Dieu sur sa simple parole, sans raisonner ni discourir. Les raisonnements préalables, nécessairement requis pour nous convaincre de son infaillibilité, de sa véracité et de l'existence de sa révélation, ne pénètrent point dans l'acte de foi; ils le préparent, mais ne le constituent pas. Il n'est pas sans doute incompatible avec l'évidence de l'autorité; mais il ne s'appuie pas sur elle (1).

S'il reposait sur la vue de l'objet formel et du fait de la révélation, il ne serait pas un acte de foi, mais une conclusion scientifique. Ainsi, ni les démons, ni les hérétiques ne croient véritablement : leur adhésion leur est arrachée par l'éclat des motifs de crédibilité, et ils se fient à leurs propres lumières plutôt qu'à l'autorité du Révélateur.

Le croyant se livre tout entier à la souveraineté de Dieu. Pour monter vers le ciel, l'aigle n'agite plus ses ailes, il s'abandonne aux souffles de l'atmosphère; il s'est d'abord élevé de lui-même le plus haut possible, pour ensuite se laisser saisir par des énergies supérieures. Le fidèle se fie en toute simplicité à la puissance de l'Invisible. Cette confiance, essentielle à l'acte de foi, est l'un des plus nobles usages de notre libre arbitre.

Ici-bas le Seigneur est pour nous un Dieu caché. Tout en vivant en Lui, par Lui et de Lui, nous ne le voyons qu'à travers des ombres. Les sublimes réalités du monde surnaturel restent cachées à nos yeux. Les trésors de notre héri-

(1) Cf. Billot : *De Virtutibus infusis. De fide*, th. 18, p. 310-322. — Mazella : *De Virtutibus infusis. De fide*, disp. III, art. 4, p. 339-349.

tage de fils adoptifs ne sont pas encore étalés devant nous; nous ne les connaissons que d'une manière analogique, vague et confuse; tels les petits enfants soupçonnent à peine la vaste étendue de leurs domaines.

Disciples de Jésus-Christ, il nous faut admettre ses affirmations sans être capables de les scruter à fond. Ainsi les nouveaux écoliers, groupés autour des chaires de l'enseignement supérieur, acceptent d'abord les propositions de leurs maîtres sans les comprendre, sans essayer de les discuter. Ici-bas les instructions du Verbe demeurent en grande partie lettre close pour nous. Ni les plus pénétrants génies théologiques, ni les mystiques les plus éclairés n'en perceront tous les voiles. Le livre de l'*Apocalypse,* écrit à l'intérieur et à l'extérieur, est toujours fermé de sept sceaux; nous en voyons le dehors, et c'est encore bien imparfaitement que nous arrivons à l'interpréter; mais le dedans, nous l'entrevoyons à peine. On ne le lit qu'au ciel. *Videmus nunc per speculum et in ænigmate, tunc autem facie ad faciem* (1).

II

2. — C'est sur l'obscurité de l'acte de foi que se fonde sa liberté. Seul le vrai évident attire irrésistiblement notre esprit. La révélation lui présente les dogmes sans les lui montrer, sans les lui découvrir. Pour s'attacher à eux il a besoin du commandement de la volonté. Le libre vouloir est essentiel à l'acte de foi. A lui de choisir entre croire ou ne pas croire, croire, douter ou nier, croire avec mollesse ou croire avec énergie; il contribue à la préparation rationnelle de l'acte de foi en appliquant l'intelligence à la considération du motif objectif, à l'étude des preuves du fait de la révéla-

(1) I *Corinth.*, c. XIII, 12.

tion, à l'examen des convenances des doctrines révélées et de leurs harmonies avec nos tendances ; il y contribue surtout par ses bonnes dispositions envers le vrai proposé et par la sympathie mystérieuse qu'il établit entre lui et notre âme ; mais il a aussi sa part dans l'acte lui-même, qui ne se produit que sous son empire et sous son impulsion et qui se déploie avec plus ou moins d'intensité suivant qu'il a influé plus ou moins énergiquement lui-même sur l'intelligence.

Notre volonté n'agit qu'en vue du bien, et n'agit nécessairement qu'en présence du bien absolu intuitivement contemplé dans sa concrète et vivante réalité. L'acte de foi surnaturelle doit procurer à notre esprit le repos de la certitude au sein de la vérité. Il est un hommage de notre raison au souverain domaine du Seigneur. Il est une condition indispensable de notre surnaturalisation complète et de notre déification par la grâce. Il est un premier pas dans la voie du salut, un acheminement vers le terme de notre destinée. Il nous apparaît donc comme un bien et comme un bien précieux. Il se rattache indissolublement à notre Fin dernière, à notre Bien parfait, à notre Béatitude. Toutefois il n'entraîne pas nécessairement notre volonté (1).

3. — S'il n'est pas contraignant, il est obligatoire pour tout adulte suffisamment instruit de l'autorité divine, du fait de la révélation et des motifs de crédibilité. Il est indispensable pour la justification. C'est d'abord par l'intelligence que nous devons nous approcher de Dieu. C'est par l'acte de foi que nous nous préparons à la vision intuitive de son essence dans l'éternité. Dans l'ordre naturel les premières opérations de nos puissances sont nécessitées par un déter-

(1) Cf. Billot : *De Virtutibus infusis. De fide*, th. 18, p. 310-322. — Mazella : *De Virtutibus infusis. De fide*, disp. III, art. 5, p. 349-360. — Didiot : *Les Vertus théologales : la Foi*, th. 31, p. 216-231. — Vacant : *Études sur les Const. C. Vatic.*, t. II, p. 76-88.

minisme irrésistible : ni l'intelligence ni la volonté ne sauraient d'abord se dérober à leur objet adéquat ; en nous créant, Dieu a dû ainsi les orienter et leur imposer des fins inéluctables ; il ne pouvait pas se contenter de les incliner, en les laissant tout entières à leur libre jeu ; les abandonner à elles-mêmes, c'était les livrer à l'anarchie. Mais dans l'ordre surnaturel, si nous sommes adultes, il nous faut coopérer à notre régénération et à notre renaissance spirituelles. Dieu se propose à nous sans s'imposer. Il veut que nous l'acceptions avec toute notre âme, avec notre esprit et avec notre cœur, quand il nous est loisible de lui fermer l'un et l'autre.

Notre acte de foi, nous ne pouvons jamais le rétracter sans faute grave, sans violer le souverain domaine de Dieu sur notre raison. Quand nous avons adhéré à la vérité révélée, il ne nous est plus permis de la mettre en discussion, et nous avons le devoir de repousser tous les doutes menaçant notre certitude. Contre le christianisme nous ne découvrirons jamais l'ombre d'une preuve solide. La foi dépasse la raison, mais elle ne la contredit jamais, elle est toujours d'accord avec elle. Ce qui détache tant d'âmes de leurs croyances pour les plonger dans l'incrédulité, c'est la perversion de la volonté (1).

4. — Produit sous l'influence du vouloir, l'acte de foi est mêlé de quelque amour. Il n'entraîne pas nécessairement la charité parfaite ; nous pouvons adhérer à la parole de Dieu sans l'aimer souverainement Lui-même. Mais la volonté ne lui soumet pas l'intelligence, sans commencer de se prosterner elle-même devant sa Majesté. Si elle était en pleine révolte contre lui, elle ne reconnaîtrait aucunement son

(1) Cf. Billot : *De Virtutibus infusis. De fide*, th. 19, p. 322-330. — Mazella : *De Virtutibus infusis. De fide*, disp. III, art. 12, p. 455-469. — Vacant : *Études sur les Const. C. Vatic.*, t. II, p. 125-172. — Didiot : *Les Vertus théologales : la Foi*, th. 36-48, p. 268-373.

autorité. Puisqu'elle lui fait présenter ses hommages par l'intelligence, elle est bien près de l'adorer elle-même, de le placer dans son estime au-dessus de toutes choses et de se consacrer entièrement à son service.

Véritable communion à l'intelligence divine, la foi nous ennoblit divinement, elle est le premier degré de notre déification. En nous établissant dans la certitude et en nous élevant, pour juger des créatures et du Créateur, au point de vue même de Dieu, elle nous affranchit de l'erreur, du doute et du préjugé, elle nous éclaire sur les personnes, les choses et les événements, et elle nous assure déjà la liberté des fils de famille (1).

III

5. — L'acte de foi est une préparation à la vision intuitive du ciel. *Est enim fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.* Déjà il met notre esprit en possession des sublimes réalités de l'ordre surnaturel. Nous ne les embrassons pas encore d'une étreinte indissoluble, mais nous les saisissons à travers les ombres. La contemplation directe de la nature et de la vie de Dieu dépasse toutes les énergies créées et créables ; elle est substantiellement surnaturelle. Pour lui correspondre harmonieusement, l'acte de foi sera aussi surnaturel.

L'acte de foi et la vision béatifique procèdent de l'intelligence et portent sur le même objet, la vérité divine. Cette vérité, la vision béatifique l'atteint immédiatement en elle-même ; l'acte de foi l'atteint dans la révélation en s'appuyant sur l'autorité de Dieu révélateur. La vision requiert dans l'intelligence une qualité spéciale qui fortifie sa puissance et étende ses capacités ; l'acte de foi exige le secours de la grâce

(1) Cf. Mgr Gay : *La Vie et les Vertus chrétiennes*, t. I, *La foi.*

actuelle. Et cette dernière influence doit tomber sur l'esprit et sur la volonté.

Ce n'est pas seulement l'acte de foi joint à la charité qui nécessite le concours de la grâce actuelle, comme le soutenait Hermès. Le concile du Vatican a réprouvé cette erreur et renouvelé, sur ce point, les définitions des conciles de Trente et d'Orange, l'enseignement traditionnel de l'Église, des papes, et surtout de saint Célestin aux évêques des Gaules, menacés de semi-pélagianisme (1).

Les semi-pélagiens plaçaient le commencement du salut, et partant le commencement de la foi, au pouvoir de nos facultés naturelles. Hermès, essayant d'éviter leur hérésie, prétendait que l'acte de foi, séparé de l'amour, n'a aucun rapport avec le salut, et il le soustrayait entièrement à l'influence de la grâce, pour n'en faire qu'un assentiment nécessaire de notre intelligence aux vérités révélées.

Mais, suivant le concile du Vatican, il est libre et salutaire. Il a donc besoin de la grâce.

Il est du même ordre que la vision intuitive, et il dépasse la portée de notre nature. S'il ne suffit pas à nous introduire dans la vie éternelle, et s'il n'entraîne pas ce mérite de justice qui requiert dans l'âme l'amitié de Dieu par la grâce sanctifiante et la charité, il emporte un véritable mérite de convenance qui le met au-dessus de nos énergies natives.

6. — L'on s'est demandé si la grâce actuelle n'était pas nécessaire pour toute opération surnaturelle, même dans le juste déjà en possession de la grâce habituelle et des vertus infuses. La raison d'en douter, c'est que le chrétien, déjà muni de son complet organisme spirituel, semble capable d'agir surnaturellement, sans avoir besoin de nouveaux

(1) Cf. Didiot : *Les Vertus théologales : la Foi*, th. 22, p. 232-247. — Vacant : *Études sur les Const. C. Vatic.*, t. II, p. 67-75. — Bainvel : *La Foi et l'acte de foi*, IIe part., c. VIII-IX, p. 165-190.

secours. Toutefois, dans la nature, Dieu coopère par son concours général à toutes les actions de ses créatures. Ainsi, d'après beaucoup de théologiens, dans l'ordre du salut, tout acte a besoin de sa collaboration surnaturelle.

A celui qui n'est pas encore en état de grâce, et dont les puissances ne sont pas enrichies d'habitudes infuses, la grâce actuelle est absolument indispensable pour la production de l'acte de foi.

7. — On peut adhérer à la parole de Dieu d'une foi purement naturelle (1). Cette foi, comment différera-t-elle de la foi chrétienne et surnaturelle? Elle ne se ramène pas à l'évidence du témoignage ; comme la foi surnaturelle, elle est une foi de simple autorité.

Il ne faudrait pas non plus présenter la foi surnaturelle comme une foi fondée sur la foi, comme quelque chose de mystérieux et d'unique qui n'aurait rien d'analogue dans la foi humaine. La foi de simple autorité n'emporte pas le système de Suarez. « Dire (2) qu'il y a dans la foi surnaturelle, en tant même que foi, un élément inexplicable, faire consister cet élément en ce que dans la foi surnaturelle il faut, non seulement croire l'objet révélé, mais encore croire l'autorité qui révèle, et cela en tant qu'elle est motif de foi, recourir à je ne sais quelle manifestation ineffable, à je ne sais quelle vue obscure d'un Dieu parlant dans la nuée, c'est à tout le moins confondre des choses qu'il faudrait soigneusement distinguer, c'est par cette confusion rendre impossible toute théorie psychologique de la foi ; et c'est, je le crains, donner, au regard d'un incroyant et peut-être de quelques catholiques, à l'acte fondamental de notre religion, les apparences d'un faux mysticisme, quelque chose comme une initiation aux mystères antiques. »

C'est dans la lumière de la raison et même dans le rayon-

(1) Billot : *De Virt. inf. De hab. et Virt. gen.*, proleg. iii, p. 62-81.
(2) F. Bainvel : *La Foi et l'acte de foi*, IIe part., c. viii, p. 169.

nement de l'évidence que, avant de croire, nous saisissons l'autorité divine et le fait de la Révélation. Dans l'acte de foi la divine autorité continue d'être présente à notre esprit avec la vérité à croire; mais ce n'est pas la connaissance que nous en avons qui détermine notre assentiment. Nous la voyons, non pas séparément et comme un objet distinct, mais comme pénétrant et informant l'objet matériel de notre croyance. Sans être scientifique et sans exiger l'inévidence du témoignage, comme le voulait Lugo, notre acte de foi ne tourne pas dans un cercle vicieux, comme dans la théorie de Suarez.

8. — « L'acte de foi (1) est surnaturel. C'est dire, tout d'abord, qu'il ne saurait se faire sans un secours spécial de Dieu, distinct du concours général nécessaire à chacune de nos actions. Ce secours spécial est déjà indispensable pour que nous puissions dire le « Je veux croire », sans lequel il n'y a pas de foi; indispensable aussi, car il n'y a pas de vouloir sans connaissance proportionnée, ni de bon mouvement sans bonne pensée, pour le jugement pratique qui dirige la volonté et l'amène à ce « Je veux » décisif. Mais bien avant, sans que ce fût absolument nécessaire, Dieu est intervenu; et à tout homme qui vient de l'incroyance à la foi, Dieu pourrait dire le mot fameux : Tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé. »

Pour nous amener à croire, Dieu agit sur notre intelligence et sur notre volonté. Pensées saintes, attraitss upérieurs, touches délicates, motions douces et puissantes, voilà autant d'effets dans nos âmes de la divine bonté et de l'infinie miséricorde. La connaissance de son autorité de Révélateur absolument infaillible et parfaitement véridique et l'examen des motifs de crédibilité sont déjà tout imprégnés de sa grâce. Il est la lumière qui éclaire notre esprit, le charme qui ravit notre cœur et la force qui ébranle notre

(1) F. Bainvel : *La Foi et l'acte de foi,* IIe part., c. viii, p. 170-171.

volonté. Tout en montrant à l'intelligence l'objet à croire, les raisons de le croire et son propre droit à être cru sur parole, quand il daigne nous faire quelque révélation, il inspire à la volonté l'amour de la vérité, et il l'incline avec suavité et énergie à soutenir l'attention de l'esprit appliqué à sa contemplation, à le pousser avec ardeur dans la voie des recherches jusqu'à ce qu'elle l'ait amené à la conviction du jugement de crédibilité. Il la dispose elle-même par des sentiments de profonde humilité et de détachement des créatures à l'acceptation franche et sincère de ses dogmes dans toute leur austérité et dans toutes leurs exigences.

C'est là l'illumination et l'inspiration dont parle le concile du Vatican après les conciles d'Orange et de Trente.

Sans le secours divin, impossible de se préparer comme il faut à l'acte de foi surnaturelle. Dieu doit présider lui-même à toutes les démarches que nous faisons vers lui, aux investigations de notre esprit et aux mouvements de notre cœur. C'est à lui seul qu'il appartient d'exciter nos désirs, d'aiguiser notre appétit du surnaturel ; de nous ouvrir les yeux sur l'abîme insatiable que nous portons en nous et qu'il est uniquement capable de combler, sur nos besoins profonds, sur notre impuissance, notre infirmité et notre insuffisance ; de nous faire comprendre avec la magnifique grandeur dont il promet de nous couronner, le droit imprescriptible qu'il a à notre soumission et l'obligation où nous sommes de reconnaître son souverain domaine.

9. — Aussi, comme il appelle tous les hommes à une destinée surnaturelle, accorde-t-il abondamment sa grâce à tous et à chacun, distribuant aux uns plus et aux autres moins, de par sa suprême liberté, dont il n'a à rendre compte à personne, mais donnant à tous le suffisant, de telle sorte qu'aucune de ses créatures n'a le droit de l'accuser d'injustice.

Non pas cependant qu'il pénètre de sa grâce toute action

moralement bonne. A toutes les opérations des êtres créés, il doit concourir par une aide naturelle. Mais que, de par l'élévation du genre humain à l'ordre surnaturel, il doive surnaturaliser, par sa grâce, toute action humaine, réglée sur la raison, cela n'est nullement établi. Il semble bien qu'un philosophe libre penseur puisse se livrer à l'étude de la théodicée, de la religion naturelle, des origines du christianisme ou de son histoire à travers les siècles, sans que le Seigneur ajoute sa grâce à tous les actes de son intelligence et à tous les mouvements de son cœur, quand bien même il n'aurait pas entrepris son œuvre dans un but d'hostilité contre l'Église et son enseignement, mais par simple curiosité et par amour de la science. Dieu sans doute prendra souvent occasion de ses travaux pour s'insinuer dans son esprit et dans sa volonté. Quand il lui plaît de conquérir une âme, il tourne toutes choses en moyens de conversion et de salut : il lui parle jusqu'au sein du crime et des voluptés les plus coupables ; la voix sait prendre tous les tons et se faire tour à tour tendre et caressante, dure et terrible. Les siens, ceux qu'il veut avec lui, il va les chercher jusque dans les ténèbres les plus noires, dans les fanges les plus dégradantes et les abîmes les plus profonds.

Mais que de fois ses appels restent sans réponse, et combien nombreux ceux qui repoussent et méprisent ses avances ! Il jette la bonne semence. Mais elle ne tombe que sur des esprits dissipés, ouverts, comme les grands chemins, à toutes les vanités, sur des cœurs pierreux, où elle est bientôt desséchée, au milieu des passions vivaces et exubérantes qui l'ont bientôt étouffée. Ce sont là des commencements de foi qui n'aboutissent point, des germes avortés.

10. — Quand les âmes sont fidèles à la grâce, les vérités révélées leur apparaissent sous un nouveau jour. En Dieu elles voient un Ami, un Époux et un Père. Elles l'entendent leur proposer une alliance intime, un mariage mystique, une

adoption qui ne doit pas seulement leur conférer un titre extérieur, mais les renouveler foncièrement, les transformer et les déifier. C'est par la foi qu'il commence de les ennoblir, de les régénérer, de les faire participer à sa propre nature et à sa propre vie.

A l'enfant nouveau-né cette vie surnaturelle est communiquée par le Baptême, et avec elle il reçoit dans son intelligence l'habitude infuse de la foi, annexe de la grâce sanctifiante. Quand il aura l'usage de la raison, quand il sera suffisamment instruit, sur cette tige mystérieuse de la vertu l'acte s'épanouira spontanément.

Dans l'adulte qui passe pour la première fois du péché à l'état surnaturel, l'acte de foi précède la vertu. La vertu ne descend en lui qu'avec la grâce sanctifiante. Mais elle y reste même avec le péché mortel, tant qu'elle n'y est pas détruite par une faute qui lui soit directement opposée. C'est par l'acte de foi qu'il doit se préparer à la justification.

Déjà l'acte de foi le fait communier à la connaissance divine, et il établit entre son esprit et Dieu une société intime, une sympathie profonde, une parenté délicieuse.

Il met en exercice son intelligence, sa volonté, son imagination, son cœur, toutes ses puissances et jusques à son organisme. L'on a osé dire que nous croyons avec tout ce que nous sommes. Sans aller jusqu'à prétendre avec le même auteur (1) que croire c'est se retenir d'agir et que la croyance entraîne nécessairement l'action, il faut convenir que régulièrement, suivant les lois ordinaires, des convictions profondes changent le cours de la vie et que la volonté, après avoir prosterné la raison devant la Majesté de Dieu, Suprême Vérité et Bonté Suprême, ne tarde pas à se soumettre elle-même tout entière. En lui subordonnant notre intelligence, nous lui faisons hommage de la partie supérieure de nous-

(1) Payot : *De la Croyance*, l. II, c. I, p. 139.

mêmes, et nous sommes portés à nous immoler sans réserve, à aimer d'un amour parfait et souverain, à cause de son absolue et infinie perfection, Celui que nous croyons sur parole. L'acte de foi tend de lui-même aux actes d'espérance et de charité, aux vertus les plus élevées et à la sainteté la plus haute (1). Cette première racine de notre justification demande à croître en tige, à pousser des branches, à s'épanouir en feuilles, en fleurs et en fruits.

(1) Didiot : *Les Vertus théologales : la Foi*, th. 34, p. 254-261.

QUATRIÈME PARTIE

LE MAGISTÈRE VIVANT DE L'ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

Institution et constitution de l'Église.

SOMMAIRE : 1. La société est avantageuse dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre naturel. — 2. Jésus-Christ a lui-même institué l'Église, société de ses fidèles. — 3. L'autorité dans l'Église. Inégalité. — 4. L'Église est le corps mystique de Jésus-Christ. — 5. Visibilité de l'Église. — 6. Jésus-Christ est la tête de l'Église. — 7. Fin de l'Église. Elle est une société parfaite, indépendante, supérieure aux sociétés civiles. — 8. L'âme de l'Église. Double principe formel. — 9. Les membres de l'Église : Les baptisés. — 10. Le corps de l'Église ne comprend pas seulement les justes en état de grâce. — 11. En sont exclus les hérétiques publics, les schismatiques et les excommuniés. Le ciel et le purgatoire. — 12. Obligation d'entrer dans l'Église.

1. — Dieu a parlé au genre humain. Mais jamais il ne s'est adressé à chaque individu en particulier. Sous l'Ancien Testament, c'étaient les patriarches et les prophètes qu'il chargeait de transmettre ses dires à leurs frères.

Son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le prophète par excellence, le Verbe incarné, s'est choisi douze Apôtres pour leur confier la mission de continuer son œuvre d'enseignement et de sanctification, pour les envoyer dans l'univers tout entier annoncer la bonne nouvelle du salut et prêcher la vérité révélée. Ce sont encore les successeurs des Apôtres, les Évêques et le Pape, qui gardent et expliquent la doctrine du Maître. La divine révélation n'est pas seulement un objet à croire, elle est aussi une direction pour la conduite ; la vérité qu'elle contient et qu'elle nous com-

munique n'est pas seulement spéculative, elle est encore pratique : elle nous prescrit des devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes. L'homme est naturellement sociable : ce n'est que dans la société qu'il trouve son perfectionnement et le plein développement de ses facultés ; l'individualisme ne lui convient pas plus dans l'ordre surnaturel que dans l'ordre naturel, et la société n'a pas pour lui moins d'avantages dans un état que dans l'autre. Il est donc de toute convenance que les croyants, qui vivent de leur foi, s'organisent en société, afin de s'entr'aider dans l'accomplissement de leurs obligations et dans la réalisation de leur destinée.

2. — Mais le Maître divin, Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne les a pas laissés à leur libre initiative : Il a institué lui-même son Église, c'est-à-dire la société de ses fidèles croyant à sa doctrine, obéissant à sa loi, participant à ses sacrements et travaillant de concert à la poursuite de leur fin surnaturelle.

Le Christ a véritablement établi lui-même son Église. Il ne s'est pas contenté d'en concevoir l'idée et d'en tracer le plan pour confier aux siens la mise en exécution de son dessein. Il a réellement constitué ses disciples en société, enjoignant aux uns de régir leurs frères, de les instruire et de leur administrer ses sacrements afin de les inonder des richesses de la grâce et de les acheminer vers le terme assigné à leur activité, ordonnant aux autres d'ajouter foi aux enseignements de leurs chefs, de se soumettre à leurs prescriptions, de recevoir, avec les dispositions requises, les sacrements offerts, et de travailler constamment, sous leur direction, au salut de leur âme et à la glorification de Dieu (1).

(1) G. Wilmers : *De Christi Ecclesia*, l. I, c. I, art. 1, p. 28-49. — Mazella : *De Religione et Ecclesia*, disp. III, art. 1-3, p. 331-367, cinquième édition.

Pour se convaincre de la vérité de ces assertions, il n'y a qu'à lire les Évangiles, considérés comme simples récits historiques, et surtout à s'en référer aux discours du Sauveur après sa résurrection, avant son retour à la droite de son Père. Car si Jésus-Christ avait déjà ébauché son Église, durant sa vie mortelle, en choisissant ses Apôtres et en les préparant à leur future mission par ses leçons et par ses exemples, s'il lui avait infusé la vie avec son sang, du haut de sa croix, en mourant pour elle, en s'immolant pour l'expiation de ses iniquités et en lui méritant, avec le pardon de la divine miséricorde, les trésors inépuisables de l'infinie bonté, afin de la présenter à son Père pure, immaculée, sans la moindre tache, éclatante de beauté et ruisselante de splendeur, il ne l'a complètement organisée qu'après sa Résurrection. Il a même réservé à son Saint-Esprit de lui apporter son dernier perfectionnement, et il l'a tenue cachée jusqu'au jour de la Pentecôte, où le Paraclet, descendant en elle, la pénétra d'une force invincible.

A Pierre qui avait proclamé sa divine filiation, Jésus-Christ avait dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (1). » Ici il assimile son Église à un édifice construit sur Pierre. Ailleurs il la compare à un troupeau, dont Pierre sera le suprême pasteur. Après sa Résurrection, sur les bords du lac de Tibériade, après la triple protestation d'amour de son Apôtre, protestation qu'il avait lui-même provoquée, comme pour lui faire réparer son triple reniement, il l'établit pasteur des agneaux et des brebis, pasteur des simples fidèles et de leurs pasteurs. « Pais mes agneaux, pais mes brebis (2) », lui dit-il solennellement à trois reprises.

(1) Saint MATTH., XVI, 18.
(2) Saint JEAN, XXI, 15-17.

Dans une autre circonstance, en Galilée, à ses Apôtres réunis autour de lui : « Tout pouvoir, dit-il, m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez, enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Apprenez-leur à garder toutes mes prescriptions. Voici que je suis avec vous toujours, jusqu'à la consommation du siècle (1). »

Voilà bien réellement établie une société véritable, dont les membres sont unis entre eux par le triple lien d'une même foi, des mêmes rites et des mêmes lois.

« Celui qui croira et recevra le baptême sera sauvé (2), » avait dit Jésus-Christ à ses Apôtres en leur ordonnant d'annoncer partout la vérité révélée. Cette foi, Notre-Seigneur Jésus-Christ l'exige pour tous ses enseignements, et il l'impose à tous les hommes. Elle va donc rapprocher tous ses disciples non seulement dans la croyance, mais aussi dans la profession des mêmes vérités. Car pour communier en elle ils auront besoin de la manifester au dehors.

En instituant les Sacrements, Jésus-Christ les destine au genre humain tout entier. Quand il envoie ses Apôtres baptiser tous les peuples, il n'exclut personne de la grâce du baptême, et, dans la promesse de l'Eucharistie, il menace de la mort éternelle quiconque refuserait de manger son corps et de boire son sang. Or, tous les autres Sacrements sont contenus dans le Baptême, premier canal de la vie surnaturelle, et dans l'Eucharistie, nourriture divine, source de force et de perfection.

D'ailleurs, les rites sacrés sont naturellement unifiants. Ils rattachent les individus par les liens des mêmes cérémonies, en même temps ils les caractérisent et les distinguent des autres groupes. Aussi saint Paul s'est-il écrié :

(1) Saint MATTH., XXVIII, 18, 19, 20.
(2) Saint MARC, XVI, 16.

« Parce qu'il n'y a qu'un seul pain, nous ne formons qu'un corps, nous qui nous nourrissons du même pain (1). »

3. — L'Église est une société. Il doit y avoir en elle une autorité pour organiser ses diverses parties en un tout harmonieux. Aussi Jésus-Christ a-t-il mis la dernière main à son œuvre en constituant les Apôtres ses plénipotentiaires. Il est lui-même le Docteur par excellence, le Roi souverain, le Rédempteur du monde, le Médiateur entre le ciel et la terre, portant à son Père au nom de ses frères et au sien les hommages de la création, et distribuant aux hommes les bénédictions divines. Il a donc conféré à ses représentants le pouvoir d'enseigner les nations, de les régir et de les sanctifier par l'oblation du sacrifice et l'administration des Sacrements. C'est ce qui résulte des paroles solennelles qu'à plusieurs reprises il a dites à Pierre et à ses compagnons. Pierre sera le fondement de l'Église, il aura à paître les agneaux et les brebis. Les Apôtres répandront de toutes parts la vérité révélée, ils baptiseront au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, tout ce qu'ils lieront sur la terre sera lié dans la ciel et tout ce qu'ils délieront sera délié.

De l'avis des Protestants eux-mêmes, il est indispensable que les croyants s'entendent sur la doctrine évangélique et sur l'administration des Sacrements. Mais ils n'arriveront à cet accord que s'ils obéissent à une autorité qui décrète quel est le véritable enseignement de l'Évangile et quels sont les sacrements véritables. Quant aux pouvoirs, législatif, judiciaire et exécutif, ils sont si nécessaires à l'Église, comme à toute société, que les Protestants ne se sont dérobés à l'autorité ecclésiastique, fondée par le Christ, que pour s'asservir à l'autorité civile.

L'égalité est donc aussi chimérique dans l'ordre surna-

(1) I *Cor.*, x, 17. — Cf. G. Wilmers : *De Ch. Ecclesia*, l. I, c. iii, art. 1, p. 58-76. — Mazella : *De Relig. et Eccl.*, disp. III, art. 5, p. 367-383.

turel que dans l'ordre naturel. Dans toute société il y a des gouvernants et des gouvernés, des princes et des sujets. Dans l'Église il y a les chefs et les simples fidèles, ceux qui enseignent et ceux qui apprennent, ceux qui commandent et ceux qui obéissent, ceux qui administrent les sacrements et ceux qui les reçoivent

4. — Les uns et les autres représentent Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais à des titres différents. Les chefs reproduisent le Docteur, le Roi, le Prêtre, et, au nom du Seigneur, ils instruisent les peuples, les régissent et leur communiquent la grâce par les sacrements. Les fidèles retracent plutôt sa vie cachée, paisiblement écoulée dans la solitude de Nazareth, vie de silence, de travail, de prière, d'humble soumission à Marie et à Joseph. Ils recueillent avidement la vérité prêchée par les Maîtres, ils se confient à leur direction, et ils participent aux sacrements. Ils sont rois eux aussi et même prêtres, comme le leur déclarait saint Pierre ; ils règnent sur le monde et sur leurs passions. De concert avec le sacrificateur proprement dit, ils offrent tous les jours la victime eucharistique, et ils l'immolent eux-mêmes à la gloire de Dieu. Quant à la doctrine communiquée, ils ne se contentent pas de la recevoir d'une manière passive : éclairés directement par le Saint-Esprit, ils la fécondent en eux, ils la creusent, ils l'approfondissent, ils s'en imprègnent de plus en plus, jusqu'au jour où, dans la gloire, ils seront pleinement inondés de la divine Lumière (1).

L'Église est le corps mystique de Jésus-Christ. Le Sauveur ne s'est-il pas identifié lui-même avec ses disciples, lorsque foudroyant, sur le chemin de Damas, le bouillant persécuteur de ses chrétiens, il lui demanda d'une voix vibrante : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Aussi le même saint Paul dira-t-il plus tard de lui-même et de ses frères :

(1) Cf. FRANZELIN : *De Ecclesia Christi*, sect. 3, th. 17-20, p. 296-346.

« Dans notre grand nombre, nous ne sommes qu'un corps dans le Christ (1). »

5. — L'Église est visible, non seulement parce qu'elle est composée d'hommes, mais visible en tant que société. Les relations de ses membres entre eux paraissent au dehors. La foi ne s'enferme pas dans les âmes : elle éclate dans la profession publique. Si les effets des sacrements restent cachés à nos regards, nous saisissons aisément leur administration sensible. Les ordres intimés aux fidèles par l'autorité ont besoin d'être manifestement connus pour obliger les consciences. Les rapports des gouvernants et des gouvernés, rapports d'instruction, de direction et de sanctification, brillent au grand jour (2).

D'ailleurs, dans les saints Livres, l'Église n'est-elle pas souvent appelée troupeau, famille, royaume ? Et ces vocables ne proclament-ils pas bien haut sa parfaite visibilité ?

6. — Visible, l'Église est l'extension du Verbe incarné, son Épouse et même son organisme mystique. Jésus-Christ est sa tête morale, comme le nomme saint Paul. Il est de même nature que ses fidèles. Par l'Incarnation, le Fils de Dieu s'est fait homme, il a assumé une essence humaine pour l'élever à la participation de sa propre existence. Il peut jouer à l'égard des chrétiens le rôle assigné à la tête dans notre organisme matériel. La tête est supérieure aux membres. Ainsi Jésus-Christ domine tous les hommes du haut de son union hypostatique. Siège de tous les sens, la tête est plus vivante que le reste du corps. Elle exerce sur les parties intérieures une double influence : centre des nerfs principaux, par leur intermédiaire elle ébranle les muscles ; par les yeux et l'ouïe, par l'imagination et l'estimative, elle dirige leurs mouvements.

(1) *Rom.*, XII, 5.

(2) Cf. MAZELLA : *op. cit.*, art. 7, p. 407-423. — G. WILMERS : *op. cit.*, lib. I, c. V, art. 1, p. 91-115.

Jésus-Christ est aussi incomparablement divin; il est Dieu en personne. Les autres hommes ne sont qu'accidentellement déifiés. Et il les divinise lui-même, il leur infuse la vie de la grâce méritée par sa Passion et par sa mort; il leur communique en même temps les habitudes infuses, les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité, les vertus morales surnaturelles et les dons du Saint-Esprit; il leur verse incessamment les influences de la grâce actuelle; et c'est lui encore qui les gouverne extérieurement par ses ministres revêtus de sa propre autorité (1).

7. — L'Église est l'organisme mystique de Jésus-Christ. Elle continue de glorifier l'adorable Trinité par la rédemption des hommes. Le Verbe est descendu du ciel pour nous et pour notre salut. C'est aussi pour nous et pour notre salut qu'il a établi l'Église. A cette fin tendent tous les éléments dont il l'a constituée et tous les trésors dont il l'a enrichie. Il l'a chargée de nous conduire au bonheur éternel, à la vision béatifique de l'essence divine. Elle est donc éminemment spirituelle et surnaturelle. C'est dire qu'elle est supérieure à toutes les sociétés purement humaines et qu'elle ne saurait en rien dépendre d'elles. Elle est parfaite et autonome. Elle se suffit à elle-même. Son divin Fondateur l'a munie de toutes les ressources nécessaires pour la réalisation de sa destinée. Ses membres sont assujettis aux exigences de la nature corporelle : elle a besoin de biens temporels; mais elle a le droit de les réclamer à l'État civil qui ne les lui refuse pas sans violer son devoir (2).

8. — Cet organisme vivant qu'est l'Église a deux principes formels : elle peut être envisagée sous deux aspects, comme société visible et surnaturelle, et comme un composé

(1) G. Wilmers : *op. cit.*, l. I, c. iv, prop. 14-15, p. 80-85. — Billot : *De Verbo incarnato*, th. 18, p. 192-198, deuxième édition.

(2) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. III, c. ii, art. 1-11, p. 53-58. — Mazella : *op. cit.*, disp. III, art. 5, p. 384-391; art. 9-10, p. 437-446.

d'individus qui ont à pourvoir chacun à leur salut personnel.

En tant que société, elle a pour principe formel l'accord de ses membres dans la profession de la même foi, dans l'obéissance aux mêmes prescriptions, dans la participation aux mêmes sacraments et dans la poursuite de la même fin. C'est là, à proprement parler, son âme sociale. Et c'est la grâce sanctifiante, avec ses annexes, qui est l'âme surnaturelle des individus. Sans la première, l'Église ne serait pas une société, elle n'offrirait pas aux hommes les moyens de se sauver et de conquérir l'éternelle béatitude. Sans la seconde, ses membres ne seraient pas vivants et n'atteindraient pas le but de leur affiliation. On parle souvent de la grâce sanctifiante comme si elle était avec ses annexes toute l'âme de l'Église. Il semble que ce soit à tort. On peut être mort surnaturellement et faire encore partie de l'organisme mystique du Christ, au point de vivre au moins de sa vie sociale. Les simples pécheurs continuent de rester soumis à l'autorité pontificale et de recevoir ses influences vivifiantes. Baptisés, ils agissent en croyants, ils obéissent aux commandements de leurs chefs, ils assistent au saint Sacrifice, ils s'approchent même des sacrements. S'ils ont conservé la foi et l'espérance, ils possèdent avec elles une imparfaite participation de l'âme individuelle. Et même quand ils sont devenus des hérétiques occultes, leur caractère baptismal, leur conduite extérieure et leur obéissance aux lois leur valent quelque écoulement de l'âme sociale (1).

9. — Appartiennent au corps de l'Église les baptisés qui professent la foi intégrale et observent les ordonnances de l'autorité. C'est le Baptême qui les introduit. En leur infusant la grâce sanctifiante, il les marque d'une empreinte indélébile, il grave en eux les traits de la physionomie du

(1) Palmieri : *De Romano Pontifice,* th. 11, p. 40-49, deuxième édition. — G. Wilmers : *op. cit.,* l. I, c. iv, prop. 16-19, p. 86-95.

Christ. Seul, le baptême d'eau, à l'exclusion du baptême de sang et du baptême de désir, imprime en eux cette ressemblance et ce cachet distinctif, seul, il les agrège au corps de l'Église. Pour nous attacher entièrement à lui, la confession de la croyance ne saurait suffire ; il faut un autre rite extérieur. Il ne saurait y en avoir de plus convenable que le baptême. En effet, le baptême nous renouvelle foncièrement, il nous régénère, et il nous communique une vie supérieure ; il nous constitue chrétiens, fils adoptifs de Dieu, frères de Jésus-Christ, temples de l'Esprit-Saint et héritiers présomptifs du ciel ; il est le premier des Sacrements ; et il nous rend capables de la réception des autres. Aussi, ceux qui acceptaient leur enseignement, les Apôtres commençaient-ils toujours par les baptiser.

Les catéchumènes professent déjà la foi intégrale ; cependant ils ne sont pas encore entrés dans le corps de l'Église. Mais, s'ils ne vivent pas de sa vie sociale, ils peuvent vivre de la vie surnaturelle et appartenir à son âme individuelle.

10. — Ce ne sont pas seulement les chrétiens en état de grâce qu'il faut compter au nombre de ses membres. Il ne faut pas surtout en exclure les non-prédestinés qui ne doivent pas atteindre un jour la félicité suprême. Ce n'est pas ici-bas qu'est définitivement tranché le partage des bons et des méchants. Ils sont encore mêlés les uns aux autres, et, suivant le langage des Pères, des Apôtres et de l'Évangile lui-même, les uns et les autres peuvent faire partie de l'Église du Christ. D'ailleurs, tel païen prédestiné, qui jouira au ciel de la béatitude éternelle, n'est encore ni baptisé, ni catéchumène ; il croupit dans les basses régions de la nature et du péché. A quel titre serait-il actuellement membre de l'Église ?

Par un seul péché mortel le chrétien meurt à la grâce, sans se séparer encore du corps de l'Église ; il demeure imprégné de la sève sociale.

11. — Ce qui le retranche violemment de l'organisme mystique du Sauveur, ce sont l'hérésie publique, le schisme et l'excommunication.

L'hérésie publique se révolte ouvertement contre le magistère infaillible, elle refuse d'adhérer à certaines de ses propositions, elle brise manifestement le lien sensible de la foi, essentiel à la société établie par Jésus-Christ (1).

L'hérésie occulte, au contraire, tout en détruisant réellement la foi dans l'esprit et en détachant le sujet de la vérité révélée, ne rompt pas encore la chaîne visible qui le tient uni au corps de l'Église. Il vit comme s'il croyait toujours; il a intérieurement renié sa foi; mais son hypocrisie lui rend publiquement hommage. Aussi est-il très probablement membre de l'Église.

Par le schisme, on s'arrache violemment à l'organisme mystique du Sauveur, on s'insurge contre la tête visible, l'on se ferme et l'on se dérobe aux influences vivifiantes de l'autorité.

Enfin, ne font plus partie de l'Église les excommuniés nommément rejetés de son sein par le pouvoir compétent. Quand des individus sont une menace pour la vie de leurs semblables et pour l'ordre public, la société civile a le droit de les sacrifier. Dès lors, on ne saurait refuser à l'Église celui de bannir, moins pour les châtier que pour les amener à résipiscence et préserver les autres de leur contact pernicieux, les baptisés devenus dangereux à leurs frères.

Les membres de l'Église sont donc les baptisés qui professent la même foi, se soumettent aux mêmes prescriptions et participent aux mêmes sacrements.

L'Église du Christ a succédé à la Synagogue. Aussi

(1) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. IV, art. 1-11, p. 619-646. — Mazella : *op. cit.*, disp. III, art. 11, p. 465-485. — Franzelin : *op. cit.*, sect. 4, th. 22, 23, 25, p. 377-402. — Billot : *De Ecclesia*, t. I. — Didiot : *Logique surnaturelle objective*.

compte-t-on parfois au nombre de ses enfants les justes de l'ancienne loi. Ceux-ci, en effet, croyaient au Messie Rédempteur, et c'est la même source qui a déversé en eux et en nous la grâce du salut.

Au-delà de la tombe, les membres de l'Église en possession de la vie surnaturelle aboutissent au purgatoire ou au ciel. Elles appartiennent donc encore en quelque sorte à notre famille, les âmes de nos morts parties de la terre dans l'amitié du Seigneur.

12. — C'est l'Église, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a chargée de conduire les hommes à l'éternel bonheur. Pour se sauver il est donc nécessaire de lui appartenir. Elle est l'Arche flottant sur les eaux du déluge. Impossible de plaire à Dieu sans croire; sans la foi, point de vie surnaturelle à espérer. Sans le baptême, point de régénération; celui qui ne sera pas baptisé sera condamné. Un acte de charité parfaite suffit à introduire dans l'âme de l'Église; cependant il est toujours indispensable d'avoir le désir, au moins implicite, d'entrer dans son corps. C'est que Notre-Seigneur Jésus-Christ a confié à son Église les moyens de nous sanctifier et d'assurer la réalisation de notre destinée. Il est donc permis de répéter la devise que l'on n'attaque si souvent que parce qu'on ne la comprend point : « Hors de l'Église point de salut (1). »

(1) Cf. FRANZELIN : *op. cit.*, sect. 4, th. 24, p. 424-438. — MAZELLA : *op. cit.*, disp. III, art. 6, p. 391-406. — G. WILMERS : *op. cit.*, l. VI, c. II, prop. 115-116, p. 648-660.

CHAPITRE II

Propriétés et notes de l'Église.

SOMMAIRE. — 1. L'Église est une société unique. — 2. Elle est stable et indéfectible. — 3. Elle est connaissable. Elle est aussi objet de foi. Elle a des caractères spécifiques ou notes. — 4. Les notes alléguées par les Protestants ne sont pas les vraies. — 5. Les notes véritables. — I. *Unité*. — 6. L'Eglise est une parce qu'elle est unique. — 7. Eléments constitutifs de son unité. — 8. L'unité est une marque distinctive de la véritable Eglise. Elle est une note négative et positive. Sa durée perpétuelle. — 9. Où est cette unité? Elle n'est pas dans le Protestantisme. — 10. Ni dans les Eglises d'Orient. — 11. Elle n'est que dans l'Eglise romaine. — 12. L'unité de l'Eglise, motif de crédibilité. — II. *Catholicité*. — 13. Concept de la catholicité de l'Eglise. — 14. L'Eglise du Christ doit être catholique, toujours. — 15. La catholicité est une marque distinctive de l'Eglise véritable. — Comment l'Eglise doit être catholique : son expansion part de Jérusalem, elle convertit les païens, elle s'accroît continuellement. La catholicité inclut l'unité et l'apostolicité. — 16. Où se trouve cette catholicité? Elle n'est pas dans le Protestantisme. — 17. Ni dans les Eglises d'Orient, ni dans l'Anglicanisme. — 18. L'Eglise catholique, c'est l'Eglise romaine. — 19. Catholicité de l'Eglise, motif de crédibilité. — III. *Apostolicité*. — 20. Comment l'Eglise est apostolique. — 21. L'apostolicité est une marque distinctive de l'Eglise. — 22. Où est-elle? Seulement dans l'Eglise romaine — 23. Seule l'Eglise romaine est une unité sociale avec une autorité suprême. — 24. Seule elle est en continuité avec les Apôtres par une succession ininterrompue. — 25. L'apostolicité de l'Eglise, motif de crédibilité. — IV. *Sainteté*. — 26. L'Eglise du Christ est sainte. Comment et pourquoi. — 27. Elle produira toujours des Saints. — 28. La sainteté est une marque distinctive de l'Eglise véritable. Les sectes séparées manquent de sainteté. — 29. Seule, l'Eglise romaine est sainte. — 30. La sainteté de l'Eglise, motif de crédibilité. — V. *Conclusion*. — 31. Retour sur les critères externes et mixtes démontrant la divinité de l'Eglise romaine. — 32. Les miracles continuent à travers les siècles. — *Testimonia... credibilia facta sunt nimis.*

1. — Jésus-Christ n'a institué qu'une seule Église et non pas plusieurs. « J'ai encore d'autres brebis qui ne font point

partie de ce bercail, disait-il lui-même. Il me faut les amener. Elles écouteront ma voix, et il n'y aura plus qu'un seul bercail et un seul pasteur (1). » Le bercail dont il parle, c'est son Église.

Ses noms dans l'Écriture sainte démontrent encore son unité. Elle est appelée maison. Elle est un temple bâti sur une seule pierre. Elle est une bergerie, une cité, un royaume.

Continuant l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les Apôtres ont travaillé à son édification. Or, ils sont étroitement attachés les uns aux autres, ils forment un groupe cohérent, un collège unique, animé d'un seul esprit. Ils ne cherchent qu'à appliquer la seule charte reçue des mains de leur Maître (2).

2. — Société unique et visible, l'Église est encore stable et indéfectible.

L'Écriture parle souvent de l'éternité du règne de Jésus, et partant de l'éternelle durée de l'Église. Certainement le divin Sauveur sera fidèle à ses promesses ; il sera avec ses Apôtres jusqu'à la consommation des siècles, jamais les Enfers ne réussiront à renverser leur œuvre et la sienne.

Inébranlable à tous les assauts, elle dominera les temps et leurs vicissitudes, elle bravera les haines et les colères, et toujours elle offrira un refuge assuré à ceux qui auront à cœur d'opérer leur salut. Si les hommes sont perpétuellement obligés à la foi, à la pratique du devoir et à la participation aux rites sacrés, il faut bien que l'Église soit toujours au milieu d'eux pour leur prêcher la vérité, leur intimer des commandements et leur administrer les Sacrements du Christ. S'il arrivait un moment où l'Église ne serait plus capable de conduire les hommes à leur fin éternelle, elle ne serait plus elle-même, elle aurait cessé d'exister.

(1) Saint Jean., x, 16.

(2) Cf. G. Wilmers : *De Ch. Ecclesia*, l. I, c. i, art. 2, p. 49-53.

Il n'est pas à craindre qu'elle se sépare de la vraie foi, indispensable au salut de ses membres. Saint Paul l'a appelée la colonne et le soutien de la vérité (1), elle la maintiendra toujours éclatante au-dessus des flots de l'erreur.

Les doctrines dont le divin Maître lui a transmis le dépôt, elle ne les laissera point s'obscurcir, comme le prétendaient les Jansénistes. Si quelque enseignement fondamental sombrait dans l'oubli, elle faillirait à son devoir, et le Christ manquerait à sa parole (2).

3. — Unique et indéfectible, l'Église de Jésus-Christ doit être connaissable et se distinguer des Églises fausses.

Elle a pour mission de conserver dans le monde la Religion véritable et d'assurer au genre humain la réalisation de son éternelle destinée; elle doit donc frapper les regards pour attirer dans son sein les adorateurs de Dieu préoccupés de leur salut.

Elle est chargée d'enseigner aux hommes la doctrine révélée, objet de leur foi. Sans son intervention, il serait très difficile au plus grand nombre de l'apercevoir dans ses sources, l'Écriture et la Tradition. Elle brillerait rarement avec assez d'éclat pour forcer leur assentiment.

A elle encore de déterminer les Sacrements institués par Notre-Seigneur et la manière efficace de les administrer. Il faut donc savoir où elle est, il faut la voir et l'entendre.

C'est perpétuellement que l'Église sera connaissable et s'imposera à l'attention de l'humanité, comme il ressort de son indéfectibilité et de sa fin incessamment poursuivie.

Jésus-Christ n'a pas vainement prié pour ses Apôtres et pour ceux qu'ils amèneront à la foi.

D'ailleurs elle s'est toujours montrée pleinement con-

(1) I *Tim.*, III, 15.

(2) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. I, c. III, art. 2, p. 64-80. — Didiot : *Logique surnaturelle objective*, th. 49, p. 303-311. — Mazella : *De Religione et Ecclesia*, disp. IV, art. 5, p. 572-583.

vaincue de sa parfaite cognoscibilité, en prétendant obliger les générations successives à entrer dans son sein.

La vérité de l'Église, que notre raison démontre, est aussi un objet de foi divine ; car elle a été révélée. Nous l'établissons par des raisonnements inébranlables, suivant l'exemple des Pères et des Docteurs, et nous la croyons sur la simple autorité de Dieu. L'Église, objet de notre foi, n'est pas une Église invisible, une Église dont nous n'aurions qu'un concept vague et indéfini, une Église résultant de la réunion des diverses Sociétés chrétiennes, mais l'Église visible, individuelle et distincte, l'Église de Jésus-Christ et des Apôtres, dont l'éclat ne pâlira point, et qui, forçant l'admiration de tous les siècles, s'imposera toujours à l'acceptation des hommes (1).

L'Église du Christ possède des propriétés spécifiques. Pour la distinguer clairement de tous les autres groupes chrétiens, elles doivent être plus facilement connaissables qu'elle ne l'est elle-même ; elles doivent la manifester au grand jour et la montrer dans un rayonnement splendide.

Prises séparément ou tout au moins dans leur ensemble, elles conviendront uniquement à la véritable Église. C'est seulement à cette condition qu'elles seront caractéristiques (2).

4. — Les notes proposées par les Protestants, la pure prédication de la divine parole et l'administration des Sacrements en conformité avec l'institution du Christ, ne sont pas des marques distinctives.

Suivant la théorie protestante, elles constituent essentiellement l'Église ; donc elles ne sont pas plus apparentes qu'elle ne l'est elle-même.

(1) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. V, c. i, p. 478-492. — Mazella : *De Religione et Ecclesia*, disp. IV, art. 4, p. 367-383. — Billot : *De Ecclesia*, t. I. — Franzelin : *De Eccl. Ch.*, sect. 4, th. 21, p. 355-377.

(2) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. V, c. ii, art. 1, p. 492-496. — Palmieri : *De Romano Pontifice*, deuxième édition, Appendice, p. 766-775. — Billot : *De Ecclesia*, t. I.

Au contraire, elles sont loin d'être faciles à connaître; elles n'éclatent pas au dehors. Sans le magistère infaillible établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ, combien peu nombreux ceux qui découvriraient les vérités à croire et les Sacrements à recevoir! La preuve, c'est l'exemple des Protestants eux-mêmes, divisés, dès leur origine, entre Luther, Zwingle et Calvin. Ils conviennent d'ailleurs que ces notes ne sont pas propres à l'Église, ils admettent que la foi n'exige pas nécessairement une pure prédication, et que dans l'Église romaine, sous la haute autorité du Pape, l'Antechrist pourtant, il y a eu de vrais fidèles, malgré la corruption de la doctrine et l'illégitime administration des Sacrements.

Enfin, la présence de ces marques n'implique pas la vérité de l'Église.

En se détachant de l'organisme mystique de Jésus-Christ, une communauté peut emporter et conserver, au moins quelque temps, la doctrine intégrale et les Sacrements (1).

5. — Les notes de la véritable Église sont au nombre de quatre : ce sont l'unité, la catholicité, l'apostolicité et la sainteté.

Elles doivent s'envisager sous trois aspects, en tant que propriétés de l'Église, en tant que caractères distincts, en tant que motifs de crédibilité.

I

UNITÉ

6. — La véritable Église du Christ est une de l'unité qui s'oppose à la division, elle est un tout indivis en lui-même.

(1) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. V, c. ii, art. 2, p. 496-503. — Billot : *De Ecclesia*, t. I. — Palmieri : *De Romano Pontifice*, Appendice, p. 766-772.

En la montrant unique, les Symboles scripturaires la déclarent une. Sans unité, elle ne saurait être un corps vivant, l'organisme mystique du Verbe incarné, la maison de Dieu, le temple de l'Esprit-Saint, la famille des enfants adoptifs du Père céleste, la bergerie et le royaume du Christ.

Elle est unique, donc elle est une; car une Église divisée équivaudrait à plusieurs Églises. Aussi, dès le commencement, a-t-elle eu soin d'éviter et d'écarter de ses fidèles ceux qui essayaient de briser son unité, et elle a toujours frappé les hérétiques des peines les plus sévères.

7. — Ce qui constitue l'unité de l'Église, société visible, c'est le triple lien extérieur dont Jésus-Christ, son fondateur, a rattaché les uns aux autres et à leur centre commun les membres qui la composent, c'est-à-dire la profession de la même foi, la soumission à la même autorité et la participation aux mêmes Sacrements. Aussi a-t-elle toujours repoussé soit les hérétiques négateurs de la foi, soit les schismatiques refusant d'obéir aux chefs établis et de recevoir les Sacrements du Sauveur. Les Souverains Pontifes, vicaires de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont toujours eu à cœur de maintenir inviolable cette unité instituée par le Maître.

8. — Propriété essentielle de l'Église, l'unité est aussi l'un de ses caractères distinctifs. Elle est en effet plus perceptible que sa vérité. Celle-ci, cachée aux regards, est trop complexe pour n'être pas obscure; elle implique la vérité de toutes les doctrines enseignées, la divine institution de tous les Sacrements et la légitimité du pouvoir de ses chefs.

L'unité se réduit en somme à la soumission des fidèles aux mêmes supérieurs chargés à la fois de les instruire, de les régir et de les sanctifier. Aussi est-elle aisément connaissable.

Elle est une marque nécessaire de la véritable Église. Elle est donc au moins une note négative. Si sa présence n'indique pas suffisamment la vérité d'une Église, son absence condamne celle qui ne la possède pas. Là où il n'y a pas l'obéissance à la même autorité enseignante, gouvernante et sanctifiante, il n'y a pas certainement l'Église du Christ.

Mais, considérée dans sa cause ultime et dans son premier fondement, l'unité est aussi une note positive. Quand une société en est empreinte, elle a le droit de se dire l'Église du Sauveur. Le triple lien dont il a été question et qui constitue réellement l'Église a dû nécessairement être noué par l'Homme-Dieu lui-même. Jamais un autre homme n'aurait réussi à grouper le genre humain pendant de longs siècles dans une seule religion. Pour introduire dans un édifice des esprits si divers, il a fallu leur prouver solidement sa divine institution. L'Église a donc été fondée par Jésus-Christ. Or, Jésus-Christ n'a établi qu'une seule Église. L'Église une est donc la véritable Église.

Stable et indéfectible, l'Église restera toujours une. Elle ne se diviserait pas sans s'écrouler. En lui promettant la pérennité de son existence, le Christ lui a assuré la durée de son unité.

9. — Puisque l'unité est un caractère distinctif de la véritable Église, il reste à voir où elle se trouve. Elle ne saurait exister que dans les sociétés chrétiennes, c'est-à-dire qui se réclament du Christ. Il n'y a pas à la chercher en dehors du Protestantisme, de l'Église grecque et de l'Église romaine.

Le Protestantisme manque d'unité, qu'on l'envisage dans son ensemble ou dans chacune de ses sectes.

Évidemment ils sont loin de constituer une société les Luthériens, les Zwingliens, les Calvinistes et les Anglicans. Ils n'ont point d'autorité commune pour les régir. Ils ne professent pas la même foi; ils ont leurs confessions dis-

tinctes. Leurs efforts réitérés pour se rapprocher et se rejoindre montrent leur division; on ne travaille pas à relier ce qui déjà est un.

Les considère-t-on séparément, ils n'ont pas la même croyance. Ils n'admettent pas d'autre règle extérieure que l'Écriture sainte interprétée par le libre examen. Il doit donc y avoir autant de confessions que d'individus. En vain multiplie-t-on les symboles pour arrêter le courant qui désagrège les doctrines; en vain réduit-on à leur plus simple expression les articles fondamentaux pour ne point violer la liberté de conscience; le Protestantisme se disjoint et se pulvérise de plus en plus.

10. — L'unité n'existe pas non plus dans l'Église grecque ou orientale, partagée entre les patriarches de Jérusalem, de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, le synode de Moscou, les Arméniens, les partisans de Nestorius et d'Eutichès. Elle n'a point à sa tête une autorité commune et universellement dominatrice. Elle a secoué le joug du Pontife romain qu'elle avait longtemps accepté jusqu'à Photius et Michel Cérulaire. Elle ne lui a substitué aucun pouvoir central et unificateur; nul patriarche n'a de juridiction sur toute l'Église. La division, depuis longtemps commencée, s'accentue tous les jours; plusieurs Églises particulières, d'abord groupées autour de Constantinople, se sont peu à peu détachées pour devenir autocéphales.

L'Église russe nie, théoriquement, que l'unité externe soit nécessaire à la véritable Église; elle se contente de l'accord de ses membres dans la foi (1).

Mais l'unité de foi elle-même, on la chercherait en vain dans l'Orient depuis qu'il a rompu avec l'infaillible Magistère chargé de la sauvegarder. Le concile œcuménique y est encore admis. Mais il ne saurait exister en dehors de l'uni-

(1) Cf. G. Wilmers : *op. cit.*, l. V, c. iii, art. 1, p. 532-534.

verselle autorité du Pape. A quel patriarche appartiendrait-il de le convoquer? Ils n'ont tous qu'une juridiction particulière.

11. — Donc ni le Protestantisme ni les Églises d'Orient ne possèdent l'unité. Reste l'Église romaine, c'est-à-dire l'Église dont Rome est le centre.

C'est dans l'Église romaine qu'éclate le triple lien extérieur constitutif de l'unité. Là, nous voyons la profession de la même foi, l'obéissance aux mêmes ordonnances, la participation aux mêmes sacrements. C'est l'autorité souveraine du Pape, évêque de Rome et vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui maintient cette unité. Aussi les saints Pères l'ont-ils toujours présentée comme une conséquence de l'attachement de toute l'Église à Rome et au Pontife suprême.

Pour la conserver intégrale, l'Église romaine use d'un moyen efficace, l'exclusion de son sein des hérétiques et des schismatiques.

Ainsi elle reste toujours elle-même, une et indivise, comme l'a établie le divin Maître (1).

12. — Propriété et caractère distinctif de la véritable Église, l'unité en démontre aussi la divinité. Elle est, de la sorte, motif de crédibilité. Une unité introuvable dans toute société de quelque extension, une unité irréalisable à tous les efforts humains, ne peut venir que d'un secours extraordinaire de Dieu. Or, telle est celle de l'Église romaine. Le Protestantisme et les communautés orientales ne s'étendent qu'en se divisant.

Et il en est de même des autres vastes religions, comme le Bouddhisme et l'Islamisme. Les bouddhistes cherchent le remède au mal essentiel de l'être et de la vie dans le Nir-

(1) Cf. G. Wilmers : *De Ch. Eccl.*, l. V, c. III, p. 503-540. — Billot : *De Ecclesia*, t. I. — Mazella : *De Religione et Ecclesia*, disp. IV, art. 1, p. 487-525.

vana final; mais ils sont loin de s'entendre sur ce terme de leurs désirs : pour les uns, c'est l'anéantissement proprement dit, pour les autres, le repos ou la cessation de tout labeur, pour d'autres encore, un certain paradis. Comment subsisterait l'unité doctrinale avec des livres sacrés tout différents dans le nord et dans le midi?

L'Islamisme lui-même, malgré son petit nombre d'enseignements, s'est partagé en plusieurs sectes. Plusieurs schismes l'ont déchiré. Où est resté le véritable esprit de Mahomet? L'Église du Christ a vu elle-même des pays entiers se détacher de son sein. Mais elle n'en a pas moins conservé sans altération la doctrine du Maître.

L'unité n'existe que dans l'Église romaine (1). Elle exige la soumission de tous les fidèles à l'autorité suprême, établie par Notre-Seigneur Jésus-Christ et dotée par lui de la prérogative de l'infaillibilité. Une telle obéissance suppose que l'on est pleinement convaincu de la divine institution du pouvoir qui la réclame et de l'obligation qu'il a le droit d'imposer. Pour renoncer à son indépendance et se tenir constamment sous le joug, la volonté humaine a besoin du secours de la grâce. L'unité de l'Église fait peser sur les fidèles des fardeaux intolérables à leur faiblesse abandonnée à elle-même. Pour ne plus en être accablés, les hérétiques ont rejeté la foi et les schismatiques se sont séparés de Rome. Ce n'est donc qu'avec une aide spéciale de Dieu que l'immense multitude des chrétiens persévère dans l'unité. Or, Dieu ne les retient que dans l'Église fondée par lui et à laquelle il a confié pour le genre humain les moyens du salut.

(1) Cf. G. Wilmers : *De Religione revelata*, l. V, c. II, art. 3, p. 650-653. — Didiot : *Leç. surnat. obj.*, th. 48, p. 290-303.

II

CATHOLICITÉ

13. — L'Église véritable est aussi catholique ou universelle. Elle doit s'étendre rapidement à tous les peuples de la terre. Partout du moins elle s'offrira à la libre acceptation des hommes. Elle ne recevra pas partout le même accueil. Après avoir exercé quelque temps sa domination sur un pays, elle passera dans un autre, sans jamais perdre cependant son éclat de royaume mondial. Quand on parle de sa diffusion sur toute la terre, il ne s'agit pas d'une universalité physique, mais d'une universalité morale. Jamais sans doute elle ne courbera sous son sceptre tous les pays sans exception. Dès le premier moment de son existence, toutes les nations étaient à elles, et elle avait le droit d'établir partout son empire. Elle était essentiellement, absolument et intérieurement catholique. Au ve siècle, elle s'était déjà répandue de toutes parts, et elle était en possession de sa catholicité extérieure. Désormais, elle ne subira aucune diminution. Au contraire, elle ira toujours grandissant. Elle perdra certaines contrées. Mais elle en acquerra de nouvelles.

14. — Sa catholicité est prédite plusieurs fois dans l'Ancien Testament. Le Messie promis aux patriarches, désiré et attendu de tout Israël, répandra ses bénédictions et ses bienfaits sur toutes les nations. Or, c'est l'Église qui porte en tous lieux la grâce et la vérité du Christ.

L'Église, c'est le royaume du Sauveur ; et le Sauveur régnera sur toute la terre ; son empire n'aura pas d'autres bornes que les limites mêmes de la terre.

Il annonce lui-même que son gouvernement débordera

de toutes parts le monde juif, où se renfermait la synagogue. Des quatre coins de l'horizon, il amènera ses brebis dans son bercail pour en former un seul troupeau.

C'est dans l'univers tout entier qu'il envoie ses apôtres, les chargeant d'instruire tous les peuples et de les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. La prédication de ses Apôtres sera certainement efficace. Il leur assure son assistance continuelle jusqu'à la consommation des siècles.

Suivant sa prédiction (1), avant la fin des temps son Évangile envahira toute la terre et pénétrera dans tous les peuples.

Le sens de ses prophéties et de ses promesses touchant son Église a été rendu plus manifeste par les événements. Dès son origine et dès les premières prédications des Apôtres, l'Église s'est montrée douée d'une incomparable force d'expansion.

Sa fin exige sa catholicité. Elle a entre les mains pour l'humanité les moyens ordinaires de salut; et Dieu veut sauver tout le monde. Elle doit donc être partout et offrir à tous les hommes de les élever à la parfaite béatitude.

La catholicité de l'Église sera aussi durable que son unité. Les diverses prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament et les promesses du Sauveur ne font aucune restriction d'espace ni de temps.

15. — La catholicité est un caractère distinctif de l'Église. Jésus-Christ a annoncé qu'elle brillerait éclatante sur son front. Une société chrétienne qui ne la possède pas n'est donc pas l'Église véritable.

Et celle qui en est revêtue est manifestement l'organisme mystique de Jésus-Christ.

Mais il lui faut la catholicité réellement voulue par le divin Maître.

(1) Saint Matth., xxiv, 14.

Sa diffusion doit partir de Jérusalem, où le Sauveur a ordonné à ses Apôtres d'attendre l'Esprit-Saint, Esprit de force et de vérité.

Elle doit s'étendre des Juifs aux païens. Si vaste qu'elle devienne, une société religieuse qui, au lieu de convertir les Gentils, détourne les chrétiens de leur foi, n'est point catholique.

L'Église doit se répandre sans cesse et prendre toujours de nouveaux accroissements. Avec l'aide du pouvoir civil, l'arianisme envahit rapidement d'immenses contrées. Il manque cependant de la catholicité propre à l'Église du Christ, car il reste bien vite stationnaire.

Si la catholicité est une marque si caractéristique et une note positive de l'Église, c'est qu'elle inclut en elle-même l'unité et l'apostolicité : l'Église n'est universelle qu'autant qu'elle est une ; d'autre part, son expansion est continue à partir des Apôtres. Déjà, dès le commencement, dès la première prédication des douze, toutes les nations étaient son héritage ; elle était déjà catholique de droit. Elle est par conséquent d'origine apostolique. Toujours identique à elle-même et couvrant toute la terre, elle ne laisse à l'hérésie ni aucun lieu, ni aucun temps qu'elle puisse légitimement occuper. La catholicité lui est tellement propre qu'elle lui a donné son nom ; ses ennemis eux-mêmes l'appellent l'Église catholique.

16. — Cette catholicité où se trouve-t-elle? Ni dans le Protestantisme, ni dans les Églises orientales.

Elle suppose l'unité ; or, les Protestants sont divisés en sectes innombrables.

Suivant le commandement et la promesse du Christ, l'Église devait commencer à s'épandre dès le jour de la Pentecôte et ne plus cesser désormais d'envahir les divers pays. Le Protestantisme n'a paru que quinze siècles plus tard.

C'est de Jérusalem que l'Église devait rayonner dans tout

l'univers. Et c'est en Allemagne, en Suisse, en France et en Angleterre qu'est né le Protestantisme.

L'Église avait à convertir les Gentils. Le Protestantisme a perverti les chrétiens.

Une Église n'est pas catholique, si en tout temps et en tous lieux elle ne prêche pas la vérité intégrale, si elle ne reste pas toujours et partout identique à elle-même. Or, le Protestantisme est sujet à mille variations doctrinales ; il a changé mille fois, comme le prouvent les mille vocables dont il s'est affublé.

17. — Les Églises d'Orient ne sont pas non plus catholiques. La catholicité est incompatible avec leur constitution. Elle exige une autorité universelle, dominant tous les peuples. L'Église grecque est soumise au Sultan. La juridiction du synode de Moscou s'arrête aux limites de l'empire du Czar. Les patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche n'ont eux-mêmes que des pouvoirs restreints à certains pays.

Au lieu d'amener les païens à la vraie foi et de se recruter parmi les Gentils, les Églises orientales se sont établies par la défection des chrétiens de leurs contrées.

Prises dans leur ensemble, elles ne sont pas une partie de l'Église catholique. Elles manquent d'unité en elles-mêmes. Elles se sont violemment arrachées à l'Église romaine. Et l'on a vainement tenté plusieurs fois de les y réunir à nouveau. Comment pourraient-elles donc constituer avec elle l'Église catholique?

De l'avis des Orientaux, le concile œcuménique serait la seule autorité doctrinale vraiment universelle. Depuis la rupture il est impossible. L'Église catholique aurait donc cessé d'exister. Comment vivrait-elle encore, après la séparation des sectes orientales, si leur rapprochement était nécessaire à son intégrité?

Ce qui est vrai de l'Orient tout entier l'est également

de chacune de ses parties. Il y a schisme et hérésie : on repousse l'autorité du Pontife romain, et l'on rejette au moins deux articles de la foi, la primauté du pape et la procession du Saint-Esprit, sans compter les oppositions rituelles.

Enfin, l'Église d'Angleterre prétendrait à tort constituer l'Église catholique avec l'Église grecque et l'Église romaine : pas de lien visible entre elles ; pas d'unité de foi ; elles ne forment pas un tout, une société, l'Église instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

18. — L'Église vraiment catholique, c'est l'Église groupée autour du Pontife romain.

Un coup d'œil jeté sur la carte du monde nous convaincra de sa vaste extension. Et partout elle est une, identique à elle-même, partout elle vit du même *credo,* de la même autorité, des mêmes sacrements. Elle occupe la plus grande partie de l'Europe. Elle règne dans l'Amérique du Sud. Elle a une large place dans l'Amérique du Nord ; elle l'emporte sur les innombrables sectes qui y pullulent. Elle s'est introduite dans plusieurs contrées de l'Asie et dans plusieurs îles de l'Océan. Elle n'est pas inconnue en Afrique, et dans tous les autres pays du monde il y a des catholiques romains. Aucune autre société chrétienne ne compte autant de membres. Et même, d'après la plupart des calculs, leur ensemble lui est encore inférieur. Au reste, l'une d'elles comprendrait-elle plus d'individus que l'Église romaine, elle ne serait pas même extérieurement catholique ; car la catholicité tient moins au nombre des sujets qu'à l'expansion dans l'espace. Une secte hérétique réussirait-elle à s'étendre d'abord de toutes parts, au point de couvrir le royaume du Christ, comme un nuage l'azur du ciel : au lieu de poursuivre toujours ses accroissements, comme l'Église, elle se verrait bientôt arrêtée et impuissante. Tel fut l'Arianisme. Et tel fut l'Islam, férocement disséminé par

les armes et envahissant plusieurs pays comme un orage dévastateur. Dans les secrets desseins de sa Providence, Dieu permet parfois à l'erreur ces triomphes momentanés. Il a bien voulu que ses fidèles fussent toujours le petit troupeau perdu dans la multitude des païens. Vers la fin du monde, avant la grande victoire du christianisme, la plupart des hommes renonceront peut-être à leur croyance. Cette défection passagère n'est pas en opposition avec la catholicité de l'Église.

Depuis sa naissance, l'Église romaine n'a jamais cessé de se propager. Elle a toujours eu plus de membres que tout autre corps chrétien.

Le schisme d'Orient n'a pas interrompu son expansion. Les diverses parties ne se détachent pas ensemble. La Russie reste plus longtemps unie que l'empire du Sultan. D'ailleurs tous ces pays séparés n'égalent pas la moitié de l'Église. Pour compenser leur défection, quelques peuples du Nord embrassent la foi romaine, et quelques régions de l'Asie s'ouvrent aux missionnaires.

Les prophéties du Christ touchant la conversion des Gentils, c'est l'Église romaine qui les a réalisées. Elle a converti la plupart des nations païennes. Quand l'hérésie lui enlevait le nord de l'Europe, ses envoyés se répandaient dans les deux Amériques, dans l'Inde, la Chine, le Japon et les autres contrées de l'Asie, dans les îles de l'Océan, jusques en Afrique, et partout ils recueillaient à pleines mains les plus abondantes moissons de foi et de religion.

Ce zèle pour la conquête du paganisme au service de Jésus-Christ la montre toujours animée de l'esprit de ses premiers temps.

Sa catholicité s'impose si bien à tous les esprits, qu'amis et ennemis, hérétiques, schismatiques et fidèles la désignent sous le nom de catholique.

19. — Comme motif de crédibilité, la catholicité se con-

fond avec l'unité ; car si l'unité de l'Église est si frappante et si surnaturelle, c'est qu'elle réussit à grouper étroitement autour d'un même centre et à maintenir dans un concert harmonieux tant de peuples divers (1).

III

APOSTOLICITÉ

20. — La véritable Église est essentiellement apostolique par son origine, par sa doctrine et par la succession de ses pasteurs.

Jésus-Christ l'a établie sur les Apôtres. Ce sont les Apôtres qu'il a chargés de la continuation de son œuvre, de l'achèvement de l'édifice dont il a lui-même tracé le plan et jeté les fondations. A ses Apôtres il a confié sa doctrine et ses sacrements, et il a investi ses Apôtres de l'autorité gouvernementale.

Les *Actes* et les *Épîtres* nous montrent les Apôtres à l'œuvre. Ils travaillent à la propagation de l'Église. Ils prêchent la vérité révélée, ils baptisent et administrent les autres Sacrements. Ils instruisent, sanctifient et régissent les fidèles. Déjà même ils créent des Évêques et se choisissent des successeurs pour la même mission d'enseignement, de sanctification et de gouvernement. Ils sont donc les chefs de l'Église, et les Évêques, appelés à leur succéder, partagent leurs pouvoirs descendus de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

21. — L'Apostolicité est une marque distinctive de la véritable Église. « Il s'agit ici (2) de la succession des

(1) Cf. G. Wilmers : *De Ch. Eccl.*, l. V, c. iii, art. 2, p. 540-576. — Billot : *De Eccl.*, t. I. — Mazella : *De Religione et Ecclesia*, disp. IV, art. 3, p. 540-556.

(2) Bainvel : *Dict. de Théologie catholique*, Vacant-Mangenot, f. 6, c. 1625.

pasteurs ou de l'identité de gouvernement. L'identité de doctrine ne serait pas à elle seule une marque suffisante et exclusive. Si une société enseigne une doctrine contraire à celle du Christ et des Apôtres, elle est jugée. Mais de ce que la doctrine serait ou semblerait être vraiment apostolique, on ne peut rien conclure. Il en est autrement pour la succession légitime des pasteurs. Avec elle il y a continuité, sans elle, non ; avec elle, d'ailleurs, on est sûr, sans autre examen, de la véritable doctrine. Car c'est au corps des pasteurs qu'a été confié le dépôt et qu'a été promis le Saint-Esprit pour le garder et le transmettre... L'Église étant un corps social hiérarchique, il faut appartenir à ce corps social pour avoir part à l'autorité de sa hiérarchie. Sans succession apostolique, la hiérarchie n'est plus celle que le Christ a instituée : c'est une œuvre humaine ; et quand même les sacrements y resteraient, l'autorité n'y serait pas ; car le pouvoir d'ordre n'emporte pas de soi le pouvoir de juridiction ; celui-ci est attaché à la mission, à la succession légitime. Il ne suffit pas de se réclamer du Christ, ni même d'avoir les sacrements. On est des siens, on est de son Église (je parle au for extérieur) quand on obéit aux pasteurs établis par lui, envoyés par lui. C'est pour une Église une question capitale que celle de la succession légitime. »

La succession légitime des pasteurs est plus apparente que la vérité de l'Église ; elle frappe les regards et attire l'attention ; c'est un fait historique, un fait sensible et manifeste.

Une société qui ne remonte pas jusqu'aux Apôtres n'est pas la véritable Église ; car Jésus-Christ a bâti son Église sur les Apôtres. Elle n'a aucun mandat pour enseigner, aucune autorité, aucune garantie divine. Les hérétiques et les schismatiques, comme le leur disait déjà saint Cyprien, n'ont pour toute mission que celle qu'ils se sont donnée.

Au contraire, par le fait même qu'une Église est aposto-

lique et que ses pasteurs se rattachent aux Apôtres et au Christ, elle est l'Église véritable. Elle est ce corps hiérarchique organisé par Jésus lui-même et investi de son autorité.

Un signe de la succession légitime des Pasteurs et de l'apostolicité d'une Église, c'est l'attachement au successeur de Pierre. C'est sur Pierre que Jésus a fondé son Église inébranlable. L'indéfectibilité se confond avec l'apostolicité. C'est à Pierre et à ses successeurs qu'il a confié tout son troupeau. Obéir au successeur de Pierre, c'est donc faire partie de la bergerie du Christ et de son Église. Au contraire, être séparé du successeur de Pierre, c'est être exclu de l'Église véritable, c'est ne pas appartenir au bercail de Jésus.

22. — « La société (1) fondée par Jésus doit être quelque part dans le monde, puisque Jésus lui a promis la durée. Elle doit être vivante et visible, se montrant comme la continuatrice du passé, capable de donner ses titres et de légitimer ses prétentions. Ce ne peut être évidemment que l'Église latine, ou l'Église grecque, ou le Protestantisme, de quelque nom qu'on le nomme, ou l'Anglicanisme, ou le groupement de ceux qui, à quelque titre, se réclament du Sauveur Jésus.

« Ce ne peut être le groupement de toutes ces sectes dont les doctrines s'opposent et qui s'anathématisent : il est évident qu'elles ne font pas une société, non plus que la France et l'Allemagne ne font un État. Il faut renoncer à l'idée d'une Église visible ou renoncer à l'idée d'une Église ainsi séparée en tronçons.

« Reste donc à chercher quelle est, parmi les sectes chrétiennes, celle qui continue les Apôtres, celle qui est leur légitime héritière. Serait-ce l'Église grecque ou l'Église

(1) Bainvel : *Dict. th.*, c. 1626-1629.

russe ? Qui le croira ? Il n'y a même pas une Église grecque. Quant à l'Église russe, comme telle, c'est une institution d'État. Serait-ce le Protestantisme ? Mais il ne forme pas une Église. Serait-ce l'Anglicanisme ? Trop de signes évidents y montrent le schisme ; il a sa date, et la main des hommes y a marqué son empreinte. Rome s'impose. »

23. — Il est une autre solution plus précise et plus théologique.

« L'Église apostolique est une unité sociale. Elle suppose donc une seule autorité suprême, quelle que soit d'ailleurs cette autorité, monarchique ou aristocratique ; il n'y a pas une autorité là où il y a deux gouvernements suprêmes. Or, les Églises orientales ne forment pas, en fait, une unité sociale et n'ont pas un seul gouvernement suprême : où est le lieu de dépendance réelle entre l'Église de Constantinople et celle de Moscou, ou même celle de Bulgarie et celle d'Athènes ? Le patriarche de Constantinople ne prétend pas lui-même tenir de Dieu une autorité réelle sur toutes les Églises autonomes et autocéphales d'Orient ; s'il le prétendait, s'il se croyait jamais pape, la réalité le détromperait vite. Reste le recours au concile œcuménique. Mais le concile œcuménique ne devrait-il pas comprendre aussi les Latins ? Et même, si l'on se passe des Latins, qui croira possible un concile des évêques grecs, russes, bulgares, etc., j'entends un concile qui pût imposer ses décrets et exiger l'obéissance ? L'Église apostolique est ailleurs que chez les Grecs.

« Serait-elle chez les Anglicans ? Le primat d'Angleterre ne s'est jamais regardé comme le pape de toute l'Église, ni le Synode pan-anglican comme un concile œcuménique. Il leur reste la théorie de l'Église ramifiée. Mais, qui ne le sait ? voir une seule Église dans les Églises romaine, russe, anglicane, c'est renoncer à l'Église visible ; revendiquer la continuation avec Rome, malgré le schisme, revient à dire, comme le faisait remarquer J. de Maistre, quelques années

après la guerre de l'Indépendance, que les États-Unis continuent de ne faire qu'un avec l'Angleterre. L'Église apostolique n'est pas, ou elle est ailleurs que chez les Anglicans... On peut raisonner de même à l'égard des sectes protestantes... »

24. — Veut-on prendre la question d'un autre biais? Étudions la continuité et la mission légitime.

L'Église apostolique a dû venir des apôtres jusqu'à nous par une série continue de pasteurs légitimes recevant leur pouvoir par mission de l'autorité légitime. Où est la continuité des Églises orientales? Un temps fut où elles ne faisaient qu'un avec les Églises d'Occident, avec l'Église de Rome. Un jour vint où l'unité fut rompue : il y eut schisme. L'Église du Christ périt-elle ce jour-là? Et si elle continua, où continua-t-elle? A la fois chez les Grecs et les Latins? Impossible : le Christ n'a pas fondé deux Églises, mais une. Sont-ce donc les Grecs qui sont schismatiques ou sont-ce les Latins? Avoir posé la question, c'est l'avoir résolue. Mais alors de qui les patriarches grecs tiennent-ils leur mission comme chefs d'Églises séparées, d'Églises autonomes et autocéphales?

Le même raisonnement s'applique à l'Église anglicane, et il serait plaisant, si la question n'était si grave, de voir les efforts des anglicans pour se faire une continuité malgré tout, pour jeter un pont sur le schisme et se rattacher aux Apôtres, fût-ce en donnant la main à ces évêques bretons qui vinrent en Angleterre avant les barbares et saint Augustin, comme si ceux-là aussi n'avaient pas reçu leur mission de Rome, et comme si leur schisme momentané, suite de l'ignorance encore plus que de l'entêtement, excusait le schisme des courtisans de Henri VIII ou d'Élisabeth!

Il s'applique aux sectes protestantes, et les efforts également désespérés de Luther et de Calvin pour se donner une mission ou pour en nier la nécessité, pour se rattacher

aux Apôtres par les hérétiques ou pour se réclamer directement du Christ, ces efforts montrent que les chefs de la Réforme voyaient la solution de continuité et ne sauvegardaient pas la continuité de l'Église. Tant que le mot de schisme et celui d'apostasie répondront à des réalités, les sectes séparées de Rome ne sauraient faire partie de l'Église apostolique.

Ces raisonnements ne supposent pas la primauté du pape, laquelle cependant apparaît si lumineuse dans l'Évangile et dans l'histoire, expliquant tout et sans laquelle rien ne s'explique. Ils ne s'appuient même pas sur un fait, manifeste pourtant dès les premiers siècles, et qui jette lui aussi un jour nouveau sur notre thèse. La communion avec l'Église romaine était regardée par tous comme une condition suffisante et nécessaire d'orthodoxie et d'unité : signe manifeste que l'apostolicité des Églises dépendait de leur union avec le Siège apostolique.

Pas n'est besoin après cela de s'arrêter à prouver que l'Église romaine est bien l'Église apostolique. Dès les premiers siècles, amis et ennemis lui en donnaient le nom et la félicitaient de sa glorieuse prérogative. Il fut vite visible que l'apostolicité de l'Église s'incarnait pour ainsi dire en elle. La démonstration fut plus palpable encore quand toutes les Églises fondées par les Apôtres périrent ou s'éclipsèrent. Quant à elle, sa continuité est manifeste : la suite de ses pontifes est connue, sa doctrine a toujours été la même. Les différences que l'on peut remarquer à dix-huit siècles d'intervalle ne font que mieux éclater la vie et l'activité de ce puissant organisme : elles sont l'aboutissement normal du développement que Jésus avait promis au grain de sénevé devenu un grand arbre (1).

« La société que Jésus-Christ a fondée sur la pierre, dit

(1) Bainvel : *Dict. théolog.*, f. 6, c. 1627-1628.

Bossuet, et où saint Pierre et ses successeurs doivent présider par ses ordres, se justifie elle-même par sa propre suite, et porte, dans son éternelle durée, le caractère de la main de Dieu. »

« L'Écriture et les Pères nous disent que la vraie Église doit être apostolique. L'histoire nous montre que l'Église romaine est, et est seule, apostolique (1). »

25. — L'apostolicité sera un motif de crédibilité, si nous la considérons comme la durée de l'Église qui, à travers les siècles, reste identique à elle-même, malgré les mille causes de dissolution qu'elle a dû traverser. Autour d'elle, les institutions se modifient, se transforment totalement, et finissent par s'écrouler. Elle demeure toujours inébranlable, toujours immuable, toujours une dans sa catholicité. Il faut que Dieu l'ait prise sous sa protection et qu'il la soutienne de sa main toute-puissante.

Pour s'enchaîner continuellement à la même autorité, pour s'assujettir au joug de la foi, pour s'abandonner à la conduite de l'infaillible magistère, la liberté a besoin du secours de la grâce (2).

Tant de nations diverses, et parfois humainement antipathiques, ne restent à jamais attachées à Rome que par une intervention spéciale du ciel. C'est surtout le nationalisme mal compris qui a séparé des pays.

S'il est difficile à chaque fidèle de persévérer dans l'union avec l'Église et partant avec les Apôtres, il l'est bien plus à la multitude des peuples. Il n'y a que Dieu qui soit capable de les retenir.

Elle est donc divine l'Église que Dieu conserve ainsi par

(1) Bainvel : *Dict. théolog.*, f. 6, c. 1628.

(2) Cf. G. Wilmers : *De Ch. Eccl.*, l. V, c. iii, art. 3, p. 576-597; *De Relig. revelata*, l. V, c. ii, art. 3, prop. 138, p. 653-657. — Billot : *De Eccl.*, t. I. — Mazella : *De Relig. et Eccl.*, disp. IV, art. 4, p. 556-571. — Didiot : *Log. surnat. obj.*, th. 49, p. 303-311.

sa grâce. Elle est divine, puisqu'il consacre sa sagesse infinie et sa toute-puissance à la garder identique à elle-même dans tous les temps et dans tous les lieux.

IV

SAINTETÉ

26. — L'Église véritable est sainte. Elle tient de son fondateur des moyens efficaces pour élever les hommes à une sainteté éminente. En l'instituant, Jésus-Christ ne s'est pas seulement proposé la sainteté du simple état de grâce, minimum nécessaire pour le salut et pour l'obtention de l'éternelle béatitude. S'il s'est livré pour elle, c'est afin de la purifier de toute souillure. Elle doit donc éclater de beauté et de splendeur surnaturelles, au moins dans quelques-uns de ses membres. Mais qui veut la fin veut les moyens. Elle a donc été dotée des ressources suffisantes pour sanctifier ses membres.

Elle a été chargée de la dispensation de la vérité et de la grâce. Ce ne sont pas seulement des préceptes qu'elle livre à ses enfants pour les détourner du mal et les pousser au devoir : elle leur donne aussi des conseils ; elle fait resplendir au-dessus de leurs têtes un idéal sublime de grandeur morale, la vie même de l'Homme-Dieu ; elle ouvre à leur ambition généreuse la carrière immense de la perfection, leur répétant les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Elle ne se contente pas de leur montrer un exemplaire à imiter : elle leur verse des énergies nouvelles et divinement transformatrices ; par les sacrements elle les inonde de vie et elle les pénètre de force. Avec la lumière qui éclaire, elle a la flamme qui brûle.

Comment ne serait-elle pas pure, immaculée, sainte et sanctifiante, l'Église, Épouse de Jésus-Christ et son corps mystique ? Comment n'enfanterait-elle pas des saints innombrables ? Pouvoirs, prérogatives, richesses, tout en elle, de par la volonté de son instituteur, tend au perfectionnement des fidèles, à la construction du temple spirituel du Seigneur, à l'édification de l'organisme de Jésus. A elle de travailler à l'accroissement des chrétiens, à elle de les développer jusqu'à la plénitude de leur maturité dans le Christ. Le Sauveur est sa tête, son Chef invisible, et sans cesse il répand en elle de sa surabondance.

27. — Le pouvoir de sanctification conféré à l'Église ne sera jamais sans produire son effet. L'intention du Christ ne saurait être frustrée. Si le peuple d'Israël étalait ses rites et ses observances externes, le peuple nouveau, son successeur, doit forcer l'admiration par la splendeur de sa sainteté. C'est la sainteté que Jésus a demandée pour lui, et la prière de Jésus est nécessairement exaucée. « Mon Père, sanctifiez-les dans la vérité. Qu'ils soient unis entre eux comme Vous et Moi, mon Père, qu'ils soient aussi unis en nous (1). » Quand il envoie ses Apôtres dans tout l'univers instruire et sanctifier tous les peuples, il leur promet son assistance jusqu'à la consommation des siècles. Il tiendra parole.

Non pas que tous les fidèles doivent se hausser jusqu'à un idéal supérieur, ni que la société chrétienne doive être également sainte à toutes les époques.

L'Église peut s'envisager dans son ensemble et dans chacun de ses membres. Les promesses faites par le Christ à la communauté se réaliseront toujours en quelque mesure. Elles se vérifieront avec plus d'éclat si, par la splendeur de la beauté morale, Dieu se propose d'obtenir des fins plus spéciales, comme la rapide extension de l'Évangile.

(1) Saint JEAN, c. XVII, 17, 21.

Quand il s'agit des individus, il ne faut pas perdre de vue la nécessité de leur libre coopération.

L'Église est le Corps du Christ. Ses relations avec Jésus ne sont pas cependant identiques à celles de notre organisme et de notre âme. C'est librement que le Sauveur lui communique la grâce : aux uns il donne plus, aux autres moins, sans avoir à nous rendre compte de sa conduite. Et c'est librement aussi que les hommes reçoivent ses dons : il leur est loisible de s'ouvrir largement ou de se fermer à ses effusions.

Dans sa toute-puissance, sans violence ni contrainte, le Seigneur obtiendra toujours des volontés humaines assez d'amour et d'abandon pour atteindre ses fins et faire briller sur le front de son Église la gloire de la sainteté. L'Église n'est pas semblable aux cités terrestres, saintes seulement de la sainteté de leurs citoyens ; elle est sainte de la sainteté de son Chef et de la sainteté de ses trésors sanctifiants. Ce ne sont pas ses membres qui la sanctifient, c'est elle qui sanctifie ses membres. Son pouvoir sanctificateur ne saurait être jamais paralysé par une résistance universelle. Sainte, elle produira toujours des saints.

28. — La sainteté éclate au dehors et devient ainsi l'une de ses marques distinctives. C'est surtout la sainteté supérieure, auréolée de miracles, et toujours resplendissante dans l'Église, qui rayonne de toutes parts et fixe l'attention de tous.

Jésus déclare à ses disciples qu'ils feront des œuvres plus grandes que les siennes. Or, la sainteté brillait dans toute sa conduite. Elle transparaîtra donc aussi dans la vie de l'Église.

Les sociétés non catholiques manquent des moyens nécessaires pour sanctifier leurs membres. Ce n'est que l'Église catholique que le Sauveur a chargée de la sanctification des hommes, et c'est elle seule qu'il a munie des ressources

suffisantes. L'hérésie et le schisme usurpent quelques-unes de ses richesses; mais elles ne leur ont point été confiées. Leurs sacrements n'ont d'effet que sur des sujets ignorants et de bonne foi.

Le Christ n'est pas leur tête. Sa grâce, il ne la refuse sans doute à personne; mais il en réserve la meilleure part, avec ses plus tendres prédilections, à ceux qui lui sont intimement unis.

La sainteté dans les âmes, c'est le suprême épanouissement de leur foi. Or, n'ayant pas d'autorité qui leur fixe les dogmes obligatoires, les sectes séparées n'ont plus de foi commune et arrêtée.

Les protestants ne réprouvent-ils pas la sainteté en condamnant toutes les bonnes œuvres? Suivant leur théorie, l'homme est essentiellement mauvais, et ses actions sont toutes perverses.

Les sociétés ont une tendance à imiter leur fondateur. Comment ont vécu ceux qui ont détaché de Rome l'Orient et les nations protestantes? Quels héros de vertu ont été Photius, Michel Cérulaire, Luther, Zwingle, Calvin, Henri VIII?

La défection du schisme et de l'hérésie n'est pas de nature à favoriser la sainteté, mais plutôt à lui susciter des obstacles. Se révolter contre un pouvoir longtemps révéré comme légitime, c'est porter atteinte à toute autorité et partant relâcher l'obéissance.

On ne brise pas avec Rome sans amoindrir la vie religieuse. On substituera au pape le gouvernement civil, les évêques ou le peuple. Le premier opprimera toujours la religion. Celle-ci ne peut d'ailleurs, sans avilissement, s'abaisser devant une autorité d'un ordre inférieur.

En cessant de s'appuyer sur Rome, les Évêques perdent leur prestige et leur influence profonde sur les âmes. Pour leurs Églises, c'est, à bref délai, ou la léthargie, ou l'émiet-

tement en sectes innombrables, ou le recours à la société civile qui ne sauvera rien.

Ce qui est vrai du gouvernement civil l'est davantage du peuple.

Dans les sociétés non catholiques, il y a certainement de l'honnêteté et de la vertu, mais non pas de sainteté éminente, attestée par des miracles. C'est par l'invocation des saints que s'obtiennent les prodiges; le protestantisme la rejette. Il est d'ailleurs si éloigné de s'attribuer la gloire de vrais miracles qu'il en prétend l'ère close depuis le temps des Apôtres, si même il s'en est jamais opéré.

Les Orientaux se rapprochent davantage de l'Église romaine par leur doctrine et leurs institutions. En vain cependant, depuis leur séparation, chercherions-nous autour de leur front l'auréole de la sainteté. Ils en conviennent eux-mêmes implicitement : ils n'honorent guère que leurs saints canonisés avant leur rupture.

On a cru parfois trouver dans l'Église russe l'éclat d'une sainteté éminente. Il y a eu certainement des saints dans ses origines, mais des saints catholiques.

Il n'y en a plus en elle depuis son schisme. Si elle se fait encore gloire de quelques-uns, elle ne sait les louer qu'en termes généraux et vagues, et elle n'allègue en leur faveur que des prodiges manifestement fabuleux ou simplement naturels.

29. — C'est dans l'Église romaine que resplendit la sainteté.

C'est elle qui a été armée par le Christ des moyens d'élever ses membres à la plus haute perfection. Seule, par les Apôtres, elle remonte jusqu'au Sauveur. Seule, elle a reçu de ses mains divines le dépôt de la doctrine révélée; seule, elle a la garde des préceptes et des conseils. Seule, elle est chargée de dispenser les Sacrements, signes effectifs de la grâce. Ses pouvoirs, c'est pour toujours que le Sei-

gneur les lui a conférés, et sans nulle intention de les reprendre. Jésus-Christ reste sa tête et son chef pour l'imprégner de sa propre vie ; elle demeure elle-même son Épouse bien-aimée, son Corps mystique et le Sanctuaire de l'Esprit-Saint.

C'est l'Église romaine qui a porté partout des fruits d'éminente sainteté.

On admet universellement qu'avant le schisme grec les fleurs les plus exquises ont embaumé les jardins de l'Église : cette Église était attachée au Pontife romain ; c'était l'Église romaine.

La sainteté de ces premiers siècles, elle ne l'a point perdue dans la suite : elle n'a point cessé de briller en elle, quand elle convertissait les nations barbares, en particulier celles du nord de l'Europe ; elle n'a point pâli avec les Bernard, les Vincent Ferrier et beaucoup d'autres.

Le Protestantisme, venu plus tard, n'a pas interrompu en elle la floraison des vertus héroïques : les missionnaires vont évangéliser l'Amérique, l'Asie et l'Afrique, et ils sont parfois doués du don des miracles, comme François-Xavier, Louis Bertrand, Pierre Claver.

Des martyrs meurent courageusement pour leur foi, au Japon. Des confesseurs se montrent les dignes disciples et la vivante expression de Notre-Seigneur Jésus-Christ : tels saint François de Sales, saint Vincent de Paul, saint Jean-Baptiste de La Salle (1).

30. — Ce rayonnement continuel à travers les générations successives, au milieu d'un monde vicieux et corrompu, montre l'Église surnaturelle et divine. Il y a loin du zèle des missionnaires protestants et des effets produits par leurs prêches sur les païens à l'amour dont elle embrasse tous les

(1) Cf. G. Wilmers : *De Ch. Eccl.*, l. V, c. iii, art. 4, p. 597-619. — Billot : *De Eccl.*, t. I. — Mazella : *De Rel. et Eccl.*, disp. IV, art. 2, p. 526-539. — Franzelin : *De Eccl. ch.*, sect. 3, th. 18-19, p. 301-346.

peuples et aux vertus qu'elle réussit à implanter dans les cœurs des sauvages. On ne rencontre pas ailleurs que dans son sein cette merveilleuse abondance de dons supérieurs promise par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la foi de ses Apôtres et de leurs disciples.

Rien n'est comparable à la charité de ses membres, qui, pour subvenir aux besoins des miséreux, des infirmes et des malades, se dépouillent de leurs biens, immolent leurs jouissances, et sont prêts à se sacrifier eux-mêmes à la gloire de Dieu et au service de leurs frères. Dieu seul inspire de tels dévouements. Elle est donc divine l'Église qui les alimente et les nourrit (1).

V

31. — Ainsi l'Église romaine porte en elle-même des caractères frappants qui la signalent à l'admiration de tout observateur et qui démontrent sa divinité. Mais elle n'a pas que ces marques inhérentes pour nous convaincre de son origine céleste. Les événements surnaturels qui ont accompagné sa naissance et les trois premiers siècles de sa vie continuent encore de témoigner en sa faveur. Car elle est toujours la même Église, l'Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres, dont les premiers pasteurs jetaient autour d'eux, à pleines mains et à pleine bouche, miracles et prophéties ; l'Église qui, dénuée de toute puissance humaine, prenait de rapides et merveilleux accroissements, en dépit des mille obstacles suscités par ses ennemis ; l'Église dont les fidèles n'hésitaient pas à affronter, pour leur foi, les plus cruels supplices et à verser tout leur sang. Elle est apostolique, elle remonte aux Apôtres et au Christ. C'est donc vers elle

(1) Didiot : *Log. surnat. obj.*, th. 45-47, p. 243-290. — A.-M. Weiss : *Apologie du Christianisme*, trad. Collin. — G. Wilmers : *De Relig. revel.*, l. V, c. ii, art. 3, p. 647-650.

que ces divers motifs de crédibilité poussent les chercheurs de la vérité révélée. L'Église fondée par Notre-Seigneur et divinement approuvée pendant les trois premiers siècles avait des promesses d'immortalité ; elle doit encore exister ; elle se perpétue dans l'Église romaine.

32. — L'ère des miracles n'est point close après les trois premiers siècles ; les miracles, Dieu ne cesse pas de les prodiguer dans son Église. Qu'il les effectue directement pour certifier la vérité surnaturelle de sa doctrine, ou pour illustrer la vertu de ses Saints, ou pour prouver sa miséricordieuse bonté, ils sont toujours des motifs de crédibilité, s'ils se produisent en grand nombre. Il serait aisé d'en cueillir des gerbes à travers l'histoire.

Du temps de saint Ambroise, à Milan, un aveugle bien connu dans toute la ville recouvre la vue par l'intercession de saint Gervais et de saint Protais, au jour de la translation de leurs reliques.

A Tipasa, en 484, un groupe de chrétiens n'ont pu quitter la ville comme leurs compatriotes, pour fuir l'évêque arien qu'on leur impose ; ils se voient arracher la langue ; trois jours après, Dieu leur rend la parole, et désormais ils parlent sans organe.

Au XIIe siècle, c'est par de nombreux miracles que saint Bernard convertit plusieurs hérétiques et raffermit la foi des chrétiens.

Au XVe siècle, saint Vincent Ferrier rappelle saint Bernard : son biographe compte à son actif plus de 860 miracles.

Au XVIe siècle, saint François-Xavier répand en Asie toutes sortes de prodiges et jusqu'à des résurrections de morts.

Enfin, dans notre siècle, pour procéder à la canonisation des serviteurs de Dieu, le Souverain Pontife n'exige-t-il pas des miracles dûment constatés ?

L'Église romaine est divine. Elle prouve sa divinité par sa naissance, sa propagation et toute son histoire, par les caractères dont elle brille à nos regards et par les témoignages éclatants dont Dieu ne cesse pas d'appuyer ses affirmations.

Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.

CHAPITRE III

L'Autorité dans l'Église.

SOMMAIRE : 1. L'Église n'est pas une société comme les sociétés civiles. Elle n'a pas seulement à régir des activités naturelles, mais à infuser des énergies nouvelles. Le Christ lui a confié la juridiction, le pouvoir doctrinal et le pouvoir d'ordre. — 2. Distinction du pouvoir de juridiction et du pouvoir doctrinal. Sans le pouvoir de juridiction le pouvoir doctrinal n'obligerait pas les consciences.

1. — L'Église est une société. Elle doit donc avoir à sa tête une autorité qui unifie ses membres et les conduise à leur fin. Mais elle est une société tout autre que les sociétés civiles et purement humaines. Dans celles-ci on ne trouve que les trois pouvoirs bien connus, les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. Faire des lois, en procurer l'observation, juger et punir ceux qui les violent, voilà tout le rôle des gouvernants, de ceux qui régissent les affaires publiques et sont chargés du bien commun. Ils n'ont pas à infuser à leurs sujets de nouvelles forces ; ils n'ont qu'à diriger celles que la nature leur a octroyées. C'est la nature qui fournit tous les éléments de la société civile.

Il en va autrement de l'Église, société surnaturelle. L'Église a une fin supérieure, inaccessible à toute créature, qu'aucune force créée n'est capable d'atteindre par elle-même, et qui est même inconnaissable à toute intelligence finie. A l'autorité ecclésiastique, chargée de porter les hommes vers ce but sublime, il ne suffit pas de régler l'activité naturelle

des âmes. Elle doit leur ajouter des énergies supérieures qui les régénèrent, les transforment, les déifient et les rendent capables d'opérations divines. Car c'est par des actes divins qu'elles se prépareront ici-bas à la vision intuitive, à l'amour béatifique et à l'inamissible possession de l'essence de Dieu dans le ciel. A la grâce et à la vérité révélée d'élever la nature et de l'adapter à sa royale destinée : la grâce la rend participante de la vie des Personnes de la Très Sainte Trinité ; la vérité révélée est dans notre intelligence comme l'aurore du plein jour de la gloire ; elle nous donne, sinon de voir, du moins de saisir par la foi les réalités transcendantes, dévoilées aux élus et que nous contemplerons bientôt à découvert. La grâce et la vérité surnaturelle, voilà les richesses que le Verbe incarné a apportées sur la terre, et dont il a confié aux Apôtres et à leurs successeurs l'incessante dispensation : la grâce, il l'a attachée aux sacrements ; la vérité surnaturelle, il l'a enfermée dans l'Écriture et dans la Tradition. Il appartient donc à l'autorité ecclésiastique, chargée par le Christ de la continuation de son œuvre, de distribuer ces deux trésors. A elle, non seulement le pouvoir de juridiction, comme aux chefs des sociétés civiles, mais encore le pouvoir d'administrer les sacrements ou le pouvoir d'ordre, et le pouvoir d'enseigner ou le pouvoir doctrinal. A elle, non seulement de régir les activités créées et de les pousser vers leur terme, mais encore de sanctifier les âmes et de les surnaturaliser en les imprégnant du sang même du Rédempteur ; à elle de les instruire en déposant en elles les secrets portés par l'Homme-Dieu du sein de son Père. Aussi les chefs placés par lui à la tête de son Église, le Seigneur les représente-t-il tantôt comme des princes tenant dans leurs mains les clefs de la cité, maîtres de lier et de délier, en un mot revêtus d'une autorité royale, et tantôt comme de simples économes n'ayant pour mission que d'administrer

ses biens. Il a doté son Église de deux sortes de biens surnaturels. L'autorité ecclésiastique se compose donc de trois pouvoirs, le pouvoir de juridiction, le pouvoir doctrinal et le pouvoir d'ordre (1).

2. — Ces trois pouvoirs sont réellement distincts. En vain d'aucuns prétendent-ils réduire le pouvoir doctrinal au pouvoir de juridiction ; il a un tout autre objet : au pouvoir de juridiction de régir les actes des sujets ; au pouvoir doctrinal de proposer, d'expliquer et de définir la vérité révélée.

Séparé du pouvoir de juridiction, le pouvoir doctrinal n'obligerait pas réellement les consciences. Il serait encore un pouvoir de gouvernement, et il orienterait les sujets vers la fin à conquérir, dans une société où il ne suffit pas de commander, mais où il faut aussi indiquer, parce qu'ils n'éclatent pas aux regards, et le but à atteindre et les moyens de s'y acheminer.

Considéré en lui-même, et abstraction faite du pouvoir de juridiction, le pouvoir doctrinal ou le magistère n'implique pas le pouvoir d'imposer des obligations. Les vérités révélées qu'il proposerait aux esprits exigeraient sans doute la foi, mais uniquement en tant qu'émanant de Dieu, et nullement en tant qu'enseignées par les pasteurs de l'Église. Elles s'offrent ainsi aux infidèles qui ne sont pas encore entrés dans la Société chrétienne.

Mais aux fidèles, marqués par le baptême du caractère de Jésus, et introduits dans la nouvelle Jérusalem, elles se présentent doublement obligatoires, et de par l'autorité de Dieu et de par l'autorité de l'Église. C'est que relativement aux chrétiens le magistère ne s'exerce jamais sans le pouvoir de juridiction. Quand l'Église parle pour prescrire cer-

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia,* t. II, quæst. VIII, p. 6-16. — Franzelin : *De Ecclesia Ch.,* sect. 1, th. 5, p. 46-65.

taines croyances, ses membres n'ont qu'à s'incliner devant ses dires. Notre-Seigneur l'a investie de sa propre autorité. « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie, dit-il à ses Apôtres et à leurs successeurs. Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez, enseignez toutes les nations. » *Le magistère est intimement uni au pouvoir de juridiction, et il en est réellement inséparable.* Aussi n'est-il souvent question que de deux pouvoirs dans l'Église, le pouvoir de juridiction et le pouvoir d'ordre. Mais l'union et l'inséparabilité ne sont point l'identité. Le magistère ecclésiastique et le pouvoir de juridiction restent formellement distincts.

CHAPITRE IV

Le Pouvoir d'ordre.

SOMMAIRE. — 1. Jésus-Christ, Souverain Prêtre et victime de son Sacrifice. Il se survit dans l'Eucharistie; invisible, il s'adjoint par l'ordination des prêtres visibles, ses ministres et ses instruments. — 2. Le pouvoir d'ordre est inamissible, mais le pouvoir de juridiction ne l'est pas. — 3. Corrélation des deux pouvoirs : le pouvoir de juridiction règle l'exercice du pouvoir d'ordre; le pouvoir d'ordre dispose le sujet au pouvoir de juridiction.

1. — Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, est Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, suivant l'expression du Psalmiste et de saint Paul. Il communique à ses Apôtres et à leurs successeurs une participation de son sacerdoce. Il est lui-même la victime de son sacrifice, et c'est sa propre vie qu'il a immolée sur la Croix. Avant de dérober à la terre sa présence sensible, il a voulu se survivre dans un symbole qui, en l'exprimant, le contient tout entier. L'Eucharistie lui permettra de se sacrifier encore tous les jours sur nos autels, jusqu'à la fin du monde. Le Sacrifice est corrélatif du sacerdoce: Notre-Seigneur Jésus-Christ, désormais invisible, se choisit parmi les hommes des représentants et des ministres, qui, établis entre le ciel et la terre, offriront à Dieu les hommages de la Société et répandront sur leurs frères les bénédictions d'En-haut. Il les prend pour instruments et pour organes : c'est entre leurs mains qu'il s'immole et par leurs mains qu'il transmet à l'humanité les grâces sacramentelles. Il les transforme en d'autres lui-même. Ils lui appartiennent

déjà à titre de chrétiens ; il prend davantage et plus profondément possession de leur être et de leurs facultés ; il se les consacre plus intimement par un sacrement proprement dit, par le sacrement de l'Ordre ; il leur confère une participation de ses pouvoirs sacerdotaux, pouvoirs éminemment sacrés, et il les établit dans la sainte hiérarchie de son Église. A eux d'offrir le Sacrifice eucharistique et d'administrer les Sacrements : ils sont les adorateurs et les suppliants publics, ils sont aussi les bénisseurs du peuple ; par eux s'élève vers le ciel le courant de la prière, qui monte gémissant du fond de l'humanité, et par eux les flots de la grâce descendent sur la terre (1).

2. — Le sacrement de l'Ordre les a marqués d'un caractère indélébile ; on ne saurait plus leur arracher les pouvoirs reçus. Le Christ a mis sa marque sur eux : où qu'ils aillent et quoi qu'ils fassent, toujours et partout il les tient sous sa domination ; son empreinte vigoureuse ne cesse point de les proclamer sa propriété et ses organes. Affectés au service religieux du Sauveur, ils ne réussiront point à se désaffecter : au sein du schisme et de l'hérésie, ils restent les ministres du Seigneur ; partout et toujours, les sacrements pour lesquels la juridiction n'est pas requise, ils les administreront validement, et validement ils offriront le Sacrifice eucharistique. C'est ainsi que l'infinie miséricorde tire le bien de toute chose, même de l'impiété et de la haine de ses ennemis, et qu'elle se sert de ses mauvais ministres pour ouvrir, en dehors de l'Église, des sources de salut où les ignorants de bonne foi viendront puiser la vie de la grâce.

Le pouvoir de juridiction au contraire n'est pas inamissible. Il est exclusivement réservé aux membres de l'Église. On le perd en se détachant.

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia*, t. II, quæst. ix, th. 15, p. 17-28. — Wilmers : *De Ch. Ecclesia*. — Franzelin : *De Eccl. Ch.*

3. — Si distincts qu'ils soient, les pouvoirs d'ordre et de juridiction ne sont pas indépendants l'un de l'autre.

Le pouvoir d'ordre ne peut s'exercer légitimement que suivant les prescriptions du pouvoir de juridiction : à celui-ci de régler tous les actes qui se rapportent à la fin de l'Église ; or, l'exercice du pouvoir d'ordre est certainement l'un d'eux.

Le pouvoir de juridiction, à son tour, n'est pas tout à fait indépendant du pouvoir d'ordre. Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi que le pouvoir de juridiction résiderait dans les sujets possédant la plénitude du pouvoir d'ordre, c'est-à-dire dans les évêques. « L'Esprit-Saint a chargé les évêques de régir l'Église de Dieu (1). »

La plénitude du pouvoir d'ordre peut cependant exister parfois sans nul pouvoir de juridiction : elle continue d'appartenir aux hérétiques et aux schismatiques qui rejettent publiquement la foi et qui rompent violemment avec le Pontife romain ; elle n'abandonne pas ceux que les papes et les conciles déposent de leurs dignités ecclésiastiques.

La connexion des deux pouvoirs ne doit donc pas s'entendre dans ce sens que le pouvoir de juridiction émanerait du pouvoir d'ordre, comme une propriété d'un être découle de son essence. Le pouvoir de juridiction ne suppose même pas nécessairement dans un sujet le pouvoir d'ordre. De fait, dans la discipline actuelle, les évêques sont préconisés et investis de l'autorité juridictionnelle avant d'être consacrés.

Cependant, de par l'institution de Jésus-Christ, la plénitude de l'ordre a pour destination le gouvernement de l'Église. A elle de préparer le sujet, de le disposer, de l'habiliter à la possession régulière et convenable du pouvoir de juridiction. Sans l'exiger rigoureusement, elle appelle l'autorité.

(1) *Act.*, 20.

Ainsi de l'étroite et harmonieuse alliance des deux pouvoirs résulte la hiérarchie ecclésiastique, pouvoir sacré qui concentre les activités chrétiennes autour du Christ et de son Vicaire visible, pour les pousser énergiquement vers leur fin éternelle.

Séparé de toute juridiction, le pouvoir d'ordre persiste dans les prêtres et dans les évêques séparés de l'unité, mais, à proprement parler, il n'est plus un pouvoir hiérarchique, il n'est plus le pouvoir de nourrir le troupeau de Jésus-Christ. C'est donc une erreur que de réduire à la validité des ordinations la question de la continuité apostolique d'une Église ; l'on peut avoir gardé les sacrements et l'indélébile pouvoir d'ordre, après avoir rompu avec Pierre et avec le Christ.

CHAPITRE V

Pouvoir de juridiction.

SOMMAIRE : 1. Exposé de l'erreur qui place l'Église au-dessous de l'État. — 2. Réfutation. L'Église possède le triple pouvoir de gouvernement : le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir coactif. — 3. Objet et limites du pouvoir de gouvernement dans l'Église. Il ne porte directement que sur les actes externes. Il n'ordonne pas tout ce qui est bien, il ne défend pas tout ce qui est mal. — 4. Pouvoir de dispenser de certaines obligations et d'absoudre au Tribunal de la Pénitence. — 5. Le pouvoir législatif : son objet. Lois intangibles et lois disciplinaires. Comment l'Église est infaillible dans l'exercice du pouvoir législatif. — 6. Le pouvoir de coaction.

1. — L'Église est une société parfaite. En tant que surnaturelle, elle est supérieure à toutes les sociétés humaines, elle est pleinement indépendante. Sa fin transcendante, la conduite de l'homme à la participation de la vie même de Dieu par la vision intuitive et par l'amour béatifique, l'élève au-dessus de tout le terrestre, et l'affranchit de toute sujétion.

Mais c'est de mauvais œil que l'État la voit se dresser ainsi au-dessus de lui. Il a toujours essayé de l'asservir et de la placer sous sa tutelle.

Au moyen âge, Marsile Patavin, ensuite Edmond Rocher, puis Fébronius, et plus tard, en 1790, les ultra-Gallicans de la Constitution civile du clergé renouvellent l'erreur sociale du paganisme, et veulent réunir dans les mêmes mains le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

Suivant Napoléon I[er], la religion n'est nécessaire dans

l'État qu'à cause de la nécessaire inégalité des fortunes. Elle est un excellent moyen de gouvernement ; il faut savoir s'en servir, mais comme d'un souple et docile instrument. César ne saurait lui laisser la moindre autonomie. Pour éviter tous les heurts et tous les conflits des deux autorités religieuse et civile, comme dans l'antiquité, il faut les rapprocher et les confondre dans la même personne. La religion ne peut échapper à la juridiction de l'État qu'autant qu'elle se tient cachée dans le secret de la conscience. Dès qu'elle s'extériorise et se répand au dehors, elle se déploie sur un territoire étranger, et elle a besoin de la concession du propriétaire ; ses démarches tombent sous la surveillance de l'État, possesseur du champ de ses évolutions. Il y a plus : « Par cela seul que l'État agrée une doctrine et une discipline, il entend les maintenir intactes et empêcher que les ministres ne puissent corrompre la doctrine confiée à leur enseignement, ou secouer arbitrairement le joug de la discipline, au grand préjudice des particuliers de l'État. C'est pourquoi, dans le statut légal par lequel il s'incorpore une Église et prend acte de ce qu'elle est, il écrit en termes précis ce qu'il exige et permet qu'elle soit. Désormais ses dogmes et ses canons, sa hiérarchie et son régime intérieur, ses subdivisions et circonscriptions territoriales, ses sources de revenu régulières et casuelles, son enseignement et sa liturgie, sont des choses définies et des cadres fixes (1). »

L'Église serait donc loin de se suffire à elle-même. Elle n'aurait, à proprement parler, aucun pouvoir législatif. A plus forte raison manquerait-elle des annexes du pouvoir législatif, des pouvoirs judiciaire et exécutif. Elle n'aurait point de for externe. Tout au plus, derrière les murs de ses temples, jouirait-elle de quelque liberté pour la direction intérieure des consciences (2).

(1) Tanine : *Origines de la France contemporaine.*

(2) Cf. L. Billot : *De Ecclesia,* t. II, th. 20, p. 122-138.

2. — Une telle théorie, c'est la négation de l'ordre surnaturel et même la négation de Dieu ; c'est l'athéisme effronté et l'abject matérialisme, à moins que ce ne soit, ce qui serait pire, la subordination à l'humain et au temporel de l'éternel et du divin.

Placée devant la constitution de l'Église, elle s'écroule d'elle-même.

L'Église possède véritablement le triple pouvoir essentiel à tout gouvernement complet, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif. « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, dit Jésus-Christ à Pierre, son apôtre ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel (1). » Ailleurs, s'adressant au collège apostolique : « Si (l'accusé) n'écoute pas l'Église, regardez-le comme un païen et comme un publicain. En vérité je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel (2). »

Il n'est question ici ni du régime, ni de la forme de gouvernement dans l'Église. Mais que la société, fondée par le Christ, soit une monarchie ou une aristocratie, il est certain qu'elle possède une véritable autorité qui la régit et la dirige efficacement vers sa fin.

Il s'agit du royaume des cieux, non seulement du royaume des élus groupés autour du Christ et jouissant dans la gloire du bonheur éternel, mais encore du royaume des fidèles unis ici-bas au Souverain Pontife, vicaire visible de Jésus-Christ, et tendant de concert à la conquête de la même fin céleste. Livrer à quelqu'un les clefs de ce royaume, c'est lui en confier le gouvernement. Pour échapper à cette conclusion, excipera-t-on de la différence de l'Église d'avec les

(1) Saint Matth., xvi, 19.
(2) Idem, xviii, 18.

autres sociétés? L'Église, en effet, diffère de l'État et par son terme, éminemment surnaturel, et par son origine immédiatement divine; elle en diffère par sa supériorité et sa prééminence; elle en diffère par son extension et son universalité : si les empires et les républiques de la terre ne dépassent pas certaines bornes et se restreignent à certains peuples, elle prétend, elle, et elle a le droit de prétendre, englober dans son sein toutes les nations de l'univers. Si ces dissemblances doivent atteindre le pouvoir social de l'Église, ce n'est pas pour le diminuer, mais au contraire pour le fortifier et l'agrandir. Plus le but poursuivi est élevé et transcendant, moins les fidèles se suffisent à eux-mêmes pour y parvenir, et plus ils ont besoin d'y être poussés énergiquement par une autorité extérieure. L'expansion catholique de l'Église renverse les obstacles qui s'opposent à la liberté de ses mouvements sociaux et souverains.

Ce n'est donc pas dans un autre sens que celui de créer des obligations par des lois, des jugements et des décrets, qu'il faut entendre la puissance de lier et de délier, conférée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Église.

En possession des trois pouvoirs, législatif, judiciaire et exécutif, l'Église est absolument indépendante de toute autorité civile. C'est encore ce que prouvent les paroles du Sauveur à ses Apôtres : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. » Il n'y a point d'intermédiaire entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité de Dieu. Les lois de l'Église n'ont donc pas à être ratifiées par les princes de la terre. Par le fait même qu'il livrait à ses Apôtres les clefs de son royaume, Notre-Seigneur Jésus-Christ les affranchissait évidemment de toute sujétion.

Dira-t-on avec les juristes, partisans exagérés du roi ou de César, que la juridiction ecclésiastique relève de l'État, sinon en tant qu'elle lui est toujours inférieure, du moins en tant qu'elle s'exerce sur son terrain? Mais l'Église n'a-t-elle

pas pour territoire la terre tout entière? « Tout ce que vous lierez *sur la terre,* a dit Notre-Seigneur, sera lié dans le ciel. » Où sont les bornes de son empire? Les puissances de la terre ne peuvent pas déployer leur juridiction en dehors de leur pays; l'Allemagne ne juge pas même les Allemands de Paris. L'Église au contraire déborde toutes les nations. Elle est la seule société religieuse fondée par le Christ. Tandis qu'il n'est nullement permis aux empires d'ici-bas de s'étendre indéfiniment, il lui appartient, à elle, de s'accroître sans cesse, jusqu'à ce qu'elle remplisse la terre et qu'elle ait atteint les confins du monde (1).

3. — Il y a dans l'Église une autorité et un gouvernement. Il y a le pouvoir législatif avec toutes ses annexes. D'une manière générale la matière du pouvoir législatif de l'Église, c'est tout ce qui peut servir de moyen pour atteindre la vie éternelle, comme il ressort des paroles du Christ : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel. » Mais toute puissance humaine, comme l'est la puissance législative de l'Église, confiée à des hommes qui l'exercent à titre de causes principales, est nécessairement enfermée dans des limites infranchissables. Ainsi, par elles-mêmes et directement, les lois ecclésiastiques ne tombent que sur les opérations externes; car les actes purement internes ne ressortissent pas au tribunal des hommes; aucun d'entre eux ne relève du jugement de la créature; aussi ne font-ils jamais encourir ni excommunication ni censure. L'obligation de la loi ecclésiastique, quand elle vient s'ajouter au lien de la loi divine, n'affecte jamais que l'action externe.

Cependant les actes internes peuvent être saisis indirectement par la loi ecclésiastique, quand ils sont nécessaires à la validité, à la bonté ou à la moralité des actes externes.

(1) Cf. Billot : *De Ecclesia*, t. II, th. 20, p. 122-138.

Ainsi l'intention du ministre dans l'administration des Sacrements, le repentir des péchés dans la confession, le désir de prier, plutôt que de s'instruire ou d'admirer la littérature sacrée dans la récitation du Bréviaire. Le législateur, en effet, prescrit des actes proportionnés à la fin à obtenir.

Il y a une autre limite que doit respecter la loi humaine. Elle n'a point à défendre tout ce qui est mal; il s'ensuivrait trop d'inconvénients, et l'utilité publique serait considérablement entravée. Qu'elle se contente de prohiber ce qui est assez grave pour préjudicier à autrui. Elle n'a pas non plus à ordonner tout ce qui est de nature à pousser vers le but poursuivi, mais seulement ce qui est d'une plus grande nécessité, surtout pour le bien commun, et ce qui n'est pas trop onéreux pour la majorité des sujets. Vouloir prescrire tout ce qui est bien, ce serait accabler de fardeaux intolérables la plupart des hommes qui ne visent pas une si haute perfection.

Posées ces limites, le pouvoir législatif de l'Église porte sur tout ce qui peut nous être utile pour la réalisation de notre destinée. Il n'y a pas même à distinguer ici ce qui est de droit divin, et ce qui est seulement de droit ecclésiastique, car le même objet peut être à la fois matière de la loi divine et de la loi de l'Église. Il en va d'ailleurs de même dans l'ordre naturel. L'autorité civile prohibe souvent ce qui est déjà interdit par la loi de Dieu, comme le meurtre, le vol, etc. (1)

4. — Outre le pouvoir de juridiction qu'elle exerce à titre de cause principale, l'Église en possède un autre dont elle n'use qu'à titre d'instrument de l'infinie justice et de la miséricorde infinie. Ici elle ne fait point de lois. Elle garde, elle propose, elle interprète les lois de Dieu contenues dans le dépôt de la Révélation, et qui obligent immédiatement par

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia*, t. II, th. 26, p. 138-148.

elles-mêmes. Elle n'a point à lier les consciences. Toute sa puissance se réduit à les délier. Elle ne dissout pas sans doute les lois divines, constitutives du royaume des cieux, les lois qui rapportent les créatures raisonnables à leur Seigneur souverain, leur Principe et leur Terme surnaturel. Elle dénoue certaines obligations contractées par les hommes soumis aux lois divines; elle brise aussi les chaînes dont se sont chargés les violateurs de ces commandements.

Dans les obligations naissant de la loi divine, il y a à distinguer celles qu'impose directement la loi elle-même, indépendamment de toute détermination préalable de la volonté créée, et celles que, en vertu de la loi divine, s'imposent véritablement les volontés des hommes, comme il arrive dans le le vœu, le serment promissoire et le contrat sacré. Les premières échappent entièrement à l'autorité de l'Église. Les autres, au contraire, elle peut en dispenser, moyennant certaines conditions. Il est bon de remédier ainsi au défaut de la délibération humaine. Celle-ci, en effet, est loin de tout considérer et de prévoir toutes les circonstances qui rendent inopportuns ou insupportables les fardeaux librement assumés.

Mais il est toujours requis que la justice soit sauve, qu'il y ait un motif proportionné d'exempter, sans quoi l'exemption ne serait pas même valide, et enfin que le lien ne soit pas devenu absolument indissoluble, comme il le serait dans le mariage vrai et consommé.

Le pouvoir de débarrasser les âmes des chaînes du péché et de leur rendre la liberté de leurs mouvements, l'Église l'exerce, au tribunal de la pénitence, par l'absolution sacramentelle. Cette juridiction du for interne se réduit tout entière à pardonner. Quand on retient les fautes, c'est uniquement pour forcer le coupable à revenir au sacré tribunal afin de prononcer sur lui plus efficacement une sentence absolutoire. La satisfaction qu'on lui impose tend elle-même

à l'affranchir de la peine temporelle due à ses iniquités et ainsi à briser ses derniers liens (1).

5. — Société parfaite et indépendante, l'Église a les trois pouvoirs de gouvernement, les pouvoirs législatif, judiciaire et coactif. Le pouvoir judiciaire ressortit tout entier au droit canon. Il reste à parler brièvement des pouvoirs législatif et coactif.

Le pouvoir législatif de l'Église a pour objet tout le dépôt de la révélation, c'est-à-dire les vérités de la foi et les prescriptions de la morale. Il ne s'étend pas seulement à ce que n'ordonne pas déjà le droit divin ; il lui est loisible d'ajouter le poids de son autorité aux obligations imposées aux consciences par l'autorité de Dieu. Sa compétence s'étend à tout ce qui peut nous aider dans la poursuite du bonheur éternel, à tous les moyens de salut, et par conséquent aux vérités révélées et aux prescriptions de la morale.

C'est ce que démontrent les peines infligées par l'Église aux hérétiques, aux schismatiques, aux duellistes, etc. ; car elle ne frappe que les violateurs de ses propres lois.

Évidemment la loi divine ne perd rien de sa force ni de sa valeur en devenant une loi ecclésiastique. Il n'est ni inutile, ni superflu que les hommes soient enchaînés par deux obligations. En s'ajoutant au commandement de Dieu, l'ordonnance de l'Église exerce sur les fidèles la plus heureuse influence. D'abord, par son effet préventif, elle leur inspire une terreur qui les éloigne du mal. Après la faute, le châtiment leur permet de réparer le désordre et de payer les dettes contractées envers la justice du Seigneur.

Mais la Révélation ne trace pas entièrement à l'activité des fidèles la ligne de conduite à suivre. Dans les sociétés humaines il y a deux sortes de lois : les unes sont immuables, ce sont les lois fondamentales ; les autres déter-

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia,* t. II, th. 21, p. 138-148.

minent les premières et varient avec les temps, les circonstances, les besoins divers. Ainsi dans l'Église il y a des lois intangibles, comme la loi naturelle, les ordonnances relatives à la grâce, les prescriptions qui regardent l'organisation de la société chrétienne, ou qui ont trait à la substance du culte, du sacrifice et des sacrements. Il y a aussi les lois purement disciplinaires qui relèvent de la prudence des prélats et qui obligent d'abord en vertu de l'autorité ecclésiastique. Elles n'en lient pas moins les consciences ; car la loi divine nous enjoint d'obéir aux puissances légitimes.

La discipline, l'ascèse, la liturgie, l'administration, le contentieux, etc., ouvrent un vaste champ au pouvoir législatif de l'Église. En dehors de quelques préceptes, supérieurs à tout changement, et de quelques institutions établies par le Christ et par lui rendues inaccessibles à toute modification, la loi chrétienne, merveilleusement souple par toutes les autres parties, s'adapte aux temps, aux lieux et aux personnes.

Dans l'exercice de son pouvoir législatif l'Église est négativement infaillible. Elle ne peut imposer de discipline en opposition avec les dogmes révélés ni avec la perfection évangélique. C'est ce qu'exige sa sainteté. Elle ne doit exercer sur ses membres qu'une influence sanctifiante.

D'ailleurs tout ce qu'elle lie sur la terre est lié dans le ciel. Et Dieu ne saurait évidemment ratifier des prescriptions erronées. Le Christ ne lui a pas conféré l'infaillibilité seulement pour l'interprétation spéculative de la Révélation, mais encore pour son explication pratique (1).

6. — Avec le pouvoir législatif, l'Église possède le pouvoir coactif, c'est-à-dire le pouvoir de punir les violateurs de ses lois, en les frappant soit de peines spirituelles, soit de peines temporelles et corporelles.

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia,* t. II, th. 22, p. 148-153.

En un sens, toutes les peines ecclésiastiques sont spirituelles; car c'est à une fin spirituelle qu'elles tendent. Mais, à proprement parler, ne sont spirituelles que celles qui privent de biens spirituels, comme des suffrages et des sacrements. Sont temporelles et corporelles celles qui ôtent des biens temporels et corporels.

Le pouvoir législatif emporte le pouvoir coactif. Pour qu'une loi ne reste pas lettre morte, il lui faut une sanction. On ne saurait donc refuser à l'Église tout pouvoir de contrainte. De fait, on lui accorde unanimement le pouvoir d'infliger des peines spirituelles.

Mais c'est à bon droit qu'elle revendique aussi le pouvoir de frapper les coupables de peines corporelles. Les peines purement spirituelles ne semblent pas devoir suffire à assurer suffisamment l'observation de la loi. Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont. En toutes choses la crainte est le commencement de la sagesse. Mais ne risque-t-on pas de faire naître la dissimulation et l'hypocrisie? Les meilleurs remèdes peuvent être funestes, quand on en abuse. Leur emploi discret ne produira point de semblables inconvénients.

La coaction corporelle est nécessaire au bien public dans l'Église. Même quand on n'a plus lieu d'espérer ramener le coupable à résipiscence, il faut au moins l'empêcher de nuire aux autres et de corrompre leur foi.

CHAPITRE VI

Existence dans l'Église d'un Magistère vivant, perpétuel et infaillible.

SOMMAIRE : 1. Coup d'œil sur la révélation. Le Christ et les Apôtres. — 2. Jésus-Christ ordonne aux Apôtres de prêcher l'Évangile, et il oblige leurs auditeurs à croire. — 3. Donc les Apôtres sont infaillibles. — 4. Jésus-Christ promet d'être avec eux jusqu'à la fin des temps. L'Esprit-Saint demeurera en eux à jamais. — 5. Les Apôtres enseignent l'existence de ce magistère infaillible. — 6. Ils agissent avec la conscience de cette infaillibilité. — 7. Perpétuité du pouvoir doctrinal de l'Église. — 8. Preuves historiques et patristiques. — 9. Le fait actuel. — 10. L'infaillibilité de l'Église n'est pas identique à celle des Apôtres. Le courant de la révélation s'arrête à la mort du dernier des Apôtres. — 11. Nature de l'infaillibilité de l'Église. — 12. Infaillibilité personnelle des Apôtres. — 13. Leur connaissance de la vérité révélée.

1. — Avec les pouvoirs d'ordre et de juridiction il y a dans l'Église le Magistère vivant, perpétuellement assisté de l'Esprit-Saint, doté même de la prérogative de l'infaillibilité, chargé par le Christ d'instruire les générations successives et de conduire le genre humain, à travers les ombres de la foi, au plein jour de la vision intuitive.

Dieu s'est paternellement penché vers l'humanité, et pour l'éclairer, il lui a communiqué sa Révélation. Il s'est d'abord adressé à elle par l'entremise des premiers patriarches. Plus tard, il s'est choisi un peuple de prédilection, et c'est par Abraham, Isaac, Jacob et surtout par Moïse et les autres prophètes qu'il lui a transmis sa parole. Enfin son

Fils lui-même, son Verbe incréé et substantiel, se fait homme et vient, plein de grâce et de vérité, nous apporter la lumière et la vie. Il raconte les secrets dont il est l'éternel témoin dans le sein de son Père. A travers la Palestine, il va de bourgade en bourgade, répandant la bonne nouvelle. Les foules ravies se pressent nombreuses autour de lui, recueillent avidement ses discours et se retirent en s'écriant que jamais personne n'a parlé comme cet homme.

Ses disciples, et surtout les douze qu'il a tirés de bonne heure du milieu de la multitude, pour en faire ses amis et ses intimes, il les initie plus particulièrement à son savoir. « Aux autres, leur dit-il, dans une circonstance, je parle en paraboles. Mais à vous il a été donné de connaître les mystères du royaume des cieux (1) », et répondant à leurs questions, il leur commentait la parabole de la semence. Il les préparait déjà à leur mission future, à la continuation de son œuvre d'enseignement et d'éducation. Il ne leur a pas encore tout dit. Leur intelligence est si faible qu'elle succomberait au fardeau de sa doctrine intégrale. Mais il promet de leur envoyer bientôt son Esprit-Saint, Esprit de force et de lumière, qui leur infusera des énergies nouvelles, les inondera de clartés, leur rappellera ses propres instructions et leur ouvrira toute vérité. Ils seront alors capables de se déclarer ses témoins en Judée, en Samarie et dans tout l'univers. Déjà, de par son ordre, ils se sont essayés à la prédication de l'Évangile ; en leur confiant ce ministère, il les a établis ses représentants et ses porte-voix. « Qui vous écoute, leur dit-il, m'écoute moi-même ; qui vous méprise me méprise, et qui me méprise méprise Celui qui m'a envoyé (2). »

2. — Mais, c'est surtout après sa mort et sa glorieuse

(1) Math., xiii, 11.
(2) Luc, x, 16.

résurrection qu'il les investit de sa triple autorité doctrinale, sacerdotale et juridictionnelle.

« Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre, leur dit-il avant de remonter à la droite de son Père ; allez donc, enseignez (en maîtres) toutes les nations. Prêchez l'Évangile à toute créature (1). Apprenez (aux hommes) à garder tout ce que je vous ai prescrit. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles (2). Celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné (3). »

Ainsi, de par sa toute-puissance, Notre-Seigneur Jésus-Christ constitue ses Apôtres docteurs officiels et attitrés du genre humain. Lui, l'Envoyé du Père éternel, le Prédicateur par excellence, il les délègue avec ses pleins pouvoirs, et il leur ordonne de porter ses enseignements à tous les peuples de l'univers. Ils ont à répéter ce qu'il leur a dit lui-même dans ses effusions familières et ce que l'Esprit-Saint leur apprendra encore par son onction pénétrante. Ils seront cependant autre chose que des témoins, autre chose que de simples échos. Ils seront de vrais docteurs, des maîtres proprement dits (4). Divinement accrédités, ils seront les représentants et les continuateurs de Jésus-Christ. Ils seront les éducateurs authentiques du genre humain. Comme Notre-Seigneur lui-même, ils parleront avec autorité, et leurs paroles s'imposeront à la foi de leurs auditeurs. Ils auront le droit d'exiger la soumission de l'esprit, et ceux qui les entendront auront le devoir rigoureux de courber devant eux leur intelligence obéissante. « Enseignez en maîtres », leur dit Notre-Seigneur Jésus-Christ ; c'est le sens du mot grec, μαθητεύσατε, faites-vous des élèves. Il y aura obligation de croire, d'accepter sans discussion toutes leurs

(1) MARC, XVI, 15 ; MATH., XXVIII, 19.
(2) MATH., XXVIII, 20.
(3) MARC, XVI, 16.
(4) Cf. PALMIERI : *De Romano Pontifice*, th. 22-23, p. 164-170.

doctrines et de leur donner une adhésion inébranlable. Il n'y a pas que la volonté qui soit assujettie à une loi ; l'intelligence a aussi la sienne. Notre-Seigneur Jésus-Christ, en ordonnant à ses ambassadeurs de la lui intimer, prend soin de la sanctionner lui-même ; il y va du salut éternel : « Celui qui croira sera sauvé, et celui qui ne croira pas sera condamné. » Il faut que l'esprit embrasse son joug sous peine de grave déchéance et de ruine irréparable.

3. — Puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ impose à l'humanité l'obligation d'ajouter foi aux paroles de ses Apôtres, il doit évidemment les avoir mis à l'abri de l'erreur. Il ne se peut pas qu'ils enseignent le mensonge. Il faut qu'ils soient infaillibles, c'est-à-dire particulièrement assistés de Dieu pour que leurs lèvres ne distillent jamais que la vérité.

« Il n'y a qu'un seul cas, dit Scheeben (1), où il ne serait pas nécessaire que la promulgation fût infaillible : celui où Jésus-Christ serait lui-même visible au milieu de ses envoyés ; et cela uniquement parce qu'alors il ne serait pas nécessaire que l'authenticité extérieure des organes fût absolue, ni leur autorité souveraine ; les organes apostoliques seraient visiblement complétés par Jésus-Christ même, et les fautes qu'ils pourraient commettre seraient visiblement corrigées par Jésus-Christ. Mais la promulgation ne pouvant plus être dirigée d'une manière visible par Jésus-Christ, il faut qu'elle le soit par ses seuls envoyés ; il faut donc que Jésus-Christ opère en eux par sa présence invisible et par son efficacité intérieure, afin que la parole qu'ils annoncent par ses ordres ne soit pas seulement présumée sa parole, mais le soit en vérité. Il doit donc tout ensemble faire annoncer sa parole en son nom et maintenir l'identité de cette parole par la vertu dont il soutient la prédication. En un mot, s'il ne dirige plus la prédication en tant que chef

(1) Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 76, p. 72-73.

visible, il doit la diriger par son esprit, puisqu'il en est l'âme invisible (1). »

4. — Aussi, en confiant à ses Apôtres la mission d'instruire tous les hommes, leur a-t-il promis d'être lui-même avec eux jusqu'à la fin des temps. Il s'agit évidemment de sa présence invisible, mais d'une présence aussi durable que le monde et dont bénéficieront tous les successeurs de ses envoyés immédiats, jusqu'à la consommation des siècles. Dans l'Écriture sainte Dieu promet souvent à ses élus, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, d'être lui-même avec eux, c'est-à-dire de les protéger spécialement pour le succès de l'œuvre à entreprendre. Lorsqu'en imposant une tâche il assure son serviteur de sa paternelle assistance, il s'engage à le préserver de toute défaillance, de tout échec, et à le conduire certainement au but. Or, Notre-Seigneur sera avec ses Apôtres et avec leurs successeurs, tandis qu'ils annonceront son Évangile et qu'ils répandront de toutes parts sa doctrine intégrale. Par conséquent, ils ne tomberont jamais dans l'erreur, leur enseignement sera toujours véritable, les portes de l'enfer ne prévaudront point contre eux, en un mot ils seront infaillibles (2).

Il leur a déjà affirmé solennellement qu'à sa prière l'Esprit de vérité descendra en eux pour s'y établir à jamais et y demeurer éternellement. « Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Paraclet (3) pour qu'il reste toujours avec vous, l'Esprit de vérité que le monde ne peut pas recevoir. »

Avec l'Esprit de vérité, il est impossible de s'égarer et de s'écarter du vrai. Et ce n'est pas seulement pour y séjourner quelque temps que cet Esprit viendra dans l'Église.

(1) Cf. FRANZELIN : *De divina Trad. et Script.*, th. 5, p. 30-33, troisième édition.

(2) L. BILLOT : *De Ecclesia*, t. II, th. 16, p. 58-60.

(3) JOAN., 14-16.

Il y résidera à jamais, *in æternum*, εἰς τὸν αἰῶνα. Cette expression, souvent répétée dans l'Écriture sainte, signifie la fin du monde. Le magistère établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ est donc à la fois infaillible et perpétuel.

5. — Conformément aux vues et à l'institution de Jésus-Christ (1), les écrits des Apôtres représentent l'établissement de l'apostolat, en théorie ainsi qu'en pratique, comme existant en fait, et destiné, dans sa partie essentielle, à l'avenir tout entier.

D'après saint Paul (2), le magistère vivant, institué par Notre-Seignenr, fonctionnera régulièrement dans l'Église jusqu'au jour où le corps mystique du Sauveur aura pris tout son développement et toute son extension, et aura atteint la perfection de la maturité, dans la constante et inviolable unité de la même foi.

Ipse dedit... pastores et doctores ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi, donec occurramus omnes in unitatem fidei et agnitionis Christi, ut jam non simus parvuli fluctuantes et circum feramur omni vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris. Comment les moyens répondraient-ils à la fin visée par Jésus-Christ, si l'enseignement, qui doit nous guider et nous maintenir dans la droite voie, était exposé à s'égarer lui-même, à s'abandonner à la dérive, au milieu des vagues de l'opinion publique? La citadelle, destinée à nous offrir contre l'erreur un refuge inexpugnable, doit résister à tous les assauts de l'enfer et ne jamais chanceler sur ses bases (3).

Nous pouvons d'ailleurs avoir la plus ferme confiance.

(1) Scheeben : *Dogmatique*, t. I, Révél. 97, p. 92, trad. Bélet.

(2) *Éph.*, II, 14.

(3) Cf. L. Billot : *De Eccl.*, t. II., th. 16, p. 60-64. — Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 101, p. 85-95.

L'Église, au dire de saint Paul, c'est la colonne et le soutien de la vérité, *columna et firmamentum veritatis*, στύλος καὶ ἑδραίωμα τῆς ἀληθείας. Elle est l'appui solide et consistant non seulement de telle ou telle vérité, mais de toute vérité révélée, non point sans doute de la vérité en elle-même, qui est suffisamment appuyée sur Dieu, mais de la vérité par rapport à nous, de notre vérité, de la vérité révélée que nous faisons nôtre par la foi. Elle ne la laissera point s'écrouler.

6. — A peine transformés par le Saint-Esprit, les Apôtres se mettent à l'œuvre. Forts des promesses du Sauveur, de l'autorité dont il les a investis et des énergies nouvelles dont le Paraclet vient de les pénétrer, ils répandent la bonne nouvelle, ils annoncent l'Évangile, ils instruisent les foules (1). Ils se présentent comme les délégués du Seigneur, comme les ambassadeurs et les plénipotentiaires du Christ, comme les témoins de l'Homme-Dieu, comme les docteurs officiels et authentiques d'Israël et du genre humain tout entier. Au nom du Christ, leur Maître, il exigent la soumission de l'esprit et l'adhésion de la foi à leurs paroles. *Per quem (Jesum Christum) accepimus gratiam et apostolatum ad obedientiam fidei in omnibus gentibus* (2). Ils s'attribuent le pouvoir de faire respecter la doctrine de Dieu, de la venger des insurrections de l'orgueil et de courber les intelligences sous sa royale domination. *Consilia destruentes et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, in captivitatem redigentes omnem inobedientiam, cum impleta fuerit vestra obedientia* (3). Enfin ils appliquent la sanction établie par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ils prononcent eux-mêmes la sentence contre les prévaricateurs : Qu'il soit anathème

(1) Cf. Franzelin : *De div. Trad. et Script.*, th. 5, p. 33-35.
(2) *Rom.*, xv, 18.
(3) II *Cor.*, x, 5-6.

celui qui répandra un enseignement contraire à leur enseignement ! *Licet nos, aut angelus de cælo evangelizet vobis, præterquam evangelizavimus vobis, anathema sit* (1).

Les Apôtres agissent évidemment avec la pleine conscience de leur infaillibilité.

7. — Le magistère dont ils sont les premiers organes doit fonctionner à jamais dans l'Église. Sa permanence éclate dans les paroles du Christ promettant de rester avec ses délégués jusqu'à la fin des siècles, et de leur envoyer l'Esprit de vérité qui demeurera en eux éternellement. Elle ressort des assertions de saint Paul affirmant que l'Église est la colonne de la vérité, et qu'il y a en elle des docteurs établis jusqu'à la consommation des temps. Elle se déduit de la conduite des Apôtres. De leur vivant, ils nomment leurs successeurs, ils les revêtent de leurs pouvoirs, ils leur confient la mission de garder, de défendre et de prêcher leur doctrine (2). *Quæ audisti a me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus qui idonei erunt et alios docere... Formam habe sanorum verborum quæ a me audisti... Bonum depositum custodi per Spiritum Sanctum qui habitat in nobis* (3).

8. — L'histoire de l'Église nous montre, à travers les générations successives, l'admirable fonctionnement de son Magistère infaillible. Immuable comme la vérité et souple comme la vie, il sait merveilleusement s'adapter aux divers besoins des temps, tout en maintenant inviolable l'intégrité de la Révélation. C'est toujours et partout la voix des Apôtres et la voix du Christ. Témoin saint Irénée, Origène et Tertullien (4). Ceux-ci prouvent dans leurs écrits qu'à leur époque la parole de Dieu est officiellement annoncée

(1) *Gal.*, I, 8.
(2) II *Tim.*, c. II, 2.
(3) *Ibid.*, c. I, 13-14.
(4) Cf. Scheeben : *Dogmat. Revel.* 102, p. 95-96.

dans l'Église catholique. Ils établissent : 1° qu'en vertu de la mission confiée aux Apôtres par le Christ, leurs successeurs authentiques et dûment accrédités continuent de prêcher la doctrine du divin Maître, et qu'ainsi le Verbe de Dieu ne cesse pas de retentir aux oreilles du genre humain ; 2° que, malgré tout appel personnel à la sainte Écriture ou à des relations historiques, il faut s'attacher sans réserve à cet enseignement de l'Église, écho de la tradition apostolique ; 3° que, grâce à l'assistance du Saint-Esprit, ce magistère reflète infailliblement la révélation de Dieu.

9. — Le Christ et les Apôtres se survivent toujours dans l'Église. Ils continuent de remplir le monde. Leurs prédications n'ont jamais été interrompues. Le magistère fonctionne sous nos yeux. Ce fait visible et palpable démontre lui-même que l'Église est vraiment infaillible. Si elle ne l'était pas, elle s'arrogerait à tort un pouvoir divin ; car il n'appartient qu'à Dieu de régner sur les intelligences. Cette prétention serait le plus grand des blasphèmes. Au lieu de représenter Jésus-Christ, elle serait une incarnation de Satan. Au lieu d'épancher la vérité, sa chaire répandrait l'erreur et la pestilence. Comment donc trouverait-elle le secret d'opérer tant de bien autour d'elle ? Comment réussirait-elle à sanctifier les hommes ? Comment les impies lui voueraient-ils leur haine et s'acharneraient-ils à la persécuter ? Enfin comment Dieu pourrait-il la soutenir, la couvrir de sa protection et favoriser ses entreprises ? Il ne saurait évidemment se faire le complice de l'imposture. Or, il protège manifestement l'Église et son apostolat. L'infaillibilité qu'elle s'attribue, l'Église la possède donc réellement (1).

10. — Il y a cependant quelque différence entre son infaillibilité et celle des Apôtres (2).

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, 106, p. 101.
(2) Cf. Franzelin : *De div. Trad. et Script.*, th. 5, p. 35-43.

Du vivant des Apôtres, la Révélation n'est pas encore fermée. Dieu continue d'adresser aux hommes un langage destiné à toute l'humanité. Les Apôtres sont en communication directe avec lui ; ils reçoivent immédiatement la vérité qu'ils doivent transmettre à leurs frères. Et ce n'est pas seulement le Christ qui la leur enseigne ; l'Esprit-Saint, descendu en eux au jour de la Pentecôte, leur apprend du nouveau. Il ne leur dit pas tout encore, dès sa première visite ; pendant toute leur vie, il ne cesse pas d'enrichir leur esprit. Le courant de la Révélation ne s'est arrêté définitivement, et en droit, qu'à la mort du dernier d'entre eux. En fait, il a coulé au moins jusqu'à l'achèvement du dernier des livres inspirés. Désormais le Seigneur ne communique plus à son Église d'enseignement public et universel. Ses paroles à certaines âmes, dans les états mystiques, n'entrent pas dans le dépôt de la Révélation, confié à l'infaillible magistère. Elles ne font point partie de la doctrine officielle. Tout au plus pourraient-elles, en attirant l'attention sur quelque point spécial, fournir l'occasion de mieux mettre en relief un aspect, moins remarqué jusque-là, d'une vérité déjà contenue, au moins implicitement, dans le trésor reçu du Christ et des Apôtres. Ainsi en a-t-il été pour l'immaculée Conception de la Très Sainte Vierge, et pour la dévotion au Sacré-Cœur. Les Apôtres étaient susceptibles de recueillir sans cesse d'autres instructions célestes. L'Église n'en recueille plus. Car, pour parler comme le concile du Vatican (1), « l'Esprit-Saint n'a pas été promis à l'Église, pape ou évêques, pour leur révéler des vérités nouvelles à manifester, mais pour les assister dans la garde fidèle et l'exposition exacte de la Révélation transmise par les Apôtres ».

11. — L'infaillibilité n'empêche pas seulement l'Église de s'égarer, elle la rend absolument incapable de toute erreur

(1) Conc. Vatic. *Pater æternus*, c. IV.

dans l'exercice de son Magistère (1). Son autorité doctrinale ne s'étend pas à une sphère indéfinie ; mais elle ne peut pas sortir du champ de ses évolutions. Aussi n'avons-nous pas le droit de nous demander si telles ou telles de ses doctrines ressortissent à sa compétence. Nous avons au contraire le devoir d'accepter tous ses enseignements comme marqués au coin de la vérité. Une telle impuissance à se tromper ne provient pas des facultés natives des détenteurs de l'autorité. Elle est surnaturelle. Elle n'est pas pourtant une qualité permanente ; car les habitudes n'attachent pas indissolublement l'intelligence au vrai, ni la volonté au bien ; elles coexistent avec des jugements faux et avec des amours dépravés. L'infaillibilité de l'Église tient à un secours transitoire de Dieu, à une assistance spéciale de l'Esprit-Saint. Elle n'implique pas la Révélation de vérités nouvelles, ni même la nouvelle Révélation des vérités déjà contenues dans le dépôt, c'est-à-dire leur affirmation formelle et expresse par le Seigneur lui-même se dévoilant à la conscience et la certifiant de sa propre parole. Mais elle entraîne toute sorte d'inspirations, d'illuminations, de suggestions et d'autres influences internes n'allant pas jusqu'à manifester clairement la présence et l'action du divin Conseiller. Les chefs de l'Église ont à prendre les moyens indiqués par la prudence humaine, à consulter les anciens, à s'enquérir de la doctrine traditionnelle, à tenir compte des expositions des saints et des docteurs, à s'aider des théologiens. Par elles-mêmes ces précautions ne seraient pas une assurance certaine contre l'erreur. Mais sous la haute direction de l'infinie Sagesse, elles suffisent au magistère ecclésiastique pour n'enseigner jamais que la vérité. Il ne nous appartient pas d'ailleurs de juger les maîtres officiels ni d'éluder leurs décisions en alléguant des arrêts trop précipités, des recherches trop

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia,* th. 66, p. 49-53.

hâtives et trop incomplètes. L'Esprit-Saint ne les laissera pas nous repaître de mensonges.

12. — Chacun des Apôtres était infaillible. Disciples immédiats du Christ et tous remplis du Paraclet, aucun d'eux ne pouvait errer sur la doctrine révélée (1). « Dispersés dans le monde, sans possibilité pratique de contrôle et de concert, il fallait, sous peine d'induire en erreur une partie de l'Église naissante et de rompre l'unité de la foi, que le même Esprit les animât et leur enseignât la même vérité. » Les néophytes n'étaient en communication qu'avec leur apôtre, et ils étaient impuissants à vérifier son enseignement. Aujourd'hui il n'en pourrait être de même qu'ici où là, par hasard et pour un temps. Aussi n'est-il pas nécessaire que l'infaillibilité personnelle ait été transmise à chacun des successeurs des Apôtres. Le corps des Évêques est certainement infaillible, car il constitue le magistère établi par le Christ. Mais chaque membre de l'épiscopat ne l'est point individuellement. Il n'est pas vrai que tous les pouvoirs conférés par Notre-Seigneur à ses Apôtres aient dû passer à chacun de leurs continuateurs. Il y avait en eux des pouvoirs ordinaires et des pouvoirs extraordinaires. Les premiers demeureront à jamais dans l'Église. Leur existence se prouve par les paroles mises par tous les Évangélistes sur les lèvres de Jésus après sa résurrection. Les seconds n'étaient exigés que par les besoins des temps primitifs du christianisme. Ils se démontrent tout autrement que les premiers, par les circonstances où l'Évangile a commencé à se répandre : chacun des prédicateurs de la bonne nouvelle devait être alors personnellement infaillible pour que l'infaillibilité de l'Église ne fût pas seulement un mot, une espérance (2). « Aussi les voyons-nous, dans les *Actes* et dans les *Épîtres*, trancher individuellement les questions de doctrine, exiger la foi,

(1) Cf. Bainvel : *Dict. de Théolog. cath.*, Vacant-Mangenot, fasc. 6, Apôtres : col. 1655.

(2) Bainvel : *Dict.*, col. 1655.

excommunier les hérétiques, et donner leur enseignement comme étant l'enseignement de Jésus-Christ. Et les maîtres qui viennent après se contentent du témoignage d'un apôtre pour conclure à la divinité d'une doctrine.

« Il ne faut pas d'ailleurs exagérer l'étendue de cette infaillibilité. Comme celle de l'Église, elle était limitée aux questions de foi et de mœurs », elle était circonscrite dans les bornes de l'enseignement authentique.

13. — Les Apôtres ont de la Révélation une connaissance parfaite et très pénétrante, et non point seulement une science vague et confuse, comme le voulait Gunther, et comme nos tendances évolutionnistes nous porteraient à le croire. Ils sont les disciples immédiats de l'Homme-Dieu. Ils sont instruits directement par le Saint-Esprit. Les vérités par eux semées dans le monde doivent nourrir partout la foi de toutes les générations. Leur fonction requiert la pleine lumière. Le Christ n'a pas dû leur ménager ses clartés, ni le Paraclet son onction. Comment auraient-ils dit ou écrit les mots profonds et divins que les plus grands esprits n'auraient jamais fini de sonder, s'ils n'avaient eu eux-mêmes de leurs doctrines que des demi-vues semblables à celles des enfants apprenant leur catéchisme? Leur intelligence enrichie de conceptions est plus splendidement illuminée que les génies de saint Augustin et de saint Thomas.

Cependant leur savoir n'est pas la théologie. C'est la possession vivante et comme l'expérience de la vérité concrète et réelle dans son inépuisable richesse ; ce n'est ni la déduction, ni l'analyse, ni l'abstraction purement spéculative. « C'est le même objet de part et d'autre, mais vu différemment, possédé différemment, comme c'est la même musique qu'on note et qu'on chante, la même fleur qui vit dans un jardin et qui est décrite dans un livre de botanique (1). » La

(1) Bainvel : *Dictionnaire de Théolog.*, col. 1658.

Révélation offerte à nos regards et aux leurs, ils la scrutaient infiniment mieux que nous. Mais ils la comprenaient avec leurs esprits, baignés dans une autre atmosphère, imprégnés d'autres idées et d'autres préoccupations, ils la voyaient sous d'autres angles et dans d'autres rapports. « Rien n'oblige à croire qu'ils eussent été capables de la formuler comme saint Thomas, ni de prévoir les multiples développements qu'elle allait prendre dans ses contacts avec les hérésies, avec la philosophie et avec les sciences (1). » Il reste donc encore un champ assez vaste à l'évolution légitime.

(1) Bainvel : *Dictionnaire de Théolog.*, col. 1658.

CHAPITRE VII

Nature du Magistère vivant de l'Église, sa convenance et sa nécessité.

SOMMAIRE : 1. Théorie protestante. Protestantisme ancien et protestantisme nouveau. — 2. Son libéralisme. Ses protestations. Son concept de la révélation. — 3. Théorie catholique. — 4. Nécessité de la Révélation. — 5. Avec le système protestant reviennent tous les inconvénients que la révélation devait éliminer. Comment s'emparer du texte de l'Écriture ? — 6. Comment le comprendre ? — 7. Soit un homme idéal. Un miracle serait encore nécessaire. Et autre est l'homme concret. Donc Dieu ne l'a pas abandonné à lui-même. — 8. Dangers du libre examen. Fanatisme. — 9. Enseignement oral de Jésus-Christ. Ses ordres aux Apôtres. — 10. Les Apôtres ont dû comprendre leur Maître et exécuter ses désirs. Pourquoi les Évangiles et les Épîtres. — 11. La règle de notre foi, c'est le magistère infaillible de l'Église. Témoignage des Pères. — 12. Objections des protestants. — 13. L'Église est une Société. Avantages de la Société. Le magistère est un organe social. — 14. Comment il vit d'une vie sociale. — 15. Sa parole est une attestation morale et un enseignement doctrinal. — 16. Supériorité de ce mode d'enseignement. — 17. Le magistère vivant est nécessaire pour assurer l'universalité et l'unité de la foi. — 18. Le magistère dans l'Ancien Testament. — 19. Le magistère ecclésiastique atteint tous les hommes. — 20. Il les atteint même par les schismatiques et les hérétiques. — 21. L'Église est le foyer unique de la Vérité révélée.

1. — Quelle est la véritable nature du magistère vivant établi par le Christ ? C'est ici surtout que se heurtent le Protestantisme et l'Église catholique. Sur cette question catholiques et protestants sont diamétralement opposés. Ils ne s'entendent ni sur la manière de transmettre la vérité

révélée ni sur la notion fondamentale de la Révélation. C'est cette opposition tranchée qui constitue leur différence radicale et formelle.

La théorie protestante se présente sous deux aspects successifs.

D'après l'ancien protestantisme, la révélation se suffit à elle-même. Ni pour la manifester, ni pour la connaître, il n'est besoin de moyens objectifs, humains ou divins. Avec le secours et l'illumination intérieure de l'Esprit-Saint, tout homme peut se contenter de l'Écriture, véhicule des célestes communications. La Bible est l'unique source de la foi. Elle en est aussi le seul canal, et elle la transmet, de toutes parts, à travers les générations successives. Elle en est encore la forme. Elle la règle et la dirige. Elle réussit à la maintenir dans le monde une, constante et universelle. De quel droit d'autres intelligences s'interposeraient-elles entre Dieu et l'âme? Une telle intervention briserait leurs relations intimes. C'est là du mysticisme arbitraire et fantaisiste. Cette théorie méconnaît l'autorité de Dieu, la puissance de notre raison et les exigences de notre nature. Le Protestantisme moderne se jette dans l'extrême contraire. Il ne se place pas directement en face des saints livres, il ne les explique pas par eux-mêmes. Pour en pénétrer le contenu, pour les scruter à fond et pour les rendre accessibles aux individus, il recourt à des intermédiaires, mais à des intermédiaires de son choix et purement humains. D'après lui, Dieu n'en a lui-même institué aucun pour la garde, la défense et l'interprétation de sa parole. Sa vérité nous arrive par les témoignages historiques. Pour la découvrir et s'en emparer, il n'y a qu'à mettre en œuvre, avec les ressources de la critique, la sagacité naturelle de l'esprit.

Les Jansénistes ont soutenu une opinion analogue à celle des anciens protestants. Les monuments de la tradition

étaient pour eux ce qu'était la sainte Écriture pour la Réforme primitive. Au protestantisme moderne se rattache le sentiment des Janistes.

Les deux formes successives du protestantisme se distinguent essentiellement par leur point de départ et par leur but. Mais elles s'accordent par leur subjectivisme, par leur attitude négative et par leur protestation contre l'efficace objectivité de la révélation et contre le magistère vivant de l'Église.

Le vieux protestantisme se place à un faux point de vue supranaturaliste. Malgré ses prétentions, son mysticisme erroné ne garantit ni la valeur ni la force de la vérité révélée. Il n'appuie la croyance sur aucune base solide, sur aucun fondement réel. Il l'abandonne, comme un jouet, aux fluctuations du libre examen, aux caprices de l'imagination et de la sensibilité individuelles.

Le protestantisme moderne est naturaliste ; il plaide surtout la cause de la raison ; il proclame sa prééminence. La foi n'apparaît que lorsque, par ses efforts soutenus et par ses laborieuses investigations, l'intelligence a établi l'existence et sondé les richesses de la Bible. A l'adhésion certaine et inébranlable exigée par la révélation, il substitue une vague religiosité, des opinions changeantes, un subjectivisme inconsistant et mobile.

2. — Au fond le protestantisme, soit ancien, soit moderne, est indifférent au moyen de transmettre les communications de Dieu. Il ne se soucie aucunement d'en assurer partout la connaissance perpétuelle. Il obéit à une tendance libérale. Le premier combat pour la liberté du chrétien, le second pour la liberté naturelle de l'homme. Ils secouent l'un et l'autre le joug du pouvoir doctrinal, ils s'affranchissent de la tutelle maternelle de l'Église, ils ne rêvent que d'émancipation. Ils protestent contre une vérité obligatoire s'imposant à tous et à chacun. Ils protestent contre toute

autorité vivante et extérieure, instituée par le Christ pour conserver inviolable la parole divine, pour la protéger contre les faussaires, pour l'expliquer authentiquement, pour unifier par voie de commandement la croyance de la multitude et des individus.

Ils protestent contre le principe de l'infaillible Magistère et même contre l'idée de la révélation. A les bien entendre, dans ses enseignements, Dieu n'a pas d'autre but que de nous offrir des consolations et des secours proportionnés à nos besoins. Aussi les livre-t-il entièrement à notre vouloir et notre activité, risquant ainsi d'avoir à constater leur inutilité et même de les voir devenir une source d'abus.

Pour l'ancien protestantisme, l'essentiel de la révélation, c'est la certitude encourageante de la rémission des péchés, jointe au devoir d'édifier. Pour le nouveau, au contraire, elle n'est qu'un moyen d'édification religieuse et morale; le pardon des iniquités ne présente aucune difficulté. La réforme réduit la religion tout entière à un sentiment de piété. Suivant sa théorie, par la révélation, Dieu se propose uniquement de satisfaire aux nécessités de notre esprit, de notre imagination et de notre cœur. Il ne s'adresse pas à nous en Maître souverain; il ne prétend pas courber notre raison sous son savoir dominateur; il n'est pas un docteur détaillant sa leçon et réclamant le plein assentiment de ses auditeurs; il n'entend régner ni sur nos pensées, ni sur aucun de nos actes; il n'entend point organiser l'humanité en un vaste royaume pour l'éclairer de sa lumière, la pénétrer de ses énergies, la sanctifier et la conduire à son terme surnaturel. Le protestantisme méconnaît le but, l'excellence et la nature de la révélation. Ce n'est pas seulement contre une œuvre humaine qu'il proteste, ni contre la domination de la créature, ni contre l'être fini commandant la foi; il proteste contre la majesté de Dieu, contre l'autorité de son infaillible et véridique parole. Il sera nécessairement entraîné

bientôt à altérer le concept et à nier l'existence de la révélation, et même à corrompre l'idée et à rejeter la réalité de Dieu.

3. — Le catholicisme conçoit d'une tout autre manière la transmission au genre humain et l'enseignement quotidien de la vérité révélée.

D'après lui, d'abord, elle ne peut nous être offerte exclusivement, ni même principalement pour notre consolation, notre soutien et notre édification. Elle est une source féconde de connaissance et de vie surnaturelle. Elle règle souverainement notre foi, notre pensée et tous nos actes. Elle oblige tous les hommes en général et chaque individu en particulier. Elle nous permet de rendre à Dieu le parfait hommage de notre intelligence. Elle nous unit en une vaste société, soumise au Seigneur, éclairée de sa lumière et se préparant ici-bas, par la conformité à sa volonté, la pratique de la vertu et la poursuite incessante de la sainteté, à la suprême béatitude du ciel (1).

4. — La raison suffit à démontrer que Dieu notre Créateur a le droit absolu de courber notre esprit sous le joug de son autorité. Elle établit aussi le fait de sa parole adressée au genre humain, et par conséquent notre devoir de croire ses affirmations. Quant à déterminer exactement et à définir avec précision l'objet de notre croyance, elle n'en saurait être capable.

La Révélation (2) des plus hautes vérités religieuses et métaphysiques de l'ordre naturel est moralement nécessaire. Puisqu'il nous destine à la participation de sa propre vie, Dieu est absolument tenu de nous révéler des mystères transcendants. Protestants et catholiques admettent ces deux propositions. Mais, contrairement aux catholiques, les pro-

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, c. 2, 56-62, p. 60-63.
(2) I[re] partie, *Révél.*

testants soutiennent que les vérités révélées sont intégralement contenues dans la Bible et qu'il appartient à chacun de nous de les en extraire pour en composer notre symbole.

5. — Avec la théorie protestante, nous voyons se dresser devant nous tous les inconvénients que la Révélation devait éliminer. Ils sont même plus troublants et plus insurmontables que jamais. Vraiment, Dieu n'aurait pu mieux faire, s'il avait voulu nous jeter dans la confusion des idées, nous abandonner impuissants à la lutte des opinions, nous condamner à aboutir par nos recherches à l'incrédulité ou au fanatisme. Pour découvrir la vérité révélée par des investigations personnelles, il faudrait savoir lire, se convaincre de l'autorité divine des livres inspirés, prouver que ces ouvrages ont été intégralement conservés et sont parvenus jusqu'à nous. Il faudrait connaître la langue originale des écrivains sacrés ou du moins être certains de la fidélité des versions. C'en serait déjà beaucoup trop. Et cependant on n'en serait encore qu'au commencement de son enquête. A peine aurait-on parcouru les préambules de la doctrine. C'est dire que le système protestant compte sans la faiblesse de notre esprit, et qu'il est entièrement disproportionné avec l'état présent du genre humain.

Si les illettrés sont de moins en moins nombreux, personne ne contestera que la majorité des hommes manque de la culture littéraire et de l'érudition requises pour s'adonner à de telles études. La foi serait réservée à une élite. Sans le secours de la tradition et de l'infaillible Magistère, comment ces quelques privilégiés réussiraient-ils à démontrer l'existence de l'Écriture inspirée? Serait-elle possible, cette démonstration serait fort laborieuse, elle serait hérissée des plus graves difficultés. Témoin les aveux de nos adversaires eux-mêmes, et les tentatives répétées de leurs docteurs, essayant tour à tour plusieurs procédés et les jugeant bientôt inefficaces. C'est d'ailleurs ce qui éclate aux regards de

tout observateur réfléchi et même superficiel. Voilà pour l'autorité de la Bible considérée dans l'abstrait. Et les versions? La Bible a été écrite partie en hébreu, partie en grec, deux langues mortes maintenant et généralement ignorées. Pour constater l'exactitude d'une traduction, il faut la comparer avec le texte de l'auteur; elle ne nous dispense donc pas de le connaître. Dès les premiers jours du protestantisme, il paraît un grand nombre de versions de l'Écriture, et les princes des Réformés n'en approuvent unanimement aucune. En Angleterre, d'après le roi Jacques, la version courante fourmille de fautes. La nouvelle qu'il fit publier est encore en usage aujourd'hui; elle ne mérite pas plus de confiance. S'il en est ainsi quand on transpose la Bible dans une langue familière, qu'en sera-t-il lorsqu'on la traduira dans un idiome étranger et barbare? Aussi, d'après les protestants eux-mêmes, les versions répandues dans les missions sont pleines d'impiétés, d'erreurs et d'absurdités.

Est-il possible que Dieu nous ait assujettis à une telle règle? Est-il possible que les préliminaires de notre foi ne nous offrent qu'incertitudes de tout genre et que problèmes inextricables? Est-il possible que la solution des premières difficultés exige tout l'appareil des sciences paléographiques, critiques et philologiques?

6. — Mais accordons tout cela. Supposons un homme en possession du texte de l'Écriture, avec l'assurance qu'il est sorti des mains de Dieu, tout comme les Tables de la Loi reçues par Moïse sur le mont Sinaï. La lettre tue. L'important, c'est d'en pénétrer l'esprit vivifiant et d'en saisir la signification. Donc jusqu'ici rien de fait. C'est maintenant qu'il faut en venir à l'application de la norme protestante. Des livres de la Bible, chaque réformé doit tirer lui-même la somme des vérités à croire et des préceptes à observer pour atteindre le terme assigné à ses désirs. L'eunuque de la reine d'Éthiopie se déclarait autrefois incapable, sans

maître, de comprendre Isaïe. Les protestants ne sont plus aussi modestes. En dépit de l'évidence, ils ne craignent pas de proclamer l'Écriture aussi limpide que l'eau de roche, aussi claire que le jour. Dans les saints Livres, il y a deux choses à considérer, comme le remarquait Bellarmin : il y a les assertions elles-mêmes, et la manière dont elles y sont présentées. Les assertions y sont enveloppées des plus profondes obscurités. Leurs objets sont en effet des plus mystérieux : ce sont la Sainte Trinité, l'Incarnation du Verbe, les sacrements du Christ, l'action de Dieu dans les âmes, la prédestination et la réprobation, et tous ces arcanes surnaturels dont l'étude est toujours si laborieuse et souvent l'occasion des plus graves erreurs. Si la métaphysique est la plus difficile des sciences naturelles, parce qu'elle traite des causes les plus hautes, comment ne serait-elle pas ténébreuse la Bible où il s'agit de réalités bien plus élevées? Elle contient d'abord des prophéties écrites en vers : rien n'est moins lucide, rien n'est moins transparent. Au lieu de dissiper les ombres, le style les épaissit : apparentes antilogies, idiotismes, discours imagés, tropes, métaphores, allégories, hyperboles, ironie, et tous les genres de figures classées par les littérateurs, attirent notre attention, éblouissent nos regards et embarrassent notre esprit.

Bon gré, mal gré, les protestants eux-mêmes sont obligés d'attester cette vérité. Si l'Écriture est aussi éclatante qu'ils le disent, qu'ont-ils besoin de publier tant de commentaires, d'éditer tant de versions? Pourquoi l'expliquer si diversement? Pourquoi des variations si nombreuses et si prononcées?

7. — Cependant, soit un homme idéal. Doué d'un esprit pénétrant, il se livre tout entier à l'étude de la révélation. Rien n'est capable de le détourner de son but, ni les désirs de son cœur, ni les mille opinions contradictoires de la foule. Tenace et persévérant, uniquement épris du vrai, il

foule aux pieds les passions grossières. Rien ne le distrait de son projet, ni les soucis de la famille, ni la crainte de la fatigue, ni les mille accidents de la vie. Eh bien! cet homme ne parviendrait, à moins d'un miracle, à découvrir sans erreur, ni le symbole de sa foi, ni les préceptes de sa morale. Et cet homme n'est qu'une pure abstraction. Tout autre est l'homme concret et historique. Celui-ci, nous le voyons arrêté par les difficultés intrinsèques de la Bible, enchaîné par la faiblesse de son esprit et par les préoccupations de l'existence, entraîné par la fougue des appétits, par les chimères de l'imagination et par la mêlée confuse des idées. Dieu veut notre salut, et il nous communique sa révélation pour nous inonder de sa lumière, nous initier à ses secrets et nous préparer à participer un jour à sa propre connaissance. Donc il a dû nous procurer d'autres moyens positifs d'arriver à la vérité.

8. — Placée en face du dépôt de la révélation, la raison humaine, pour le scruter, a besoin d'un secours extérieur. Et point ne lui suffit l'inspiration intérieure de l'ancien protestantisme. Car elle aurait alors, pour critérium, non plus le sens objectif des énoncés scripturaires, considérés suivant les lois de l'herméneutique, mais les suggestions de l'esprit. Elle aboutirait sûrement à des monstruosités doctrinales, et elle ne tarderait pas à sombrer dans l'aveugle et sauvage fanatisme. Elle prendrait vite pour des instincts divins les impulsions des plus honteuses passions. Grâce à Dieu, les protestants ne poussent pas jusqu'au bout la logique de leur système. Quand ils ne se déclarent pas pour le rationalisme, ils se confient encore à un semblant d'autorité. Du moins en est-il ainsi pour la meilleure partie d'entre eux.

Quand on s'en tient simplement au libre examen et à l'influence de l'Esprit, on s'expose à tomber dans les pires excès. L'histoire nous en avertit. Ainsi les Anabaptistes

déclarent avoir reçu l'ordre de massacrer tous les impies et de fonder un nouveau royaume, la Jérusalem nouvelle des dévots et des innocents. Et tels sont encore les Quakers, les Puritains, les Méthodistes et d'autres illuminés. Évidemment une théorie inspiratrice de telles horreurs et de telles infamies ne remonte pas au Père céleste, au Père de la lumière, Auteur de tout don parfait (1).

Le Seigneur n'a point livré la révélation aux libres recherches des hommes.

9. — Le Christ, son Verbe substantiel, et l'Instituteur de notre religion, n'a rien écrit durant sa vie terrestre. Mais il a enseigné oralement et en Maître, répandant de toutes parts ses paroles divinement autorisées. Et il a chargé les Apôtres de lui succéder sur la chaire de vérité. Les Apôtres ! Voilà son livre vivant, dit saint Jean Chrysostome (2). Pendant trois années il les a formés à son école. Il a imprimé sa doctrine dans leurs esprits. Voilà son ouvrage admirable ! Il y a mis le meilleur de son âme, il l'a composé avec une science infinie, un art céleste et un amour incomparable.

« Allez, enseignez toutes les nations, voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » — « Allez dans tout l'univers, prêchez l'Évangile à toute créature. » Ces mots, enseignez, prêchez, doivent surtout s'entendre du magistère vivant. Le mode d'enseigner le plus naturel, n'est-ce pas la parole ? C'est celui qui s'adapte le mieux à toutes les classes des hommes. L'écriture n'est qu'un moyen artificiel. Elle ne convient qu'à peu de personnes. Elle a été inventée pour compléter ou suppléer l'enseignement oral.

Si Jésus-Christ avait ordonné à ses Apôtres d'enseigner par le livre, comment réaliserait-il sa promesse d'être avec

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia*, t. II, th. 16, p. 29-41.
(2) Hom. 1. In Math. n. 1.

eux jusqu'à la fin du monde? Le Nouveau Testament, rédigé par les Apôtres ou par leurs disciples, était achevé à la fin du Ier siècle de l'Église. L'assistance prêtée par le Christ à ses auteurs ne doit pas s'étendre au-delà de la mort des Apôtres ou des hommes apostoliques.

« La foi vient par l'ouïe (1) », dit saint Paul, « et par la parole du Christ. » Par la parole et non point par la lecture. Il faut que les hérauts de l'Évangile remplissent le monde de leur prédication orale, et non point d'éditions de l'Écriture sainte. D'ailleurs, avant la découverte de l'imprimerie, comment leur eût-il été possible de publier des livres?

10. — Les Apôtres ont dû comprendre les recommandations de leur Maître et avoir à cœur de s'y conformer. Si le Christ leur avait commandé d'instruire les peuples par leurs écrits, ils se seraient empressés de se mettre à l'œuvre, tout en déclarant s'acquitter d'un devoir imposé par le Seigneur. Ils auraient commencé par codifier leur doctrine. Or, c'est tout autrement qu'ils ont procédé. Au lieu d'écrire, ils ont parlé. Et c'est leur prédication orale qui a converti le monde. Ils n'ont pas eu besoin de l'écriture pour organiser le royaume de Dieu sur la terre. Quelques-uns d'entre eux n'y ont eu recours que poussés par les nécessités du moment, mais jamais dans le dessein de synthétiser ou d'exposer les dogmes. Saint Matthieu, sur le point de quitter les Juifs, pour porter la lumière aux païens, rédige son Évangile pour leur laisser comme un souvenir de son enseignement, et il s'attache surtout à leur prouver que le Christ est vraiment le Messie annoncé par les prophètes. Saint Marc, disciple de saint Pierre, compose le sien pour les Gentils, et surtout pour les Romains. Il cherche à les gagner au Sauveur par l'admiration, en leur présentant la grandeur, la majesté et la puissance de son Héros. Saint

(1) *Rom.*, x, 14.

Luc, disciple de saint Paul et le troisième Évangéliste, nous avertit au commencement de son livre du motif qui l'a déterminé : il veut rapporter avec plus de critique et plus de fidélité les événements qu'il voit déjà défigurés autour de lui. Enfin saint Jean, le Bien-Aimé du Maître, après avoir approuvé et confirmé de son autorité les trois premiers Évangiles, entreprend le sien pour venger Notre-Seigneur Jésus-Christ des attaques des premiers hérétiques, négateurs de sa divinité (1).

Quant aux *Épîtres* de Pierre, de Paul, de Jacques, de Jude et de Jean, elles ne traitent qu'en passant des vérités révélées. Ce sont ordinairement des exhortations adressées à des chrétientés nouvelles pour les entretenir dans la vertu et dans la piété. Elles sont loin d'être l'œuvre principale de leurs auteurs. Elles n'étaient nullement nécessaires pour la fondation de l'Église. La fonction essentielle des Apôtres, c'était le ministère de la parole. Saint Paul déclare dans une circonstance que ce qui lui incombe avant tout, ce n'est pas l'administration du baptême, mais la prédication de la vérité. Jamais les Apôtres n'indiquent aux chrétiens un livre qu'ils doivent lire et regarder comme la règle de leur foi. Jamais ils n'insinuent que les doctrines et les faits prêchés exigent nécessairement d'être consignés dans un écrit, pour être livrés au libre examen des individus (2).

11. — Il ne faut pas s'imaginer cependant que la Bible soit un simple accessoire de notre religion. Ce n'est pas le pur hasard qui a présidé à sa rédaction. C'est par une disposition de la divine Providence, c'est sous l'influence et la direction de l'Esprit-Saint qu'elle a été écrite. Elle est pour

(1) Cf. Eusebius : *Hist. eccl.*, l. III, c. xxiv. — Fillion : *Les Évangiles :* Introd. à chacun d'eux.

(2) Cf. L. Billot : *De Ecclesia,* t. II, th. 16, p. 43-46. — Franzelin : *De Divina Traditione et Scriptura,* Ire part., sect. 1, c. i, th. 4, p. 22-29, troisième édition. — P. Fontaine : *L'Église ou le Christianisme vivant,* IIe part, 3e conf., p. 151-173.

l'Église d'une nécessité relative. La Tradition orale aurait absolument pu suffire à la transmission de toute la vérité révélée. Mais il convenait que la plus grande partie de la révélation fût aussi confiée à l'Écriture. Aussi de tout temps, jusqu'à la mort des Apôtres, Dieu a-t-il inspiré certains écrivains, et leurs œuvres, l'Ancien et le Nouveau Testament, ont été livrés à l'Église, chargée de les garder intacts et de les expliquer aux fidèles. La règle de notre foi, ce n'est donc pas à un livre qu'il nous faut la demander, mais au Magistère vivant et infaillible. Saint Paul recommande à Timothée, qu'il a établi pasteur dans l'Église, d'enseigner à ses ouailles ce qu'il a appris de sa bouche, et non point de répandre parmi elles des exemplaires de ses *Épîtres*. Le Magistère vivant fonctionne déjà quand on compose le Nouveau Testament, et la rédaction de ce dernier n'a nullement modifié l'économie primitive de l'enseignement ecclésiastique.

C'est aux successeurs des Apôtres qu'il appartient, suivant saint Irénée, de garder notre foi en un seul Dieu et d'expliquer sans danger les saintes Écritures. — Ce qu'il faut chercher avant tout, suivant Tertullien, c'est à qui sont les Écritures. De qui descend la doctrine? Par qui et quand est-elle venue? A qui a-t-elle été transmise? Car là où nous verrons la vérité de l'enseignement et de la foi, là nous trouverons les véritables Écritures, leur fidèle exposition et l'intégrale tradition chrétienne (1).

12. — Les Protestants allèguent quelques textes à l'appui de leur opinion sur le libre examen. « Scrutez les Écritures (2), dit Notre-Seigneur aux Pharisiens, parce que c'est en elles que vous croyez trouver la vie éternelle; elles rendent témoignage en ma faveur. » Il ne pouvait pas parler alors du Nouveau Testament, non encore rédigé, ni

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique,* t. I, c. ii, 103-105, p. 96-99.
(2) Joan., v, 39.

par conséquent de la règle de la foi chrétienne. Il ne s'agissait pas de toute la vérité révélée, mais seulement de la question pendante entre les Juifs : Jésus-Christ est-il ou non le Messie? Le Sauveur ne s'adresse pas à tout le monde, mais uniquement à ceux qui discutent avec lui, aux Pharisiens, en possession de la chaire de Moïse et aidés par l'enseignement traditionnel de la synagogue à découvrir le sens des prophéties. Enfin, il use d'un argument *ad hominem* envers des rebelles obstinés que ses œuvres ne réussissent pas à convaincre.

A l'arrivée de Paul et de Silas à Bérée (1), les Juifs reçoivent leurs paroles avec avidité, et chaque jour ils scrutent les Écritures pour vérifier les discours des orateurs. Et plusieurs croient. Ce qu'ils cherchent dans la Bible, ce sont des motifs de crédibilité. Ils veulent s'assurer de la conformité de la prédication avec les prophéties de l'Ancien Testament. Ils n'examinent pas la révélation en elle-même.

« Ne croyez pas à tous les esprits, dit saint Jean dans sa première Épître (2), mais éprouvez les esprits pour savoir s'ils viennent de Dieu. » S'agit-il ici d'un examen privé? Nullement. Saint Jean indique lui-même le critérium à employer. « C'est à ce signe, dit-il, que vous connaîtrez l'esprit de Dieu : tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair procède de Dieu. Mais tout esprit qui divise Jésus ne procède pas de Dieu. » Donc, avant tout, il faut se demander si telle doctrine est conforme à l'enseignement de l'Église. « Celui qui connaît Dieu, ajoute l'Apôtre, celui-là nous écoute ; celui qui ne vient pas de Dieu, celui-là ne nous écoute pas. Et c'est en cela que nous distinguons l'esprit de vérité de l'esprit d'erreur. » Il faut donc s'en rapporter au Magistère vivant, et non pas au libre examen.

(1) *Act.*, XVII, 11.
(2) JOAN., I *Ep.*, IV.

Mais, répliquent les Protestants, vous recourez à la raison pour établir l'autorité du Magistère ecclésiastique. Pourquoi la répudiez-vous comme insuffisante à extraire de l'Écriture la vérité révélée? C'est là un pur sophisme. Reconnaître la chaire de nos Maîtres n'est pas la même chose que trouver par nos propres efforts les secrets qu'ils sont chargés de nous apprendre. Grâces soient rendues au Seigneur, notre Dieu, qui vient au secours de notre faiblesse sans blesser notre amour-propre. En instituant, pour nous instruire, un Magistère infaillible et en nous enjoignant d'ajouter foi à ses dires, il l'entoure d'un tel éclat surnaturel que notre soumission est éminemment raisonnable (1).

13. — Le Magistère de l'Église ne se contente pas d'affirmer purement et simplement les vérités révélées. Il n'est pas qu'un écho, qu'un instrument à répétition. Il expose, il explique en maître et en docteur, en un mot il enseigne d'une manière vivante. C'est pourquoi les réformés crient au scandale. Ils voient une contradiction entre cette autorité doctrinale, et tout l'appareil scientifique, produit d'un travail humain, qu'elle veut nous imposer. Il n'y a de contradiction que dans leur esprit mal disposé.

L'Église est une société; or, toute société est un organisme vivant, c'est-à-dire « un être moral organisé pour obtenir et conserver, pour faire valoir et pour transmettre un bien matériel ou spirituel (2) », qui est toute sa raison d'être.

En outre, l'Église est une société enseignant eet enseignée, « un organisme constitué pour conserver, faire valoir et transmettre par tous les moyens possibles (3) » la vérité révélée.

Au nom de l'individualisme, les protestants s'insurgent

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia*, t. II, th. 16, p. 47-49.
(2) De la Barre : *La Vie du dogme catholique*, Ire part., c. II, p. 83.
(3) Idem, *Ibid.*

contre cette socialisation de la doctrine. Elle est pourtant plus conforme qu'aucun autre système au plan général de la Providence. La grâce perfectionne la nature sans l'altérer. Dans l'ordre naturel, l'homme ne développe harmonieusement toutes ses facultés que sous les influences sociales. Ne convient-il pas que l'évolution de l'être surnaturel réponde à celle de la nature? Ce sera dans et par la société religieuse que le chrétien grandira et prendra tout son accroissement. Il y aura un Magistère pour proposer le dogme à son intelligence et la loi morale à sa volonté.

L'homme n'est pas abandonné à lui-même après sa naissance. Il n'a pas à pourvoir tout seul à ses divers besoins. Il est solidaire d'un tout, il fait partie d'un vaste corps, dont certains membres exercent sur lui une action prépondérante. A travers son entourage le passé lui-même retentit jusqu'à lui.

14. — Le chrétien n'est pas non plus séparé de ses frères. Il est membre d'un organisme, et il vit de la vie sociale. Sous la direction d'une autorité divinement établie, il vit de la pensée et de l'amour communs. Il n'a pas été placé en face d'un livre, ni laissé à lui-même pour construire avec les matériaux bibliques l'édifice de sa croyance. Si certaines écoles ont exagéré en philosophie l'importance de la tradition, prétendant celle-ci nécessaire à l'éveil de l'esprit humain, les protestants méconnaissent, avec les rationalistes, l'infirmité de la raison en déclarant cette dernière capable, sous l'inspiration de Dieu, de pénétrer le sens de la Bible. Combien plus vrai M. F. Brunetière, quand il écrit : « Je ne puis concevoir une société reposant sur un texte, sur un code fondamental, sans qu'il y ait dans cette société un pouvoir juridique ayant mission officielle et pouvoir pour interpréter ce texte (1). »

(1) Cité par le P. de la Barre : *op. cit.*, p. 88.

Un livre, quel qu'il soit, est une lettre morte. Au contraire, le Magistère oral et authentique dans l'Église est un enseignement vivant. Le prêche du ministre protestant ne peut soutenir la comparaison avec lui. Des deux côtés, on commente l'Écriture. Mais, dans le protestantisme, le commentateur est une personne privée, sans autorité doctrinale, sans mission officielle. Dans l'Église catholique, c'est une personne juridique, organe représentatif de la société et l'incarnation de son âme.

L'Église est un corps vivant, « une collection d'intelligences et de volontés, choses éminemment vivantes (1) ». C'est le concert intellectuel et volontaire de ses membres, leur tendance vers un but commun qui est l'expression de sa vie. Dans cet organisme, le pouvoir doctrinal est une véritable intelligence collective enseignant au nom de la société. C'est une personne juridique vivant de la vie sociale. Il ne représente pas seulement la personnalité collective, il y participe. C'est un Magistère vivant, vivante manifestation d'une société vivante.

La Réforme, c'est le règne de l'individualisme, et partant de la division et de l'anarchie. L'enseignement réformé ne vit que d'une vie individuelle. La doctrine catholique au contraire vit d'une vie sociale. Elle procède d'un Magistère hiérarchique, socialement constitué, ayant titre et mission officielle, organe et manifestation de la communauté, et participant à sa vie collective.

15. — Elle est à la fois l'attestation d'un témoin et l'enseignement d'un maître. « Vous serez mes témoins », disait Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses Apôtres. Et leurs successeurs continuent de témoigner dans le monde. Par le fait même qu'ils parlent, ils s'affirment. Leur parole vivante est une attestation spontanée. Plus intense est la vie d'un indi-

(1) De la Barre : *La Vie du dogme cath.*, p. 85.

vidu, plus il y a d'énergie dans son affirmation. Dans l'Église catholique, l'apostolat enseignant, personnalité collective, vit d'une vie riche et puissante. Aussi s'affirme-t-il impérieux et s'impose-t-il pressant. C'est plus qu'une théorie abstraite ; c'est une attestation morale.

C'est aussi un enseignement doctrinal au sens propre du mot. Les Apôtres et les Évêques sont des docteurs. Ils ne se contentent pas, comme les répétiteurs vulgaires, de ressasser des formules. Ils savent modifier le texte, et sans l'altérer, lui donner mille tours nouveaux, afin de le mieux adapter aux besoins des disciples. Leur parole s'insinue comme un aliment. Avant de la communiquer aux autres, ils s'approprient la doctrine, ils se l'assimilent, ils l'imprègnent de leurs idées, de leurs sentiments, de leurs images. C'est ainsi qu'ils la transmettent vivante de leur vie intellectuelle et morale, comme la mère instille à l'enfant le lait de son sein.

« Le texte immuable n'est et ne peut être qu'une lettre morte (1). Le simple commentateur sans pouvoir sur le texte ne donne pas un enseignement vivant ; au contraire, la doctrine traditionnelle, au sens catholique, est chose essentiellement vivante, et parce qu'elle est essentiellement vivante, essentiellement variable dans les modes de la transmission à divers temps et à diverses intelligences, voilà pourquoi ce travail humain, dont les protestants se plaignent si fort, cette empreinte des civilisations diverses et des philosophies multiples, tout cela, loin d'être une altération, est la condition essentielle d'un enseignement proportionné à la diversité des époques et à la multiplicité des intelligences. Travail humain, soit ! puisque l'Église est un organisme humano-divin, travail qui produit un aliment transmissible, puisque tel est le résultat nécessaire de la Tradition,

(1) P. de la Barre : *La Vie du dogme*, Ire part., c. II, p. 92-93.

élaboration d'une doctrine qui est humaine dans les conditions d'exposition en même temps que divine dans sa source et dans son fond immuable. Doctrine humano-divine, elle est vraiment le lait donné par l'Église : à l'égard des intelligences, comme à l'égard des volontés et des cœurs, l'Église n'est-elle pas une mère ? »

16. — C'est donc à tort que les protestants accusent le Magistère de l'Église catholique de violenter les âmes par sa rigidité mécanique. Il a la plasticité et la souplesse de la vie. Organisme humano-divin, tout en enseignant au nom de Dieu, il parle aux hommes un langage véritablement humain, et il donne satisfaction à toutes leurs légitimes exigences.

L'autorité doctrinale de l'Église est si peu antirationnelle que le fondateur du positivisme, Auguste Comte, a prétendu que dans toute société il était besoin d'un pouvoir enseignant et directeur, chargé de la garde de la morale et de la religion. Ce sont les protestants qui méconnaissent la nature profonde de l'homme et de la société. Ils sont mal venus à se réclamer de la psychologie. Elle les condamne (1).

17. — Le Magistère infaillible de l'Église n'est pas seulement plus adapté à la nature humaine que le libre examen, il est encore nécessaire à la diffusion de la vérité révélée. La révélation doit atteindre tout le monde, de telle sorte que tous puissent croire, sans tomber dans l'erreur. Dieu la destine à tous les peuples, à tous les hommes. Sa bonté et sa sagesse sont donc tenues de la répandre partout, de la présenter à toutes les nations. Il ne s'adresse pas directement à chaque individu. Si l'on rejette l'autorité enseignante de l'Église catholique, il ne reste plus que de recourir à la science. Mais celle-ci ne suffira point à la tâche. La plupart des hommes sont manifestement incapables des investiga-

(1) Cf. De la Barre : *op. cit.*, 1re part., c. I, II, p. 59-110.

tions nécessaires pour découvrir toute la vérité révélée. Ils seraient obligés de demander des lumières à l'élite des penseurs. Y aurait-il même des esprits pénétrants qui, à force de labeurs, parviendraient à la foi intégrale? Il est permis d'en douter. Jamais très certainement ils ne réussiraient à s'entendre de manière à former un chœur, une école méritant de grouper l'humanité autour de sa chaire. Et comment serait-il donné à la multitude de vérifier les titres de ses maîtres?

Requise pour procurer l'universalité de la révélation, l'autorité doctrinale de l'Église est aussi indispensable pour assurer son unité. En dehors de l'enseignement authentique du Magistère, c'est l'individualisme, la contradiction et l'anarchie. Témoin l'histoire du protestantisme (1).

18. — Dieu n'a jamais entièrement abandonné les hommes à eux-mêmes pour la recherche de la vérité. Jamais il n'a livré la Révélation à leur libre examen. Sous l'Ancien Testament, il y avait en Israël un magistère vivant doté de la prérogative de l'infaillibilité. Si les docteurs ordinaires étaient sujets à l'erreur, ils avaient à côté d'eux, pour redresser leurs dires, un enseignement extraordinaire et infaillible : c'était la prophétie. Par elle, Dieu complétait peu à peu la révélation. Les nouvelles connaissances communiquées à son peuple venaient confirmer et expliquer les anciennes. Sans cesse le dépôt s'enrichissait. Instruments et échos du Seigneur, les prophètes transmettaient fidèlement aux Juifs les paroles de leur Maître, et ils les éloignaient de toutes les erreurs où auraient pu les entraîner leurs prêtres et leurs propres tendances naturalistes. Ils leur dispensaient les trésors célestes dans toute leur pureté (2).

Mais une fois le courant de la révélation arrêté, c'est le

(1) Cf. Franzelin : *De divina Traditione et Scriptura*, troisième édition, Ire part., sect. 1, c. I, th. 6, p. 43-56.

(2) Cf. L. Billot : *De Ecclesia*, t. II, th. 16, p. 53-57. — Franzelin : *De Ecclesia Ch.*, th. 3, p. 21-34.

magistère ordinaire de son Église que l'Homme-Dieu a dû doter de l'infaillibilité.

19. — Et c'est dans l'univers tout entier qu'il a ordonné aux docteurs, ses ministres, de répandre la vérité révélée. Leur juridiction ne s'étend sans doute que sur les fidèles déjà membres de la société chrétienne, et de ceux-là seuls, elle exige impérieusement l'obéissance. Mais le pouvoir d'enseigner, ils ont à l'exercer sur tous les hommes. Lorsque les missionnaires, hérauts de l'Évangile, et porteurs de la bonne nouvelle, pénètrent dans les contrées païennes, ils sont les délégués de l'Église et les représentants de son infaillible magistère; ils s'acquittent du devoir imposé par le Christ à ses Apôtres et à leurs successeurs.

20. — Mais ce n'est pas seulement par les maîtres officiels que l'Église projette au dehors de son sein des rayons de la vérité révélée (1). En se détachant de son corps, le schisme et l'hérésie ont emporté plusieurs de ses enseignements, et ils continuent de les répandre autour d'eux. De ce que le magistère infaillible est l'intermédiaire divinement établi pour la communication de la doctrine sacrée, il ne s'ensuit pas qu'un autre mode de transmission ne puisse suffire à amener les hommes à la foi surnaturelle. Si on leur apprend les points essentiels dont la croyance explicite est nécessaire à tout adulte de nécessité de moyen, les erreurs que l'on y mêlera et auxquelles leur adhésion surnaturelle ne s'attachera qu'en apparence, ne les empêcheront pas de faire un acte de foi véritable. Il suffit qu'on leur enseigne les deux articles fondamentaux relatifs à l'existence de Dieu, auteur de l'ordre surnaturel, et à sa surnaturelle Providence. Dès lors, sur leur foi, principe de justification, pourront s'épanouir, avec la vie de la grâce, les fleurs et les fruits du salut.

21. — C'est toujours de l'Église que part la lumière

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia*, t. II, th. 16, p. 64-72.

surnaturelle pour éclairer les peuples ; car c'est à l'Église catholique que protestants, Russes et Orientaux ont emprunté leurs lambeaux de révélation.

Ces quelques vérités, ce noyau doctrinal, c'est encore le retentissement dans le monde de la voix de l'Église qui le conserve et le vivifie. Quand les protestants s'efforcent de résister au courant du rationalisme, ils se tournent vers l'Église, et ils s'approchent même de ses murs, non point sans doute pour entrer dans son sanctuaire, mais du moins pour s'appuyer contre son inébranlable solidité. Ils lui demandent une ombre de christianisme. Les schismatiques d'Orient extraient leur théologie de nos manuels. Ils reproduisent nos ouvrages jusque dans leur méthode, dans la disposition de leurs matières et même dans leurs arguments. Si l'Église, colonne de la vérité, s'écroulait un jour, elle entraînerait dans sa ruine toutes ces constructions à peine consistantes. Si les rayons de son enseignement venaient à s'éteindre, les ténèbres les plus noires envahiraient l'univers. Mais le monde n'est jamais privé de la vérité. Dieu pourvoit toujours à la garde de sa révélation. Dans l'Ancien Testament, il la confie à un peuple particulier, il établit déjà une autorité doctrinale, et de siècle en siècle il envoie ses prophètes. Sous la nouvelle alliance, il institue l'infaillible magistère de son Église, et il porte ses accents jusqu'aux extrémités de la terre.

CHAPITRE VIII

L'Écriture sainte, premier dépôt de la Révélation.

Sommaire : 1. Comment la vérité révélée arrive à l'Église. Faux concepts de l'inspiration. — 2. La notion catholique de l'inspiration. — 3. Étendue de l'inspiration. — 4. Critérium de l'inspiration. — 5. Canonicité de l'Écriture. Livres protocanoniques. Livres deutérocanoniques. — 6. Traductions de la Bible. Les Septante. L'Italique. La version de saint Jérôme. La Vulgate. — 7. Authenticité de la Vulgate d'après le concile de Trente. — 8. Utilité de l'Écriture. — 9. Ses divers sens. — 10. Les types scripturaires. — 11. Usage de l'Écriture en théologie.

1. — Le magistère vivant de l'Église transmet aux hommes la divine Révélation. Il garde inviolable le dépôt précieux confié à ses soins, et il en répand les richesses dans le monde. Par l'intermédiaire des prophètes, de Jésus-Christ et des Apôtres, c'est de Dieu lui-même que lui est venue la vérité.

Mais ce n'est pas seulement par les paroles de ses délégués que le Seigneur a pris soin de la lui communiquer. Il l'a fait consigner en partie dans des livres, dans l'Écriture par excellence. Il est lui-même l'auteur principal de l'Ancien et du Nouveau Testament ; il en a inspiré les rédacteurs. Ceux-ci étaient ses propres instruments, des instruments animés sans doute, intelligents et libres, pleinement conscients de leur collaboration, mais des instruments véritables, mus par son action toute-puissante.

Pour les faire écrire, il a exercé sur eux une influence

prévenante et une influence concomitante. Avant et pendant la composition, ils ont été sous le coup de son opération. S'il les laissait entièrement à eux-mêmes, en approuvant leurs œuvres, il n'en deviendrait pas l'auteur. En les proclamant exemptes d'erreurs, et surtout en déclarant la révélation exactement contenue en elles, il les adopterait réellement. Mais il ne les tirerait pas de l'ordre purement humain, il ne les élèverait pas à la hauteur d'ouvrages inspirés, d'ouvrages divins ; il n'aurait aucune part spéciale à leur construction ; et elles resteraient de simples élucubrations de ses créatures. A plus forte raison, l'Église, en les inscrivant dans son canon et en les comptant au nombre des livres sacrés, ne leur imprimerait-elle pas le caractère de l'inspiration (1)?

2. — Dieu est l'Auteur principal de l'Écriture sainte, les rédacteurs humains n'en sont que les auteurs secondaires. « Par un secours surnaturel, comme parle Léon XIII (2), il les a excités et poussés à écrire ; il les a assistés pendant la rédaction ; il les a portés à bien concevoir dans leur esprit, à vouloir rendre fidèlement, à exprimer avec exactitude et avec une infaillible vérité tout ce qu'il leur ordonnait et rien que ce qu'il leur ordonnait. » Ce sont des hommes qui rédigent les Livres saints, mais ces hommes, Dieu les emploie à son service, il s'en sert comme d'instruments dociles, et par leur intermédiaire, son action s'étend jusqu'aux livres eux-mêmes. Elle s'exerce directement sur leur volonté, sur leur intelligence et sur leur imagination. Sans les contraindre, il imprime à leur liberté une impulsion décisive. Avant de déterminer leur vouloir, il a dû éclairer

(1) Cf. Vacant : *Études sur Const. vatic.*, t. I, art. 82, p. 460-464. — Chauvin : *L'Inspiration des divines Écritures*, c. III, p. 57-79. — Franzelin : *De div. Trad. et Script. De div. Script.*, th. 4, p. 360-372. — Brucker : *Questions actuelles d'Écriture sainte*, Ire part., c. I, IV, p. 14-24.

(2) *Providentissimus.*

leur esprit. Ensuite, par une assistance spéciale, il a une part prépondérante dans la composition de l'œuvre. Parfois il n'a pas à les instruire, à leur enseigner l'objet en question : ils connaissent déjà les vérités naturelles et surnaturelles qu'il leur demande de consigner. Mais il a souvent à dissiper leur ignorance au moyen de révélations proprement dites. Inspirer n'est pas révéler. Il n'est pas rare pourtant que l'inspiration implique des révélations. En possession de la vérité, sur l'ordre du Seigneur, les écrivains sacrés se mettent au travail de la rédaction. Peut-être le commandement divin leur a-t-il été d'abord intimé d'une manière générale, avant qu'ils n'aient songé à rechercher et à rassembler les matériaux. Il leur est ensuite particulièrement renouvelé, au moment de construire. Parfois Dieu a présidé à leurs premiers labeurs intellectuels, et il a coopéré par une action surnaturelle à leurs enquêtes préalables, sans les avertir encore de son concours ni de son dessein. Quand il leur manifeste sa volonté, quand il impose ses prescriptions à leur obéissance, ils choisissent, dans les connaissances présentes à leur esprit, ce qui servira à la réalisation de son plan, et ils s'attachent à fixer par l'écriture tout ce qui leur est demandé et rien que ce qui leur est demandé. Les ordonnances divines ainsi exécutées ne sont pas incompatibles avec d'autres motifs secondaires : sans se dérober à leur Maître souverain, ils peuvent subir diverses influences et céder à plusieurs attraits. Pendant la rédaction, ils ne sont pas abandonnés à leurs seules forces : Dieu leur prête son aide. Ils ne sont pas non plus purement passifs sous sa motion : ils agissent proprement et personnellement. Et leur rôle ne se réduit pas à écrire sous sa dictée : il leur indique ce qu'il veut leur faire rendre ; mais c'est à eux qu'il appartient de l'exprimer à leur manière. Leurs œuvres porteront la marque de leur esprit, de leur cœur, de leur tempérament et de leur caractère ; elles refléteront leurs idées,

prévenante et une influence concomitante. Avant et pendant la composition, ils ont été sous le coup de son opération. S'il les laissait entièrement à eux-mêmes, en approuvant leurs œuvres, il n'en deviendrait pas l'auteur. En les proclamant exemptes d'erreurs, et surtout en déclarant la révélation exactement contenue en elles, il les adopterait réellement. Mais il ne les tirerait pas de l'ordre purement humain, il ne les élèverait pas à la hauteur d'ouvrages inspirés, d'ouvrages divins ; il n'aurait aucune part spéciale à leur construction ; et elles resteraient de simples élucubrations de ses créatures. A plus forte raison, l'Église, en les inscrivant dans son canon et en les comptant au nombre des livres sacrés, ne leur imprimerait-elle pas le caractère de l'inspiration (1)?

2. — Dieu est l'Auteur principal de l'Écriture sainte, les rédacteurs humains n'en sont que les auteurs secondaires. « Par un secours surnaturel, comme parle Léon XIII (2), il les a excités et poussés à écrire ; il les a assistés pendant la rédaction ; il les a portés à bien concevoir dans leur esprit, à vouloir rendre fidèlement, à exprimer avec exactitude et avec une infaillible vérité tout ce qu'il leur ordonnait et rien que ce qu'il leur ordonnait. » Ce sont des hommes qui rédigent les Livres saints, mais ces hommes, Dieu les emploie à son service, il s'en sert comme d'instruments dociles, et par leur intermédiaire, son action s'étend jusqu'aux livres eux-mêmes. Elle s'exerce directement sur leur volonté, sur leur intelligence et sur leur imagination. Sans les contraindre, il imprime à leur liberté une impulsion décisive. Avant de déterminer leur vouloir, il a dû éclairer

(1) Cf. VACANT : *Études sur Const. vatic.*, t. I, art. 82, p. 460-464. — CHAUVIN : *L'Inspiration des divines Écritures*, c. III, p. 57-79. — FRANZELIN : *De div. Trad. et Script. De div. Script.*, th. 4, p. 360-372. — BRUCKER : *Questions actuelles d'Écriture sainte,* Ire part., c. I, IV, p. 14-24.

(2) *Providentissimus.*

leur esprit. Ensuite, par une assistance spéciale, il a une part prépondérante dans la composition de l'œuvre. Parfois il n'a pas à les instruire, à leur enseigner l'objet en question : ils connaissent déjà les vérités naturelles et surnaturelles qu'il leur demande de consigner. Mais il a souvent à dissiper leur ignorance au moyen de révélations proprement dites. Inspirer n'est pas révéler. Il n'est pas rare pourtant que l'inspiration implique des révélations. En possession de la vérité, sur l'ordre du Seigneur, les écrivains sacrés se mettent au travail de la rédaction. Peut-être le commandement divin leur a-t-il été d'abord intimé d'une manière générale, avant qu'ils n'aient songé à rechercher et à rassembler les matériaux. Il leur est ensuite particulièrement renouvelé, au moment de construire. Parfois Dieu a présidé à leurs premiers labeurs intellectuels, et il a coopéré par une action surnaturelle à leurs enquêtes préalables, sans les avertir encore de son concours ni de son dessein. Quand il leur manifeste sa volonté, quand il impose ses prescriptions à leur obéissance, ils choisissent, dans les connaissances présentes à leur esprit, ce qui servira à la réalisation de son plan, et ils s'attachent à fixer par l'écriture tout ce qui leur est demandé et rien que ce qui leur est demandé. Les ordonnances divines ainsi exécutées ne sont pas incompatibles avec d'autres motifs secondaires : sans se dérober à leur Maître souverain, ils peuvent subir diverses influences et céder à plusieurs attraits. Pendant la rédaction, ils ne sont pas abandonnés à leurs seules forces : Dieu leur prête son aide. Ils ne sont pas non plus purement passifs sous sa motion : ils agissent proprement et personnellement. Et leur rôle ne se réduit pas à écrire sous sa dictée : il leur indique ce qu'il veut leur faire rendre ; mais c'est à eux qu'il appartient de l'exprimer à leur manière. Leurs œuvres porteront la marque de leur esprit, de leur cœur, de leur tempérament et de leur caractère ; elles refléteront leurs idées,

leurs images, leurs sentiments, leurs habitudes et leurs passions. Sous le souffle d'en haut, ils demeurent eux-mêmes avec leur génie, leur talent ou leur médiocrité ; ils gardent l'empreinte reçue de la famille, de leur éducation, de la société, du milieu, du climat, de la terre. Dieu ne jette pas ses interprètes dans un moule unique afin de les transformer en des hommes nouveaux. Il utilise seulement leurs facultés de façon à obtenir, sans erreur, la traduction exacte des pensées qu'il se propose de communiquer à leurs frères. Il ne va point jusqu'à déterminer lui-même les mots à employer, excepté quelques termes plus importants et plus essentiels. Son assistance pendant la composition ne va qu'à les préserver de toute erreur (1).

3. — Dociles instruments de la vérité absolue, ils ne rapportent que le vrai. Si l'on ne cherche dans leurs livres que ce qu'il leur a été ordonné d'y insérer et ce qu'ils y ont réellement écrit, on n'y trouvera point de fausseté. Ils ne sont pas seulement infaillibles, quand ils traitent directement de la religion ou des choses de la foi et de la morale, ils le sont toujours et partout ; car partout et toujours ils sont dirigés par le Seigneur. S'ils se trompaient, leurs défaillances devraient être mises sur le compte de leur Guide. Pour répondre aux objections déjà opposées à la Sainte Écriture, les Pères de l'Église n'ont jamais concédé qu'il y eût en elle des erreurs. Les découvertes modernes ont-elles soulevé des difficultés actuellement insolubles, les progrès de nos connaissances permettront sans doute de les dénouer. Mais, en attendant, elles ne justifient pas, chez les Apologistes, un changement de tactique.

(1) Cf. Vacant : *Études... Const. vatic.*, t. I, art. 83-85, p. 464-488. — Brucker : *Questions actuelles d'Écriture sainte,* Ire part., c. ii, p. 24-54. — Chauvin : *L'Inspiration des divines Écritures*, c. ii, p. 21-57. — C. Trochon, H. Lesêtre : *Introd. à l'étude de l'Écriture sainte,* t. I, c. i, p. 12-23. — Franzelin : *De div. Trad. et Script. De div. Script.*, th. 2 et 3, p. 329-360.

On est mal venu à attaquer la Bible au nom des sciences de la nature. Elle renferme certainement des faits d'ordre physique, mais elle les rapporte comme ils s'offrent aux regards, elle les décrit par le dehors, d'après leurs apparences, sans essayer de les expliquer, sans en tenter la théorie scientifique. Elle emploie pour les rendre les expressions, ordinairement métaphoriques, empruntées à l'usage courant. Dieu n'a pas voulu nous éclairer ce domaine : au lieu de nous en dévoiler les secrets, il l'a abandonné aux discussions des savants (1). Sa révélation porte sur un tout autre objet : ce qu'il se propose de nous manifester, c'est notre fin surnaturelle et les moyens de l'atteindre. Mais cet enseignement, pour l'adapter aux besoins du grand nombre, il ne le livre pas sous forme d'abstractions ; il le revêt au contraire de figures éclatantes; il le concrétise dans des exemples; il le présente vivant dans la prophétie et dans l'histoire ; il le montre réglant la croyance et la conduite de plusieurs générations successives ; il en confie la garde à un peuple choisi et privilégié : et nous voyons se dérouler les diverses phases de l'existence des Juifs, leur exil en Égypte, leur délivrance par Moïse, leur séjour dans le désert, leur entrée dans la terre promise, leurs guerres, sous les Juges, sous Saül et sous David, leur tranquillité, sous Salomon, leur division entre Israël et Judas, leur défaite et leur captivité à Babylone, leur retour dans la Palestine et leur asservissement aux Romains. L'histoire inspirée par Dieu ne saurait contenir d'erreur; seulement, les écrivains sacrés peuvent parfois citer des récits profanes sans garantir leur vérité, sans les couvrir de l'autorité divine. C'est, par exemple, lorsqu'ils relatent successivement des assertions contradictoires, lorsqu'ils laissent certains passages comme à la marge de leurs narrations, sans les insérer dans la trame

(1) *Ecclésiaste*, III, 11.

proprement dite. D'ordinaire, il est assez facile de distinguer ces fragments. Quand ils les introduisent réellement dans leurs ouvrages, ils se les approprient, et ils en certifient la valeur (1). Les autres ne font pas partie de la Bible ; l'inspiration ne les atteint pas, et ils peuvent être faux. Tous les énoncés proprement scripturaires sont exacts ; ils sont tous des affirmations de Dieu et, partant, de vraies révélations. Si quelques-uns ne renferment que de pieuses exhortations, des promesses, des paroles consolantes, s'ils sont l'expression suggestive de sentiments délicats, tendres ou brûlants, il n'en faut pas conclure qu'ils ne contiennent pas la vérité révélée.

L'inspiration, l'inerrance et la révélation embrassent toute la Bible. L'inspiration, influence de Dieu sur les facultés des écrivains sacrés, s'étend à tout, au fond et à la forme, mais différemment. Pour la détermination du fond, elle ne laisse aucune part à l'activité humaine ; aussi tout le fond est-il révélé. Mais elle lui abandonne l'élaboration du style ; Dieu se contente de la soutenir de son secours pour qu'elle ne glisse pas dans l'inexactitude.

L'inerrance affecte et le fond fixé par le Seigneur et la forme préservée par son assistance. La révélation se trouve dans les énoncés (2) ; le fond est entièrement révélé.

4. — C'est l'Église qui est la gardienne et la propagatrice de la Révélation. Aussi a-t-elle reçu l'Écriture en dépôt, pour la conserver intacte et l'interpréter.

Les saintes Lettres sont appelées canoniques. Elles sont en effet la règle de notre foi, et elles ont été inscrites par l'Église au canon ou au catalogue des Livres divins. A pro-

(1) Cf. Brucker : *Études* du 20 janvier 1903.

(2) Brucker : *Questions actuelles d'Écriture sainte,* Ire part., c. III, et IIe part., p. 54-145. — Vacant : *op. cit.,* t. I, art. 86-88, p. 488-518. — Chauvin : *op. cit.,* c. VI-VII, p. 129-205. — Trochon-Lesêtre : *op. cit.,* t. I, c. I, p. 24-36.

prement parler, ce n'est point cette inscription qui fait leur canonicité ; car elle ne leur donne-pas leur autorité divine. Elles sont canoniques surtout parce qu'elles sont inspirées et parce qu'elles ont Dieu pour Auteur. C'est parce qu'elle est son œuvre et parce qu'elle contient sa révélation que Dieu a confié la Bible à son Église.

C'est au Magistère vivant qu'il appartient de la commenter et de l'expliquer ; pour la connaître, nous avons besoin de recourir à son infaillibilité. C'est lui d'abord et lui seul qui peut nous certifier l'inspiration de l'Écriture. Si l'on rejette son autorité doctrinale, à quel critérium se fier? Le critérium historique est insuffisant : la Bible est pleine de miracles ou d'interventions surnaturelles de Dieu ; mais il ne s'ensuit point qu'elle soit une œuvre divine ; elle n'est pas tout entière un tissu de prodiges ; et puis, des faits surnaturels, il peut y avoir des relations purement humaines. L'élévation, la beauté et la transcendance de la doctrine sont des marques trop vagues, trop difficilement perceptibles et trop peu démonstratives. De plus, elles ouvriraient la porte à l'arbitraire. L'analyse psychologique des impressions éprouvées au contact et à la lecture du texte sacré nous laisse encore enfermés dans le subjectivisme et nous livre à toutes sortes d'illusions. L'illumination de l'Esprit-Saint est elle-même tout interne ; elle est un signe équivoque et fantaisiste, elle favorise les aberrations du fanatisme. L'Apostolat n'est pas non plus une note distinctive satisfaisante : il n'est pas identique à l'inspiration ; d'ailleurs tous les livres saints ne sont pas l'œuvre des Apôtres. Le témoignage des auteurs sacrés ne fournit pas lui-même un indice probant : il est simplement humain, et donc incapable de fonder la foi surnaturelle. Il nous faut l'attestation même de Dieu, l'Inspirateur et l'Auteur principal de l'Écriture. Et ce n'est pas seulement la tradition humaine qui doit nous la transmettre ; car elle n'établirait pas une certitude infaillible, générale, adéquate à toutes les

parties de la Bible ; elle aurait pu s'altérer à travers les siècles ; bien peu de personnes seraient à même de se convaincre par la critique et l'histoire de son universalité, de sa perpétuité et de son authenticité ; de fait, le caractère divin a été contesté à plusieurs livres de la Bible.

Il y a dans l'Écriture de nombreux témoignages en faveur de l'inspiration des saintes Lettres. Sous l'Ancien Testament, la synagogue était déjà convaincue qu'elles sont l'œuvre de Dieu. Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses Apôtres confirment cette croyance : nous les voyons se conformer au sentiment des Juifs, leurs contemporains, et comme eux, affirmer l'inspiration de la littérature sacrée. Dans les Évangiles se trouvent de fréquentes citations de l'Ancien Testament, produites comme textes de la divine Écriture. Il n'y est pas cependant fait mention de tous les livres ; certains d'entre eux ne sont nommés nulle part : tels, *Esther, Esdras, Néhémie*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques, Abdias* et *Nahum*. Les Apôtres, et surtout saint Paul, attestent aussi l'inspiration des saintes Lettres ; mais leur témoignage est loin d'être adéquat : dans une de ses Lettres saint Pierre parle des écrits de saint Paul, et il les compte au nombre des Écritures sacrées ; dans une de ses Épîtres, saint Paul proclame toute la Bible inspirée ; mais ni saint Pierre ni saint Paul ne peuvent témoigner en faveur de l'Écriture intégrale ; car elle n'était pas encore entièrement rédigée.

D'ailleurs, serait-il adéquat, le témoignage divino-biblique ne serait pas absolument décisif pour nous ; car il n'est point à la portée de tous les fidèles, et il a quelquefois besoin de la ratification de l'Église, gardienne du dépôt de la révélation, interprète infaillible du texte de l'Écriture et juge suprême des controverses relatives à son autorité (1).

(1) Cf. Abbé C. Chauvin : *L'Inspiration des divines Écritures*, c. IV, p. 79-106.

Les protestants ont soutenu les opinions les plus diverses. Autrefois, ils croyaient à l'inspiration des mots et même des voyelles. Aujourd'hui, ils confondent généralement l'état d'âme des auteurs sacrés avec l'enthousiasme littéraire, poétique ou oratoire : la conscience des écrivains était pleine de Dieu, comme l'est celle de chacun de nous dans les moments de saisissement religieux et de pieuse exaltation. Les réformés admettent une tradition historique, et ils y ont souvent recours ; elle leur permet de constater le sentiment de l'Église primitive sur les saints Livres ; mais n'acceptant que la Bible comme source de la révélation, comment prouveront-ils le bien fondé de cette antique foi ?

Seule, la tradition catholique peut nous fixer avec certitude sur le dogme de l'inspiration de l'Écriture. Elle s'incarne elle-même dans l'indéfectible et vivant magistère de l'Église (1).

5. — Les livres qu'elle déclare inspirés, l'Église les inscrit dans le catalogue des saintes Lettres. Voici le canon du concile de Trente, que rappelle le concile du Vatican et qui reproduit lui-même celui du concile de Florence : « Les livres reçus par le concile sont les suivants : pour l'Ancien Testament, les cinq livres de Moïse, c'est-à-dire la *Genèse,* l'*Exode,* le *Lévitique,* les *Nombres,* le *Deutéronome ; Josué,* les *Juges, Ruth,* les quatre livres des *Rois,* les deux livres des *Paralipomènes,* le premier livre d'*Esdras* et le second qui est dit de *Néhémie ; Tobie, Judith, Esther, Job ;* le *Psautier de David* en cent cinquante psaumes, les *Proverbes,* l'*Ecclésiaste ;* le *Cantique des Cantiques,* la *Sagesse,* l'*Ecclésiastique, Isaïe, Jérémie* et *Baruch, Ezéchiel, Daniel,* les douze petits prophètes, c'est-à-dire *Osée, Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Mahum, Habacuc,*

(1) Cf. Chauvin : *op. cit.,* c. IV-V, p. 79-129. — Trochon-Lesêtre : *op. cit.,* c. I, p. 36-41. — Franzelin : *De div. Trad. et Script. De div. Script.,* c. II, th. 5-8, p. 372-400.

Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie ; deux livres des *Macchabées,* le premier et le second. Pour le Nouveau Testament, les quatre *Évangiles* selon saint Mathieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean ; les *Actes des Apôtres,* rédigés par saint Luc l'Évangéliste ; les quatorze *Épîtres* de l'apôtre saint Paul : une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, à Philémon, aux Hébreux ; les deux *Épîtres* de l'apôtre saint Pierre, les trois de l'apôtre saint Jean, celle de l'apôtre saint Jacques, celle de l'apôtre saint Jude et l'*Apocalypse* de l'apôtre saint Jean. Anathème à qui ne recevrait pas ces livres en entier avec toutes leurs parties, tels qu'on a coutume de les lire dans l'Église catholique et qu'ils sont contenus dans l'ancienne édition latine de la Vulgate. »

Parmi ces livres, il en est que toute l'Église a constamment regardés comme inspirés : on les appelle protocanoniques. Mais il en est aussi qui n'ont pas été universellement tenus pour l'œuvre de Dieu : ce sont, pour l'Ancien Testament, ceux que nous ne possédons point dans les bibles hébraïques, c'est-à-dire *Tobie, Judith,* la *Sagesse,* l'*Ecclésiastique, Baruch* et les deux livres des *Macchabées ;* pour le Nouveau Testament, l'*Épître aux Hébreux,* l'*Épître* de saint Jacques, la deuxième de saint Pierre, la deuxième et la troisième de saint Jean, celle de saint Jude et l'*Apocalypse.* On les a nommés deutérocanoniques. Il y a aussi dans l'Ancien et le Nouveau Testament des fragments deutérocanoniques ; ils étaient généralement rejetés des protestants. Ce sont, dans les livres écrits en hébreu, les passages que nous ne possédons pas dans cette langue : les derniers chapitres d'*Esther,* la prière d'Azarias et le *Cantique des enfants dans la fournaise* (Daniel), l'histoire de Suzanne et celle de Bel et du dragon (Daniel) ; dans le

Nouveau Testament, l'apparition de l'ange et la sueur de l'agonie (Luc), l'histoire de la femme adultère (Jean) et la conclusion de saint Marc. On range encore parmi les parties deutérocanoniques du Nouveau Testament le récit du mouvement imprimé à l'eau de la piscine de Bethsaïde par un ange (Jean) et le verset des trois témoins célestes (Jean et Mathieu).

Le concile de Trente met les livres deutérocanoniques sur le même pied que les canoniques. Si quelques Pères, en particulier saint Jérôme, et si quelques auteurs, jusqu'au concile de Trente, leur ont attribué une autorité inférieure, l'Église les a toujours traités comme véritablement inspirés. Leur canonicité paraissait encore moins incontestable à quelques catholiques ; mais la décision du concile de Trente a définitivement tranché le débat ; désormais, l'opinion de saint Jérôme et de ses partisans n'est plus soutenable.

Les fidèles doivent accepter tous les livres de l'Écriture dans toutes leurs parties, comme ils sont contenus dans la Vulgate (1).

6. — Il existe de la Bible un grand nombre de traductions. A l'exemple des Apôtres, les Pères des premiers siècles se servirent de la version grecque de l'Ancien Testament, connue sous le nom de version des Septante. Elle a été employée jusqu'à nos jours en Orient. Dans l'Occident, on recourut de bonne heure à une version latine. La première usitée, faite sur le grec des Septante, est connue sous le nom d'Italique. Saint Jérôme la revisa en grande partie. Il traduisit ensuite lui-même en latin l'hébreu et le chaldéen des protocanoniques de l'Ancien Testament et des livres de Tobie et de Judith. Peu à peu, son travail se substitua à

(1) Cf. Vacant : *op. cit.*, t. I, art. 73, p. 393-399. — Trochon-Lesètre : *op. cit.*, t. I, c. ii, p. 41-69. — Méchineau : *L'Autorité divine de la Bible : Etudes*, 1902. — Franzelin : *De div. Trad. et Script. De div. Script.*, sect. 2, c. i, p. 400-512.

l'Italique, au moins pour la plupart des livres. La version latine, qui fut désormais à peu près exclusivement en usage jusqu'à la Renaissance, se composait du Nouveau Testament et du *Psautier* venus de l'Italique et revisés par saint Jérôme, des protocanoniques de l'Ancien Testament, à l'exception du *Psautier*, de *Tobie* et de *Judith*, traduits de l'original par saint Jérôme, et des autres livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament conservés de l'Italique. C'était là la Vulgate. Approuvée par l'usage de l'Église pendant plusieurs siècles, le concile de Trente déclara qu'il fallait la tenir pour authentique et l'adopter comme la version officielle dans les leçons, les discussions, les prédications et les expositions publiques. L'Église la suppose donc dans son ensemble conforme à l'original. Non pas qu'elle soit de tous points irréprochable. Elle a été retouchée plusieurs fois pendant le moyen âge. Néanmoins son texte était loin d'être fixé au XVI[e] siècle. Le concile de Trente, tout en la proclamant la traduction officielle, et en lui conférant ainsi son authenticité, stipula qu'il en serait publié une autre édition corrigée. Ce fut le pape Clément VIII (1) qui fit paraître, le 9 novembre 1592, la recension encore en usage, et qui défendit d'en éditer d'autres. La sienne n'est pourtant pas encore parfaite.

7. — Mais quel est le sens de la déclaration du concile de Trente, quand il nous prescrit d'accepter tous les livres de la Vulgate dans toutes leurs parties ? Évidemment, les Pères n'ont pas entendu parler de toutes les assertions : la Vulgate devrait être sans faute et absolument exacte ; elle est loin d'être telle. L'on a pourtant allégué une réponse de la Congrégation du concile, qui défendrait de rien avancer contre le moindre mot de la Vulgate. C'était travestir ses paroles : elle a affirmé qu'il ne fallait rien avancer de con-

(1) TROCHON-LESÊTRE : *op. cit.*, t. I, c. IV, p. 105-149.

traire à la Vulgate, pas même une seule phrase, ni un seul mot, car l'erreur exprimée en un seul terme est aussi condamnable que si elle était énoncée en un long discours.

Le concile a-t-il seulement eu en vue les passages notables, comme le veut le chanoine Didiot? ou bien les parties dogmatiques, comme le prétend Franzelin? En formulant son décret sur les Écritures canoniques, le concile de Trente se proposait de déterminer les sources où il puiserait la doctrine ; mais il ne s'ensuit pas qu'il ne leur attribuait de valeur que pour les assertions doctrinales qu'il en voulait tirer. La théorie de Franzelin n'est donc pas recevable. Le chanoine Didiot semble s'approcher davantage de la vérité. Nous avons un terme de comparaison pour déterminer les passages notables en question : ce sont les fragments deutérocanoniques des *Évangiles*. Il ressort des actes du concile que les Pères avaient en vue des textes de l'importance de ces morceaux.

Mais quelle adhésion sommes-nous tenus de leur donner? Nous devons les accepter comme ils ont coutume d'être lus dans l'Église. Le concile nous renvoie à la pratique et à la croyance commune de l'Église comme à la règle de la canonicité de ces parties des Livres saints, sans examiner si l'Église les tient pour inspirés et si elle les impose à la foi. Ces fragments gardent donc intacte l'autorité dont ils jouissaient avant le concile (1).

8. — L'Église catholique peut seule nous convaincre de l'inspiration des saintes Lettres, et seule aussi elle est apte à dresser le canon des Livres sacrés. Les deux questions sont connexes et doivent ressortir au même tribunal.

La Bible ne se suffit pas à elle-même, comme le voudraient les protestants, et seule elle ne saurait suffire à

(1) Cf. VACANT : *op. cit.*, t. I, art. 74-80, p. 399-458. — FRANZELIN : *op. cit.*, sect. 3, th. 18-19, p. 512-564. — DIDIOT : *Logique surnaturelle subjective*, deuxième édition, th. 31-33, p. 112-133.

l'instruction des fidèles. Il faut le Magistère de l'Église pour garantir son autorité divine, pour la conserver à travers les siècles et pour l'expliquer. Malgré son excellence, malgré la perfection de son contenu, son texte n'est qu'une lettre morte. Elle n'est pas ordonnée systématiquement ; souvent difficile et obscure, elle donne lieu à de nombreux malentendus.

Mais, gardée et promulguée par l'Église, elle est une partie constitutive du dépôt de la révélation et une source de la foi. Elle est le Verbe écrit. Les Apôtres l'ont proclamée le document divin de la vérité révélée. Et, en cette qualité, ils l'ont transmise à leurs successeurs, héritiers de leurs fonctions et de leurs droits, ils l'ont déposée entre leurs mains comme un legs précieux.

Ayant Dieu pour principal Auteur, elle dépasse infiniment, par son importance, toute relation terrestre des enseignements célestes et tous les commentaires ajoutés par les hommes à son contenu.

En elle, nous voyons se dérouler, à travers les siècles, comme dans un miroir, l'histoire fidèle et complète des communications de Dieu à ses créatures. L'Ancien Testament nous fournit les prophéties, les figures et les types du nouveau. Jésus-Christ et son mystère les remplissent tout deux. Ils s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre ; ils s'ajustent harmonieusement. L'Ancien ne nous présente pas que l'enchaînement historique et le développement de la Révélation ; sur plus d'un point de dogme et de morale, il est supérieur au Nouveau par l'abondance et la richesse de ses matériaux.

9. — Dans l'Écriture sainte, outre le sens littéral voulu par les auteurs humains, et frappant directement l'esprit du lecteur, il y a le sens spirituel, propre au Saint-Esprit, l'Inspirateur des écrivains sacrés. Omniscient et Maître souverain de toutes choses, Dieu destine les faits, les institutions, les

phénomènes et les images immédiatement exprimés à préfigurer d'autres objets et d'autres vérités. Instruments du Seigneur, les mots ont, même littéralement, une portée et une acception plus hautes que dans la bouche d'un homme ; mieux choisis, ils ont une plénitude et une force extraordinaires.

S'il est difficile d'admettre dans les textes scripturaires plusieurs sens littéraux, il y a parfois fusion du sens littéral et du sens mystique ou indirect : ainsi le *Spiritus Domini ferebatur super aquas* de la *Genèse* s'applique d'abord à une tempête véritable, et puis à l'Esprit de Dieu.

Mais il peut y avoir dans un passage plusieurs sens spirituels, ramenés à l'unité par le sens littéral, qui leur sert de fondement.

Le sens médiat ou conséquent résulte logiquement du sens littéral. Il est virtuellement contenu dans les mots. Dans la Bible il est lui-même plus étendu que dans tout écrivain profane. Les vérités par nous saisies au moyen de plusieurs concepts et formulées dans plusieurs propositions, l'Esprit-Saint les embrasse d'un seul coup d'œil et les condense dans une seule phrase ; ce qui est pour nous la conclusion d'un long raisonnement, il l'atteint par une simple intuition : c'est ainsi qu'il a vu et approuvé les applications que l'Église fait à la Sainte Vierge des textes relatifs à l'origine, aux propriétés, à l'apparition et aux œuvres de la Sagesse éternelle. Ces interprétations divinement voulues ne sont pas ici des accommodations, comme elles le seraient dans des œuvres profanes.

Quand il s'agit de prouver l'appartenance d'une vérité à la révélation et d'établir sa certitude dogmatique, on ne peut alléguer que le sens qui ressort du contexte, qui y est formellement énoncé, qui s'en déduit, ou que l'on démontre avoir été visé par l'Esprit-Saint.

Le sens littéral est premier et fondamental. Les autres le

supposent comme leur racine et leur base. Il a surtout toute sa valeur, s'il est aussi le sens propre. Quant au sens figuré, il n'est attribuable à un texte que s'il offre à nos yeux des contours précis et déterminés.

Le sens médiat est démonstratif. Toutefois il l'est moins que le sens littéral, non seulement voulu, mais directement énoncé par l'Esprit-Saint.

Enfin, le sens spirituel est lui-même probant, s'il est théologiquement certain. Mais il ne l'est absolument que si son existence est affirmée par Notre-Seigneur ou par un auteur inspiré, par la tradition unanime ou par le Magistère de l'Église : ainsi de la pierre du désert frappée par Moïse, saint Paul déclare qu'elle figurait le Christ. Les arguments tirés du sens spirituel sont de peu d'usage en théologie. En règle générale, pour le bien saisir, nous avons besoin de connaître préalablement l'antitype. Nous le voyons alors dans un jour éclatant. Et nous admirons la parfaite structure, l'étroit enchaînement et la merveilleuse harmonie du système de la révélation (1).

10. — L'on appelle types les réalités scripturaires dont émane un sens spirituel. Par un dessein particulier de Dieu, les personnes, les actions et les événements annoncent les splendeurs de son alliance avec l'homme, surtout le Christ et l'Église. D'après les Pères, les types sont prophétiques, anagogiques et tropologiques.

L'Ancien Testament est tout entier la prophétie du Nouveau. Tout en lui est symbole : les personnes, comme Adam, Melchisédech, Isaac et Ismaël, Joseph, Moïse ; les choses, comme l'arche de Noé, les victimes, les cérémonies, la nuée conduisant les Israélites, la manne, la loi du Sinaï ; les événements, comme le renvoi d'Agar et d'Israël, la vente de Joseph, le passage de la mer Rouge, la prise de Jéricho.

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique,* Ire part., c. III, 235-240, p. 182-186.

Sont anagogiques, les types relatifs à notre béatitude suprême ou à ce qui est de nature à en éveiller la pensée dans notre esprit. Tels sont dans la *Sagesse,* avec leur interprétation, la manne (1) et le temple (2) de Salomon, dans saint Paul la ville de Jérusalem (3), le Tabernacle (4) avec ses diverses parties, le sacerdoce de Melchisédech (5) et celui d'Aaron (6).

Les types tropologiques, du grec τροπος, habitude, se rapportent à la vie morale ; ils servent à régler la conduite du chrétien. La manne, d'après l'auteur de la *Sagesse,* d'après saint Paul, le voyage et les épreuves d'Israël dans le désert, nous enseignent la pratique de la vertu.

Il y a certainement des types dans l'Ancien Testament ; mais celui-ci n'est pas entièrement typique. Le Nouveau lui-même est au moins la prophétie de l'éternelle béatitude. La vocation et la conversion des Gentils y sont aussi annoncées, d'après saint Jean Chrysostome, par Notre-Seigneur Jésus-Christ entrant à Jérusalem monté sur une ânesse, et, d'après saint Augustin, par la double pêche miraculeuse (7).

11. — L'Écriture sainte n'a pas seulement pour but d'établir avec certitude les vérités religieuses. C'est un chef-d'œuvre destiné à nous fournir les connaissances les plus variées, à nous dépeindre, sous toutes ses faces, le monde surnaturel, à présenter à nos regards un tableau et un drame de la divine Sagesse.

Au moyen âge, l'interprétation mystique était plus fréquente qu'au temps des Pères. Les scolastiques jouissaient

(1) *Sag.*, XVI, 21-26.
(2) *Ibid.*, IX, 8.
(3) *Gal.*, IV, 25-26.
(4) *Hebr.*, IX, 8, 9, 23, 24.
(5) *Ibid.*, VI, 20-27.
(6) *Ibid.*, VIII, 1 et suivants.
(7) C. TROCHON et H. LESÈTRE : *Introduction à l'étude de l'Écriture sainte*, t. I, c. VI, art. 3, n° 2, p. 180-185.

paisiblement de la révélation, et ils prenaient une joie exquise à la développer dans toute sa plénitude, à la voir se dérouler dans les récits de la Bible.

Leurs explications ne sont pas simplement accommodatices ; elles n'ajoutent pas aux paroles bibliques un sens étranger par extension ou par allusion. Les théologiens ne réduisaient pas à de pures fictions, comme l'école d'Alexandrie, les faits littéralement exprimés. Ils ne prenaient pas l'image pour la mesure de l'idée, ils s'éclairaient de l'idée pour pénétrer la signification de l'image. Ils ne confondaient pas les parures superficielles avec les preuves rigoureuses tirées du témoignage formel. Ils ne cherchaient pas dans l'allégorie la raison décisive des doctrines en vogue (1).

La dogmatique trouve dans l'Écriture la démonstration de la substance de la foi et un puissant auxiliaire pour approfondir les dogmes. L'étude attentive, le rapprochement, la comparaison des données scripturaires, fournissent d'amples renseignements pour l'intelligence des vérités révélées.

Ainsi, d'une part, nous voyons que Dieu a un Fils et, d'autre part, que ce Fils est le Verbe, l'image, le rayonnement et la splendeur du Père. En combinant ces divers termes et en réfléchissant sur la nature de la génération en général, l'on acquiert une connaissance plus complète de la Filiation éternelle. Ainsi s'organise la Théologie. On met en regard les unes des autres les différentes affirmations de la Bible, et on les féconde par l'analogie philosophique.

Spécialement confiée au Magistère vivant, la Bible est destinée à l'usage de tous les membres de l'Église ; et c'est pour garantir intact à chacun d'eux le droit à la jouissance de ce trésor que le pouvoir doctrinal a été chargé de le gar-

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, Ire part., c. III, n° 17, 240-244, p. 186-189.

der et de le défendre. Ils sont tenus de croire de foi divine les vérités révélées qu'ils y saisissent avec certitude. Aux infidèles eux-mêmes, il est permis d'exploiter ce domaine, non point sans doute pour se l'approprier au même titre que les chrétiens, mais pour s'y frayer une voie vers la croyance surnaturelle (1).

(1) Cf. SCHEEBEN : *La Dogmatique,* Ire part., c. III, 17, 268-269, p. 202-203.

CHAPITRE IX

La Tradition, second dépôt de la vérité révélée.

SOMMAIRE : 1. Tradition orale et tradition écrite. L'Écriture n'était pas absolument nécessaire. Elle a été précédée par la tradition orale et par la foi. — 2. Existence de la Tradition orale supposée par l'Écriture, enseignée par les Pères, définie par l'Église contre les Protestants. Sa convenance. — 3. Traditions divino-apostoliques, traditions simplement apostoliques, traditions ecclésiastiques. — 4. Comment les distinguer entre elles. Obligations qu'elles nous imposent.

1. — Dieu a confié la vérité révélée à l'Église. Cependant il ne l'a pas toute enfermée dans l'Écriture sainte. Il la lui a en partie communiquée directement et, pour ainsi dire, de bouche à bouche. Les Apôtres ont reçu de Jésus-Christ, et plus tard de l'Esprit-Saint, des enseignements qui n'ont point été consignés dans la Bible inspirée. Aussi les appelle-t-on la tradition orale ou non écrite. Non pas qu'ils fassent partie de ces doctrines que, dans la primitive Église, la loi du secret défendait de livrer au public et que l'on avait soin de tenir cachées. Non pas qu'ils n'aient jamais été fixés par l'écriture : il n'est rien qui n'ait été écrit. Mais il y a des vérités révélées que l'Église connaît et propage, et qu'on ne trouve point dans l'Écriture sainte, dans les livres dont Dieu est l'Auteur principal. Par exemple : le caractère et l'étendue de l'Écriture, la perpétuelle virginité de Marie, la légitimité du baptême des enfants, la validité du baptême administré par les hérétiques (1).

(1) Cf. VACANT : *op. cit.*, art. 69-70, p. 367-380. — FRANZELIN : *De div. Trad. et Script.*, sect. 1, th. 1, 2, 3, p. 11-22.

L'Écriture sainte ne déclare nulle part qu'elle sera dans l'avenir l'unique source de la foi. Il faudrait pourtant qu'elle l'eût affirmé pour que les Protestants eussent le droit de rejeter la Tradition orale ; car aucune nécessité ne nous oblige à admettre que la vérité révélée est contenue tout entière dans la Bible. Il n'y a d'indispensable que ce qui est requis pour la position de l'acte de foi ; mais pourquoi aurions-nous absolument besoin de l'Écriture ? Il suffit que la parole de Dieu nous soit suffisamment présentée pour nous apparaître croyable. Au commencement, la foi a certainement précédé l'écriture ; les premiers hommes n'avaient pu recevoir que des instructions vocales ; ils croyaient cependant à Dieu Créateur et Sanctificateur, à la vie éternelle, aux Anges bons et mauvais, et au futur Rédempteur. Même sous la loi écrite, l'on admettait plusieurs vérités qui ne figuraient point dans le texte écrit : par exemple, les récompenses de l'éternité, dont on n'avait appris l'existence, suivant Suarez, que de l'enseignement oral ; ainsi, d'après le même théologien, il devait y avoir pour les femmes juives un remède au péché originel, analogue à la circoncision des hommes, et néanmoins il n'en est nullement question dans la Bible.

A l'origine de l'Église, les premiers fidèles croyaient toutes les affirmations du Christ et des Apôtres. Or, le Nouveau Testament, qui allait reproduire la plupart d'entre elles, n'était pas encore rédigé.

L'Écriture n'est pas indispensable. Si Dieu l'avait voulu, la tradition orale, avec le Magistère vivant de l'Église, aurait pu suffire au maintien et à la diffusion de la vérité révélée. Tout au moins aurait-on pu se contenter de l'écriture purement humaine.

2. — A bien considérer les livres de la Bible, l'on voit qu'ils supposent à côté d'eux un enseignement extérieur.

L'Église a toujours proclamé l'existence de vérités révé-

lées non consignées dans les saintes Lettres, et elle les a imposées à la foi. Saint Paul ordonne à ses disciples de retenir ses prédications aussi bien que ses épîtres. Les Pères et les écrivains ecclésiastiques répètent à leur tour qu'il ne faut pas tout demander à l'Écriture, que les Apôtres nous ont appris certaines vérités par leurs écrits, et d'autres par l'enseignement oral.

Contre les Protestants qui prétendaient tout trouver dans la Bible, le concile de Trente a défendu la tradition orale. Voici ses paroles, que rappelle en partie le concile du Vatican : *Sancta Synodus... perspiciens hanc veritatem et disciplinam contineri in libris scriptis et sine scripto traditionibus, quæ ipsius Christi ore ab apostolis acceptæ, aut ab ipsis apostolis, Spiritu Sancto dictante, quasi per manus traditæ ad nos usque pervenerunt, orthodoxorum Patrum exempla secuta, omnes libros tam Veteris quam Novi Testamenti... necnon traditiones ipsas tum ad fidem, tum ad mores pertinentes, tanquam vel oretenus a Christo vel a Spiritu Sancto dictatas et continua successione in Ecclesia catholica conservatas, pari pietatis affectu ac reverentia suscipit ac veneratur.*

D'ailleurs, quand ils ne sombrent pas dans le rationalisme, les Protestants sont inconséquents avec leurs principes, et ils admettent des dogmes non contenus dans l'Écriture, comme la divinité des Livres saints et le baptême des enfants.

Prétendraient-ils impossible le maintien d'une tradition orale sans intermédiaire humain ? Leur objection atteindrait aussi l'Écriture, car dans leur système celle-ci n'est conservée que par des moyens naturels. Pour la garder intacte et vivante, les catholiques ont un organisme divino-humain, établi par Jésus-Christ, et mû par l'Esprit-Saint.

La tradition complète l'Écriture. Il ne suffit pas de dire,

avec quelques Protestants, qu'elle en répète les affirmations pour les rendre plus claires, ni qu'elle les explique et les commente ; elle nous communique des vérités qui ne nous viennent que par elle. D'ailleurs, il n'est pas d'école où l'on s'enferme dans les écrits du maître, point de société ou la loi écrite soit l'unique règle en vigueur.

Certainement, les matières traitées dans l'Écriture n'ont pas été arbitrairement choisies. Cependant, les faits démontrent que ce sont des circonstances fortuites qui ont déterminé les écrivains sacrés. En outre, sur plusieurs points, la Bible se borne à quelques indications, et elle appelle un enseignement verbal plus précis, des développements plus étendus. Enfin, ce serait trop amoindrir l'autorité du magistère vivant que de la circonscrire dans les limites du document écrit.

3. — En dehors des vérités révélées déposées dans ses trésors, les Apôtres, en vertu de leur autorité suprême, ont communiqué à l'Église d'autres richesses, sans les présenter comme la parole de Dieu. A côté des traditions divino-apostoliques reçues de Jésus-Christ et de l'Esprit-Saint, il y a les traditions simplement apostoliques. D'après le concile de Trente, les premières sont relatives à la foi et aux mœurs, les autres regardent la discipline publique et privée, c'est-à-dire les mesures prises par les Apôtres en vertu de leur pouvoir législatif. C'est donc uniquement à titre de lois, et non comme objet de croyance, que l'Église doit les maintenir.

Cependant, à raison de leur source supérieure, et aussi de leur perfection intrinsèque, elles possèdent un fond instructif, et elles sont aptes à alimenter la prédication publique. Elles tombent ainsi en quelque sorte sous la tradition divino-apostolique. Elles peuvent être partiellement ou même totalement abrogées, en tant que prescriptions pratiques, et demeurer comme substance doctrinale : ainsi en est-il des

ordonnances relatives au jeûne. Les faits historiques étroitement rattachés au dogme appartiennent à la forme concrète de la foi : telles sont l'union de la primauté au Saint-Siège, la résurrection et l'incorruptibilité de Marie.

Des vérités et des phénomènes, naturellement connus des Apôtres, peuvent en même temps faire partie de la révélation. La suggestion du Saint-Esprit s'est ajoutée à leur science humaine (1).

4. — Comment distinguer les traditions divino-apostoliques des traditions purement apostoliques?

En considérant l'objet de la tradition. S'il s'agit d'une doctrine tenue pour divine par toute l'Église ou d'une institution d'une nature telle qu'elle requière le pouvoir de Dieu, bien que l'Écriture soit muette, nous sommes en présence d'une tradition divino-apostolique. Exemples : la perpétuelle virginité de Marie, la matière et la forme de certains sacrements, la confession sacramentelle des péchés mortels avant la communion. Il faut aussi regarder le rapporteur et son mode de transmission. Quand la plupart des Pères et des Docteurs formulent une proposition et condamnent la contradictoire comme hérétique, nous avons encore affaire à la tradition divino-apostolique. Sont aussi divino-apostoliques les doctrines ou les institutions estimées divines par une Église apostolique et proclamées immuables par la pratique de l'Église romaine. La règle souveraine et la plus sûre, c'est le jugement ecclésiastique. Si ces raisons ne se découvrent point, il reste douteux si une institution ou un enseignement sont de droit divin et font partie du dépôt de la foi (2).

Les traditions simplement apostoliques, et *a fortiori* les traditions purement ecclésiastiques n'appartiennent pas for-

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, c. III, p. 212-223.
(2) Cf. Mazella : *De Relig. et Eccl.*, disp. II, art. 5, p. 249-256.

mellement au trésor de la croyance. Cependant, dans ses professions de foi, l'Église nous impose de les reconnaître afin de montrer l'intégrale et parfaite orthodoxie de nos sentiments. La piété filiale due aux successeurs du Christ nous oblige à cette humble et respectueuse soumission (1).

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique,* t. I, p. 223.

CHAPITRE X

Objet du Magistère infaillible.

Sommaire : 1. Objet principal et objet secondaire. Vérités spéculatives et vérités pratiques. — 2. Comment l'intention de Dieu Révélateur se porte sur ces deux objets. Comment ils s'imposent à notre foi. — 3. Les vérités connexes à la révélation. — 4. Sphère du pouvoir doctrinal d'après l'Écriture. — 5. Vérités explicites et vérités implicites. — 6. Le Magistère s'étend aux vérités révélées et aux vérités connexes. — 7. Les faits dogmatiques. — 8. Les censures doctrinales. Censures catégoriques et censures globales. Réfutation des Jansénistes. — 9. Diverses censures : les plus importantes sont l'hérésie, l'erreur et l'erreur voisine de l'hérésie. — 10. Censures inférieures. — 11. L'Église est infaillible dans ses censures. — 12. Le sens des auteurs : l'Église a le droit de le déterminer. — 13. Elle le fait infailliblement. — 14. La canonisation des saints. — 15. Infaillibilité de l'Église dans les décrets de canonisation. — 16. Béatification. Légendes des saints. — 17. Comment nous devons admettre les divers jugements de l'Église. Ce que le Magistère ne propose pas comme révélé est seulement de foi ecclésiastique. — 18. Les jugements de l'ordre pratique. Jugements sûrs et non sûrs. Vicissitudes. Galilée. — 19. L'interprétation de la Bible. L'Église est infaillible dans l'explication de toute l'Écriture. La distinction entre les choses de foi et de mœurs et les autres ne s'applique pas directement aux énoncés bibliques, mais à l'interprétation du Magistère.

1. — Gardien et interprète de l'Écriture sainte et de la Tradition, l'infaillible Magistère de l'Église enseigne principalement les vérités révélées qu'il y trouve contenues d'une manière explicite ou formellement implicite, et secondairement d'autres vérités non révélées, nécessaires à la conservation et à la défense de l'intégrité du dépôt confié à ses

soins. Il a ainsi un objet direct, les vérités révélées, et un objet indirect, les vérités de l'ordre naturel qui servent à étayer la doctrine théologique.

L'Esprit-Saint ne lui communique plus comme aux Apôtres des révélations nouvelles. Il n'a qu'à exploiter les trésors de la tradition et de l'Écriture mis en sa possession, à en extraire, pour le proposer à notre foi, non seulement l'explicite, mais encore l'implicite qu'ils renferment sous sa propre formalité, mieux qu'une conclusion dans un principe, et qu'il en fait jaillir sans discours ni raisonnement (1). Il en tire des enseignements relatifs à la foi et aux mœurs. Non pas qu'ils ne s'imposent tous à la croyance. Mais les uns, plus spéculatifs, n'appellent que l'adhésion de l'esprit, les autres, plus pratiques, sollicitent l'action.

2. — Les vérités révélées ne sont pas toutes également l'objet de notre foi. Dieu les couvre toutes de son infaillible autorité; mais son intention ne se porte pas de la même manière sur les unes et sur les autres. Les unes, il veut nous les apprendre pour elles-mêmes, à cause de leur importance intrinsèque, et les autres, seulement à cause de leur connexité avec les premières. Elles s'imposent toutes à notre assentiment, et il ne nous est pas permis de croire les unes moins que les autres. Il ne s'agit nullement ici des articles fondamentaux du protestantisme, auxquels seuls nous devrions nous attacher. Mais il est des vérités plus indispensables à connaître et à croire de cette foi explicite qui atteint son terme, et dans son caractère général d'objet révélé, et dans ses notes individuantes.

Il est évidemment impossible que tous les fidèles connaissent et croient explicitement chacun des points de la révélation. Les vérités révélées diffèrent donc les unes des autres. L'intention de Dieu Révélateur s'est dirigée principa-

(1) Cf. *Objet de la foi.*

lement sur les plus importantes. Ainsi, parmi les affirmations entrant dans la constitution de la doctrine chrétienne, on distingue celles qui sont nécessaires soit de nécessité de moyen, soit de nécessité de précepte, et celles qui ne servent qu'au développement plus complet des premières, à l'exposition plus achevée de l'économie du salut.

3. — Il y a dans la Bible une troisième classe d'assertions qui ne tiennent aux deux premières que par un lien matériel : ce sont les propositions relatives à la physique, à la géographie, à la généalogie. Par elles-mêmes, elles ne font point partie de l'enseignement chrétien. Dieu a voulu nous présenter dans les phases successives de la vie d'Israël, dans les prédictions de ses prophètes, dans ses institutions, dans ses rites et dans ses personnages, la préparation et les figures du Messie Rédempteur. Il a encore voulu que la Bible fût un document historique, capable de fournir à notre esprit des motifs de crédibilité. Il a donc condescendu à nos besoins. Il a adopté les genres littéraires en usage parmi les Orientaux. Il a sans doute inspiré tous les énoncés des Livres saints, mais les uns directement, et les autres seulement par concomitance. Les premiers sont l'objet principal de l'infaillible magistère de l'Église, et les seconds son objet secondaire (1).

4. — Ce sont les paroles par lesquelles Notre-Seigneur Jésus-Christ confie à ses Apôtres et à leurs successeurs la mission d'instruire les peuples qui déterminent la sphère de leur pouvoir doctrinal. Or, c'est toute la vérité révélée qu'il les charge de répandre dans le monde. *Cum... venerit... spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem* (2).

Euntes... docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis (3).

(1) L. Billot : *De Ecclesia,* t. II, th. 17, p. 72-76.
(3) Joan., xvi, 12, 14.
(2) Math., xxviii, 19, 20.

Les Apôtres ont été illuminés par Jésus-Christ et par l'Esprit-Saint. Ils ont vu s'éclairer sous leurs regards tous les points de la révélation, et ils ont reçu l'ordre de les prêcher tous à leurs frères.

5. — Non pas cependant qu'ils aient dû, dès le commencement de leur ministère, manifester explicitement et expliquer le dépôt intégral placé entre leurs mains. Parmi les vérités constitutives de la doctrine chrétienne, les unes en forment comme l'ossature, les autres n'en sont que la parure et l'ornement. Les premières, il a fallu les connaître d'une manière explicite à toutes les époques et constamment les proposer à l'acceptation des fidèles ; elles sont la substance de cet Évangile que Notre-Seigneur Jésus-Christ enjoint à ses Apôtres d'annoncer à toute créature. Il n'en est pas de même des autres : elles peuvent n'avoir pas été expressément formulées dès la première prédication, ni distinctement enseignées à toute l'Église ; elles peuvent être demeurées cachées dans les profondeurs de l'Écriture, comme des pierres précieuses dans des coquillages, jusqu'à ce qu'une étude plus attentive et des recherches plus pénétrantes aient réussi à les tirer de l'ombre, à les amener au plein jour. C'est ainsi que le dogme est à la fois progressif et immuable. Si l'Église n'a pas toujours exercé son magistère sur chacune des vérités révélées, il est bien certain qu'il n'en est aucune qui soit en dehors de sa sphère et qu'elle ne puisse atteindre directement, en vertu du pouvoir à elle conféré par le divin Maître.

Son Magistère s'étend à toutes les vérités révélées, relatives à la foi et aux mœurs, contenues dans l'Écriture et dans la Tradition.

Mais il ne saurait sortir de ces limites. Les vérités entièrement étrangères au dépôt de la révélation, au point de n'avoir avec lui aucun rapport, sont tout à fait en dehors de son autorité. Si les vérités naturelles, en connexité avec son

trésor, tombent sous son infaillibilité, ce n'est point par elles-mêmes, mais par concomitance (1).

6. — Que le Magistère vivant, établi par le Christ, soit infaillible au sujet des vérités formellement révélées, c'est un dogme de foi imposé par l'Église à la croyance de ses enfants, c'est même un dogme si fondamental que sa négation n'est pas seulement hérétique, mais la racine de toutes les hérésies. Au contraire, l'extension de l'infaillibilité aux vérités connexes à la révélation ne se présente pas encore avec les conditions requises pour être comptée au nombre des affirmations qu'on ne rejette point sans encourir l'hérésie, sans se révolter contre l'autorité doctrinale. L'Église ne la propose pas comme révélée en elle-même, elle ne nous oblige pas à la croire de foi divine. Des théologiens affirment le contraire. Mais les tenants de l'opinion opposée ne désarment point, et leur assertion garde sa valeur. Cette amplitude du Magistère est d'une certitude inébranlable ; de l'avis unanime des docteurs, on ne la repousserait pas sans tomber dans une erreur très grave ; on ne serait pas néanmoins explicitement hérétique.

Cette conclusion ressort des paroles mêmes de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses Apôtres, quand il les chargea de continuer sa mission dans le monde, de garder intacte sa doctrine, de l'enseigner aux hommes et de la protéger contre les attaques des ennemis, leur promettant son assistance jusqu'à la fin des siècles, avec l'onction lumineuse, fortifiante et transformatrice de l'Esprit-Saint. Cette commission de Jésus aux douze emporte l'extension de leur Magistère aux vérités naturelles connexes à la révélation et nécessaires à sa conservation, à sa défense, à son interprétation. L'Église doit pouvoir réprimer ces opinions qui se lèvent tous les jours, et qui, sans contredire directement les dogmes de la foi, tendent néanmoins à les dissoudre,

(1) L. Billot : *Op. cit*, t. II, th. 17, p. 76-79.

parce qu'elles tiennent par un lien logique à une doctrine hérétique, ou parce qu'elles essaient témérairement d'ébranler les contreforts et le boulevard de l'enseignement sacré. L'opposition de telles erreurs à la pureté de la foi n'est pas une vérité révélée, contenue dans la sainte Écriture ou dans la Tradition, mais une conclusion déduite par le raisonnement et les autres moyens théologiques. Cependant, il importe souvent de la connaître. Il importe de savoir ce qu'il faut fuir et repousser pour que la foi ne coure pas de graves dangers. « *Videte ne quis vos seducat per philosophiam et inanem fallaciam secundum traditionem hominum* (1). » Le concile du Vatican nous avertit à son tour du devoir d'éviter, avec les hérésies, les erreurs qui y mènent (2). Voilà donc des exemples de vérités naturelles dont la connaissance est nécessaire pour défendre le dépôt de la révélation (3).

7. — Souvent aussi, pour proposer infailliblement l'objet de la foi, il est besoin de la détermination infaillible de certains faits étrangers à la révélation. L'Église doit pouvoir prononcer à bon escient que telle version des saintes Lettres est conforme à l'original et partant authentique : autrement, elle ne nous offrirait qu'une Écriture abstraite, ou plutôt l'Écriture qui sortit autrefois des mains des auteurs inspirés, mais nullement celle qu'il nous est donné de feuilleter aujourd'hui. Il lui faut pouvoir critiquer avec compétence telle ou telle expression et juger si elle est propre à bien traduire le dogme ; car à quoi bon son infaillibilité de connaissance, si dans son langage elle était sujette à l'erreur ? Et cependant, il n'est pas révélé que telle ou telle formule grecque, latine ou autre, rend parfaitement le contenu de la révélation.

Il serait aisé d'apporter d'autres exemples. Mais ceux-là

(1) *Col.*, II, 8.
(2) Const. *Dei Fil.* In fine.
(3) L. Billot : *De Ecclesia*, t. II, th. 17, p. 79-82.

suffisent à l'illustration du principe général. Ils montrent assez pourquoi certaines vérités naturelles sont nécessaires pour la défense et l'explication du dépôt confié au Magistère.

8. — Ces vérités sont de deux classes ; elles regardent les censures des propositions et les faits dogmatiques.

L'Église est infaillible quand elle inflige des censures à certaines propositions.

Au sens actif, une censure, c'est une sentence qui déclare une proposition opposée à la foi ou au moins nuisible. Au sens passif, c'est la note même dont est marquée une proposition. Il ne s'agit pas ici de censures scientifiques, émanées de théologiens privés, mais uniquement de celles que porte le suprême Magistère. Il y a les censures catégoriques qui impriment à chaque proposition sa note respective, et les censures globales, énoncées en masse à la suite des propositions condamnées. Un exemple de censures globales se trouve dans la bulle *Unigenitus* de Léon X contre Luther : *Auctoritate omnipotentis Dei et Beatorum Apostolorum Petri et Pauli et nostrâ, præfatos omnes et singulos articulos seu errores, tanquam respective hæreticos aut scandalosos aut falsos aut piarum aurium offensivos... damnamus, reprobamus, atque omnino rejicimus* (1).

Les Jansénistes assimilaient les censures globales à l'arrêt d'un juge qui, d'une sentence commune, condamnerait plusieurs accusés, coupables de crimes différents, à une amende, à l'exil, à la prison, à la potence. Mais évidemment, il n'y a nulle parité entre un pareil jugement et les censures ecclésiastiques. Celles-ci ressembleraient plutôt à l'avertissement d'une mère déclarant à ses enfants, pour les éloigner des herbes vénéneuses, qu'elles contiennent toutes quelque poison, sans déterminer celui de chacune d'elles. Les cen-

(1) Bulla *Exsurge Domine*, 16 Maii 1520.

sures des propositions ne sont pas des arrêts frappant des coupables de certaines peines, mais des qualifications indiquant que telles et telles assertions doivent être repoussées.

9. — Au premier rang des propositions censurées viennent les propositions hérétiques. Une proposition est hérétique, quand elle contredit une vérité formellement révélée et enseignée comme telle par l'Église. En déclarant une proposition hérétique, l'Église ne sort point de la sphère de la révélation. Une vérité est suffisamment présentée comme révélée, quand l'opinion contradictoire est réprouvée comme opposée à la parole de Dieu. Mais le fait de la proposition antérieure de l'Église n'est point contenu dans le dépôt de la révélation. Aussi la censure, notant certaines assertions comme hérétiques, fait-elle encore partie de l'objet secondaire de l'infaillibilité, tout en appartenant surtout au principal.

Après la proposition hérétique, vient la proposition erronée. Ici, l'erreur s'oppose à la vérité révélée. Aussi est-ce l'hérésie qui est le comble de l'erreur. En deçà de l'hérésie, il y a la proposition simplement erronée qui s'oppose à une conclusion théologique rationnellement déduite d'un principe de foi. Entre l'hérésie et la proposition simplement erronée, se place l'erreur qui touche l'hérésie et qui est contraire à une vérité certainement connexe aux principes de la foi, et estimée par plusieurs susceptible d'être définie par le Magistère, bien qu'elle ne l'ait pas encore été. Voilà les trois caractères les plus importants des propositions censurées par l'Église, l'hérésie, l'erreur et la proximité de l'hérésie.

10. — Maintenant, pas n'est besoin de subtiliser sur les propositions qui ont un goût ou un soupçon d'hérésie, *sapiens hæresim vel suspecta de hæresi*. Il y a lieu de craindre qu'elles ne cachent toutes deux l'hérésie dans leurs flancs; mais il n'y a point de motif suffisant pour les juger absolument hérétiques ni même erronées. Elles fournissent

cependant assez d'indices pour faire soupçonner leur auteur d'hérésie ou d'erreur interne.

Quant aux propositions malsonnantes ou qui offensent les oreilles pies, elles se comprennent d'elles-mêmes : les premières sont pleines d'équivoque et détournent les termes de leur sens ordinaire ; les autres ne pèchent pas contre la langue, mais elles parlent des choses religieuses d'une manière indécente et indigne au point de diminuer le respect des croyants et de froisser leur piété.

Les propositions téméraires sont de deux sortes. Il y a toujours témérité à s'élever sans motif, avec audace et insolence, contre une doctrine reçue dans l'Église, même quand on va jusqu'à l'hérésie ou l'erreur manifeste. Mais plus strictement, une assertion simplement téméraire n'est ni hérétique, ni erronée, ni ne sent l'hérésie : elle ne nie directement ni indirectement aucun objet de foi ; elle n'a en elle-même, ni dans son expression, aucun soupçon d'hérésie ou d'erreur ; seulement, sur une matière non révélée, mais appartenant à la théologie et à la piété, elle rejette le sentiment commun des docteurs et des fidèles : par exemple, la proposition du Synode de Pistoie déclarant qu'il ne faudrait qu'un seul autel dans chaque temple. Il importe de sauvegarder cette unanimité sur des points qui, sans toucher la foi, intéressent la doctrine, dont ils sont comme les forts avancés. Si l'on ne craint pas aujourd'hui de contredire les Pères et les docteurs sur des enseignements non révélés, demain l'on osera repousser leur interprétation commune d'un texte scripturaire.

Les autres notes des propositions condamnées ont à peine besoin d'explication. Sont séditieuses, les propositions qui détournent de la soumission aux gouvernants civils et poussent à soulever des révoltes dans l'État ; scandaleuses, celles qui fournissent au prochain une occasion de ruine spirituelle en l'inclinant au péché et en l'éloignant de la

pratique de la vertu ; blasphématoires, quand elles sont irrévérencieuses pour Dieu ; injurieuses, quand elles outragent ceux qu'il faudrait honorer et que l'Église ordonne d'entourer de respect, prohibant et punissant sévèrement les libelles diffamatoires contre les princes séculiers, contre les personnages publics et contre les prélats, les cardinaux et toute la hiérarchie ecclésiastique ; impies, celles qui renversent le culte du vrai Dieu ; enfin schismatiques, celles qui portent au schisme ou à la rupture avec l'autorité suprême de l'Église.

Il est à remarquer qu'une même proposition peut être frappée de plusieurs censures, parce qu'elle peut violer la foi et nuire aux fidèles de plusieurs manières.

11. — L'infaillibilité du suprême Magistère de l'Église relativement à la censure des propositions résulte du mandat reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ de garder inviolable le dépôt de la révélation et de le défendre contre tout envahissement de corruption.

Elle éclate dans la pratique constante de l'Église. Dès son origine, le Magistère a censuré certaines propositions, obligeant les fidèles à adhérer à ses jugements et à les croire convenables aux assertions frappées. Ainsi, dans les constitutions dogmatiques, où sont censurées les affirmations de Luther, de Baïus, de Quesnel, etc., l'autorité pontificale, sans faire nulle distinction entre l'hérésie et les notes inférieures, défend, sous les peines établies dans le droit, de penser autrement qu'elle ne le prescrit, au sujet des propositions condamnées. En commandant aux fidèles d'adhérer fermement à la vérité de ses décisions, le suprême Magistère oblige les consciences devant Dieu. « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. » D'après ces paroles, il ne saurait tenter de créer des devoirs sans en avoir le droit ; mais l'obligation de croire inébranlablement ne peut émaner que d'une autorité infaillible. La pratique de l'Église

prouve donc son infaillibilité dans la qualification des propositions (1).

12. — Le Magistère porte aussi sur les faits dogmatiques nécessaires à la défense du dépôt, à l'application de la règle de la foi et des mœurs. Telles sont la détermination du sens des auteurs et la canonisation des saints.

Quand il s'agit d'examiner la signification d'un livre pour savoir si elle est en harmonie ou en désaccord avec la foi, il n'est pas question des concepts qui ont pu flotter dans l'esprit de l'écrivain, mais de ceux qu'il a réellement exprimés : les premiers ne sont pas soumis au jugement de l'Église ; il en est autrement des seconds.

Autrefois, pour échapper à l'arrêt du Souverain Pontife, les Jansénistes convenaient que les propositions reprochées à Jansénius étaient vraiment condamnables et hérétiques, mais ils soutenaient que, loin de se trouver dans son ouvrage, elles étaient en opposition avec son sentiment. C'était la fameuse distinction entre le droit et le fait. Ils refusaient à l'Église le pouvoir de juger infailliblement du fait, c'est-à-dire du sens d'un auteur. Ils eurent longtemps recours à toutes sortes de subterfuges pour essayer de dissimuler leur révolte, jusqu'à ce que Clément XI leur eut arraché le masque par sa constitution *Vineam Domini* (2).

Que l'Église ait le pouvoir de se prononcer sur le sens d'un auteur par rapport à l'orthodoxie, il est impossible d'en douter. Les fidèles sont obligés d'éviter les hérétiques et les faux prophètes qui viennent à eux sous de faux dehors pour les tromper et les séduire, et de les éviter non seulement dans leur personne, mais encore dans les écrits où ils ont concentré tout le poison de leur doctrine. Comment les

(1) Cf. Billot : *Op. cit.*, t. II, p. 82-90. — Franzelin : *De div. Trad. et Script.*, Ire part., th. 12, p. 103-159. — Mazella : *De Relig. et Eccl.*, disp. II, art. 8, p. 615-633.

(2) 16 Julii 1705.

fuiront-ils, si l'autorité, gardienne de la foi, ne les avertit point? Tandis que les ennemis se cachent plus profondément et cherchent à s'envelopper d'ombres plus épaisses, comment le Magistère pénétrera-t-il leurs menées ténébreuses, afin d'éclairer les chrétiens, si la détermination des sens de leurs ouvrages ne relève point de sa compétence? Aurait-il seulement le droit de porter de telles sentences sur les faits déjà notoires et sur les erreurs publiquement avouées de leurs auteurs? Au contraire, il est moins nécessaire de signaler ce qui est connu. Ce sont les docteurs souterrains dont les enseignements, à la faveur de la nuit, se répandent comme une peste, qu'il faut attacher au pilori, afin de conjurer le danger dont ils menacent la société religieuse. Il n'y a pas à attendre leur propre confession, on les juge à leurs fruits. Plus ils s'entourent de mystère, et plus on doit les réprouver hautement. Attirent-ils des disciples, divisent-ils les catholiques, en entraînent-ils plusieurs, que la suprême autorité doctrinale se hâte d'intervenir : il y va du salut des fidèles, et pour l'assurer rien n'importe comme de connaître la maison infectée et les sources de la contagion. Soutenir une autre opinion, c'est désarmer l'Église. Les hérésies en effet ne naissent pas d'elles-mêmes : conçues dans l'enfer, elles sont toujours enfantées par une personne ou par un livre. La mission enseignante inclut donc le droit de se prononcer sur le sens des auteurs par rapport à la foi (1).

13. — Et dans ces jugements, l'Église est infaillible ; car l'infaillibilité l'accompagne dans tout l'exercice de son magistère, et celui-ci implique comme partie intégrante le pouvoir en question.

En outre, un livre peut être adopté comme symbole par une faction. Il est alors nécessaire d'en venir à une décision

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, t. II, th. 17, p. 91-94.

formelle. Il ne suffit pas de réprouver l'erreur dans l'abstrait, il faut encore obliger les fidèles à regarder comme perpétuellement condamnable tel ouvrage où elle est contenue. Mais il n'appartient qu'à une autorité infaillible d'imposer une adhésion irrévocable. C'est ainsi que, dans sa bulle *Vineam Domini* contre le Jansénisme, Clément XI déclara ne point se contenter du silence obséquieux des fidèles, mais exiger qu'ils crussent hérétique le sens des cinq propositions extraites de l'*Augustinus* (1).

14. — Une autre classe de faits, objets de l'infaillible magistère, c'est la sainteté et la gloire éternelle des serviteurs de Dieu canonisés ou inscrits au catalogue des Saints.

Comment ces faits se rattachent-ils à la doctrine de la foi et des mœurs? Évidemment, ils sont en connexion avec le dogme du culte et de l'invocation des élus. D'après l'enseignement révélé, nous devons honorer les membres glorieux du Christ et recourir à leur intercession : ainsi régnera dans son vaste corps mystique la solidarité surnaturelle, appelée la communion des Saints ; mais l'application de cette vérité et l'accomplissement de cette obligation exigent que le magistère porte une décision sur l'éternelle béatitude de quelques-uns de nos morts, et qu'elle les impose ainsi à nos hommages.

Les Protestants eux-mêmes ont vu le lien existant entre la canonisation et le Dogme catholique. Aussi, quand ils ont rejeté le culte des Saints, ont-ils prétexté, quoique à tort, que la primitive Église n'offrait pas trace de ces jugements posthumes, prononcés par le magistère sur les meilleurs de ses fils.

15. — Et ce n'est pas seulement au culte des Saints que se rattache la canonisation, elle tient à tout le système doctrinal. L'enseignement n'est pas seulement théorique ; il a

(1) Cf. L. Billot : *De Eccl.*, t. II, th. 17, p. 94-95.

besoin d'être concrétisé dans des exemples, c'est-à-dire dans la vie des Saints authentiques qui nous ont montré le chemin à suivre pour parvenir à la perfection et qui, durant notre voyage, nous assurent un abri et un refuge contre nos ennemis. Ils sont donc vraiment dogmatiques les faits relatifs à la sainteté des serviteurs de Dieu. Quelques-uns les nomment hagiographiques. A leur sujet, l'Église est infaillible (1).

Ce qui le prouve, c'est d'abord la quasi-unanimité des théologiens ; ce sont ensuite les raisons générales apportées pour les autres faits dogmatiques et qui auraient encore ici leur place ; c'est surtout la pratique de l'Église. Les Souverains Pontifes emploient dans le décret de canonisation les termes *decernimus, declaramus, definimus,* dont ils se servent quand ils veulent imposer aux fidèles une adhésion de foi. Il leur arrive même de prononcer l'excommunication contre ceux qui refuseront de souscrire à leur jugement : ainsi Jean XV canonisant saint Adalric, au concile de Latran. Il n'est donc nullement permis de douter de la sainteté de ceux que l'autorité souveraine à élevés sur les autels.

L'on opposerait en vain à cette conclusion la protestation dont les papes faisaient autrefois précéder le décret de canonisation : *Antequam ad pronuntiationem veniamus, protestamur publice apud vos præsentes, quod per hunc actum canonizationis non intendimus aliquid facere contra fidem aut Ecclesiam catholicam sive honorem Dei.* C'est à tort, et en dépit de toute vraisemblance, que l'on voit dans ces paroles un aveu de faillibilité : autre chose est se déclarer faillible, et autre chose dire que l'on ne prétend rien établir de contraire à la foi. Voici le sens véritable de la formule pontificale : « Je proteste ne point décerner aux

(1) Cf. L. Billot : *De Eccl.*, t. II, th. 17, p. 95-97.

saints un culte qui n'est dû qu'au Seigneur ; je ne le ferais pas d'ailleurs sans violer la foi de l'Église catholique et sans manquer à l'honneur réclamé par Dieu. » Les Pontifes romains entendaient seulement accentuer ainsi la différence qui existe entre la canonisation des Saints dans l'Église et l'apothéose païenne, par laquelle on rendait aux défunts des honneurs divins.

Encore moins solide l'objection tirée des fausses reliques, proposées au culte des fidèles ; aux Saints on rend un culte absolu ; aux reliques au contraire, un culte seulement relatif ; seraient-elles fausses, les honneurs atteindraient toujours celui dont elles sont censées être les restes. Jamais l'Église n'a défini l'authenticité d'aucune d'elles ; jamais elle n'a imposé à ses enfants l'obligation de croire que tel corps ou tels os ont appartenu à telle personne. Pour un culte purement relatif il suffit d'une certitude historique et même d'une simple probabilité, sans qu'il soit besoin d'une décision du magistère infaillible.

16. — Enfin, il est à remarquer que l'inscription au Martyrologe n'équivaut pas à un décret de canonisation. Dans ce catalogue il a pu se glisser des erreurs. Il contient les noms de ceux que les papes ont solennellement canonisés et dont la sainteté plane au-dessus de tous les doutes. Mais il y figure aussi des personnages que les Souverains Pontifes n'y ont jamais inscrits au rang des Saints, et qui peuvent seulement être regardés comme béatifiés par les papes ou par les évêques. La béatification est une sentence encore révocable et non point définitive comme la canonisation ; elle permet des honneurs envers telle personne, au lieu de les prescrire à toute l'Église. Au commencement, c'étaient les évêques qui béatifiaient dans leurs diocèses. Les bienheureux n'étaient vraiment canonisés que lorsqu'au jugement épiscopal s'était ajoutée l'approbation formelle ou tacite du Souverain Pontife. Rien d'étonnant à ce que des noms se soient ainsi introduits à tort dans le Martyrologe. Mais l'in-

faillibilité du suprême Magistère de l'Église n'en subit pas la moindre atteinte.

De plus, il faut se garder de confondre la sainteté des élus, leur éternelle béatitude et leur canonisation, avec la vérité des faits historiques rapportés dans leurs légendes. Que sainte Catherine ait réfuté les philosophes païens et que son corps ait été transporté sur le mont Sinaï, que saint Alexis ait été un citoyen romain, vivant dix-sept ans dans la maison paternelle, après avoir pieusement visité les lieux saints, ou qu'il ait été plutôt un Oriental venu d'Édesse pour s'établir à Rome, le décret de canonisation ne le détermine point. De pareils jugements ne relèvent pas de l'infaillibilité de l'Église. Toutefois, il sied d'être très prudent sur ces questions. On ne doit point, sans grave fondement, mépriser ou rejeter les traditions historiques reçues dans l'Église (1).

17. — Tout ce que l'infaillible Magistère enseigne comme révélé, nous sommes tenus de le croire de foi divine ; et si nous refusions notre assentiment, nous tomberions dans l'hérésie. Ici, les théologiens sont unanimes ; impossible d'émettre le moindre doute. Il en va autrement quand il s'agit de l'objet secondaire de l'infaillibilité doctrinale.

Il y a cependant des points solidement établis. D'abord, il est certain que nous sommes obligés d'admettre toutes les décisions du suprême Magistère par rapport aux censures et aux faits dogmatiques. Il nous faut regarder comme hérétiques, erronées ou téméraires, les propositions condamnées comme telles. Au sujet des propositions cumulatives, nous devons accepter qu'à chacune d'elles convient au moins l'une des notes exprimées. Inutile d'ajouter que le refus de rejeter les propositions réprouvées sera d'autant plus grave qu'elles seront plus voisines de l'hérésie.

(1) Cf. L. Billot : *De Eccl.*, t. II, th 17, p. 97-101.

Elle est certainement de droit divin, notre obligation de nous attacher aux décrets de l'Église. Le suprême Magistère est le représentant de Dieu ; ses prescriptions émanent de l'autorité du Seigneur. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit aux Apôtres et à leurs successeurs : *Qui vos audit, me audit... Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus ?*

Enfin, l'on convient assez généralement que l'on ne peut pas taxer d'hérésie proprement dite celui qui ne veut pas souscrire aux censures des propositions et aux décisions sur les faits dogmatiques. On satisfait entièrement à son obligation, si l'on conforme son esprit à celui de l'Église, si l'on accepte ses sentences comme elle entend les imposer, et si l'on est prêt à les croire de foi divine, dans le cas où elle l'exigerait.

D'après l'opinion incontestablement la plus probable, les vérités, objets secondaires de l'infaillible Magistère, ne sont que de foi ecclésiastique. Elles s'imposent rigoureusement à notre adhésion ; mais leur rejet ne nous entraînerait ni dans l'infidélité, ni dans l'hérésie.

Sont seules de foi divine, les vérités que Dieu a révélées ; or, celles dont il s'agit, il est impossible de les découvrir dans le dépôt apostolique. Que telle proposition, qui ne contredit pas le dogme proprement dit, soit entachée d'erreur ou de témérité, que tel soit le sens du livre de Jansénius, que la Vulgate soit une version authentique de l'Écriture sainte, conforme au texte original, que le terme transsubstantiation soit le plus propre à exprimer le changement mystérieux opéré dans l'Eucharistie, que le mot consubstantiel rende parfaitement l'unité de nature des trois Personnes divines, que saint Augustin, saint Thomas, saint Vincent de Paul ou d'autres saints canonisés règnent au ciel avec le Christ, la révélation ne le dit point.

Jamais les documents ecclésiastiques ne nous obligent à

admettre comme révélée, et sous peine d'encourir l'hérésie, la vérité des censures frappant certaines propositions.

En établissant l'authenticité de la Vulgate, le concile de Trente n'emploie point la formule d'anathème dont il s'est servi dans la définition de la canonicité des saintes Écritures (1).

Lorsque Clément XI condamne le Jansénisme avec les cinq propositions de Jansénius, il ne parle ni de foi divine, ni d'hérésie (2).

En déclarant qu'il ne suffit pas de fuir l'hérésie, mais qu'il faut encore éviter les opinions voisines, réprouvées par le Saint-Siège, le concile du Vatican distingue des dogmes révélés certaines vérités qui s'imposent rigoureusement à notre croyance. Tout ce que l'Église propose à notre adhésion, elle ne le présente pas comme révélé (3). Ces enseignements de second ordre, nous ne les embrassons pas sur l'affirmation du Seigneur, mais sur l'autorité de l'Église. Ils ne sont pas de foi divine ; ils sont de foi purement ecclésiastique.

En vain cherche-t-on à prouver que par le fait de la définition de l'Église une vérité fait partie du dépôt de la révélation, parce qu'elle se trouve incluse dans la proposition générale révélée par Dieu : « Est vrai tout ce qu'enseigne le suprême Magistère de l'Église, assisté de l'Esprit-Saint. »

Une proposition particulière n'est impliquée dans une proposition générale que si elle a le même attribut. Il est révélé que l'enseignement du Magistère infaillible est toujours véritable ; mais il ne s'ensuit pas qu'il le soit aussi que tel point enseigné par lui est également révélé. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est qu'il est vrai. Autre chose est

(1) Cf. Denzinger : 666.
(2) Idem, 1317.
(3) *Const. Dei Filius,* sub finem.

révéler l'inerrance du Magistère ecclésiastique, autre chose révéler ce qu'il enseigne.

La révélation de l'infaillibilité de l'Église relativement à son objet secondaire n'est pas suffisamment proposée pour qu'il y ait proprement hérésie à la repousser. D'ailleurs le serait-elle, il n'en résulterait pas que tous les enseignements de l'Église fussent de foi divine. L'on encourrait, sans doute, l'hérésie en refusant de s'y soumettre, mais uniquement parce qu'on nierait son infaillibilité, et non point parce qu'on serait rebelle à tels ou tels de ses enseignements. Notre adhésion aux vérités que l'Église ne nous propose pas comme révélées procède de la foi surnaturelle, de l'habitude infuse dont Dieu enrichit notre intelligence. La première vertu théologale ne nous incline pas seulement à croire les dogmes divins ; elle s'étend aux actes préparatoires, comme au jugement de crédibilité, aux actes qui entourent l'acte de foi et forment comme ses remparts (1). Elle prescrit la pleine obéissance de l'esprit à l'autorité qui tient ici-bas la place du Seigneur pour régir et unifier la société des fidèles. Et cette soumission, nous la devons et aux définitions du suprême Magistère et à ses décrets d'ordre inférieur, dont il reste à parler.

18. — Outre les définitions émanées du pouvoir enseignant, quand il agit avec la plénitude de son autorité, il y a dans l'Église des décrets doctrinaux qui ne sont pas irrévocables. Le Magistère souverain, chargé de sauvegarder la doctrine catholique, n'est pas toujours tenu de déployer dans ses jugements sa force tout entière. Il se contente souvent de sentences qui, tout en appelant l'obéissance, ne s'imposent pas à la foi. Il sera toujours sûr de les suivre.

En morale, on distingue une proposition spéculativement vraie ou fausse d'une proposition pratiquement sûre ou non

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, t. II, th. 18, p. 106-125.

sûre. Il en va de même dans l'ordre de la croyance. Suivant une solide probabilité, telle opinion n'est pas en opposition avec la foi ; et elle est peut-être théologiquement fausse dans l'ordre spéculatif, c'est-à-dire si on la rapporte à la règle de foi considérée dans sa réalité objective ; il est cependant permis de l'embrasser. Au contraire, telle doctrine s'oppose très probablement à la foi ; il est très peu probable qu'elle ne s'en écarte point ; et elle est peut-être spéculativement indifférente ; cependant, il n'est ni sûr ni loisible de l'adopter. Nous apprenons ainsi à connaître la nature des décrets obligatoires par lesquels l'Église a pour but, non pas de définir des vérités spéculatives, mais de pourvoir à la sécurité de la foi. Par ces jugements le suprême Magistère déclare une doctrine sûre, c'est-à-dire assez probablement conforme à la foi pour que nous puissions l'embrasser en sûreté de conscience ; ou bien il proclame une doctrine non sûre, c'est-à-dire assez probablement en désaccord avec la foi, et d'une probabilité qui n'est pas suffisamment combattue par une probabilité contraire. Ici, la décision de l'autorité légitime est toujours prépondérante. L'opinion qu'elle affirme non sûre le devient par le fait même, et perd l'innocuité qu'elle pourrait encore avoir de par ailleurs. Aussi l'infaillibilité n'est-elle point requise pour nous obliger à la soumission intérieure de l'esprit. Si le Magistère condamne un sentiment comme erroné, nous devons le regarder comme erroné. Lorsqu'il se contente d'en réprouver un autre comme n'étant pas sûr, ce n'est pas comme faux ni comme erroné qu'il nous faut le rejeter, mais uniquement comme non sûr.

Une manière de voir, qui aujourd'hui n'est pas sûre, peut le devenir dans la suite, lorsqu'après de nouvelles réflexions l'autorité compétente aura porté une autre décision. Car ces sortes de jugements ne sont point définitifs. A proprement parler, la seconde sentence ne réforme pas la première ; à

cause des nouvelles raisons qui se sont produites, elle s'y ajoute, sans lui être contraire.

Un exemple confirmatif de la théorie, c'est la condamnation de Galilée par la Sacrée Congrégation de l'Index. Celle-ci déclare, le 26 mai 1616, que l'enseignement de Copernic sur le mouvement diurne et annuel de la terre est opposé à l'Écriture. En effet, on ne démontre nullement la nécessité d'expliquer métaphoriquement des textes bibliques, jusqu'ici universellement interprétés dans le sens propre et littéral. Mais les cardinaux, et parmi eux le célèbre Bellarmin, se disent prêts à revenir sur leur sentence, dès qu'on leur aura produit des preuves convaincantes. Voilà donc une opinion qui n'était pas sûre d'abord et qui l'est devenue dans la suite. A cette époque, où l'on était entraîné à chercher dans la Bible les significations les plus extraordinaires, et où les protestants troublaient la chrétienté par leurs commentaires subjectifs, les princes de l'Église jugèrent à propos d'arrêter, par un décret de l'ordre pratique, les excès d'une licence dangereuse (1).

19. — Gardienne de la vérité révélée et du dépôt de l'Écriture et de la tradition, l'Église a pour mission d'interpréter les saintes Lettres, et ses explications rigoureusement obligatoires s'imposent à notre croyance. « Parce que certains hommes exposent mal ce que le saint concile de Trente a salutairement décrété touchant l'interprétation de la divine Écriture pour contenir les esprits indociles, renouvelant ce décret, dit le concile du Vatican, nous déclarons qu'il exprime que sur les choses de la foi et des mœurs, qui entrent dans l'édifice de la doctrine chrétienne, il faut regarder comme véritable sens de la sainte Écriture celui qu'a tenu et que tient notre sainte Mère l'Église à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, t. II, th. 19, p. 115-121.

saintes Écritures ; et que, par conséquent, il n'est permis à personne d'interpréter la sainte Écriture contrairement à ce sens, ou même contrairement au consentement unanime des Pères (1). »

La condition : *in rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium,* qui marque l'objet des interprétations obligatoires, est la même que celle des enseignements infaillibles. L'infaillibilité du suprême Magistère ne porte pas seulement sur les vérités formellement révélées, mais encore sur les questions philosophiques, morales ou historiques en connexité avec la révélation. L'obligation où nous sommes d'admettre les explications de l'Écriture par l'Église ne se restreint pas aux interprétations de foi catholique. Elle s'étend à toutes celles qui, à quelque titre, appartiennent à la doctrine chrétienne. Ce n'est pas seulement aux vérités que l'Église croit de foi divine et tient pour révélées qu'il nous faut pleinement adhérer, mais encore à toutes celles qu'elle regarde comme certaines. *Pro vero sensu sanctæ Scripturæ habendus est quem tenuit ac tenet sancta mater Ecclesia.*

Les conciles de Trente et du Vatican distinguent-ils entre les passages de la sainte Écriture qui exprimeraient et ceux qui n'exprimeraient pas les vérités de dogme et de morale appartenant à la doctrine chrétienne ? Et l'Église serait-elle seulement infaillible dans l'interprétation des textes dogmatiques et moraux ?

L'on peut donner d'un même endroit de la Bible des explications doctrinales pour mettre en relief les énoncés révélés et l'enseignement religieux, ou des explications non doctrinales pour faire ressortir d'autres éléments étrangers à la doctrine chrétienne, et ne constituant point le fond de la révélation. Les décrets de Trente et du Vatican imposent

(1) *Const. Dei Fil. De Revelatione*, c. 2.

l'obligation d'admettre les seules interprétations doctrinales de l'Église. Ils ne discernent pas les énoncés scripturaires concernant la foi et les mœurs de ceux qui ne les regarderaient point. Ils parlent, en effet, des matières de foi et de mœurs entrant dans la construction de la doctrine catholique ; or, les textes de la Bible ne sont que la carrière d'où l'on extrait les matériaux de l'édifice ; les moellons pour bâtir le monument, c'est à l'Église qu'il appartient de les fournir par ses enseignements sur la révélation et sur les objets connexes.

L'Église a le droit d'expliquer toute la Bible ; il n'y a pas de texte scripturaire qu'elle n'interprète infailliblement, quand elle en donne un commentaire dogmatique et moral.

L'étude des actes des conciles de Trente et du Vatican nous amène à la même conclusion. Au Vatican, le rapporteur de la députation de la foi, Mgr Gasser, évêque de Brixen, déclare que le décret relatif à l'interprétation de l'Écriture porte sur le sens dogmatique des saintes Lettres et que l'Église a le droit de juger de leur véritable signification, non seulement dans les choses de la foi ou dans les dogmes, pour ainsi dire, spéculatifs, mais aussi au sujet de l'histoire, etc. (1)

La Bible ne contient pas de vérité historique sans connexion avec le dogme ; mais on peut expliquer certains passages sans les rattacher à la doctrine ; or, ce sont les seules interprétations doctrinales qui sont infaillibles et obligatoires.

Tous les énoncés de l'Écriture appartiennent à la révélation ; et toute vérité révélée constitue l'objet de la foi. Ce n'est donc pas exclusivement à certains énoncés que s'appliquent les paroles : *in rebus fidei et morum ;* elles ne signifient pas seulement les énoncés bibliques constitutifs

(1) *In Congreg. 19 Aprilis 1870*, cité par VACANT : *Op. cit.*, t. II, p. 438.

de la révélation, mais aussi les objets connexes; la restriction conciliaire ne tombe pas sur les énoncés eux-mêmes, elle vise leur interprétation.

D'ailleurs, comment distinguer les textes dogmatiques et moraux de ceux qui ne le sont point ?

De l'avis quasi unanime des théologiens, l'Église est infaillible dans l'explication de toute la Bible. Pourquoi donc les conciles de Trente et du Vatican ne s'occuperaient-ils que d'une partie des commentaires obligatoires?

Une objection : d'après Léon XIII, dans son encyclique *Providentissimus,* il y a dans la Bible des passages qui, à proprement parler, n'appartiennent point à la règle de la foi et des mœurs. — Il s'agit de passages incomplets et qui, par eux-mêmes, ne contiennent point d'énoncés bibliques ni d'enseignements divins.

Nous sommes tenus d'adopter le sens de la Bible proposé par l'infaillible Magistère et tenu par lui pour dogme de foi catholique ou pour vérité certaine. Une explication, restée libre pendant plusieurs siècles, devient obligatoire, lorsqu'elle porte sur un point de doctrine d'abord librement discuté et ensuite imposé par l'Église. Ainsi, le commentaire authentique de l'Écriture est un des facteurs de l'évolution du dogme.

Enfin, la réserve du concile : *In rebus fidei et morum,* qui ne se rapporte pas directement aux textes scripturaires, s'y rattache indirectement, en raison des explications de l'Église. La distinction entre ce qui est doctrinal et ce qui ne l'est point ne saurait nullement s'appliquer aux énoncés bibliques proprement dits, c'est-à-dire à ceux que les écrivains sacrés ont voulu consigner dans les Livres saints; mais elle atteint médiatement leurs éléments constitutifs et leur expression. Il nous est loisible, en effet, de considérer le fond de l'Écriture dans ses causes, dans ses conséquences et dans les circonstances où il s'est produit. Il appartient

aux interprètes d'éclairer ces divers aspects. Ils sortiraient de leur rôle, s'ils se livraient au pur subjectivisme et ajoutaient aux saintes Lettres des détails tout à fait étrangers ; ils y restent en exposant tout le contenu de la Bible avec ses ambiances réelles.

Ainsi, il y a dans la Bible des éléments qui rentrent dans l'édifice de la science sacrée et d'autres qui se tiennent en dehors. La distinction faite par les conciles de Trente et du Vatican, au sujet du sens de l'Écriture, s'applique indirectement à ses réalités constitutives, et, partant, aux textes eux-mêmes. Mais elle ne porte nullement sur les énoncés. L'Église enseigne donc infailliblement et les vérités révélés et ce qui est en connexion avec elles (1).

(1) Vacant : *Études sur les const. du Vatican,* t. I, art. 89-92, p. 516-552.

CHAPITRE XI

Organes du magistère infaillible.

SOMMAIRE : I. *Le Souverain Pontife.* — 1. La constitution de l'Église est immuable. Sa différence d'avec les sociétés civiles. — 2. L'Église est une monarchie. Erreurs contraires à cette thèse, en particulier le Gallicanisme. — 3. La royauté de Pierre et de ses successeurs. Pierre est le fondement inébranlable de l'Église. — 4. Pierre tient les clefs du royaume des cieux. — 5. Pierre est le Pasteur suprême. — 6. Relations des Apôtres avec Pierre. — 7. Le successeur de Pierre, c'est l'Évêque de Rome. — 8. Le siège de la papauté est immuablement fixé à Rome. — 9. L'élection du Pape. 10. Juridiction universelle du Pape. — 11. Le Pape est infaillible, quand il parle *ex cathedra,* quand il parle clairement avec l'intention de trancher définitivement une question. — 12. Preuves directes de l'Infaillibilité du pape. Preuves scripturaires. — 13. Preuves traditionnelles. — 14. Les papes Libère, Vigile et Honorius. — 15. Les décisions pontificales ont toujours été obligatoires. — II. *Les Évêques.* — 16. Les Évêques sont les successeurs des Apôtres, sans avoir tous leurs pouvoirs. — 17. Les Évêques ont les pouvoirs d'ordre, de juridiction et d'enseignement, mais d'une manière restreinte. Ils sont les docteurs officiels de l'Église. — 18. Seuls, ils participent au magistère. Les Prêtres, les Cardinaux, les Congrégations romaines.

I

LE SOUVERAIN PONTIFE

1. — L'Église est une société surnaturelle. Elle ne s'enferme pas, comme les sociétés civiles, dans la poursuite des biens terrestres, la paix et la tranquillité temporelles. Elle tend à la conquête du salut éternel des âmes, à la glorieuse

béatitude de la vision intuitive. Elle vient de Dieu, en tant qu'il est l'Auteur de la grâce, et non pas, comme les sociétés civiles, en tant qu'il est le Créateur de toutes choses. C'est l'Homme-Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui l'a constituée immuablement telle qu'elle est, et qui a établi la forme de son gouvernement. Son autorité descend d'en haut ; elle n'arrive point à son chef par l'intermédiaire de la communauté ; Dieu la lui communique directement ; il en est le seul principe ; les suffrages des votants placent l'élu dans les conditions requises pour que le Seigneur l'investisse du souverain pouvoir. Dans les États purement humains, il n'y a pas de constitution absolument inébranlable, il n'y a pas de personne, ni de famille qui ait le monopole du gouvernement. Dans l'Église, c'est Jésus-Christ qui continue de régner ; Invisible désormais sur la terre, il a choisi lui-même son vicaire, et il l'a revêtu de sa propre autorité ; c'est lui toujours qui transmet le pouvoir aux successeurs de Pierre. Tandis que les sociétés humaines s'écroulent les unes sur les autres, « seule, l'Église de Jésus-Christ a pu conserver et conservera sûrement, jusqu'à la consommation des temps, sa forme de gouvernement. Fondée par celui qui était, qui est, et qui sera dans les siècles des siècles, elle a reçu de lui, dès son origine, tout ce qu'il faut pour poursuivre sa mission divine à travers l'océan mobile des choses humaines. Et loin d'avoir besoin de transformer sa constitution essentielle, elle n'a pas même le pouvoir de renoncer aux conditions de vraie liberté et de souveraine indépendance dont la Providence l'a munie dans l'intérêt général des âmes (1). »

2. — Jésus-Christ a organisé l'Église en monarchie, et le Pape, son vicaire visible, est véritablement roi. Le Souverain Pontife possède, indépendamment de tout collège, de tout sénat ou de tout autre corps, le triple pouvoir suprême

(1) Léon XIII : *Au milieu des sollicitudes.*

législatif, judiciaire et exécutif. Il n'est pas cependant un monarque absolu; car il n'exclut pas du gouvernement de l'Église d'autres princes subordonnés, les Évêques, qui, tout en relevant de lui, administrent les provinces en vertu d'une autorité propre.

Il y a des hérétiques qui nient que l'Église soit une monarchie divinement établie. Pour les Grecs et les Anglicans, elle serait une aristocratie. C'est, au contraire, une démocratie que voient en elle les Protestants. Les Fébroniens et les Jansénistes penchent aussi vers la démocratie. Ils font dériver la puissance des pasteurs du corps des fidèles, et ils ne reconnaissent dans le pape que l'exécuteur des décrets de la communauté.

Enfin, les Gallicans assimilaient l'Église à une monarchie tempérée, mêlée d'aristocratie. Ils condamnaient comme hérétique et schismatique celui qui prétendrait que le Souverain Pontife n'a pas été surnaturellement placé à la tête de l'Église comme un roi et comme un monarque. Cependant, au lieu d'accorder à Pierre et à ses successeurs les pleins droits de la monarchie, ils enfermaient leur autorité dans certaines limites, et, parfois, ils lui opposaient la supériorité de l'épiscopat. Par rapport au magistère, ils laissaient au jugement du pape les principales questions de la foi, et ils étendaient à toutes les parties de la chrétienté la force obligatoire de ses décisions. Mais ils ne regardaient ses sentences comme définitives et irrévocables, qu'autant que toute l'Église enseignante leur avait ajouté son consentement. Pour le pouvoir de juridiction, ils mettaient le Concile général au-dessus du Souverain Pontife. Le régime monarchique, disaient-ils, n'exige point qu'il n'y ait aucun cas où le roi soit au-dessous de ses sujets. Ainsi, le pape pourrait être régulièrement à la tête de tous les catholiques et être parfois obligé de s'incliner devant le concile œcuménique. Même pour le gouvernement ordinaire, l'autorité pontificale devait

trouver des bornes infranchissables dans les Canons purement ecclésiastiques, établis par l'Esprit-Saint et consacrés par le respect du monde tout entier. Enfin, d'après l'extrême-gauche du Gallicanisme, la juridiction suprême du pape n'atteindrait pas immédiatement chaque fidèle, mais seulement par l'intermédiaire des Évêques.

Comment, avec de telles opinions, les Gallicans maintiennent-ils toujours le principe de la nécessité absolue d'adhérer au Saint-Siège, comme au centre immobile de l'unité? Il ne faut point chercher dans leur système d'enchaînement logique : c'est une heureuse inconséquence qui, en dépit de leurs erreurs, les préserve du schisme et de l'hérésie. Le concile du Vatican leur a porté le dernier coup; aujourd'hui ils ont entièrement disparu (1).

3. — L'Église catholique est une monarchie unique. Électif et non héréditaire, le souverain pouvoir y est accessible à toutes les classes. Elle est néanmoins une monarchie véritable. Nous voyons dans l'Évangile que Jésus-Christ confère à Pierre et à ses successeurs la plénitude de l'autorité, la primauté de juridiction, comme la primauté d'honneur.

Il assimile tour à tour son Église à un édifice dont Pierre est la base, à un royaume dont il lui confie les clefs, à un bercail dont il l'établit le Pasteur.

Il la présente, d'abord, sous la figure d'un monument inébranlable qui bravera les torrents, les tempêtes et les assauts de l'enfer. S'adressant à Simon, qu'il a déjà surnommé Pierre, dès le premier jour de son élection, et qui vient de confesser la divinité du Fils de l'Homme, il lui dit solennellement : *Et ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam* (2). La solidité d'une construc-

(1) Cf. L. Billot : *De Ecclesia*, t. III, p. 32-44

(2) Matth., xvi, 18.

tion tient moins aux fondements proprement dits qu'à la fermeté du sol qui la porte. En vain les murs, jusques aux fondations, seraient-ils en pierres ou en diamants ; sur un terrain sablonneux, ils seraient toujours fragiles et peu consistants. Le Verbe incarné, Créateur du ciel et de la terre, n'a pas voulu bâtir son Église sur le sable mouvant. Dans son infinie sagesse, c'est sur le roc qu'il l'a plantée. Viennent les vents et les pluies, elle résiste à tous les efforts (1).

C'est Simon, le premier des Apôtres, qui est cette pierre mystique, la base de l'Église. En l'appelant de ce nom symbolique de Pierre, le Christ, à la parole souverainement efficace, lui communique sa force et son indestructibilité.

La pierre sur laquelle repose l'Église ne doit pas être confondue avec ses fondements ; les fondements d'un édifice, ce sont ses substructions ; la pierre dont il s'agit ici, c'est le sol inébranlable qui porte la construction tout entière et qui la fait participer à son immobile consistance.

Une société tire sa vigueur et sa solidité de l'autorité qui la régit. Sa base, c'est le pouvoir gouvernant qui communique ses énergies à toutes les parties et à tous les membres de l'organisme collectif. Or, l'Église ne sera jamais renversée. Donc le Christ l'a bâtie sur une autorité plénière, souveraine et indéfectible. C'est Pierre qu'il établit le chef suprême ; à Pierre donc la royauté universelle, à lui la primauté de juridiction avec toutes les prérogatives impliquées dans la monarchie parfaite.

Le roc, base de l'Église, c'est Pierre, le premier Apôtre. *Petrus* et *petra,* πετρος et πετρα ne sont pas deux noms distincts, comme saint Augustin l'a pensé par méprise, mais un seul et même nom, employé d'une part comme nom commun et d'autre part comme nom propre. C'est ce qui ressort surtout du texte syro-chaldéen : « Tu es Cephah, et sur ce

(1) Luc, vi, 48.

Céphah je bâtirai mon Église. » C'est là, évidemment, la signification des paroles du divin Maître ; c'est ainsi que les expliquent les saints Pères et les écrivains ecclésiastiques, Origène, Tertullien, Cyprien, Hilaire, Ambroise, Jérôme, Augustin, Grégoire de Nazianze, Basile, Épiphane, Chrysostome, Cyrille d'Alexandrie, Théophilacte. En vain chercherait-on à opposer à ce sens les interprétations diverses qu'en ont parfois données les saints Pères. Il y a, en effet, à distinguer dans un terme l'acception première et celle qu'y découvre l'analyse de la réalité exprimée. Doté par le Christ du pouvoir suprême, c'est surtout par son magistère que Pierre s'acquitte de sa fonction royale, en réglant la foi, dont la vérité centrale est précisément celle qu'il vient de confesser : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. » Ainsi, ce n'est point la nature, ce n'est ni la chair ni le sang qui ont été placés à la tête de l'Église, mais bien la foi inspirée par le Père céleste. Aussi, à l'époque de l'Arianisme, avait-on le droit de répondre aux négateurs de la divinité du Christ que c'était la proclamation de ce dogme qui avait été établie dans Simon-Pierre la base inébranlable de l'Église.

Pierre n'est jamais que le vicaire et le représentant de l'Homme-Dieu. C'est Jésus-Christ qui est le Fondateur de l'Église, c'est lui qui maintient toujours à son œuvre son inébranlable solidité (1).

4. — Son Église, c'est aussi un royaume, et Pierre en possédera les clefs. *Et tibi dabo claves regni cœlorum, et quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in cœlis, et quodcumque solveris super terram erit solutum et in cœlis* (2). Évidemment, les clefs signifient ici le souverain pouvoir. C'est là l'interprétation unanime des docteurs. Le

(1) Cf. L. Billot : *De Eccl.*, t. III, th. 25, p. 44-56.
(2) Matth., xvi, 19.

Christ demeure le Roi absolu de l'Église, et il aura Pierre pour vice-roi. C'est sans restriction aucune qu'il lui communique la suprême autorité : tout ce qu'il liera sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce qu'il déliera sera délié. Impossible de conférer une puissance plus illimitée. Ainsi, dans le royaume des cieux sur la terre, c'est-à-dire dans l'Église militante, Pierre sera doté de la souveraineté la plus étendue.

Les paroles que le divin Maître adresse ensuite au collège apostolique ne retirent point à Pierre la primauté de juridiction. *Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram erunt ligata et in cœlo, et quæcumque solveritis super terram erunt soluta et in cœlo* (1). Le Christ ne reprend pas ici le pouvoir déjà donné à Pierre sur toute l'Église, sur tous les Apôtres eux-mêmes et sur chacun d'entre eux. Par ce nouveau langage il accorde seulement au collège apostolique l'exercice de la puissance suprême, en tant qu'il agira en union avec le Pape. A Pierre seul il a confié les clefs du royaume des cieux, et il s'est contenté d'octroyer aux autres, opérant de concert avec son vicaire, l'exercice d'une autorité dont la plénitude ne réside que dans leur chef (2).

5. — Les promesses qu'il a faites à ses Apôtres avant sa mort, Jésus-Christ les réalise après sa résurrection, avant de remonter à la droite de son Père.

Un matin, sur le bord du lac de Tibériade, il dit à Pierre : *Simon Joannis, diligis me plus his? Ait illi : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. Dicit ei iterum : Simon Joannis, diligis me? Ait illi : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. Dicit ei tertio : Simon Joannis,*

(1) Matth., xviii, 18.
(2) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, t. III, th. 25, p. 56-59.

amas me? Contristatus est Petrus quia dixit ei tertio, amas me? Et dixit ei : Domine, tu omnia nosti, tu scis quia amo te. Dixit ei : Pasce oves meas (1).

Le verbe *pasce,* en grec Βόσκε, πόιμαινε, signifie encore la collation du souverain pouvoir. Paître un troupeau de brebis, c'est jouer envers lui le rôle de pasteur, c'est le conduire dans les pâturages, le ramener, le pousser devant soi, le nourrir, le défendre, accomplir tout ce qu'exige la bonne tenue de la bergerie. Dans le style profane, aussi bien que dans le style biblique, les rois sont désignés sous le nom de pasteurs des peuples. Homère parle souvent des πόιμενες λαῶν. Dans l'Écriture Dieu appelle Cyrus : *Pastor meus* (2), et lui-même, en raison de sa royauté absolue sur Israël, il est représenté sous les traits d'un pasteur : *qui deducis velut ovem Joseph* (3). C'est à bon droit que les saintes Lettres figurent l'autorité suprême sous l'image du pastorat; car c'est à l'avantage de ceux qu'elle domine et gouverne qu'elle doit tourner, et non pas au bien de celui qui la possède. En établissant Pierre pasteur de son troupeau, le Seigneur lui a conféré les pleins pouvoirs exigés par sa charge, le Magistère et la juridiction.

Ces pouvoirs de Pierre embrassent-ils tous les membres de l'Église, petits et grands, sans exception aucune? La réponse se trouve dans les paroles de Jésus-Christ : *pasce agnos meos, pasce agnos meos, pasce oves meas.* Les agneaux désignent, évidemment, les simples fidèles, et les brebis, les pères spirituels des chrétiens, les pasteurs subordonnés au pasteur suprême, c'est-à-dire les Évêques. Jésus-Christ parle deux fois des agneaux, à cause des deux peuples qui doivent entrer dans l'Église, les Juifs et les

(1) JOANN., XXI, 15-17.
(2) ISAIE, XLIV, 28.
(3) PS., 79, 2.

Gentils. Suivant le texte grec actuel, la répétition porterait au contraire sur les brebis : βόσκε τὰ ἀρνία μου, ποίμαινε τὰ προβάτά μου, βόσκε τά πρόβατά μου, *pasce agnos meos, pasce oves meas, pasce oves meas*. Le divin Maître insisterait sur les Évêques, parce que leur haute situation dans l'Église pourrait faire douter de leur sujétion au pape. D'après une autre version, que Bellarmin et d'autres estiment la meilleure, il y aurait gradation ascendante dans le langage de Notre-Seigneur ; entre les agneaux et les brebis, il mentionnerait les petites brebis ou les brebis moyennes, τα προβάτια, *oviculas*. Il s'agirait là des simples prêtres, auxiliaires des évêques. Ainsi, tous les membres de l'Église, fidèles, prêtres et évêques, sont soumis à l'autorité suprême de Pierre et de ses successeurs.

C'est, d'ailleurs, ce qu'indique aussi, clairement, le pronom *meas,* μου. Le Christ confie à Pierre ses brebis, sans en excepter une seule, et non pas seulement celles qui vivent au moment où il parle, mais encore celles qui, dans la suite des siècles, entreront dans son Église. C'est dire que Pierre se survivra dans ses successeurs et que le Christ l'investit d'une autorité véritablement royale. L'Église est une monarchie. Dans son sein, point d'individu, ni de collectivité qui ne relève du monarque établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est à Pierre personnellement que le Christ a conféré l'autorité suprême, et non point à la communauté des chrétiens, ni au collège apostolique. Il interpelle Pierre par son nom et par le nom de son père. Pierre a si peu parlé au nom des Apôtres qu'il a eu besoin d'une inspiration spéciale de Dieu, que les autres n'ont pas eue. Comment ces paroles, « Tu es Pierre », s'adresseraient-elles à tout le groupe des douze ? Par les mots : *tibi dabo claves,* n'est-ce pas Pierre seul, Pierre pris séparément des autres, que le Christ investit du pouvoir souverain ? Les notaires, dans les actes

authentiques, ont-ils coutume de désigner les individus avec plus de précision ?

Il faudrait répéter les mêmes remarques au sujet du langage de Jésus après sa résurrection, sur les bords du lac de Tibériade. C'est Pierre, Simon, fils de Jean, qu'il interroge : m'aimes-tu plus que ceux-ci ? Il lui demande la réparation de son triple reniement par une triple protestation d'amour.

En vain en appelle-t-on à saint Ambroise et à saint Augustin pour soutenir que Pierre n'a rien reçu du Christ de plus que les autres Apôtres.

Quod Petro dicitur, apostolis dicitur, déclare saint Ambroise (1). Saint Ambroise combattait les Novatiens, qui refusaient à l'Église le pouvoir de remettre les péchés. Il prétendait que l'autorité suprême conférée à Pierre se perpétuerait dans l'Église, et que de sa plénitude découlait le pouvoir des autres pasteurs de lier et de délier.

Saint Augustin parle de Pierre comme du représentant de l'Église. *Quædam dicuntur quæ ad apostolum Petrum proprie pertinere videntur, nec tamen habent illustrem intellectum, nisi cum referuntur ad Ecclesiam, cujus ille agnoscitur in figura gestasse personam..., sicuti est : tibi dabo claves regni clavorum* (2). Mais, au lieu de lui attribuer la souveraineté en tant qu'il représente l'Église, il le montre représentant l'Église parce qu'il est investi par le Christ de la souveraineté.

C'est donc dans la personne de Pierre et dans la série de ses successeurs que réside la plénitude du pouvoir.

Le Christ confie à Pierre toutes ses brebis sans exception, et par conséquent les brebis de tous les temps.

Son Église, il la proclame immortelle. Sa base sera donc inébranlable, et indéfectible l'autorité sur laquelle il l'éta-

(1) *In Psalmum* 38, n° 37.
(2) *In Joann.*, Tract. 50, n° 12.

blit. Pierre demeure perpétuellement le roc immobile et consistant qui porte l'édifice sacré du Christ (1).

6. — Jésus-Christ a certainement distingué Pierre des autres Apôtres, et il l'a placé à la tête du collège apostolique. Tout en lui étant subordonnés, ses frères chargés de continuer, en union avec lui, la mission du Sauveur, sont dotés de prérogatives supérieures qui ne passent point à leurs successeurs, les Évêques. Il y a à considérer en eux le pouvoir de fondateurs de l'Église et le pouvoir proprement épiscopal. Le premier, extraordinaire et personnel, doit s'éteindre avec eux. L'autre, plutôt fonctionnel et ordinaire, est destiné à se perpétuer.

En tant que fondateurs de l'Église, ils ont à répandre dans tout l'univers la vérité révélée apprise de la bouche même du Christ et de l'onction de l'Esprit-Saint, et ils sont tous individuellement doués d'une véritable infaillibilité. Ils sont les derniers canaux du courant de la divine révélation. Partout où ils établissent une communauté chrétienne, ils jouissent de la plénitude de la juridiction, administrant tous les sacrements, faisant des lois, prononçant des jugements, exécutant leurs arrêts et créant des évêques pour leur confier l'administration du nouveau groupe agrégé à l'Église du Christ.

Pierre continue d'être leur chef, et il garde toujours sa primauté ; il est toujours leur centre et leur âme. Quoique dispersés dans le monde, ils forment autour de lui le collège apostolique ; ils ne sont jamais entièrement indépendants. De Pierre relèvent et autour de Pierre gravitent les communautés chrétiennes naissant de tous côtés, parties diverses du vaste ensemble dont il est la pièce principale. Aussi les Corinthiens ne se divisent-ils pas seulement entre leurs deux

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, t. III, th. 25, p. 59-71. — Mazella : *De Religione et Eccl.*, disp. 5, art. 4, p. 650-701. — Wilmers : *De Ch. Eccl.*, l. II, c. I, p. 148-188.

prédicateurs Paul (1) et Apollon, mais aussi entre Pierre et le Christ. Ils savent que l'un est le Maître invisible, et l'autre, le roi visible de toute l'Église.

Mais comment concilier l'infériorité des Apôtres par rapport à Pierre avec leurs prérogatives extraordinaires, surtout avec leur infaillibilité personnelle et leurs pleins pouvoirs de juridiction ?

De l'avis unanime des docteurs, les Évêques sont les vrais successeurs des Apôtres. La situation des Apôtres vis-à-vis de Pierre devait donc être analogue à celle de nos Évêques vis-à-vis du Pape. Il est vrai qu'ils avaient reçu directement leurs pouvoirs du Christ lui-même. Ils n'étaient pas néanmoins entièrement égaux à Pierre, et leur juridiction n'était pas, comme la sienne, absolument universelle. Jésus-Christ ne leur avait communiqué qu'une participation de l'autorité de Pierre, et ce n'est que des communautés religieuses qu'ils établiraient dans le monde qu'il les avait constitués les chefs. Aussi, lorsque Paul écrit aux Églises de Corinthe et de Galatie, qu'il a lui-même fondées, il parle en évêque, excommuniant l'incestueux, proférant des menaces, faisant montre de la puissance qu'il tient du Seigneur, prescrivant l'ordre à suivre dans les communions, en un mot agissant en maître et avec une pleine autorité. Il prend un autre ton, quand il s'adresse aux Romains et aux Hébreux, déclarant qu'il a seulement à les évangéliser, mais non à les régir ni à les gouverner.

Si quelqu'un des Apôtres a exercé une juridiction épiscopale autrement qu'à titre de fondateur, comme saint Jacques, le frère du Seigneur, à Jérusalem, c'est que les Apôtres, et surtout Pierre, lui avaient assigné son siège, et qu'il avait passé par la voie ordinaire, aujourd'hui universellement suivie.

(1) I *Corinth.*, I, 11.

Lorsque les Apôtres s'attribuaient des pouvoirs incomparablement supérieurs à ceux de nos Évêques, comme lorsqu'ils créaient des Évêques et qu'ils retenaient cependant eux-mêmes la haute direction des églises qu'ils leur confiaient, ils n'agissaient que comme vicaires de Pierre, le souverain universel du catholicisme. D'ailleurs, les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche n'ont-ils pas joui de la même autorité sur les évêques de leurs provinces?

Le Christ a établi Pierre le chef de son Église. Mais il a aussi investi de l'autorité suprême le collège apostolique, en tant qu'il se tient uni à Pierre. En effet, s'adressant au corps des douze, il leur a dit : *Quæcumque alligaveritis super terram erunt alligata in cœlo, et quæcumque solveritis... erunt soluta...* C'est la même autorité qu'il confère personnellement à Pierre et au groupe des Apôtres formant autour de lui un sénat et un tribunal. Pierre, chargé d'affermir ses frères, *confirma fratres tuos*, demeure la tête et le centre du collège apostolique. Il est plus qu'un président de parlement, assis au milieu de ses pairs ; il est le pasteur suprême, maître des agneaux et des brebis. Il n'est nullement soumis au collège apostolique, tandis que chacun de ses membres dépend de lui. Le collège apostolique, revêtu du pouvoir souverain, c'est le corps des évêques attaché à Pierre, son chef vivifiant, pour constituer avec lui un seul organisme enseignant et hiérarchique (1).

7. — L'autorité souveraine instituée par Jésus-Christ dans l'Église doit se perpétuer à jamais, et se transmettre, jusqu'à la fin des temps, aux successeurs de Pierre. Il est donc de foi que le successeur de Pierre possède dans l'Église le pouvoir suprême.

Le successeur de Pierre, c'est évidemment un Évêque. Mais quel évêque ? — D'après la définition du concile de

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, th. 26, p. 72-90 ; th. 27, p. 91-95.

Florence, renouvelée au concile du Vatican (1), c'est l'Évêque de Rome.

Absolument parlant, il aurait pu arriver que la succession de Pierre fût indépendante de tout lieu. Cependant, ni l'histoire ni la tradition ecclésiastique ne nous offrent l'exemple d'aucune puissance héréditaire qui n'ait été attachée à un siège déterminé.

Le successeur de Pierre sera donc l'Évêque qui occupera le siège où le prince des Apôtres s'était définitivement établi et où il est mort. Ce siège, toute la tradition nous crie que c'est Rome.

C'est encore ce que prouvent clairement les noms mêmes dont les siècles ont appelé l'Église de Rome et que Bossuet rappelle dans son sermon sur l'unité de l'Église : « C'est cette chaire romaine tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté comme à l'envi la principauté de la chaire apostolique, la principauté principale, la source de l'unité, et dans la place de Pierre l'éminent degré de la chaire sacerdotale ; l'Église mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres Églises ; le chef de l'épiscopat d'où part le rayon du gouvernement ; la chaire principale, la chaire unique en laquelle seule tous gardent l'unité. Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avite, saint Théodorat, le concile de Chalcédoine et les autres ; l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble. »

Avant de se jeter dans le schisme, les Orientaux proclamaient la primauté de l'Église romaine. Dans les conciles tenus en Orient par les évêques orientaux, nous voyons que la présidence était toujours dévolue aux délégués du Pontife romain, qui décidaient en dernier ressort et qui devaient donner leur approbation à chaque décret pour qu'il eût force de loi.

(1) *Conc. Vat.*, sess. III, c. IV.

A la naissance de l'Arianisme, alors que l'Orient était divisé entre Eusèbe de Nicomédie, arien, et Athanase, le nouvel évêque d'Alexandrie et le défenseur de la vérité, les deux partis portèrent la cause à Rome, auprès du Souverain Pontife.

Saint Cyrille d'Alexandrie écrit à Nestorius que s'il ne rétracte pas ses hérésies dans le délai accordé par le pape Célestin, il sera regardé par les fidèles comme excommunié (1). Il consulte ensuite Célestin lui-même pour savoir si tous les fidèles ont à éviter Nestorius (2). Donc, au concile d'Éphèse, où Nestorius fut condamné et déposé, saint Cyrille ne fut que l'exécuteur de la sentence portée par le Souverain Pontife.

D'après les Pères, être en communion avec le Pontife romain, c'est être catholique, et se séparer de lui, c'est se détacher du corps de l'Église. L'évêque de Rome est donc véritablement la tête de l'Église. En lui et par lui, Pierre continue d'exercer le pouvoir suprême, d'unifier et de soutenir la société religieuse.

Lorsque Jésus-Christ conférait à Pierre la primauté sur les Apôtres et sur toute l'Église, il déclarait instituer une autorité perpétuelle et indestructible. Or, c'est seulement sur le siège de Rome que l'histoire nous montre une série ininterrompue d'évêques. Seule, de toutes celles qui se glorifient d'une origine apostolique, la chaire romaine a conservé la religion intacte, pure de tout faux alliage et de toute hérésie. Toutes les églises qui ont rompu avec Rome sont tombées sous la tyrannie de César, et elles se sont misérablement désagrégées dans la dissolution, si elles ne se sont pas engourdies dans un sommeil léthargique.

Otée Rome, il ne reste plus de centre universel de la religion catholique.

(1) *Epistola 17 ad Nestorium.*
(2) *Epist. 11 ad Cœlestinum.*

C'est donc à l'évêque de Rome qu'appartient la succession de Pierre. Et par conséquent il est de foi divine que l'évêque de Rome jouit sur toute l'Église de la plénitude de la souveraineté (1).

8. — La dévolution à l'évêque de Rome du pouvoir de Pierre est-elle une simple vérité de fait ou un dogme de foi ? — C'est un dogme défini par les conciles de Florence et du Vatican (2).

Il faut qu'il ait été affirmé par Dieu. Où en trouverons-nous la Révélation ? Ce n'est pas la définition de l'Église qui l'a introduit dans le dépôt des vérités révélées. Impossible de le découvrir dans l'Écriture : les saintes Lettres parlent seulement de la perpétuité du pouvoir suprême, sans aucunement déterminer le siège auquel il sera attaché. Reste la tradition orale, reçue par les Apôtres de l'Esprit-Saint, et fidèlement transmise dans la société chrétienne.

L'attribution à l'évêque de Rome du souverain pouvoir de Pierre pourrait être une vérité révélée, sans être une institution divine. Mais une institution purement ecclésiastique ne serait pas immuable. Après avoir fixé le suprême pontificat à Rome pour quelque temps, l'Église pourrait le transférer ailleurs. Or, dans toute la tradition, Rome et l'héritage de Pierre sont toujours présentés comme réellement inséparables. Il y a dans le *Syllabus* une proposition (3) condamnée d'après laquelle ni un concile général, ni le consentement de toute l'Église ne pourrait transporter la papauté de Rome dans une autre ville. Mais il faut aller plus loin, et affirmer qu'un tel changement est impossible au Souverain Pontife lui-même.

Cette proposition n'a pas encore été expressément définie par l'Église. Mais elle a pour l'être toutes les conditions

(1) Cf. L. Billot : *De Eccl.*, t. III, th. 28, p. 96-119.
(2) Denzinger, 1672.
(3) *Syll.*, II, 35.

requises, et elle est en connexion si étroite avec d'autres définitions existantes qu'elle s'en distingue à peine. Si Rome devait cesser d'être le siège de la papauté, il y aurait une condition sous-entendue dans les décisions de Florence et du Vatican : *Diffinimus ipsum R. P. successorem esse B. Petri, — si quis dixerit R. P. non esse B. Petri in primatu successorem, anathema sit.* Le Pontife romain ne serait le successeur de Pierre que tant que persisterait l'ordre de succession actuellement en vigueur. De quel droit restreindre ainsi les déclarations conciliaires ? Les conciles auraient dû exprimer eux-mêmes cette réserve pour que leurs paroles ne fussent jamais entachées de la moindre fausseté. Mais loin de la sous-entendre, ils l'ont véritablement réprouvée. Le concile du Vatican affirme que Pierre se survivra *toujours* dans ses successeurs, les évêques de Rome, et que *tous ceux* qui lui succéderont sur cette chaire posséderont sa primauté sur l'Église universelle (1).

Supposer que la papauté s'attache désormais à Naples, à Paris, à Cologne ou ailleurs, c'est supposer que des vérités que l'Église a imposées à la foi de ses enfants cessent d'être vraies. Conséquence absurde. Donc le siège de Pierre est fixé à jamais à Rome. L'union de Rome et de la suprême autorité de l'Église est d'institution divine. Cependant, Pierre aurait pu choisir la ville de Rome par lui-même et de son propre mouvement. Il suffirait que la loi révélée ait stipulé que tout ce que Pierre établirait touchant la succession de ses pouvoirs serait toujours immuable. Mais il est plus croyable que Pierre avait déjà appris de la révélation qu'il devait fixer à Rome le siège de la papauté.

Quoi qu'il en soit, c'est à Rome que se dresse inébranlable et pour toujours la chaire de Pierre. Il est de toute convenance qu'il en soit ainsi, et d'une convenance qui

(1) *Cons. Vat.*, sess. IV, c. II.

touche à la nécessité. Tout changement dans le siège de l'autorité suprême donnerait lieu aux plus graves perturbations. Dans les sociétés civiles, il n'y a pas de gouvernements immuables. Quand l'un d'eux est tombé, un autre se dresse aussitôt tout aussi légitime. Dans l'Église, il n'y a que le pouvoir institué par le Christ et qui doit durer à jamais, toujours identique à lui-même ; il passe de Pierre à tous ceux qui, à travers les siècles, lui succèdent sur le siège de Rome. Il importe donc que la série des papes éclate ininterrompue à tous les regards. Et c'est surtout l'immobilité de leur siège qui nous permet de constater facilement leur suite continue, tandis que leurs pérégrinations de ville en ville nous jetteraient dans le trouble et la perplexité (1).

9. — Il y a une différence entre Pierre et ses successeurs : c'est que Pierre avait été choisi par le Christ lui-même, tandis que ses successeurs doivent être humainement désignés par l'élection canonique pour recevoir de Dieu l'investiture de la suprême autorité.

Les lois de l'élection papale relèvent de l'autorité des Souverains Pontifes. Établies par les papes, elles seront en vigueur tant qu'un pape ne les aura pas abrogées. Elles concernent l'ordre de l'Église universelle, et seule, l'autorité suprême peut les modifier. Pendant la vacance du siège pontifical, personne n'a le droit d'y toucher.

Ce sont les cardinaux seuls qui sont chargés d'élire le pape, et non point les Évêques, même réunis en concile.

Mais si dans des circonstances extraordinaires, il était impossible d'observer les règles déterminées par l'autorité pontificale, l'on admet que le droit d'élection appartiendrait au concile œcuménique. Dans ces cas, en effet, de par le droit naturel, pour que la société ne périsse point, les attri-

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, t. III, th. 28, p. 119-130. — Mazella : *De Relig. et Eccl.*, disp. 5, art. 2, p. 702-739. — Wilmers : *De Ch. Eccl.*, l. II, c. II, art. 1-2, p. 196-212.

butions de l'autorité suprême sont dévolues à la puissance hiérarchique qui vient immédiatement après elle. C'est ainsi qu'aurait été élu Martin V, au concile de Constance, et qu'aurait pris fin le grand schisme d'Occident. Mais le concile n'agit qu'en vertu des pouvoirs que lui avait conférés Grégoire XII, regardé de plus en plus comme le pape légitime. Quoi qu'il en soit du fait lui-même, on reconnaît généralement au concile œcuménique le droit d'élire le Souverain Pontife, alors que l'on n'aurait qu'un pape douteux et que l'on serait dans l'impossibilité d'appliquer les règles ordinaires (1).

Le pape est évidemment au-dessus de toute puissance humaine. Aussi, n'y a-t-il dans l'Église aucune autorité qui puisse le déposer. Mais il lui est loisible de renoncer lui-même au souverain pontificat, comme l'a fait Célestin, et pour se retirer des honneurs, il n'a besoin du consentement de personne.

Il cesserait aussi d'être le vicaire de Jésus-Christ s'il perdait la raison pour toujours ou s'il affichait publiquement l'hérésie ; car pour gouverner l'Église, il faut être un homme complet, et il faut faire véritablement partie de son Corps. Mais il n'y a jamais eu d'exemple de pape manifestement hérétique ou tombé dans la démence, et il est à croire que la divine Providence écartera toujours ces maux de l'Église.

Au reste, il suffit de l'adhésion paisible de tous les chrétiens pour établir infailliblement la légitimité du Souverain Pontife. Le Christ, qui a déclaré que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre son Église et qui a promis d'être avec elle jusqu'à la fin des temps, ne peut permettre que tous les fidèles s'attachent à un faux pape et suivent unanimement une fausse règle de foi (2).

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, th. 28, corol. 3, p. 130-132 ; th. 29, p. 132-135.
(2) Idem, *De Eccl.*, t. III, th. 29, p. 135-145.

10. — Le Souverain Pontife jouit sur l'Église tout entière, et sur chaque communauté particulière, d'un pouvoir ordinaire, immédiat et véritablement épiscopal. C'est ce qu'a défini le concile du Vatican dans la constitution *Pastor æternus,* contre le Gallicanisme (2).

Les Gallicans assimilaient l'autorité du pape sur tous les évêques à celle des archevêques sur leurs suffragants. Or, les archevêques, en tant qu'archevêques, n'ont point de juridiction pastorale : ils n'ont de pouvoir sur les sujets de leurs suffragants que dans les cas d'appel, de dévolution ou de visite ; quant à leurs suffragants eux-mêmes, ils n'ont que le droit de les convoquer au concile provincial, de les avertir, de les sommer, lorsqu'ils négligent leurs devoirs, et de les suppléer, lorsqu'ils manquent entièrement à leurs obligations. Mais au pape, dans la personne de Pierre, le Christ a confié tout son troupeau, agneaux et brebis, fidèles et évêques. Le pape est chargé d'instruire, de régir et de sanctifier toute l'Église. L'autorité que chaque évêque détient dans son propre diocèse, il la possède dans tous les diocèses du monde. Et il ne la tient point d'une délégation, mais de la fonction qu'il exerce. Il n'a besoin nulle part de la permission des Ordinaires particuliers pour user auprès des fidèles des pouvoirs d'ordre et de juridiction.

Quoique de droit divin, l'autorité épiscopale, dans un diocèse, n'est qu'une autorité restreinte et subordonnée à l'autorité universelle du Souverain Pontife. En vain dira-t-on que les évêques sont les époux de leurs églises et que chaque église ne doit appartenir qu'à un seul époux : c'est le Christ qui est véritablement l'Époux de l'Église ; les Évêques, et le Pape lui-même, ne sont que ses ministres et ses coopérateurs pour la génération spirituelle des enfants de Dieu, les Évêques pour une partie seulement de l'Église, et le Pape pour l'Église universelle.

(1) Denzinger, 1673.

Ce ne sont pas seulement les Évêques en tant qu'individus qui sont subordonnés au Souverain Pontife, mais le concile œcuménique lui-même, composé des évêques de tous les pays.

Les Gallicans, au contraire, tout en élevant le Pape au-dessus des Évêques pris individuellement, le plaçaient au-dessous du concile général et ne lui laissaient qu'une primauté d'honneur. A ce prix seulement, prétendaient-ils, on échappait au dualisme dans le pouvoir suprême.

En constituant Pierre son vicaire et le chef de son Église, le Christ a donné au collège apostolique la puissance de tout lier et de tout délier, lui assurant que ses lois et ses arrêts seront toujours ratifiés dans le ciel. Mais il parlait aux Apôtres unis à Pierre et formant avec lui un corps unique, une seule personne morale. Pierre était leur tête, et ils lui demeuraient subordonnés. Il n'y a donc pas de dualisme dans le souverain pouvoir. A proprement parler, le concile œcuménique n'est ni supérieur, ni inférieur au pape; il n'existe qu'autant que les Évêques se groupent étroitement autour de l'évêque de Rome.

En vain les Gallicans appuyaient-ils leur système sur certains décrets du concile de Constance, qui ne furent point sanctionnés par Martin V, et qui ne sauraient passer pour des décisions juridiques. Ils n'avaient pas pourtant d'autres étais pour soutenir leur opinion.

Craindra-t-on que le pape n'abuse de son pouvoir absolu et sans contrôle pour bouleverser la société chrétienne? En le plaçant à la tête de son Église, le Christ l'a doté de la prérogative de l'infaillibilité, et sa Providence ne cesse point de veiller sur lui dans l'exercice de sa haute autorité (1).

11. — Vicaire de Jésus-Christ et chef de l'Église tout entière, le pape possède la plénitude des pouvoirs d'ensei-

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, t. III, th. 30, p. 145-162.

gnement, d'ordre et de juridiction, et quand il parle *ex cathedra,* suivant l'expression consacrée, il est infaillible.

En lui, il y a à distinguer le docteur privé, sujet àl'erreur, comme le commun des mortels, bien qu'on le croie incapable d'hérésie publique, et le pasteur universel, qui, au nom de Jésus-Christ et avec l'assistance de l'Esprit-Saint, nourrit tous les hommes du pain de la vérité. Mais il peut s'adresser à l'Église tout entière sans lui parler en vertu de la plénitude de son autorité et sans vouloir décider des points de doctrine; il traite des questions de foi et de morale, sans prétendre les trancher définitivement; ainsi, dans leurs encycliques, les Pontifes modernes exposent la doctrine catholique, sans y ajouter de nouveaux jugements. Parfois, les sentences des papes n'étaient pas irrévocables : ainsi, le décret d'Étienne contre les rebaptisants pour leur défendre toute innovation. Il en est de même des approbations données aux solutions doctrinales des Congrégations romaines. A plus forte raison, le Souverain Pontife ne met-il pas en œuvre toute sa puissance, quand il ne s'adresse qu'à une partie de l'Église, pour des questions de droit et de liturgie, de validité ou d'invalidité des ordinations dans une secte particulière, pour les honneurs à rendre à un bienheureux.

Au contraire, il agit avec la plénitude de son autorité apostolique de pasteur suprême et de docteur universel, lorsque, du haut de sa chaire, il enseigne à toute l'Église, et définitivement, la doctrine de la foi et des mœurs. Il n'est pas nécessaire qu'il porte des définitions absolument nouvelles; il peut renouveler et confirmer celles de ses prédécesseurs ou même celles des conciles œcuméniques. Il n'est pas requis que son enseignement porte exclusivement sur les vérités révélées; il suffit qu'il embrasse des questions connexes à la révélation. Ses décisions ne se bornent pas aux vérités de foi constitutives de la substance de la doctrine chrétienne; elles s'étendent à celles qui s'y rattachent.

Mais comment savoir si telle définition pontificale satisfait à toutes les conditions exigées pour qu'il y ait infaillibilité? A quel critérium se fier? Les papes emploient souvent des formules si claires qu'elles lèvent tous les doutes. Ainsi Benoît XII, dans sa bulle *Benedictus Deus,* au sujet de la vision béatifique accordée aux âmes avant le jugement général; Léon V, dans sa bulle *Exsurge, Domine,* contre Luther; Innocent X, dans sa bulle *Cum occasione,* contre le Jansénisme et les cinq propositions de Jansénius; Innocent XI, dans sa bulle *Cœlestis pastor,* contre Michel Molinos; Innocent XII, dans sa constitution *Cum alias,* contre Fénelon et le quiétisme; Clément XI, dans sa constitution *Unigenitus,* contre Quesnel; Pie VI, dans sa bulle *Auctorem fidei,* contre les propositions de Pistoie; Pie IX, dans sa bulle *Ineffabilis,* où il définit le dogme de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu : « *Auctoritate Dei Nostri Jesu Christi, beatorum Apostolorum Petri et Pauli ac nostra, declaramus, pronuntiamus, et definimus, doctrinam quæ tenet..., esse a Deo revelatam, atque idcirco ab omnibus fidelibus firmiter constanterque credendam* », et même dans l'*Encyclique Quanta cura* qui se termine ainsi : « *Omnes et singulas pravas opiniones ac doctrinas singillatim hisce litteris commemoratas auctoritate nostra apostolica reprobamus, proscribimus, atque damnamus, easque ab omnibus catholicæ Ecclesiæ filiis, velut reprobatas, proscriptas atque damnatas omnino haberi volumus et mandamus.* »

Cependant, les expressions usitées depuis le moyen âge ne sont pas l'unique critérium. Nous ne sommes pas condamnés à nous attacher à la matérialité de la lettre. C'est le sens qui importe. C'est l'intention du Souverain Pontife qu'il faut découvrir pour savoir s'il a voulu réellement porter une sentence définitive et irrévocable. Ordinairement, elle se laisse saisir sans difficulté. S'il est des cas où elle reste dou-

teuse, nous ne sommes pas obligés de tenir pour définis les enseignements qui nous sont livrés ; nous bénéficions de l'axiome connu : loi douteuse, loi nulle.

Mais nous n'avons pas le droit de nous demander si le pape a eu recours à tous les moyens suggérés par la prudence. Prétendre n'accepter ses dires qu'après cet examen, c'est commettre une pétition de principe. A-t-il parlé avec clarté et d'une manière définitive, sa doctrine est infaillible. L'assurance du Christ promettant à Pierre et à ses successeurs sa toute-puissante assistance, jusqu'à la fin des temps, et l'onction lumineuse de l'Esprit-Saint le mettent à l'abri de toute erreur dans l'exercice de ses fonctions de Pasteur suprême.

Le secours divin ne le dispense pas de prendre les précautions humaines. Il est même obligé de fouiller attentivement le dépôt de la vérité révélée. Car il n'a pas à attendre de nouvelles révélations, mais seulement à garder, à défendre et à expliquer le trésor confié à ses soins. Il est rigoureusement tenu à ces recherches préalables. Toutefois nous n'avons pas à nous en préoccuper. Ce n'est point de ces inquisitions que dépend son infaillibilité, mais de la relation qu'il soutient avec l'Église universelle. La divine Providence veille sur lui, et elle l'empêchera toujours d'imposer à la croyance des fidèles un jugement erroné.

Ce n'est pas telle personne qui est infaillible. C'est le chef de l'Église, le successeur de Pierre, le vicaire et le représentant du Sauveur à la tête de la société chrétienne.

L'infaillibilité du pape a la même extension que l'infaillibilité de l'Église, comme le déclare le concile du Vatican (1) : *Eâ infaillibilitate pollere qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit.* L'infaillibilité de l'Église au sujet des vérités formellement révélées est un article de

(1) Denzinger, 1682.

foi, et même un article si fondamental que sa négation constitue une hérésie capitale, racine de toutes les autres. Quant à l'extension de son infaillibilité aux vérités connexes à la révélation, elle est, de l'avis de tous les théologiens, une vérité si certaine qu'on ne pourrait pas la repousser sans tomber dans une très grave erreur. On le ferait cependant sans être hérétique.

Il en va entièrement de même pour l'infaillibilité du pape. Il y aurait hérésie à la repousser, quand elle porte sur les vérités révélées, et il n'y aurait encore qu'erreur, quand elle a pour objet les vérités non révélées (1).

12. — L'infaillibilité du Souverain Pontife est évidemment impliquée dans l'infaillibilité de l'Église déjà démontrée. Mais elle se prouve aussi directement. D'après les paroles de Jésus-Christ à Pierre, le pape est la pierre inébranlable, base de l'Église ; c'est par son autorité suprême qu'il est l'appui indestructible de la société chrétienne. Il est donc infaillible dans l'exercice de son souverain pouvoir, infaillible comme l'Église elle-même, quand il enseigne *ex cathedra*.

La même conclusion ressort des paroles adressées à Pierre par le Christ après l'institution de l'Eucharistie : *Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum. Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma fratres tuos* (2).

Le Christ ne parle ici qu'à Simon-Pierre ; c'est lui qu'il interpelle. Tout dans son langage *(Simon, Simon..., pro te..., fides tua..., et tu..., fratres tuos)* l'indique clairement. Il le met même en opposition avec ses frères : « Satan, dit-il, a demandé de vous cribler comme du blé. Mais moi j'ai prié *pour toi*. »

Il ne s'adresse à Pierre qu'en tant que Pierre est la tête

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, t. III, th. 31, p. 162-174.
(2) Luc, xxii, 31.

de l'Église et qu'il doit se survivre dans ses successeurs. Ce sont les fidèles de tous les temps que le démon voulait passer au crible. Il faut donc que dans tous les siècles Pierre puisse lui résister et le vaincre. Jusqu'à l'Ascension, Jésus-Christ suffit lui-même à la défense de son Église. Après la Pentecôte et jusqu'à la mort du dernier des Apôtres, l'Esprit-Saint était là pour la soutenir. Mais ensuite, c'est au Souverain Pontife qu'incombait cette charge, et elle lui incombera jusqu'à la consommation des siècles. Bien que Pierre ait eu personnellement besoin de résipiscence, après son triple reniement, ce n'est pas à Pierre en tant qu'individu que le Christ s'adressait, mais à Pierre en tant que chef de l'Église. C'est pour mieux faire éclater sa toute-puissance et sa miséricorde qu'il choisit comme ministres des hommes fragiles et peccables, sujets, comme nous, à la concupiscence et aux misères de la vie.

Sa prière pour l'indéfectibilité et l'indestructible consistance de son Église était une demande absolue ; elle a été nécessairement exaucée. La foi de Pierre ne défaillera donc jamais dans l'exercice du suprême magistère ; sa parole sera toujours la règle de la croyance des chrétiens. Aussi doit-elle se tenir à jamais au-dessus de toute erreur, même purement matérielle. La foi des simples fidèles peut s'égarer matériellement, et rester formellement d'accord avec sa norme. Mais la règle elle-même ne doit pas s'écarter d'une ligne de l'idéale rectitude ; il la faut infaillible.

D'ailleurs, le Christ a chargé Pierre et ses successeurs de paître les fidèles en leur proposant les vérités à croire. Leur enseignement ne saurait être obligatoire sans être infaillible. Du devoir des fidèles se déduisent les droits du pape et son infaillibilité.

13. — La tradition tout entière attribue cette prérogative au Souverain Pontife. D'après saint Irénée, c'est à l'Église de Rome, supérieure à toutes les autres, que les fidèles

doivent s'attacher; car là s'est parfaitement conservée la pure tradition apostolique (1).

« Il n'y a qu'un seul Dieu, dit saint Cyprien, un seul Christ, une seule Église et une seule chaire fondée sur la pierre du Seigneur (2). » Ailleurs il appelle la Chaire de Rome « la racine et la mère de l'Église catholique (3) ».

Saint Jérôme écrit à Damase que, lorsque les enfants dénaturés ont dissipé le patrimoine, l'héritage des aïeux reste intact auprès du Souverain Pontife (4).

Les Évêques africains avaient demandé au pape la confirmation des décrets des deux conciles tenus contre Pélage et Célestin. Au reçu de la lettre d'Innocent, saint Augustin s'écria à Carthage, en présence de saint Cyprien : « Nous avons envoyé deux conciles à Rome, au Saint-Siège. La réponse du Souverain Pontife nous est arrivée. La cause est finie, et plût à Dieu que l'erreur aussi prît fin (5) ! »

« Pierre continue d'être à la tête de l'Église, dit saint Léon le Grand, et de communier à l'éternel Sacerdoce du Prêtre universel. La fermeté inébranlable qu'il tient lui-même du Christ, il la communique à ses successeurs (6). »

Saint Bernard écrit à Innocent II, au sujet des erreurs d'Abélard : « J'estime que les torts des fidèles dans la foi doivent être surtout redressés là où la foi ne saurait nullement faillir (7). »

Saint Thomas s'écrie à son tour (8) : « L'édition du symbole relève de l'autorité à qui il appartient de déterminer ce qui est de foi et de l'imposer à l'adhésion de tous les

(1) *Patr. Græc.*, t. XCI, col. 138-139.
(2) Cypr. : *Epist. 49 ad plebem*, n. 5.
(3) Idem : *Epist. 45 ad Cornelium*, c. III.
(4) Hieronymus : *Epist. 15 ad Damasum.*
(5) Augustin : *Serm. 131*, n. 10.
(6) Léon : *Serm. 5, in anniversario ordinationis suæ, circa finem.*
(7) Saint Bernard : *Epist. 190 ad Innocentium II.*
(8) IIa-IIae, qu. I, art. 10.

hommes. Cette autorité est celle du Souverain Pontife. »

Nombreux sont aussi les conciles qui ont proclamé l'infaillibilité pontificale.

« Cette Église apostolique (l'Église romaine) n'a jamais dévié de la vérité pour se jeter dans l'erreur », dit le VIe concile œcuménique, le troisième tenu à Constantinople.

Les délégués que le pape envoyait au concile général n'avaient pas à s'enquérir auprès des Évêques si les définitions pontificales étaient véritables. Les Pères n'avaient pas à discuter les décisions du vicaire du Christ, mais seulement à les promulguer avec une nouvelle solennité.

Pour éteindre le schisme d'Acacius, le pape Hormidas avait rédigé une formule qu'il fallait souscrire, si l'on voulait demeurer dans la communion catholique. Le VIIIe Concile général, le quatrième de Constantinople, la transcrivit tout entière et l'imposa aux Évêques qui avaient adhéré à Photius. Il y était déclaré que les événements avaient vérifié les paroles du Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église », et que le Siège apostolique avait conservé la religion catholique intacte avec la saine doctrine.

Enfin le concile de Florence proclame le Pontife romain le successeur de Pierre, le vicaire du Christ, la tête de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens.

L'Église gallicane elle-même a affirmé plusieurs fois l'infaillibilité du Souverain Pontife. En 1650, 88 Évêques français s'adressent à Innocent X pour la condamnation du Jansénisme. En 1653, lorsque, réunis à Paris, ils ont entre leurs mains la constitution d'Innocent X contre Jansénius, dans la réponse qu'ils envoient au pape, ils déclarent que les jugements portés par les Souverains Pontifes pour régler la foi jouissent dans toute l'Église d'une autorité véritablement divine, qui les impose obligatoirement à l'acceptation de tous les chrétiens. Enfin, en 1661, le clergé gallican écrivait à Alexandre VII : « C'est vous, Très Saint-Père,

qui êtes appelé à juste titre le centre de l'unité ecclésiastique, le point culminant de l'Église et le prince de l'épiscopat. Plaise à Dieu que par vous nous soyons tous maintenus dans la communion à la même vérité et que nous évitions tout schisme ! »

C'est seulement lorsqu'ils étaient égarés par la passion que les Gallicans revenaient à leurs erreurs. Bossuet lui-même a été victime de son idolâtrie pour Louis XIV : « Qui jamais connut mieux que lui les droits de l'Église romaine, dit J. de Maistre (1), et qui jamais en parla avec plus de vérité et d'éloquence ? Et cependant ce même Bossuet, emporté par une passion qu'il ne voyait pas au fond de son cœur, ne tremblera pas d'écrire au pape avec la plume de Louis XIV, que si Sa Sainteté prolongeait cette affaire par des ménagements qu'on ne comprenait pas, le Roi saurait ce qu'il aurait à faire, et qu'il espérait que le pape ne voudrait pas le réduire à de si fâcheuses extrémités. »

14. — L'on oppose à l'infaillibilité pontificale les actes de trois papes, Libère, Vigile et Honorius.

Pour beaucoup de critiques du meilleur aloi, la chute de Libère n'est qu'une fable controuvée par les Ariens. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une définition *ex cathedra* imprégnée d'Arianisme, mais seulement d'une souscription à une formule qui ne pécherait que négativement contre la foi, par l'absence du mot « consubstantiel », le grand champ de bataille des hérétiques et des orthodoxes.

Vigile émet d'abord un jugement désapprobateur sur certains écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret et d'Iba, entachés de l'hérésie nestorienne. Cependant, le concile de Chalcédoine ne les avait pas condamnés. Et le pape fut accusé d'avoir trahi la foi de Chalcédoine. Aussi ne tarda-t-il pas à rétracter sa sentence dans une première constitution.

(1) *Le Pape*, l. I, c. VIII.

Mais bientôt, dans une seconde constitution, il la renouvela, et d'une manière définitive. Ces hésitations du Souverain Pontife furent un scandale pour un grand nombre. Son infaillibilité n'en subit pourtant pas la moindre atteinte. Les deux premières décisions n'étaient pas irrévocables ; et rien en elles ne faisait supposer qu'elles le fussent dans l'intention du pape. Seule, la dernière était irréformable ; et elle l'était très clairement.

Enfin, l'on prétend qu'Honorius aurait été condamné comme hérétique, après sa mort, par le VI[e] Concile général. Sergius, dissimulant habilement son monothélisme, l'avait trompé en lui écrivant que parler de deux opérations dans le Christ, c'était scandaliser les fidèles. Honorius n'entend cette dualité que de la contrariété et de la scission introduites dans l'homme par le péché. Et c'est dans ce sens qu'il répond à Sergius. Sa lettre ne contient rien d'hétérodoxe. Aussi n'est-ce pas l'hérésie qu'on lui reproche, mais sa négligence à combattre les hérétiques.

15. — Le Souverain Pontife, vicaire du Christ et assisté de l'Esprit-Saint, est infaillible, quand il parle *ex cathedra,* et ses définitions sont irréformables par elles-mêmes, sans qu'elles aient besoin du consentement de l'Église. Et il en a toujours été ainsi, même avant la définition de l'infaillibilité pontificale par le concile du Vatican. Les fidèles ont toujours eu l'obligation d'adhérer fermement aux décisions doctrinales des papes parlant *ex cathedra* sur la foi et les mœurs. Ce n'est pas de l'infaillibilité des Souverains Pontifes que l'on déduit la nécessité de croire leurs enseignements. C'est de notre devoir de croire leurs enseignements que nous concluons au dogme de l'infaillibilité pontificale. L'on a toujours convenu qu'il était de foi, et de foi explicite, qu'il fallait s'incliner devant les décisions du pape. Les Gallicans eux-mêmes se rangeaient à cet avis. Si pourtant, par une inconséquence incompréhensible, ils refusaient l'in-

faillibilité au Souverain Pontife, c'est qu'ils confondaient la cause avec l'effet : en voyant les Évêques s'attacher de tout temps aux sentences du Siège apostolique, ils se persuadaient que leur consentement était la cause de l'irrévocabilité des jugements pontificaux, alors qu'il n'en était que l'indice et l'effet.

Les incohérences du Gallicanisme mises à part, les catholiques ont toujours été pleinement convaincus de la nécessité pour le salut de demeurer unis au Souverain Pontife, et de communier à sa foi et à sa religion. Une telle croyance contenait implicitement le dogme de l'infaillibilité pontificale. Aussi la définition de cette vérité aurait-elle la même force et la même efficacité si elle était émanée de l'autorité de Pie IX, en dehors du Concile.

Les décisions du Saint-Siège ne sont pas plus obligatoires après le concile du Vatican que dans les temps antérieurs.

A toutes les époques, l'infaillibilité du pape a été explicitement connue de la plupart des fidèles. Ceux mêmes qui la niaient illogiquement, l'affirmaient encore d'une manière implicite en reconnaissant la nécessité pour tous les chrétiens de s'attacher au Pontife romain, la tête, le centre et le fondement de l'Église universelle.

Le concile du Vatican n'a absolument rien changé dans les relations mutuelles du pape et de l'Église, ni dans les rapports de l'Église et des sociétés civiles (1).

(1) Cf. L. Billot : *Op. cit.*, t. III, th. 313-2, p. 162-217. — Mazella : *Op. cit.*, disp. 5, art. 6, p. 813-875. — Wilmers : *Op. cit.*, l. IV, c. III, prop. 71-72, p. 410-434.

II

LES ÉVÊQUES

16. — Le Pape est le successeur de Pierre, et les Évêques sont les successeurs des Apôtres. Les Évêques, cependant, n'ont pas hérité de tous les pouvoirs apostoliques. « On peut concevoir (1) de deux façons les rapports de l'apostolat avec l'épiscopat. D'une façon plus concrète, en regardant l'apostolat comme la plénitude du pouvoir ecclésiastique, dont les Apôtres, suivant les intentions du Christ, détachent, pour ainsi dire, une partie pour faire l'épiscopat, duquel se détachera ensuite la simple prêtrise. D'une façon plus analytique, en distinguant dans les Apôtres un double pouvoir, celui d'Apôtre et celui d'Évêque. Peut-être y a-t-il au fond de cette différence une conception quelque peu différente du pouvoir d'ordre et de la distinction des ordres ; mais ici elle est sans conséquence, et nous pouvons la négliger. Tous admettent que l'épiscopat est la plénitude du sacerdoce et que, comme ordre, les Évêques ont le pouvoir même des Apôtres, indéfiniment transmissible. De ce pouvoir d'ordre se distingue le pouvoir de juridiction, de façon cependant que les deux vont naturellement ensemble, sont ordonnés l'un à l'autre et ne restent séparés que par accident.

« Or, chaque Évêque n'a pas la juridiction universelle et absolue des Apôtres ; il n'a qu'un pouvoir local et limité. En corps, ils ont tout pouvoir, mais *in solidum,* comme l'explique si bien saint Cyprien (2), le pape seul l'a tout entier à lui seul, comme l'a tout entier le corps épiscopal uni

(1) Bainvel : *Dict. de th. cath.,* fas. 6, col. 1658-1659.
(2) *De unitate Ecclesiæ.*

au pape ; séparés, les Évêques en ont chacun une part, sur tel troupeau, dans telles conditions d'exercice. Entre les Apôtres, le pouvoir était un bien indivis ; entre les Évêques, c'est un bien divisé. Quand et comment s'est faite cette division, quelle part y ont les volontés et les circonstances humaines ? Questions délicates et difficiles, plus historiques d'ailleurs que théologiques. Mais, malgré les obscurités de détail, les grandes lignes sont visibles. Les Apôtres, là où ils fondaient des églises, établissaient des évêques pour les gouverner en leur absence et après eux. L'*Épître* de saint Clément, écrite avant la fin du Ier siècle, en témoigne comme d'un fait notoire. Déjà nous voyons la chose dans les épîtres pastorales, et l'*Apocalypse* nous montre l'épiscopat monarchique établi en Asie avant la mort de saint Jean. Dès les débuts du IIe siècle, les *Épîtres* de saint Ignace nous présentent l'Église catholique comme une vaste société, composée de sociétés locales, lesquelles ont chacune à leur tête un évêque, vicaire et représentant de Jésus-Christ. Un peu plus tard, Hésésippe, Irénée, Tertullien, font entendre en termes très clairs que les églises possèdent des documents certains, souvent des listes authentiques, indiquant la suite de leurs évêques depuis les Apôtres... Il faut donc dire que les Évêques, sans avoir tous les privilèges des Apôtres, sont cependant les successeurs des Apôtres. Ce qui s'explique par la distinction déjà indiquée. Il y a, en effet, dans les Apôtres une double fonction, l'une ordinaire et l'autre extraordinaire : ils sont l'autorité dans l'Église et ils sont les fondateurs de l'Église. Comme autorité dans l'Église, ils ont eu pour successeurs les Évêques, auxquels ils ont transmis, avec l'ordination et la mission, leur pouvoir ordinaire ; comme fondateurs, ils ont une place et des prérogatives à part. »

17. — Successeurs des Apôtres, les Évêques appartiennent de droit divin à la hiérarchie ecclésiastique. A eux de

régir l'Église de concert avec le pape. *Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei* (1), leur dit saint Paul dans les *Actes*. De même que les Apôtres étaient inférieurs à Pierre, ainsi ils sont subordonnés au Souverain Pontife. Tiennent-ils leurs pouvoirs directement du Christ, ou du Christ par l'intermédiaire du pape? La question longtemps débattue au concile de Trente n'a pas été résolue. Le concile du Vatican ne l'a point touchée. Pour la pratique, elle ne tire pas à conséquence.

Sans être indépendante, l'autorité épiscopale est une autorité complète, elle s'étend à toutes les fonctions des trois pouvoirs confiés à l'Église, du pouvoir d'ordre, du pouvoir d'enseignement et du pouvoir de juridiction.

Les Évêques sont des organes du magistère ecclésiastique. Mais ils ne sont pas infaillibles, en tant qu'individus. Chargés de régir les fidèles et de continuer la mission des Apôtres, il ne leur suffit pas de diriger leurs sujets vers leur fin par des lois et des commandements, ils doivent les instruire sur leur destinée surnaturelle et mystérieuse.

Saint Paul recommande l'étude à Timothée, évêque, pour le préparer à l'enseignement qu'il a à donner à ses ouailles. *Dum venio, attende lectioni, exhortationi et doctrinæ. Attende tibi et doctrinæ. Hoc enim faciens et te ipsum salvum facies et eos qui te audiunt* (2). Ailleurs, il l'exhorte à garder fidèlement le dépôt qu'il lui a confié, à éviter les innovations profanes et les objections de la fausse science. *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates et oppositiones falsi nominis scientiæ* (3). Il complète ses conseils et ses recommandations en insistant davantage sur les devoirs de l'épiscopat : *Formam*

(1) *Act.*, xx, 28.
(2) I *Timoth.*, iv, 13-16.
(3) I *Timoth.*, vi, 20.

habe sanorum verborum, quæ a me audisti in fide et in dilectione in Christo Jesu. Bonum depositum custodi per Spiritum Sanctum (1). *Tu ergo, fili mi, confortare in gratia, quæ est in Christo Jesu. Et quæ audisti a me per multos testes, hæc commenda fidelibus, hominibus qui idonei erunt et alios docere. Sollicite cura te ipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis* (2).

Il adresse des exhortations analogues à Tite, évêque de Crète.

Il ressort évidemment de ces divines paroles de l'Apôtre que les Évêques sont revêtus d'une véritable autorité doctrinale.

18. — De par le droit divin, c'est aux Évêques seuls, dans l'Église, qu'il appartient d'enseigner en maîtres. Seuls, les Évêques sont les docteurs officiels. Les simples prêtres n'ont point de part au magistère. Comment établirait-on que le Christ leur a conféré le pouvoir doctrinal? D'ailleurs, ils sont exclus de la juridiction; or, l'autorité enseignante ne va pas sans puissance juridictionnelle. Le Souverain Pontife peut cependant les charger extraordinairement d'une mission doctrinale.

Les Cardinaux eux-mêmes, s'ils ne sont pas en même temps évêques, ne font point partie de droit divin de la hiérarchie ecclésiastique. Leur pouvoir ne se distingue pas de celui du Souverain Pontife. Ils sont les conseillers et les auxiliaires du Pape pour le gouvernement de l'Église universelle, et pendant la vacance du siège, ils doivent élire son successeur le plus tôt possible.

Ce sont les Cardinaux qui forment la part principale des Congrégations romaines, auxquelles le pape confie le soin de

(1) II *Timoth.*, I.
(2) *Ibid.*, 4.

veiller à la garde de la foi, de la doctrine et des lois ecclésiastiques. Le Souverain Pontife ne saurait, cependant, leur déléguer son infaillibilité. Elles sont plus que de simples instruments; elles ne sont pas assimilables aux auxiliaires dont le pape se sert pour la composition de ses encycliques qu'il fait ensuite entièrement siennes. Les Congrégations parlent en leur nom et en vertu de leur propre autorité. Aussi leurs jugements ne sont-ils pas irrévocables. L'approbation pontificale ne change point leur nature. Ils ne sont infaillibles que si le pape se les approprie, les promulgue lui-même ou ordonne de les publier en son nom, en manifestant son intention d'émettre une décision définitive.

Sans être infaillibles, les sentences des Congrégations romaines sont obligatoires. Si elles n'exigent pas la foi proprement dite, elles s'imposent à notre respectueuse acceptation. Les Cardinaux qui composent ces assemblées sont des personnages considérables, graves et doctes. Ils s'éclairent, d'ailleurs, auprès de théologiens consommés et éminents. Leurs déclarations seront donc toujours des paroles de grand poids. En outre, chargés par le Souverain Pontife d'une mission sacrée, ils doivent recevoir de l'Esprit-Saint des lumières toutes spéciales.

Les Cardinaux sont, pour ainsi dire, l'extension et le prolongement de la personne du pape. Sans avoir part à son infaillibilité, ils participent à son vivant magistère.

Les Évêques, eux, sont de vrais docteurs. Ils ne sont pas individuellement infaillibles, comme l'étaient les Apôtres. Mais ils le sont, quand ils se tiennent unis au Souverain Pontife, avec lequel ils constituent une personne morale, le Corps enseignant, comme les Apôtres formaient avec Pierre le collège apostolique (1).

(1) Cf. G. Wilmers : *De ch. Ecclesia,* lib. II, et III, p. 148-366. — L. Billot : *De Eccl. ch.,* t. III, qu. xii-xx, p. 5-225.

CHAPITRE XII

Fonctionnement du Magistère. — Fonctionnement extraordinaire.

SOMMAIRE : I. *Les Jugements du pape.* — 1. Divers modes de procéder du pape, à travers les siècles, dans l'exercice de son magistère. — 2. Constitutions ou Bulles, Encycliques. — 3. Brefs, Allocutions aux cardinaux, confirmation des sentences des autres juges. — 4. Ce qui est infaillible dans ses paroles et ce qui ne l'est pas. — II. *Les conciles œcuméniques.* — 5. Définition du concile œcuménique, ses conditions. Évêques, assesseurs du pape. — 6. Avantages des conciles œcuméniques. — 7. Les membres du concile. — 8. Les décisions du concile. La confirmation du pape est toujours nécessaire. — 9. L'infaillibilité des conciles dans les décrets, dans les canons et dans les chapitres. — 10. Enseignements conciliaires non obligatoires.

I

LES JUGEMENTS DU PAPE

1. — L'autorité doctrinale de l'Église a surtout deux manières de s'exprimer : les définitions solennelles et l'enseignement ordinaire.

C'est d'abord au Souverain Pontife qu'il appartient d'émettre des sentences décisives sur la doctrine de la foi et des mœurs. Sur son mode de procéder, voici comment s'exprime le concile du Vatican : *Romani Pontifices, prout temporum et rerum conditio suadebat, nunc convocatis œcumenicis conciliis, aut explorata Ecclesiæ per orbem dispersæ sententia, nunc per synodos particulares, nunc*

aliis quæ divina suppeditabat providentia adhibitis auxiliis, ea tenenda definiverunt quæ sacris Scripturis et apostolicis traditionibus consentanea cognoverunt (1). Au commencement de l'Église, avant l'institution du collège des cardinaux, les papes, pour résoudre les grandes affaires religieuses, recouraient aux évêques italiens, qui se rendaient à Rome régulièrement une fois par an, et formaient le conseil ordinaire du Saint-Siège. Mais les membres de ces synodes n'étaient point de véritables juges, et la sentence n'était portée qu'au nom du Pape. Au moyen âge, furent établis les cardinaux. Le Souverain Pontife les consultait généralement avant de porter ses décisions solennelles. C'est cependant de sa suprême autorité qu'elles tiraient toute leur force.

Dans les temps modernes, depuis le concile de Trente, le conseil ordinaire du pape se compose de quelques Congrégations tirées du collège des cardinaux, surtout de celles de l'Inquisition et de l'Index, ainsi que des Commissions nommées pour certaines affaires importantes.

Enfin, dans certains cas particuliers, comme pour la définition de l'Immaculée Conception, en dehors de la consultation adressée à tous les évêques, il y a une délibération préalable, à laquelle tous sont également invités.

Tout assisté qu'il est de l'Esprit-Saint, le pape, pour découvrir la vérité, doit recourir aux moyens suggérés par la prudence. Mais pour nous, fidèles, nous n'avons pas à nous demander s'il a parfaitement satisfait à ses obligations; nous n'avons pas à examiner si ses enseignements sont opportuns; nous n'avons qu'à prendre ses jugements en eux-mêmes et à nous incliner devant sa parole, nous souvenant de la recommandation de saint Paul à un évêque : *Prædica verbum, insta opportune, importune.* Il suffit que les

(1) Conc. Vatic. Denzinger : 1679.

impies crient à l'inopportunité d'une doctrine pour qu'elle devienne éminemment opportune.

2. — Le pape est infaillible, lorsque du haut de sa chaire apostolique, en vertu de la plénitude de sa suprême autorité, il émet des sentences définitives sur la doctrine de la foi et des mœurs. Les formes extérieures et concrètes des décisions *ex cathedra* sont très diverses.

Il y a d'abord les Constitutions dogmatiques ou les Bulles. Elles établissent et promulguent expressément les définitions, comme des lois universelles, et elles les sanctionnent par des peines rigoureuses. Ainsi, les Constitutions *Unigenitus* et *Auctorem fidei,* contre les Jansénistes ; la bulle *Ineffabilis Deus,* sur l'Immaculée Conception. Ici, le texte est ordinairement très clair. Parfois, la suscription les déclare adressées à toute l'Église : telle est la bulle *Unigenitus.* Mais cette particularité n'est pas nécessaire ; elle manque à la bulle *Ineffabilis Deus.*

Il y a ensuite les Encycliques dogmatiques envoyées à l'Église universelle. Elles imposent aux évêques l'obligation de les promulguer, de les appliquer, d'intimer aux fidèles l'ordre d'embrasser certaines vérités et de rejeter certaines erreurs.

Elles ressemblent aux Bulles par leur tendance générale, elles en diffèrent ordinairement par l'absence d'une sanction pénale. Les unes sont conçues dans des formules strictement juridiques; l'autorité s'y détache en plus vif relief : telle l'Encyclique *Quanta cura ;* d'ailleurs, d'abord elle devait être une Constitution véritable. D'autres inculquent l'enseignement catholique ou condamnent les erreurs opposées, d'une manière plus libre et plus oratoire, mais cependant décisive : ainsi l'Encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI. Parfois alors, la sentence *ex cathedra* ne se reconnaît qu'approximativement et ne se saisit qu'avec une certitude morale.

3. — Puis, viennent les Brefs, moins solennels que les Constitutions et les Encycliques. Sans viser directement l'Église tout entière, ils doivent parfois être considérés comme des enseignements *ex cathedra*. C'est lorsqu'en condamnant une opinion, ils la frappent de censures théologiques ou qu'ils édictent contre ses partisans des peines ecclésiastiques ; lorsqu'ils définissent ou réprouvent une doctrine dans des formes juridiques ou dans des termes analogues et également solennels, obligeant les chrétiens à se soumettre à leurs sentences. Ici, cependant, il est souvent plus difficile de distinguer le dogme des simples avertissements et des mesures de police. Parfois, le Bref a manifestement une portée universelle et décisive ; l'adresse particulière n'a point alors d'effet restrictif. Parfois, son caractère général et définitif est moins éclatant ; mais souvent une déclaration expresse du pape le rend encyclique : ainsi en est-il de la lettre dogmatique de Léon Ier à Flavien, et, de nos jours, des extraits empruntés aux Actes précédents de Pie IX et publiés dans le *Syllabus*.

Les allocutions du Souverain Pontife aux cardinaux peuvent aussi servir à promulguer ou à exécuter des décisions *ex cathedra*. Ces sortes de discours ne s'adressent pas seulement aux auditeurs du Souverain Pontife, mais à l'Église universelle.

Enfin, le pape parle encore *ex cathedra*, quand il confirme les jugements des autres tribunaux, les décrets des conciles généraux et particuliers et des Congrégations romaines. Les décisions des conciles œcuméniques, en les ratifiant, il les fait siennes ; c'est lui véritablement qui les porte et qui leur donne force de loi. Celles des conciles particuliers et des Congrégations romaines, il se contente le plus souvent de les approuver, par un acte de haute surveillance, sans les promulguer en son propre nom (1).

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, 507-511, p. 352-355.

4. — Dans les documents où sont formulés les enseignements du Saint-Siège, seules, doivent être considérées comme juridiquement établies, et partant comme infaillibles, les propositions où le Souverain Pontife a clairement manifesté son intention d'émettre des décisions péremptoires. Il n'y a d'infaillible que ce qui tombe visiblement sous la définition. Ne l'est point ce qui est dit avant, pendant et après, en guise de recommandation et de preuve, à moins que ce ne soit une explication d'un passage de l'Écriture, ou d'une règle de foi, ou un commentaire précisant le sens et la portée de la définition.

Quand il est impossible de constater indubitablement le caractère formel d'un document et l'étendue matérielle de la définition, l'on n'est pas lié par une obligation absolue, mais seulement par la piété filiale (1).

II

LES CONCILES ŒCUMÉNIQUES

5. — Un concile, c'est la réunion des évêques, sur la convocation et sous la présidence du pape, pour délibérer sur des questions de foi et de discipline. Pour qu'un concile soit œcuménique ou universel, il n'est pas nécessaire que tous les évêques y prennent part ; il suffit qu'ils y aient tous été invités. C'est le Souverain Pontife seul qui a le droit de les y appeler. Seul aussi, il doit présider leur séance ou par lui-même ou par ses délégués.

Les premiers conciles œcuméniques se sont tenus en Orient, et les papes ne s'y rendaient que par leurs représentants.

Seul de tous les évêques, le Pontife romain est indivi-

(1) Cf. G. Wilmers : *Op. cit.*, l. IV, c. III, art. 3, p. 409-454.

duellement infaillible. Cependant les autres, pris en corps, en tant qu'ils tiennent la place du collège apostolique, ont reçu du Christ l'assurance d'être spécialement assistés de l'Esprit-Saint et de voir lier ou délier dans le ciel ce qu'ils lieraient ou délieraient sur la terre. Mais groupés autour du pape, ils ne forment avec lui qu'une personne morale. Juges véritables, au lieu d'élever dans l'Église un deuxième tribunal, ils ne sont que les assesseurs du Souverain Pontife.

6. — Sans être absolument nécessaire au gouvernement de l'Église, leur réunion en concile œcuménique est, dans certaines circonstances, d'une très grande utilité.

D'abord pour les définitions doctrinales et pour les décrets disciplinaires, elle procure plus abondamment au Souverain Pontife toutes sortes de secours naturels et surnaturels. Ce sont les lumières les plus éclatantes qui de toutes parts se répandent autour du Saint-Siège. Ce sont les rayons de la prudence, de l'érudition, du savoir et de l'expérience qui de tous les points de l'univers convergent au même foyer splendide. La prérogative de l'infaillibilité ne dispense pas le Souverain Pontife d'études prolongées et de recherches profondes. L'Esprit-Saint le préservera certainement de toute erreur dans la proposition des dogmes à la croyance du peuple. Mais il y a une manière plus ou moins parfaite de les présenter. Dans leur exposition, le travail humain a donc un rôle considérable à jouer. Il a encore plus de part dans les décrets disciplinaires et dans le choix des moyens à employer pour conjurer les dangers qui menacent l'Église.

Au labeur humain, il faut joindre la prière qui attire plus abondantes les illuminations du ciel et les bénédictions de Dieu. Mais ne seront-elles pas plus puissantes les supplications de nombreux Évêques rassemblés de toutes parts autour du Pontife ? Et le Christ qui a promis de se trouver avec deux ou trois chrétiens réunis en son nom, ne sera-t-il pas au milieu d'eux d'une présence toute particulière ?

Les définitions conciliaires ne tirent pas tant leur force du consentement des évêques que de l'autorité du Souverain Pontife, dont les décisions irrévocables n'ont nul besoin d'être confirmées pour être rigoureusement obligatoires. Dans les premiers temps de l'Église, le pape portait ses jugements, et d'une manière décisive, avant de convoquer les conciles. Les Évêques devaient se considérer comme déjà liés, et on ne pouvait leur accorder qu'une liberté relative d'examen et de langage. Ce n'est que dans les temps modernes, et surtout à Trente et au Vatican, que les propositions du pape ont été livrées à la discussion et au vote des Pères. Dans l'un et l'autre cas, doit intervenir la suprême autorité du Pontife romain pour donner aux décrets toute leur valeur. Sans ajouter plus de poids aux définitions doctrinales, le concile les entoure d'une nouvelle solennité et d'une nouvelle autorité humaine, et il contribue ainsi à entraîner davantage l'adhésion des fidèles. Il fait vivement éclater l'unité de l'Église, ce miracle toujours vivant, l'un des principaux motifs de crédibilité.

Enfin, il favorise l'exécution des décrets. Les Évêques seront naturellement portés à déployer plus de zèle pour procurer l'obéissance aux prescriptions qu'ils ont eux-mêmes élaborées.

Sans être indispensables, les conciles œcuméniques sont donc d'une haute utilité. Aussi, d'après le concile du Vatican, l'un des signes les plus manifestes de la Providence de Notre-Seigneur Jésus-Christ... sur son Église, c'est l'heureux résultat de ces assises mémorables sur l'univers catholique.

7. — Tous les Évêques placés à la tête de diocèses ont un droit strict à être appelés au concile, et, qu'ils soient patriarches, primats, archevêques ou simples évêques, ils jouissent tous d'une égale autorité, sous la présidence du Souverain Pontife.

Il est aussi de toute convenance et parfaitement conforme à l'ordre divinement établi qu'y soient convoqués les évêques titulaires privés de troupeau, et surtout les vicaires apostoliques qui, sans être des pasteurs ordinaires, remplissent dans les pays de mission les fonctions de pasteurs.

Les simples prêtres et les curés n'ont aucun titre pour y figurer, si ce n'est comme théologiens adjoints aux évêques. Mais alors, ils ne prennent part ni aux délibérations ni aux votes.

Par privilège, l'on y admet les cardinaux, les abbés et les généraux d'Ordres religieux (1).

8. — Le concile ne peut pas rendre de jugement véritable sans le pape, son chef, avec lequel il forme une seule personne morale. Le concours des délégués représentants du Saint-Siège ne suffit pas, s'ils sont munis de pleins pouvoirs et non de simples instructions. La coopération personnelle du Souverain Pontife est toujours nécessaire. Mais diverses sont ses manières de confirmer les décrets conciliaires.

Quand il préside lui-même l'assemblée, comme au Vatican, son jugement est déjà formellement contenu dans celui des Évêques. Donc, pas n'est besoin d'une confirmation formelle.

Mais, quand il est remplacé par des légats, le concile forme un tribunal distinct. Les sentences conciliaires ne sont alors parfaites et définitives que lorsque le pape y appose sa ratification.

Même dans ce cas, il n'est pas toujours absolument besoin de sa confirmation expresse. Sa confirmation implicite peut suffire. C'est lorsque les jugements ont seulement pour but d'exécuter ou d'affirmer plus efficacement les décisions antérieures du Saint-Siège, et lorsque les légats, en vertu des instructions personnelles, ne laissent décider les questions

(1) L. Billot : *De Eccl.*, t. III, q. 16, p. 225-228.

que dans le sens où elles ont été tranchées par la suprême Autorité.

Quand la majeure partie des Évêques est présente, suivant l'opinion de plusieurs théologiens, leur sentiment libre et unanime constitue un préjugé infaillible, et le pape est tenu de s'y conformer. Au point de vue juridique, cependant, c'est le décret du Souverain Pontife qui confère à leur décision sa plénitude essentielle.

Pourtant, dans ces diverses conjonctures, plusieurs raisons rendent nécessaire la confirmation expresse du pape.

D'abord, il faut ajouter son couronnement naturel à l'ensemble de la procédure et maintenir prépondérante l'influence de l'autorité suprême. Il faut empêcher les fidèles de s'ouvrir au moindre doute au sujet de la valeur des décisions. Enfin, par une promulgation suffisante, il faut imprimer aux décrets le caractère de lois dogmatiques, afin de les imposer à l'acceptation de tout le monde, afin de rendre partout reconnaissable et efficace l'œcuménicité du concile.

La confirmation pontificale, c'est le critérium ordinaire du concile. Ne serait-elle pas un témoignage authentique, constatant l'œcuménicité de ses décisions et la déclarant un fait dogmatique, elle réparerait ses imperfections éventuelles, elle validerait définitivement ses décrets, et elle nous garantirait leur infaillibilité. En les scellant, le pape les dépose en quelque sorte sur le Siège apostolique, fondement de l'Église, et en sa qualité de représentant suprême de Jésus-Christ, il prononce la ratification même de l'Homme-Dieu.

9. — L'on a toujours cru dans l'Église à l'infaillibilité des jugements dogmatiques des conciles. Et on ne la déduit pas seulement de l'infaillibilité personnelle du Souverain Pontife. Aussi était-elle admise des Gallicans eux-mêmes. Dans toute hypothèse, elle résulte de la constitution même de l'Église et des promesses de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Saint-Esprit ne saurait abandonner à l'erreur les membres

du corps enseignant groupés dans l'unité et délibérant avec ensemble, au milieu de circonstances extraordinaires.

Cependant, la décision du concile n'est pas distincte de celle du pape ; c'est un même acte qui émane à la fois du corps et de la tête. L'infaillibilité est double virtuellement. De fait, elle est une, et elle est le produit de la coopération du pape et des évêques.

L'infaillibilité du concile s'étend aussi loin que le magistère de l'Église.

Elle n'éclate pas seulement dans les décrets ou dans les canons frappant les hérétiques d'anathème, mais encore dans toutes les propositions où se fait jour le dessein d'expliquer le dépôt de la Révélation. Les décrets condamnent les erreurs à éviter. Mais il reste à enseigner aux fidèles les vérités à croire. Il ne suffit pas de les éloigner du poison ; il faut procurer à leurs esprits une nourriture saine et substantielle. Aussi les chapitres doctrinaux du concile de Trente nous obligent-ils comme les canons. D'ailleurs, le concile le déclare lui-même expressément. Il en est de même des chapitres des deux constitutions du Vatican, excepté peut-être une partie du chapitre IV de la deuxième, où la définition proprement dite est précédée d'une introduction. Parfois, le contenu des chapitres n'est pas un dogme proprement dit, mais plutôt une doctrine catholique, c'est-à-dire un enseignement non révélé, et néanmoins infailliblement affirmé par l'Église et obligatoirement imposé à notre adhésion (1).

10. — Mais les conciles n'ont pas pour but dans toutes leurs propositions de nous expliquer le dépôt de la Révélation, ni même de nous livrer des doctrines rigoureusement obligatoires.

Ils ne poursuivent pas ce dessein dans bon nombre d'arguments, de raisons et de réponses aux objections, dans ce

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, Ire partie, c. v, n. 33, p. 355-383.

qu'ils ne disent qu'en passant et qui ne s'ajoute qu'accessoirement à l'objet principal. Ils mentionnent parfois des opinions théologiques, sans les appuyer ni les renforcer, leur laissant le degré de certitude qu'elles occupent dans l'esprit des docteurs. Ils parlent de certaines doctrines, sans manifester l'intention de les définir, de nous obliger à leur donner notre assentiment. Déclarent-ils tel dogme contenu dans tel endroit de l'Écriture, ils interprètent infailliblement le texte en question. Mais il en est autrement, s'ils citent des passages, sans leur adjoindre une pareille déclaration.

L'histoire des conciles fournit divers exemples. Il y avait autrefois en théologie deux sentiments au sujet du baptême des enfants : l'un n'attribuait comme effet au sacrement que la rémission du péché originel, l'autre y ajoutait l'infusion de la grâce et des vertus. Le concile de Vienne se contente de proclamer le second plus probable, plus conforme aux dires des saints et à l'enseignement des théologiens modernes.

Le concile de Trente, parlant du pouvoir de l'Église d'introduire des changements dans la dispensation des sacrements, allègue quelques paroles de saint Paul qui semble seulement faire allusion à cette puissance : « *Id autem Apostolus non obscure visus est innuisse, cum ait : Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei* (1). »

Si l'intention des conciles reste douteuse, nous ne sommes pas tenus d'adhérer à leurs assertions. Jamais cependant les fidèles ne sauraient recevoir avec trop de respect les enseignements de leurs Maîtres, de leurs Docteurs et de leurs Pères dans la foi.

(1) Trid., sess. 4, c. II. — Cf. WILMERS : *De ch. Eccl.*, l. IV, c. IV, art. 1, p. 391-402.

CHAPITRE XIII

Le fonctionnement ordinaire du magistère.

Sommaire : 1. Le magistère ordinaire du pape et des évêques. — 2. Leurs divers auxiliaires. Magistère incessant. — 3. C'est par le magistère ordinaire que la vérité s'est d'abord répandue dans le monde. C'est là le mode le plus naturel. — 4. Il a toujours été regardé comme infaillible. — Sa sphère. — 5. Ses diverses manières de procéder. Enseignement explicite. Le magistère ordinaire nous transmet les décisions pontificales et conciliaires. Il est seul à enseigner certains dogmes. — 6. Il élucide ce qui est obscur, et il rend obligatoires les opinions libres, — mais sans imposer des dogmes nouveaux. — 7. Enseignement implicite. — 8. Enseignement tacite. — 9. Les Évêques sont subordonnés au pape. Ne prendront jamais le pas sur lui. — 10. Magistère ordinaire du pape.

1. — Ce n'est pas seulement par les définitions solennelles du Souverain Pontife et par les décrets conciliaires que l'Église transmet ses enseignements aux fidèles. Ces modes de communiquer la vérité sont extraordinaires et accidentels. Elle n'y recourt que dans des circonstances exceptionnelles. Mais elle a aussi son magistère quotidien, permanent et ordinaire. La voix de Dieu et de ses ministres ne cesse de retentir dans le monde.

« Il faut croire de foi divine et catholique, dit le concile du Vatican, toutes les vérités qui se trouvent contenues dans la parole de Dieu écrite ou traditionnelle, et que l'Église propose comme devant être crues, en tant que divinement révélées, qu'elle fasse cette proposition par un jugement solennel ou par son magistère ordinaire et universel (1). »

(1) Conc. Vat. Const. *de Fide*, c. III, *de Fide*.

Dans une lettre adressée à l'archevêque de Munich, le 21 décembre 1863, à l'occasion d'un Congrès de savants catholiques, Pie IX cherchait à mettre les fidèles en garde contre l'erreur qui restreindrait aux dogmes expressément révélés l'obligation de se soumettre aux enseignements de l'Église.

« Quand il s'agirait de cette soumission qui s'exerce par un acte de foi divine, disait-il, il ne faudrait pas la borner aux points formellement décidés par les décrets des conciles œcuméniques ou des Pontifes romains et du Siège apostolique ; mais on devrait l'étendre aussi aux points qui sont donnés comme divinement révélés par le magistère ordinaire de toute l'Église dispersée sur la terre, et que, pour cette raison, d'un consentement unanime et constant, les théologiens regardent comme appartenant à la foi. »

Le magistère quotidien et universel est donc la manière ordinaire dont l'Église nous propose explicitement les vérités de foi catholique. Il a la même valeur souveraine que les définitions solennelles. Il doit donc émaner de la même autorité doctrinale, c'est-à-dire du pape et des évêques, seuls chargés par le Christ de nous communiquer infailliblement sa vérité. Il procède du Saint-Siège et de l'épiscopat dispersé dans le monde, mais agissant de concert avec son chef. S'il diffère des définitions solennelles, c'est uniquement par sa simplicité et par l'extension de son exercice à toute l'Église.

2. — Seuls divinement autorisés, le Pape et les Évêques s'adjoignent des auxiliaires, les Congrégations romaines, les Facultés catholiques, les théologiens, les prédicateurs, les curés, les catéchistes. Ils collaborent aussi à leur œuvre d'enseignement les écrivains laïques qui leur offrent leurs services et leur demandent l'approbation de leurs ouvrages sur la religion, les parents qui élèvent leurs enfants dans les principes de la foi catholique, et les maîtres qui contribuent à l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Tous ces aides concourent à l'œuvre de l'Église enseignante. Instruments et organes de son magistère quotidien, ils font sans cesse retentir sa voix d'un bout à l'autre de l'univers. *In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum.* Ce sont comme des échos vivants qui vont répétant partout les paroles du pape et des Évêques. Concert harmonieux qui remplit le monde, suave comme le murmure des brises à travers le feuillage des bois, majestueux comme le mugissement des vagues de l'océan.

Ce ne sont pas seulement les excellentes dispositions des prêtres et des fidèles qui garantissent cette admirable harmonie, mais aussi et surtout les promesses de Jésus-Christ. En assurant l'infaillibilité aux successeurs de Pierre et des Apôtres, le Sauveur s'est engagé à maintenir son Église dans une perpétuelle et indissoluble unité, à préserver la foi des croyants de toute altération.

A tout instant, l'Église nous offre le spectacle de ce magistère. A tout instant, nous la voyons partout se mettre à la disposition et à la portée de tous les hommes, des chrétiens et des infidèles, des grands et des petits, des doctes et des ignorants, et leur apprendre maternellement à régler, d'après la Révélation divine, leur croyance, leurs sentiments, leur culte et leur conduite.

3. — Ce mode d'enseignement est celui qui répond le mieux à la mission confiée par le Christ à ses Apôtres, quand il leur a ordonné de répandre sa doctrine dans tout l'univers, quand il leur a promis d'être avec eux jusqu'à la fin des temps.

C'est de cette manière que l'Église s'est établie et que la vérité divine a d'abord été annoncée au monde, avant les définitions solennelles des conciles et du Saint-Siège. C'est la première règle de foi dont les saints Pères aient invoqué l'autorité.

C'est à cet enseignement que saint Ignace, martyr, prescrit

aux fidèles et aux prêtres de conformer leurs croyances, quand il écrit : « Je vous ai recommandé de garder unanimement la doctrine de Dieu. En effet, Jésus-Christ, notre vie inséparable, est la doctrine de Dieu, de même que les évêques constitués jusqu'aux extrémités de la terre sont dans la doctrine de Jésus-Christ. C'est pourquoi, il convient que vous vous unissiez dans la doctrine de votre évêque, et c'est ce que vous faites... Il est donc clair qu'il faut considérer son évêque comme le Seigneur lui-même (1). »

Saint Irénée parlait du même enseignement quand il disait : « Quant à la tradition des Apôtres, manifestée par tout l'univers, il est facile de la trouver dans l'Église entière, pour quiconque cherche sincèrement la vérité. Nous n'avons qu'à produire la liste de ceux qui ont été institués évêques et de leurs successeurs jusqu'à nous... Mais, comme il serait trop long, dans ce volume, de montrer cette succession pour toutes les églises, nous nous contenterons de marquer la tradition de la plus grande et de la plus ancienne de toutes, de celle qui est connue du monde entier, qui a été fondée et constituée à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. En rapportant cette tradition qu'elle a reçue des Apôtres, cette foi qu'elle a annoncée aux hommes et transmise jusqu'à nous par la succession de ses évêques, nous confondons tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, font des assemblées illégitimes (2). »

4. — Enfin, le magistère ordinaire a été regardé comme infaillible par tous les saints Pères et par tous les théologiens.

Les conciles tenus dans la suite, et les définitions solennelles, promulguées par les Souverains Pontifes dans le cours des siècles, n'enlèvent rien de son autorité à l'enseignement

(1) *Ep. ad Eph.*, n° 3, 4, 6.
(2) *Adv. Hær.*, l. III, c. III.

quotidien des évêques dispersés. Avant le concile du Vatican, partisans et adversaires de l'infaillibilité papale admettaient unanimement l'infaillibilité du magistère ordinaire. C'est de l'assentiment des évêques disséminés dans les diocèses et de leur accord avec le pape que les Gallicans faisaient dériver l'autorité qu'ils étaient forcés de reconnaître, en pratique, aux décisions pontificales. Tout en soutenant l'infaillibilité propre des décrets du Pontife romain, les défenseurs de la vraie doctrine déclaraient affranchi de l'erreur le corps des évêques dispersés. L'infaillibilité du magistère ordinaire s'étend aux vérités révélées, qu'il propose comme des dogmes de foi divine et catholique, et aux vérités connexes à la révélation. D'après la lettre de Pie IX à l'archevêque de Munich, ses jugements s'imposent dans l'Église, même quand il s'agit d'une doctrine non hérétique.

Comme l'infaillibilité pontificale elle-même, elle embrasse encore les faits dogmatiques, la discipline et la canonisation des saints. Il est impossible que les lois générales établies par une coutume légitime soient en contradiction avec la loi divine et la vérité révélée. Quand toute l'Église, pendant les premiers siècles, était unanime à proclamer la sainteté d'un personnage et à lui rendre les honneurs dus aux saints, la décision ainsi portée, du consentement au moins tacite du Saint-Siège, n'était pas moins infaillible que les décrets de canonisation des papes modernes.

5. — Le magistère ordinaire s'exprime de diverses manières. L'Église nous parle tantôt expressément, quand elle nous présente sa doctrine mêlée ou non à d'autres éléments ; tantôt implicitement, par ses actes, sa conduite ou la direction qu'elle imprime à notre vie ; tantôt enfin tacitement, quand elle nous laisse parler et agir conformément à ses enseignements antérieurs et aux règles qu'elle a posées.

Parfois, le magistère ordinaire s'exerce sur des vérités entièrement élucidées. Il reproduit alors les enseignements

des conciles et des papes qui les ont dégagés de toutes les scories étrangères, et il emploie leurs propres formules ou d'autres semblables.

Souvent il ne livre la doctrine chrétienne qu'unie aux éléments les plus divers. Empruntant tour à tour la voix du missionnaire, du prédicateur, du catéchiste, du théologien et de l'apologiste, s'adressant aux hommes de toutes les conditions, de tous les pays et de tous les temps, il doit s'accommoder à toutes les civilisations, s'adapter à tous les besoins et répondre à toutes les préoccupations. Il ne discerne pas toujours nettement le sacré du profane, ce qui est de foi et ce qui est certain de ce qui n'est qu'opinion, ce qui est obligatoire de ce qui est libre. Dans l'exposition de la vérité, il est souvent impossible de marquer la séparation entre le fond et l'enveloppe, entre le principe et l'application.

Le magistère infaillible est un organisme vivant : il s'assimile tout ce qui est vrai et juste, il incorpore à la doctrine divine des éléments d'origine humaine. Les conclusions théologiques se déduisent des dogmes divins à l'aide de principes rationnels : ce sont comme des branches nées du tronc de la Révélation.

Pour instruire les hommes, il faut leur parler leur langage. Dans l'Ancien Testament, Dieu s'attribue les passions humaines. Saint Paul recourt à des images et à des comparaisons pour se faire comprendre de ses contemporains. Les prédicateurs continuent encore d'incarner l'enseignement catholique dans des paraboles, pour le rendre accessible aux intelligences populaires. Les théologiens procèdent scientifiquement, ils ne craignent pas d'employer les théories et les méthodes des philosophes. Saint Thomas enchâsse le dogme dans le cadre du péripatétisme.

Dans cette variété, l'unité se maintient intacte, grâce à l'assistance continuelle de l'Esprit-Saint et à l'autorité universellement respectée du Souverain Pontife et de l'épiscopat.

Le magistère ordinaire enseigne partout et toujours ce que l'Église regarde comme obligatoire, ce que, dès les temps apostoliques et dans les siècles suivants, elle a imposé à l'adhésion des fidèles. Il est l'écho des prescriptions des Apôtres, des décisions conciliaires et des définitions des Souverains Pontifes.

Il est même des dogmes qu'il est seul à prescrire et que ni les conciles ni les papes n'ont encore expressément formulés : ainsi l'infaillibilité de l'Église, et l'éternité absolue des peines de l'enfer.

6. — Mais il arrive aussi à mettre en circulation dans l'Église et à imposer à l'adhésion des fidèles des vérités longtemps tenues pour libres. Ainsi la plupart des définitions solennelles ont été préparées par cette action mystérieuse qui, avant le jugement de l'autorité compétente, avait introduit partout les doctrines plus tard promulguées. Il y a d'abord comme une lutte pour la vie entre les expositions des dogmes entièrement éclaircis, et surtout entre les formules des points encore obscurs et indécis. Dans les premiers siècles, l'abus des hérétiques montrait l'amphibologie et le danger de certaines formules trinitaires. Aussi disparaissaient-elles peu à peu, pour céder la place à d'autres plus exactes et tout à fait irréprochables. Plus tard, après des travaux laborieux et de longs débats, une définition du pouvoir suprême fixait le langage. Ainsi, sous l'action du magistère quotidien, l'expression se précise et le fond se développe.

Reste à savoir si le magistère ordinaire, certainement infaillible, suffit à nous imposer de nouveaux dogmes de foi catholique. Il peut sans doute rendre certains et obligatoires des sentiments encore rangés parmi les opinions libres. Il élucide les vérités révélées, tirant des conclusions auparavant inaperçues. Mais, en fait, il n'a jamais rendu hérétiques des assertions qui ne l'étaient point. Quand il s'agit d'im-

poser de nouvelles croyances, sous peine d'hérésie, l'Église procède avec une extrême réserve. Elle ne rend une vérité dogme de foi catholique que si elle la propose avec netteté et avec l'intention manifeste d'enchaîner notre esprit. A cette fin, elle n'emploie que les définitions solennelles, qui lui fournissent les moyens de s'expliquer avec clarté et de marquer énergiquement son dessein.

Ainsi, le concile de Trente se proposait de condamner comme hérétique l'opinion soutenant que les mariages consommés sont dissous par l'adultère; mais, pour éviter de proclamer hérétiques les Grecs qui n'admettaient pas l'indissolubilité du mariage, en cas d'adultère, il ne porta point la décision préparée. Il se contenta de définir l'infaillibilité du magistère ordinaire, qui donne cette vérité comme conforme à la révélation. Il s'est donc abstenu de déterminer si nous sommes en présence d'une doctrine révélée ou d'une conclusion théologique. Il a cependant réprouvé comme hérétique l'accusation d'erreur que les Protestants lançaient contre l'enseignement ordinaire de l'Église.

Avant la définition de Pie IX, l'Immaculée Conception était partout admise. Toutefois, aucun théologien ne la regardait comme un dogme de foi catholique. Par l'action combinée du magistère ordinaire et des décrets portés à plusieurs reprises par les Souverains Pontifes, pour réduire les adversaires au silence, peu à peu la lumière s'était faite, et la vérité s'épanouissait dans tout son éclat. Le sentiment unanime des catholiques n'était pourtant considéré que comme une pieuse croyance.

7. — Mais le magistère ordinaire ne se borne pas à l'enseignement exprès. Il nous transmet aussi des instructions implicites par la discipline et le culte, par la conduite des pasteurs et des fidèles.

L'Église est un organisme vivant, et il règne entre ses diverses parties la solidarité la plus intime, comme dans le

corps humain, entre les muscles, les os, les nerfs et le sang. La doctrine, la loi et la liturgie se soutiennent, s'entr'aident et se vivifient mutuellement. Chacun de ces organismes partiels subit le contre-coup des souffrances des autres. Impossible de sauvegarder l'infaillibilité du magistère apostolique, si l'assistance du Saint-Esprit ne s'étend pas à la législation ecclésiastique. Aussi la doctrine chrétienne se manifeste-t-elle par la discipline et la liturgie en même temps que par les enseignements exprès de l'Église.

Les diverses parties de ce corps mystique sont si étroitement unies les unes aux autres, que Jésus-Christ n'a point divisé les attributions de l'autorité entre les chefs de son Église. A tous les Évêques toutes les fonctions ecclésiastiques. Le Souverain Pontife et les Évêques sont à la fois prêtres, docteurs, législateurs et juges, et c'est par l'exercice de tous ces pouvoirs qu'ils nous déclarent l'objet de notre foi.

En outre, tous ceux à qui les docteurs officiels ont confié un ministère deviennent les instruments du magistère vivant. Quelques-uns de ces ministres d'institution ecclésiastique participent à toutes les attributions de la puissance pontificale. Les autres n'en reçoivent qu'un département. Les Congrégations romaines, entourant le pape, ressemblent aux ministres groupés autour du Chef de l'État moderne. Même quand ils ne sont pas chargés de l'enseignement, les auxiliaires du Souverain Pontife et des Évêques exercent dans tous leurs actes le magistère implicite. La vérité ne descend pas seulement dans le peuple par les décisions doctrinales de la Congrégation du Saint-Office, mais encore par celles de la Pénitencerie, de la Congrégation des Rites et de la Daterie. Il en va de même du magistère ordinaire des Évêques. Aussi trouvons-nous un écho de son enseignement dans la conduite des fidèles aussi bien que dans leur foi.

Toutes les fonctions de la vie surnaturelle dans le corps mystique de Jésus-Christ, sous l'action du gouvernement des

pasteurs légitimes, deviennent des manifestations permanentes de la doctrine du Sauveur. L'Église est l'extension du Christ. En vivant à travers les âges, elle enseigne sans cesse par ses exemples. Tout en elle proclame la vérité divine, ses lois, son culte, ses institutions, ses Ordres religieux, ses temples, ses monuments, les dévotions et les pratiques de charité, de zèle et de piété de ses enfants, son histoire, la perfection de ses saints élevés sur les autels, la docilité à sa voix des moindres de ses chrétiens, la civilisation, les mœurs, la langue, les arts des peuples dont elle a dirigé l'éducation.

Chaque génération ajoute de nouveaux chaînons à la suite ininterrompue des enseignements exprès ou implicites. C'est un capital qui s'accroît sans cesse. Formé principalement des saintes Écritures, de la Tradition, des définitions doctrinales, des lois disciplinaires et des règles liturgiques, il est placé sous la garde du magistère ordinaire comme un précieux trésor de famille. L'Église le conserve avec un soin jaloux, empêchant qu'on ne remette en question les points arrêtés. Elle modifie sa législation, pour la mieux adapter aux divers temps et aux divers besoins, mais sans permettre qu'on doute de la légitimité des mesures générales déjà prises. Elle exige qu'on respecte tous ces monuments vénérables, et elle veille à ce qu'il n'en périsse aucune partie. Enfin, elle les interprète continuellement par la bouche des papes, des évêques et de leurs auxiliaires.

8. — Mais son silence est lui-même instructif, il nous transmet l'enseignement tacite. *L'Église infaillible ne peut point revenir sur ses décisions.* Les documents, règles de croyance et de conduite, plusieurs fois remis entre les mains des pasteurs et des fidèles, ne cessent pas de s'imposer à notre foi.

Le plus souvent, ses enseignements exprès ne se comprendront qu'encadrés dans l'enseignement tacite. Les décisions

doctrinales portées depuis quatre siècles sur l'Immaculée Conception, la grâce et les divers points niés par les Protestants, auraient été inintelligibles, dans leur forme actuelle, au IIIe siècle, avant les travaux des Pères, et au Xe, avant ceux des Scolastiques. Le dogme n'était pas encore assez développé. Le sens et la portée de la plupart de ces définitions auraient échappé, au moins en grande partie, aux esprits primitifs. Donc, les enseignements exprès de l'Église renferment comme une promulgation tacite et nouvelle des affirmations antérieures qu'ils supposent et qui les ont préparés. L'Église, corps vivant, grandit sans cesse, non seulement par la multiplication de ses membres, les chrétiens, mais encore par le développement des formules et des monuments de sa doctrine. Sa jeunesse est immortelle et sa parole infaillible. Arbre toujours verdoyant, ses rameaux et ses tissus sont inaccessibles à la mort et à la corruption. Ainsi, chaque année, dans le chêne de la forêt, une sève luxuriante crée des couches ligneuses, épand des branches et épanouit des feuilles.

9. — Les organes principaux du magistère ordinaire de l'Église sont les Évêques et le Souverain Pontife. Les Évêques n'ont pas reçu personnellement du Christ de promesse d'inerrance. Ils ne sont infaillibles qu'autant qu'ils se tiennent unis au pape. Mais ils constituent de droit divin la hiérarchie sacrée et le corps enseignant. Ils ne sauraient point ne pas participer à la pérennité de l'œuvre du Sauveur, et un certain nombre d'entre eux seront toujours soumis au Pontife romain, pour prêcher avec lui les vérités révélées. La majorité de l'épiscopat pourrait-elle tomber dans l'erreur ? Beaucoup de théologiens le nient. Melchior Cano et Benoît XIV l'affirment. Il s'agit assurément de l'épiscopat catholique en communion avec le pape. D'après la catholicité de l'Église, il doit y avoir, semble-t-il, plus d'évêques d'ordre dans l'Église romaine que dans aucune autre secte

prise séparément. Seuls, les évêques catholiques possèdent la juridiction et partant le pouvoir doctrinal. Ce n'est ni aux hérétiques, ni aux schismatiques que le Christ a promis l'infaillibilité.

Qu'ils tiennent leur autorité directement du Christ ou du Pape, les Évêques sont toujours subordonnés au Pontife romain. Celui-ci peut restreindre leur juridiction, et leur magistère. D'ailleurs, de par le droit divin, les causes concernant la foi sont réservées au Souverain Pontife, et aucun évêque n'impose ni ne condamne une doctrine qu'autant qu'elle est condamnée ou imposée par l'Église. Pour personne, le pape ne saurait lever entièrement cette réserve. Si les successeurs des Apôtres outrepassaient leurs pouvoirs, ils n'auraient pas à compter sur l'assistance du Saint-Esprit; ils sortiraient de leur rôle, ils abandonneraient l'exercice légitime de leurs fonctions. Seulement, d'après les promesses du Christ, jamais, sans doute, la majorité des Évêques ne franchira les limites de ses attributions, jamais elle n'enseignera l'erreur, jamais elle ne prendra le pas sur le Souverain Pontife. Avant la définition de Pie IX, la plupart, pour ne pas dire l'unanimité des évêques, regardaient l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu comme vraie et comme certainement révélée. Cependant, dans l'exercice de leur autorité épiscopale, ils ne l'enseignaient que conformément à la doctrine du Saint-Siège. Pour la proposer comme un dogme de foi catholique, ils attendirent la parole du pape. S'il leur arrivait d'exiger des fidèles l'adhésion à une nouvelle croyance, tandis que le Souverain Pontife se tairait, on pourrait voir dans ce silence une approbation tacite.

Si le Saint-Siège impose à l'assentiment des fidèles une vérité jusque-là discutée, la majorité de l'épiscopat se rangera à son avis et s'empressera de se faire son écho. Non pas néanmoins que, par négligence ou par crainte d'inconvénients plus graves, ils ne puissent tolérer l'erreur autour

d'eux ou même se tromper personnellement. Mais, dans leurs actes épiscopaux, ils ne transmettront aux chrétiens que les vrais enseignements de l'Église. Toute doctrine prescrite comme obligatoire par la majorité, et surtout par l'unanimité des évêques catholiques, s'impose nécessairement à toute l'Église. Car ils ne la proposent qu'en union avec le Souverain Pontife.

10. — L'épiscopat uni au pape, voilà donc un organe infaillible du magistère ordinaire. Mais le Souverain Pontife peut-il exercer personnellement son magistère infaillible par son enseignement ordinaire aussi bien que par ses jugements solennels? N'est-il pas permis de l'affirmer pour ces actes nombreux, où ne sont point gardées les formes requises pour les décisions juridiques, comme les entretiens doctrinaux avec les Évêques en visite *ad limina Apostolorum,* les considérants des sentences solennelles, les lettres apostoliques qui ne sont pas adressées à toute l'Église, les allocutions consistoriales et d'autres prononcées dans certaines audiences publiques?

Son magistère ordinaire, il l'exerce implicitement par les lois morales et les prescriptions liturgiques, et tacitement par le maintien permanent de toutes les règles doctrinales et disciplinaires déjà promulguées. Pour remplir son rôle de docteur universel, il s'est donné des auxiliaires dans les Congrégations romaines qui siègent autour de sa chaire apostolique afin d'en recevoir les inspirations et de répondre aux consultations de tout l'univers, dans les patriarches et les métropolitains qui président, à sa place, les conciles particuliers, dont les décrets doivent, du reste, être soumis à son approbation, et dans les Universités qui, sous sa dépendance et sous les irradiations de son enseignement, scrutent et approfondissent la doctrine sacrée.

Reste à se demander si la définition du Vatican sur l'infaillibilité du Souverain Pontife s'applique aux actes du

magistère quotidien. Le concile ne parle que des jugements *ex cathedra*. Mais il semble que dans bon nombre d'enseignements exprès du magistère ordinaire, il y ait des décisions qui ont la même valeur que des définitions *ex cathedra* (1).

Le Pape, vicaire du Christ et docteur suprême, et unis au Pape, les Évêques, successeurs des Apôtres, voilà l'Église enseignante, et voilà les organes infaillibles, divinement établis, qui fonctionnent, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, pour répandre sur le monde la lumière de la vérité.

(1) Cf. Vacant : *Le Magistère ordinaire de l'Église et ses organes ; Études sur constit. du conc. Vatican*, t. II, art. 105-111, p. 89-124.

CHAPITRE XIV

Les témoins de l'Enseignement de l'Église.

SOMMAIRE : I. *Monuments divers.* — 1. Énumération de ces monuments. — 2. Leur valeur probante. — 3. Symboles. — 4. Professions de foi. — II. *Les Pères et les Docteurs de l'Église.* — 5. Les Pères de l'Église. Ce qu'ils sont. — 6. Conditions requises pour être un Père de l'Église. — 7. Les Docteurs. — 8. Leur autorité. — 9. L'unanimité absolue des Pères de l'Église n'est pas nécessaire. Les Pères occidentaux. Plusieurs Pères de diverses époques. Un seul Père représentant de l'Église. — 10. Étendue de l'infaillibilité des Pères. — 11. Diverses hypothèses. — 12. Pourquoi la variété de leurs opinions : l'herméneutique. Les millénaires. — 13. Notre obligation de croire les enseignements des Pères. — III. *Les Théologiens.* — 14. Nous sommes tenus d'accepter les dires unanimes des théologiens. — 15. Leur autorité. — 16. Valeur de leur témoignage. — 17. Leur unanimité. — 18. Reproches qu'on fait aux Scolastiques. — IV. *Le consentement des fidèles.* — 19. Les fidèles subissent l'influence directe de l'Esprit-Saint. Leur infaillibilité passive but de l'infaillibilité active des chefs. — 20. En un sens, la foi des fidèles est plus ferme que celle de l'Église enseignante. — 21. Valeur de leur témoignage. — 22. Témoignages des hérétiques et des schismatiques. — 23. Deux manières d'utiliser tous ces témoignages en théologie.

I

MONUMENTS DIVERS

1. — Fidèles aux injonctions de leur divin Maître, les Apôtres, pour l'exposition de la vérité révélée, recoururent d'abord à la prédication orale. Cependant l'Esprit-Saint, l'Auteur principal de l'Écriture et de l'Ancien Testament,

ne tarda pas à employer certains d'entre eux et deux de leurs disciples, Marc et Luc, comme des instruments dociles et inspirés, à la rédaction des *Évangiles,* des *Actes,* des *Épîtres* et de l'*Apocalypse.* Le souffle de l'inspiration cessa d'agir sur les écrivains sacrés, quand les Apôtres quittèrent ce monde. Mais l'on continua de confier à l'écriture les enseignements du magistère ecclésiastique, comme les décisions pontificales, les décrets conciliaires, les symboles et les professions publiques de la foi. On vit naître de toutes parts une riche floraison d'écrits divers, apologies, expositions dogmatiques, catéchèses, homélies, œuvres d'exégèse, histoires, livres ascétiques, livres liturgiques, Sacramentaires, Pénitentiels. Les causes disciplinaires, les collections des lois ecclésiastiques et civiles forment la matière d'autres ouvrages. L'on rédige l'histoire générale de l'Église et l'histoire des hérésies. Les hérétiques et les autres ennemis du christianisme ont en même temps leurs écrivains, dont il faut tenir compte. Les livres profanes eux-mêmes retentissent souvent des échos de la révélation et de la foi.

A leur tour, les beaux-arts, architecture, peinture et sculpture, nous fournissent les plus précieux renseignements dans les temples, les palais, les cryptes, les sarcophages, les chaires, les coupes, les vases, les ornements et les meubles de toutes sortes, soit sacrés, soit profanes.

Tous ces monuments sont des témoins de l'enseignement de l'Église. On peut aussi les considérer comme des instruments du magistère sacré. Ils n'ont pas évidemment l'importance de l'Écriture inspirée. Ils ont pourtant leur utilité.

2. — Séparés les uns des autres, ils n'établissent inébranlablement une doctrine qu'autant qu'ils expriment les décisions de l'autorité suprême de l'Église, les définitions des Souverains Pontifes et les décrets conciliaires. Ils sont encore pleinement démonstratifs, quand ils reflètent certainement la foi et la doctrine catholiques : il en est ainsi des

documents et des actes authentiques de la liturgie, des Sacramentaires, des *Ordo* romains, et même des images des églises, des inscriptions et des vases. Ces monuments n'ont pas seulement une valeur historique et scientifique ; ils participent plus ou moins à l'authenticité surnaturelle du magistère vivant, dont ils sont l'expression. Et il n'est pas nécessaire qu'ils soient historiquement authentiques ; ils n'ont pas besoin d'appartenir aux auteurs auxquels on les attribue : ainsi les décrétales du pseudo-Isidore n'ont pas perdu leur autorité ; car l'Église continue de nous les présenter comme l'expression de son sentiment ; il est, d'ailleurs, manifeste qu'elles ne renferment ni erreurs ni nouveautés.

Dans d'autres documents, il ne faut chercher qu'un témoignage historique sur l'état de la tradition chrétienne à l'époque où ils ont paru, ou bien un renfort scientifique pour éclairer et développer la doctrine sacrée. C'est ainsi qu'il y a à tirer parti des ouvrages profanes, païens et hérétiques.

3. — A côté des définitions pontificales et des décrets conciliaires, il convient de signaler les symboles et les professions de foi : les symboles sont en même temps des résumés des vérités à croire et des marques distinctives des fidèles ; les professions de foi exposent d'une manière plus étendue certains articles des symboles, pour les opposer à des erreurs récentes, surtout après le concile de Trente et la condamnation du protestantisme.

Les trois principaux symboles sont celui des Apôtres, celui de Nicée-Constantinople et celui d'Athanase. Ils formulent les dogmes les plus nécessaires à connaître et à croire pour le salut. La foi se rapporte surtout à la fin surnaturelle, c'est-à-dire à l'éternelle béatitude dans la vision intuitive et la possession immédiate de Dieu, et aux moyens mis à notre disposition pour conquérir ce bonheur. Aussi les symboles s'attachent-ils à nous montrer Dieu dans sa nature et dans

ses attributs, dans ses œuvres naturelles de la création et du gouvernement du monde, et dans ses opérations surnaturelles de la sanctification de nos âmes par la grâce et de leur glorification par la vue et l'étreinte de son essence, et enfin dans son Fils, qui pour nous se fait homme, épouse nos misères, nos douleurs et nos humiliations, se charge de nos fautes, et, pour les expier, s'immole et meurt pour nous sur la croix, s'arrache au tombeau trois jours après sa mort, s'élève au ciel à la droite de son Père, où il nous attend, où il intercède pour nous, d'où il ne cesse point de veiller sur notre sort, d'épancher sur nous ses bénédictions.

Le premier symbole, plus simple, est employé dans les cérémonies du baptême, et les fidèles le récitent chaque jour ; le deuxième, plus complet, se chante à la messe solennelle ; le troisième, où sont étudiés plus à fond les mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation, est réservé à ceux qui lisent le Bréviaire.

4. — Les principales professions de foi sont : celle du concile de Trente, prescrite par Pie IV, en 1564, et où sont rappelées les plus importantes définitions du concile ; elle se termine par les paroles suivantes : *Cætera item omnia a sacris canonibus et œcumenicis conciliis, et præcipue a sacrosancta Tridentina Synodo tradita, definita et declarata indubitanter recipio atque profiteor ;* un décret de la Sacrée Congrégation du concile, du 20 janvier 1877, a ordonné d'y ajouter les mots suivants : *et ab œcumenico Concilio Vaticano tradita, definita ac declarata, præsertim de Romani Pontificis primatu et infaillibili magisterio.* La profession de foi imposée aux Grecs par Grégoire XIII reproduit les principaux décrets du concile de Florence sur la Trinité, les fins dernières, la primauté, et renvoie aux décisions de Trente. Enfin, la profession de foi prescrite aux Orientaux par Urbain VIII, reprend, dans l'ordre de leur succession, les huit premiers conciles œcu-

méniques, pour en résumer les décrets, rappelle, comme la précédente, le concile de Florence, et comme elle aussi, mais avec plus d'exactitude, revient sur plusieurs définitions du concile de Trente ; elle se règle sur l'histoire des dogmes plutôt que sur la succession des faits ; aussi est-elle le plus riche des symboles.

Pris dans leur ensemble, les monuments déjà énumérés ont encore une valeur rigoureusement probante, quand ils sont unanimes sur un point de doctrine. Ils prouvent, alors, que ce dernier appartient à l'enseignement de l'Église (1).

II

LES PÈRES ET LES DOCTEURS DE L'ÉGLISE

5. — D'autres témoins irrécusables et d'une haute autorité, ce sont les Pères de l'Église et les Docteurs.

Les Pères sont des écrivains ecclésiastiques qui se recommandent par leur science profonde, leur sainteté éminente et leur antiquité. Ils appartiennent, pour le plus grand nombre, au corps épiscopal. D'ailleurs, dans les premiers temps de l'Église, il n'y avait guère que les évêques à exercer les fonctions de l'enseignement. Saint Augustin remarque que saint Jérôme, simple prêtre, était suffisamment autorisé par sa valeur personnelle. Les évêques, époux des églises particulières, et chargés d'instruire, de régir et de sanctifier les fidèles, étaient appelés Pères. Saint Paul ne s'attribue-t-il pas une véritable paternité spirituelle vis-à-vis des Corinthiens, après les avoir évangélisés? *In Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.* L'élite de l'épiscopat, ceux

(1) Cf. FRANZELIN : *De div. Traditione et Scriptura,* sect. 2, c. I, th. 13-14, p. 159-172.

qui jouaient plus particulièrement le rôle de docteurs étaient les Pères par excellence. Encore voisins des Apôtres et de la Pentecôte, ils participaient plus abondamment aux illuminations de l'Esprit-Saint. L'Église encore dans sa première jeunesse, dans l'enfance même, avait plus ou moins besoin de leurs secours pour se fortifier et se développer. Ils s'appliquent surtout à consolider la substance du dépôt apostolique et à en expliquer le contenu. Ils sont les premiers à transmettre la tradition par leurs écrits. Ils ne sont pas seulement les Pères des fidèles leurs contemporains, mais aussi des chrétiens de tous les siècles. Ils possèdent une prééminence incontestable sur tous les docteurs subséquents qui ne sont que leurs fils, comme ils sont eux-mêmes les fils des Apôtres.

6. — Ils excellent d'abord par leur science. Leurs ouvrages sont de la plus haute importance pour la défense et l'éclaircissement de la doctrine sacrée. Souvent, toutefois, ils brillent moins par l'ampleur et l'étendue de leurs connaissances et par la profondeur de leur érudition que par leur orthodoxie et leur exactitude.

Ils excellent aussi par leur sainteté. Étroitement attachés à l'Église, ils puisent en elle et la lumière et la grâce. L'idéale pureté de leur âme les met en communication plus intime avec Dieu, l'éternelle et infinie Sagesse, la source de toute splendeur ; elle leur inspire un amour plus ardent de la vérité chrétienne et de l'unité ecclésiastique.

Ils appartiennent aux premiers siècles du christianisme. L'on n'est pas universellement d'accord pour déterminer les limites de leur époque. Assez communément, on la clôt à saint Bernard, mort en 1153 et regardé comme le dernier des Pères.

7. — Les écrivains ecclésiastiques venus plus tard, et que recommandent leur science et leur sainteté, sont de simples docteurs. Cette circonstance de temps ne diminue

ni n'accroît leur autorité théologique. Dans les premiers âges, par exemple au concile d'Éphèse, quand on invoquait les Pères, on s'inquiétait peu de savoir s'ils avaient vécu à une époque éloignée ou prochaine. Ce n'est guère que depuis le XVIIIe siècle que l'on attache de l'importance à leur antiquité. Jusqu'alors, on n'en appelait qu'au témoignage des saints, sans distinguer les anciens des récents.

Mais la plupart des modernes n'appartiennent point au corps épiscopal; ils sont de simples prêtres, des religieux, des chefs d'écoles théologiques. Ils ne participent qu'indirectement au magistère vivant; ils sont les auxiliaires de l'autorité enseignante. Sans doute, ils brillent par leur sainteté personnelle et par leurs dons surnaturels; cependant, on remarque surtout en eux l'érudition humaine, les recherches profondes et les efforts laborieux pour l'exposition scientifique de la doctrine. Aussi sont-ils moins les organes de l'Esprit-Saint que les instruments de l'Église pour le développement du dogme.

Il y a huit principaux docteurs, quatre en Occident : saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire le Grand; et quatre en Orient : saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome. Ces docteurs sont aussi des Pères de l'Église, à cause de leur antiquité. Il y a d'autres écrivains ecclésiastiques, de moindre importance, canonisés et déclarés docteurs par l'Église. Les uns, jusqu'à saint Bernard, sont aussi des Pères, et les autres ne sont que de simples docteurs. Ce sont saint Hilaire de Poitiers, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Cyrille de Jérusalem, saint Pierre Chrysologue, saint Jean Damascène, saint Isidore d'Espagne, saint Bernard, saint Pierre Damien, saint Anselme de Cantorbéry, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, saint François de Sales et saint Alphonse de Liguori. L'approbation de l'Église est requise pour consacrer un auteur et autoriser ses ouvrages. Elle est expresse, quand le magistère infail-

lible proclame un écrivain docteur; elle n'est qu'implicite, quand elle se contente de l'inscrire au catalogue des saints.

8. — Les Pères et les Docteurs ne font autorité qu'autant qu'ils sont les échos du magistère infaillible, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ. On peut, en effet, les envisager sous deux aspects, et comme témoins de la tradition, et comme docteurs privés. Comme témoins, ils n'exposent ni leurs opinions, ni leurs systèmes, mais la pure doctrine de l'Église. Ils participent alors en quelque sorte à l'infaillibilité du magistère vivant. Sont-ils unanimes à déclarer que tel point doctrinal est révélé et enseigné par toute l'Église, qu'on ne saurait le mettre en doute sans perdre la foi et que le sentiment contraire est hérétique ou opposé à la parole de Dieu, il faut accepter leurs dires. La plupart d'entre eux n'étaient pas seulement des témoins; membres du corps épiscopal, ils étaient des docteurs officiels. Leur inerrance ne se restreignait pas à la simple expression de l'enseignement formel et explicite de l'Église; elle s'étendait à l'éclaircissement des obscurités, à l'explication de l'implicite, et à la définition précise de l'ambigu.

En tant que docteurs privés, quand ils exposent leurs conceptions personnelles et leur manière de voir sur telle vérité révélée, ils sont sujets à l'erreur. Mais quand ils s'entendent sur une question doctrinale, leur accord est plus qu'une opinion subjective; il constitue un vrai jugement catholique, élaboré sous la direction et avec l'assistance de l'Esprit-Saint.

9. — Il ne faut pas exiger, pour s'en rapporter à eux, une unanimité absolue; leur majorité suffit. Si le plus grand nombre d'entre eux venait à s'égarer, l'Église serait elle-même solidaire de leur aberration : c'est par eux qu'elle instruit les fidèles; en les approuvant, en nous les recommandant, elle prend à son compte leurs affirmations communes.

C'est la divine Providence qui, suivant les besoins des

temps, a allumé dans son Église ces flambeaux splendides, pour inonder les esprits de lumière.

Nous devons donc nous ouvrir à leurs rayons et nous laisser conduire à leurs clartés. Quand ils sont relativement unanimes à nous donner une vérité comme obligatoire, il ne nous est pas permis de la rejeter. Pour savoir si un point doctrinal est révélé et s'impose à notre foi, il n'est pas nécessaire de consulter les Pères de tous les temps, ni de rechercher s'ils l'ont toujours enseigné. Elle serait sans doute plus scientifique, la méthode qui, au sujet de chaque question, parcourrait ainsi les siècles et dépouillerait tous les ouvrages des écrivains ecclésiastiques. Mais on peut se contenter de l'unanimité relative des Pères à une époque déterminée : ils étaient alors les échos du magistère vivant; or, l'Église est infaillible et indéfectible; ce qu'elle enseigne à un moment donné ne peut être que véritable, et elle l'a toujours enseigné, au moins implicitement.

Et pas n'est besoin du consentement des Pères orientaux et occidentaux; ceux d'Occident fournissent déjà une preuve irréfragable : en vertu de l'unité de l'Église, organisme vivant, leur témoignage inclut celui des Pères de l'Orient. D'ailleurs, c'est en Occident que se trouvent le principe et le centre de l'unité, c'est-à-dire le successeur de Pierre ; plus rapprochés de lui, les Pères occidentaux sont moins exposés à se jeter hors de la droite voie.

Il est même incroyable que plusieurs Pères, appartenant à diverses époques et à divers pays, enseignent, d'un commun accord, ce qui ne fait point partie de la doctrine sacrée. Leur science et leur sainteté nous sont déjà des garanties considérables. Mais il y va aussi de la foi des chrétiens, et l'infaillibilité de l'Église est elle-même engagée dans leur témoignage. Si le magistère vivant leur laissait propager des opinions fausses, sans aucunement protester, il manquerait gravement à son devoir, et il abandonnerait les

fidèles en proie à l'erreur. Chez ceux que le Christ a préposés à la garde, à la défense et à l'explication de la vérité révélée, une telle conduite est absolument impossible.

Lorsque, dans la lutte contre une hérésie naissante, un Père se met à la tête des soldats de la vérité et dirige le combat, sous les regards et aux applaudissements de toute l'Église, on peut le considérer comme le délégué de l'autorité suprême, et sa voix est l'expression du magistère infaillible : tels, saint Athanase, saint Hilaire, saint Augustin et saint Basile dans les controverses sur le mystère de la très sainte Trinité ; saint Cyrille d'Alexandrie et saint Léon le Grand au sujet de l'Incarnation du Verbe ; saint Augustin, saint Prosper et saint Fulgence à propos de la grâce.

Ils font aussi autorité, les écrits d'un seul Père que les autres ont approuvés comme orthodoxes et qu'ils ont même adoptés : ainsi, les lettres de saint Basile, de saint Augustin, de saint Léon le Grand ; ainsi, le livre de saint Basile sur le Saint-Esprit ; ainsi, l'ouvrage de saint Fulgence sur l'Incarnation et la grâce. A plus forte raison en va-t-il de la sorte pour les écrits proclamés règles de foi par un concile, par exemple pour la lettre de saint Cyrille d'Alexandrie à Nestorius.

10. — L'autorité des saints Pères nous est garantie par l'Église qui les reconnaît et les recommande. Leur infaillibilité porte sur le même objet que celle du magistère vivant, dont ils sont les instruments et les auxiliaires.

Elle ne s'applique pas aux vérités naturelles et philosophiques, purement profanes, et sans rapport formel avec l'intégrité de la doctrine révélée. Il ne faut pas pourtant s'en tenir au principe de Cano : « Dans les questions qui n'appartiennent point à la foi, l'autorité de tous les saints Pères est un argument probable, non une preuve certaine (1). »

(1) *Opera theologica,* vol. II, lib. VII, cap. III, p. 65, ed. della *Vera Roma* di E. FILIZIANI.

Il est des vérités naturelles qui touchent à la religion et qui relèvent de l'autorité des Pères. Si l'on était certain qu'une doctrine n'est point de foi, il faudrait admettre que les Pères, unanimes à l'enseigner, n'ont exprimé qu'une simple opinion. Mais ce qu'il s'agit précisément de savoir, c'est si elle est, oui ou non, un objet de foi. Impossible d'en juger *a priori*. Il nous reste de chercher comment les Pères en ont parlé. Quand, d'un commun accord, ils ont donné certaines vérités comme s'imposant à la foi, il serait coupable d'aller contre leur sentiment. Quand ils s'entendent sur un point, pour le présenter comme appartenant à la croyance catholique, alors même qu'il y a doute si vraiment ils l'enseignent comme étant de foi, ou si leur unanimité est entièrement manifeste, il y a erreur et témérité à rejeter leur doctrine.

11. — Y a-t-il jamais opposition entre les Pères de deux époques différentes? — Tout au plus une opposition apparente, mais non une opposition réelle. La vérité n'entre pas en lutte avec la vérité, le magistère vivant, chargé par Jésus-Christ d'instruire les hommes, est toujours infaillible, et les Pères sont ses échos et ses auxiliaires.

Il y a d'autres hypothèses à considérer. Lorsque les Pères pensent diversement sur une question et que, après mûr examen de leur doctrine, leurs avis restent inconciliables, il faut conclure à l'impossibilité de démontrer telle vérité par leur témoignage. Mais il ne s'ensuit pas que cette vérité est indémontrable par tout autre moyen. Car, après le désaccord et la discussion, la lumière a pu se faire dans les intelligences et l'accord s'établir.

S'il n'y a que quelques Pères à contredire une doctrine constamment et déjà, à leur époque, communément admise, le respect que nous leur devons nous fait une obligation d'interpréter leurs paroles ambiguës dans un sens conforme à l'enseignement général. Leur caractère, leur manière de

penser et les principes que de par ailleurs nous leur connaissons, nous défendent de les faire pour passer pour hétérodoxes.

Cependant, sur certains points, quelques Pères se sont trompés. Ce qui les a induits en erreur, c'est le plus souvent l'obscurité de la question que n'avait encore élucidée aucune décision solennelle. La diversité des sentiments vient surtout de ce que telle vérité, implicitement contenue dans une autre, n'a pas encore été enseignée dans une proposition explicite, ou de ce que tel dogme vit plus dans la pratique et dans l'usage que dans la prédication distincte. Ce désaccord entre les docteurs signifie, d'autre part, que telle doctrine n'a pas encore été tirée au clair.

Mais une telle diversité d'opinions ne s'est jamais produite sur les vérités fondamentales, toujours indispensables à connaître et à croire explicitement, contenues dans les symboles de la foi, et toujours publiquement professées. Elle n'a pas non plus existé sur les autres doctrines après leur définition solennelle. Donc, point de dissentiment entre les saints Pères sur les points entièrement éclaircis.

12. — La variété d'opinions, suivies quelque temps, sur des questions au sujet desquelles l'unanimité s'est faite plus tard, tient à des préjugés d'herméneutique, comme la croyance à la matérialité des anges, ou à de fausses conclusions déduites à tort de l'analogie de la foi, comme le sentiment des rebaptisants.

L'opinion des millénaires, attendant un règne terrestre de Jésus-Christ, pendant mille ans, avant l'universelle résurrection des corps, n'a jamais rallié la majorité des Pères, et n'a jamais fait partie de l'enseignement ordinaire de l'Église.

A côté des Pères et des Docteurs proprement dits, il faut faire une place à d'autres écrivains ecclésiastiques, remarquables par leur science. Ils n'ont pas mérité d'être canonisés, certains d'entre eux sont même tombés dans l'hérésie ;

cependant, leur témoignage historique ne manque pas d'autorité : tels sont Tatien, Tertullien, Origène, Arnobe, Lactance, Eusèbe et plusieurs autres.

13. — Pour se rendre compte exactement de l'obligation imposée par le témoignage des Pères, il faut remarquer que leur consentement n'établit pas toujours au même degré le caractère catholique d'une doctrine. Ce qu'ils enseignent unanimement ou quasi unanimement, et en termes formels, comme un dogme de l'Église, exige notre foi ; leur accord est alors pleinement infaillible. Mais s'ils se bornent à l'exposé précis de la doctrine, sans la présenter comme une croyance catholique, leur témoignage ne suffit pas à la mettre au nombre des dogmes ; elle est néanmoins une vérité moralement certaine, on ne la nierait pas sans témérité ni sans erreur.

C'est surtout dans l'explication de l'Écriture que l'Église s'attache à l'enseignement des saints Pères. C'est qu'ils se sont livrés tout particulièrement à l'étude et au commentaire de la Bible. Au contraire, les écrivains ecclésiastiques subséquents ont concentré ailleurs le principal de leurs efforts. L'interprétation des Pères, il faut moins la chercher dans leurs ouvrages purement scripturaires, où ils poursuivaient surtout un but ascétique, que dans leurs livres théologiques, où ils n'ont en vue que le dogme. Ils ne fournissent pas pourtant d'explication complète ; car, au lieu de prendre le texte pour en extraire tout le contenu, ils poursuivent une autre fin, et ils travaillent à l'y amener lui-même.

Le sens qu'ils sont unanimes à donner à un passage s'impose à notre adhésion. Cette nécessité de s'en rapporter à leur consentement n'est pourtant pas exclusive. Quand ils ne sont pas d'accord sur un endroit, rien n'empêche que l'on trouve plus tard, par la voie directe, une interprétation même dogmatiquement contraire au sentiment de certains d'entre eux.

Les saints Pères, souvent membres du corps enseignant, sont toujours au moins les instruments et les auxiliaires du magistère vivant, et leur doctrine reflète fidèlement celle de l'Église (1).

III

LES THÉOLOGIENS

14. — La plupart des Pères et des Docteurs participent de droit divin au magistère vivant de l'Église catholique; aussi leur témoignage est-il véritablement authentique. Il y a d'autres témoins qui ne sont que de purs auxiliaires des maîtres officiels; ils n'appartiennent pas à l'organisme enseignant, mais plutôt au corps de ceux qui sont enseignés et qui apprennent : *Ecclesiæ discenti;* ce sont les théologiens, c'est-à-dire ceux qui, sous la surveillance, et avec l'approbation de l'épiscopat, transmettent et inculquent la doctrine catholique par des procédés rigoureusement scientifiques. Il s'agit surtout des théologiens scolastiques, c'est-à-dire des théologiens de l'École fondée au moyen âge, après la période des Pères, des théologiens qui ont continué ensuite à employer la méthode consacrée, enfin, de tous les théologiens de marque qui, venus plus tard, n'ont point écrit dans le style de la scolastique. Il y a cependant une grande différence entre les uns et les autres. Les Écoles théologiques n'étaient d'abord ouvertes que par l'autorité du Saint-Siège, qui les érigeait canoniquement, les munissait de diplômes en bonne et due forme et les tenait constamment sous son regard vigilant. Droits, privi-

(1) Cf. Franzelin : *De divina Traditione et Scriptura,* sect. 2, c. II, th. 15-16, p. 172-201. — Scheeben : *La Dogmatique,* t. I, Ire part., c. IV, n° 26, p. 259-267. — Mazella : *De Religione et Ecclesia,* disp. II, art. 7, p. 276-295.

lèges, pouvoir d'enseigner, elles tenaient tout de l'Église. Partout, elles ne poursuivaient qu'un but, l'exposition claire, logique et serrée de la vérité révélée, et sa défense contre les attaques de ses adversaires. Un professeur, ou tout autre docteur, venait-il à dévier vers des opinions dangereuses, il ne tardait pas à être condamné par les Universités, par les évêques et même par le Souverain Pontife. De ces foyers intenses de hautes études s'élançaient les plus splendides lumières de l'Église, évêques et membres influents du clergé. C'est dans leur sein que s'élaboraient les doctrines qui passaient ensuite dans les définitions pontificales et dans les décrets conciliaires.

Évidemment donc, toute vérité que les écoles sont unanimes à enseigner, comme une doctrine catholique, s'impose à notre croyance. Aussi Pie IX, dans sa lettre à l'archevêque de Munich, déclare-t-il que nous devons notre adhésion aux enseignements que « l'universel et constant accord des théologiens catholiques nous donne comme appartenant à la foi ».

15. — Les théologiens, comme tels, l'Église ne les reconnaît pas d'une manière formelle et solennelle. Son approbation consiste dans l'estime qu'elle professe pour leur orthodoxie et leur science profonde. Leur position éminente dans des corporations ou des universités célèbres leur attire un surcroît de considération. Les théologiens ne jouissent pas tous d'une égale renommée. Il n'y a pas à tenir compte de ceux qui laissent à désirer sous le rapport de l'érudition et de l'esprit ecclésiastique. Mais il ne faut pas supprimer l'autorité de tous les autres, comme les théologiens libéraux du XVIII[e] siècle, sous prétexte que les Jansénistes accusaient de pélagianisme tous les docteurs du moyen âge. En vain essaierait-on de justifier un pareil procédé en alléguant la nécessité d'établir par des témoignages anciens la tradition rattachée aux Apôtres : ce serait méconnaître la nature et le caractère distinctif de la Tradi-

tion, qui est toujours vivante. Les scolastiques, tout entiers voués à la spéculation, négligeaient, dit-on, de consulter les Pères des siècles antérieurs. Pure exagération : la plupart d'entre eux s'intéressaient vivement aux ouvrages patristiques, et s'en servaient pour appuyer leurs propres théories. Sans doute, ils s'occupaient surtout de l'enseignement vivant de l'Église à leur époque ; mais ils arrivaient ainsi à distinguer le degré de certitude de la doctrine des Pères avec plus d'exactitude qu'ils ne l'avaient fait eux-mêmes. S'ils le cédaient aux Pères pour la connaissance de l'antiquité et de l'histoire, ils l'emportaient sur eux par la précision, l'unité et l'organisation de la science. En entretenant des relations entre les grandes écoles théologiques, ils obtenaient l'harmonie de la doctrine. La critique mutuelle des Universités était une garantie de la vérité catholique des points communs aux unes et aux autres.

Si l'autorité des Pères éclate surtout dans l'explication de l'Écriture sainte, celle des théologiens brille dans le développement systématique du contenu de la révélation. D'après les déclarations des papes, ce mouvement de la théologie, qui a produit les plus riches et les plus heureux résultats, a été positivement voulu de Dieu. Pie V et Sixte VI parlent dans ce sens dans les bulles élevant saint Thomas et saint Bonaventure au rang de docteurs de l'Église. Le concile de Trente a tout spécialement sanctionné la doctrine de saint Thomas sur la justification. Puis, en condamnant Baius, l'Église adopte la théorie scolastique de la grâce. Les développements doctrinaux qui distinguent le concile de Trente de la plupart des précédents n'est qu'une suite des travaux des théologiens.

16. — Le crédit des grands théologiens peut être considéré comme celui des saints Pères : dans chacun d'eux pris à part, dans un grand nombre d'entre eux, dans leur consentement universel et permanent.

En général, si l'on excepte les saints et peut-être les

auteurs les plus considérables, l'autorité d'un seul théologien éprouvé ne suffit pas à garantir l'entière conformité de sa doctrine avec l'enseignement de l'Église. Mais on doit admettre qu'elle ne la viole pas sciemment, ni d'une manière coupable. Il n'est même pas permis de conclure qu'elle est de tous points vraisemblable. A plus forte raison en serait-il ainsi d'un théologien qui n'aurait pas encore fait ses preuves.

L'accord sur un point doctrinal d'un grand nombre de théologiens graves est déjà une présomption en faveur de l'orthodoxie de toutes leurs assertions et aussi de leur vraisemblance, s'il conste qu'il les ont émises sans prévention et après un examen approfondi, et si elles n'ont contre elles aucune raison décisive.

Abstraction faite des raisons qui l'appuient, une affirmation de plusieurs graves théologiens n'est qu'une doctrine positivement vraisemblable, surtout si, au lieu de la donner comme une conviction arrêtée, ils ne la présentent que comme une opinion commune.

Lorsque les grands théologiens se divisent sur un point, la question débattue ne saurait être tranchée par l'autorité. Il faut donc recourir au raisonnement et s'en tenir à l'opinion qui cadre le mieux avec l'analogie de la foi, la doctrine de la Bible, les explications des Pères, l'enseignement de l'Église et la conscience des chrétiens. Ces recherches ne s'imposent pas seulement dans les cas douteux, mais partout, chaque fois que l'on ne se contente pas de savoir si une doctrine appartient au dépôt de la révélation, et que l'on désire démontrer comment elle est contenue dans le trésor des vérités confiées par le Christ au magistère vivant de l'Église.

17. — L'unanimité universelle et constante des grands théologiens dans l'enseignement d'une doctrine est une preuve suffisante de sa certitude et de l'obligation où nous sommes de l'accepter. Sans doute, à proprement parler, les

maîtres de la théologie ne font point partie de l'Église enseignante, et l'infaillibilité ne s'étend point jusqu'à eux; ce n'est pas à eux qu'elle a été assurée par le Christ; cependant, grâce aux successeurs des Apôtres, qui l'ont héritée de leurs pères avec l'épiscopat, l'intégrité de la doctrine s'est parfaitement conservée dans l'École. Aussi, lorsque les docteurs de la scolastique s'entendent à déclarer une doctrine vérité de foi et dogme révélé, leur accord suffit-il à nous obliger à la croire sous peine d'hérésie. Respectueusement soumis au magistère vivant, ils ne peuvent tous tomber dans l'erreur..

Quand ils s'accordent à déduire un enseignement des sources de la révélation, pour le proposer comme une vérité certaine et suffisamment démontrée, nous ne rejetterions pas leur sentiment sans témérité grave. Ici, sans doute, leur unanimité n'oblige point notre foi, mais elle établit l'existence de tel point doctrinal dans la conscience de l'Église. Les conclusions de l'école sont un acheminement vers les définitions authentiques de l'autorité compétente. En attendant, elles ne sont pas encore des dogmes catholiques. Ainsi en est-il, d'après Vasquez, Lugo, Mœratius et d'autres, de la possession par le Christ de la grâce habituelle et des vertus infuses; ainsi encore, d'après Suarez, de la vision béatifique illuminant l'âme de Jésus, dès le premier moment de sa création.

Dans leurs affirmations communes, les théologiens scolastiques nous livrent le résumé de la doctrine des Pères et de l'enseignement de l'Église. Dans les questions douteuses et encore pendantes, leur solution se rattache toujours plus ou moins étroitement au magistère vivant et infaillible. Nous n'aurons jamais à nous repentir d'avoir feuilleté leurs ouvrages : ils nous apprendront leurs pensées et le pourquoi de leurs théories. Quand ils se divisent, il ne faudrait pas s'inféoder à l'un d'eux jusqu'à condamner tous les autres,

comme s'il représentait à lui seul toute l'École et toute l'Église.

Pour nous obliger à les suivre, les théologiens n'ont pas besoin d'être absolument unanimes ; leur accord relatif est suffisant. Plus leur consentement peut être prouvé, à un moment donné, moins nécessaire est sa durée. Une marque particulièrement irrécusable pour une vérité, c'est d'avoir été enseignée à la fin et au commencement de la scolastique ; car aux xvi[e] et xvii[e] siècles, l'on a soigneusement revisé toute la tradition des Pères et des théologiens du moyen âge.

18. — On reproche parfois aux scolastiques d'avoir longtemps soutenu des erreurs corrigées par les siècles suivants.

En effet, ils ont pu admettre, d'un commun accord, des opinions qu'après des études mieux documentées et plus approfondies, l'on a ensuite cru devoir rejeter. Le consentement antérieur n'était pas une conviction arrêtée, assise sur des fondements inébranlables, mais une simple probabilité.

Les faussetés alléguées contre les scolastiques se rapportent surtout à la nature et à la forme de quelques sacrements. Relativement à l'ordre, d'après l'enseignement d'autrefois, les quatre ordres mineurs seraient de véritables sacrements, l'épiscopat n'en serait pas un, la matière du sacerdoce serait la tradition des instruments. Au sujet de la pénitence, le prêtre n'absoudrait pas réellement, mais se bornerait à déclarer le pénitent absous ; celui-ci, en effet, devrait s'être déjà mis en grâce par la contrition parfaite ; la forme valide de l'absolution serait, ainsi, exclusivement judiciaire.

Aucune de ces opinions n'a été unanimement proclamée par les scolastiques ni dogme de foi, ni vérité certaine ; elles n'ont jamais rallié tous les théologiens. D'ailleurs, y

aurait-il eu accord pendant quelque temps, la perpétuité aurait fait défaut.

Sur les questions concernant l'ordre, les docteurs se sont toujours divisés, et ils ne sont pas encore près de s'entendre. Touchant la pénitence, la définition du concile de Trente, établissant que, avec l'absolution du prêtre, l'attrition est suffisante pour obtenir le pardon des péchés, avait été préparée par le travail des théologiens (1).

IV

LE CONSENTEMENT DES FIDÈLES

19. — Au témoignage des théologiens, il faut ajouter celui des fidèles, qui constituent avec eux l'Église enseignée et, comme eux, écoutent les docteurs officiels pour apprendre de leur bouche la vérité chrétienne.

L'Église est un organisme vivant : le Souverain Pontife, docteur suprême et universel, en est le chef ou la tête ; les évêques, maîtres authentiques, en sont le cœur, et les simples chrétiens, les membres. Le Saint-Esprit remplit tout ce vaste corps, le pénètre de sa lumière et l'imprègne de son onction jusqu'en ses dernières extrémités. C'est sans doute aux Apôtres que le Christ l'a promis, et, en leur personne, à leurs successeurs chargés d'instruire les hommes jusqu'à la fin des temps. Mais, sans participer aux fonctions de l'enseignement public, les fidèles reçoivent aussi directement les effusions du Paraclet, et leur foi surnaturelle est sous l'influence immédiate de Dieu. Aussi, les rapports qu'ils sou-

(1) FRANZELIN : *De divina Traditione et Scriptura*, sect. 2, c. II, art. 17, p. 201-215. — SCHEEBEN : *La Dogmatique*, t. I, Ire partie, c. IV, n° 27, p. 267-271. — MAZELLA : *De Relig. et Eccl.*, disp. II, art. 7, p. 296-308.

tiennent avec le magistère infaillible ne sont-ils pas purement mécaniques, mais vivants. Ils communient à l'âme de l'Église.

Si le Christ a assuré l'infaillibilité à son Église, c'est pour sauvegarder la foi des chrétiens. En donnant l'infaillibilité active aux maîtres officiels et authentiques, il a doté les fidèles de l'infaillibilité passive. L'une se manifeste par l'impossibilité d'errer en enseignant ; l'autre, par l'impossibilité de se tromper en acceptant une doctrine. C'est même la foi des chrétiens qui est la fin de l'infaillibilité du corps enseignant. Seul le Saint-Esprit, avec le Père et le Fils, possède en propre l'infaillibilité absolue. Vivant à la fois dans les chefs et dans les sujets, dans les docteurs et dans les disciples, c'est lui qui garde de l'erreur les uns et les autres : Il se communique aux possesseurs de la chaire de la vérité, pour les empêcher d'accabler de mensonges les intelligences confiantes ; mais il se donne aussi aux simples croyants pour les porter à adhérer de grand cœur à la parole divine, transmise par leurs maîtres légitimes. Dans l'ordre de l'intention, pour parler comme les scolastiques, l'infaillibilité appartient en première ligne au corps enseigné et en deuxième ligne au corps enseignant ; dans l'ordre de l'exécution, au contraire, elle revient d'abord aux docteurs officiels, et par eux elle arrive aux fidèles. Dans les maîtres, elle n'est point une perfection intrinsèque, ayant pour but leur propre sanctification ; dans les chrétiens, elle est un attribut de la grâce sanctifiante. Les premiers ne la possèdent qu'en faveur des seconds, et en ceux-ci elle est une partie constitutive de leur sainteté personnelle.

20. — Le Christ et les Apôtres ne parlent jamais de la délicate et céleste mission d'instruire les hommes, sans mentionner la foi qui doit lui répondre dans les auditeurs et vers laquelle elle est tout orientée. Dans leur langage, il est parfois question des rapports de la croyance des chré-

tions avec l'immédiate illumination d'en-haut. Ils font, alors, abstraction de la prédication extérieure, mais sans l'exclure aucunement. Ils n'ont jamais prétendu affranchir la foi des catholiques du magistère suprême de l'Église ; et c'est toujours par lui qu'ils la rattachent au Seigneur. La profession de la foi, la foi intérieure, l'audition de la parole céleste, la prédication, la divine mission des Apôtres et de leurs successeurs, et enfin la révélation même du Christ, voilà l'infrangible enchaînement de l'enseignement chrétien. Le Saint-Esprit habite dans l'Église enseignée pour la maintenir dans l'unité, et cela en la tenant unie à ses maîtres officiels de l'Église enseignante ; Il l'inonde de ses clartés, non pas pour la soustraire aux enseignements des docteurs authentiques, mais pour les lui rendre plus clairs et pour l'aider à mieux les approfondir.

Il ne veut pas se substituer aux hommes qu'il daigne choisir pour coopérateurs dans ses œuvres mystérieuses. C'est lui qui assure l'inébranlable indéfectibilité de l'Église, contre laquelle s'acharnent en vain les haines de l'enfer. Cette perpétuelle consistance de l'édifice sacré tient sans doute à la ferme solidité de sa base. Mais l'édifice est moins pour le fondement que le fondement pour l'édifice. Aussi, est-ce au monument lui-même, bâti sur Pierre, que le Christ a promis l'indestructibilité. C'est à cause de lui que la base est durable. L'infaillibilité n'appartient pas à certaines personnes en tant qu'isolées du tout, mais considérées dans un rapport étroit avec lui. Les évêques et le pape lui-même, pris individuellement, ne possèdent pas toujours la foi la plus pure, la plus constante et la plus parfaite ; les évêques, et le pape lui-même, disent d'aucuns, peuvent tomber personnellement dans l'hérésie. Il suffit qu'ils n'enseignent point l'erreur, les uns, quand ils parlent en corps, l'autre, quand il remplit sa fonction de docteur suprême et universel.

L'infaillibilité active n'est pas seulement donnée aux maîtres officiels en faveur des fidèles. L'on est allé (1) jusqu'à dire que c'étaient les fidèles qui, en quelque manière, la leur transmettaient. Comme elle est vraiment surnaturelle, ce serait la prière qui l'attirerait d'en haut ; et ce seraient les supplications des chrétiens qui la procureraient à l'Église enseignante. Évidemment, ces communications intimes et vivantes ne brisent point la dépendance des membres par rapport à leurs chefs. C'est à ceux-ci que le Christ a confié l'autorité doctrinale. Quoiqu'individuellement sujets à l'erreur, au moins les évêques, ils ne peuvent tous se détacher du successeur de saint Pierre, ni s'éloigner du centre de l'unité, pour se précipiter dans l'hérésie. Leur universelle défection n'entraînerait-elle pas la ruine de l'Église? En un sens néanmoins, la foi des dépositaires du pouvoir est moins solide que celle des simples fidèles; car, malgré la défection des évêques, l'Église n'aurait pas encore péri, si des chrétiens, assez nombreux, se tenaient groupés autour du Souverain Pontife; mais sans fidèles, il n'y aurait certainement plus d'Église.

21. — D'où l'importance du témoignage des chrétiens et de leur profession unanime d'un point doctrinal. Ils ne sauraient s'entendre pour confesser d'un commun accord une hérésie ou une erreur. Unis à l'Église enseignante, dotée de la prérogative de l'infaillibilité, comment s'égareraient-ils? Ils reçoivent d'ailleurs directement les irradiations de l'Esprit-Saint. A la première déviation, ils auraient été avertis par leurs chefs et ramenés dans le chemin. Les vérités unanimement regardées comme révélées, nous pouvons donc les considérer comme contenues dans la conscience catholique et dans l'intelligence de l'Église. Aussi, avant la définition du dogme de l'Immaculée Conception, Pie IX

(1) Scheeben : *La Dogmatique,* t. I, c. II, p. 150.

interrogea-t-il les évêques sur la dévotion de leurs ouailles envers cet admirable privilège de la bienheureuse Vierge.

Évidemment, il n'y a à faire fonds sur le consentement du peuple chrétien qu'autant qu'il est parfaitement certain. S'il ne nous présente un dogme comme révélé que d'une manière douteuse, il ne suffit pas à l'imposer à notre acceptation. Il ne faut faire appel à ce témoignage qu'au sujet des vérités que les simples chrétiens connaissent de tout temps et croient d'une manière explicite. Les doctrines plus subtiles, la multitude ne les professe qu'implicitement; c'est-à-dire en se tenant unie à ses pasteurs et à ses maîtres. Lui demander son avis sur ces questions relevées, ce serait interroger un aveugle sur les couleurs.

Mais pour établir les doctrines qui ne dépassent pas l'intelligence de la foule, l'on a toujours eu recours à son sentiment, même pour trancher les controverses avec les hérétiques. C'est en s'appuyant sur la conscience des fidèles que saint Augustin démontre, contre les Pélagiens, l'effet de l'Eucharistie, l'effet du baptême dans les petits enfants, la réalité du péché originel, la nécessité de la grâce pour le commencement de la foi et pour la persévérance. Et aux plaintes de Julien, plein de mépris pour les assertions et pour le murmure du peuple, il prouve la valeur de ce témoignage, en déclarant qu'il s'agissait d'une question accessible au savoir populaire.

Par l'histoire de l'Église, nous remontons le cours des siècles pour demander aux générations successives leur sentiment sur les diverses vérités chrétiennes.

Dans les actes des Martyrs, nous entendons ces incomparables héros confesser intrépidement, devant leurs juges iniques, les dogmes enseignés par leurs pasteurs.

22. — Il n'y a pas jusqu'aux hérétiques eux-mêmes qui ne proclament la doctrine sacrée par leurs attaques et leurs négations, et aussi par les vérités qu'ils ont conservées en

se détachant du catholicisme. Ceux qui se sont séparés depuis longtemps démontrent la haute antiquité des dogmes qu'ils continuent d'admettre.

Enfin, de nos jours plus que jamais, il est nécessaire de traiter l'histoire des dogmes et d'exposer leur développement progressif, ou leur immutabilité mêlée d'évolution. C'est le seul moyen de réfuter les rationalistes qui les assimilent à des systèmes humains, et les Protestants qui ne voient dans certains d'entre eux que des créations des théologiens, inconsidérement ajoutées à la pure doctrine des Apôtres.

Voilà les divers témoins de l'enseignement de l'Église. Les Pères, les docteurs, les théologiens et les fidèles ne sont que les échos de l'infaillible magistère établi par Jésus-Christ pour être la règle vivante de la foi.

23. — Il y a deux manières d'utiliser en théologie le témoignage des Pères, des docteurs, des théologiens et des fidèles. Elles ont l'une et l'autre le même point de départ, l'admission d'une vérité par toute l'Église pendant un temps notable. Il ne suffit pas qu'elle ait été quasi universelle, à un moment donné, à moins qu'elle n'ait été regardée comme un dogme révélé ; car elle aurait pu n'être qu'une opinion à reviser.

En partant de ce fait, l'une des deux méthodes se permet de rattacher nécessairement la doctrine en question aux Apôtres et à Jésus-Christ. Cette conclusion s'impose plus fortement encore, s'il s'agit de vérités professées par l'Église romaine, par les Grecs schismatiques et par les diverses sectes de l'Orient ; car, alors surtout, toute corruption aurait été impossible : ni les uns ni les autres n'auraient essayé d'introduire quelque changement sans soulever les plus vives protestations de leurs adversaires.

La deuxième méthode, plus rigoureusement scientifique, pousse plus loin ses recherches et son examen : elle par-

court les siècles pour constater qu'à toutes les époques tel dogme vivait dans la foi des chrétiens et dans l'enseignement de l'Église.

Plus elle s'approche des temps apostoliques, et plus probants sont les documents recueillis.

Cette dernière méthode est trop longue pour être de mise dans les manuels de théologie. Il faut se contenter de demander aux Pères et aux Docteurs quelques textes confirmatifs des thèses dogmatiques, ou d'employer leurs images et leurs comparaisons à illustrer l'exposition scientifique de la doctrine sacrée (1).

(1) Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, Ire part., c. II, n° 13, p. 140-151. — Mazella : *De Religione et Ecclesia*, disp. II, art. 7, p. 296-308.

CHAPITRE XV

Les résultats de l'enseignement de l'Église.

SOMMAIRE : 1. L'Église et la révélation. — 2. Dogmes catholiques et doctrines catholiques. — 3. Opinions recommandées par l'Église. — 4. Opinions libres. — 5. Résumé des quatre premières parties.

1. — Dans l'Église du Christ, le corps enseignant, formé des évêques et du Souverain Pontife, est chargé de garder intact le dépôt de la Révélation, de l'expliquer aux hommes et de le défendre contre les attaques des ennemis. Il a entre ses mains un double trésor. Il doit le faire valoir et en extraire, à travers les siècles, des vérités à la fois anciennes et nouvelles. *Profert de thesauro suo nova et vetera.* En possession de la Bible et de la Tradition orale, il règle la foi des peuples. Il lui appartient de proposer la parole de Dieu et de l'imposer à l'adhésion des esprits. Son enseignement ordinaire est aussi obligatoire que ses décisions solennelles. Ses jugements n'ont pas seulement pour objet de repousser les contradictions téméraires qui s'élèvent contre une loi dogmatique en vigueur ; ils tranchent définitivement des discussions encore pendantes. Toute la doctrine sacrée n'a pas été explicitement exposée dès l'origine de l'Église. Le Christ n'a pas dit aux douze tous ses secrets. D'abord instruits à son école, puis éclairés par l'Esprit-Saint, les Apôtres connaissaient parfaitement les vérités de l'ordre surnaturel. Ils ne laissèrent sans doute dans l'ombre aucune de celles dont la science et la croyance explicites sont

nécessaires au salut. Mais, avec les principales, expliquèrent-ils dans tous leurs détails toutes les secondaires et les accessoires? Étalèrent-ils aux regards des premiers chrétiens toutes les richesses confiées à leurs soins? Non, sans doute. Car plusieurs de ces vérités, après s'être d'abord épanouies, auraient dû ensuite se refermer et se cacher dans le sein de l'Église, d'où l'infaillible magistère ne les a tirées ou ne les tire que peu à peu, suivant les besoins des temps.

2. — L'Église n'ordonne point, par une prédication manifeste, d'accepter toutes les vérités contenues dans le dépôt de la révélation, ou qu'elle doit enseigner à titre de doctrines théologiques. Celles qu'elle prescrit en fait s'appellent vérités catholiques, dans le sens rigoureux du mot, c'est-à-dire universellement valables et obligatoires. Quand on découvre dans le texte de la Bible, authentiquement promulguée par l'Église, des vérités clairement et incontestablement formulées, l'on est tenu de les croire de foi divine. Mais elles ne constituent des dogmes divins et catholiques que si l'Église les propose elle-même à notre croyance, les définit irrévocablement par ses décisions solennelles, pontificales ou conciliaires, ou si elle les enseigne par son magistère ordinaire. Alors, on ne les rejetterait point sans être formellement hérétique.

Se présentent-elles seulement comme appartenant à l'intégrité de la foi, sans être déclarées révélées, elles n'ont pas été dites expressément par Dieu ; ce sont des doctrines ecclésiastiques. On les repousse sans tomber dans l'hérésie, mais non point sans pécher gravement contre la foi. On ne les appelle pas des dogmes, mais des vérités catholiques. Bon nombre d'entre elles sont des conclusions théologiques, absolument certaines, et l'Église catholique a parfaitement le droit de nous obliger à leur donner notre assentiment. Elles forment la doctrine catholique. Refuser de les admettre, c'est se condamner à l'erreur, et c'est violer indirectement la

foi, car c'est se révolter contre l'autorité de l'Église et mépriser son infaillibilité. Pie IX distinguait clairement le dogme proprement dit de la doctrine catholique, quand il écrivait au roi de Sardaigne, le 8 septembre 1852 : *Dogma fidei est matrimonium a Domino nostro Jesu Christo elevatum esse ad dignitatem sacramenti, et est doctrina Ecclesiæ catholica sacramentum non esse qualitatem accidentalem contractûs.*

3. — Il y a des vérités intermédiaires entre les dogmes et les doctrines catholiques, des vérités voisines de la foi, *proximæ fidei,* mais qui ne sont pas encore assez manifestement enseignées par l'Église, comme révélées, pour être pleinement de foi divine. Les nier, c'est friser l'hérésie.

En dehors des définitions rigoureuses et de l'enseignement quotidien, il y a dans l'Église, en faveur de certaines doctrines, un témoignage digne de respect et capable de produire en nous la certitude morale. Il est des actes judiciaires législatifs ou autres analogues des représentants de l'autorité doctrinale qui, sans être infaillibles, méritent d'être pris en considération et appellent même notre obéissance, sans toutefois l'exiger strictement, au moins au for interne. Ainsi le Souverain Pontife, dans ses allocutions ou dans ses encycliques, blâme et flétrit une doctrine, sans la condamner, ou en recommande une autre sans l'imposer. Ainsi le pouvoir suprême défend de propager des opinions dangereuses, comme la négation de l'immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge, ou bien il ordonne d'enseigner un sentiment plus probable, comme l'infusion de la grâce sanctifiante et des vertus par le Baptême dans l'âme des enfants. Ces actes semblent bien commander plus qu'une soumission extérieure. Cependant, ils sont plutôt des mesures de police que des règles légales de la foi et de la pensée chrétienne.

4. — En deçà des dogmes de foi et des vérités catholiques, des décisions irrévocables et des enseignements cer-

tains, s'étend le domaine des opinions plus ou moins libres. Mais ici non plus tout n'est pas abandonné au caprice de chacun : en dehors de la vérité rigoureusement catholique, il y a une doctrine ecclésiastique ; un chrétien doit l'accepter avec une respectueuse confiance, et il ne saurait la nier sans blesser le sens chrétien. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer mathématiquement les frontières de ce champ mitoyen ; il importe cependant de les maintenir ; car il y aurait un réel danger à passer de plain pied et immédiatement de la doctrine purement catholique aux opinions entièrement libres. Parmi ces dernières, il y a aussi des degrés : les unes, les savants les regardent comme improbables ; d'autres, l'Église les tolère à peine ; d'autres, au contraire, elle les favorise : ce sont les opinions plus ou moins pieuses. Adhérer à de telles doctrines d'un assentiment irrévocable, c'est s'exposer à l'erreur, la friser même et se conduire avec témérité.

Il ne faut pas creuser un fossé infranchissable, ni établir une séparation tranchée, entre le dogme rigoureux et ce qu'il est moins nécessaire de croire, ni regarder comme indifférent tout ce qui ne fait pas partie de la doctrine strictement catholique. D'après le concile du Vatican, dans le préambule de sa première constitution, ce sont les influences protestantes qui ont écarté plusieurs chrétiens fidèles de la voie de la pure piété, ont amoindri en eux la vérité et ont émoussé leur conscience catholique. « Il ne suffit pas pourtant, ajoute-t-il, de fuir l'hérésie, on doit encore éviter les erreurs qui en approchent et qui y mènent. C'est surtout dans les sociétés savantes d'Allemagne et d'Angleterre que s'est manifesté, au XIX[e] siècle, cet esprit d'excessif libéralisme.

Aussi l'évêque Ullathorne, de Birmingham, a-t-il défendu le sentiment catholique contre les minimistes anglais. « Il y a incontestablement, dit-il, dans la science la plus haute..., une théologie intérieure et une théologie extérieure, un élé-

ment permanent et un élément variable. Mais ils se confondent tellement qu'il est impossible de les traiter comme deux objets distincts, ou de les diviser pratiquement en deux branches séparées. Il y a une théologie dont les conclusions reposent si complètement sur des propositions révélées, qu'on ne peut les séparer de la foi ; et il y a d'autres conclusions qui, étant tirées de propositions révélées par l'emploi immédiat des vérités fondamentales de l'ordre naturel, offrent une théologie parfaitement sûre et concordante, ou du moins quelque chose d'équivalent. Plusieurs choses font partie de l'édifice total de la foi, qui n'ont jamais été solennellement définies par l'Église, car il existe une règle de foi non écrite aussi bien qu'une règle de foi écrite, un droit sous forme de statuts ainsi qu'un droit coutumier. Les définitions dogmatiques ne fixent la croyance générale, par des expressions précises, que lorsque les circonstances exigent une explication dogmatique. L'Église ne traite pas ses décisions comme les autorités anglicanes traitent leurs articles, cherchant à les réduire au minimum de leur sens, afin de les mettre au niveau d'une société pourrie d'incrédulité. Ses décisions vivent dans les coutumes des fidèles, et elles expriment non pas plus, mais moins que leur croyance entière. Elles sont appuyées et soutenues par une tradition beaucoup plus large et plus étendue encore ; elles sont développées par les théologiens, par les prédicateurs, par les méditations et les exercices pieux du clergé et des laïques. Elles jaillissent à la fois de la plénitude de la tradition commune et non écrite, et du dépôt de la sainte Écriture. Et, malgré cela, il reste encore dans tous les degrés, soit des doctrines et des faits dogmatiques, soit des lois morales et des vérités fondamentales, relatives à la constitution et à la discipline ecclésiastique, qui ne sont pas fixées et sans lesquelles l'Église ne serait pas ce que Jésus-Christ a voulu qu'elle fût. Quelque prétexte critique et scientifique,

quelque raison qu'on ait eus de ne pas les définir, tout essai tenté en vue d'établir une séparation entre la religion et ces doctrines, indissolublement liées à la foi, en vue de séparer la religion des bases inébranlables que suppose la foi, ou de la théologie généralement enseignée ou prêchée, ou, enfin, de séparer la religion d'avec l'histoire sacrée, fondement de son évidence, de sa doctrine et de son édification, sera une entreprise hérétique ou voisine de l'hérésie, ou téméraire ou scandaleuse ou offensive des oreilles pieuses (1) ! »

5. — Dieu a daigné inonder l'humanité des clartés de la Révélation. Il s'est incliné vers nous, et par les patriarches, par les prophètes, par son Fils, il nous a transmis sa propre vérité, et il réclame notre foi. Certains, d'une réelle certitude morale, du fait de la révélation, nous nous voyons obligés à croire. Mais la parole divine contenue dans l'Écriture sainte et la Tradition orale, ce n'est pas à nous qu'il appartient de l'extraire du trésor sacré. Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a confiée à ses Apôtres et à leurs successeurs, les dépositaires de l'autorité et les membres du corps enseignant de son Église. A eux de garder, de défendre et d'enseigner la vérité révélée. A eux, par conséquent, de régler notre foi surnaturelle, en lui proposant son objet matériel.

Maintenant, ces vérités révélées, la raison humaine va les étudier et les approfondir. Sous la direction du Magistère vivant et infaillible, elle va les organiser en une science proprement dite : la Théologie.

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, q., xxix, p. 288-301.

CINQUIÈME PARTIE

LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE

CHAPITRE PREMIER

La Raison et la Foi.

SOMMAIRE : 1. Nos ignorances. Le surnaturel dépasse infiniment notre intelligence. — 2. Abandonnés à nous-mêmes, nous ne l'aurions même pas soupçonné. — 3. Dieu nous a révélé ses mystères dans des analogies. — 4. Principales de ces analogies. — 5. Les mystères sont enchaînés entre eux. — 6. Dieu nous a parlé un langage concret. — 7. Les mystères se rattachent tous à notre fin dernière. — 8. Exemples. — 9. Réfutation du rationalisme et du semi-rationalisme. — 10. Surnaturalité de la vision intuitive de l'essence de Dieu.

1. — Notre intelligence bornée ne s'étend pas par elle-même à toute vérité ; elle n'est pas égale à l'être. Il est maintes réalités cachées qu'elle n'aurait jamais découvertes, si Dieu n'avait daigné les lui révéler ; il est, dans le domaine de l'intelligible, des sphères qui lui eussent été à jamais inaccessibles, si le Seigneur n'était venu la prendre et l'élever jusqu'à la participation de sa propre connaissance.

Dans l'ordre naturel lui-même, nous sommes loin d'épuiser les objets de nos études, et de toutes parts notre esprit se heurte à des obstacles infranchissables. Mais l'ordre surnaturel, comme son nom l'indique, dépasse tout entier nos facultés natives.

Dieu, dans sa vie intime, c'est-à-dire dans l'unité essentielle de sa Trinité de personnes, Dieu, dans les libres décrets de sa Providence paternelle, nous appelant à la jouissance de son éternelle félicité et nous préparant les moyens de l'atteindre, voilà la substance de ce monde nouveau.

L'être de Dieu en soi dans sa transcendance, et l'être de Dieu accidentellement participé par les créatures intelligentes, ici-bas enrichies de la grâce, et au ciel dotées de la gloire ; la vie divine dans son flux et reflux perpétuel entre les trois Personnes de la Très Sainte Trinité, la vie divine s'écoulant en nous, avec le sang de l'Homme-Dieu, nous inondant de délices et nous emportant jusque dans le sein de l'auguste Trinité, voilà l'ordre admirable que le Seigneur a miséricordieusement superposé à la nature.

Sans l'éclairer jusqu'en ses dernières profondeurs, il l'a suffisamment montré à nos regards, pour l'imposer obligatoirement à notre foi.

2. — Laissés à nous-mêmes et à nos lumières naturelles, nous n'aurions même pas soupçonné l'existence de la Très Sainte Trinité, de ces relations substantielles qui relient entre elles et constituent les trois Personnes divines. Si le Seigneur nous avait abandonnés à nos énergies, s'il n'avait pas ajouté à nos puissances des forces supérieures, aurions-nous même rêvé une si magnifique élévation ? En aurions-nous entrevu la possibilité ? Toujours est-il que nous ne l'aurions point désirée comme notre bien indispensable et rigoureusement exigible.

Il y a entre Dieu et nous, entre son être et notre être, entre sa vie et notre vie, une distance incommensurable. Comment réussir à la traverser ? Dieu, nous ne le connaissons que par ses œuvres, comme cause première de toutes les créatures. Mais ses effets sont loin de raconter tout entier et entièrement leur transcendant ouvrier. Il n'a laissé dans le monde qu'un vestige de sa perfection. Notre âme elle-même, comme lui spirituelle, intelligente et libre, n'est que sa pâle image, une ombre lointaine et à peine ressemblante de sa splendeur. Il se voit, lui, intuitivement, par un acte simple et éternel, incessamment répété ou plutôt toujours identique à lui-même, par un acte substantiel et sub-

sistant ; nous ne le voyons, nous, qu'à travers nos raisonnements ; nous ne le connaissons que par analogie et par abstraction. Encore une fois, une autre connaissance de Dieu nous paraîtrait-elle possible? Aspirerions-nous à l'intuition de son essence? Peut-être, mais non pas au point d'en ressentir un impérieux besoin, ni de l'oser réclamer de sa bonté. C'est dire qu'elle ne nous est due à aucun titre.

3. — Mais Dieu a daigné se pencher vers nous pour nous hausser jusqu'à lui ; il a parlé au genre humain pour l'initier à ses secrets intimes et lui faire part des décrets de sa volonté libérale. Nous connaissons, de science certaine, le fait de sa révélation ; et comme nous le savons lui-même nécessairement infaillible et véridique, nous nous sentons obligés à donner à sa parole une adhésion inébranlable ; sur son autorité infinie, nous croyons, à bon escient, toutes les vérités révélées.

Nous croyons les mystères, c'est-à-dire les vérités surnaturelles, relatives à la vie intime de la Sainte Trinité, à notre fin éternelle, et aux moyens de la conquérir, la grâce, les vertus infuses, l'Incarnation du Verbe, la Rédemption par sa mort, l'Église et les Sacrements.

Pour nous communiquer ces hautes connaissances, pour mettre à la portée de nos faibles esprits ces réalités transcendantes et nous faire comprendre quelque chose de leurs abyssales profondeurs, Dieu a dû nous parler notre propre langage et s'adresser aux notions déjà existantes dans notre âme.

Il n'y avait qu'un moyen de nous les manifester : c'était de tirer parti de leur ressemblance avec l'ordre de la création. Ainsi nos maîtres font appel à notre savoir actuel pour nous introduire dans une science supérieure. Mais entre les mystères et les réalités de ce monde, il n'y a que des analogies ; ils sont d'un ordre infiniment supérieur. Aussi Dieu nous les a-t-il révélés dans des comparaisons avec des choses

créées, qui, à proprement parler, n'ont avec eux rien de commun, mais seulement des similitudes de rapports.

4. — Plus ces analogies sont nombreuses, et plus ils s'éclaircissent et s'ouvrent à notre intelligence.

L'Église est une société véritable, analogue aux autres sociétés. Sa constitution est certainement mystérieuse, parce que les liens des fidèles entre eux et avec le pouvoir qui les régit sont surnaturels ; cependant, à bien des égards et de cent manières, les effets de l'association des fidèles, sous le gouvernement des papes et des évêques, ressemblent aux résultats de l'union des hommes en société civile. Aussi le dogme de l'Église paraît-il le plus accessible à la raison.

Les vertus surnaturelles, habitudes infuses, versées par Dieu dans notre âme pour nous rendre capables d'actions divines et méritoires de la béatitude éternelle, nous seraient inconnaissables sans les lumières de la révélation. Mais elles nous font produire des œuvres matériellement semblables à celles des vertus naturelles de même nom, la prudence, la justice, la force, la tempérance. C'est ce qui les rend plus compréhensibles.

La grâce en elle-même, participation à la vie même de Dieu, ne se conçoit pas aussi aisément, parce que la vie naturelle est déjà fort difficile à préciser.

Il en va de même, sans doute, de l'efficacité de certains sacrements, comme le baptême ; car les effets physiques de sa matière, l'eau, n'ont que des analogies lointaines avec la sanctification produite dans l'âme.

Plus transcendants encore et, partant, plus obscurs, les mystères de l'Incarnation et de la Très Sainte Trinité (1).

5. — Analogues aux réalités de la nature, les mystères surnaturels sont aussi enchaînés entre eux. Ils le sont

(1) Cf. Vacant : *Études sur les Constitutions du concile du Vatican*, t. II, art. 124, p. 211-217.

d'abord nécessairement dans la science infinie de Dieu, dans sa très simple intellection, où tout se coordonne dans une merveilleuse unité. Dieu ne nous a pas, sans doute, dévoilé tous les aspects, ni fait entendre toutes les harmonies de ses vérités révélées. De par sa Sagesse, cependant, il a dû nous les manifester dans un certain ordre ; et il y a assurément des rapports entre les dogmes imposés à notre foi.

Un coup d'œil jeté sur les documents de la révélation suffit pour s'en convaincre. Le péché engendre la mort et l'enfer. Le Fils de Dieu, le Verbe incréé, s'incarne et se fait homme pour le réparer, et il l'expie en mourant sur la Croix. De la Rédemption découlent le pardon de l'infinie miséricorde et de la justice infinie, la vie surnaturelle de la grâce, la résurrection de la chair et l'éternelle béatitude dans la gloire du ciel. La foi, l'espérance, la charité, les autres vertus infuses et les autres dons divins avec les Sacrements du Christ et de l'Église, voilà les moyens d'atteindre cette fin sublime et de s'élever, à titre d'enfant adoptif, d'héritier du Père et de cohéritier de Jésus-Christ, dans l'amour de l'Esprit-Saint, jusqu'au partage du bonheur même des trois divines Personnes.

Pour s'accommoder à la nature de notre esprit, essentiellement raisonneur et discursif, Dieu était tenu, dans une certaine mesure, de nous présenter la révélation dans un ordre logique.

6. — Il a dû aussi s'adresser à notre imagination et à notre cœur, et leur parler un langage concret ; car, à moins d'une formation spéciale, réservée à quelques philosophes, la plupart des hommes se lassent bien vite des abstractions. Il a mêlé ses mystères à des récits historiques et à des enseignements moraux.

L'Écriture sainte et les documents de l'âge apostolique ressemblent aux réalités de la nature. Les lois de la création, péniblement dégagées par les savants à force d'abstrac-

tions, vivent et agissent dans les minéraux, les plantes, les animaux et l'homme lui-même. Ainsi, dans la Bible, les lois du monde surnaturel sont vivantes et agissantes. Elles le sont d'autant plus que Dieu les a exprimées dans une langue éminemment concrète, l'hébreu. Dérivés du grec et du latin, nos idiomes occidentaux sont plus abstraits. Écrit par des Juifs, le grec du Nouveau Testament a gardé lui aussi quelque chose du caractère de leur langue maternelle. Plus claires et plus précises, les formules abstraites sont moins riches et moins suggestives que ces images, ces symboles, ces récits revêtus d'une forme vivante.

C'est aussi pour condenser en peu de mots des vérités innombrables que le Seigneur a enchâssé sa pensée dans des données concrètes.

D'ailleurs, avant la diffusion du christianisme, aucune langue parlée n'aurait pu traduire la révélation. La langue chrétienne devait naître et se développer dans un milieu chrétien ; elle devait se diversifier suivant les personnes, les lieux et les temps, pour adapter la doctrine sacrée à tous les hommes et à toutes les civilisations. Les Apôtres avaient promulgué tous les dogmes révélés et enseigné leurs rapports principaux. Mais leur analyse et leur comparaison allaient suffire à occuper les siècles (1).

7. — Enchaînés entre eux, les dogmes se rattachent tous à notre fin surnaturelle. C'est en vue de notre éternelle béatitude que Dieu nous les a dévoilés. Les vérités accessibles par elles-mêmes à notre intelligence, il nous les a dites parce que leur ignorance aurait rendu notre salut impossible. Quant aux dogmes proprement surnaturels, ils ont tous pour objet ou notre destinée en elle-même, ou les moyens généraux et particuliers de la réaliser, ou les ob-

(1) Vacant : *Études sur les Constitutions du concile du Vatican*, t. II, art. 126, p. 217-222.

stacles qui nous en détournent. La justice originelle d'Adam, la tête responsable de toute l'humanité, et, après sa prévarication, l'Incarnation du Verbe incréé, notre rédemption par la mort de Jésus-Christ, l'Église, gardienne de ses enseignements et continuatrice de sa mission sanctifiante, voilà les moyens généraux. Et voici les particuliers, la grâce, méritée par la passion de l'Homme-Dieu, appliquée par les Sacrements et appelée sur nous par la prière et par le sacrifice eucharistique, les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit, épanouissement dans notre âme et efflorescence de la grâce, les bonnes œuvres et les mérites. Le péché originel et actuel, voilà l'obstacle à vaincre et à renverser. Tous les mystères révélés sont enfermés dans ce cadre, ils convergent tous vers notre fin dernière.

Assurément, le Seigneur aurait pu nous dévoiler d'autres secrets. Sur les bons et sur les mauvais anges, il se contente de nous instruire de leurs secours et de leurs embûches. S'il nous parle de leur état, c'est uniquement pour nous expliquer leur conduite, nous porter à fuir le péché des uns et à imiter la fidélité des autres.

Il aurait pu nous éclairer davantage sur sa vie intime dans la simple unité de son essence et la trinité de ses Personnes. Mais il nous en a dit assez pour nous faire soupçonner l'étendue des richesses dévoilées aux élus, pour nous donner de mesurer la grandeur du Verbe éternel, incarné pour nous, et le prix de notre adoption, payée par son sang.

Ainsi l'étude de la révélation est éminemment salutaire et sanctifiante.

Cette attention dirigée vers notre fin dernière ne nous empêche nullement de considérer Dieu en lui-même : car si les mérites de Jésus-Christ ont une valeur infinie, c'est en raison de sa divinité ; si la grâce nous rend dignes de la vie éternelle, c'est en nous faisant participer à la vie même de Dieu ; ce qui constitue l'excellence de la béatitude du ciel,

c'est qu'elle est une communion à la félicité des Personnes divines. En envisageant Dieu en lui-même, nous ne cessons pas de nous occuper de notre fin et des moyens d'y tendre.

Les mystères de l'ordre surnaturel ont des analogies nombreuses avec les réalités de la nature, mais de plus nombreuses, de plus simples, de plus justes et de plus claires avec notre terme dernier.

Nous poursuivions naturellement la connaissance du Créateur, mais une connaissance abstraite. Il nous a assigné une fin supérieure à nos forces et à nos exigences. Au lieu de les détruire, il a agrandi et élevé nos puissances : c'est sur la souche féconde de notre nature et de nos facultés qu'il greffe la grâce et les vertus; c'est par notre intelligence et notre volonté à jamais fixées en Dieu que nous prendrons possession et que nous jouirons éternellement de notre béatitude. L'ordre surnaturel se surajoute à l'ordre naturel. La nature est l'ombre et la figure : elle reproduit, sinon la lumière et les vives couleurs, du moins, les formes et les contours du monde supérieur.

8. — Grâce à ces harmonies, établies par Dieu lui-même, sans pénétrer dans l'intime des mystères, nous les concevons plus nettement. Les conclusions d'une saine philosophie au sujet de notre fin naturelle, nous les appliquons légitimement, moyennant quelques réserves, à notre fin surnaturelle. Notre savoir touchant notre vie, nos facultés et nos vertus naturelles, nous sert à nous former une idée de la grâce sanctifiante et des vertus infuses. La coopération nécessaire de Dieu à toutes les actions des êtres nous rappelle la grâce actuelle.

La naissance des corps, leur développement, leur croissance et leur nutrition nous fournissent des analogies pour l'étude des effets des Sacrements dans nos âmes.

La divine révélation nous inonde de ses clartés et rayonne comme le soleil.

L'Église est une société véritable et indépendante avec son but, son organisation, ses chefs, ses lois et ses membres.

Le péché détruit dans notre âme la vie surnaturelle, comme la mort arrache à l'organisme la vie naturelle en le détachant de l'âme.

Adam et Jésus-Christ ont été les deux représentants de l'humanité, l'un pour la précipiter dans la ruine, l'autre pour la restaurer et la réhabiliter.

Ces images ne sont pas de simples comparaisons, arbitrairement choisies par le Seigneur pour nous décrire les mystères ; ce sont des analogies qui s'imposent pour expliquer l'ordre de la grâce, superposé à celui de la nature.

Par elles Dieu abaisse ses vérités sublimes jusqu'au niveau de notre intelligence et nous en communique une certaine connaissance. Mais il y aurait folie à prétendre, ici-bas, à leur compréhension. Le langage de Dieu est vrai et traduit suffisamment sa pensée ; seulement il ne nous en dévoile que la surface, et en vain essaierions-nous d'en pénétrer le fond (1).

9. — D'après Frohschammer et les Gunthériens, une fois posée la révélation, notre esprit suffirait à épuiser les plus hauts secrets relatifs à la vie intime de Dieu et aux libres décrets de sa Providence surnaturelle.

D'autres semi-rationalistes reconnaissent l'impuissance de la raison à démontrer les dons surnaturels, dont le Seigneur a librement enrichi ses créatures, mais ils refusent de compter au nombre des mystères la Trinité et les autres dogmes absolument nécessaires.

Le concile du Vatican a rejeté ces deux erreurs.

Reste à déterminer la nature de l'incapacité de notre raison par rapport aux mystères.

(1) Cf. Vacant : *Études sur Const. Vatic.*, t. II, art. 16, p. 222-227.

Pie IX reproche à Frohschammer de placer les mystères révélés dans le domaine de la science ou de la philosophie et d'accorder à la raison le pouvoir de parvenir par elle-même, en se fondant, non plus sur l'autorité divine, mais sur ses propres principes, à la connaissance certaine de ces vérités. L'intelligence humaine, ajoute-t-il, ne saurait les atteindre par ses seules forces, et elles planent au-dessus de toute discussion scientifique.

D'après le concile du Vatican, l'esprit humain, même éclairé par la foi, ne sera jamais à même de les saisir, comme il embrasse son objet propre. Elles demeurent, dit-il, couvertes d'un voile, à peine pouvons-nous les entrevoir; il y a des dogmes que la raison la plus exercée ne saurait comprendre, ni développer à l'aide de ses propres ressources. D'après la lettre de Pie IX et la constitution *Dei Filius,* notre raison est absolument impuissante à ramener les mystères révélés à des principes de certitude naturelle; pour en admettre et pour en établir la vérité, elle a besoin de s'appuyer sur l'autorité de Dieu révélateur.

Nous n'arriverons pas à les comprendre, comme les faits d'expérience ou les vérités évidentes; jamais, comme les objets des mathématiques et de la physique, nous ne les démontrerons par induction, ni par déduction; il est impossible de les enfermer dans les cadres de la philosophie et de la science.

Nous n'en aurons qu'une connaissance de superficie. Nous nous expliquerons leur enchaînement entre eux et avec les données de la raison, mais sans aller jusqu'à établir naturellement leur vérité. Ils restent enveloppés d'un nuage impénétrable à nos regards. Nos spéculations à leur sujet formeront comme un édifice construit sur le vaisseau de la foi, et non point sur le sol de l'évidence.

L'impossibilité où nous sommes de comprendre et de démontrer les mystères tient à leur nature intrinsèque.

Ils sont trop élevés au-dessus de toute intelligence créée

pour n'être pas encore entourés d'ombres épaisses après la révélation et l'acte de foi. Dieu nous les affirme et nous les garantit, sans nous les découvrir ; sur son autorité nous les croyons inébranlablement, sans voir leur fond intime ; ils gardent donc leur caractère mystérieux.

Les hommes se démontrent rigoureusement des vérités de l'ordre naturel qu'ils auraient à jamais ignorées, sans la lumière de la révélation : elles sont entièrement à leur portée, leur preuve relève réellement de leurs puissances; il leur suffit de porter leur attention sur des aspects d'abord inaperçus. Mais le propre des mystères, c'est de dépasser infiniment toute intelligence créée et de ne pouvoir se réduire aux principes de la connaissance naturelle.

Il en est ainsi, sans doute, des mystères de la libre volonté de Dieu, comme celui de notre vocation à l'ordre surnaturel. Mais n'en va-t-il pas autrement des mystères fondés sur une nécessité absolue, comme celui de la Sainte Trinité ? Une fois revélés, continuent-ils de nous être indémontrables ? Dieu ne saurait exister qu'en trois Personnes ; dès lors, ne doit-il pas y avoir un lien logique entre la création et la Très Sainte Trinité ? Les mystères absolument nécessaires sont les plus inaccessibles. L'univers, œuvre commune des trois divines Personnes, nous raconte l'existence et les attributs de Dieu, sans nullement nous renseigner sur sa distinction en trois Personnes. Seul, le témoignage divin nous certifie cette haute vérité.

Ce n'est que dans la vision intuitive qu'il nous sera donné de pénétrer les mystères surnaturels ; notre raison ne réussira jamais à les comprendre, jamais elle ne les déduira de ses principes propres ; mais Dieu nous dévoilera leur fond en s'imprimant lui-même, dans sa ravissante réalité, sur notre intelligence divinement fortifiée et surélevée par la lumière de gloire (1).

(1) Vacant : *Op. cit.*, t. II, art. 127, p. 227-235.

Ici-bas, c'est encore le crépuscule, la vue indirecte et lointaine, obscure et fragmentaire. *Per fidem enim ambulamus et non per speciem* (1)... *videmus nunc per speculum in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum* (2).

10. — Il y a eu des esprits assez osés pour prétendre naturellement à l'intuition de l'essence divine. Condamnée chez les Bégards par le concile de Vienne, cette erreur reparaît au XVII[e] siècle avec les néoplatoniciens et les malebranchistes, au XVIII[e] avec les intuitionistes des idées éternelles, et au XIX[e] avec les ontologistes. C'est sous cette dernière expression qu'en 1861 elle est rejetée par le Saint-Office.

Les théologiens chargés de préparer les travaux conciliaires du Vatican n'avaient pas requis de condamnation formelle contre l'ontologisme. Ils l'avaient, cependant, exclu indirectement en plus d'un endroit de leurs *schemata,* surtout au sujet de la connaissance naturelle de Dieu. Quelques Pères proposèrent une réprobation plus expresse et même un anathème. La commission *de fide* ne jugea pas convenable de traiter incidemment un aussi grave système, et elle exprima le désir de le voir examiner séparément. Le concile n'eut ni l'occasion ni le temps de revenir sur cette question. Mais il avait déjà implicitement repoussé l'ontologisme ; car il est inconciliable avec ses autres décrets, surtout avec son enseignement sur la connaissance de Dieu par le moyen des créatures.

Pour être capable de voir Dieu intuitivement, comme il se voit lui-même, et non point par des concepts abstraits ou infus, à la manière de l'homme et de l'ange, il faudrait être

(1) II *Cor.*, v, 7.
(2) I *Cor.*, XIII, 12.

d'une nature divine ; car l'opération suit l'être. Dieu devrait se présenter lui-même à notre intellect, comme y viennent les idées des réalités, objets de notre pensée ; nous penserions Dieu par Dieu lui-même. N'est-ce pas le panthéisme, à moins que le Seigneur ne nous ait magnifiquement élevés à la participation de sa propre vie ? Cet exhaussement surnaturel est réservé aux élus dans le ciel (1).

Notre connaissance des mystères ne va donc point ici-bas jusqu'à la perception de leur substance profonde.

(1) Cf. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, deuxième édition, th. 71-75.

CHAPITRE II

La Théologie et la Foi.

SOMMAIRE : 1. La foi n'est pas une science. Mais elle donne naissance à une science, la théologie. — 2. Sans la foi point de théologie. — 3. Rapports de la raison et de la foi en théologie. — 4. Légitimité de la théologie. — 5. Nous ne voyons pas la possibilité positive des mystères. Cependant, à l'aide de l'analogie, nous les pénétrons suffisamment. — 6. Les causes des mystères de la libre volonté de Dieu. Leur convenance. — 7. La certitude de la théologie n'est jamais indépendante de la foi. — 8. La théologie n'augmente pas la certitude de la foi. Elle rend néanmoins des services à la foi. — 9. Ces services varient avec les sujets.

1. — Les vérités révélées sont encore enveloppées de nuages et impénétrables à nos regards. Seule, la lumière de la gloire pourrait nous les découvrir ; mais elle ne brille pas encore pour nous ; elle n'inonde de ses clartés que les anges et les élus du ciel. Nous recevons, cependant, quelques-uns de ses rayons : la foi est déjà une participation à la science de Dieu et des saints. Dieu lui-même s'est fait notre docteur, il a incliné son savoir jusqu'à nos esprits ; par la foi nous en prenons possession et nous nous l'approprions. Nous le croyons sur parole et nous faisons nôtres ses propres affirmations. Mais la foi de simple autorité n'est pas une science : elle suppose des raisonnements, sans en résulter ; elle n'est la conclusion d'aucun syllogisme ; elle ne repose que sur le témoignage divin ; les objets qu'elle embrasse ne sont évidents qu'aux yeux de Dieu, de ses anges et de ses élus.

Mais, si elle n'est pas elle-même une science, elle donne naissance à une science véritable, à la théologie.

Une science, c'est une connaissance rationelle, approfondie, certaine et rigoureusement enchaînée, dans une suite de conclusions hiérarchiquement organisées.

Sur la tige de la foi s'épanouit la théologie, science de Dieu, du divin ou du révélé. La théologie n'a pas elle-même l'évidence de ses propres principes ; elle les emprunte à la foi, qui les tient elle-même de Dieu. Elle n'est donc pas une science indépendante, mais une science subalternée à la vision béatifique. Ainsi, la musique est subalterne des sciences mathématiques et physiques, et de l'esthétique. La théologie s'aide aussi de principes naturels, immédiatement évidents à toute intelligence. Mais ses principes propres, ce sont des vérités surnaturelles, nécessairement obscures pour tout esprit créé, vivant encore dans ce monde.

2. — Descendus de Dieu par la révélation, ces principes doivent lui arriver par l'intermédiaire de la foi. Avant tout, le théologien sera un croyant, un vrai fidèle. La raison seule ne lui donnerait des vérités surnaturelles qu'une connaissance historique, d'érudition ou de dictionnaire ; elle ne les mettrait pas en sa possession ; elle ne lui permettrait pas de les saisir avec certitude. Il lui faut, pourtant, se les assimiler et leur prêter une ferme adhésion. La raison et la foi doivent donc combiner leurs efforts pour la construction de l'édifice théologique : à la foi de fournir les éléments et les matériaux nécessaires ; à la raison de les travailler, de les attacher les uns aux autres et de les organiser en un système cohérent.

La foi est si indispensable au théologien que là où elle n'existe pas il n'y a point de véritable théologie : le principe vital est éteint ; il y a eu interruption du courant de lumière céleste et de sève surnaturelle ; il ne reste plus qu'un cadavre théologique. La mort produit dans le corps

humain des changements substantiels et parfois ne modifie nullement certains aspects extérieurs. Ainsi, au moment où l'apostat renonce à la foi, sa théologie subit des altérations profondes, essentielles et totales, malgré les apparences persistantes de l'état précédent. Il n'a gardé de son ancienne science qu'un fantôme trompeur; il ne s'appuie plus sur le fondement de l'autorité de Dieu et du magistère de l'Église; les clartés d'En-haut ne baignent plus son esprit; il n'a conservé que des convictions naturelles, des opinions incohérentes et mêlées d'erreurs. La négation coupable d'un seul dogme suffit à tuer la foi dans une âme et, partant, à y détruire la théologie (1).

3. — La raison et la foi travaillent donc de concert à l'édification de la théologie. La foi est plus nécessaire: elle transmet les principes, et elle constitue la base des raisonnements; la raison est plus active; elle cherche, elle scrute, elle argumente et elle conclut. Entre les actes de l'une et de l'autre il existe l'union la plus étroite.

La théologie n'est pas cependant subalterne de la foi; car la foi ne possède point l'évidence des principes théologiques, évidence indispensable à toute science subalternante.

La foi n'est pas non plus supérieure à la théologie. Elle peut sans doute subsister par elle-même; mais, considérée dans la théologie, elle en est la partie essentielle, et elle ne se distingue plus entièrement de l'organisme informé. Ainsi l'âme vivifie le corps et lui est substantiellement unie; néanmoins on ne la dira pas supérieure à l'homme.

La théologie ne l'emporte pas non plus sur la foi. Sans doute, elle la défend, la développe et l'explique; mais la foi excelle par la dignité de son objet, par la nécessité et par la certitude de l'assentiment. Il y a ainsi compensation. D'ail-

(1) Cf. Ch. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, th. 41.

leurs, si la théologie a des avantages scientifiques sur la foi, la foi, c'est la théologie en germe ; mettre la théologie au-dessus de la foi serait donc l'élever au-dessus d'elle-même.

Cette doctrine est si vraie que le simple croyant ne saurait prétendre contrôler le théologien, pas plus qu'il n'appartient au théologien de diriger le croyant. Ils font partie l'un et l'autre de l'Église enseignée, et ils dépendent du magistère infaillible.

La foi est la racine de la théologie ; la théologie est l'évolution vitale et scientifique de la foi (1).

4. — Véritable connaissance humaine, la foi nous pousse à accroître sans cesse notre savoir. Mêlée d'ombres et d'obscurités, elle fait effort vers la lumière. Simple et directe, elle doit revenir sur elle-même par la réflexion pour s'analyser et s'approfondir. Principe d'espérance et de charité, elle nous presse de jouir au plus tôt, du moins par une intelligence plus distincte et plus complète, des biens éternels pressentis et désirés. Moyen d'atteindre la fin surnaturelle, c'est-à-dire la vision intuitive de la divine essence, elle travaille à se mieux adapter au terme poursuivi, en l'imitant davantage.

En nous communiquant ces vérités, Dieu veut certainement nous voir nous les approprier toujours de plus en plus. Elles sont d'ailleurs si excellentes qu'elles provoquent elles-mêmes nos élans et qu'elles attirent irrésistiblement nos esprits avides de satisfaire leur légitime curiosité.

5. — Il y a des degrés divers dans la connaissance des vérités révélées, suivant qu'elle existe dans l'âme d'un fidèle ordinaire ou dans la raison d'un théologien consommé. Des deux parts, toutefois, elle n'est possible que par des idées analogues. Essayer de mesurer les réalités surnaturelles à notre savoir naturel, c'est s'en former des concepts inexacts,

(1) Cf. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, th. 39-40.

et c'est verser dans l'hérésie. Ainsi l'arianisme, le nestorianisme, et de nos jours les erreurs de Günther, sont nés de l'application à la Sainte Trinité et à l'Incarnation de la fausse notion d'hypostase. Ou bien l'on rejette toute révélation, sous prétexte qu'elle est complètement inintelligible, et l'on tombe dans l'incrédulité absolue.

Le fond des mystères est certainement inaccessible à notre esprit. Ils ne sont pas, néanmoins, tellement insondables que nous ne puissions en avoir aucune intelligence. Nous sommes capables de savoir, dans une certaine mesure, leur nature et leur pourquoi. Ni leur possibilité ni leur essence ne nous échappent entièrement. Non pas que l'analogie démêle le nœud positif de leur raison d'être : elle ne pénètre pas assez avant dans leur intérieur ; mais elle nous montre en eux l'absence de toute contradiction. Ainsi elle renverse toutes les objections. Cette destruction exige souvent force métaphysique, une grande vigueur de pensée spéculative et un vaste développement des idées. Aussi est-elle réservée aux savants.

L'analogie est impuissante à découvrir l'enchaînement des attributs des mystères entre eux et avec le fond de leur être; cependant elle rattache chacun d'eux à une racine commune. Ainsi, dans la Trinité, tous les éléments se ramènent à une double procession interne par voie d'intelligence et de volonté. Les propriétés et les effets de la grâce sanctifiante se réduisent au concept d'une participation de la nature divine. De ce que nous voyons la subordination de plusieurs idées, il ne s'ensuit pas que nous comprenions positivement la possibilité intrinsèque de chacune d'elles et de leur principe central. Toutefois, à l'aide de l'analogie, nous arrivons à approfondir suffisamment les mystères.

6. — Au sujet des mystères de la libre volonté de Dieu, après les questions du comment et du pourquoi, il nous est permis de rechercher leurs causes. Ils procèdent de la bonté,

de la sagesse et de la puissance de Dieu. Connaissant de par ailleurs les effets de la Toute-Puissance, nous nous rendons compte de ses autres œuvres surnaturelles. Ainsi la création et les miracles sensibles du Sauveur nous expliquent la transsubstantiation eucharistique. La cause première se reflète dans les créatures, et elle possède éminemment en elle-même les perfections répandues dans ses œuvres. Les saints Pères recourent aux attributs de la divinité du Sauveur pour éclairer les propriétés merveilleuses du corps du Christ dans l'Eucharistie.

Quel but Dieu poursuit-il dans ses ouvrages ? Les secrets de sa volonté nous sont en grande partie inaccessibles ; nous n'en pénétrons entièrement ni les intentions, ni les motifs ; cependant, aidés de la révélation, nous démêlons quelques-unes de ses vues, et, par la considération de son propre caractère, nous entrevoyons le pourquoi de ses opérations.

Dans ses œuvres surnaturelles, nous saisissons surtout leurs rapports avec les fins poursuivies : il nous suffit d'observer leurs relations avec d'autres ouvrages de Dieu ou avec Dieu lui-même. Savons-nous leur but réel, il nous faut voir comment il s'ajuste au motif, comment elles répondent elles-mêmes à cette fin, comment elles sont propres ou nécessaires à sa réalisation.

Ainsi, nous réussissons à connaître leur convenance et quelquefois leur nécessité hypothétique ; il ne peut être question que de celle-là, car aucune action de Dieu dans le monde n'est absolument nécessaire.

Envisagés sous cet angle, les mystères nous apparaissent conformes à la raison. Non pas qu'ils nous semblent nécessairement réclamés par la nature : en tant que surnaturels, ils planent infiniment au-dessus des exigences de la créature ; ils seraient trop peu rationnels si de tels buts étaient leurs raisons adéquates. La réparation des péchés de l'homme

et sa perfection naturelle ne seraient pas des motifs suffisants de l'Incarnation du Verbe ; à de telles œuvres il faut des fins surnaturelles. La gloire de Dieu et le salut du genre humain par la grâce ici-bas et au ciel par la gloire, voilà où tendent tous les mystères. La Sainte Trinité elle-même nous a été révélée dans ses rapports avec notre éternelle béatitude. Le Fils s'incarne et meurt sur la croix pour nous réintégrer dans nos droits d'enfants adoptifs du Père, il envoie le Saint-Esprit parfaire notre sanctification et développer dans nos âmes les germes vitaux déposés par son sang. Quant aux autres mystères, leurs relations avec notre fin ultime sont plus claires et plus évidentes. L'étude de ces liaisons soulèvera plusieurs autres analogies, qui nous permettront de mieux comprendre les vérités révélées et qui les mettront à la portée de toutes les intelligences. Aussi les Pères, les Docteurs et les théologiens ont-ils usé largement de cette méthode.

Il y a encore à considérer les mystères par rapport à la nature créée et à la nature divine.

Le surnaturel ne naît pas de la nature qu'elle complète, perfectionne et surélève ; il descend d'En-haut, gratuitement, sans que la créature ait aucun droit sur lui. Reste à savoir comment il trouve à s'enraciner dans l'être récepteur, comment il est apte à l'agrandir et comment celui-ci se prête à cet ennoblissement, comment il y aspire, dans quelle mesure il en est susceptible. Si notre connaissance reste très incomplète, c'est que le fond intime de la nature nous échappe, c'est que nos concepts des réalités surnaturelles et de la puissance de Dieu sont fort imparfaits.

Existant dans la créature, le surnaturel provient de Dieu ; mais pour en rendre compte, il faut recourir à des attributs divins que ne nous découvre point le spectacle de la création. Il en va de même quand il s'agit de la Sainte Trinité, mystère absolument nécessaire de la vie interne de Dieu :

nous sommes incapables de démêler son lien avec l'essence divine; c'est seulement après avoir admis sa possibilité et sa réalité qu'il nous est donné de constater sa conformité avec l'être de Dieu. Le surnaturel nous apparaît très digne de la perfection de son divin Auteur; il la manifeste et il la met en relief; plus que les cieux et leurs mondes scintillants, il raconte sa gloire et chante sa magnificence.

Les vérités révélées appréhendées par la foi, nous les connaissons, ainsi, par toutes leurs diverses causes. Les mystères surnaturels, nous ne nous contentons pas de les croire, nous saisissons leurs éléments constitutifs, leur harmonie, leurs rapports avec Dieu et avec les créatures (1).

7. — Sur toutes les matières de la foi, par le travail de la raison, nous acquérons une science supérieure à la simple connaissance des fidèles, la science théologique ou la science de la foi. Ce n'est point là une science purement rationnelle, autonome et évidente, indépendante de la foi et subsistant à côté d'elle : elle est impuissante à approfondir entièrement l'objet de la foi, au point de la rendre inutile elle-même et de se substituer à elle; elle est incapable de se constituer à côté d'elle, en dehors de son influence et de s'organiser en un système de principes et de raisonnements qui ne relèveraient que de la raison. Elle n'est jamais que l'évolution vitale et l'épanouissement de la foi. L'intelligence, discourant des vérités révélées, les enchaîne nécessairement les unes aux autres, et elle aboutit à des conclusions indubitables; mais, obligée de partir de la foi, elle doit en subir continuellement l'action. Elle s'arrête à des conséquences distinctes de la foi; au lieu de s'appuyer sur l'autorité de Dieu, elles reposent sur la raison. Elles ne sont pas moins tributaires de la foi, et elles en reconnaissent l'empire souverain. Soutenir le contraire, ce serait déclarer

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 47, p. 552-570.

les mystères naturellement démontrables, contradiction flagrante.

Ce serait encore enfermer le surnaturel dans la nature et ainsi le détruire. La faiblesse et la fausseté des arguments allégués comme péremptoires soulèveraient le mépris des adversaires et jetteraient le ridicule sur la religion. En insistant trop sur des preuves débiles, on risque d'amoindrir le respect du surnaturel dans l'âme des fidèles et même de ruiner leur croyance; on s'expose, comme Abélard, Günther et d'autres modernes, à établir des erreurs et des hérésies. La théologie est une science proprement dite, mais une science tout imprégnée de foi. En théologie, la foi n'est pas seulement le point de départ de l'intelligence, son guide, sa règle et son contrôle; elle est un élément intrinsèque de la science, une de ses parties constitutives et essentielles, sa racine permanente. Les théologiens connaissent mieux que les simples croyants les objets de leur foi; mais, comme eux, ils doivent toujours les saisir par une foi véritable. Ainsi, deux historiens rapportent le même fait : l'un se contente de le relater en général, sans détailler l'ensemble; l'autre, au contraire, n'oublie aucun menu détail. Mais ici, de part et d'autre, il s'agit d'un témoignage purement humain relevant de la raison et de l'expérience; en théologie, au contraire, il est question d'une histoire divine attestée par Dieu lui-même.

8. — Si la théologie ne donne point de certitude pleinement indépendante, encore moins peut-elle fortifier la certitude même de la foi, déjà supérieure à tout autre certitude humaine. Elle rend cependant de réels services à la foi : elle adapte mieux l'objet à croire à notre intelligence; elle ajoute à notre adhésion plus de facilité, plus de satisfaction et plus de constance; elle n'écarte pas seulement les obstacles qui s'opposent à l'acceptation de la vérité révélée, comme les apparences d'inutilité et de contradiction, elle découvre encore sa beauté et ses attraits; elle met en

relief les diverses causes des mystères ; elle nous montre chacun d'eux en parfaite harmonie avec la nature divine et avec la nature humaine : c'en est assez pour piquer notre curiosité, forcer notre admiration, éveiller en nous l'amour et le goût des dogmes ; elle suscite dans notre âme d'intimes sympathies pour le surnaturel, elle nous rend l'acte de foi plus aisé et plus agréable.

Quand il s'agit des notions fondamentales de l'ordre surnaturel, on s'attache surtout à dégager leurs convenances par rapport à Dieu et par rapport à l'homme. Et c'est principalement au sujet des vérités dogmatiques, déduites de celles-là, que l'on se livre à la recherche des causes.

Ainsi, la Sainte Trinité est la réalisation grandiose et le magnifique épanouissement de la puissance, de la richesse, de la bonté et de la béatitude de Dieu. La Vie par excellence, constituée d'infinie intellection et de vouloir infini, sera essentiellement féconde, et elle produira en elle-même le Verbe éternel et l'éternel Amour.

L'Incarnation du Verbe, c'est la suprême communication de Dieu à ses créatures. La bonté infinie est merveilleusement portée à l'extase et à l'effusion.

La grâce et la gloire perfectionnent admirablement notre connaissance et notre amour appliqués à leur meilleur objet, au Vrai subsistant et au Bien absolu, à Dieu lui-même, notre premier Principe et notre Fin dernière. Les esprits élevés et avides d'idéal, heureux de constater l'accord des notions fondamentales de l'ordre surnaturel avec la grandeur et avec la magnifique libéralité de Dieu, doivent volontiers les admettre sur sa simple parole, sans exiger de preuves. Ainsi s'expliquent, par des élans enthousiastes de mysticisme, des expressions hardies de certains théologiens platonisants, comme Richard de Saint-Victor et saint Bonaventure. D'un bond, ces âmes de feu atteignent les hauteurs les plus sublimes.

9. — L'influence de la théologie sur la foi varie avec les dispositions du sujet : si nous avons une foi vigoureuse et fortement trempée, elle nous facilite l'adhésion, en nous inondant de plus de lumière ; elle soutient les faibles, elle les enracine plus profondément dans leurs convictions, elle les prémunit contre tout vent de doute et d'incrédulité ; a-t-elle affaire à des incrédules généreux, elle écarte les obstacles de leur chemin, et elle les pousse à prendre possession par la foi de vérités si nobles et si précieuses ; aux frivoles, elle ôte le droit de qualifier les dogmes de vaines chimères et de rêveries absurdes. Abstraction faite des preuves apologétiques et positives, la seule intelligence des vérités révélées suffit déjà à engendrer la foi, à l'entretenir, à la fortifier et à la défendre. C'est là la méthode d'apologétique par la simple exposition du dogme. Pour imposer le surnaturel à l'âme humaine, rien n'est meilleur que de le lui présenter sous son véritable aspect, dans sa radieuse beauté et dans ses charmes irrésistibles. Poursuivie dans de bonnes intentions, la science théologique ne saurait diminuer le mérite de la foi théologale. Il faudrait s'y livrer par mépris ou mésestime de cette dernière. Alors, on l'affaiblirait réellement dans son âme, on pourrait même la perdre complètement. Mais si l'on ne cherche à mieux connaître les vérités révélées que parce qu'on les met à un très haut prix, la science augmente le mérite de la foi. Il en est ainsi même des vérités naturelles susceptibles d'une pleine démonstration rationnelle. Seulement, à leur sujet, la science proprement dite nous enlève l'occasion de manifester l'énergie de nos sentiments de foi (1).

La théologie est une science née de la foi, et jamais elle ne peut se séparer de sa mère. Elle ne secouerait pas sa tutelle, sans se précipiter dans la mort.

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 48, p. 570-582.

CHAPITRE III

L'objet de la Théologie.

SOMMAIRE : 1. La théologie pour les anciens païens, Aristote, et les premiers Pères. — 2. L'objet de la science en général. — 3. L'objet de la théologie. — 4. La théologie et la foi. Le raisonnement théologique. — 5. L'objet de la théologie est général. — 6. Le surnaturel et la théologie. — 7. Analogies nouvelles. Règles à suivre. — 8. Harmonie et concert des divers objets de la théologie.

1. — Comme son nom l'indique, la théologie s'occupe de Dieu et du divin.

Il y a une théologie naturelle qui ne met en œuvre que les forces de la raison. A l'aide du principe de causalité, elle démontre l'existence du Créateur, et elle procède ensuite à l'étude des perfections de l'Être premier et transcendant. C'est surtout Aristote qui a commencé de donner au mot théologie sa signification précise et métaphysique. Par extension, l'on appela aussi théologie la métaphysique tout entière ; car elle a Dieu pour objet principal, et les autres objets y peuvent être considérés sous un jour divin.

Mais il est ici question de la théologie surnaturelle, relevant de la foi et de la révélation. Son objet, c'est Dieu en tant qu'il a daigné lui-même se dévoiler à nous. Les anciens Pères ne comprenaient dans la théologie que l'étude de Dieu en lui-même. L'Incarnation, l'Église, la grâce, les sacrements, c'était pour eux l'économie (1).

(1) Cf. DIDIOT : *Logique surnaturelle subjective*, th. 7-8.

2. — L'objet de la science est une réalité intelligible assimilée par l'esprit. Par elle-même cette réalité n'est que la matière de la science. C'est l'intelligence qui, par la réflexion, lui donne une forme vraiment scientifique et en extrait, par les procédés de la méthode, la science proprement dite.

L'objet de la science est adéquat, total ou universel, quand il suffit à lui seul à l'épuiser tout entière. Dans le cas contraire, il est inadéquat ou partiel.

L'objet inadéquat est lui-même principal, s'il est la partie la plus noble dont la science ait à traiter; sinon, il est secondaire. L'objet secondaire est parfois nécessaire à l'explication de l'objet principal.

L'objet principal se subdivise en objet central ou coordinateur, communiquant à la science tout entière son unité intrinsèque, et en objet centralisé ou coordonné, se rapportant au premier, comme les rayons d'une sphère à leur centre. L'objet central est aussi le sujet d'attribution ; c'est comme le *substratum* logique portant tout l'édifice scientifique et commandant le choix de tous les matériaux à employer pour la construction. Les matériaux eux-mêmes sont les sujets attribués.

Considéré dans l'action exercée sur l'intelligence, l'objet de la science nous découvre en lui un élément formel et un élément matériel. Si simple soit-il, il se présente à nous comme un groupe d'au moins deux notes ou deux caractères. L'une d'elles fixe plus particulièrement l'attention et devient ainsi dominante; elle informe l'esprit; elle constitue la partie formelle de l'objet, et c'est par elle que tout le reste est connu. Le reste, c'est l'élément matériel. L'élément formel spécifie la pensée et la science. Deux actes de connaissance portant sur deux objets matériels distincts sont de même espèce, s'ils ont le même objet formel. Ils sont au contraire spécifiquement divers, s'ils envisagent le même objet maté-

riel sous deux informations différentes. C'est l'élément formel qui détermine l'intelligence ; c'est lui qui est la lumière de l'objet (1).

3. — Il y a des objets transcendants, très intelligibles en eux-mêmes, que leur élévation rend inaccessibles à notre esprit ; nous ne les saisissons que s'ils nous sont révélés, et si notre intelligence est elle-même exhaussée par la grâce jusqu'à la rencontre de l'acte révélateur.

Tels sont les mystères surnaturels. Ici, l'élément formel ne suffit pas à provoquer notre intellection ; il faut lui surajouter une intelligibilité supplémentaire, une raison formelle, qui lui devient inhérente, sans se confondre avec lui. Ainsi nous ne voyons pas encore la Sainte Trinité en elle-même, dans sa propre intelligibilité ; nous ne la contemplerons de la sorte qu'au séjour de la gloire, par la vision béatifique ; elle ne nous apparaît, ici-bas, que dans la lumière de la révélation.

L'objet principal de la théologie et son sujet d'attribution, c'est Dieu considéré dans la splendeur de son essence et dans sa sublimité surnaturelle. Son objet secondaire, c'est tout être créé, en tant qu'il est en rapport avec Dieu, son principe et sa fin ; c'est surtout l'être spirituel, intelligent et libre, image surnaturelle de Dieu, intimement uni avec lui et élevé à la participation de sa nature divine. Son objet secondaire est aussi étendu que celui de la métaphysique ; mais elle l'envisage sous un autre jour que la philosophie : elle étudie surtout Dieu en lui-même, dans sa nature transcendante ; elle considère aussi ses attributs, mais pour y chercher des manifestations de sa grandeur, et ses œuvres, pour y admirer le rayonnement de sa magnificence. Comme la foi, dont elle est le développement, elle suit l'ordre de la science même de Dieu et de la vision intuitive des élus :

(1) Cf. Didiot : *Logique surnaturelle subjective,* th. 16.

Dieu en lui-même, et la créature en tant qu'elle est déifiée ou destinée à la déification, voilà le domaine de la théologie; Dieu dans sa nature et dans sa vie intime, dans ses opérations et dans ses rapports à l'extérieur, dans les êtres qu'il crée et qui reflètent sa beauté; mais surtout Dieu dans le déploiement surnaturel de sa puissance et de sa bonté, s'attachant ses créatures par la grâce, la gloire et l'union hypostatique. Toute autre délimitation du champ théologique est exclusive et trop étroite; elle témoigne d'une fausse conception des rapports de Dieu avec la création et du caractère de l'ordre surnaturel. Ainsi les anciens protestants regardaient comme sujet de la théologie la rémission des péchés, et les modernes le font consister dans le culte et dans la religion envers Dieu; la théodicée ne serait donc qu'un préliminaire. Durand le trouvait tout entier dans les sacrements, Hirscher dans le royaume de Dieu, d'autres dans Jésus-Christ, médiateur du salut. Aucune de ces déterminations n'embrasse tous les objets de la théologie intégrale. Ici, nous ne sommes pas en présence de vrais sujets, mais d'attributs qu'il faut ramener à un principe plus élevé et rapporter à un sujet véritable. Il ne suffirait même pas de dire que la théologie traite de Dieu créateur, sauveur et glorificateur, de Dieu auteur et terme de l'ordre surnaturel : on laisserait dans l'ombre le principal, l'être absolu de Dieu.

Il serait assez juste d'assigner, avec saint Bonaventure, comme sujet d'attribution à la théologie, Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, qui réunit en lui le Créateur et la créature. Le Christ ne serait pas l'objet principal, mais le nœud et le cœur de toute la théologie.

L'objet principal, c'est Dieu considéré en lui-même. Dieu, nous ne le connaissons dans sa réalité infinie, dans sa riche et indivisible unité que par une multiplicité de concepts, subordonnés les uns aux autres et groupés autour d'un concept central, l'aséité, qui nous le montre existant

nécessairement de lui-même et par lui-même, sans dépendre d'aucun principe. L'aséité est donc l'objet central de la théologie, et toutes les autres perfections distinguées en Dieu sont des irradiations de ce foyer.

Mais Dieu, nous ne le voyons pas directement en lui-même, comme les Anges et les Saints du ciel. Nous l'atteignons, cependant, d'une manière supérieure au raisonnement et à l'analogie de la théologie naturelle : nous le percevons dans sa propre révélation. Et c'est sous le même jour que nous contemplons les créatures participant accidentellement à l'être de Dieu. Il ne faut donc pas chercher la raison formelle de la théologie surnaturelle dans l'intelligibilité propre du divin, mais dans une intelligibilité extrinsèque, ajoutée par la révélation. C'est le révélé qui est le terme de la pensée théologique (1).

4. — C'est aussi sur lui que porte l'acte de foi, pourtant distinct de l'acte théologique. C'est que la révélation nous arrive par voie d'autorité et par voie de démonstration. Si Dieu la communique directement ou par la Bible, ou si l'Église la transmet, c'est la foi qui lui répond. Lorsqu'en vertu de principes révélés nous établissons la vérité de certaines conclusions, rattachées ainsi à la révélation et pénétrées de surnaturel, nous posons des actes de science. Qu'elles soient des dogmes proprement dits ou des vérités plus ou moins voisines, ou plus ou moins éloignées du dogme, ces conséquences sont réellement éclairées de la lumière de la révélation ; et c'est la révélation, démontrée par le raisonnement, qui motive l'assentiment que nous leur donnons. Si elles sont déjà immédiatement attestées par Dieu et proposées par l'Église, le raisonnement leur confère une nouvelle cognoscibilité.

(1) Didiot : *Logique surnaturelle subjective,* th. 17. — Scheeben : *La Dogmatique,* t. I, n° 51, p. 606-615.

Encore faut-il que l'argumentation s'appuie au moins sur une prémisse révélée, réellement contenue dans le trésor confié à l'Église. Si la racine n'était point surnaturelle, la tige ne le serait pas non plus. En dehors de toute influence des principes révélés, les raisonnements seront purement naturels et appartiendront tout entiers à la philosophie religieuse ou à l'apologétique préparatoire à l'acte de foi.

Mais, en fait, la plupart des principes moraux ou religieux, qui semblent tout humains, sont des principes révélés. L'apologiste a le droit de les employer dans son for intérieur. Extérieurement, il ne fera pas appel à leur certitude surnaturelle devant des adversaires naturalistes. Ses conclusions ne seront théologiques que pour lui ; pour ses ennemis elles seront simplement philosophiques.

La raison formelle de la théologie est donc faite d'une double intelligibilité, d'une intelligibilité surnaturelle et d'une intelligibilité naturelle. De leur combinaison résulte l'objet formel de la science théologique que l'on peut définir : « la démonstration logique du divin par preuves au moins partiellement surnaturelles (1). »

5. — Mais il n'y a pas de science du particulier, du contingent, du transitoire ; il n'y en a que du général, du nécessaire et de l'universel. En vain s'armerait-on de ces axiomes pour attaquer la théologie ; elle satisfait exceptionnellement à toutes les conditions énumérées. Sans doute, les sciences de la nature ne s'arrêtent pas à l'observation des faits passagers ; elles s'avancent jusqu'aux lois qui les régissent et les enchaînent les uns aux autres. Relativement trempées de nécessité et d'éternité, ces lois sont absolument contingentes. Dieu, au contraire, l'objet premier de la théologie, c'est l'absolue nécessité et l'éternité absolue ; de lui, le Souverain indépendant, relèvent tous les êtres et toutes

(1) Ch. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, th. 18.

les vérités. Les faits contingents, la théologie les considère comme éternellement présents dans la science infinie et comme déterminés de toute éternité par l'immuable volonté de Dieu. Les événements transitoires, comme l'Incarnation, la Naissance, la Mort, la Résurrection et l'Ascension de Jésus-Christ, projettent eux-mêmes leur rayonnante influence dans tous les lieux, dans tous les temps et jusque dans l'éternité. Enfin, les phénomènes particuliers à des êtres isolés, à Jésus-Christ et à la Très Sainte Vierge, occupent une position centrale, et leur efficacité s'étend de toutes parts dans le monde tout entier; ils sont donc d'un caractère général.

6. — La théologie a son objet propre et son mode de connaissance qui la distingue de toute autre science. Son domaine, c'est le surnaturel; mais, à l'imitation de la science de Dieu, dont elle est la subalterne, elle éclaire d'autres objets : elle doit traiter de la nature, dont le surnaturel n'est qu'un accident et une propriété gratuitement ajoutés par Dieu. Science éminemment supérieure, elle embrasse le champ de toutes les autres ; c'est néanmoins le surnaturel qui reste son objet premier et direct ; les réalités naturelles ne forment que son objet indirect et secondaire ; celles qui lui sont communes avec d'autres sciences, elle ne les étudie qu'à son point de vue particulier, c'est-à-dire à raison de leur rapport avec l'ordre surnaturel : aussi ne les considère-t-elle pas sous tous leurs aspects. Ainsi la nature est subordonnée au surnaturel; elle lui fournit des conditions nécessaires à son existence : la grâce suppose une âme spirituelle; elle livre des analogies qui permettent de mieux pénétrer dans la connaissance des mystères.

7. — C'est la révélation elle-même qui suggère ces analogies. Pour ne pas s'égarer, il faut suivre fidèlement ses indications et observer dans ces recherches les règles d'attention, de piété et de réserve prescrites par le concile du

Vatican (1). *Cum sedulo, pie et sobrie quærit.* Il est nécessaire d'explorer avec soin l'Écriture et la Tradition, de scruter et de comparer entre elles les images employées. Ainsi, pour se faire une idée juste de la vie spirituelle reçue au baptême, on rapproche les textes où Jésus-Christ l'assimile à une nouvelle naissance, de ceux où saint Paul la compare à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection du Sauveur. En combinant les diverses figures représentatives de l'Église, celle du filet contenant toutes sortes de poissons, bons et mauvais, celle de l'épouse sans tache purifiée par le sang de Jésus, et celle de l'édifice inébranlable bâti sur les Apôtres et sur Pierre, l'on démontre la coexistence dans son sein des justes et des pécheurs, et l'immutabilité de sa divine organisation. Attention soutenue qui se porte en tous sens et ne néglige aucun point de vue important, prudente discrétion qui se garde de tout exclusivisme, voilà les qualités du théologien. Les hérésies sont toutes nées de l'exagération de ces sortes d'analogies : Arius ne distingue pas assez la génération du Verbe de la génération des créatures ; Nestorius et Eutychès confondent l'un et l'autre, tout en partant de points opposés, la Personned u Verbe existant en deux natures en Jésus-Christ et la personne humaine qui ne peut exister qu'en une seule.

Dieu lui-même a daigné se servir de ces comparaisons ; elles méritent donc tout notre respect ; et elles doivent nous inspirer une sainte vénération pour les mystères exprimés.

Il faut d'ordinaire s'en tenir aux analogies suggérées par la révélation, imposées par l'Église, par les papes, les conciles et les Pères. Ainsi à Nicée, pour mieux déclarer le Fils consubstantiel au Père, on l'a appelé *Lumen de Lumine*. Le Souverain Pontife a reçu le titre de tête ou de

(1) Conc. Vat., Can. *De fide*, c. IV.

chef de l'Église, donné par saint Paul à Jésus-Christ lui-même. Si, pour rendre plus heureusement certains aspects des mystères, l'on choisit dans la nature de nouvelles comparaisons, qu'on ne s'écarte jamais de la doctrine traditionnelle, et qu'on les développe toujours dans le sens de l'enseignement commun.

Inutile d'insister sur la fécondité en théologie de ce symbolisme des créatures. Saint Augustin et saint Thomas sont les plus grands théologiens parce qu'ils en ont tiré le meilleur parti. Plus parfaitement que tous les autres, ils ont mis en lumière les vérités d'ordre naturel offrant des analogies avec les mystères de la foi. La psychologie néoplatonicienne a fourni à saint Augustin des images de la Sainte Trinité. Et c'est à l'*Éthique* d'Aristote que saint Thomas a emprunté le cadre de la deuxième partie de sa *Somme théologique,* où il traite des principes de la morale chrétienne et des diverses vertus surnaturelles (1).

8. — Les véritées révélées, objet de la théologie, s'harmonisent en un magnifique concert. Elles sont toutes de même espèce. Elles représentent Dieu dans sa vie intime et dans sa vie participée, dans la communication substantielle de sa nature aux Personnes de l'adorable Trinité et dans sa communication accidentelle aux créatures, à des degrés divers, par l'Incarnation, l'Eucharistie, la grâce et la gloire. Dieu en lui-même, dans son être absolu et dans les royales manifestations de sa riche nature, voilà le champ de la science théologique. L'idée fondamentale, racine de toutes les autres vérités, c'est l'inépuisable bonté de Dieu, l'Être par excellence, la Vérité souveraine et le souverain Bien, libéralité infiniment féconde et infiniment expansive, rayonnant de toutes parts, comme un foyer vivifiant et déifica-

(1) Cf. Vacant : *Études sur Const. Conc. vatic.*, t. II, art. 124, p. 211-217.

teur. La Sainte Trinité, le premier et le plus parfait développement de cette magnificence, est l'idéal et le type de toutes les autres communications de Dieu ; aussi ne doit-elle pas être regardée comme un simple rameau sorti du tronc commun ; elle est la tige-mère de tous les autres mystères du christianisme intégral.

CHAPITRE IV

La méthode en Théologie.

SOMMAIRE : 1. La théologie et le magistère de l'Église. — 2. Manière d'utiliser l'Écriture. — 3. Manière d'interroger les Pères. — L'histoire des dogmes et la dogmatique. — 4. Théologie science inductive. La théologie positive. — 5. La théologie positive ne se suffit pas. Elle a cependant une haute valeur. Elle prépare la théologie spéculative. — 6. La théologie spéculative. Concepts, jugements, raisonnements. L'acte proprement théologique. Influence de la foi sur les conclusions théologiques. — 7. L'enseignement de l'Église n'est pas nécessaire aux conclusions théologiques. Cependant, le domaine principal de la théologie, c'est la foi. — 8. Tous les dogmes peuvent être tour à tour principes et conclusions ; mais il y a des vérités plus radicales ; il y en a plus d'une. — 9. Les conclusions théologiques sont parfois des dogmes. Leurs principes ne nous sont pas évidents. La démonstration théologique. Arguments de convenance et preuves scientifiques. — 10. La foi et l'analogie ne sont pas incompatibles avec la certitude.

1. — La théologie est une science véritable, et partant une connaissance certaine et raisonnée, la science surnaturelle du divin et du révélé. Comme les autres sciences rationnelles, elle procède par concepts, jugements, syllogismes et conclusions. Mais les concepts sur lesquels elle travaille, elle ne les tire pas de l'expérience, comme les sciences de la nature, ni du fond de la raison, comme la métaphysique ; c'est la Révélation, et son interprète infaillible, le magistère vivant, qui les lui fournissent. Le théologien doit donc d'abord consulter les définitions solennelles, pontificales et conciliaires, et l'enseignement ordinaire de l'Église. Qu'il ait toujours les yeux ouverts sur la chaire de Pierre,

et qu'il prête sans cesse une oreille attentive aux paroles des docteurs officiels. C'est seulement sous la direction de ses chefs légitimes et autorisés qu'il poursuivra efficacement ses études. C'est par eux que le Verbe incarné continue d'instruire les peuples et que sa lumière rayonne de toutes parts dans le monde. Que les théologiens se laissent pénétrer de ces rayons bienfaisants. S'ils ont soin de tenir toujours leurs regards attachés à ce phare inextinguible, ils éviteront les écueils et les naufrages (1).

2. — Ils ont aussi à scruter l'Écriture sainte, les écrits des Pères et des Docteurs.

C'est d'abord par des textes scripturaires qu'ils prouvent leurs propositions. Il faut ici compter avec la critique moderne. Dans les controverses qui suivirent la Réforme, la démonstration des thèses théologiques par la Bible était parfois trop conventionnelle et sans valeur absolue ; elle visait trop exclusivement l'adversaire du jour, et ainsi elle se rendait incapable de produire dans les autres une parfaite conviction. Les arguments scripturaires reposent sur le sens littéral. Mais, à mesure que nous progressons dans l'intelligence de l'Écriture, il devient de plus en plus difficile de déterminer exactement si tels passages doivent être pris au pied de la lettre. Les termes vagues, les négligences grammaticales, les métaphores, l'allure libre de la poésie créent de nouvelles énigmes. Chaque pays et chaque siècle a ses habitudes reflétées dans sa littérature, et il est nécessaire de ne pas les perdre de vue dans l'interprétation de ses œuvres.

Quelle place l'allégorie et la fiction occupent-elles dans l'histoire sacrée ? Voilà des nuages qui obscurcissent bien des pages de la Bible, autrefois d'une éblouissante clarté pour tous les regards. Aussi un passage isolé, fût-il d'une authen-

(1) Cf. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, th. 20-22 ; 27-28.

ticité incontestable, ne suffit guère à porter une argumentation solide ; il a besoin d'être rapproché d'autres textes : l'esprit n'est pleinement convaincu d'une vérité que s'il la trouve affirmée en plusieurs endroits de la Bible et en diverses occasions. Le plus souvent et en règle générale, l'Écriture ne fournit pas une preuve démonstrative, mais une simple indication. La connaissance certaine nous vient par le magistère vivant de l'Église.

Il faut donc prendre garde de ne pas surfaire la valeur réelle des arguments scripturaires. Tantôt rigoureusement concluants et tantôt simplement suggestifs, ils se tiennent d'ordinaire entre ces deux extrêmes.

On ne doit point construire de vastes théories sur des textes isolés. Au lieu de trop insister sur le sens strictement grammatical, il vaut mieux chercher la vraie signification dans le contexte, dans le milieu intellectuel, moral, philosophique, littéraire et scientifique du temps et du pays.

La même règle d'interprétation sera appliquée aux passages favorables et à ceux qui soulèvent des difficultés. L'habileté et la subtilité ne sauraient tenir lieu de l'amour sincère du vrai. Il est dangereux de se contenter de convictions artificielles et de s'enraciner dans de mauvaises habitudes. C'est en exagérant le procédé déductif que l'on est tombé dans cet excès. Et ce sont les Protestants qui y ont entraîné leurs contradicteurs catholiques, plus généreux que sages dans leurs discussions.

Que l'on voie dans les textes de l'Écriture une indication, un exemple ou une preuve, l'essentiel c'est d'en donner une explication exacte. A ce prix seulement, l'on acquiert de la Bible une science approfondie, et l'on apprend à l'utiliser avec fruit pour l'exposition et pour la défense de la doctrine sacrée (1).

(1) Cf. HOGAN : *Les Études du clergé,* trad. BOUDINHON, deuxième édition, c. V, art. 3, p. 216-217 ; art. 4, p. 228-229.

3. — C'est avec la même prudence, le même esprit critique et la même circonspection qu'il faut interroger les écrits des Pères. Sur un grand nombre de points, ils restent encore les témoins incontestés de la foi de l'Église. Mais sur un plus grand nombre d'autres, ils expriment leurs opinions personnelles, ils rapportent les idées de leur temps, ou ils s'appuient, pour l'interprétation de la Bible, sur des principes aujourd'hui démodés.

Aux multiples questions qu'on lui pose de toutes parts, saint Augustin répond par des réflexions, des conjectures, des déductions tirées de l'Écriture, des données ordinaires de la foi ou de sa propre expérience de la vie, et exprimées tantôt avec une pleine confiance, tantôt avec crainte et hypothétiquement. Sa haute autorité ne devrait pas assurer le même crédit à tous ses dires. Les opinions théologiques, nées des assertions de tel ou tel Père, n'ont pas évidemment la même valeur que le véritable enseignement de l'infaillible magistère. Pour trouver dans les Pères une solide démonstration doctrinale, il faut passer en revue les ouvrages d'un grand nombre d'entre eux et ne recourir qu'à des textes clairs, explicites, authentiques ; les textes douteux ne sauraient être d'aucune utilité, et il serait inexcusable d'en citer d'apocryphes. A propos de chaque thèse, il serait nécessaire de parcourir les siècles et d'en étudier longuement les écrits ; c'est la voie qu'ont suivie Thomassin et Pétau dans leurs ouvrages. D'ordinaire, l'on abandonne ce procédé à l'histoire des dogmes. La dogmatique proprement dite se contente d'alléguer des textes isolés, non point comme des preuves apodictiques, mais à titre d'exemples et de confirmation, et comme des expressions heureuses de la vérité en question, qu'ils montrent déjà connue de l'antiquité chrétienne.

La démonstration scripturaire exige un appareil moins compliqué que la preuve patristique. Aussi est-elle plus

abordable et est-elle développée dans toutes les dogmatiques (1).

4. — Ces inquisitions à travers les définitions pontificales, les décrets conciliaires, l'Écriture sainte, les écrits des Pères et des Docteurs, et tous les autres échos de l'enseignement de l'Église, constituent la théologie positive. Elles posent, en effet, les dogmes sous les regards de la raison, et elles les imposent à la croyance.

La théologie est souvent une science inductive, remontant des faits aux lois et aux causes générales. Ce n'est point sous forme d'abstraction que la plupart des vérités surnaturelles ont été révélées, mais dans des événements particuliers et concrets. Ainsi, l'union hypostatique de la Personne du Verbe avec la nature humaine ne nous est point présentée abstractivement dans le dépôt de la révélation; mais de la comparaison de divers textes scripturaires résulte que le Christ est à la fois Dieu et Homme, qu'il est le Verbe incarné; d'où l'analyse philosophique conclut à l'union hypostatique de la Personne divine avec la nature humaine.

Le rôle de la théologie positive consiste donc à tirer du trésor de la révélation et de l'enseignement de l'Église les dogmes proposés à la croyance des fidèles; ce procédé n'a de valeur que pour ceux qui admettent en tout ou en partie l'origine des sources sacrées; il part de la foi, et il est ainsi une méthode foncièrement théologique. Les vérités extraites du dépôt ecclésiastique, il les conçoit comme des conclusions formellement théologiques; elles se confondent matériellement avec les principes réels et en partie avec les conclusions de la théologie spéculative.

5. — La théologie positive doit marcher de pair avec la théologie spéculative ou la métaphysique surnaturelle, qui

(1) Cf. Hogan : *Op. cit.*, c. v, art. 4, p. 229-230. — Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 26, p. 259-266.

organise les dogmes en un système étroitement lié. Elle ne saurait se suffire à elle-même. La théologie intégrale se compose de la théologie positive et de la théologie spéculative : l'une établit les dogmes sur leurs bases inébranlables, et l'autre les ouvre curieusement, les examine avec soin et les scrute dans toutes leurs profondeurs. Par elle-même, la théologie positive est grandement utile et même relativement nécessaire à l'exposition de la vérité révélée et à sa défense contre les attaques des hérétiques. Elle a aussi sa valeur intrinsèque : elle orne l'esprit de connaissances variées et solides, elle vivifie notre foi en la rattachant à la parole même de Dieu et aux croyances des premiers temps du christianisme, et elle nous permet d'en rendre compte. Elle procure de précieux avantages à la théologie spéculative. A celle-ci, en effet, d'approfondir les analogies fournies par la révélation, déjà traitées par les Pères et les Docteurs ; elle n'est, en somme, que la connaissance plus raisonnée et le développement plus étendu de l'Écriture sainte ; aussi les grands scolastiques, Alexandre de Halès, saint Thomas et saint Bonaventure, appelaient-ils la théologie la science de la sainte Écriture (1).

6. — Les dogmes posés devant l'esprit par la théologie positive, la dogmatique spéculative entreprend de les fouiller attentivement pour découvrir toutes les richesses recélées dans leur sein. Des propositions de foi considérées comme des principes elle déduit des conséquences nécessaires. Ainsi, en partant de raisons théologiques, elle aboutit à des conclusions rigoureuses, appelées conclusions théologiques. Il y a sans doute en théologie, comme dans toutes les sciences, des concepts, des jugements et des raisonnements propres. Les concepts sont le germe de la science, ils contiennent le savoir en puissance. Les raisonnements ne sont que des moyens d'arriver à une vérité ultérieure. L'opéra-

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 50, p. 594-606.

tion centrale de notre esprit, préparée par les concepts et terme des raisonnements, c'est le jugement qui nous met en possession de la vérité. Aussi l'acte proprement et essentiellement théologique est-il le jugement d'adhésion au résultat d'une démonstration théologique, c'est-à-dire à la conclusion théologique. Il implique, évidemment, la certitude de l'intelligence s'attachant à la vérité connue; sinon, il n'y aurait qu'une opinion théologique. Cette certitude est le produit de deux facteurs différents, la foi et la raison; car la foi, qui fournit les principes, imprègne aussi les conclusions de son influence surnaturelle. La théologie n'est, ainsi, qu'un enchaînement organique et un approfondissement intime de la connaissance de la foi. Mais la certitude de la conclusion théologique est distincte de la foi pure : l'acte de foi s'appuie directement sur l'infaillible parole de Dieu, la théologie repose immédiatement et principalement sur la légitimité de la démonstration, et médiatement sur la révélation. S'il n'en était pas ainsi, toutes les conclusions dérivant d'une seule prémisse révélée auraient la même autorité, et toutes celles qui découleraient de deux prémisses révélées seraient égales entre elles; or, elles sont plus ou moins probables suivant leur valeur dialectique (1).

7. — La proposition de l'Église n'est point essentielle à l'acte théologique. La théologie portant sur une révélation publique, non définie comme article de foi, est identique dans sa nature à celle qui se fonde sur une vérité révélée et proposée par l'Église. A chaque instant les théologiens déduisent des conclusions scientifiques de vérités non enseignées par le magistère vivant, et ils s'efforcent de les montrer contenues dans le trésor de la révélation. Les conséquences tirées d'articles de foi ou de vérités non définies, mais évidemment révélées, sont toutefois plus solides que celles qui procèdent moins certainement de la divine révé-

(1) Cf. Ch. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, th. 23.

lation; ce n'est pourtant qu'une différence de degrés, et non point d'espèce.

Si la science théologique s'étend à des vérités qui ne s'imposent pas à la croyance, son domaine principal, c'est le domaine de la foi. Pour que les dogmes soient son objet propre, elle doit les employer comme principes ou les atteindre par raisonnement : dans le premier cas, elle n'a pas à les prouver eux-mêmes, mais à s'appuyer sur leur certitude pour aboutir à d'autres vérités; dans le second cas, au contraire, ils deviennent le but d'une démonstration rationnelle.

8. — Toutes les propositions de foi étant immédiatement certaines et se rattachant les unes aux autres par des liens plus ou moins nécessaires peuvent être tour à tour principes et conclusions. Toutes, cependant, ne contiennent pas les raisons premières et fondamentales des vérités déduites; et la plupart d'entre elles se ramènent aisément à quelques idées radicales, plus particulièrement principielles. Ainsi dans la Trinité, de chaque proposition de foi enseignée par l'Église on extrait facilement plusieurs vérités; mais la proposition vraiment radicale, dont toutes les autres émergent, c'est qu'en Dieu il y a des processions réelles par voie d'intelligence et de volonté. Ce sont ces vérités fécondes qui sont le germe de tout le développement scientifique; c'est autour de ces centres que s'organisent les systèmes doctrinaux.

Cependant, toutes les conclusions dogmatiques ne se déduisent pas d'une seule vérité; la nature des choses s'oppose à une telle unité. Si l'ordre surnaturel se rattache tout entier à Dieu, son Principe universel, il comprend des réalités, des œuvres et des institutions diverses, qui supposent plus d'un principe particulier. Il forme, néanmoins, un ensemble harmonieux, dont toutes les parties se subordonnent les unes aux autres.

9. — Les conclusions théologiques sont souvent de véritables dogmes exigeant la croyance. Sans augmenter la cer-

titude de la foi, supérieure à toutes les autres, la science l'affermit dans l'esprit en montrant l'étroite liaison et le merveilleux concert des vérités chrétiennes.

Les principes qu'elle prend pour point de départ ne sont pas évidents pour notre intelligence, et il nous est impossible de les établir sur des preuves rationnelles ; c'est la révélation qui nous les transmet, et nous les admettons sur l'infaillible et véridique parole de Dieu ; nous ne les expliquons et ne les rendons sensibles qu'au moyen d'analogies naturelles. Seules, les vérités de l'ordre naturel brillent de la lumière de l'évidence.

Mais, si les doctrines dogmatiques ne se prouvent pas philosophiquement, elles se démontrent théologiquement, et il y a à alléguer en leur faveur autre chose que des raisons de convenance. Il y a, sans doute, en théologie des preuves, tirées du but à atteindre et de la dignité des personnes, qui ne sont pas rigoureusement concluantes ; car la fin ne commande pas nécessairement tel moyen précis, et l'excellence des personnes ne détermine pas toujours ce qui leur revient ; mais il y a aussi bon nombre de démonstrations véritablement scientifiques.

Si, en théologie, les principes sont des dogmes ou des vérités analytiquement tirées des dogmes, les conclusions ne sont pas nécessairement des propositions dogmatiques. Ses découvertes se rattachent toujours à la révélation, mais elles ne sont pas elles-mêmes révélées.

10. — La théologie se distingue donc de la foi par sa forme ; au lieu de s'appuyer sur l'autorité de Dieu, elle repose sur le raisonnement humain. Elle a aussi des matières propres relativement indépendantes, les vérités purement théologiques.

Cependant, la foi est toujours le germe vital de la science sacrée. C'est par la théologie qu'elle déploie sa richesse et sa fécondité.

D'après Hermès, de ce que nous n'avons des vérités sur-

naturelles que des idées analogues, il nous serait impossible de les enchaîner et de les développer scientifiquement, et nous devrions nous contenter de les croire. Mais la foi implique une certaine intelligence de l'objet proposé à notre adhésion. Et si les concepts analogues sont assez précis pour fournir à la croyance des termes déterminés, ils peuvent être mis en rapport les uns avec les autres et donner naissance à une science proprement dite. Leur imperfection rend leur systématisation très difficile ; aussi bon nombre de conclusions ne sont-elles que plus ou moins problématiques, et les théologiens contestent souvent les assertions les uns des autres. Toutefois, il y a en théologie des certitudes et des évidences ; il y a même plus d'unité qu'en philosophie (1).

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 49, p. 582-590.

CHAPITRE V

La Théologie est une véritable science et une science sacrée.

Sommaire : 1. La théologie est une vraie science. La Gnose. La Sagesse. — 2. Elle est une science subalterne. Principes immuables. — 3. Sa définition. — 4. La théologie est une science sacrée. — 5. Sa différence d'avec les autres connaissances sacrées : la vision béatifique, la théologie mystique, la théologie infuse. — 6. La théologie catholique et publique. — 7. Nécessité morale de l'illumination de l'Esprit-Saint. - 8. La vie de charité nous introduit plus avant dans la connaissance de l'ordre surnaturel. — 9. Deux sortes de contemplations. — 10. Les dons du Saint-Esprit et le théologien : les dons d'intelligence, de science, de piété et de sagesse. — 11. La vertu de théologie. — 12. Valeur de la théologie spéculative ou de la métaphysique du dogme.

1. — On ne saurait dénier à la théologie un caractère vraiment scientifique. Elle est une connaissance certaine, raisonnée et rigoureusement systématisée d'un objet propre, le divin et le révélé. Un lien logique en pénètre toutes les parties déduites les unes des autres. L'élément surnaturel, qui lui est inhérent, ne l'exclut pas du nombre des sciences : L'Église et la Tradition tout entière la comptent parmi elles et la placent même à leur tête ; saint Paul l'appelle du nom de gnose, et tous les Pères, tous les Docteurs, tous les écrivains ecclésiastiques lui reconnaissent ce titre ; saint Anselme la déclare l'intermédiaire entre la foi et la vision béatifique, l'évolution de la première en attendant le parfait épanouissement de la seconde (1).

(1) Cf. Ch. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, th. 48-50.

2. — Sans doute, elle ne remonte pas, comme le voudrait Aristote pour la science, jusqu'à des principes naturellement évidents ; mais il y a d'autres sciences subalternes qui ne prouvent pas elles-mêmes leurs principes et qui les empruntent au dehors. Ainsi, la théologie relève de la connaissance que Dieu a de lui-même, et qu'il partage avec ses Anges et ses saints du ciel.

Il faut encore que la science repose sur des principes immuables. Il y a, sans doute, dans l'ordre surnaturel des points librement choisis par Dieu, et qui ne sont pas de nécessité absolue. N'y en a-t-il pas autant dans les sciences purement humaines, sans compter ceux que produit la liberté des créatures ? D'ailleurs, à côté de ces faits contingents, il en est beaucoup d'autres nécessairement rattachés à l'existence de Dieu et à ses infinies perfections. Le révélé, soutenu par l'infaillible autorité du Seigneur, est immuable aux regards de notre foi. Aussi Clément d'Alexandrie a-t-il pu définir la théologie (1) : « Une ferme et stable démonstration des vérités qu'a reçues la foi, édifiée par l'enseignement du Christ sur cette foi, nous conduisant jusqu'à l'immuable appréhendé par la science (2). »

3. — La connaissance, d'après saint Thomas, est l'équation de l'intellect et de la réalité. La théologie est une véritable assimilation de notre intelligence à Dieu et aux choses divines. Et voilà son genre éloigné. Voici son genre prochain : comme la vision intuitive et comme la foi, elle est une assimilation surnaturelle du divin ; mais elle s'aide aussi de raisonnements humains pour découvrir dans la révélation les vérités qui y sont contenues en germe et pour les enchaîner rigoureusement. Elle est donc une science surnaturelle et humaine du divin. Sa différence spécifique, la note qui

(1) Cité par Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, p. 206.
(2) Cf. Ch. Didiot : *Op. cit.*, th. 53.

la caractérise et la distingue de toute autre connaissance surnaturelle, c'est qu'elle est une science proprement dite, une connaissance dialectique. Science surnaturelle et dialectique du divin, voilà donc la définition de la théologie (1).

4. — Science surnaturelle, la théologie est éminemment une science sacrée. Son objet, c'est Dieu et le divin. Elle est sous la dépendance de la foi. Elle obéit aux directions de l'infaillible magistère, ne s'écartant jamais volontairement de ses définitions solennelles, ni de son enseignement quotidien. Elle marche fidèlement dans la voie ouverte par les saints Pères et les saints Docteurs. Le Saint-Esprit préside lui-même à son organisation. S'il est possible à la raison, laissée à elle-même, de comprendre le contenu de la foi et de le développer scientifiquement, il lui est moralement nécessaire, ou du moins très utile et très avantageux, d'être aidée par le secours d'En-haut dans cette œuvre difficile et délicate. Dieu ne saurait ne point coopérer de sa grâce à l'élaboration de cette science. Concepts, jugements et raisonnements du théologien, tous les actes théologiques sont pénétrés des secrètes et mystérieuses influences du ciel. C'est cette collaboration spéciale du Seigneur qui distingue la théologie de toutes les sciences profanes.

5. — Il y a d'autres connaissances surnaturelles et sacrées, la vision béatifique, la science de la mystique et la science infuse. Par la vision béatifique, les anges et les saints contemplent Dieu tel qu'il est et comme il se voit lui-même : ici, le raisonnement ne joue aucun rôle ; aussi l'intuition immédiate de Dieu ne doit-elle pas s'appeler théologie. Dans les états mystiques, Dieu communique lui-même directement des connaissances surnaturelles à l'âme humaine. Il ne dévoile pas sa propre essence, comme dans le ciel ; il remplit, cependant, l'intelligence d'irradiations éblouissantes et de

(1) Cf. Ch. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, th. 51-52.

clartés supérieures à celles de la vie ordinaire. Par elles-mêmes, ces illuminations ne constituent pas une science théologique proprement dite. Ce n'est que dans un sens large qu'on les appelle théologie mystique. Celui qui en est favorisé les reçoit d'une manière humaine, et il peut raisonner sur elles comme sur tout son autre savoir, non pas dans l'acte même de la contemplation, mais quand il est revenu à lui-même; dans le mariage spirituel le raisonnement peut ne jamais cesser. Dieu verse aussi parfois directement dans certains esprits la science proprement théologique, comme il peut communiquer des connaissances profanes, telles que les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie et même la théologie.

A la théologie proprement dite, science surnaturelle, mais humaine et acquise, Dieu collabore par la grâce ; mais elle demeure un fait ordinaire, conforme aux lois générales du monde catholique; elle n'est point miraculeuse. La théologie infuse et la théologie mystique, au contraire, sont toujours des effets de miracles véritables, si répandues soient-elles à certaines époques de l'Église.

6. — La théologie catholique s'édifie sur la révélation publique, destinée à l'universalité du genre humain. Il serait possible de construire des systèmes théologiques sur des révélations privées. Mais comme l'authenticité de leur fondement serait toujours invérifiable, leur intérêt serait minime. Aussi le nom de théologie est-il surtout réservé à la théologie publique. La mystique ne lui apporte qu'un surcroît de piété dans le culte, de lumière et d'édification dans la conduite des âmes. Les révélations privées, qui ne se rattachent pas nécessairement au dépôt public, ne s'imposeront jamais à la foi des chrétiens. La théologie acquise et publique n'est pas non plus obligatoire pour le genre humain par le seul fait de son existence ; mais elle le devient, quand elle est enseignée par le magistère vivant. La théologie de l'Église

enseignante, c'est en effet la théologie de chaque évêque, du Souverain Pontife, de leurs docteurs préférés, de leurs conseillers et de leurs auxiliaires. Dieu ne leur communique la vérité ni par inspiration ni par révélation. L'infaillibilité elle-même n'implique qu'une assistance divine écartant toute possibilité d'erreur (1).

7. — Le secours de l'Esprit-Saint est moralement nécessaire au théologien ; car sa voie est hérissée de difficultés. L'objet de ses études est particulièrement transcendant et sublime. Ce n'est pas sans efforts qu'il élève jusqu'à ces hauteurs son esprit, enchaîné aux sens, enveloppé de préjugés, assailli de passions, et faussé trop souvent par le mauvais vouloir. *Animalis homo non percipit quæ sunt Spiritûs Dei* (2), dit saint Paul. Aux éclairs et à l'onction de l'Esprit-Saint, de dissiper les nuages de notre intelligence, d'amollir notre cœur, de détremper notre âme de piété et de dévotion.

La vérité religieuse s'adresse à tout homme, mais pour la pénétrer, il faut être bien disposé à son endroit. *In malevolam animam non introibit Sapientia* (3). Les principales conditions requises pour la contempler sont l'humilité et la pureté. L'orgueil accumule les ombres et éloigne la lumière.

Dieu ne s'abaisse pas vers des âmes si hautes.

Elles prétendent se suffire à elles-mêmes, et, s'élevant audacieuses dans leurs rêves, elles s'évanouissent en fumée. *Absconditi hæc a sapientibus et revelasti ea parvulis* (4). L'impureté crée autour de l'intelligence une atmosphère épaisse ; elle entasse les ombres ; elle enfonce dans

(1) Cf. Ch. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, th. 55-58.
(2) I *Cor.*, II, 14-15.
(3) *Sap.*, I, 4.
(4) Matth., XI, 25.

la matière et dans la boue ; elle rive à la terre, et elle empêche de prendre son essor vers les cimes radieuses où Dieu se dévoile à ses amis. *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt* (1). L'expérience vient chaque jour donner raison à l'Écriture : souvent de simples fidèles, des enfants ingénues, de pauvres femmes ignorantes, comprennent mieux et avec plus d'aisance que les philosophes superbes les plus sublimes mystères du christianisme (2).

8. — Mais pour rendre profonde la connaissance de la révélation et de l'ordre surnaturel, rien ne vaut la plénitude de la vie spirituelle. Alors, on communie intimement aux mystères ; ils deviennent familiers ; leur image s'imprime, ressemblante, dans le cœur. La charité transfigure la foi : en faisant fructifier en bonnes œuvres les germes déposés dans notre âme, elle nous enivre de délices incomparables, et elle transforme notre science en sagesse savoureuse.

Elle affine l'acuité de notre esprit introduit avec elle dans le sein de l'infinie Bonté. Elle nous met à même d'admirer davantage et de mieux goûter l'exquise douceur de notre Dieu. Elle grave en nous les traits de la divine perfection, principe des plus grands mystères. Plus on aime, et mieux l'on apprécie l'amour, et plus l'on comprend ses excès. En nous inondant de merveilleuses suavités, en nous comblant de bienfaits précieux, la charité nous révèle de mille manières l'harmonie des vérités surnaturelles avec les besoins les plus impérieux et les plus nobles aspirations de notre nature. Cette flamme céleste est nécessairement lumineuse ; en brûlant, elle éclaire ; sa splendeur nous manifeste les attributs de Dieu et l'ordre surnaturel tout entier.

9. — Cette vision des mystères, sous l'illumination de l'Esprit-Saint, c'est la contemplation mystique. Elle a parfois

(1) MATTH., v, 8.
(2) Cf. SCHEEBEN : *La Dogmatique*, t. I, n° 54, p. 633-635.

un caractère surhumain et se distingue absolument de la contemplation qui résulte de nos propres efforts : elle est alors pleinement mystique ; elle est l'effet d'une grâce toute spéciale ; au lieu de la produire d'elles-mêmes, nos facultés demeurent passives sous l'action toute-puissante de Dieu. Elle est mystique dans un sens plus large, et elle continue d'être une connaissance acquise, quand elle jaillit de la plénitude de la vie spirituelle, sous le coup de notre pensée. La contemplation est le prélude de l'intuition future et un avant-goût de la suprême béatitude. Connaissance expérimentale et science acquise vont ordinairement de concert ; elles sont cependant si peu identiques qu'elles peuvent être séparées. Si la contemplation mystique n'est pas l'œuvre d'un miracle formel, elle a besoin de s'appuyer sur la science proprement dite ; en revanche, c'est elle qui vivifie la science, l'imbibe de surnaturel et l'imprègne d'une sève divinement féconde ; elle concourt avec énergie à son développement. Aussi des saints, avec très peu d'études, l'ont-ils parfois emporté en savoir sur les travailleurs opiniâtres, doués des plus brillantes facultés.

La contemplation, comme la science, suppose la foi ; elle en est l'évolution et l'épanouissement. Elle ne saurait en remplacer, ni, à proprement parler, en agrandir la certitude ; elle l'affermit cependant, elle la rend plus joyeuse et plus satisfaite d'elle-même. Si la foi ne restait pas le fondement des connaissances expérimentales, l'on risquerait de tomber dans les rêveries du fanatisme ou de la sentimentalité. De concert avec la théologie proprement dite, elle doit régler les démarches de la mystique. Dès cette vie cependant, par une faveur spéciale, l'on peut acquérir de certains mystères une quasi-évidence.

10. — Les influences que le Saint-Esprit exerce sur le théologien se rattachent à quelques-uns de ses sept dons, c'est-à-dire à quelques-unes de ces dispositions déposées

dans les âmes chrétiennes pour les rendre plus maniables, plus souples et plus dociles aux inspirations de la grâce. Elles se ramènent surtout aux dons d'intelligence, de science, de piété et de sagesse. L'intelligence aiguise l'esprit et l'enfonce plus avant dans la compréhension des vérités de foi. En lui apprenant à estimer les créatures à leur prix et à mépriser leur vileté, la science produit dans l'âme l'humilité et la pureté, et elle l'aide à défendre les dogmes contre les attaques des impies, à les exposer, à les organiser en un tout harmonieux. La piété inspire pour Dieu au théologien une tendresse filiale, et ainsi elle le dispose merveilleusement à saisir les rapports de l'ordre surnaturel, résumés dans l'adoption par l'adorable Trinité des créatures intelligentes. La sagesse le place, pour juger de toutes choses, au point de vue divin ; elle établit entre Dieu et lui, entre le surnaturel et ses facultés enrichies de la grâce et des vertus infuses, une parenté intime et une sympathie mystérieuse ; dès lors, il lui est plus aisé d'approfondir la doctrine chrétienne, il en expérimente les charmes et il en savoure la douceur (1).

En inondant le théologien de son onction sainte, le Paraclet achève de consacrer le caractère surnaturel de la théologie.

11. — Mais il ne se contente pas de lui prêter un concours transitoire. D'après le plan universellement suivi par la Providence dans le monde de la grâce, comme dans celui de la nature, à une série d'actes qui se répètent, correspond un principe permanent d'activité. Aussi l'École est-elle unanime à admettre dans l'intelligence du théologien une vertu théologique, vertu surnaturelle et infuse, réellement distincte de la foi théologale : elle a un autre but et un autre objet formel. Elle est conférée par Dieu dès le premier acte théologique à poser. Elle est mise en exercice par les grâces actuelles.

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 54, p. 635-640.

Elle n'entre en jeu que pour les jugements véritablement théologiques : si l'on accepte pour sa vérité intrinsèque une conclusion appartenant à la fois à l'ordre naturel et à la révélation, si l'on n'est attaché à une conclusion surnaturelle que par la valeur du raisonnement, si on ne lui donne qu'une adhésion probable, ou si on la déduit par un procédé erroné, la vertu théologique n'intervient point, et Dieu ne prête pas le secours de sa grâce actuelle, car il ne saurait collaborer surnaturellement, ni par son concours transitoire ni par ses dons permanents, à des opérations défectueuses. La vertu de théologie suppose la foi théologale, et elle ne peut exister sans elle ; celle-ci, en disparaissant, l'entraîne dans sa ruine. Elle se perd aussi directement par une faute grave et formelle contre l'enseignement théologique.

Elle ne doit être confondue ni avec la simple philosophie, ni avec l'apologétique, précédant l'acte de foi, ni avec la science acquise de la philosophie religieuse, science naturelle, illuminée par la foi (1).

12. — La théologie a été trop discréditée durant les derniers siècles. C'est bien à tort qu'on l'a dédaignée ; car elle nous offre des avantages incomparables. Elle nous fait communier à la science même de Dieu, et elle nous rend ainsi plus semblables à notre Père céleste. Elle nous communique une connaissance plus profonde et plus étendue du monde supérieur. Elle orne notre esprit, elle l'enrichit précieusement, et elle lui ajoute une haute perfection. Elle affermit et développe notre foi, elle alimente l'oraison, elle favorise la piété, et elle pénètre toute notre vie intérieure de sève spirituelle. Elle nous met à même de défendre les vérités révélées, de repousser les assauts de l'hérésie et de l'incrédulité. Si elle ne fournit pas toutes les armes pour terrasser l'erreur, elle aide à les manier avec plus de succès ; car la

(1) Cf. Ch. Didiot : *Logique surnaturelle subjective*, th. 23-24.

force de l'hérésie, c'est moins la négation, l'altération ou la fausse application des textes, que la confusion des principes, la falsification des idées et le raisonnement sophistique; donc, pour la combattre efficacement, il nous faut la précision des vues, des conceptions nettes, des déductions logiques et limpides, des conclusions rigoureuses; c'est ce que nous trouverons dans la théologie. D'ailleurs, au contact des questions théologiques et en creusant le fond des doctrines chrétiennes, l'intelligence s'aiguise et s'affine, elle devient plus habile à démêler les textes embrouillés et les faits complexes. Les plus grands controversistes des quatre derniers siècles ont appartenu à l'âge florissant de l'École; ils étaient eux-mêmes des Scolastiques du meilleur aloi. C'est pour la même raison que la théologie spéculative est très utile à la positive; elle la complète; et celle-ci ne prospère que par son union avec la métaphysique du dogme (1).

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 49, p. 591-594.

CHAPITRE VI

La Théologie et les sciences.

Sommaire : 1. Supériorité de la théologie sur toutes les autres sciences : son objet, son but, sa certitude. Son obscurité tient à sa transcendance. — 2. La théologie est l'unique science transcendantale. Elle est la sagesse. — 3. La théologie ne doit pas être entièrement séparée des autres sciences. Elle n'est pas une science universelle, comprenant toutes les autres. Elle n'est ni subalternante, ni tyrannique. — 4. Services qu'elle rend aux arts et aux sciences. Elle les emploie à son service. — 5. Il n'y a pas d'opposition entre la théologie et les autres sciences. Elle a le droit de juger toutes les sciences. — 6. Sciences plus particulièrement nécessaires à la théologie. La philosophie est sa vassale. — 7. L'alliance du dogme et de la métaphysique. La scolastique. — 8. Services rendus par le dogme à la métaphysique. — 9. L'union entre le dogme et le péripatétisme est-elle indissoluble? Échec du cartésianisme et du kantisme. La philosophie du bon sens *(philosophïa perennis)* et la scolastique. — 10. Le dogme n'est serf d'aucun système. Principes philosophiques indispensables, d'après Mgr d'Hulst. — 11. Hogan et le progrès philosophique. — 12. *Annales de Philosophie chrétienne* et réfutation. Psychologie et métaphysique. — 13. Mgr Mignot : Avec un vocabulaire pauvre, l'Église a dit des choses divines. — 14. La vérité révélée est ineffable. — 15. La révélation et l'apport de la raison. — 16. Les rapports de la raison et de la foi en théologie sont assimilables aux révélations de l'époux et de l'épouse. — 17. Aux relations de Marie et de l'Esprit-Saint dans l'Incarnation. — 18. Aux relations de la nature divine et de la nature humaine dans Notre-Seigneur Jésus-Christ. — 19. Transition au chapitre sur l'évolution du dogme.

1. — La théologie est une science véritable, et elle possède sur toutes les autres une incontestable prééminence. Elle l'emporte par son objet, par la manière dont elle l'embrasse, par le but qu'elle poursuit.

Sa supériorité et son excellence doivent d'abord se mesurer à la sublimité, à l'universalité et à l'unité de son objet. Elle s'occupe de la réalité la plus élevée et la plus inaccessible à l'esprit humain, de Dieu lui-même dans son être et dans ses opérations surnaturelles. Mais elle ne reste étrangère à aucune créature. Les autres sciences se cantonnent presque exclusivement dans des départements spéciaux : pour elle, sans s'embarrasser des détails, elle étudie tous les êtres dans leurs rapports les plus profonds de l'ordre surnaturel. Son objet principal, c'est Dieu lui-même dans son unité absolue, dans sa simplicité inviolable et dans sa mystérieuse fécondité éternellement épanouie en trois Personnes. Les créatures, elle ne les envisage que sous leurs aspects divins, elle les réfère toutes à Dieu, les unifiant en un ensemble indissoluble.

Elle étreint son objet avec une certitude incomparable. A ses principes, fournis par la foi, et même à ses conclusions évidentes, surtout quand elles sont garanties par l'Église, elle adhère avec l'énergie la plus tenace. Elle explique toutes choses par les causes les plus hautes et par les raisons les plus profondes, par Dieu lui-même et par ses éternels desseins.

Le seul point où elle le cède aux sciences humaines, c'est la clarté de la connaissance : son objet ne rayonne point à ses regards d'une évidence intrinsèque. Son obscurité ne la met cependant ni au-dessous, ni même au niveau des autres branches du savoir ; car elle tient à sa sublimité, et elle est un signe de sa transcendance.

2. — La théologie est l'unique science transcendantale accessible à notre esprit dès la vie d'ici-bas. Elle reflète le savoir de Dieu. Abandonnée à l'élan de la grâce et aux audaces de la foi, elle s'élève jusqu'au ciel, et elle réalise tout ce qu'il y a de réalisable dans les rêves des modernes philosophes.

Aussi, d'accord avec l'Écriture sainte, les Pères et les théologiens l'appellent-ils du beau nom de sagesse. La sagesse, c'est une science supérieure, la science suprême. Elle pénètre les raisons primordiales et les dernières fins de toutes choses, elle juge toutes les autres sciences en dernier ressort, et elle leur assigne leur rang. Elle nous éclaire sur le souverain Bien, terme obligatoire de tous nos désirs et de tous nos efforts. Elle oriente et dirige toute notre activité dans le sens de notre vraie destination. La métaphysique poursuit, sans doute, et atteint de quelque manière ce haut idéal. Seule, la théologie le réalise complètement. La philosophie n'est, à proprement parler, qu'un acheminement vers la sagesse aimée (φιλος σοφιας). Elle aurait suffi, si Dieu nous avait laissés à nos propres énergies. Mais, dans l'ordre surnaturel où il lui a plu de nous élever, seule, la théologie est le reflet de son infinie sagesse. En illuminant l'esprit, elle règle la volonté; elle est donc à la fois spéculative et pratique. En elle-même, dans sa substance, elle est moins ordonnée à l'action qu'à la spéculation (1).

3. — Du haut de sa supériorité, quelle influence exerce-t-elle sur les autres branches du savoir humain ?

Il ne faut pas la détacher entièrement des autres sciences. Il n'y a pas deux vérités incommunicables, irréductibles, pleinement indépendantes l'une de l'autre. Une certitude théologique ne saurait être scientifiquement fausse. La vérité est une. Semblable aux autres sciences par son procédé, la théologie s'en distingue par ses principes, qui n'éclatent pas à ses yeux d'une évidence intrinsèque. Mais distinction n'est pas séparation. Elle n'est pas pourtant un foyer central d'où s'élanceraient tous les rayons du savoir. Elle n'est pas une science universelle, embrassant dans son sein toutes les autres. Elle ne joue pas non plus, à l'égard

(1) SCHEEBEN : *La Dogmatique*, t. I, n° 52, p. 615-618.

de ces dernières, le rôle de science subalternante ou directrice : elle ne leur fournit point leurs principes, elle ne prétend nullement les asservir, ni enchaîner leur essor vers le vrai. Les sciences purement humaines relèvent de la raison, source de leurs principes, et de l'expérience, pourvoyeuse des faits (1).

4. — Tout en respectant leur liberté, la théologie comme la foi est prête à leur rendre les plus grands services. Comme un phare avertisseur et comme un astre ami, *sidus amicum,* dit Léon XIII, elle resplendit au-dessus de leur horizon pour leur signaler les écueils à éviter. Si elles savent profiter de sa lumière, elle les préservera des erreurs les plus graves. Leur champ embrasse le monde matériel, l'âme raisonnable, les principes les plus généraux, les causes universelles et surtout Dieu, la Cause des causes, le Principe premier. Les dogmes de la création de l'univers et de la liberté de l'homme projettent leurs clartés sur les deux premières régions et en dissipent les plus noirs nuages. La dernière n'est pas autre chose que la métaphysique : la vraie notion de Dieu l'inonde de splendeurs et en chasse les ombres les plus épaisses.

La théologie fortifie la raison : Elle lui épargne plusieurs erreurs qui l'affaibliraient et la débiliteraient. Elle lui assure les richesses les plus précieuses. Elle a toujours favorisé les sciences et les arts : dans toute vérité et dans toute manifestation du beau, elle voit un reflet de Dieu ; toutes les créatures chantent la gloire du Seigneur, et leur voix est mieux comprise quand on les connaît plus profondément dans leur nature et dans leurs rapports. Ce sont les arts surtout qui célèbrent magnifiquement les incomparables perfections du Créateur ; aussi l'Église les met-elle largement à contribution pour l'ornementation de ses édifices sacrés

(1) Cf. Ch. Didiot : *Logique surnaturelle subjective,* th. 62-63.

et pour la pompe de ses cérémonies liturgiques. Et c'est la théologie qui leur a fourni les plus nobles, les plus grandioses et les plus sublimes inspirations. Témoins Raphaël, Michel-Ange, Fra Angelico, Dante... Elle est aussi l'instigatrice des sciences : à toutes, aux mathématiques, à la mécanique, à l'astronomie, à la physique, à la chimie, à la biologie, à la géologie, elle emprunte des analogies de plus en plus parfaites pour la représentation des vérités révélées ; mais ce sont surtout l'histoire générale, l'exégèse, l'épigraphie, la philologie, la sociologie et la philosophie, qui lui sont indispensables pour la défense et l'exposition de la doctrine chrétienne. Aussi a-t-elle toujours particulièrement poussé à leur culture. Elle reconnaît et respecte leurs droits ; elle les laisse étudier en toute liberté leurs objets respectifs et résoudre leurs problèmes ; elle n'intervient elle-même que pour condamner l'erreur (1).

5. — Au fond, il ne peut y avoir d'opposition entre la saine théologie et les conclusions scientifiques ; car tout vrai vient de Dieu. Elles ne se contredisent qu'en apparence. Sans doute, des savants ne s'accordent pas avec certains théologiens : rien d'étonnant ni d'extraordinaire ; car ni théologiens ni savants ne s'entendent toujours entre eux. En parlant au nom de la science, les savants substituent parfois à la vérité scientifique leurs préjugés, leurs systèmes, leurs idées personnelles, pour ne pas dire leurs rêves. Les théologiens eux-mêmes ne jouissent pas de la prérogative de l'infaillibilité ; avec la meilleure volonté du monde, il leur arrive de se tromper. Mais la théologie authentique, ou enseignée par l'infaillible magistère, et les doctrines qui s'en déduisent avec évidence, planent au-dessus de l'erreur ; à elle, le droit incontestable de juger les sciences et les sa-

(1) Cf. Vacant : *Études sur les constitutions du concile du Vatican*, t. II, art. 131-135, p. 254-276.

vants. Le concile du Vatican attribue à l'Église le pouvoir de proscrire toute opinion scientifique entachée d'hérésie; mais, d'après ses définitions, elle possède également celui de rejeter et de condamner toute erreur qui met la foi en danger; il lui est d'ailleurs nécessaire pour l'exercice de ses saintes fonctions d'éducatrice du genre humain; aussi l'a-t-elle toujours revendiqué. Le concile du Vatican se proposait de consacrer ce fait par une décision solennelle dans le chapitre de l'Église, qu'il n'a pas encore eu le temps d'achever. Ce pouvoir, la théologie le partage avec l'Église, mais avec moins d'autorité (1).

6. — Elle ne se contente pas de critiquer les sciences, de les rappeler à la vérité quand elles s'en écartent; elle les emploie à son service, sans les tyranniser, sans nullement les traiter en esclaves : elle les regarde comme des vassales. A l'histoire, à l'exégèse, à la philosophie, à l'épigraphie de collaborer à son œuvre, de travailler sous sa haute surveillance et pour ses fins propres. Elle a surtout continuellement besoin du secours de la logique, de la psychologie, de l'éthique et de la métaphysique. Dans ses raisonnements et ses déductions, elle doit appliquer les lois du jugement et du syllogisme. Quelles explications donnerait-elle du monde surnaturel sans les notions de l'acte et de la puissance, de l'essence et de l'existence, de la substance et des accidents, de la cause et de la causalité, de la quantité, de la qualité, de l'habitude? Sans la psychologie, quelle idée se ferait-elle de la vie divine participée, de la grâce sanctifiante, des vertus infuses, des dons du Saint-Esprit, de ses fruits, de ses béatitudes, de la grâce actuelle, du mérite? Enfin la morale révélée suppose comme une base nécessaire l'éthique naturelle? Aussi les scolastiques avaient-ils surnommé la philosophie, la servante de la

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, n° 53, p. 619-629.

théologie, *ancilla theologiæ;* et ils aimaient à la comparer à Agar : Dieu, l'Époux mystique avait deux épouses. Sara, la femme libre, est longtemps stérile, mais la grâce la dote d'une tardive fécondité ; c'est la figure de la théologie. Agar, la servante, est le symbole de la philosophie. Si l'on trouve excessif ce vocable de servante, parce qu'il exagérerait la sujétion et la dépendance d'une science essentiellement autonome, il nous reste à employer le nom de vassale, préféré par saint Thomas (1).

7. — De fait, il y a toujours eu une alliance étroite entre la philosophie et la théologie, entre la métaphysique et le dogme.

S'adressant à l'homme par sa révélation, Dieu doit lui parler un langage humain. Ses communications impliquent déjà quelque philosophie. Il y en a aussi dans toute la Bible. Il y en a dans les *Épîtres* de saint Paul. Il y en a surtout dans les ouvrages des Pères et des autres écrivains ecclésiastiques. Ceux-ci expurgent, corrigent et complètent les théories de Socrate, de Platon et d'Aristote, pour les mêler intimement à leurs expositions doctrinales, et même pour en faire la base rationnelle de leur enseignement théologique. Disciples d'Aristote en philosophie, les grands docteurs de l'école se sont contentés de synthétiser les données des saints Pères et de les organiser en un système plus rigoureusement métaphysique. Alors, à l'âge d'or de la scolastique, l'union s'est resserrée entre la philosophie et la théologie ; et c'est alors, incontestablement, que la dogmatique a atteint son apogée.

8. — En s'appuyant sur la métaphysique, le dogme l'affermit sur ses bases. Il établit d'abord sa possibilité ; il défend la raison contre les traditionalistes et contre les sceptiques modernes ; il proclame sa puissance de connaître

(1) Cf. Ch. Didiot : *Logique surnaturelle subjective,* th. 64-65.

les plus hautes vérités. La foi suppose son objectivité ; elle contredit les principales erreurs ambiantes, le subjectivisme, l'idéalisme, le phénoménisme, le positivisme, le matérialisme, le déterminisme, le monisme. Le sujet pensant n'est pas toutes choses ; l'idée n'est pas tout l'être. Il n'y a pas que des actes fugitifs : sous leurs flots mobiles, il y a des causes et des substances. Et ce fond permanent tombe sous les prises de notre intelligence. Il n'est pas seulement matière ; il y a des esprits : il y a d'abord Dieu, Esprit infini, Perfection absolue ; il y a les anges, créatures entièrement incorporelles ; il y a les âmes humaines, formes d'organismes matériels. Il y a de la liberté. L'univers est composé d'êtres distincts. Être nécessaire et transcendant, Dieu ne se confond pas avec son œuvre.

Non contente de renverser ainsi les faux systèmes, la théologie inonde de clartés les questions les plus obscures de la métaphysique. La Très Sainte Trinité et l'Incarnation éclairent les notions d'acte et de puissance, d'essence et d'existence, de nature, de vie, de substance et de personne. Sans le mystère du Verbe fait homme, jamais on n'aurait fouillé si profondément ces concepts ontologiques ; jamais on n'aurait découvert la séparabilité de la nature et de la personne, et partant, de l'essence et de l'existence.

La transsubstantiation eucharistique illumine les accidents, leur nature, leur distinction et leur séparabilité de la substance ; la quantité extensive, son essence, son rôle dans les corps ; le lieu, l'espace, la localisation. Sans elle, jamais on n'aurait autant creusé ces difficiles problèmes.

La grâce, les vertus infuses, les dons du Saint-Esprit et les actes surnaturels ont forcé les théologiens à étudier sous toutes leurs faces la qualité, l'habitude, l'action et la passion. Aussi est-ce dans leurs ouvrages qu'il faut chercher la philosophie la plus pénétrante.

9. — Mais le lien entre le dogme et le péripatétisme est-il

vraiment indissoluble ? Jusqu'à l'heure actuelle, toutes les tentatives qui ont cherché à le briser et à substituer à l'aristotélisme des philosophies plus modernes ont piteusement échoué. Les élèves de Descartes n'ont pas été heureux dans l'adaptation à la théologie des principes du maître. Le kantisme authentique est manifestement trop entaché de subjectivisme et de scepticisme pour être applicable aux dogmes révélés.

La philosophie n'a pas pourtant dit encore son dernier mot. Comme tout ce qui vit, elle croît et se perfectionne sans cesse. Elle peut donc réaliser de nouveaux progrès, et la théologie en bénéficiera.

Mais il y a aussi en elle un fond immuable, à l'abri de toutes les vicissitudes ; sous les changements ultérieurs, il restera identique à lui-même : c'est la philosophie éternelle, *philosophia perennis*. Elle n'est pas autre chose que la prise de possession et la synthèse des premières données de la raison et du bon sens ; elle subsiste dans les grands systèmes séculaires ; elle les anime et elle assure leur durée. Dans ses grandes lignes, le péripatétisme, retouché par la scolastique, ne se confond-il pas avec cette philosophie essentielle ? N'est-il pas assez fondamental et ne tient-il pas assez fermement aux racines mêmes de la raison pour être toujours et universellement nécessaire ?

10. — Cependant, la révélation et la foi ne supposent que la raison et ses principes. Et, comme on l'écrivait récemment (1), le dogme n'est serf ni de Platon, ni d'Aristote, ni de Descartes, ni de Kant. Suivant Mgr d'Hulst (2), « toute philosophie qui maintient avec vigueur la réalité et la transcendance de l'absolu, l'antériorité de l'acte sur la puissance, le caractère objectif de la causalité, la notion de

(1) Abbé Denis, *Univers*, 12 novembre 1901.

(2) Cité par P. Baudrillard, *Quinzaine*, 1er décembre 1901.

la substance, celle de la liberté de l'homme à la base de la morale, de la liberté de Dieu à la base de la création, toute philosophie qui admet ces principes, quelque chemin qu'elle prenne pour les établir, peut être une philosophie chrétienne ». Pour montrer que la scolastique n'est pas encore près d'être supplantée, ni d'être envoyée aux lunes éteintes, le même penseur ajoute : « La scolastique renouvelée démontre ces principes, et seule, elle s'accorde aisément avec les faits scientifiques dûment constatés. »

Peut-être toutefois l'avenir réserve-t-il une philosophie nouvelle qui, loin de contredire la révélation, réussirait à l'exposer d'une manière plus claire et plus lumineuse.

11. — « Après tout, dit Hogan (1), le langage de la Bible, aussi bien que celui de l'Église, n'est qu'un vêtement humain donné à la pensée divine ; ce sont des formes empruntées à certaines manières de voir, à certaine philosophie des choses humaines, appliquées en leur temps aux choses divines. C'est ainsi que nous retrouvons, dans les diverses définitions dogmatiques des siècles passés, l'empreinte visible de la pensée des Juifs, des Grecs et des Scolastiques. Ne peut-on imaginer un progrès ultérieur qui permettrait aux théologiens, tout en demeurant fidèles au sens substantiel de ces définitions, dont il n'est jamais loisible de s'écarter (*Conc. Vatic.*, Const. I, c. IV), de les exprimer sous quelque forme nouvelle, s'harmonisant mieux à la fois avec un état plus avancé de l'esprit humain et avec l'éternelle, l'immuable vérité ? Quoi qu'il en soit de ce dernier point, qui ne peut concerner qu'un avenir encore bien éloigné, il reste certainement une place assez large à des modifications considérables dans la théologie, modifications que les plus orthodoxes ne sauraient repousser. »

(1) Hogan : *Les Études du clergé*, trad. Boudinhon, deuxième édition, p. 208.

12. — L'on écrivait aussi récemment dans les *Annales de Philosophie chrétienne* (1) : « La dogmatique... se développera peut-être dans un plan dogmatique tout à fait différent. L'idée de développement, l'idée vitaliste, dont l'expression est si vigoureuse dans saint Jean, semble infiniment plus féconde que l'aristotélisme du XIII[e] siècle. Elle est en connexion étroite avec la psychologie contemporaine et la critique historique. Le mouvement de rénovation sera lent. Le formalisme logique est nécessaire à l'exposition de la dogmatique. Sera-t-il toujours le même ? La théologie biblique tend à revenir à la manière libre des premiers Pères, et elle s'accommode difficilement du procédé déductif de la théologie scolastique. Il pourra donc se faire que celle-ci, pour satisfaire aux exigences de tous les esprits critiques et philosophiques, garde longtemps son empire. »

Il y a là quelque confusion. En théologie, la psychologie serait appelée à remplacer la métaphysique. Loin de s'exclure, la psychologie et la métaphysique s'impliquent mutuellement. La psychologie complète et bien comprise est une partie de la métaphysique spéciale, et elle reconnaît la domination de l'ontologie. Elle a un rôle prépondérant à jouer en dogmatique. Dieu, dans son essence et dans la Trinité de ses Personnes, les anges dans leur intelligence, dans leur volonté, dans leur élévation à l'ordre surnaturel, le Verbe fait homme, subsistant dans sa nature divine et dans une nature humaine, le chrétien, la grâce, les vertus infuses, le mérite, voilà des questions essentiellement psychologiques. L'École l'a parfaitement compris ; et les ouvrages de ses docteurs sont toujours riches en psychologie. Sans doute l'on a découvert des faits nouveaux en grand nombre ; mais ils s'encadrent aisément, sans nullement les briser, dans les

(1) *Annales de Philosophie chrétienne*, octobre 1901 : « L'Avenir de la théologie biblique. »

synthèses des scolastiques. Pourquoi donc la métaphysique aurait-elle fait son temps? Pourquoi faudrait-il renoncer au procédé déductif? Plus les sciences se perfectionnent, et plus elles éprouvent le besoin de recourir à cette méthode. Partout la déduction couronne l'induction. Pourquoi la théologie ferait-elle exception à la loi commune? On en veut surtout aux catégories : on les accuse d'être des formes vides, d'être complètement inutiles, de n'avoir servi à aucune invention. Pour les trouver en défaut, il faudrait signaler des réalités qui les déborderaient et qu'elles seraient incapables de contenir. Personne ne l'a fait. Au fond du débat il y a la haine injuste de l'intellectualisme et l'acceptation de thèses très contestables du néo-criticisme. Ni l'une ni l'autre ne nous autorisent à bouleverser la dogmatique (1).

13. — Mgr Mignot, archevêque d'Albi, s'écrie de son côté (2). « L'imperfection de la connaissance scientifique dans les siècles passés n'a paralysé ni l'heureuse influence du christianisme ni le développement de sa doctrine. Le soleil ne laissait pas d'éclairer et de féconder la terre, lorsqu'on le croyait naïvement fixé à une voûte solide, tournant au-dessus de nos têtes : de même, la lumière de la foi illuminait les âmes, alors même que les mystères étaient représentés à l'esprit à l'aide de concepts invérifiés et d'une science incomplète. Au milieu de tout cela, la doctrine progressait. Sous le vêtement d'un langage emprunté à des philosophies diverses, à l'aide d'un vocabulaire imparfait et mobile, comme les pensées de l'homme, les conciles parvenaient à fixer dans leurs définitions les rapports immuables qui relient ensemble les notions révélées ; avec des termes

(1) Cf. pour toute cette Ve partie, particulièrement pour ce chapitre-ci, Cyrille Labeyrie : *Dogme et Métaphysique*, ouvrage couronné par l'Institut catholique de Paris (Prix Hugues, 1903), et surtout la IIIe partie : *Des connexions logiques du Dogme et de la Métaphysique*.

(2) *La Méthode de la Théologie*, discours à l'Inst. cath. de Toulouse, 13 novembre 1901.

terrestres et relatifs, des choses divines furent dites. L'époque du développement scientifique est venue, la voûte de cristal s'est évanouie, notre mentalité est aussi différente de celle du moyen âge que le ciel de Copernic diffère de celui de Ptolémée ; et cependant nous lisons encore, dans ce langage que nous ne parlons plus, ces vérités toujours aussi bienfaisantes et aussi lumineuses, tant il est vrai que le Verbe de vie est au-dessus des métaphysiques, des philosophies et des systèmes...

14. — « Quand on aura exposé nos dogmes non seulement dans la langue de Platon et d'Aristote, mais avec toutes les subtilités de la pensée moderne, et à l'aide des magnifiques analogies que nous découvre le spectacle de la nature mieux connue ; lorsque l'Église, suivant pas à pas tous les efforts de la pensée humaine, aura nettement dessiné par des définitions successives tous les contours de la doctrine et redressé toutes les erreurs, alors, Messieurs, on s'apercevra qu'on n'a touché qu'aux lèvres de l'abîme, et que le mystère qui le remplit reste inaccessible ; on verra que les conceptions successives de la philosophie ont passé sur l'Évangile comme des clartés d'astres éphémères, sans rien changer au diamant de la parole sainte ; on reconnaîtra que l'ineffable amour, pour lequel on aura épuisé toutes les ressources du langage, ne peut avoir de plus haute et plus parfaite expression que le verbe de Jésus, si simple et si touchant, étranger cependant et supérieur à toute préoccupation scientifique.

« Ainsi, Messieurs, le dernier effort de la pensée, la suprême lucidité, au terme de la critique et de la théologie, sera de mieux comprendre, je devrais peut-être dire, avec Pascal, de rendre « plus sensible au cœur » ce qu'il y a de divinement imprévu, d'éternellement inexprimable, et cependant de fort et de vrai dans les croyances qui, dès les premiers jours, modifièrent si profondément la vie morale de

l'homme. Le progrès théologique sera une simplification, un retour intelligent et pleinement justifié, à travers la complexité des expériences intellectuelles, à la netteté si compréhensive des formules premières, qui enferment déjà tout ce qu'il est possible de savoir sur nos destinées ; et les innombrables aspects de ce mystère unique, que la tradition aura développés dans la série des définitions et des dogmes, se résoudrait, comme une magnifique discussion algébrique, en une équivalence clairement aperçue de données très simples, dont le fond lumineux demeurera impénétrable. Et, en définitive, que pourraient ajouter toutes les sciences réunies à la connaissance que nous donnent de Dieu les paroles divines par lesquelles nous le nommons chaque jour : Notre Père, qui êtes aux cieux ; et pour expliquer le mystère de Jésus, que pourrait-on ajouter à cette raison, qu'ayant aimé les siens, il les aima jusqu'à la fin ? »

15. — Comme le faisait remarquer le R. P. Sertillanges (1), en parlant de la liberté du savant chrétien, il ne faut pas confondre la vérité révélée avec l'apport de la raison. Au rocher inébranlable, dont la pérennité brave les siècles, s'attachent des coquillages éphémères et que le temps emportera bientôt.

Cependant, pour prendre possession de la révélation, l'esprit humain doit agir, faire effort et déployer de l'énergie. Le surnaturel ne saurait exister à l'état libre et séparé ; il suppose nécessairement la nature qu'il perfectionne et surélève. Le surnaturel et la nature collaborent à la même œuvre, et la théologie est la résultante de leur féconde coopération.

16. — L'on a comparé les rapports de la raison et de la foi aux relations de l'époux et de l'épouse, du Saint-Esprit

(1) Discours à l'Institut catholique. Paris, 1901.

et de la Sainte Vierge, de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ.

Comme l'époux et l'épouse, la foi et la raison sont intrinsèquement différentes et de dignité inégale ; pourtant elles s'appellent mutuellement, elles ont l'une pour l'autre une affinité secrète de nature, d'origine et de but. Dieu les destine à se compléter pour l'élaboration d'une même œuvre, la science sacrée de la théologie, et pour la génération d'un produit commun. C'est la foi qui est le principe fécondant : elle apporte le germe vital, et, à la différence de l'époux humain, elle fournit même la matière et la loi d'une connaissance supérieure. La raison est le principe réceptif : elle conçoit la vérité révélée, elle la cultive, elle la développe, et elle l'organise. L'union des deux éléments s'opère par la soumission volontaire de l'esprit et par la libre condescendance du Seigneur. Cette alliance ennoblit l'intelligence, elle l'enrichit et la perfectionne magnifiquement. L'obéissance la place sur un trône ; en servant, elle règne : *Servire Deo, regnare est.*

17. — Les rapports de la raison et de la foi en théologie ressemblent encore à ceux de l'Esprit-Saint et de la Sainte Vierge dans la conception de l'Homme-Dieu. Le Saint-Esprit n'est point le Père de Jésus-Christ : il crée son âme, de concert avec le Père et avec le Verbe ; il forme son corps des éléments fournis par la Vierge Mère. Marie n'est nullement violentée : elle a dû consentir à la proposition du Très-Haut et se livrer à son action toute-puissante. En théologie, la foi apporte les principes, qui sont comme le germe vital et l'âme de la science sacrée ; elle procure aussi la plupart des matériaux ; mais il appartient à la raison de les extraire de la carrière, de les travailler, de les polir, de les ajuster les uns aux autres, d'en construire un vaste et harmonieux édifice. Loin de violer la virginité de Marie, l'opération du Saint-Esprit la consacre et la scelle à jamais.

En s'ajoutant à la raison, la foi la laisse également intacte; loin de la déprimer, de léser ses droits et de briser son essor, elle la fortifie, elle l'agrandit, elle étend sa portée, elle l'élève à des hauteurs naturellement inaccessibles. La Sainte Vierge, ayant fourni de sa substance les éléments du corps de Jésus, est réellement mère de Dieu. Les efforts de la raison, fécondée par la foi, produisent une science véritable, humaine et surnaturelle, la science du révélé, la science de Dieu et du divin. L'Esprit-Saint habitait déjà dans la Sainte Vierge, avant l'Incarnation du Verbe; il continue de demeurer en elle, de la pénétrer de son onction et de lui ménager sans cesse de nouveaux accroissements dans la sainteté. La foi précède la théologie dans la raison, et toujours elle doit la soutenir, l'informer et la vivifier.

18. — L'on a enfin rapproché l'alliance de la raison et de la foi de l'union des deux natures en Jésus-Christ. Dans l'Homme-Dieu, malgré l'union hypostatique, les deux natures divine et humaine restent l'une à côté de l'autre, sans se mêler ni se confondre; elles subsistent, pourtant, toutes deux de la même existence du Verbe, la deuxième Personne de la Très Sainte Trinité. Dans le chrétien, la raison et la foi sont distinctes; elles sont les principes des deux sciences supérieures, la philosophie et la théologie, qui nous mettent en possession des plus hautes vérités et qui vivent dans la même âme. La nature humaine de Jésus-Christ conserve toute son intégrité, toutes ses énergies, toutes ses facultés; elle est principe d'action et elle agit. La raison du fidèle garde aussi toutes ses forces; elle peut les consacrer à l'étude des vérités de l'ordre naturel. Mais la volonté créée en Jésus-Christ, n'opère pas indépendamment du Verbe, elle se conforme au contraire très exactement au vouloir divin. Dans le chrétien, la raison, au lieu de philosopher arbitrairement, sans restriction ni contrôle, doit éviter soigneusement tout conflit avec la foi. Dans le Christ, pour les

actions supérieures à la puissance native de l'humanité, la nature humaine est tenue de se mettre au service de la divinité et de collaborer en instrument docile aux opérations théandriques. En théologie, la raison est loin de se suffire à elle-même pour la connaissance des mystères; elle est obligée de se faire la vassale de la foi, de ne travailler que sous sa direction (1).

19. — Science sacrée et transcendante, la théologie, née du mariage de la raison et de la foi, de la grâce et de la nature, de l'Esprit-Saint et de l'activité créée, évolue sans cesse à travers les siècles. Sans subir de changement substantiel et en conservant un fond immuable, elle croît toujours, elle se précise et elle se perfectionne.

(1) Cf. Scheeben : *La Dogmatique*, t. I, p. 630-632.

CHAPITRE VII

La vie et l'évolution du dogme et de la Théologie.

I

IMMUTABILITÉ DU DOGME

SOMMAIRE : 1. Le dogme est foncièrement immuable. — 2. Les révélations dans l'Ancien Testament. Les révélations de Jésus-Christ et des Apôtres confiées à l'Église. Les révélations privées. — 3. Les mystères sont insondables. — 4. Théorie de Günther : Changements profonds des concepts théologiques et des définitions de l'Église. Exemple : La personne du Christ. Infaillibilité relative. Deux éléments dans la révélation. — 5. Concile du Vatican. Réfutation rationnelle. — 6. Les Apôtres : leur science infuse, concrète et vivante. — 7. L'Église : vérités explicites et implicites. La conscience sociale. — 8. Diverses formes du libéralisme doctrinal. Hermès, Günther, Froschammer, libéralisme mitigé. — 9. Jugement : Rejet de toute autorité et de toute règle extérieure. Indépendance dans le choix des moyens pour la culture de la théologie. Erreurs substituées aux principes vrais. Dœllinger : la théologie supérieure à l'Église.

1. — Toutes les sciences progressent. L'homme essentiellement perfectible ne saurait rester stationnaire sur le chemin de la vérité; il va toujours de l'avant, avide de lumière. La théologie, science véritable, ne fait pas exception à la loi commune : elle n'est point immobile, et sans cesse elle évolue. Plus que toutes les autres connaissances humaines, cependant, elle demeure substantiellement immuable.

Il ne faut pas la confondre, comme les rationalistes, avec les sciences purement naturelles que l'esprit humain suffit à produire, à enrichir et à transformer. Elle n'a pas eu à subir des changements profonds, comme la physique, la chimie, l'astronomie, la biologie.

2. — C'est la révélation divine qui lui fournit ses principes. Et, depuis la mort du dernier des Apôtres, la révélation est scellée à jamais. Déjà, dans l'Éden, Dieu s'était incliné vers l'homme, et il était entré en communication avec son intelligence. Dès la première effusion de lumière surnaturelle, toutes les vérités qui devaient être crues étaient implicitement contenues dans les deux dogmes fondamentaux de l'existence d'un seul Dieu et de sa providence universelle. Le premier inclut notre fin dernière et notre éternelle béatitude, participation au bonheur même de Dieu, et le second les moyens divers mis à notre disposition pour réaliser notre destinée.

Après la faute originelle, le divin Réparateur, le Fils de la Femme qui écrasera la tête du serpent infernal, est montré dans l'avenir, et l'espérance renaît au cœur de l'humanité. Peu à peu, la grande figure du Messie se dessine avec plus de netteté. Le peuple choisi, les patriarches, les prophètes, de plus en plus éclairés des rayons d'En-haut, l'annoncent et le peignent sous tous ses aspects. Dans l'Ancienne Loi, personnages, rites sacrés, événements nationaux, tout l'appelle, le symbolise et le prépare. Il grandit incessamment dans l'imagination et dans l'esprit d'Israël, toujours promis, toujours désiré, toujours impatiemment attendu.

Enfin, le voici le Fils de l'Homme, l'Homme-Dieu, l'infinie Sagesse, le Verbe Incréé, le Fils de Dieu, né de la Vierge. Il se proclame lui-même la lumière, la vérité et la vie. Il parle un langage simple et sublime, avec une suprême autorité, complétant les enseignements des prophètes, ses prédécesseurs et ses hérauts envoyés par le ciel. Il parle,

et les foules se pressent autour de lui : la grâce et la vérité découlent de ses lèvres.

A son école, les douze, dont il s'est entouré et qu'il va charger de continuer sa mission, s'initient à sa doctrine et à ses secrets. Il ne leur dit pas tout cependant, les jugeant encore incapables de tout comprendre. Après son Ascension, le Saint-Esprit achèvera son œuvre. En possession de toute la révélation, les Apôtres la transmettent tout entière à l'Église, obligée de la garder, de la défendre, de l'exposer, sans l'augmenter ni la diminuer ; l'infaillibilité de son magistère n'implique ni inspiration ni révélation nouvelle, mais une simple assistance écartant toute possibilité d'erreur dans l'explication du dépôt confié à ses soins. Dieu, sans doute, ne s'est pas interdit d'illuminer intérieurement certaines âmes ; mais il ne s'adresse qu'à elles, sans viser le genre humain ; l'Église n'a pas à répandre sur le monde ces communications individuelles : si elle le tentait, elle s'exposerait à se tromper, car la sphère de son enseignement ne s'étend pas jusqu'aux révélations privées ; par son approbation, elle se contente de déclarer qu'elles ne sont pas contraires à la foi et qu'on peut les croire sans imprudence, sans impiété.

3. — L'Église est donc gardienne et interprète de la révélation publique. Il ne lui est point permis de la modifier, d'y ajouter ou d'en retrancher un iota. C'est d'abord par la foi qu'elle saisit les mystères et qu'elle les affirme, c'est par la foi qu'elle les conserve. Elle n'arrivera point ici-bas à en pénétrer le fond intime. Il doit lui suffire de les croire sur la parole de Dieu. Malgré tous ses efforts, elle ne réussira point à les comprendre entièrement, ni à les enlacer dans le système des vérités naturelles : ils planent trop haut au-dessus de son intelligence. La théologie n'espère point les percer à jour, ni les expliquer par des raisons intrinsèques ; elle ne cherche qu'à les traduire en analogies rationnelles étroitement enchaînées. Pour les organiser scientifiquement,

elle est obligée de recourir à des principes philosophiques ; mais elle ne prétend point réduire le divin au créé ; née de la foi, elle continue de s'appuyer sur elle, et le mystère demeure toujours inaccessible aux étreintes de la métaphysique.

4. — Günther rêvait pour elle d'autres destinées. D'après lui, au commencement du christianisme, l'on aurait très incomplètement connu les données de la révélation. D'où, d'une part, imperfection des enseignements apostoliques et des premières définitions pontificales ou conciliaires, et, d'autre part, supériorité de la nouvelle dogmatique qu'on allait leur substituer. Il ne niait pas l'infaillibilité de l'Église ; mais, déclarait-il, vu la pauvreté du savoir humain, elle avait dû se borner à faire le meilleur choix possible parmi les interprétations régnantes. Ses décisions s'étaient toujours harmonisées avec l'état de la civilisation, avec la culture scientifique et avec les besoins de l'époque. Elles contenaient une part de vérité, et elles avaient été les plus parfaites au moment où elles avaient été portées ; mais les progrès postérieurs exigeaient leur remplacement par d'autres assertions plus voisines de l'exactitude absolue. Elles ne seraient en somme qu'une succession de formules relatives, intelligemment adaptées aux nécessités actuelles et sans valeur fixe.

L'infaillibilité du magistère serait elle-même toute relative. Les expressions et les concepts dogmatiques seraient donc soumis à un progrès indéfini. Günther apporte un exemple de leur transformation. Le concile d'Éphèse, se conformant à la psychologie du ve siècle, avait rejeté la division de l'Homme-Dieu en deux personnes, la personne divine et la personne humaine. Il avait dit relativement vrai en déclarant que, dès le premier instant de l'Incarnation, le Verbe éternel s'était hypostatiquement uni à l'humanité. La philosophie a marché, et la théologie devrait la suivre

dans ses évolutions. Désormais, il faudrait admettre dans le Christ deux personnes réellement distinctes, la personne divine et la personne humaine, mais deux personnes fondues en une seule, la personne de l'Homme-Dieu.

Ainsi, ce n'est que peu à peu, à force de temps et de labeur, que l'intelligence s'emparerait de la vérité révélée. Le dépôt, confié par Jésus-Christ à ses Apôtres et par eux transmis à leurs successeurs, ne la contiendrait pas tout entière. Günther distinguait dans la révélation les éléments historiques, imposés à notre croyance par l'autorité divine, et la manière d'en saisir le pourquoi. Cette intelligence, gardée par la tradition, serait à la fois l'œuvre de la raison et l'objet de l'infaillible magistère ; elle subirait continuellement, à travers les siècles, les changements les plus profonds. Sous l'écorce historique, l'esprit humain enfermerait ses élucubrations ; il n'y aurait donc de surnaturel que le cadre enchâssant la révélation ou le canal de son écoulement jusqu'à nous.

5. — Le concile du Vatican a condamné cette théorie : *Si quis dixerit, fieri posse, ut dogmatibus ab Ecclesia propositis, aliquando secundum progressum scientiæ sensus tribuendus sit alius ab eo, quem intellexit et intelligit Ecclesia, anathema sit* (1).

La théorie rationaliste est incompatible avec l'infaillibilité du magistère aux définitions absolument irréformables. Les vérités par elle énoncées restent toujours vraies, jamais la raison n'y découvrira la moindre erreur. Il ne faut point les traiter comme des assertions purement humaines, elles sont irréductibles aux principes naturels. Leur vérité ne tient pas à leur conformité aux connaissances de l'époque, mais à leur équation avec la réalité. Or, si le temps modifie l'état des intelligences, il laisse intact le fond de l'être.

(1) Denzinger : 1665.

On ne saurait donc contredire les enseignements de l'Église sans se tromper, sans outrager l'autorité de Dieu, sans se défier de son incessante assistance. Aujourd'hui comme à l'époque du concile d'Éphèse, en Jésus-Christ il y a deux natures et une seule personne. « Le ciel et la terre passeront, disait le Sauveur lui-même ; mes paroles ne passeront point. »

6. — Les Apôtres, instruits par l'Homme-Dieu et éclairés par l'Esprit-Saint, connaissaient parfaitement toutes les vérités révélées. Ils n'étaient pas tous d'une intelligence également puissante, il y avait quelque différence entre leurs esprits : le génie de saint Paul dut scruter les dogmes plus profondément que la pensée de ses frères. Leur savoir était concret et vivant, il n'était pas abstrait comme celui des docteurs scolastiques. Ils n'auraient pas, sans doute, été capables d'organiser la doctrine sacrée en un système cohérent, à la manière de saint Thomas. Ils n'analysaient pas les concepts déposés en eux, pour les fouiller dans tous les sens, pour en déduire toutes les conséquences. Ils étaient loin surtout de songer à toutes les applications dont ils seraient susceptibles dans le cours des siècles. Il n'en faut pas conclure leur infériorité par rapport aux grands théologiens subséquents ; tout au contraire, ils leur sont incomparablement supérieurs : c'est de leur substantiel et riche enseignement que procède toute la théologie. Il n'y aura pas trop du labeur des siècles pour sonder leurs inépuisables affirmations.

7. — Dès le commencement, leurs paroles ont transmis à l'Église le Verbe divin. Il se conservera toujours virginal et immuable : jamais ne l'ébranleront les secousses de l'erreur, jamais ne le submergeront les fluctuations des multiples opinions. Ainsi dès l'origine, sur la plupart des vérités importantes l'on possédait une certitude dogmatique. Le plus souvent, les décisions de l'autorité compétente

n'engendraient pas le dogme; elles le protégeaient contre les hardiesses et les témérités du doute, contre les révoltes de l'hérésie.

La conscience chrétienne, conscience collective et sociale, était née dès les premiers jours du christianisme; et c'est elle qui rejetait spontanément, dès leur apparition, les négations effrontées opposées à l'enseignement traditionnel. La définition du magistère, quand elle survenait, formulait le dogme, elle ne le formait point.

Non pas cependant que toutes les vérités promulguées par les Apôtres fussent d'abord enseignées et crues explicitement; il leur suffisait de l'être d'une manière implicite dans les dogmes déjà précisés et expressément déterminés.

Si elle évolue, la doctrine chrétienne doit nécessairement partir de principes absolument immuables, et elle marchera toujours dans le sens de leur développement régulier, sous la direction de l'infaillible magistère institué par le Christ (1).

8. — Le libéralisme doctrinal ne respecte pas ces conditions. Il est à repousser. Il y a d'abord le libéralisme exagéré d'Hermès: il remettrait en question les propositions de foi; il en contesterait la certitude, et il chercherait à la reconquérir au moyen de la science. Il y a celui de Günther et de Froschammer : ceux-ci se réservaient, par hypothèse, de douter des principes ou de les rectifier, quand il en serait besoin, quand ils le jugeraient à propos dans l'examen des vérités dogmatiques. Le seul doute permis, c'est le doute méthodique : tout en maintenant l'inviolabilité des doctrines, il ferait momentanément abstraction de leur certitude, pour en vérifier les preuves, pour en établir le bien fondé. Il y a ensuite le libéralisme mitigé : il admet les principes de la foi, mais il revendique le droit de renverser

(1) Cf. Vacant : *Études sur les constitutions du concile du Vatican*, t. II, art. 136-137, p. 282-288.

éventuellement tout l'édifice construit sur eux, ou du moins de corriger le plan essentiel adopté et suivi jusqu'à nos jours. D'où mépris de la théologie du moyen âge : il en faudrait rejeter la méthode. D'où méconnaissance fâcheuse des aptitudes antérieures de la raison, de la force vitale de l'Église et de la divine Providence ne cessant de veiller sur le magistère infaillible. Le Syllabus a rabattu ces prétentions en condamnant la proposition 13e : « La méthode et les principes, employés par les anciens docteurs scolastiques dans la culture de la théologie, ne conviennent plus aux nécessités de l'époque ni au progrès de la science (1). »

9. — Le libéralisme ne veut relever d'aucune autorité, d'aucune règle extérieure. La raison, dit-il, ne progresse dans l'approfondissement de la vérité que si rien n'étouffe ses énergies et n'arrête leur expansion. — Il n'y a de funeste à la science que les despotismes arbitraires et sans mission; les pouvoirs légitimes, préposés par Dieu à la défense de la révélation, doivent lui être favorables.

Enfin, le libéralisme revendique l'indépendance dans le choix des moyens à employer pour la culture de la théologie. Les esprits d'élite, en mesure d'accroître le patrimoine traditionnel, peuvent évidemment se permettre de consulter, pour leurs études, les ouvrages des hétérodoxes et des hérétiques; ils n'y courent aucun danger, et ils en retireront un réel profit. La plupart des chrétiens, au contraire, y exposeraient leur foi et n'en recueilleraient aucun bon fruit, ou seulement quelques grains d'or, mêlés de beaucoup de poussière. C'est une illusion de s'imaginer la raison déployant autant et plus de ressources en dehors de l'Église que dans son sein. Il en peut être ainsi à propos de philologie, d'archéologie, d'histoire ; il en est autrement au sujet des éléments constitutifs de la théologie proprement dite.

(1) DENZINGER, p. 377, n° 1560.

En général, le libéralisme confond la vraie liberté avec la licence ; au lieu de la sauvegarder, il la perd et il la détruit. Aux principes anciens, solides et inébranlables, il substitue des erreurs. Les travaux les plus méritoires du passé, il les remplace par des élucubrations fragiles et fausses. A l'autorité souveraine et infaillible de l'Église, il préfère l'opinion publique aveugle, mobile et capricieuse.

Loin de s'incliner devant le magistère suprême et de se soumettre à sa direction, Dœllinger prétendait lui imposer ses vues; pour lui, rien n'était supérieur à la théologie, et tout devait lui céder le pas.

C'est de l'Église au contraire que la théologie reçoit l'impulsion initiale et le mouvement vital ; c'est avec l'Église qu'elle doit toujours s'accorder ; c'est sous la surveillance de l'Église qu'elle s'élabore, s'organise et se systématise (1).

(1) Cf. SCHEEBEN : *La Dogmatique*, t. I, n° 55, p. 640-648.

CHAPITRE VII

La vie et l'évolution du dogme et de la Théologie.

(Suite.)

II

LES LOIS DE L'ÉVOLUTION DU DOGME

SOMMAIRE : 1. Comment vivent les idées dans la société et dans les esprits. — 2. Leurs luttes. Actions et réactions. — 3. Diverses sortes de développements. — 4. L'idée et l'image. — 5. La conscience sociale de l'Église et le sens catholique. — 6. Les lois de l'évolution doctrinale suivant Vincent de Lérins. — 7. Vérités explicites et implicites. Surcroît de clarté, de distinction et de certitude. — 8. La conscience de l'Église et le magistère infaillible. — 9. Les sept lois de l'évolution des idées d'après Newman : La fidélité au type primitif. — 10. La conservation des mêmes principes. Principes et doctrines. — 11. Le pouvoir assimilateur. — 12. Le développement logique. — 13. L'anticipation du futur. — 14. Le maintien des richesses acquises. — 15. Vigueur persistante. Corruption, décadence, évolution. — 16. L'évolution du dogme satisfait à ces conditions : Fidélité à son idéal et à ses principes. — 17. Puissance d'assimilation. Erreurs ambiantes. L'action et la pensée. Le dogme tire parti de tout. — 18. La logique : Exemples : La divinité du Christ, grandeur de Marie et des Saints ; Pénitences, satisfactions, Purgatoire, mérites, ordres religieux. — 19. Les développements sont ébauchés dès le commencement : Loi de crainte et loi d'amour. La dévotion à Marie. — 20. Vigueur persistante du catholicisme. Ses luttes contre le paganisme, les persécutions, les hérésies, les schismes. Aucun autre système n'aurait résisté à pareils assauts. Quand il semble défaillir, il se relève plus inébranlable.

1. — Newman commence son essai sur l'évolution de la doctrine chrétienne par une étude sur le développement des idées.

Nous jugeons sans cesse des réalités ambiantes, des événements extérieurs et de nos propres faits de conscience. Toutes nos pensées sont des actes vitaux. Mais certaines d'entre elles sont plus particulièrement vivantes : elles nous saisissent davantage, elles s'emparent de nous plus profondément, elles prennent possession de toutes nos facultés, elles nous imprègnent d'une sève nouvelle et de nouvelles énergies. Les idées mathématiques vivent à peine en nous : elles n'intéressent que l'intelligence, elles demeurent étrangères au cœur, à la volonté, à une certaine imagination; elles effleurent l'esprit, sans pénétrer jusqu'au fond de notre âme. Au contraire, à peine jetés dans le public, les concepts relatifs au gouvernement de la société, au bien de l'homme, au devoir, à la religion, attirent les regards de la foule, fixent son attention, sollicitent ses réflexions prolongées, impriment à son activité des impulsions irrésistibles, appellent des applications diverses et se propagent de toutes parts avec une fécondité merveilleuse. D'abord, la multitude s'agite inconsciemment : dans ce mouvement encore désordonné, les individus agissent et réagissent les uns sur les autres; dans ce conflit d'idées vagues, il y a de la confusion, et l'on ne voit point se dessiner de plan précis. D'autres lumières surgissent et découvrent des aspects nouveaux : peu à peu, une doctrine se définit; les vues successives se modifient ou se complètent les unes les autres, elles se combinent entre elles. Le concept, objet de ce travail collectif, fermente dans chaque esprit, on le compare avec les doctrines, avec les faits, avec les lois de la nature, avec les coutumes établies, avec les religions, avec les régimes, avec les philosophies, tout en tenant compte des circonstances de temps et de lieu. Quelle influence exerce-t-il sur les systèmes ou subit-il de leur part, comment s'harmonise-t-il ou entre-t-il en lutte avec eux? On se divise à son sujet : scruté et critiqué par ses ennemis, il est défendu par

ses partisans. Provoqués par lui, des sentiments variés s'assemblent, s'unissent, se groupent, ou bien se désagrègent, se détachent et tombent. C'est proportionnellement à sa vigueur native et à sa souplesse qu'il réussira à s'introduire dans le cadre, à s'insinuer dans les détails de la vie sociale, transformant l'opinion publique, consolidant ou minant les bases de l'ordre établi. Il arrivera ainsi à se constituer en un code de morale, en une forme de gouvernement, en une science théologique, en un rituel. Ce corps de pensées, laborieusement organisé, ne sera que l'achèvement et l'épanouissement d'un seul concept, envisagé sous ses divers aspects, enrichi des suggestions et des corrections de plusieurs esprits, embelli des illustrations d'un grand nombre d'expériences.

2. — Ainsi l'idée déploie ses trésors, se détermine, prend de la consistance, en un mot, elle évolue, elle germe, elle croît et elle murît. Il n'y aurait pas véritable évolution, si elle ne restait pas toujours foncièrement identique à elle-même. Elle ne saurait se développer sans combattre ses antagonistes, sans les modifier, les détruire ou se les incorporer. Ce n'est pas seulement par les études des savants, qu'elle marche de déduction en déduction; c'est surtout dans et par la société, employant à son service, comme instruments, les esprits des chefs et du peuple. Au contact des opinions, des principes, des mesures et des institutions de la communauté, elle s'accroît de relations nouvelles, des directions imprimées autour d'elle, de l'autorité acquise et de la victoire remportée sur les matières inassimilables. Comme les vivants, elle grandit en se nourrissant par intussusception; si elle demeure identique à elle-même, ce n'est point par l'isolement, mais par la persistance triomphante de son caractère essentiel.

L'idée exerce autour d'elle une influence prépondérante. Mais, à son tour, elle subit elle-même l'action du milieu.

Suivant les circonstances, son évolution est lente ou rapide; variable est l'ordre des stades parcourus; elle se comporte différemment dans une étroite sphère et dans un champ plus vaste; parfois, la violence extérieure l'interrompt, la retarde, la mutile ou la jette hors de sa voie; souvent, elle s'affaiblit elle-même par ses propres efforts contre les ennemis domestiques; des idées contraires et plus énergiques peuvent l'enrayer, la contrebalancer ou même l'absorber; elle prend les teintes et le ton de la pensée qui l'accueille; l'intrusion de principes étrangers la fausse et la déprave; le développement de quelque défaut originel la brise et la fait éclater.

Les grandes idées n'ont pas à craindre la publicité: c'est en l'affrontant qu'elles s'épandent et tendent à la domination. Dès leurs premières années, elles n'éviteront pas les conflits; elles ne seraient ni plus vraies ni plus dignes de considération, si elles avaient été d'abord à l'abri de toutes les vicissitudes. Les ruisseaux, dit-on, sont plus limpides à leur source; cette image n'est applicable ni à la philosophie ni à la croyance: celles-ci sont à la fois plus claires et plus puissantes quand leur courant est plus large, plus profond et plus plein, quand il ne garde plus ni la couleur ni le goût de la terre. Elles ont besoin de dégager leur principe vital de tous les éléments étrangers, elles consacrent leurs efforts à la conquête d'une liberté plus vigoureuse et plus robuste. Leurs commencements ne donnent point la mesure de leurs capacités, ils ne permettent pas de prévoir le terme de leur expansion. D'abord elles sont paisibles; elles ont l'air d'essayer leurs forces, de s'assurer du sol, de choisir leur voie. De temps en temps elles se frayent un chemin, puis elles reviennent sur leurs pas; elles semblent en suspens sur la route à suivre; elles hésitent; enfin, résolument, elles prennent une direction déterminée. Parfois elles pénètrent sur le territoire d'autrui; la controverse modifie leur allure; dans le combat, elles perdent certaines de leurs parties et

elles en gagnent d'autres. Des relations nouvelles émergent de dangers nouveaux et de nouvelles espérances. Des principes anciens reparaissent sous d'autres formes. Les idées se transfigurent pour demeurer identiques à elles-mêmes. Dans un monde supérieur il en va autrement : mais ici-bas vivre, c'est changer, et l'on est d'autant plus parfait que l'on a subi plus de changements.

Les idées évoluent de plusieurs manières. Le mot évolution s'emploie, dans un triple sens, pour l'action elle-même, pour son résultat, pour le développement en général, vrai ou faux, fidèle ou infidèle au principe initial, ou bien pour le développement dans toute la vérité du terme.

Il y a plusieurs sortes de développements, les développements des concepts mathématiques, des êtres vivants, des richesses d'un pays intelligemment exploitées. Il y a l'évolution politique : c'est la croissance des États et leur changement de constitution. Il y a les développements logiques : c'est la formation graduelle d'une opinion publique au sujet des personnes, des actions et des événements. La vérité est fille du temps : peu à peu, d'approximation en approximation, l'on arrive à une juste appréciation des faits et des caractères. Il y a les développements éthiques : ils ne procèdent point par raisonnements ; ils cherchent plutôt à satisfaire les convenances, les besoins intimes, les désirs, la piété. Il y a l'évolution des sentiments ; les affections se transforment en doctrines. Il y a enfin le développement métaphysique : c'est l'analyse d'une idée examinée sous toutes ses faces, étudiée à fond et ramenée à ses principes. Un esprit habitué à la pensée de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Esprit-Saint, ne peut empêcher sa curiosité de contempler longuement l'objet de son adoration, et il se met à enchaîner des propositions ; elles s'engendrent les unes les autres : c'est l'idée initiale qui évolue, sans jamais entièrement s'épuiser, et en se développant, elle constitue un corps de

doctrine, un système dogmatique ; d'abord il y avait simplement une image, une impression, et voici une science rigoureuse.

4. — Cependant l'image et l'impression gardent toujours une certaine supériorité sur les idées théologiques, car elles demeurent en contact avec les objets. Dieu est unique et simple, simple aussi notre sentiment de son être et de sa vie. Il s'empare lui-même de notre âme, il s'insinue dans nos facultés ; il n'y produit pas de synthèse, mais une véritable vision de lui-même, tout en nous laissant très éloignés de l'intuition de son essence. Quand nous le prions, nous ne nous adressons pas à un assemblage de notions, à une loi, à une règle, mais à un Individu, à une Personne subsistante. Dans l'esprit d'un homme religieux, l'idée de la Très Sainte Trinité, du Verbe fait chair, de Dieu présent en lui, n'est pas une pure abstraction ; elle est, pour ainsi dire, sensible, imagée, vivante. L'imagination occupe ainsi les deux bouts de notre activité intellectuelle : c'est des images que les concepts sont abstraits ; et ils ont ensuite besoin de s'incarner encore dans les images. Les dogmes vivent surtout dans l'idée. Leur systématisation scientifique est aussi nécessaire : notre raison n'est pas capable de considérer Dieu dans son absolue simplicité, sans le morceler en plusieurs perfections (1).

5. — Sur les concepts empruntés à la révélation, l'intelligence humaine se livre à un travail prolongé. Sous la direction de l'Église, elle les développe peu à peu en riches conséquences, sans jamais les fausser ni les altérer. Dès l'origine du christianisme, les Apôtres les ont déposés dans la conscience catholique. Comme tout corps social, l'Église a son esprit public. Dans les sociétés quelconques, cette

(1) Cf. Newman : *An Essay on the development of christian doctrine*, eleventh impression, c. I, p. 33-54.

conscience collective est formée d'un ensemble de principes dont la source se dissimule dans la nuit du passé, et qui, peut-être, n'ont jamais été clairement déterminés. Peu à peu l'idée primitive pénètre les âmes, et par une logique latente, elle s'épanouit en conclusions nombreuses, mais encore vagues et confuses : théories flottantes, qui n'ont pas encore trouvé leur formule précise, assertions universellement adoptées et que personne n'a encore rigoureusement exprimées. Elles constituent comme un patrimoine passant de génération en génération ; c'est là un héritage complexe ; il serait difficile d'en dresser un inventaire exact, il assure pourtant la continuité de la tradition.

L'Église nous présente des éléments analogues, un dépôt primitif, en partie non formulée, non expressément définie, et un travail progressif, s'exerçant sur le dépôt et se traduisant, à travers les siècles, en jugements de plus en plus explicatifs.

Nous voyons ainsi à l'œuvre le sens catholique. Il fonctionne comme les autres sens, comme le sens pratique, le sens artistique, le sens critique, le sens moral. Ceux-ci éclatent soudain en appréciations qui semblent jaillir spontanément de purs sentiments instinctifs. En réalité, c'est un travail logique qui a secrètement préparé leur explosion. Quand on va au fond des choses, on reconnaît partout dans ces sens un dépôt intellectuel, formé de certains principes cachés, et des efforts obscurs pour les mettre en usage, la possession habituelle de certaines règles et un labeur inconscient pour les appliquer. Ainsi les génies artistiques suivent spontanément, jusque dans leurs conceptions les plus hardies, des normes devenues si familières qu'elles sont en eux comme une seconde nature. Ainsi les critiques portent souvent, sans pouvoir les justifier, des arrêts parfaitement fondés en raison. Il y a bien ici sentiment et instinct, il n'y a pas d'impulsion aveugle. Si, dans ce domaine, les syllo-

gismes ne se déroulent pas toujours dans la pleine lumière, ils ne sont jamais déraisonnables.

La nature de ces sens est essentiellement constituée par un dépôt de règles et de notions fondamentales, conservées par la mémoire, sans réflexion, parfois même sans connaissance explicite, et par leur mise en œuvre au moyen d'un travail latent et obscur.

Les doctrines pratiques vérifient encore plus sûrement toutes ces considérations ; car l'action grave plus profondément les principes dans l'esprit, et elle en développe davantage les conséquences.

Il en est des sociétés comme des individus. La conscience générale, diffuse dans la collectivité, garde fidèlement le dépôt des principes ; de toutes parts, il se déploie des efforts progressifs, fertiles en conclusions. Au bout de quelques années, les idées s'organisent en un vaste système.

Ces conséquences semblent couler de source. Elles s'élèvent des profondeurs de la conscience. Leur origine est dans les infiltrations souterraines qui, dès le commencement de la civilisation, ont pénétré toute la masse d'un peuple et ont constitué l'esprit public. Ainsi les concepts ont leur généalogie authentique. Le penseur les constate et les reconnaît dans l'intelligence collective d'une société.

Dans l'Église, il y a une conscience sociale et un sens catholique. De là proviennent certains sentiments, certains jugements, le développement doctrinal (1).

6. — La vérité vit dans l'Église à l'instar des semences confiées à la terre. Le blé lève, croît et fructifie. Les graines de meilleure qualité sont plus fécondes. Supérieurs à toutes les affirmations humaines, les dogmes sont les plus riches en conséquences.

(1) Cf. L. de la Barre : *La Vie du dogme catholique*, IIe part., c. II, p. 156-166.

Ils évoluent dans leur immutabilité et tout en demeurant identiques à eux-mêmes. Déjà, dès le ve siècle, Vincent de Lérins formulait la loi de leur développement.

« Mais, dira-t-on, n'y a-t-il dans l'Église du Christ aucun progrès? Si assurément, et un très grand progrès. Ce serait trahir l'humanité, ce serait desservir Dieu que de s'y opposer. Toutefois c'est un progrès, ce n'est pas une altération de la foi. Qui dit progrès dit développement; qui dit altération dit corruption. Il doit donc y avoir croissance, il doit y avoir progrès... de l'intelligence et de la science, mais dans la persévérante identité du dogme et de l'interprétation... La croyance religieuse imitera les corps organiques dont l'évolution expansive, au cours des années, n'empêche point l'identité. De la fleur de l'enfance à la maturité et à la vieillesse, quelle différence ! Et cependant, les vieillards sont ceux-là mêmes qui furent enfants; si la stature de l'homme extérieur a changé, c'est toujours la même nature et la même personne. L'homme fait n'a point d'autres membres que le petit enfant chez qui se trouvait en germe ce qui s'est manifesté avec la maturité de l'âge. Telle est donc la loi vraie et parfaite du développement, telle est la règle fixe et merveilleusement belle de l'accroissement. L'âge, en faisant grandir l'homme, ne montrera en lui que le perfectionnement de l'œuvre du Créateur dans le petit enfant.

« C'est cette loi de progrès que doit suivre la vérité religieuse. Avec les années, elle apparaîtra dans la vigueur de son épanouissement ; elle s'élèvera, mais sans jamais perdre son inviolable pureté. Je veux voir dans sa stature, ses membres, ses sens, l'achèvement, la perfection ; mais qu'elle ne soit pas changée, qu'elle ne soit pas altérée, qu'elle ne varie jamais. C'est du froment pur que nos pères ont semé dans le champ de l'Église ; quelle iniquité à nous de mettre à la place du bon grain l'ivraie de l'erreur! C'est notre

devoir de recueillir à la moisson un froment excellent, puisque c'est du froment qui fut jeté dans les sillons. La tige s'élèvera joyeuse, nous verrons l'épi se dessiner sous sa forme définitive, mais ce sera toujours un épi de blé. Il est certes permis de creuser avec le temps les enseignements de notre céleste philosophie, pour exprimer des concepts plus achevés ; mais c'est un crime de les changer, de les tronquer, de les mutiler. Qu'on les fasse briller de toute la clarté de l'évidence, à la bonne heure ! Mais qu'on n'aille pas leur ôter leur plénitude de vérité et leur inviolable intégrité. Si une fois la fraude sacrilège pouvait se glisser au sein de nos dogmes, je verrais avec terreur le temple de la religion prêt à s'écrouler et à disparaître pour toujours. Laissez tomber une parcelle du dogme catholique, bientôt une autre et puis une autre encore sera jetée au vent, comme par une pente toute naturelle. S'il tombe ainsi pièces à pièces, il arrivera qu'il n'en restera plus rien.

« D'un autre côté, si les nouveautés trouvent libre accès dans le domaine du dogme antique, si l'élément étranger se mêle à nos biens de famille, si le profane est confondu avec le sacré, cet alliage aura bientôt tout envahi. Et, dès lors, dans l'Église, plus de dogme intact, pur, immaculé. Un lupanar de honteuses et sacrilèges erreurs se sera élevé à la place du sanctuaire de la chaste et incorrigible vérité.

« Ah ! que la divine Bonté éloigne de ses fidèles l'esprit d'innovation. Laissons les méchants faire cette tentative insensée. L'Église du Christ, vigilante et prudente gardienne des dogmes qu'elle reçut en dépôt, n'y change jamais rien, n'y ajoute rien, n'en retranche rien. Elle ne touche pas à ce qu'ils ont d'essentiel, elle ne les embarrasse point de superfétations. Elle garde son bien et ne porte pas la main sur la propriété d'autrui, toutes les ressources de son génie sont employées à une seule fin : étudier l'antique doctrine sous les auspices de la sagesse et de la fidélité ; lorsqu'elle

y rencontre des germes, des ébauches, elle en provoque par ses soins le développement, l'achèvement. Ce qui est arrivé au développement complet, elle le consolide et l'affermit. Ce qui est affermi pour toujours par une définition, elle veille à le conserver.

« Que s'est-elle jamais proposé dans les décrets de ses conciles? Ce que l'on croyait avec la simple docilité de la foi, elle demande qu'on le croie d'une foi plus éclairée. La vérité qui était prêchée, mais sans assez d'ardeur, devra être annoncée avec de plus vives instances. Le domaine que l'on exploitait avec une trop confiante sécurité, devra être cultivé avec des soins plus empressés. L'Église a fait une chose, une seule, quand elle a été provoquée par les innovations hérétiques : ce qu'elle avait reçu des anciens par tradition, elle l'a consigné en des documents écrits où les plus grandes vérités sont dites en peu de mots, et où l'antique croyance est mise en lumière par des termes nouveaux qui l'expriment avec une parfaite exactitude (1). »

7. — C'est ainsi qu'à toutes les époques les docteurs catholiques ont entendu le progrès de la doctrine chrétienne. La vérité, en évoluant, demeure objectivement identique. Parfois, elle est d'abord crue implicitement, comme contenue dans une doctrine admise d'une manière explicite, comme impliquée dans une pratique remontant aux Apôtres. Le dogme de l'Immaculée-Conception, défini par Pie IX, les fidèles du ve siècle le professaient déjà, sans y penser, en proclamant la parfaite sainteté de la Très Sainte Vierge. Le long des siècles, on découvre sans cesse dans la révélation des richesses inconsciemment possédées.

Le plus souvent l'on est conduit à ces trouvailles par la nécessité d'harmoniser des enseignements nouvellement

(1) Vincent de Lérins : *Commonitorium*, n° 23-28 : cité par l'abbé Prunier : *Évolution et Immutabilité de la doctrine religieuse dans l'Église*, deuxième édition, p. 18-20.

rapprochés les uns des autres ou de concilier des lois, sur lesquelles la réflexion ne s'était pas encore exercée. Le mariage est un contrat noué par le consentement mutuel des intéressés; donc les époux se l'administrent eux-mêmes.

Les sept sacrements se distinguent des sacramentaux, car ils sont seuls capables de produire ou d'augmenter la grâce.

Cet accroissement de richesses est accompagné d'un surcroît de clarté et de certitude. A la confusion et au vague se substituent la netteté et la précision. Un objet longtemps débattu s'élève au-dessus de toute contestation. Pendant quelque temps, certains aspects de la vérité sont moins accentués dans l'enseignement des docteurs : d'où des apparences de variation. Mais dans la conscience collective le courant traditionnel ne s'est jamais interrompu. Dans quelques Églises particulières, quelques dogmes ont pu être totalement obscurcis et oubliés : le lit du fleuve se rétrécissait. Des docteurs catholiques ont parfois discuté et même absolument nié quelques points secondaires. Vient un moment où le courant doctrinal, enveloppé de préjugés locaux, perdu dans les sables mouvants de la controverse et méconnu dans ses conséquences pratiques, renverse tous les obstacles, triomphe de l'ignorance et du sophisme et jaillit au grand jour. Après avoir sondé les profondeurs du sens catholique, l'Église infaillible parle avec autorité; elle promulgue et définit.

Ainsi l'on a compris de mieux en mieux qu'aussitôt après sa mort chaque individu aurait son sort tranché par un jugement particulier. Le jugement général, commun à tous les hommes, à la fin du monde, ne sera que la confirmation de cette première sentence. La distinction de ces deux arrêts entraînait la condamnation des millénaires, la croyance à l'entrée immédiate des justes dans la gloire éternelle, et à la vision béatifique pour les âmes saintes, avant la résurrection des corps.

Les trois éléments du progrès doctrinal, la clarté, la dis-

tinction et la certitude, dépendent l'un de l'autre et s'influencent mutuellement : rien ne produit la certitude comme la clarté des preuves; celle-ci naît elle-même du développement et de la précision des idées (1).

8. — Pour se rendre parfaitement compte de l'évolution de la vérité révélée, il ne faut pas séparer la conscience catholique du magistère infaillible, chargé par le Christ de la diriger.

Il y a communion intime entre le pouvoir enseignant et les simples fidèles. Il ne faut pas parler, comme les protestants, de « psychologie mécanique », ni de « règle extérieure ». L'Église est une société, un organisme vivant. L'autorité en est l'âme : elle est intérieure à tout le corps, elle lui est immanente. Ses décisions ne sont pas assimilables à des lois qui viendraient du dehors s'imposer despotiquement à notre volonté et à notre intelligence ; c'est le dépôt primitif, qui, d'abord implicite, s'affirme par la décision du magistère et devient explicite. Les protestants sont individualistes, ils considèrent l'Église comme une juxtaposition d'unités détachées les unes des autres. Elle est, au contraire, un corps social. La doctrine vit en elle, transmise traditionnellement, de génération en génération, et elle se développe à travers les siècles.

Cependant, il ne faut pas prétendre, avec Lamennais, dégager toute la religion d'un seul germe primitif. A l'origine du christianisme, il y a plusieurs dogmes révélés. Peu à peu ils croissent, ils fructifient, ils évoluent sans jamais s'altérer. Au lieu d'un développement unique, nous avons des évolutions partielles multiples (2).

9. — Ici-bas, après les phases de l'enfance, de la jeu-

(1) Cf. Vacant : *Études sur les Const. du Conc. du Vatic.*, t. II, art. 138. — De la Barre : *La Vie du dogme catholique*, IIe part., c. II, p. 166-172.

(2) De la Barre : *La Vie du dogne catholique*, Ire part., c. II, p. 172-175.

nesse et de la maturité, les êtres vivants glissent dans la décadence. C'est la régression après le progrès. Ils perdent les traits et les marques de leurs premières années, leurs énergies et leur vigueur, leur puissance nutritive et assimilatrice. Incapables de se réparer, ils tombent en ruine.

Les idées échappent à cette loi de corruption, si elles sont fidèles au même type, si elles conservent leurs principes et leur organisation, si elles gardent leur pouvoir assimilateur, si dans leur enchaînement elles se conforment à la logique, si elles se développent dans le sens de leurs énergies, qui leur tracent à l'avance la voie à suivre, si elles sont jalouses de défendre les richesses déjà acquises, et si elles se maintiennent toujours dans une vigueur invincible.

D'abord, elles doivent être fidèles au même type. Le chêne immense est de même nature que la frêle tige sortie du gland. Cette identité se concilie avec les aspects les plus divers. Sans cesser d'être eux-mêmes, certains animaux subissent les plus grands changements jusque dans l'harmonie de leurs éléments internes : le papillon provient de la chenille.

En Dieu, loin de violer l'unité et de diviser la simplicité de son essence infinie, la Trinité des Personnes les consacre et les scelle.

Les idées demeurent immuables sous les variations extérieures. Mais, pour constater leur identité, nous avons besoin d'une science profonde. L'expérience ne nous suffit pas, nos sentiments instinctifs ne sauraient nous servir de critères.

Pour persévérer dans l'orthodoxie, il ne faut pas rester stationnaire comme une borne immobile ; il faut vivre et marcher. Une cause de corruption de la vérité religieuse, c'est le refus de suivre les progrès de la doctrine et l'obstination à s'en tenir aux notions du passé. Les Samaritains ne veulent pas ajouter les prophètes à la Loi, et les Saddu-

céens rejettent un enseignement du livre de l'*Exode*. Les uns et les autres ont l'air d'adhérer fermement à la doctrine primitive. Notre-Seigneur Jésus-Christ trouve dans ses compatriotes de minutieux observateurs de la lettre; il les condamne cependant; ils ont négligé l'esprit, ils n'ont pas su évoluer avec la vérité. L'Évangile, c'est le développement de l'Ancien Testament; mais quelle différence entre la règle rigide de Moïse et la grâce souple de Jésus !

10. — Une autre marque de l'identité d'une idée, c'est la conservation des mêmes principes.

La vie des doctrines, c'est la loi qui les régit et qu'elles revêtent d'un corps. Les principes sont abstraits et généraux, les doctrines sont concrètes et particulières. Elles croissent et se développent, les principes sont immobiles, au moins à première vue. Les doctrines sont intellectuelles, les principes sont plutôt moraux et pratiques. Les systèmes vivent des principes et représentent les doctrines.

La différence entre les principes et les doctrines tient parfois à notre manière de les envisager. L'infaillibilité est-elle un principe ou une doctrine dans l'Église romaine?

Dans le catholicisme les principes ne se développent qu'après les doctrines; ils sont plus profondément enracinés dans les esprits. De fait, la controverse protestante a simplement roulé et roule encore sur les principes. La règle de l'interprétation de l'Écriture, le dogme de l'inspiration, les rapports de la raison et de la foi, la responsabilité morale, le jugement particulier, la grâce sanctifiante, l'objet de l'infaillibilité, restent encore plus ou moins enveloppés, et l'Église ne les a pas encore clairement définis.

Les doctrines se développent par l'action des principes et conformément à leur nature. La croyance à la fragilité des biens de ce monde pousse l'épicurien à la jouissance voluptueuse et l'ascète à la mortification. D'un enseignement commun sur la pureté et l'innocence de la matière, les

Gnostiques d'Alexandrie concluent au sensualisme, et les Syriens à la dévotion.

Il n'y a évolution véritable qu'avec la conservation simultanée de la doctrine et du principe. Sans le principe correspondant, la doctrine est stérile, sinon entièrement morte. Telle est l'Église grecque. Tout au plus inspire-t-elle un zèle factice pour le maintien purement humain de l'ordre établi.

D'autre part, les principes sans la doctrine ressemblent assez à l'état d'âme des païens religieux, considéré par rapport à la Révélation.

Les païens peuvent partager les principes des catholiques. L'hérésie en est incapable. En changeant d'opinions, les hérétiques demeurent toujours fidèles à leurs principes. Regardée sous les aspects qui la rapprochent davantage du catholicisme, la Réforme est une doctrine sans principe actif. Au contraire, dans ses éléments constitutifs, elle est un principe sans doctrine.

11. — Dans le monde physique, la caractéristique de la vie, c'est la croissance. Les vivants croissent par l'absorption et l'assimilation de substances extérieures. Parfois cette transformation ne s'opère pas sans effort ; il y a lutte entre le principe vital et les matières nutritives. La nourriture doit varier avec la nature des vivants.

Cette analogie éclaire d'un nouveau jour le développement des idées. Les doctrines évoluent aussi par compénétration. Obéissant à de nouvelles attractions et soumises à des influences nouvelles, les opinions se groupent autour de nouveaux centres. Un concept a surgi : il les domine, il les assujétit et il les organise. Il prouve sa vitalité par sa force expansive et par sa résistance à toute cause de dissolution. Il se conserve en dépit de tous les antagonismes. Il s'assimile des matières étrangères, il répare les pertes subies dans le combat, il se restaure lui-même. Il se multiplie,

sans cesser d'être un. Dans les commencements, il est plus faible et plus ouvert à la violence. Dans ses combinaisons, sous la direction d'affinités électives, il ne s'est nullement corrompu. Quand, robuste et vivace, il exerce sur les esprits une influence profonde, il lui est permis de se dispenser des précautions minutieuses et de s'abandonner à la confiance devant les dangers menaçants. Les fortes constitutions traversent impunément les maladies. Les partis solides et les écoles puissantes ne s'amoindrissent point par leurs extravagances. Les systèmes irréels offrent souvent un aspect irréprochable : les formules, les règles, les articles, sont indispensables à une religion fragile. L'Église romaine n'a pas besoin d'être formaliste ; il lui est loisible d'agir librement, de se confier à sa tradition et de s'élever au-dessus des petitesses du scrupule.

12. — La logique est l'organisation de la pensée. Elle sera donc une sûre garantie de la fidélité d'un développement intellectuel. Sans doute, les idées ne progressent pas toujours par des raisonnements conscients et explicites. Elles grandissent dans l'esprit. En devenant familières, elles se précisent et découvrent leurs diverses relations ; des aspects nouveaux se font jour : ainsi se constitue peu à peu un corps de pensée, sans découvrir encore son ressort caché. Les circonstances extérieures amènent parfois, sous le rayonnement de l'intelligence, et encadrent dans des formules précises les richesses enfermées dans les profondeurs de l'âme. Bientôt, sous des assauts répétés, c'est la nécessité de la défense qui les oblige à se replier sur elles-mêmes, à s'analyser, à considérer leur propre enchaînement et leur dépendance mutuelle. L'organisme est déjà formé, quand on l'étudie, quand on discerne le principe qui a présidé à son développement. On l'avait d'abord adopté, non point, sans doute, à l'aveugle, mais par intuition, par sympathie, par une perception morale ; la logique sert à les disposer,

ces résultats, dans un ordre plus savant, à les enseigner avec méthode. Son fonctionnement est postérieur à l'évolution proprement dite. Ce qui développe réellement les idées, c'est l'analogie, la convenance, l'application inconsciente de règles latentes. L'esprit progresse peu à peu, sans regarder en arrière, sans intention bien arrêtée, sans le désir de constituer un système. Après coup, le travail se trouve marqué d'un caractère logique. Il y a donc eu développement, sans corruption.

Sans les avoir formulées, les Apôtres ont connu toutes les vérités de la révélation qui ont été tirées au clair et précisées longtemps après eux. Saint Justin et saint Irénée n'ont point analysé les concepts du purgatoire et de la faute originelle ; cependant, sans le définir, ils ont eu un sentiment vif de la chute de l'humanité et de nos responsabilités dans notre état de réhabilitation.

13. — Une idée se développe suivant sa nature. Les branches qu'elle pousse plus ou moins tard procèdent toutes du même tronc primitif. Souvent, néanmoins, ce sont de purs accidents qui déterminent l'ordre de leur évolution. Mais elles proviennent toujours du germe initial. Ainsi, les grands hommes font souvent pressentir, dès leurs premiers ans, leurs brillantes qualités.

Une marque d'une véritable évolution, c'est l'anticipation, dès l'origine, des développements postérieurs.

14. — Un autre indice sûr, c'est la conservation jalouse des richesses déjà acquises. L'idée ne doit perdre aucun de ses perfectionnements. Elle s'éclaircit, au lieu de s'obscurcir, elle se fortifie, et ne se débilite point. Une conversion graduelle d'une fausse religion à la religion véritable ressemble beaucoup à un développement continu. Un tel changement est plutôt une addition et un accroissement qu'une destruction : le catholicisme contient en lui-même, au suprême degré, toutes les vérités disséminées dans le paganisme et

dans l'hérésie ; en venant à lui, une âme ne se dépouille pas de ses richesses, elle se revêt d'une nouvelle beauté.

Le culte de la Vierge et des saints n'est pas une altération du dogme de l'Incarnation : il ne détache pas les cœurs de Jésus-Christ ; au contraire, il illustre et protège la croyance à la médiation du Sauveur.

15. — Les idées s'altèrent rapidement ; dans les esprits des hommes, elles changent continuellement. Elles ne sont pas plus stationnaires dans leur corruption que dans leur progrès ; et elles tombent bien vite dans la dissolution. Aussi la marque d'une évolution véritable, c'est sa longue durée ; l'idée est alors fortement vigoureuse.

La marche de l'hérésie ne saurait être longue, car le plus souvent elle est le passage de la vie à la mort : si parfois elle semble durer plusieurs années, c'est qu'elle court illogiquement d'erreur en erreur. L'Église elle-même la maintient dans l'existence : si elle venait à disparaître, le monde s'écroulerait avec elle.

La décadence, au contraire, est plus lente ; elle est sans violence et sans éclat : l'influence hostile est assez puissante pour affaiblir les fonctions vitales, mais insuffisamment pour précipiter la ruine. Ainsi des opinions, des usages, des systèmes d'aspect véritable et imposant n'ont point de ressort en eux, ils persistent cependant par la routine, par l'appui des institutions politiques : ils deviennent des particularités d'un pays, des habitudes d'un peuple, des modes d'une société. Au premier assaut de la tempête, ils sont soudainement emportés. Ainsi des superstitions envahissent une contrée, puis elles disparaissent sans laisser ni trace, ni histoire.

La corruption se distingue de la décadence par son action énergique, et de l'évolution par son caractère transitoire.

Voilà donc les sept notes distinctives du développement d'une idée. La fidélité au même type, la conservation des

mêmes principes, le pouvoir assimilateur, l'enchaînement logique des déductions, la marche en avant sans déviation, la succession des phases naturelle et continue, le maintien des perfectionnements acquis et la vigueur persistante, voilà les signes certains de son identité (1).

16. — Dans ses progrès, le dogme catholique doit satisfaire pleinement à ces conditions.

D'abord il sera fidèle à son type primitif. A travers les siècles, le monde lui rend toujours le même témoignage : ce sont toujours les mêmes accusations, les mêmes outrages et, en dépit de la haine, les mêmes cris d'admiration. Le Credo des Apôtres et de Nicée est celui du xx[e] siècle. L'Église est un royaume et elle embrasse toute la terre ; elle est catholique, une et universelle. L'hérésie est plutôt une famille : elle se partage en branches séparées, en maisons distinctes, en colonies autonomes ; elle se morcelle de plus en plus, jusqu'à se réduire en une poussière impalpable. En même temps, l'Église est exclusive : à peine voit-elle surgir l'erreur, qu'elle la condamne énergiquement et la rejette de son sein. Ainsi, dès les premiers siècles, elle repousse successivement Arius, le négateur de la divinité du Verbe, Nestorius affirmant deux personnes dans le Christ, Eutychès confondant ses deux natures. Son intransigeance maintient intact le dépôt confié à ses soins (2).

Fidèle à son idéal, le dogme, en se développant, ne s'est jamais détaché de ses principes. La révélation divine, l'Écriture sainte, la Tradition orale, l'enseignement de l'Église, voilà ses sources intarissables et toujours limpides. Dirigée par l'infaillible magistère, la théologie n'a jamais dévié de son chemin (3).

(1) Cf. Newman : *An Essay on the development of christian doctrine*, II[e] part., c. v, p. 169-203.

(2) Idem, *Ibid.*, c. vi, p. 207-273.

(3) Idem, *Ibid.*, c. vii, p. 323-353.

17. — Dès son origine, le christianisme est entré en lutte avec une infinité de sectes. Il a subi des influences multiples sans en être nullement entamé. Il avait pleinement conscience d'être en possession de la vérité intégrale, et cette ferme conviction le rendait inébranlable à tous les assauts. A la fois vigoureux, richement compréhensif, souple, expansif et varié, il devait l'emporter sur des doctrines étroites, rigides, purement intellectuelles. Quand il paraît, le paganisme est déjà mort ; les religions orientales ne sont que des fantômes flottants ; les Gnostiques prétendent ne s'appuyer que sur la science, et, fiers de leur savoir, ils méprisent les catholiques ; les néo-platoniciens, frottés de littérature et de pédantisme, sont de purs visionnaires ; les Manichéens ne se fient qu'à leur raison dévoyée ; les Ariens versatiles n'ont pas de règle arrêtée ; les Montanistes et les Novatiens n'ont à opposer à l'Église que leur fanatisme et leur sauvagerie. Si le Christianisme n'avait pas plus de vitalité que ses antagonistes, il serait bientôt dissous et absorbé. Ces erreurs diverses contiennent quelques parcelles de vérité ; elles n'en sont pas moins sans consistance. Le corps mystique du Christ est un organisme puissant ; il va les vaincre sans peine et s'emparer de leurs dépouilles.

Son dogmatisme intransigeant ressemble à l'indomptable courage des martyrs. Dès le commencement, il possède une doctrine précise, susceptible sans doute de développements ultérieurs, mais déjà suffisamment étendue. Guizot a tort de la représenter comme ne s'inspirant d'abord que d'un sentiment aveugle. Il n'a pas explicitement conscience de toute la révélation : il vit son dogme avant de l'exposer scientifiquement ; les martyrs précèdent les théologiens ; les premiers Pères exercent le rôle de législateurs plutôt que celui de docteurs. Le règne de la pensée succède à celui de l'action. Les écrivains ecclésiastiques des premiers temps ouvrent des voies dans tous les sens à travers le vaste champ

doctrinal. L'on s'y engage à leur suite et l'on fait sans cesse de nouvelles découvertes. Les premiers pionniers se contentent d'indiquer des directions : Clément d'Alexandrie représente l'élément éclectique, et Tertullien l'élément dogmatique. Clément va peut-être trop loin dans ses adaptations de la foi à la philosophie ; et Tertullien est peut-être excessif dans son affirmation de l'immutabilité du dogme : s'il admet les deux principes de l'intransigeance et de l'assimilation, il néglige un peu le deuxième.

Dans la suite, la vérité révélée tire meilleur parti des ressources ambiantes; elle prend son bien jusque dans l'hérésie. Avec leur rigorisme, leurs rêves, leurs exhortations au célibat et au martyre, leur mépris des biens temporels, leurs austérités, les Montanistes font resplendir aux yeux des chrétiens un idéal encore trop élevé pour leurs contemporains; le moyen âge le réalisera entièrement. Le christianisme est assez fortement constitué pour s'assimiler sans danger, et même avec profit, des éléments étrangers de toutes sortes. Seul, il sait rejeter le faux et le mal, pour ne s'incorporer que le vrai et le bien. Seul, il réussit à harmoniser et à combiner intimement les matériaux ailleurs incompatibles.

L'ascétisme était connu dès le commencement de l'Église. La notion claire et précise en fut, cependant, mise en relief par les Gnostiques, les Montanistes, les Novatiens et les Manichéens. Si les prophètes montanistes préfigurent en quelque manière les docteurs de l'Église, si leur prétendue inspiration donne une idée de l'infaillibilité du magistère établi par le Christ, si leurs enseignements ébauchent les développements de la doctrine sacrée, et si leur hérésiarque lui-même est une anticipation de saint François d'Assise, nous saisissons dans Novatien l'aspiration de l'âme vers les sublimités atteintes plus tard par saint Benoît et par saint Bruno. Sabellius échoue dans ses efforts pour énoncer plus

parfaitement le mystère de la Très Sainte Trinité, et il sombre dans l'hérésie ; plus heureux, saint Augustin réalise son rêve en respectant l'orthodoxie.

Dans ses progrès, le dogme traverse plusieurs esprits divers. Exprimé d'abord par des écrivains d'une autorité inférieure, il est définitivement formulé par les grands docteurs. Origène, Tertullien, Eusèbe, fournissent de riches matériaux ; les Pères en ont tiré leurs commentaires et leurs traités. Saint Grégoire de Nazianze et saint Basile ont développé les principes théologiques d'Origène. Saint Hilaire et saint Ambroise se sont inspirés du même auteur dans leurs interprétations de l'Écriture. Saint Ambroise a emprunté à Tertullien son explication de saint Luc, et saint Cyprien s'appelle le disciple du même maître. L'on reconnaît les traces du même génie déjà presque dévoyé dans les ouvrages les plus achevés de saint Léon. Malgré la couleur hérétique de plusieurs de ses membres, l'École d'Antioche a formé saint Jean Chrysostome. Les Évangiles apocryphes eux-mêmes ont contribué à l'édification des catholiques.

Le dogme a toujours progressé par la même voie. Témoin les profondes méditations des Pères sur certains points doctrinaux, les laborieuses recherches et les longs débats des conciles, l'indécision même des papes. La théologie ne se construit pas au petit bonheur ; elle n'est pas un amalgame d'éléments disparates, cueillis au hasard, mais un travail réglé, poursuivi avec la plus sage diligence, un organisme scientifique, solidement systématisé et merveilleusement harmonieux. Ce n'est qu'avec discrétion et avec prudence que l'on impose des dogmes nouveaux à la croyance des fidèles. Saint Athanase et saint Augustin répètent souvent en propres termes leurs assertions théologiques ; Tertullien, dans sa fécondité extraordinaire, ne revient jamais ni à ses expressions, ni à ses pensées favorites.

Les écrits patristiques nous montrent une différence mar-

quée entre l'originalité de l'esprit et la fonction de Docteur de l'Église. Les saints Pères sont toujours attentifs à leurs idées, les étudiant sous tous leurs aspects, cherchant à les étreindre de plus en plus étroitement, éprouvant leur consistance et pesant leurs diverses formules. S'ils n'arrivent pas à dissiper leur ignorance, leurs successeurs continuent leurs travaux, en procédant avec la même circonspection. Le dogme catholique ressemble à un être vivant qui extrait sa nourriture du sol et de l'atmosphère. Sa force souveraine, pliant à son usage les doctrines et les opinions, est analogue à la puissance de la grâce sacramentelle, transformatrice de la matière (1).

18. — Grâce à son énergique pouvoir d'assimilation, la doctrine chrétienne croît sans cesse à travers les siècles. Dans ses développements, elle se conforme toujours aux lois de la logique concrète et vivante; son évolution n'est pas le fait de la raison raisonnante, déroulant des séries de syllogismes.

De la divinité de Jésus-Christ découlent l'infinité de ses mérites, l'éminente dignité de sa Mère, la grandeur des Saints, ses membres mystiques. Ces paroles adressées par Notre-Seigneur à saint Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église », contiennent en germe tout le traité de l'Église.

Le Baptême apporte aux baptisés le pardon plénier de leurs fautes; voilà la croyance des premiers jours de l'Église. Mais les péchés commis dans la suite comment en obtenir la rémission? Il y a bien le sacrement de Pénitence. Mais combien de fois peut-on le recevoir? N'y a-t-il pas des crimes irrémissibles aux ministres de l'Église? L'idolâtrie, l'homicide et l'adultère tombent-ils sous le pouvoir des clefs? Ces problèmes ne sont pas d'abord universellement

(1) Cf. NEWMAN : *Op. cit.*, IIe part., c. VIII, p. 359-368.

résolus avec toute la clarté désirable. Ici, règne un rigorisme étroit, ailleurs, il y a plus d'indulgence paternelle.

Le Sauveur a certainement ordonné à son Église d'absoudre les pénitents sincères et contrits de toutes leurs iniquités, malgré leurs nombreuses rechutes. Mais pour les péchés graves on impose des pénitences très lourdes et très longues. Si dans une maladie mortelle on accorde aux coupables l'absolution et le saint Viatique, c'est à la condition que, s'ils reviennent à la santé, ils reprendront sur leurs épaules le fardeau quelque temps déposé. Ces expiations, parfois l'Église les accourcit pour certains personnages : Ambroise réduit à huit mois les vingt ans de Théodose.

Ces pénitences, les uns les regardent comme de simples signes de contrition, et d'autres comme des satisfactions proprement dites. Le jugement des derniers devait prévaloir. Mais si les pasteurs se relâchent de leur rigueur, les pécheurs ont des dettes considérables à payer à la justice divine. D'où l'éclaircissement du concept du Purgatoire. Ensuite l'on élucide la question du mérite. Les bonnes œuvres inspirent le goût de la mortification, de la vie intérieure et surnaturelle. De bonne heure, des hommes s'y vouent tout entiers : ce sont les religieux. Peu à peu, les monastères deviennent des foyers de science et des écoles de formation pour le clergé (1).

19. — Conformes à la logique, les développements doctrinaux doivent aussi avoir été comme ébauchés dès le commencement ou au moins indiqués. Nous trouvons un exemple de cette anticipation d'une doctrine dans le culte rendu aux saints, à leurs reliques et à leurs images. Par son Incarnation le Verbe éternel a consacré la matière, et par l'institution des sacrements il a daigné l'employer comme instrument de sanctification. Elle avait été souillée par le péché d'Adam,

(1) Cf. NEWMAN : *Op. cit.*, IIe part., c. IX, p. 383-395.

la Rédemption de l'Homme-Dieu l'a purifiée, sans la revêtir encore de l'éclat glorieux réservé à la fin du monde. Pour les Platoniciens, les Gnostiques et les Manichéens, elle est le mal, l'ennemie de Dieu, la source de toute corruption : aussi les premiers hérétiques rejettent-ils l'union du Verbe avec elle. Mais pour les chrétiens, dans le Christ et dans les Saints, ses membres mystiques, elle est digne de vénération : d'où les honneurs rendus aux reliques des martyrs ; d'où l'estime et l'éloge de la virginité ; d'où l'éminente dignité de la Très Sainte Vierge, mère de Jésus (1).

Déjà dessinés dans les enseignements de l'origine du christianisme, les développements doctrinaux ne doivent sacrifier aucune des richesses déjà acquises. L'organisme scientifique s'accroît toujours dans l'Église sans rien perdre de ses éléments. Ainsi le Verbe, en s'incarnant, s'adjoint une nature humaine, et sa divinité ne subit aucune déchéance. Lorsque sa croix, brodée sur les étendards, préside aux batailles meurtrières, on semble, d'abord, abuser du signe de la paix, de l'instrument du doux Jésus, réconciliateur des hommes coupables avec son Père miséricordieux; cependant, les prophètes avaient annoncé le Sauveur sous les traits d'un roi victorieux et d'un conquérant irrésistible.

L'Église obéit surtout à l'esprit d'amour. La synagogue était plutôt pénétrée de crainte; mais, pour n'être plus prépondérante, la crainte n'a point disparu.

La dévotion à Marie est née de la dévotion à Jésus-Christ. Loin de détacher les chrétiens de son Fils et d'accaparer tous leurs hommages, la Vierge-Mère les prosterne devant son adorable Majesté et les gagne à son incomparable tendresse. Ce n'est pas sans motif que la liturgie la félicite d'avoir exterminé toutes les hérésies. C'est pour accentuer davantage la doctrine de l'Incarnation et pour mieux pré-

(1) Cf. Newman : *Op. cit.*, IIe part., c. x, p. 400-415.

server la foi catholique de l'erreur nestorienne que le concile d'Éphèse la proclame Mère de Dieu. Refuse-t-on de lui reconnaître cette dignité, pour ne pas rabaisser son Fils, on ne tarde pas à se refroidir pour le Sauveur lui-même et à lui dénier les honneurs obligatoires. Comment le culte de Marie serait-il excessif, superstitieux ou idolâtrique ? On vénère en elle l'élue de l'adorable Trinité, la Fille immaculée du Père, la Mère virginale, la Sœur, l'Épouse et la Coadjutrice du Verbe incarné, le temple très pur et le sanctuaire privilégié du Saint-Esprit (1).

20. — Le véritable développement doctrinal est à la fois vigoureux et durable. Quand elle est énergique, la corruption est prompte et violente ; quand elle est faible, elle prend le nom de décadence. L'évolution proprement dite se distingue de l'une et de l'autre.

A considérer la longue série de siècles du système catholique, la gravité des épreuves traversées, les soudains et profonds changements subis à l'intérieur et à l'extérieur, l'incessante activité mentale et les brillantes qualités intellectuelles de ses défenseurs, l'enthousiasme excité, la furie de controverses de ses maîtres, la véhémence des assauts de ses ennemis, les responsabilités toujours croissantes créées par son expansion continuelle, il paraît inconcevable qu'il ne se soit pas brisé mille fois. Et cependant, il est toujours plus vivace qu'aucune autre religion, plus vivace qu'aucune philosophie, il est toujours robuste, plein de force, débordant de santé, incessamment progressif. C'est le cas, ou jamais, de s'écrier avec le poète : *Vires acquirit eundo*. Il se répand de toutes parts, sans jamais s'affaiblir. Il croît, il pousse des feuilles, des fleurs, il porte des fruits, et il demeure parfaitement identique à lui-même. On ne remarque en lui ni sommeil, ni engourdissement, ni torpeur. Il n'est

(1) Cf. NEWMAN : *Op. cit.*, IIe part., c. XI, p. 419-425.

jamais immobile. Il serait prodigieux que ces évolutions ininterrompues ne fussent pas des progrès réels, mais des corruptions. Nous voyons parfois avec surprise l'énergique résistance opposée à la maladie par l'organisme humain; mais, à la fin, il succombe vaincu. Une altération, qui se poursuivrait pendant des milliers d'années, frisant toujours la mort sans la toucher jamais, et qui, au lieu de le débiliter, fortifierait sans cesse le corps, quelle merveilleuse étrangeté!

Il faut d'abord lutter contre le paganisme; et ce n'est pas une tâche facile. Le culte des saints et des martyrs, les honneurs rendus à leurs reliques et à leurs images ne vont-ils point faire éclore un polythéisme raffiné, et noyer le dogmatisme sous un déluge de patrons et d'intercesseurs? Le dogmatisme, c'est la conviction de sa propre vérité, c'est l'intransigeance vis-à-vis des autres systèmes. Les polythéistes sont libéraux et tolérants; ils mettent toutes les religions sur le même pied. Si le culte des Saints était un nouveau polythéisme, comment le dogmatisme aurait-il pu survivre?

L'évolution doctrinale ne s'opère pas silencieusement et sans difficultés. Comme un vaisseau battu des vagues, et ballotté d'écueil en écueil, elle avance à force de débats, à travers les risques et les dangers. De temps à autre les hérésies et les schismes arrachent à l'Église quelques lambeaux de son peuple. Les communautés principales et les grandes écoles tombent elles-mêmes dans l'erreur. Trois papes, Libère, Vigile et Honorius, laissent à leur postérité la charge de les défendre. Ces désordres n'arrêtent point la marche du dogme. De temps en temps interviennent des décisions du magistère infaillible, projetant la lumière sur certaines obscurités, tranchant des controverses, fixant des points douteux.

Apollinaire ouvre les discussions : il confond ou il nie les deux natures du Christ; il est condamné par le pape Damase. Suit une réaction : Théodore de Mopsueste suggère la doc-

trine de deux Personnes dans le Sauveur. Nestorius accentue cette hérésie et la produit en public ; il encourt l'anathème de trois conciles. Puis, nouveau changement de direction : Eutychès apparaît et soutient l'unité de nature dans le Christ ; son erreur est repoussée à Chalcédoine. Le Nestorianisme n'est pas encore entièrement terrassé ; le cinquième concile est dirigé contre Théodore et son parti. Viennent les Monothélites, attribuant au Christ une seule volonté et infusant un nouveau semblant de vie à l'opinion d'Eutychès ; le sixième concile réprouve leur assertion. Enfin, dernier effort du Nestorianisme : les Adoptionistes d'Espagne voient en Jésus un fils adoptif de Dieu, et ils donnent lieu au grand concile de Francfort.

Le moindre faux pas sur ce terrain glissant eût jeté la théorie catholique dans un abîme sans fond. Mais, pour parler humainement, il y a un génie merveilleusement perspicace, qui, du commencement à la fin, préside aux débats théologiques. A travers les siècles, en dépit de quelques défaillances des plus grands saints et des plus grands docteurs, l'Église élabore l'unique système qui pourra être construit sur les objets en question.

L'intégrité de la doctrine catholique dans le cours de son évolution est encore plus frappante, quand on la compare aux autres développements. Les philosophies et les religions ont chacune leur temps, elles s'écroulent les unes sur les autres, elles se succèdent rapidement. Seul, le catholicisme est toujours jeune, toujours triomphant. Si, comme les autres théories, il était une fausseté ou une altération de la vérité, elle s'affaiblirait comme elles ; il est, au contraire, assez robuste pour leur communiquer de sa propre force, quand il les emploie à son service. Il tire le bien du mal, ou du moins il manipule le mal, sans se brûler à son contact. C'est en sa faveur que se réalise la promesse du Sauveur à ses disciples : « Ils saisiront des serpents et ils n'en seront pas

mordus, ils boiront du poison et ils n'en mourront point. » Lorsqu'aux applaudissements sarcastiques de ses ennemis, des bêtes venimeuses se sont jetées sur lui pour le dévorer, ils les a prises sans crainte entre ses mains et il les a livrées aux flammes.

Il a subi, sans préjudice et même à son avantage, les épreuves les plus graves. Pendant les premiers siècles, ce sont les persécutions. Après l'établissement de la liberté, c'est l'évolution du culte des Saints et l'institution des ordres monastiques. Puis, les barbares du nord et les Sarrasins du midi se partagent le monde et inondent la terre. En même temps, les longs et inquiétants débats sur l'Incarnation restent suspendus comme une menace sur la foi de l'Église. Ensuite, c'est une époque terriblement sombre, suivie de deux grandes luttes, l'une avec la force matérielle, l'autre avec la raison ; elles se terminent à la monarchie de l'Église et à la théologie de l'École. Enfin, les importantes controverses du XVIe siècle. Aucune des hérésies combattues par le christianisme serait-elle demeurée intacte sous la centième partie de ces assauts ? L'Arianisme aurait-il résisté aux discussions scolastiques ? Le Montanisme aurait-il réussi à couvrir l'univers sans se débiliter et sans se dissoudre ? Le Manichéisme ne se serait-il pas brisé contre les flots des barbares, contre l'armure des chevaliers, contre les murs des châteaux féodaux ?

Quand un organisme s'altère, si on lui applique des agents énergiques, on précipite sa corruption ; sous leur excitation anormale, il déploie toutes ses forces, et il meurt d'un excès d'activité. Bien différente est l'attitude du catholicisme sous les attaques les plus formidables : il supporte aisément les principes et les doctrines qui ailleurs dégénèrent en fanatisme ou en incrédulité ; il s'accommode du péripatétisme, du monachisme, du mysticisme. D'abord, il y a eu conflit, mais la victoire lui est définitivement restée. La

théologie de saint Thomas est construite sur la philosophie d'Aristote, dénoncée par les premiers Pères comme la source des hérésies.

A certaines époques, sous l'effort de causes internes et externes, le christianisme semble sur le point de défaillir : déjà le monde applaudit à sa ruine ; mais il retourne bien vite à sa vigueur première. Après un violent exercice, les hommes fatigués tombent dans le sommeil ; ils se réveillent ensuite rafraîchis par le repos. Telle est l'Église : elle s'arrête, et quelque temps suspend en partie ses fonctions ; elle les reprend ensuite et se remet à l'œuvre avec un entrain nouveau. Sa doctrine progresse sans cesser d'être identique à elle-même ; elle change pour se perfectionner (1).

(1) Cf. NEWMAN : *Op. cit.*, IIe part., c. XII, p. 437-445.

CHAPITRE VII

La vie et l'évolution du dogme et de la Théologie.

(Suite.)

III

L'OBJET DE L'ÉVOLUTION DOCTRINALE ET SES MODES DIVERS

SOMMAIRE : 1. Fécondité intrinsèque du dogme. — 2. Comment il se développe. — 3. Il ne vieillit point. — 4. Vérités explicites et vérités implicites. — 5. Les mystères fondamentaux. La Très Sainte Trinité. Les Pères anténicéens. Vérités secondaires. — 6. Le développement avant et après les définitions du magistère. — 7. Trois sortes de progrès doctrinaux : Le progrès historique : l'Église. — 8. Le progrès modal; l'Incarnation. — 9. Le progrès apologétique. — 10. Les images et la connaissance humaine. Similitudes avec les philosophies. — 11. Le Verbe de Dieu et le verbe humain. — 12. Les gnostiques et Sabellius. Le Fils est le ministre du Père. — 13. L'Incarnation : Nestorius et Eutychès. — 14. Analogies et systèmes. Les gnostiques et notre connaissance de Dieu. Analogie augustinienne de la Trinité. — 15. Protestants et catholiques. La pensée est antérieure à l'action. — 16. Les systèmes théologiques : l'exactitude n'est pas absolument nécessaire. — 17. Le travail des théologiens sanctionné par l'Église. Spéculations postérieures aux décisions de l'autorité. Les théologiens. La Scolastique.

1. — Le dogme catholique progresse incessamment. Ce n'est pas le travail de l'homme qui l'accroît ou le perfectionne; c'est Dieu lui-même qui lui communique son énergie intime, sa puissance expansive et sa riche fécondité. La vie de

l'arbre tient à sa sève, productrice de ses fibres ligneuses, de ses feuilles, de ses bourgeons, de ses fleurs et de ses fruits. L'âme de la théologie, c'est la révélation ; à travers les générations successives, elle s'épanouit toujours en nouvelles conséquences (1).

2. — La vérité se développe grâce à son pouvoir assimilateur. Enchaînés les uns aux autres par leurs connexions logiques, les divers dogmes s'organisent en un système harmonieux. Ils s'incorporent les vérités naturelles susceptibles de s'harmoniser avec eux ; ils se les attachent :

A titre de conclusions rationnellement déduites des principes de foi ; ceux-ci, jetés dans les intelligences humaines, y fructifient comme des semences fertiles.

A titre de vérités concordantes et symphoniques ; certaines doctrines philosophiques leur offrent un cadre plus satisfaisant et une base plus solide de systématisation.

Enfin à titre de moyens ; telles, les affirmations relatives à la discipline, à la morale, aux règlements ecclésiastiques et aux institutions religieuses (2).

3. — Le dogme croît sans cesse, comme les êtres vivants ; mais, au lieu de s'épuiser et de mourir comme eux, il ne vieillit point. Il ne perd rien de ses énergies : en évoluant, il renouvelle continuellement son éternelle jeunesse. Toujours féconde, la doctrine chrétienne enfante successivement saint Augustin, saint Thomas, les conciles de Trente et du Vatican. Les siècles passent, les civilisations s'écroulent, et elle tire toujours de ses trésors des enseignements nouveaux, merveilleusement adaptés aux besoins de l'humanité.

4. — Toutes les vérités révélées, sans exception, sont capables de progrès. Cependant, à l'origine de l'Église, il y a

(1) Cf. Vacant : *Études sur les Constitutions du Concile du Vatican*, t. II, art. 138, p. 297.

(2) Cf. De la Barre : *La Vie du dogme catholique*, IIe part., c. ii, p. 175-180.

à distinguer les dogmes explicites et implicites. Les premiers sont de deux sortes : les uns, comme le caractère de la mission et du baptême de Jean-Baptiste, n'ont pas été formulés en raison d'une nécessité générale, mais seulement à cause des circonstances de temps et de lieux ; les autres, au contraire, se seraient imposés partout et toujours ; partout et toujours ils auraient dû être expressément affirmés.

Ces derniers sont de nécessité de moyen ou au moins de précepte divin. Chargée d'instruire les peuples, l'Église aurait manqué à son devoir, si partout et toujours elle ne les avait pas clairement et indubitablement enseignés. Ils appartiennent à l'ordre spéculatif ou à l'ordre pratique : les uns se réduisent en substance aux articles du symbole des Apôtres ; les autres comprennent les préceptes du décalogue, l'autorité de l'Église, les sacrements à recevoir et les demandes à adresser à Dieu.

Toutes ces vérités ont été de tout temps universellement prêchées avec une netteté suffisante. Leur science était, cependant, susceptible d'évolution. Il est toujours possible de projeter sur elles la lumière de nouvelles analogies naturelles, de découvrir entre elles des liens plus intimes, de leur trouver des harmonies plus accentuées avec notre fin dernière.

5. — A certains égards, la connaissance des mystères fondamentaux est la plus progressive. Ces hautes vérités sont les plus fertiles en conséquences, elles soutiennent avec les autres des rapports plus divers et plus complexes. On ne remarque pas toujours ces abondantes richesses ; quand on les saisit, on pénètre plus avant dans leurs profondeurs ; or, le développement normal des doctrines secondaires étale ses trésors et déroule ces relations multiples.

Ainsi a évolué la science du mystère de la Très Sainte Trinité, le plus obscur et le plus sublime. D'après le témoignage des Ariens, l'Église a toujours eu une notion exacte

de ce dogme. Un Dieu unique en une seule nature et en trois Personnes, une seule divinité et trois Possesseurs de cette divinité, tous trois également Dieu, également infinis, également parfaits ; le Père, principe des deux autres ; le Fils, éternellement engendré par le Père, à la fois Dieu et Homme depuis son Incarnation dans le sein de Marie ; le Saint-Esprit, procédant du Père et du Fils : voilà le fond de la Trinité. Il a été toujours enseigné. Mais, pour arriver à la pleine clarté des formules de Nicée, de Constantinople et d'Athanase, il a fallu passer par les luttes des Sabelliens, des Subordinatiens, des Ariens. Suivant la plupart des historiens du dogme, et suivant Pétau, trois écrivains orthodoxes, saint Justin, Athénagore et Théophile d'Antioche, égarés par leurs théories platoniciennes, auraient, avant le concile de Nicée, ajouté à l'exposition de ce mystère des explications teintées d'hérésie. Les plus grands théologiens interprètent les passages obscurs et ambigus des Pères anténicéens par le reste de leurs écrits et par leur sentiment bien connu sur l'unité de Dieu et la trinité de ses Personnes. Ils attribuent un sens acceptable à leurs assertions que d'autres jugent erronées. Ils s'arment contre Pétau et les historiens d'un principe incontestable : le dogme de la Sainte Trinité, étant de nécessité de moyen, a dû toujours être cru explicitement, et donc être toujours explicitement connu. Pétau admet le principe : avant comme après le concile de Nicée, les écrivains catholiques ont dû adhérer d'une manière explicite au mystère de la Sainte Trinité ; mais, dans leur ignorance, quelques-uns, pour l'exposer, se sont forgé une théorie incompatible avec lui et même réellement destructrice de sa réalité. Saint Justin admettait l'unité de l'essence de Dieu et la divinité du Fils ; et cependant, par une inconséquence manifeste pour nous, mais inaperçue de son auteur, il se serait persuadé de l'infériorité du Fils par rapport au Père. Il connaissait certainement le dogme, il en

enseignait tous les éléments constitutifs, il le croyait explicitement ; s'il était illogique dans ses explications, c'est qu'il n'en avait pas une idée assez claire. Peu à peu, et sur tout à Nicée, la lumière s'est répandue plus abondante dans les intelligences. Si autrefois l'on a émis sur tel ou tel dogme des théories hétérodoxes, l'Église ne les a jamais sanctionnées ni officiellement enseignées.

Il y a eu progrès des intelligences chrétiennes dans la connaissance de tous les mystères révélés, l'Incarnation, l'Eucharistie, la grâce.

Les vérités secondaires évoluent elles-mêmes continuellement. Impliquées dans les principales, elles se déroulent peu à peu à travers les âges. Avant d'éclater au grand jour et de s'imposer à la foi, elles ont dû être vivement débattues, parfois pendant plusieurs siècles (1).

6. — Il y a surtout deux moments à considérer dans l'évolution doctrinale, celui d'avant et celui d'après la définition de l'infaillible magistère. Pour l'école rationaliste, la décision pontificale ou conciliaire est un simple produit des causes naturelles, un fait quelconque de l'universel et fatal développement. Le travail théologique qui aboutit au décret de l'autorité n'est pas seulement humain ; il s'opère sous la direction de l'Église, consécratrice de son résultat. Considéré dans son terme, et sous les garanties de l'assistance divine, il constitue un phénomène transcendant ; il n'est pas exclusivement soumis aux lois ordinaires d'une évolution doctrinale quelconque. Le magistère est l'âme de l'enseignement : il préside à son développement, comme le principe vital à la croissance embryonnaire.

Le travail logique postérieur à la définition n'est pas également sanctionné ; il ne jouit pas des mêmes assu-

(1) Cf. Vacant : *Études sur les Constit. du Conc. du Vatic.*, t. II, art. 138, p. 197-301.

rances. Toutefois, quand elles satisfont à certaines conditions, les assertions des docteurs et des écoles s'imposent au respectueux assentiment des fidèles.

7. — Le progrès doctrinal est historique, modal, apologétique. Une vérité peut être mieux comprise dans son histoire, dans sa formule scientifique, dans ses oppositions polémiques.

Des dogmes importants, dont l'objet était particulièrement social, se sont réalisés successivement à travers les générations. Ainsi la communauté chrétienne a vécu le traité de l'Église. Aux premiers siècles, il n'a pas pris corps dans les faits. Les événements se réduisent à un trop petit nombre. Les listes pontificales s'ouvrent à peine. A peine les conciles ont-ils commencé à tenir leurs assises et à porter leurs décrets. La Tradition se condense en quelques sobres énoncés. Avec les siècles, l'Église et la Tradition se sont immensément étendues. Aujourd'hui, elles sont toute l'histoire du catholicisme, de son dogme, de sa morale, de son droit canon, de sa liturgie, de son influence sur les États, sur la famille, sur l'individu, sur les arts, les lettres, les sciences. Quelques articles du Symbole sont devenus une ample encyclopédie, riche matière d'exposition expérimentale et concrète.

8. — Il est loisible à toute science de faire l'historique et la syntèse de ses éléments. Elle expose les faits, puis elle les systématise, et elle les coordonne : elle les classifie et elle les groupe suivant leurs rapports de similitude, de dépendance et de causalité. Plusieurs d'entre eux demeurent inaltérés. Sous ses accroissements continuels, elle maintient identique à lui-même un noyau central : les découvertes ultérieures se rangent autour de lui. Ainsi progresse l'exposition théologique, devenant chaque jour plus nette, plus précise et plus distincte. Les classifications s'éclaircissent au point de vue de l'extension par le dénombrement explicite des individus,

et au point de vue de la compréhension par la définition rigoureuse de leurs caractères spécifiques.

Le traité de l'Incarnation n'est guère qu'une patiente analyse de la constitution de la nature humaine. L'affirmation primitive, Jésus-Christ est Homme-Dieu, est soumise à une double évolution. Ce sont d'abord les définitions pontificales et conciliaires qui proclament, contre les diverses hérésies naissantes, les conclusions partielles impliquées dans le principe général; ces décisions successives attribuent simplement à l'humanité du Christ toutes ses propriétés inséparables : l'intelligence, la volonté, la liberté, la sensibilité, les passions. Ensuite, l'on applique au dogme les ressources de l'anthropologie et de la psychologie. Un tel progrès diffère totalement de celui des pseudo-théologiens modernes plus ou moins inféodés à Günther.

9. — Enfin, en face des erreurs nouvelles, l'apologétique perfectionne les formules et la terminologie. Une expression vraie n'est pas toujours assez précise, assez efficace pour résister aux assauts de l'hérésie et de l'incrédulité. L'idée échappe aux imperfections des mots et des images; avant de lui être adéquate, la langue scientifique traverse une période d'enfance et d'approximation (1).

10. — Les similitudes verbales, que les adversaires se sont plu à minutieusement relever entre le christianisme et les doctrines étrangères, religieuses et philosophiques, tiennent le plus souvent à des ressemblances métaphoriques. L'image joue un rôle important dans notre connaissance; elle est surtout en grand usage chez les enfants et chez les peuples primitifs. Les plus anciennes controverses théologiques mettent largement à contribution les analogies et les figures. Elle parlent un langage à la fois profondément

(1) Cf. DE LA BARRE : *La Vie du dogme catholique*, IIe part., c. II, p. 179-188.

abstrait et richement symbolique. La nature humaine impose alors la plus essentielle de ses lois : plus les concepts sont immatériels, plus il est nécessaire de les concrétiser pour les introduire dans les esprits.

Les philosophies profanes ont satisfait à ces exigences. Les grandes métaphysiques résument leurs théories dans des métaphores demeurées classiques. Telles, la participation des idées de Platon, l'émanation des néo-platoniciens, la tension stoïcienne.

Sans méconnaître les légitimes réclamations des facultés sensibles, la théodicée naturelle et surnaturelle sait les empêcher d'égarer ses raisonnements. Les antiques philosophies sont loin d'avoir échappé à ce danger : l'imagination envahit le domaine de la logique et s'y comporte en maîtresse. Elle obsède les pseudo-théologiens de la Gnose et des hérésies primitives, Sabellianisme, Arianisme, Nestorianisme ; et c'est elle qui explique leurs extravagances.

11. — Sans vouloir s'affranchir des lois de la nature, la théologie catholique évite l'erreur. Sa langue se forme peu à peu. Avant d'avoir toute sa précision et toute sa clarté actuelles, elle a dû corriger les imperfections symboliques. D'abord, elle tolérait certaines métaphores ; ensuite, elle les proscrit ou elle les laisse tomber en désuétude. D'après l'Écriture, le verbe humain représente le Verbe éternel. Des écrivains des premiers siècles le divisent en verbe intérieur et en verbe extérieur. L'un, c'est le concept intellectuel ; l'autre, c'est la parole proprement dite, résultat d'un ébranlement symphonique de l'imagination, des nerfs et de l'organe vocal. Le premier est engendré comme le Fils de Dieu ; et le second exprime l'idée comme le Fils manifeste le Père.

Le symbole du verbe extérieur semble défectueux ; il favorise l'Arianisme. Pourtant, les Pères l'ont employé. La dogmatique de l'Église et l'hérésie ont des métaphores

semblables, mais leurs conceptions sont toutes différentes.

Les Sabelliens abusent de l'analogie du verbe intérieur, et ils confondent les Personnes divines. Pour accentuer la distinction réelle, les Pères recourent au symbole du verbe extérieur, de la parole proférée. Si la première image exagérait l'unité et tendait au Sabellianisme, celle-ci conduit à un excès opposé, à l'Arianisme; aussi ne tarde-t-elle pas à être proscrite.

Ces transformations terminologiques n'entraînent pas la variation essentielle de la connaissance. L'image n'est pas l'idée. C'est à tort que l'on oppose les expressions et les symboles des Pères primitifs aux doctrines des écrivains postérieurs et des conciles œcuméniques. Les concepts demeurent identiques et inaltérés.

12. — Dès l'origine, les Pères sont en présence de deux hérésies, diamétralement opposées, mais contraires l'une et l'autre au mystère de la Très Sainte Trinité. D'un côté, les Gnostiques représentent le Fils comme un démiurge, comme une vertu créatrice émanée du Père et complètement séparée de lui. D'un autre côté, les Sabelliens ne le distinguent pas du Père. Pour résister aux uns et aux autres, les écrivains ecclésiastiques figurent le Fils sous l'image d'un ministre, exécuteur intelligent et libre des volontés de Dieu; ils entendent affirmer avant tout sa propre personnalité distincte et en même temps son absolue égalité avec la première Personne.

Donc, en Dieu consubstantialité de nature et distinction des Personnes, voilà l'affirmation catholique. Elle renverse à la fois le Sabellianisme et le Subordinationisme. L'image du ministre peut paraître impliquer l'infériorité du Fils; elle est corrigée par l'idée. La vérité est assez sûre d'elle-même pour se permettre impunément quelque liberté de langage.

13. — Il en est de même au sujet de l'Incarnation. Les

métaphores patristiques semblent pencher tantôt vers Nestorius, et tantôt vers Eutychès. Il y aurait deux écoles bien tranchées. D'une part, le Christ est porte-Dieu ou théophore, porte-chair ou sarcophore ; il assume l'humanité, il élit domicile dans l'homme. En lui il y aurait deux Personnes, comme le veut Nestorius. D'autre part, c'est la compénétration des deux natures, c'est leur mélange intime, jusqu'à la confusion, dans un composé humano-divin. On s'accorderait avec Eutychès.

L'Église et les auteurs orthodoxes ont toujours affirmé dans le Christ l'unité de Personne et la dualité des natures. Pour réagir contre l'hérésie, pour maintenir le dogme dans toute son intégrité, on recourt parfois à des métaphores hardies. Le concept est débordé et trahi par l'image ; on le pressent néanmoins derrière le voile : c'est lui qui commande l'évolution ; les symboles sont ses instruments (1).

14. — Un autre moyen de développement doctrinal, c'est le système théologique. Les vérités révélées nous arrivent sous le couvert d'analogies naturelles. Celles-ci deviennent le point de départ de spéculations approfondies, et elles donnent lieu à des constructions scientifiques. « Analogies et systèmes, autant de surcharges imposées au dogme, nous dit la critique rationaliste (2). Il faut élaguer ce feuillage parasite, pour réduire le développement à ses produits authentiques et normaux. Une critique théologique sérieuse fera main basse sur toutes ces productions de l'intempérance philosophique. »

Les analogies et les systèmes ne constituent pas, sans doute, la substance du dogme ; mais ils servent à l'exposer. L'analogie se trouve parfois dans la révélation ; elle fait

(1) Cf. DE LA BARRE : *La Vie du dogme catholique,* IIe part., c. III, p. 189-225.

(2) Cité par DE LA BARRE : *La Vie du dogme catholique,* IIe part., c. IV, p. 227.

alors partie intégrante du dépôt et s'impose de par l'autorité divine.

Les précurseurs des Gnostiques assimilaient la divinité à un abîme insondable et ténébreux : Dieu nous serait entièrement incognoscible. Saint Paul condamne ces hérésies en signalant la création comme une échelle qui nous élève jusqu'à la connaissance du Créateur. Partout dans le monde matériel se découvrent des images de l'unité de la nature divine et de la Trinité des divines Personnes. Saint Augustin combine deux analogies révélées, celle du Fils et celle du Verbe, et il élabore sa théorie trinitaire, partout devenue classique. Le Fils de Dieu, c'est son Verbe incréé, le terme de sa pensée. En nous le concept intellectuel est la reproduction de l'objet. Dieu est lui-même son Être, son Intelligence, son Intellection, son Intelligible ; son Verbe est infini, immuable, éternel, subsistant ; il constitue une personne distincte. L'évolution dogmatique consistera à préciser les caractères de la théologie augustinienne. Saint Thomas complétera saint Augustin.

15. — Le protestantisme commence par rejeter l'œuvre du docteur d'Hippone, comme un travail purement humain. Mais la logique l'entraîne à repousser aussi l'Évangile. Il se vide de plus en plus de toute réalité et de toute connaissance positive ; il n'est qu'une forme creuse. Il n'est plus constitué que d'éléments affectifs, tels que le sentiment de la dépendance, le vouloir-vivre, l'effort sans raison et sans but.

Dans le catholicisme, au contraire, le savoir précède l'action pour la motiver et la guider. La révélation y est transmise aux âmes d'une manière adaptée à leurs dispositions subjectives. Cette convenance et cette harmonie sont une garantie de sa vérité et de sa provenance divine.

16. — L'emploi des analogies, indiqué par saint Paul et pratiqué par les théologiens de toutes les époques, a été de plus en plus jugé nécessaire à la science théologique. L'un

des principaux développements du dogme consiste à le perfectionner de plus en plus.

Les analogies donnent naissance à des conclusions évidentes et incontestées, et à des solutions systématiques. Les systèmes sont de simples cadres, ils interviennent pour la commodité du raisonnement ; ils ne sont pas les fondements de la doctrine en question. Les Pères alexandrins insistent sur un de leurs enseignements favoris : les genres et les différences logiques ne sauraient définir l'essence divine. Parce que leurs catégories, empruntées au stoïcisme et au néo-platonisme, sont fort discutables, nous ne devons pas rester en défiance ; ici la classification n'est pas essentielle. Sans être entièrement exacte, une terminologie philosophique est compatible avec l'affirmation de la substance du dogme : il nous est impossible de délimiter l'infinie perfection de Dieu.

Il ne faut pas confondre l'objet théologique proprement dit avec sa conception représentative. Si nous admettons l'exposé du dogme de la Sainte Trinité par saint Augustin, ce n'est pas que nous soyons pleinement convaincus de l'exactitude adéquate de sa théorie de la connaissance. La psychologie n'est qu'un instrument de la théologie ; elle peut avoir quelque défaut. Les plus pénétrantes explications ne nous révèlent le mystère que par des similitudes, elles sont loin de nous en donner une complète intelligence.

17. — Malgré ces imperfections, elles aboutissent parfois à des définitions que sanctionne le magistère infaillible. L'autorité de l'Église consacre ainsi leur valeur expressive. Les spéculations plus ou moins aventureuses, postérieures aux décisions pontificales ou conciliaires, ne s'imposent pas à notre adhésion avec la même force. Elles n'appellent pas la foi, mais seulement le respect. Il y aurait, cependant, témérité à mépriser les formules systématiques émanées des théologiens illustres ou des écoles célèbres.

Il n'est pas permis de voir dans les théories de la scolastique des vues purement systématiques et partant non recevables. Nos grands docteurs les présentent eux-mêmes comme des notions communes, comme des vérités d'intuition, ou du moins comme des idées voisines de la région des concepts accessibles à tous les esprits. Pour eux la métaphysique a quelque chose d'intuitif; ils la réduisent à l'intelligence des premiers principes et aux déductions les plus immédiates. Dans leurs luttes ardentes ils n'ont pas toujours évité les subtilités, et, dans leurs tournois retentissants, ils n'ont pas été fidèles jusqu'au bout à leur programme primitif. Mais leurs discussions ont singulièrement aiguisé la pensée théologique, et elles n'ont pas été inutiles à l'éclaircissement de points obscurs, à l'organisation plus scientifique de la science sacrée (1). Elles ont favorisé l'évolution progressive du dogme.

(1) Cf. DE LA BARRE : *La Vie du dogme catholique*, IIe part., c. IV, p. 226-249.

CHAPITRE VII

La vie et l'évolution du dogme et de la Théologie.

(Suite.)

IV

LES FACTEURS DE L'ÉVOLUTION DOGMATIQUE

Sommaire : 1. La vérité révélée est immuable en elle-même. Les esprits la connaissent de mieux en mieux. — 2. Les assauts des ennemis sont l'occasion du progrès doctrinal. L'hérésie s'attaque aux dogmes fondamentaux. Discussions sur les points secondaires. — 3. Exemples à travers les siècles. — 4. L'erreur est toujours entraînée à descendre : Le Gnosticisme, l'Arianisme, Nestorius, Eutychès, Pélage, les Monothélites, les Adoptionistes, les Protestants, les Jansénistes. Les négations modernes remontent au point de départ. — 5. Les erreurs des catholiques de bonne foi : saint Cyprien, Mgr d'Hulst. — 6. Les sciences humaines : Étude de la matière, géologie, ethnologie et antiquités, linguistique, histoire, philosophie, histoire des idées, mystique, psychologie. — 7. La vérité chrétienne vit dans les esprits : Réponses aux questions posées par la révélation. Perfectionnement du système de connaissance. Obscurités à élucider. — 8. Les théologiens et leurs auxiliaires artisans de l'évolution. Les universités catholiques. — 9. Le magistère de l'Église s'aidant des théologiens.

1. — La vérité révélée demeure absolument immuable en elle-même. Elle n'évolue que dans l'intelligence des fidèles et des théologiens. Les esprits se l'assimilent de plus en plus, ils en prennent davantage possession, ils pénètrent plus avant dans son intimité.

2. — Ce sont d'abord les assauts des ennemis qui les attachent plus fermement à elle, et qui les poussent à la scruter dans ses profondeurs, à la parcourir dans tous les sens. Plus elle est attaquée, plus elle leur devient chère. Les hérésies ne favorisent pas directement le progrès de la science sacrée ; elles tendraient plutôt à en arrêter le mouvement ascensionnel. Loin d'être un élément de vitalité, elle seraient une cause de décadence. Mais, à titre d'occasions, elles ont toujours contribué au développement de la doctrine ; leurs négations appellent les affirmations catholiques. Elles se heurtent à des dogmes universellement connus, acceptés et déjà élucidés ; en travaillant à les défendre, les études et les méditations des docteurs projettent sur eux des clartés plus vives et achèvent de les inonder de lumière.

Les points visés par l'hérésie sont les plus importants, les plus essentiels, et partant les plus féconds ; ils ont des ramifications innombrables, leur rejet entraîne les plus graves erreurs. Au contraire, les opinions théologiques naissent le plus souvent sur les questions secondaires. Aussi, les discussions du xv[e] siècle entre thomistes et scotistes ont-elles été à peu près stériles. Mais les controverses du xvi[e] siècle avec les protestants ont singulièrement enrichi la théologie. Quand la foi est en péril, les efforts s'unissent pour refouler les attaques, et ils se soutiennent les uns les autres. Les débats sur les points libres ne soulèvent pas les mêmes élans, n'inspirent pas les mêmes ardeurs ; au lieu d'associer les énergies, il les divisent et les émiettent (1).

3. — D'après saint Augustin (2), avant l'Arianisme, on n'avait pas complètement exposé le mystère de la Trinité.

(1) Vacant : *Études sur les Const. du Conc. du Vatican*, t. I, art. 130, p. 301-303.

(2) Saint Augustin : *Enchirid. C. M.*, cité par Prunier : *Évolution et Immutabilité de la doctrine chrétienne.*

Avant les Novatiens, on n'avait pas encore expliqué le dogme de la Pénitence. La théorie du baptême a été provoquée par l'erreur des rebaptisants. Saint Augustin compose lui-même ses plus beaux ouvrages et nous donne la théologie de la grâce pour combattre les Pélagiens et pour défendre la foi menacée des enfants de l'Église. Au moyen âge, saint Thomas écrit plusieurs de ses chefs-d'œuvre pour repousser le rationalisme emprunté aux païens ou aux hérétiques des premiers siècles.

Contre le Protestantisme, qui rejette l'infaillible magistère et la tradition orale, et qui prétend se suffire à lui-même avec l'Écriture sainte, faussée et travestie par le libre examen, la vérité s'affirme souveraine au concile de Trente.

Le Jansénisme vient dessécher les cœurs et les assombrir de désespoir. Pour les imprégner de confiance, on fouille dans les écrits patristiques et dans les décrets conciliaires; on étudie le dogme de la grâce, on analyse les rapports de la liberté humaine et du concours divin, on fait avec plus de précision dans le chrétien la part de la nature et du surnaturel, et des décisions pontificales mettent les fidèles en garde contre les pièges des faux docteurs.

Avant la définition vaticane, sous les coups du Gallicanisme, les ultramontains éclaircissent l'infaillibilité pontificale, ils l'entourent de preuves multiples, ils la démontrent jusqu'à l'évidence.

Pour réagir contre la critique moqueuse et ricanante du XVIIIe siècle, le génie se consacre à l'apologie du christianisme.

Les patientes et laborieuses recherches de l'École allemande, l'Église les emploie aisément à étayer sa croyance. Loin de s'y être amoindris et d'y avoir éteint leur rayonnement, les Livres saints sortent de ces luttes plus éclatants, plus marqués du sceau divin.

Le *Syllabus* réprime les excès de la fausse philosophie.

En face de la morale indépendante rationaliste, athée,

matérialiste, Léon XIII, à maintes reprises, a affirmé les éternels principes du devoir. Partout le socialisme gronde et bouillonne. En revendiquant avec force les droits des travailleurs, le Pape des ouvriers a eu des paroles de paix pour la pauvreté injustement soulevée par quelques meneurs contre la richesse et la propriété. Naguère il poussait l'élite des fidèles à la démocratie chrétienne, à l'amour et au service des petits. C'est toujours pour répondre aux besoins du moment, pour remédier aux maux actuels que l'Église accentue certaines de ses doctrines. A toutes les époques elle a le mot lumineux et salutaire.

4. — Tandis que la vérité catholique poursuit incessamment, à travers les siècles, sa marche ascensionnelle, l'erreur est toujours entraînée à descendre.

D'abord le Gnosticisme équivaut à la négation de la divinité.

L'Arianisme essaie de renverser la pierre angulaire de la foi : il assimile le Fils à une simple créature, infiniment inférieure au Père créateur. Frappé à Nicée, il se traîne expirant, lorsqu'apparaît Nestorius.

Le nouvel hérésiarque s'attaque à la divinité du Christ. Pour lui il y a deux Personnes dans le Sauveur, la Personne divine et la Personne humaine ; la Sainte Vierge n'est pas la mère de Dieu.

Voyant Nestorius condamné par l'Église, Eutychès se jette dans une erreur contraire : de l'unité de Personne dans le Christ, il conclut à l'unité de nature.

Chassée du domaine de l'Incarnation, l'erreur envahit le champ de la grâce, arrosé du sang de l'Homme-Dieu. Pélage exalte la puissance du libre arbitre, il prétend atteindre sa destinée supérieure sans rédemption et sans secours surnaturel.

Avec le monothélisme et l'adoptionisme, l'hérésie revient au mystère du Verbe incarné. Sans nier la dualité de ses natures, les monothélites n'attribuent au Christ qu'une seule

volonté. Les adoptionistes croient trouver dans la grâce ornant l'âme de Jésus un titre à sa divine adoption.

Les Protestants ne s'en prennent pas à la divinité de Jésus-Christ, mais à l'autorité de son vicaire. Ils admettent la nécessité de la grâce, mais ils brisent les canaux destinés à la porter aux âmes ; ils rejettent la plupart des sacrements. Ils ne sacrifient pas seulement le dogme ; en condamnant les bonnes œuvres, ils ruinent la morale.

Le Jansénisme hypocrite feint de combattre le relâchement des catholiques, et il éloigne les fidèles des sources de la sainteté, en leur inspirant une terreur excessive de l'infinie Majesté.

Après avoir parcouru tout son cycle, au XIX[e] siècle, l'erreur est remontée à son point de départ, à la négation de l'ordre surnaturel, de l'Incarnation du Verbe, de la divinité elle-même, à la négation de l'âme et de tout être spirituel.

Peu à peu, sous la lumière croissante de la vérité, elle se retirait de ses positions. Puis, fermant les yeux aux rayons du soleil, elle s'est écriée avec son inspirateur : « Je m'élèverai au-dessus des étoiles », et elle a audacieusement attaqué le trône du Très-Haut (1).

5. — Ce n'est pas seulement l'hérésie qui amène l'efflorescence du dogme. Avant la décision de l'autorité compétente, des chrétiens de bonne foi peuvent prendre le change sur quelque point doctrinal. Saint Cyprien se demande si les hérétiques administrent validement le baptême : après beaucoup de travaux, après les débats de plusieurs antagonistes, la question est résolue par un concile.

Un autre exemple plus récent, c'est l'enseignement de l'Église sur la valeur et l'autorité des Saintes Lettres. D'après une opinion moderne, l'inspiration divine aurait seulement préservé les écrivains sacrés de toute erreur dans les matières de foi et de morale. Le rapporteur,

(1) Saint Augustin : *Contra Julianum*, l. I, c. VI, n° 22.

Mgr d'Hulst (1), prétendait appuyer la thèse sur la fin poursuivie par Dieu dans la composition de la Bible, sur les décisions des conciles de Trente et du Vatican.

Quelques mois plus tard, dans le courant de la même année, en novembre 1893, l'Encyclique *Providentissimus Deus* de Léon XIII repoussait ce sentiment. D'après le Pape, affirmant de nouveau la foi constante de l'Église, aucun énoncé scripturaire ne saurait être faux.

6. — Les sciences humaines contribuent elles-mêmes au progrès de la théologie. En s'alliant avec la vérité révélée, elles l'aident efficacement à étendre son domaine sur les intelligences.

Les savants analysent minutieusement la matière et cherchent à en pénétrer les secrets. Quand ils se déclarent impuissants à saisir le fond des choses, ils fournissent aux théologiens des armes pour réfuter certaines objections dirigées contre les mystères.

La géologie descend dans les entrailles de la terre pour y découvrir les traces des révolutions anciennes. Elle éclaire le premier chapitre de la *Genèse*.

La connaissance de la vie et des mœurs des peuples antiques nous donnera de comprendre plusieurs traits de l'histoire des patriarches, des juges, des rois, des prophètes d'Israël.

La linguistique nous mettra en rapport avec les races disparues; car les langues reflètent le caractère des nations.

Le christianisme n'est pas seulement une doctrine surnaturelle, il est un grand fait qui remplit les siècles. Il appartient à l'histoire de raconter son origine, ses phases diverses, ses épreuves, ses souffrances, ses luttes, ses triomphes, son évolution continue. Un œil attentif le voit à chaque instant défendu et vengé par le bras de Dieu.

(1) Le *Correspondant* du 25 janvier 1893 : *La Question biblique*.

Très important, le rôle de la philosophie pour l'avancement du dogme. Ses progrès ont leur retentissement en théologie. Les approfondissements plus parfaits de l'acte, de la puissance, de l'être, de l'essence, de la nature, de l'existence, de la personne, de la vie, de la substance, de l'accident, de la cause, de l'action, des qualités, des habitudes, des vertus, de la relation, conduisent à l'organisation plus savante des traités de Dieu, de l'Incarnation, de la grâce, des vertus infuses, des Sacrements, en particulier de l'Eucharistie, de la Très Sainte Trinité et de nos rapports intimes avec les Personnes divines.

Chaque vérité religieuse a son histoire. Attaquée de toutes parts, comment a-t-elle résisté? Comment a-t-elle été enchâssée par les théologiens dans la synthèse générale? Cette histoire se poursuit encore. Chaque époque y ajoute un livre. Après avoir provoqué une large diffusion de lumière dans la sphère du dogme, après avoir défini l'infaillibilité pontificale et l'Immaculée-Conception, le XIX[e] siècle s'est tourné vers la morale pour lui demander la solution des problèmes sociaux.

En même temps, l'attention du monde moderne s'est portée sur la mystique. Celle-ci n'est plus si dédaignée : beaucoup l'étudient avec respect, avec curiosité, avec amour. On l'a même enrichie de quelques pages dignes des anciens maîtres.

Dans une autre région, particulièrement obscure, la physiologie et la psychologie ont multiplié les observations et accumulé des faits du plus haut intérêt. Les incrédules les tournent en objections contre le christianisme; les philosophes catholiques sauront les leur arracher pour les consacrer à la défense de la foi (1).

(1) Cf. PRUNIER : *Évolution et Immutabilité de la doctrine religieuse dans le christianisme,* II[e] part., p. 24-41 ; III[e] part., p. 41-49.

7. — Doué en lui-même d'une puissante vitalité, le dogme doit continuellement s'épanouir en nouvelles frondaisons. Toute pensée est, de sa nature, susceptible d'une expansion indéfinie. Les principes sont inépuisablement féconds en conséquences, et les faits, convenablement interrogés, sont une source intarissable de conclusions. L'esprit de certains hommes est comme un sol fertile : toute vérité y germe et y fructifie; aucune idée n'y pénètre sans entrer aussitôt en combinaison avec les concepts antérieurs, sans ajouter des richesses aux trésors de l'intelligence. Les vues, les aspects, les rapports s'appellent les uns les autres. En entrant dans l'esprit de l'homme, la vérité divine y produit des résultats analogues.

D'abord, notre raison s'efforce de comprendre le sens de la doctrine communiquée. Ensuite, elle se livre, à son sujet, à un travail de déduction spéculative et pratique.

Elle s'essaie à répondre aux questions posées par la révélation et à perfectionner le système de connaissance qu'il a plu à Dieu de laisser incomplet. Elle obéit ainsi à une loi de sa nature. Pour achever la science on recourt sans cesse aux raisonnements inductifs et déductifs, à l'analogie, à l'hypothèse, à la conjecture. Quand il s'agit de théologie, avant tout, il faut consulter l'Écriture et les Pères; puis, c'est la synthèse de ces données.

Nous voudrions toujours aller plus avant dans la connaissance de Dieu et de ses secrets.

Combien brefs les renseignements fournis par l'Écriture sur l'état originel de nos premiers parents et sur les suites permanentes de leur faute ! Combien nous désirerions en savoir plus long ! Le ciel, le purgatoire, l'enfer, excitent notre ardente et légitime curiosité. Combien nous serions heureux de voir le monde angélique se dérouler sous nos regards ! Combien d'autres problèmes semblables que la théologie a de tout temps tenté de résoudre ! Dans cette tâche, elle a

déployé une merveilleuse sagacité. Pour dissiper les ténèbres et suppléer au défaut d'informations positives, elle a eu soin de concentrer sur les dogmes les plus faibles rayons de lumière. Expressions des écrivains sacrés, opinions des Pères, principes philosophiques, faits historiques, lois de la nature humaine, elle a mis à contribution toutes les ressources. Aussi est-elle parvenue à des résultats souvent merveilleux. Les probabilités elles-mêmes satisfont agréablement notre esprit et enrichissent la doctrine chrétienne (1).

8. — Le théologien est l'un des principaux artisans de l'évolution dogmatique. Il a pour collaborateurs l'exégète, le controversiste, l'apologiste, et tous ceux qui étudient les symboles, les conciles, les actes pontificaux, les écrits des saints Pères, les témoignages divers de la foi des siècles.

Ces travailleurs ne demeurent pas isolés. Ils sont tous fermement attachés au centre de l'unité catholique. Ils associent leurs efforts par la poursuite du même but, le développement de la doctrine chrétienne. Leurs énergies se trouvent ainsi centuplées. Ils se contrôlent les uns les autres, et ils mettent en commun les découvertes reconnues véritables. C'est de la sorte que progressent les sciences profanes. Chaque invention, lancée dans le public, est d'abord vivement discutée. Une fois adoptée par les hommes compétents, elle fait définitivement partie du patrimoine de la raison. Quand paraît une nouvelle conclusion d'un saint Augustin ou d'un saint Thomas, on en vérifie aussitôt les preuves. Parfois, sans résistance aucune, on les accepte comme révélées, ou du moins comme certaines. D'autres fois, des contradictions éclatent : du choc des opinions jaillit d'ordinaire une plus abondante lumière. L'on n'aboutit pas toujours à une entente générale ; la lutte peut bien se refroidir, mais elle

(1) Hogan : *Études du clergé*, c. v, art. 2, p. 189-204.

continue à travers les siècles. Pour les contingences d'ici-bas, la lutte est elle-même un signe de vitalité.

Les Universités catholiques ont toujours puissamment contribué au progrès doctrinal.

Là, sous la haute direction et sous la surveillance attentive de l'Église enseignante, les intelligences d'élite ont les loisirs et toutes les facilités de scruter les profondeurs de la théologie. Là surtout, les spécialistes des différentes parties de la science sacrée s'entr'aident mutuellement et coopèrent efficacement à l'édification du monument grandiose qui se construit pierre à pierre à travers les générations.

9. — Ils ne doivent pas prétendre à une indépendance chimérique, ni chercher à secouer le joug de l'infaillible magistère.

Les docteurs officiels ont été chargés par le Christ de la garde, de la défense et de l'exposition de la vérité révélée. C'est surtout à eux qu'il appartient d'accroître incessamment les richesses doctrinales par leurs décisions solennelles, pontificales ou conciliaires, et par leur enseignement quotidien. Ils sont les grands ouvriers de l'évolution dogmatique. Ils ne reviendront jamais sur leurs pas. Leur mouvement se ralentira à certaines époques; mais les résultats enregistrés dans une définition seront acquis à jamais. La marche de la doctrine sera toujours progressive. On ne remettra plus en question les jugements irrévocables.

Sous la dépendance de l'autorité, les théologiens ont un rôle important à jouer dans le développement du dogme. Pour le pape et les évêques, ils sont des auxiliaires très précieux. En soulevant des problèmes nouveaux, en signalant les hérésies et les erreurs, ils préparent de loin de nouvelles définitions. Ils les préparent de plus près, quand, dans leurs discussions, ils établissent, sur les points en litige, la doctrine catholique, et qu'ils l'expriment dans des formules appropriées. Ils les préparent, enfin, très immé-

diatement dans les congrégations conciliaires, où s'élaborent d'ordinaire, avant leur prononcé, les décrets solennels de l'Église.

Après l'intervention du magistère, ils continuent de se livrer à la contemplation des vérités chrétiennes, à leur éclaircissement et à leur systématisation (1).

(1) Cf. VACANT : *Op. cit.*, t. II, art. 139, p. 304-307.

CHAPITRE VII

La vie et l'évolution du dogme et de la Théologie.

(Fin.)

V

MARCHE DE L'ÉVOLUTION DOGMATIQUE

Sommaire : 1. L'évolution des vivants est proportionnée à leur nature et aux circonstances. — 2. La même loi s'applique au développement du dogme. Développement logique, sous les conditions extérieures : la Trinité, l'Incarnation, la Grâce. — 3. Les Sacrements et l'Église. — 4. Le chrétien. L'ordre surnaturel. — 5. Le concile du Vatican et l'infaillibilité du pape. — 6. L'Immaculée Conception. Marie et l'évolution doctrinale. La maternité divine et le dogme. — 7. Comment les hérésies contribuent au progrès. — 8. Influence des circonstances extérieures. — 9. Trois phases successives : la théologie positive des Pères, la scolastique, la réflexion sur les questions fondamentales. La scolastique n'étouffe pas la théologie positive. — 10. La réflexion moderne. Nouveaux traités. — 11. L'Église répond toujours aux exigences contemporaines. — 12. L'évolution de chaque dogme. Trois stades : l'intelligence, la science, la sagesse. — 13. Autre manière d'envisager les trois stades. — 14. Il reste encore à la doctrine des progrès à faire. La théologie se renouvelle sans cesse.

1. — Ici-bas, l'évolution des vivants est proportionnée à leur nature et aux circonstances ambiantes. Notre corps et notre esprit ne prennent toute leur vigueur qu'après l'âge de l'adolescence. Nous dépendons aussi pour notre croissance intégrale du milieu physique et moral. Le sauvage, nourri dans les forêts, aura une intelligence courte et bornée

dans un organisme sain et robuste. L'enfant, élevé dans nos capitales civilisées, sera frêle et délicat avec un esprit ouvert et délié. Les habitudes influent elles-mêmes sur le développement de chaque membre et de chaque faculté. Autre est la main du forgeron, autre la main du pianiste. L'homme des champs, positif, prévoyant et pratique, diffère du citadin ingénieux et entreprenant.

2. — L'évolution du dogme relève elle-même de la logique et des conditions extérieures. Sous les attaques des Gnostiques, on éclaircit d'abord l'existence de Dieu et ses attributs. On affirme son unité contre le polythéisme païen. On passe ensuite à la considération de sa vie intime épanouie en trois Personnes. Contre Sabellius, on proclame la distinction du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint ; contre Arius, la divinité du Fils, et contre Macédonius la réalité du Saint-Esprit. Après la Trinité, l'Incarnation du Verbe, uni hypostatiquement à une nature humaine individuelle.

Le corps et l'âme assumés par lui existent de sa propre existence et subsistent dans sa Personne divine. Dans le Christ il y a donc une seule Personne et deux natures. D'où condamnation de Nestorius et d'Eutychès.

L'humanité du Christ est intégrale. Il y a donc en elle une intelligence, une volonté, des passions, des sens externes et internes. Quoique entièrement soumise au vouloir divin, sa volonté humaine a ses déterminations propres.

Dans l'ordre actuel, toute grâce nous vient de l'Incarnation. Après les débats christologiques, les luttes de saint Augustin contre les Pélagiens et les semi-Pélagiens.

La grâce sanctifiante nous transforme et nous déifie, elle nous rend les enfants adoptifs de Dieu. Elle ne saurait produire les mêmes effets dans l'âme de Jésus, le Fils propre du Père (1).

(1) Cf. Vacant : *Études sur les Constitutions du Concile du Vatican*, art. 140, p. 307-308.

3. — Puis, l'attention s'est portée plus spécialement sur les canaux de la grâce. Les Pères ont parlé de tous les sacrements depuis le baptême jusqu'au mariage. Dans tous ils ont vu des signes sacrés, divinement institués pour communiquer aux âmes la vie surnaturelle, ou pour l'augmenter en elles, et pour sanctifier les diverses formes de l'existence humaine. Mais ils ne songent pas à les ranger sur une même ligne comme des entités de même nature. Avant de les grouper et de les additionner, il est nécessaire d'analyser soigneusement chacun d'eux, d'en élimiuer par l'abstraction les caractères particuliers et d'en reconstruire, par la synthèse de leurs éléments communs, le genre et l'espèce, de manière à constituer une catégorie supérieure, comprenant toutes les causes instrumentales de la grâce. Ce travail a été entrepris plus tard. Les Pères se contentaient de réfuter les hérétiques et d'instruire les fidèles de la substance de leur foi. Mais il a été facile de saisir dans leurs ouvrages les grandes lignes du traité des Sacrements. Ensuite, la théologie considère chaque sacrement en particulier.

La Pénitence est un jugement, et le confesseur apparaît sous les traits d'un juge. Il lui faut donc un tribunal, le pouvoir de juridiction et un savoir approfondi (1).

En même temps, la théologie scrute l'organisation de l'Église, chargée d'administrer les sacrements et dotée par le Christ des trois pouvoirs d'ordre, de juridiction et d'enseignement. Les deux premiers ont été élucidés dans l'étude des Sacrements et à propos du grand schisme occidental. Le dernier s'est éclairci dans la lutte contre le protestantisme.

4. — Après l'unité de Dieu et la Trinité de ses Personnes, après l'Incarnation du Verbe, la grâce, les sacrements et l'Église, il reste à considérer le chrétien et son organisme surnaturel.

(1) Cf. Prunier : *Op. cit.*, IIIe part., p. 53-56.

Les protestants faussent l'idée de la justification, ils exagèrent les suites de la faute originelle, jusqu'à soutenir la totale extinction de notre liberté. Plus tard, les Jansénistes nient aussi notre libre arbitre. Les théologiens catholiques analysent soigneusement l'action humaine surnaturelle, faisant le départ exact entre les énergies créées et le concours divin. En rapportant à Dieu et au Christ médiateur le meilleur de nos opérations, ils tiennent compte de nos propres efforts et de leur réelle efficacité. Ces méditations sur l'ordre surnaturel se poursuivent sous les attaques en sens contraire du rationalisme, du traditionalisme et du naturalisme.

5. — Le concile du Vatican revient sur ces questions. Au sujet de la Révélation, de la connaissance religieuse et de la foi, il sanctionne les conclusions de la théologie. Il définit l'infaillibilité du Pape. C'est elle surtout qui a été l'âme de l'évolution doctrinale. Quand le dogme a parcouru la plus grande partie de sa carrière, il revient par la réflexion sur ses progrès ininterrompus, et c'est alors qu'il prend une pleine conscience de la force surnaturelle et de la lumière céleste qui ont partout dirigé et soutenu ses pas, l'empêchant de dévier de son chemin.

6. — Quelques années auparavant, Pie IX avait proclamé l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge. Toutes les parties de la révélation se fortifient les unes les autres. Ce dogme nouveau affermissait tous les autres, la réalité de la déchéance originelle, atteignant tous les hommes, l'existence de l'ordre surnaturel, l'incomparable valeur de la grâce, la nécessité de la Rédemption. Le rappel de ces vérités était particulièrement opportun au milieu d'un siècle de naturalisme. D'ailleurs, la Très Sainte Vierge a toujours été la grande exterminatrice des hérésies. Dès les premiers siècles, les Pères du concile d'Éphèse la déclarent solennellement Mère de Dieu. Ainsi elle se trouve aux deux bouts de

l'évolution dogmatique, au commencement, avec l'enfant Jésus dans ses bras, à la fin dans l'éclat radieux de sa Conception immaculée. Ce privilège, comme tous les autres, découle de sa maternité divine.

Sa maternité n'est pas seulement le principe de toutes ses prérogatives ; il contient en raccourci le christianisme ; on a pu l'appeler « le livre de la foi (1) ». Marie est Mère de Dieu ; elle a fourni les éléments du corps de Jésus. De cette proposition sort toute la doctrine de l'Incarnation et la réfutation de toutes les hérésies christologiques. Jésus-Christ est le Fils de Marie. Il est donc homme véritable. Il a un corps réel, et non pas une chair apparente, fantastique, façonnée d'une matière subtile et aérienne. Il a une âme raisonnable, douée d'intelligence et de volonté. Sa nature humaine est composée de corps et d'esprit. En même temps il est Dieu, consubstantiel et égal à son Père. Dieu et homme, il n'est pourtant qu'une Personne ; sinon, Marie ne pourrait pas être la Mère de Dieu. Il y a néanmoins en lui deux natures, parfaitement distinctes, et partant deux volontés, deux vouloirs, mais non pas deux fils de Dieu, le fils par nature et le fils par adoption.

La divine maternité de la Vierge sert aussi de support à tous les autres mystères. Marie ne serait pas Mère du Fils sans l'être du Père et de l'Esprit-Saint, s'il n'y avait pas en Dieu trois Personnes distinctes.

Mère de Dieu, elle est la Mère des hommes, fils adoptifs du Père céleste. La maternité de l'Église par rapport aux chrétiens a plusieurs analogies avec la sienne.

De la divine maternité, comme d'une racine féconde, jaillissent toutes les prérogatives de Marie, sa conception immaculée, sa virginité sans tache, sa pureté splendide, son assomption et sa gloire.

(1) P. Terrien : *La Mère de Dieu*, t. I, c. iii, p. 37.

Marie a présidé à l'évolution de la doctrine chrétienne.

7. — Les événements historiques ralentissent ou accélèrent la marche de la pensée théologique; mais ils ne sauraient en renverser l'ordre. Elle va livrée à sa pente, emportée par son cours; et jamais elle ne remonte vers sa source.

Les hérésies ont stimulé l'esprit des docteurs; elles n'ont pas changé sa direction. Si elles activent la théologie, c'est qu'elles se produisent sur le point où le dogme est en train de se développer. Le Gnosticisme, le Sabellianisme, l'Arianisme, le Nestorianisme, le Monophysisme, ont puissamment contribué à son progrès : ils sont venus au moment propice, ils sont nés des questions soulevées par la marche de la doctrine.

Les barbares accumulent de toutes parts les ténèbres et l'ignorance; sous leur inondation, le mouvement de la dogmatique est quelque temps suspendu. Il reprend ensuite les enseignements formulés par saint Augustin à la veille des invasions, il se renoue au passé, et il continue son ascension. Au XIIIe siècle, la psychologie et la métaphysique d'Aristote lui apportent leurs ressources, mais elles ne l'écartent point de sa voie : les scolastiques demeurent orientés dans le sens de la tradition.

Au moyen âge, il y a moins d'hérésies à combattre; c'est la possession tranquille de la vérité. Au sein des écoles, on se livre en toute sécurité aux longues et profondes méditations; on élabore à loisir les vastes traités théologiques. A côté des superbes cathédrales gothiques, qui partout s'élancent vers le ciel, les maîtres dressent leurs impérissables monuments. En vain les Protestants essaieront-ils de renverser ces murs de granit; leurs efforts se briseront impuissants contre leur indestructibilité. Ils seront même blessés à mort par les flèches venues du haut de ces tours inexpugnables et sorties de l'arsenal scolastique; leur système

croulera sous les traits de l'École. Leur opposition met en relief les points doctrinaux élucidés par le moyen âge ; elle fournit l'occasion de tirer de ces enseignements plusieurs conclusions nouvelles. Le concile de Trente sanctionne et consacre les principales assertions de la théologie scolastique.

Désormais, les docteurs sont tenus en haleine par les Jansénistes, les Joséphistes, les Gallicans, les Fidéistes et les semi-rationalistes. Sous les coups de cette arrière-garde de la Réforme, le magistère est amené à compléter ses enseignements sur la grâce, sur l'autorité du Souverain Pontife, sur la nature de la foi. Les travaux provoqués préparent le concile du Vatican.

8. — Les développements dogmatiques naissent les uns des autres. Telles, les branches du chêne.

Mais les pousses d'un arbre prennent des directions diverses, suivant qu'elles rencontrent devant elles des obstacles ou un espace vide, suivant que le jardinier les taille ou les abandonne à leur libre élan. C'est de cette manière que les circonstances extérieures contribueront à déterminer le sens de l'évolution doctrinale.

La civilisation raffinée de Byzance, la subtilité des Orientaux et leur amour des hautes spéculations offre un terrain favorable aux controverses sur la Trinité et sur l'Incarnation. Les Occidentaux positifs, pratiques, préoccupés de leurs intérêts et réfractaires aux rêves métaphysiques, sont mieux préparés à discuter la question de la grâce. Au commencement du moyen âge, le peuple, plein de foi, vit plus d'images et de sentiments que de sèches abstractions ; il n'est pas capable de s'élever aux régions élevées, où planait la pensée chrétienne pendant les quatre premiers siècles. La dévotion s'attache aux côtés matériels de la religion. Elle se porte vers le Saint-Sépulcre, vers les formes extérieures du culte. Les théologiens l'y suivent, ils étudient les sacre-

ments. C'est l'époque des croisades. Au XIIe siècle, la philosophie envahit les écoles d'Occident ; elle pose et résout dans les sciences sacrées des questions nouvelles. Elle organise la théologie en un corps de doctrines homogènes et rigoureusement enchaînées. Au XVIe siècle, grâce à l'imprimerie, on extrait du fond des bibliothèques, pour les réunir et les comparer, des documents précieux, longtemps demeurés inconnus. On introduit dans les études ecclésiastiques une critique plus exigeante, on y fait une part plus large aux textes et aux preuves d'autorité, on accorde moins d'importance à la raison raisonnante.

9. — La doctrine a traversé successivement trois phases distinctes et employé trois méthodes sensiblement différentes. D'abord, c'est le règne de la théologie positive, jusqu'à la chute de l'empire romain. Puis, au moyen âge, c'est la spéculation scolastique. Beaucoup d'auteurs n'admettent que ces deux périodes. Pourtant, depuis le XVIe siècle, la dogmatique semble avoir subi un changement profond. Elle s'est repliée sur elle-même pour s'analyser, rechercher son objet, sa nature propre, son procédé, ses rapports avec les autres sciences. Elle scrute ses propres fondations.

La théologie positive est celle des saints Pères. Elle s'occupe d'exposer la doctrine reçue, de résoudre les questions soulevées par l'étude de l'Écriture et des premiers représentants de la Tradition. Il faut alors éclairer, consolider et défendre contre les grandes hérésies les dogmes fondamentaux de la Trinité, de l'Incarnation et de la grâce.

Ce travail achevé, la scolastique entreprend son œuvre. Sur les ruines du paganisme une nouvelle civilisation s'épanouit. On applique à la doctrine sacrée la puissante métaphysique d'Aristote, on réussit à pénétrer plus avant dans ses intimes profondeurs. On analyse chaque dogme avec le plus grand soin pour synthétiser ensuite les vérités chrétiennes en un vaste et harmonieux système. Ainsi se pré-

parent les admirables décrets du concile de Trente. Pour s'exprimer, l'École a forgé une langue claire et concise. Elle a exercé la plus heureuse influence sur la formation du français. Au commencement, les principaux théologiens, c'étaient les Évêques, les docteurs officiels de l'Église. Au moyen âge, ce sont surtout des moines, des professeurs de Facultés. Les enfants de Saint-François d'Assise et de Saint-Dominique se livrent avec ardeur aux sciences sacrées.

La scolastique n'a pas étouffé la théologie positive. C'est à celle-ci que les controversistes catholiques ont souvent demandé des armes contre les Protestants; elle a inspiré les grands ouvrages de Pétau et de Thomassin. La scolastique ne s'est pas éteinte non plus avec le moyen âge; elle a produit au XVIe siècle une pléiade de maîtres célèbres, et de nos jours elle refleurit de toutes parts.

Sous la protection de la divine Providence, l'Église reste toujours en possession de ses puissances; elle les met en exercice, au moment opportun, pour la défense et le développement de sa doctrine.

10. — Dans les temps modernes, la théologie se met à se sonder elle-même pour mieux prendre conscience de sa force inébranlable. Sous les assauts des Protestants, négateurs de l'infaillibilité du magistère, des rationalistes, contestant l'autorité du christianisme lui-même, des criticistes, discutant l'authenticité, l'intégrité, la valeur historique et la signification de l'Écriture sainte, des écrits des Pères et des décrets des conciles, l'on a vu naître les traités de l'Église, du Pontife romain, de la véritable religion, des lieux théologiques. Autrefois, on se contentait d'étudier les enseignements de la révélation; maintenant, on descend jusqu'à leurs racines pour se rendre compte de leur étendue, de leur profondeur et de leur solidité. Jadis, il suffisait de parcourir l'édifice, d'en considérer les détails à loisir, d'en admirer les grandioses proportions; aujour-

d'hui, l'on éprouve le besoin de mettre ses fondements à nu, de les examiner longuement et d'en éprouver la fermeté. Les saintes Lettres, les ouvrages des Pères et des docteurs, les décrétales des papes, les conciles, les actes des martyrs, l'archéologie chrétienne, ont été l'objet de laborieuses recherches et de travaux considérables. On se prend de plus en plus à regarder la théologie, non point comme un être stationnaire, immobile et inerte, mais comme un organisme vivant, toujours en marche et en évolution. Aussi attache-t-on une grande importance à l'histoire de ses luttes, de ses triomphes, de ses progrès continuels. Hier encore, on nous annonçait l'immense entreprise des théologiens français qui se proposent de nous raconter ce mouvement (1).

11. — La doctrine catholique déploie ainsi à travers les siècles ses inépuisables richesses. Mais à chaque génération elle présente les aspects qui répondent le mieux à ses exigences, à ses aspirations, à son état intellectuel et moral. Les penseurs des premiers temps ne songeaient pas à appliquer au dogme la métaphysique péripatéticienne. Les scolastiques du XIIIe siècle, subtils et puissants philosophes, ne se souciaient pas d'établir l'autorité de l'Église et du christianisme. Chaque époque a ses préoccupations.

Les siècles renouvellent l'enseignement de l'Évangile, ils le rajeunissent, pour toujours l'adapter aux intelligences contemporaines. Les auditeurs de saint Augustin comprenaient ses discours ; ils n'auraient pas saisi tous les développements de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Saint Augustin et saint Thomas étaient l'un et l'autre de leur temps. Leurs écrits rayonnent encore pour nous d'éclatantes lumières ; cependant plusieurs parties de leurs œuvres ne suffisent plus à nos exigences actuelles (2).

(1) Bibliothèque de théologie historique (Beauchesne et Cie).
(2) Cf. Vacant : *Op. cit.*, t. II, art. 140, p. 303-307.

12. — Après l'évolution générale de la doctrine sacrée, on peut considérer les étapes successives de chaque dogme particulier. Vincent de Lérins les caractérise par les termes d'*intelligentia, scientia, sapientia.*

Certaines vérités ne sont d'abord crues qu'implicitement. L'intelligence s'interroge à leur endroit et se pose le problème de leur existence. Parfois, les méditations des théologiens catholiques suffiront à découvrir de nouveaux points doctrinaux; souvent, ce sont les attaques de l'hérésie qui les mettent en lumière. Ainsi, du temps de saint Bernard on se demande si la Sainte Vierge a été, dès le premier moment de son existence, exempte de toute souillure, et si elle a échappé à la tache originelle. A l'époque de saint Cyprien, on étudie la validité du baptême conféré par les hérétiques. La question proposée par l'intelligence, il faut la résoudre. C'est la science qui s'élabore, si l'on prouve que telle conclusion découle de l'Écriture sainte et de l'enseignement traditionnel de l'Église, et qu'elle s'impose à la foi. Ainsi s'établit peu à peu la thèse de la conception immaculée de Marie. Dès 1661, après de longues discussions, Alexandre VII la qualifie de pieuse croyance et prononce des peines sévères contre tous ceux qui l'attaqueront. Il reste encore à la définir, à la déclarer dogme catholique : ce sera l'œuvre de Pie IX. La décision de la sagesse s'ajoute au jugement de la science pour le consacrer à jamais; dès lors, l'intelligence est pleinement satisfaite.

13. — Il est permis d'interpréter dans un autre sens les termes d'intelligence, de science et de sagesse, et de ne les appliquer qu'aux doctrines déjà explicitement formulées par le magistère de l'Église. L'intelligence étudie les dogmes en eux-mêmes, en analyse les éléments constitutifs, en examine les expressions scripturaires, patristiques, conciliaires.

La science les systématise partiellement; elle s'attache à déterminer leurs conséquences dans l'ordre liturgique, dis-

ciplinaire. Il appartient à la sagesse d'élaborer une synthèse plus élevée qui embrasse toutes les données de l'intelligence et de la science pour les ramener à Dieu. Ainsi la *Somme* de saint Thomas d'Aquin gravite tout entière autour de Dieu, considéré comme Principe premier et universel dans la première partie, comme fin dernière dans la deuxième, et comme Médiateur dans la troisième. Un exemple de cette sagesse théologique scrutant un dogme particulier, c'est le livre du P. Faber sur le Très Saint Sacrement. L'auteur voit dans l'Eucharistie la plus grande des œuvres du Seigneur, l'image de Dieu et de ses voies, la reproduction de la vie de Jésus. Tout considérer du point de vue divin, tout apprécier comme Dieu lui-même, voilà en effet la sagesse. C'est, sans doute, le propre de la foi et de la théologie, à tous ses degrés, de s'inspirer de la science de Dieu et de se conformer à son esprit ; mais la sagesse proprement dite, tenant de l'amour et de la connaissance, plonge plus avant dans la divine intelligence ; au lieu de porter d'abord son attention sur les créatures pour s'élever jusqu'au Créateur, elle se fixe en Dieu, dès le commencement, pour contempler toutes choses à la splendeur de l'éternelle vérité (1).

14. — La théologie n'est pas encore parvenue au comble de sa perfection. Son évolution se poursuivra indéfiniment. Elle ne peut être arrêtée que momentanément, par des circonstances transitoires. Si l'on a déjà recueilli d'abondantes récoltes dans le champ des sciences sacrées, il est possible d'en moissonner de plus riches. C'est ici surtout que le fonds manque le moins. Ce qui fait défaut, ce sont nos moyens subjectifs. Ces vérités sont si hautes, si profondes, et nos esprits si petits, si faibles (2) ! Cependant, on espère encore

(1) Cf. Vacant : *Op. cit.*, t. II, art. 141, p. 307-313.
(2) Cf. Hogan : *Études du clergé*, c. v, art. 2, p. 189-220.

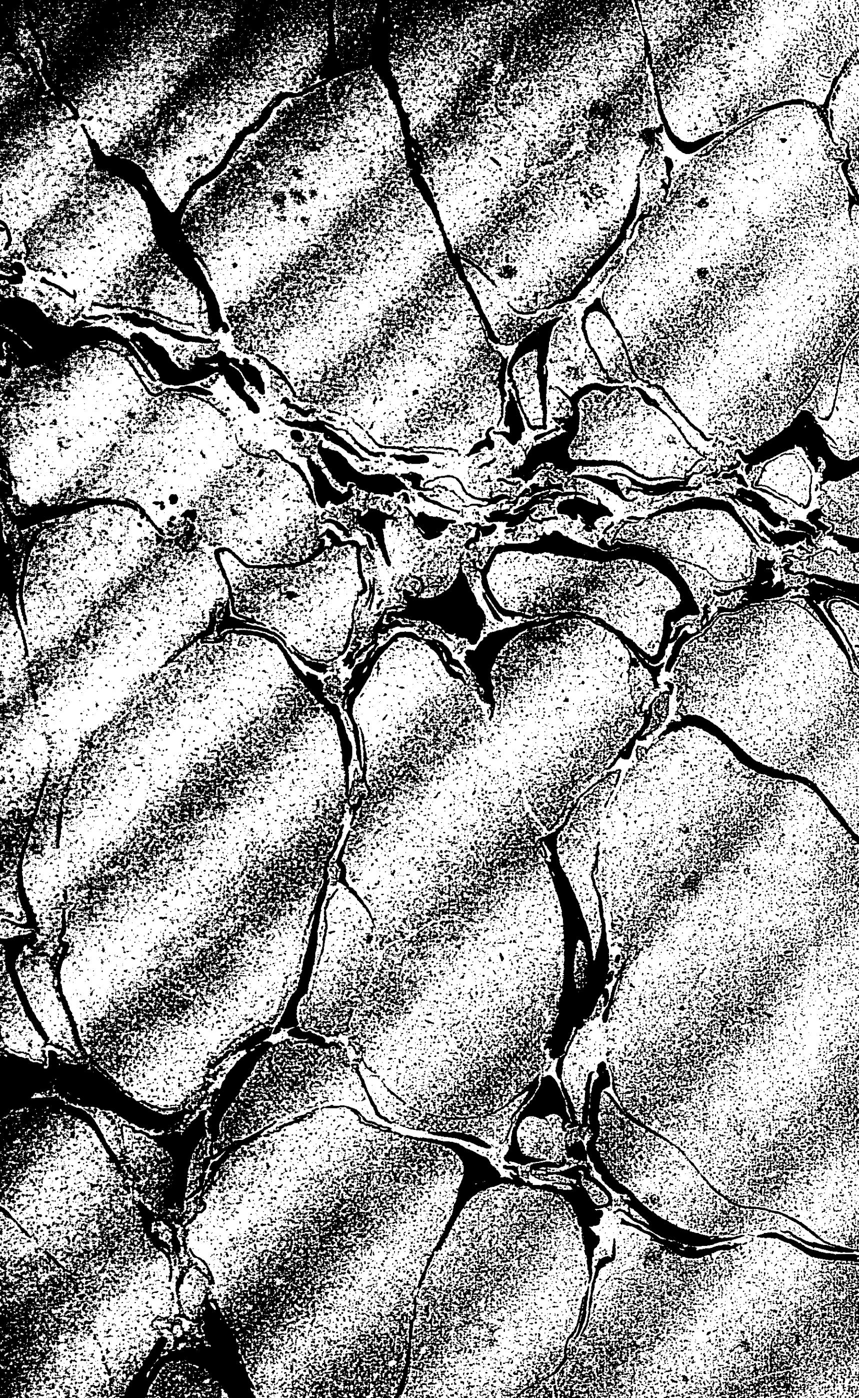
de nouvelles conquêtes dans le domaine de la théologie. La nature divine et l'âme humaine se dressent toujours devant nous, provoquant nos efforts. Sans réussir à sonder toutes les profondeurs, les esprits sont arrivés à écarter un peu le voile. L'on travaillera à le soulever davantage. Conscient de sa puissance intellectuelle, l'homme ne peut pas être satisfait d'une œuvre incomplète. La Providence divine, la prière, la grâce et la prédestination, voilà des sujets toujours à l'étude, et qui continuent de solliciter l'attention des penseurs.

La théologie n'est pas encore entièrement achevée ; elle est *in fieri,* en devenir, en train de se faire. Elle n'est ni figée, ni à jamais cristallisée dans les écrits des maîtres d'antan ; sans cesse elle se rajeunit et se renouvelle. Au lieu de la vénérer, comme une momie glacée, dans les monuments édifiés par les ancêtres, il faut essayer de lui infuser un sang plus vif, de l'imprégner de grâce et de fraîcheur, et de jeter sur son front une beauté plus éclatante.

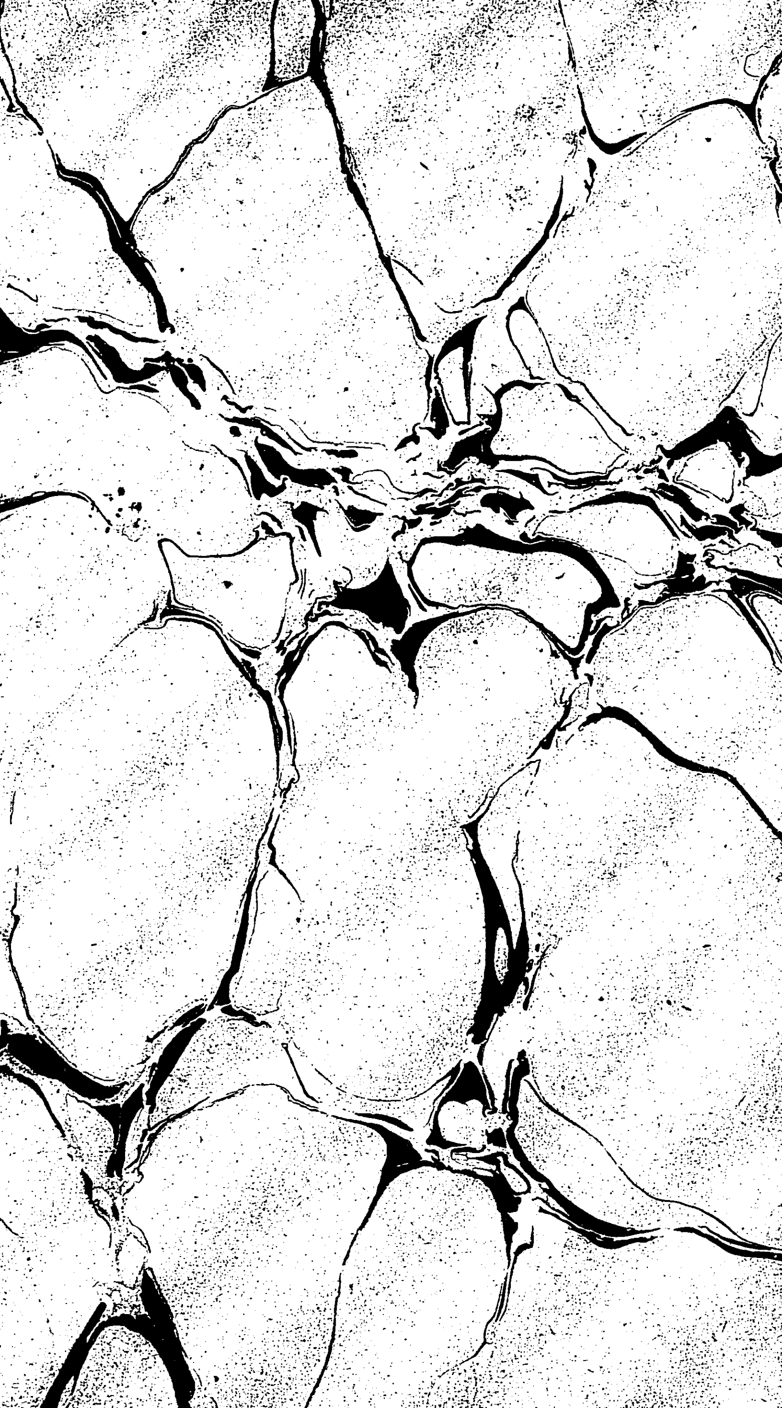
A. M. D. G.

INDEX ALPHABÉTIQUE

LA CHAPELLE-MONTLIGEON (ORNE). — IMP. DE N.-D. DE MONTLIGEON.




UNIVERSITY OF CHICAGO
47 559 902




UNIVERSITY OF CHICAGO
47 559 902